

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DE LA CULTURE FRANÇAISE

Bulletin publié par la Commission
Royale des Monuments et des Sites

Rue Joseph II, 30
B-1040 Bruxelles

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

T.3-1973

TABLE DES MATIERES

Baron WIGNY	Séance académique du 13 décembre 1972	5
L. CHANTRAINE	Le Châtelet de Marbais, donjon et enceinte d'une famille noble aux XII ^e et XIII ^e siècles	11
L. F. GENICOT T. CORTEMBOS L. CHANTRAINE	Trois maisons fortes du Moyen âge : Amay - Fernelmont - Tamines	55
Docteur W. UBREGTS	La Tour Antoine à Jemeppe-sur-Meuse	137
Ch. PIERARD	La Grand-place de Mons. Etude architecturale	157
N. BASTIN	Le château de Franc-Waret	231
L. DEVLIEGHER	Artistes tournaisiens dans l'église Notre-Dame de Courtrai	275

SEANCE ACADEMIQUE DU 13 DECEMBRE 1972

tenue au Palais des Congrès à Bruxelles en présence de S.A.R. le Prince Albert

Rapport du
Baron WIGNY,
Président

Monseigneur,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

La Commission Royale vous est reconnaissante pour le témoignage renouvelé de l'intérêt que vous portez à ses travaux. Pour réussir dans sa mission, elle a besoin de pareils encouragements. Car les périls se multiplient et deviennent imminents. Les bulldozers modifient profondément l'aspect de nos villes et de nos campagnes. Le journal anglais, *The Observer*, titrait récemment : « Dans quatre ans, Paris aura disparu ». C'est le même changement à vue dont bien des cités belges nous donnent le spectacle.

La situation est d'autant plus préoccupante que le mal, une fois accepté, est sans remède. Considérez les différentes pollutions qui mettent aujourd'hui le public en alerte. Notre génération peut tarder à comprendre que, devenue riche, elle doit abandonner une philosophie misérabiliste. Tout comme nos pères ont mis du temps à comprendre qu'ils pouvaient payer des salaires plus élevés sans compromettre leurs chances de concurrence, nous hésitons à payer un peu plus cher des produits pour que leur fabrication ne corrompe pas l'air ou l'eau. Nous nous punissons nous-mêmes par de pareilles tergiversations. Mais il sera encore temps d'y mettre un terme demain.

Pour les monuments et les sites, il n'y a pas de repentir possible. Un vieux quartier rasé, une forêt bétonnée pour des autoroutes ou démembrée par des lotissements privés, ont définitivement disparu.

Il est inutile de développer ces considérations générales dans un rapport annuel. Il vaut mieux exposer le résultat de nos travaux d'une façon très précise et de faire des suggestions concrètes pour l'avenir.

L'activité de la Commission Royale se traduit par des chiffres. Du 15 novembre 1971 au 14 novembre 1972, 2.500 affaires ont été traitées et menées à leur conclusion; du moins en ce qui nous concerne. Pour les membres effectifs et correspondants, cela suppose beaucoup de discussions, de rapports et aussi d'inspections sur place. Ensemble, ils ont parcouru 70.000 km. Faut-il répéter que ces prestations ont été gracieusement fournies par des membres bénévoles ?

Mais la constitution des dossiers et le traitement des affaires supposent aussi un gros travail administratif. Ici encore, il faut donner quelques chiffres significatifs. L'indicateur de la correspondance porte à l'entrée 2509 numéros et 5353 à la sortie. Ce travail considérable a été accompli par MM. Palmers et Martin, dont les membres connaissent la compétence et le dévouement. Outre ces deux fonctionnaires, le service ne compte que 8 agents qui n'ont pas ménagé leurs peines.

Les décisions sont-elles prises avec suffisamment de rapidité ? N'assistons-nous pas à la liquidation progressive d'un arriéré qui cependant s'accroît ? Dans toutes les lettres de conclusion que je signe, je regarde toujours la date à laquelle le dossier nous a été transmis. Je puis dire de science personnelle que l'instruction d'une affaire prend, en général, moins d'un mois.

Naturellement, il y a des cas difficiles qui exigent des recherches plus approfondies; mais ils restent l'exception.

Ceci ne veut pas dire que tout dossier est clôturé dans les trente jours. Je ne vise que l'intervention de la Commission Royale. Avant elle, toute affaire fait l'objet d'un premier examen en province par un Comité des correspondants. Après elle, les autorités compétentes s'inspirent des propositions qu'elle a formulées pour prendre éventuellement la décision.

Il ne nous appartient pas de faire des suggestions au Gouvernement. Je dirai cependant, dans un instant, qu'il doit être remercié pour la suite beaucoup plus rapide qu'il a su donner aux affaires de classement.

Mais, de leur côté, les Comités des correspondants nous permettront-ils de leur proposer d'accélérer, là aussi, l'expédition des affaires. Ces Comités ne se réunissent normalement qu'une fois par mois. Cela paraît suffisant. Mais une conséquence est regrettable : il faut trois mois pour que leurs conclusions nous soient transmises. En effet, la requête ou la demande d'avis a pu être introduite longtemps avant la séance mensuelle. Si une inspection est décidée, si une seconde séance est nécessaire pour entendre le rapporteur, délibérer et conclure, si, enfin, l'avis du Comité doit être recopié et mis en forme par les services administratifs de la province, le trimestre est facilement passé avant que la Commission Royale soit saisie de l'affaire.

Je crois que les Comités des correspondants qui nous donnent journellement des preuves de leur dévouement, devraient revoir la procédure suivie. Serait-il possible que le secrétaire, sous sa responsabilité, transmette immédiatement le nouveau dossier au membre que sa résidence ou sa compétence désignent pour être rapporteur; que, dès la séance la plus prochaine, le Comité soit saisi du rapport; enfin, que celui-ci et les conclusions du Comité nous soient communiqués en photocopies par les services de la province. Au moins pour les affaires simples, on pourrait gagner ainsi beaucoup de temps.

Je profite de l'occasion pour présenter à nos membres correspondants une autre requête. D'après les règlements, la décision ne leur appartient pas. Elle ne peut être prise non plus par la Commission Royale elle-même qui se borne à transmettre son avis et ses propositions au ministre compétent. Or, nous constatons que souvent les intéressés, avertis du résultat des délibérations provinciales, les considèrent, avec plus ou moins de bonne foi, comme des décisions pour nous placer devant le fait accompli, ou pour protester contre nos conclusions. Une plus grande discrétion s'impose dans l'intérêt de notre institution.

Notre travail qui est à la fois plus abondant et plus rapide, est-il aussi plus efficace ?

C'est ce que nous allons examiner successivement en ce qui concerne les classements, les restaurations et les constructions.

Commençons par les classements. La statistique montre un progrès certain. Pendant les trois derniers exercices, le nombre annuel des arrêtés royaux a été trois fois plus élevé que la moyenne obtenue pendant toute la période précédente, depuis l'adop-

tion de la loi en 1931 jusqu'à la fin 1968. Considération réconfortante : le progrès n'est pas étalé, mais continue à s'affirmer. Rien que pour l'exercice du 15 novembre 1971 au 14 novembre 1972, 112 classements ont été décidés : c'est-à-dire deux fois plus que pendant les deux années précédentes réunies. Pour un si beau succès, nous devons être reconnaissants à M. le Ministre de la Culture Française et à son Administration.

Ce sont des excellents résultats. Mais on peut et on doit encore aller plus vite. Cela est parfaitement possible. Le rapport de l'an dernier a déjà signalé diverses méthodes.

D'une part, la procédure de classement telle qu'elle est organisée par la loi est incroyablement lourde et devrait être simplifiée. Le Conseil culturel d'expression néerlandaise l'a fait pour le nord du Pays; je crois que M. le Ministre de la Culture Française est prêt à le faire, d'une manière plus radicale encore, pour la région francophone.

Par ailleurs, il faut organiser un préclassement de grands ensembles. Nous travaillons avec des méthodes artisanales, alors que les destructions se font partout avec des engins mécaniques. Ce sont des îlots urbains ou des paysages ruraux qui devraient être surveillés comme des ensembles définis sommairement et rapidement par leur périmètre, sans autre conséquence que l'obligation pour les propriétaires ou l'Administration de l'Urbanisme de nous avertir de toute modification projetée. Cela nous permettrait d'introduire à temps et à l'endroit le plus menacé la procédure éventuelle de classement.

Enfin, nous nous réjouissons de savoir que l'Administration de la Culture, à l'instar de la France, établit actuellement un répertoire complémentaire de tous les édifices qui, sans être classés, méritent une surveillance particulière.

La portée du classement n'est pas parfaitement comprise. Deux remarques nous paraissent nécessaires dont les échos, il faut l'espérer, parviendront aux oreilles du grand public.

D'abord, toute personne peut prendre l'initiative de nous signaler un monument ou un site intéressant.

Nous ne pouvons promettre un résultat immédiat, car nous devons porter un jugement de valeur et respecter un ordre de priorité.

Mais pareille collaboration bénévole est précieuse et ne restera jamais sans suite.

Ensuite, le classement donne au propriétaire l'assurance qu'une part importante des frais de restauration sera supportée par les Pouvoirs publics. Mais cette aide financière n'est-elle pas accompagnée de

sujétions insupportables ? Ne fige-t-on par définitivement le monument ou le site ? Telle n'est pas la philosophie qui anime aujourd'hui la Commission Royale.

Sans doute toute modification doit être subordonnée à son approbation. Notre réaction n'est pas systématique. Pour tenir compte de circonstances nouvelles, nous acceptons des changements tant qu'ils ne défigurent pas l'édifice ou le paysage.

L'année dernière, nous avons signalé certains types nouveaux de classements. Telles sont les orgues anciennes, dont les buffets font parfois la splendeur de nos églises et dont l'instrument est nécessaire pour jouer un répertoire musical conçu pour lui. Telle est aussi la protection du paysage, par la surveillance des voies qui les structurent, qu'ils s'agisse du parcours des lignes électriques à haute tension, du tracé des grand-routes, de la régularisation des voies navigables et du curage des ruisseaux.

Deux initiatives nouvelles, prises cette année, méritent d'être mentionnées.

Dans nos villes, les parcs sont des oasis de verdure indispensables. Ils sont gravement menacés aussi bien par certains services publics que par les promoteurs immobiliers. Ils risquent d'être progressivement sillonnés de voies pour trafic rapide en surface ou à faible profondeur, encombrés de bâtiments publics, encagés par des falaises de béton. Leur végétation s'étiolera et les citadins n'y trouveront plus le soleil, le repos et le silence qu'ils viennent y chercher. Voilà pourquoi nous entreprenons leur classement systématique avec le concours chaleureux de la plupart des administrations communales.

Pour les campagnes, nous cherchons à protéger les vallées. La Wallonie en possède de très belles. Le camping pose un problème particulier. Sans doute le citoyen peu fortuné a droit à sa part de grand air et de verdure. Mais peut-on qualifier de social ce phénomène qui consiste à réserver à quelques centaines de personnes des sites dont la jouissance devrait appartenir à tous ? Nous comprenons que bien des villages comptent sur ces vacanciers pour augmenter les ressources de leurs habitants. Mais on ne prive pas les touristes de leurs plaisirs et les commerçants de leurs entrées en demandant qu'un camping ne soit plus situé au milieu d'un site à protéger, mais soit dissimulé dans sa périphérie.

Après les propositions de classement, une seconde mission de la Commission Royale est de surveiller les restaurations. C'est une tâche délicate, car il faut tenir compte d'un matériau dont les carrières sont épuisées, d'une technique artisanale qui n'est plus pratiquée, d'une sensibilité esthétique qui n'est plus la nôtre. Même le placement du chauffage dans une vieille église soulève des problèmes difficiles.

Ici aussi les statistiques sont éloquentes. Rien que pour les églises et presbytères qui relèvent du Ministère de la Justice, nous avons donné en un an, 810 avis.

En matière de restauration, la Commission Royale a une doctrine. Elle respecte les monuments tels qu'ils ont été conçus par les constructeurs et tels qu'ils ont été transformés au cours des siècles. Elle n'essaie pas de faire mieux que les premiers architectes. Telle était l'ambition de Viollet-le-Duc et de ses élèves.

Elle ne cherche pas non plus à supprimer les remaniements qui, au cours des siècles ont été apportés à l'édifice. S'il s'agit de reconstruire une partie détruite, elle se refuse à reconstituer, d'une façon conjecturale, l'état primitif. Elle ne se laisse convaincre que par des documents authentiques qu'ils soient d'ordre iconographique ou des vestiges architecturaux cachés dans la pierre.

Les restaurations coûtent cher. Des villes se plaignent du fardeau que représente pour leurs finances leur patrimoine architectural. Qu'elles se consolent en pensant que cela coûte plus cher encore aux Américains de transporter pierre par pierre des cloîtres ou des châteaux. Mais nous sommes convaincus que la procédure des subsides doit être revue. Est-il raisonnable d'attendre d'un fermier qu'il paie même partiellement l'entretien d'une tour qui ne lui sert plus ?

Que le propriétaire qui a sur son terrain un château féodal en ruine consente le même sacrifice ? Qu'une commune de moins de 500 habitants supporte ne fut-ce que 20 % d'une restauration d'un édifice majeur qu'elle a hérité du passé. L'Administration des Finances nous demande toujours avant un classement une évaluation des frais qui doivent être engagés dans les cinq premières années. C'est demander à des membres bénévoles un travail considérable et toujours conjectural, car on ignore ce que cachent, dans l'épaisseur de leurs murs, de vieux bâtiments.

Nous comptons adopter une solution moyenne. Nous évaluerons les travaux confortatifs indispensables pour sauver un bâtiment. Une toiture doit être refaite, les murs lézardés seront confortés. Pour le surplus, cela dépendra de la destination que l'on veut donner à l'édifice et qui peut créer des recettes compensatoires, notamment d'ordre touristique. C'est un tout autre budget.

L'affectation est en effet un problème fondamental. Rien n'est plus triste qu'une église abandonnée, un château vide, des ruines qui s'éboulent. Cependant, l'animation peut prendre tant de formes.

Pensons d'abord à la réhabilitation des taudis que constituent des quartiers résidentiels trop longtemps

abandonnés et qui peuvent retrouver leur destination primitive. Avec sa rue des Brasseurs, la ville de Namur nous donne, dans ce domaine, le premier exemple en Wallonie. Songeons aussi à l'installation de centres culturels, de musées. La ville de Liège a rendu vie à la Cour des Mineurs, splendidement restaurée, en y installant le Musée de la Vie Wallonne.

On peut regretter qu'avec tant d'églises magnifiques, le diocèse de Tournai n'ait pas de musée diocésain.

« Que ferons-nous dimanche » se demandent toutes les familles belges. L'année des châteaux organisée par l'Association des Demeures Historiques a donné à cette question une réponse qui a été fort appréciée.

Les étrangers nous donnent d'autres exemples d'animation d'édifices appartenant aux Pouvoirs publics : location de châteaux historiques pour des fêtes privées, installation de restaurants permanents, spectacles de son et lumière, etc.

Mais il faut faire attention. Ces initiatives ne peuvent être prises seulement par des commerçants avisés qui se bornent à faire un calcul économique où la valeur esthétique du site ou de l'édifice est comptée pour zéro, ou est ravalée au niveau d'une attraction populaire. La Commission Royale doit être associée, dès le début, à l'élaboration de ces travaux et doit surveiller l'exploitation. Un commerce ne peut pas défigurer, ni masquer ce qui est essentiel : la beauté du monument ou du site.

Restaurations et animations doivent être surveillées.

Trop souvent, nous sommes placés devant le fait accompli. Le Ministre de la Culture Néerlandaise a eu la bonne idée de créer au sein de son Administration, un service d'inspecteurs. Chacun doit silloner sa province, signaler les dégradations, surveiller les restaurations. La Commission Royale croit que pareil service est aussi indispensable dans la région francophone. L'Etat ferait d'importantes économies en faisant à temps des réparations encore peu coûteuses et en guidant mieux le travail des restaurateurs.

Avec les constructions, nous abordons la troisième mission de la Commission Royale. Celle-ci doit donner son avis sur les projets de nouvelles églises, de monuments commémoratifs, etc.

Elle a un droit de regard sur les immeubles situés dans les alentours d'un édifice classé. Cette mission est la plus difficile et peut-être la plus décevante.

Pour classer, ou restaurer, on suit une règle inflexible : le respect d'un chef-d'œuvre ancien.

En matière de construction, il faudrait créer un chef-d'œuvre nouveau. Les opinions diffèrent et la Commission Royale ne se croit pas en droit de substituer la sienne à celle des maîtres de l'ouvrage et des archi-

tectes. Elle se borne à faire des suggestions de caractère général et souvent paraphe, de guerre lasse, des plans qui lui paraissent malheureux. Dans un pays de liberté et d'art non engagé, on ne voit pas d'autres solutions, sinon de renouveler une recommandation qui a déjà été faite l'an dernier. Trop facilement, le maître de l'ouvrage oublie que les architectes ne sont pas toujours polyvalents. Pour des édifices de prestige, il consulte un spécialiste d'immeubles résidentiels ou commerciaux.

Plusieurs fois, au cours de cette année, nous avons élargi notre horizon par une coopération fructueuse avec l'Administration de l'Urbanisme. Avec elle, nous avons rencontré les édilités de vieilles villes telles que Namur, Mons, Tournai, pour étudier un programme ensemble. Dans les limites de notre compétence, nous insistons sur le respect des monuments classés, des vestiges historiques, des vieux quartiers de la ligne d'horizon qu'une ville ancienne dessine, sur le ciel, comme un paraphe.

Pourquoi un bâtiment fonctionnel serait-il laid ? Un immeuble à usage de bureaux, une usine peuvent être aussi beaux qu'une cathédrale. Avec l'aide des grands groupes industriels de Belgique, nous avons organisé un concours pour la plus belle usine, construite et achevée au cours de cet exercice. Plusieurs firmes se sont mises sur les rangs. Nous espérons que la presse rappellera que les inscriptions se clôtureront le 31 mars et que les résultats seront proclamés devant vous, à la prochaine séance annuelle.

Dans un domaine voisin, nous nous sentons concernés par la multiplication des maisons secondaires. Elles aussi peuvent s'insérer dans un paysage ou faire, avec lui, un contraste affligeant. Nombreux sont les propriétaires pleins de bonne volonté, mais qui ignorent les règles fondamentales imposées dans chaque terroir, ses matériaux et ses traditions.

Nous comptons éditer, au cours de l'année prochaine, un petit livre de poche qui serait illustré et expliquerait, en termes simples, à ceux qui désirent construire ou aménager une ferme, comment ils peuvent s'y prendre sans frais supplémentaires pour respecter l'environnement.

Tel est, Monseigneur, Mesdames, Messieurs, le résultat de nos activités et le programme de nos espérances. Dans le passé, nous avons voulu être plus efficaces et pour l'avenir, nous cherchons à être réalistes. Nous savons que bien des plans révolutionnaires pourraient être proposés. Telle n'est pas la vocation d'une institution publique. L'idéal peut être décourageant. J'ai préféré formuler des suggestions qui sont beaucoup plus modestes, mais peuvent être adoptées sans grande difficulté et augmenteraient considérablement, sans délai, la protection dont doit jouir notre admirable patrimoine.

LE «CHATELET» DE MARBAIS DONJON ET ENCEINTE D'UNE FAMILLE NOBLE AUX XII^e ET XIII^e SIECLES*

Luc CHANTRAINE

TABLE DES MATIERES

I. PRELIMINAIRES

CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

PRESENTATION DU SITE

LE MOT « CHATELET »

APERÇU HISTORIQUE

ICONOGRAPHIE ANCIENNE

II. LE CHATELET. SON ARCHITECTURE

LES DEFENSES NATURELLES

LE DONJON

Description

Restitution

Interprétation

Chronologie relative

Conclusion

L'ENCEINTE

Le châtelet d'entrée

La Haute-Cour

Les tours

Les courtines

Le chemin de ronde. Un circuit fermé

La Basse-Cour

Le logis

La « chapelle »

Vestiges épars

CHRONOLOGIE DE L'ENCEINTE ET
DU DONJON

III. SYNTHESE

NOTES

ANNEXE

BIBLIOGRAPHIE SPECIALE

PROVENANCE DES PHOTOGRAPHIES

(*) Liste des abréviations. - AEN : Archives de l'Etat à Namur; AHEB : *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*; ASAN : *Annales de la Société archéologique de Namur*; ASRAB : *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*; BCRMS : *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*; BIAL : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*; CRMS : *Commission royale des Monuments et des Sites*; RBPH : *Revue belge de Philologie et d'Histoire*.

I. PRELIMINAIRES

CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Marbais, nom autrefois prestigieux et célèbre, tant dans le comté de Namur que dans le duché de Brabant, n'est plus maintenant celui d'une grande famille noble namuroise de très vieille souche, mais bien celui d'une commune champêtre à demi-oubliée et perdue aux confins du Brabant Wallon (fig. 1).

La bourgade paisible, entourée de prés et de champs fertiles, est apparue on ne sait quand. La majeure partie de ses demeures, y compris l'église, sont des constructions ou des reconstructions des XIX^e et XX^e siècles. Quelques fermes plus anciennes aux toponymes pittoresques et chantants : ferme de Rigenée et, il y a peu, ferme du Châtelet, sont dispersées autour du bourg. Plusieurs hameaux s'y rattachent : Marbisoux, Rigenée, Gentilsart, Dreumont (1).

A quelques kilomètres au nord, un monument vénérable par ses ruines, mais honoré à juste titre, se réserve le monopole des promenades dans les « six vallées » : l'ancienne abbaye cistercienne de Villers-la-Ville, jadis dénommée Villers-en-Brabant (2) pour bien souligner son attachement au duc de Brabant, qui en fut d'ailleurs le premier avoué.

La situation frontalière de toute cette région entre deux principautés jadis importantes n'est pas étrangère à la puissance grandissante des seigneurs de Marbais. Leur domaines, du reste, pénétrait comme un fer de lance dans le duché de Brabant.

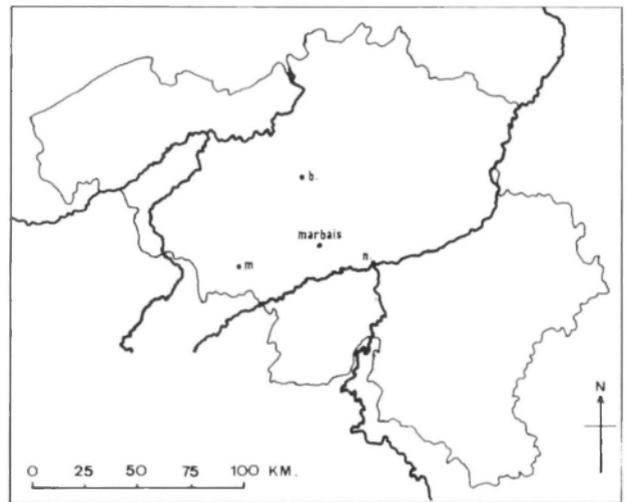


Fig. 1. Situation de la commune de Marbais.

Dans la partie sud de la commune, le terrain se présente comme un plateau limoneux aux dénivellations peu prononcées. Par contre, il est assez accidenté au nord, vers le « Châtelet » et à Marbisoux (fig. 2). On y remarque un phyllade (3) à feuilletés irréguliers, légèrement pailleté d'un gris bleu foncé; au nord du « Châtelet », le phyllade est grossier comme celui de Gembloux; au « Châtelet », il est un peu plus feuilleté; au sud, il s'accompagne de quelques banes de quartzite feuilleté d'un gris bleuté.

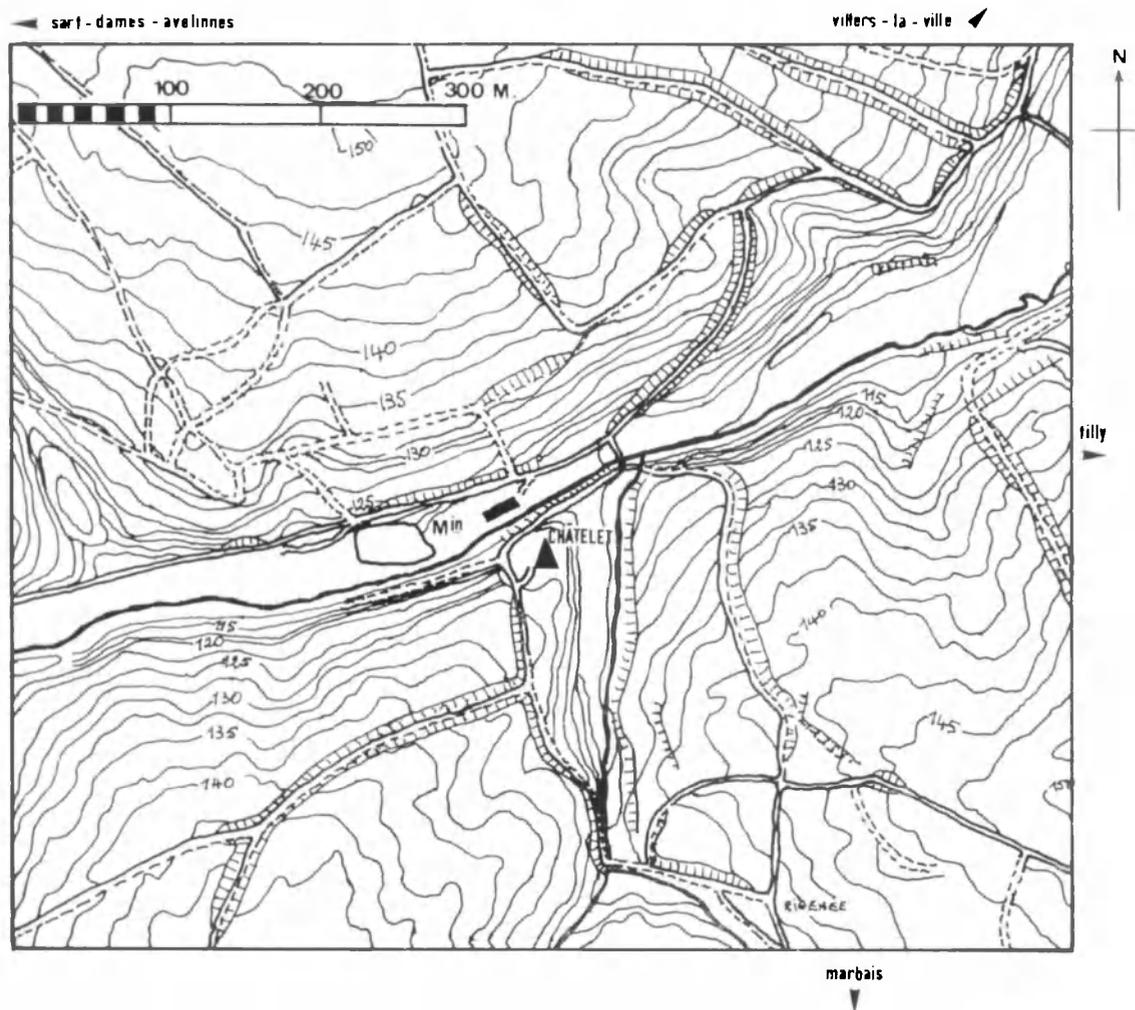


Fig. 2. Topographie du site du Châtelet.

On trouve en outre, dans le petit bois au nord de l'ancienne ferme de Cognée, un calcaire bleu foncé qui donna des blocs d'assez grandes dimensions. Du sable, enfin, à Dreumont et au sud de la ferme de Rigenée (4).

La majeure partie du territoire de Marbais relève du bassin de l'Escaut, sauf l'extrémité méridionale qui appartient au bassin mosan (5).

PRESENTATION DU SITE

On connaît mal l'histoire de Marbais à ses débuts. En l'absence de grandes trouvailles archéologiques sur le territoire de la commune, c'est une route romaine qui constitue le plus ancien vestige (6). Cette

route, la Chaussée Bavai - Tongres longeait le bourg au sud-est.

Si les premières mentions explicites de Marbais remontent au XI^e siècle (7), l'occupation même du lieu-dit « Châtelet » n'est attestée qu'en 1219 (8). Les seigneurs de Marbais y ont eu une résidence fortifiée jusqu'à l'extrême fin du XVI^e siècle. Ruinée à la suite du passage du roi de France Henri II en 1554, terres et château passent alors, en 1600, à la famille voisine des Serclaes de Tilly. Entièrement converti en ferme, sans doute dès le début du XVIII^e siècle, le Châtelet s'est mué, d'après d'anciennes cartes (9), en « ferme du Châtelet » : cette situation perdurera jusqu'en 1968, époque à laquelle l'ensemble, propriété des Menten de Horne, a retrouvé une physionomie correspondant avec plus d'exactitude à son toponyme antérieur (fig. 3).



Fig. 3. Le Châtelet vu de l'ouest (1973).

Le choix de l'emplacement d'une construction ne relève pratiquement jamais de l'arbitraire. Le cas des églises rurales a été clairement démontré⁽¹⁰⁾. Les grosses fermes des XVII^e et XVIII^e siècles dispersées dans nos campagnes sont bâties presque toujours près d'un point d'eau : source, fontaine, ruisseau. Les demeures seigneuriales sont rarement isolées; elles s'entourent d'une chapelle et d'une ferme⁽¹¹⁾. Parmi les cas typiques de cette union étroite, il faut épinglez le donjon d'Hamerenne - Rochefort, révélé par les fouilles, non seulement associé, mais intégré pleinement à sa chapelle, puisqu'il en constituait la tour⁽¹²⁾; de même pour l'église de Wierde⁽¹³⁾. Souvent ces chapelles castrales, embryons d'églises paroissiales, se sont détachées petit à petit de l'emprise du seigneur du lieu; ainsi en va-t-il à Goesnes et à Chantraine-Verlée⁽¹⁴⁾, où la chapelle faisait partie de l'enceinte même du château. En conséquence, la distance séparant le château de l'église paroissiale est minime : Skeuvre (Natoye), Corroy-le-Château, Grand-Manil, Opprebaix, etc. Et les populations, en quête de protection, se groupaient aux alentours de ces bâtiments.

C'est pour ces divers motifs que le cas du Châtelet de Marbais est particulier : sa situation à l'écart de l'agglomération surprend⁽¹⁵⁾.

L'église Saint-Martin de Marbais, très vieille paroisse, est souvent citée dans des actes médiévaux et modernes. Elle domine, au sud, des fonds marécageux où, dit-on, s'élevait jadis une tour. Si cette assertion s'avérait être exacte, on serait à nouveau en présence du complexe tour-église, si fréquent au moyen âge. Et logiquement, ses occupants seraient les seigneurs du lieu, en l'occurrence les Marbais. En poussant le raisonnement, on pourrait conclure de l'existence de la

tour, qu'elle a abrité les premiers seigneurs; pour une raison inconnue, elle aurait été délaissée au profit du donjon actuel, planté à la limite nord du domaine.

On sait, d'autre part, que la seigneurie fut liée au duché de Brabant jusqu'au moment où, après la fondation de l'abbaye de Villers en 1146, sentant l'influence grandissante du duc vers le milieu du XII^e siècle, les Marbais se rapprochèrent des comtes de Namur pour échapper à l'emprise politique ducale⁽¹⁶⁾. Dès lors, pourrait-on voir la situation du château, édifié à l'extrême limite du comté de Namur, comme un poste-frontière de cette principauté? La question demeurera sans doute insoluble.

LE MOT « CHATELET »

Il faut chercher l'origine de « châtelet » dans le mot latin *castellum*, puisque le vocable « châtelet » résulte d'une évolution dont il serait le dernier stade : du *castellum* latin, par *Castellers* en 1219⁽¹⁷⁾, *chastial do Chasteley* en 1343⁽¹⁸⁾, *Chastelet* en 1568⁽¹⁹⁾ et *Chaslet* en 1760⁽²⁰⁾. *Castellum*, lui-même diminutif de *castrum* désignant la forteresse, l'endroit séparé et retranché, est à l'origine de *castel* et de *château*.

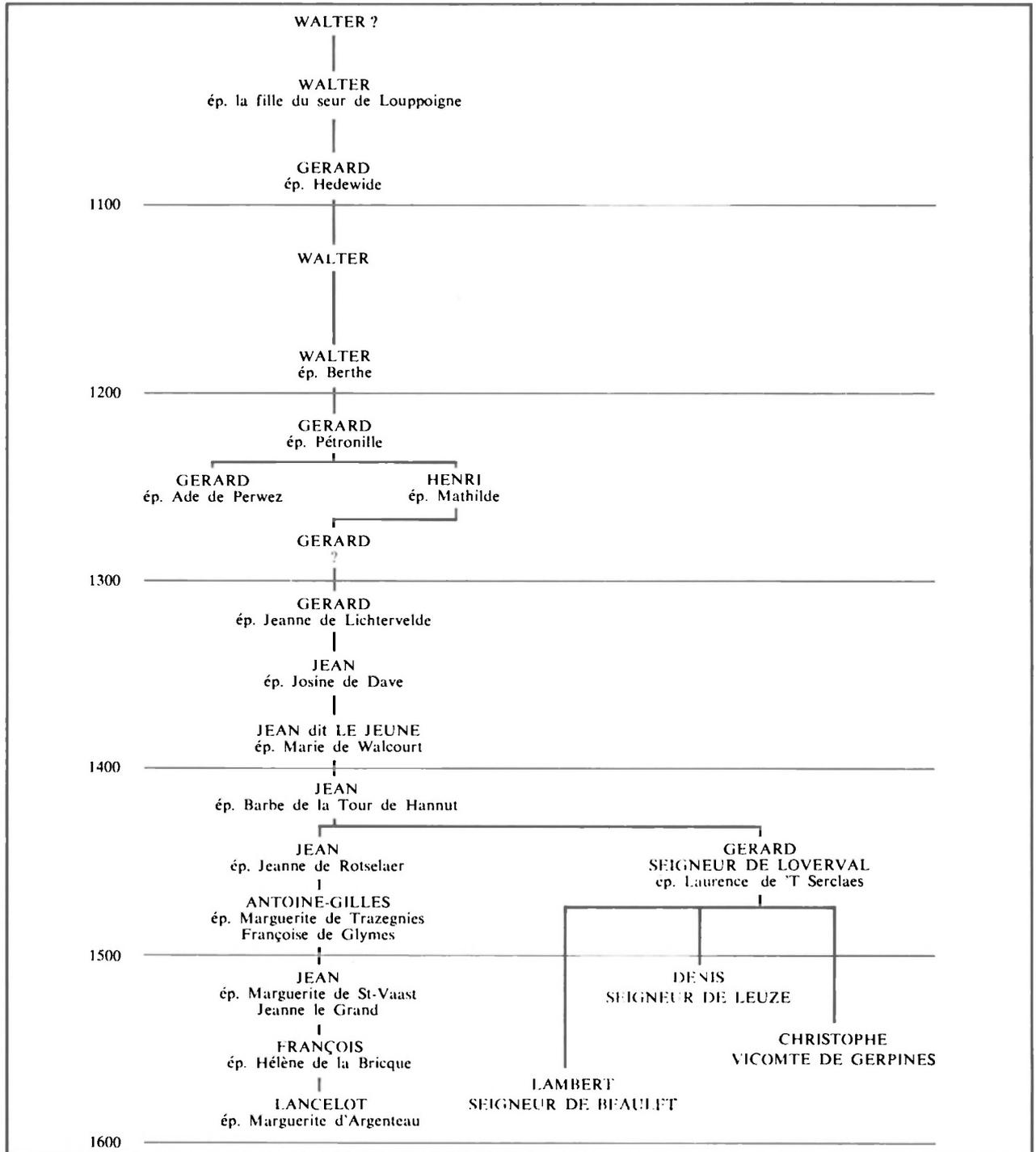
La définition de châtelet que propose Viollet-le-Duc⁽²¹⁾ ne peut en aucun cas se rapporter au monument envisagé ici. Car si la forteresse occupe bien un endroit stratégiquement important, à la limite nord du comté de Namur, il a en outre été la résidence à part entière du seigneur du lieu.

APERÇU HISTORIQUE

Plutôt que de se pencher tour à tour sur chacun des individus de cette lignée namuroise, étonnante à bien des égards, il a paru préférable de replacer dans l'histoire quelques-uns de leurs faits⁽²²⁾.

La position même de la seigneurie de Marbais, aux confins du duché de Brabant et du comté de Namur, associée aux possessions que ces seigneurs détenaient dans l'une et l'autre de ces principautés, explique pourquoi ces *nobiles* apparaissent dans des actes tant brabançons que namurois. Mais l'histoire de cette lignée fait plus étroitement partie de l'histoire du comté de Namur jusqu'au début du XVII^e siècle. C'est à cette époque que, dépouillés de leurs biens, terres et château, les derniers descendants des Marbais disparaissent de la scène politique namuroise et que leur nom, jadis illustre, s'estompe peu à peu pour ne laisser au XVIII^e siècle qu'un souvenir assez vague, bientôt oublié. Les ruines de leur château d'une part, le récit des exploits de plusieurs de leurs membres dans des chroniques d'autre part, restent les meilleurs

CRAYON GENEALOGIQUE DES SEIGNEURS DE MARBAIS (*)



(*) Y figurent les seigneurs du lieu et les premiers des branches cadettes. Crayon tiré de DE KESSEL P.N., *Notice historique et générale sur la Maison de Marbais*, dans *ASAN*, XII, 1872-1873, p. 195-228 et 273-304.

témoins de leur passage et du rôle qu'ils jouèrent sur différents plans, non seulement dans les destinées du comté, mais encore de toute la partie sud du pays.

La vie longue et féconde de cette maison s'étend sur sept siècles d'une histoire ponctuée de hauts et de bas. Dès la fin du XI^e siècle déjà, plusieurs Marbais sont cités comme témoins⁽⁻³⁾ et prennent une part active dans les donations aux abbayes de Gembloux, d'Aywières et de Villers-la-Ville; ils sont même à la base de la fondation de cette dernière en 1146⁽⁻⁴⁾.

Au milieu du XIII^e siècle, ils sont passés dans la chevalerie et ne sont plus des *nobiles* comme précédemment. Leurs descendants, au XIV^e, gagnent la confiance du duc de Brabant qui leur octroie l'une des plus hautes dignités du duché. Honneurs réitérés d'ailleurs un siècle plus tard, mais dans le Namurois cette fois. Tribulations et disgrâce sous Philippe II, dont la mort s'accompagne de celle de la seigneurie et de ses seigneurs.

Le temps et les hommes nous ont en outre préservé quelques documents qui ont trait directement aux constructions et dont l'importance n'est certes pas négligeable dans le cadre de cette étude.

Le premier atteste la présence du « Châtelet » en 1219 : « ...ante locum qui dicitur Castellars, in territorio de Marbais »⁽⁻⁵⁾.

Un relief de 1343 en délimite le domaine : « Li sires de Marbais tient en fief do comte de Namur : prumis, le Chastial do Chasteley et toutes les appendanches en terres, préis, bos, cens, rentes et molins par toute li terre de Marbais, dismes, patronaige de toutes les églises et toutes les droitures si avant que li terre de Marbais s'estend et qui alle signourie et hateur de Marbais appartient. Item, la ville de Marbais en fons et en comble, Villers-le-Ville, Marbisoul, Bries, Réegnées, Duremont, les III Meis et ce qu'il a à Brigodes appartenans alle seigneurie de Marbais et en toutes les dittes villes et lieux; at li sire de Marbais toutes droitures et hateur, qui alle dite signorie appartient; encore est homme li sire de Marbais devant nommé à monseigneur le comte de la terre de Staveles »⁽⁻⁶⁾.

On sait en outre que l'église et le château de Marbais furent incendiés par les hommes du roi Henri II en guerre dans nos provinces contre Charles-Quint en 1554. Tous les titres que possédaient les seigneurs du Châtelet disparurent dans l'incendie⁽⁻⁷⁾. Néanmoins, le château fut à nouveau occupé, suite à des réaménagements sans doute partiels, en 1568⁽⁻⁸⁾.

Voilà donc autant de repères qu'il faudra reprendre en considération dans la synthèse de l'histoire des constructions.

ICONOGRAPHIE ANCIENNE

Il n'existe pas la moindre reproduction ancienne du Châtelet dans les ouvrages anciens répertoriés par E. Bacha⁽⁻⁹⁾, P. Colin⁽⁻¹⁰⁾ et L. Hissette⁽⁻¹¹⁾, ou dans les « manuels » romantiques du XIX^e et même du début du XX^e siècle⁽⁻¹²⁾. La raison de cette déficience doit s'expliquer dans le fait que le Châtelet n'existait plus en tant que château lors des voyages des dessinateurs aux XVII^e et XVIII^e siècles (Harrewyn, Remacle Le Loup, etc.). Il n'était peut-être que ruine sans aucun attrait pour eux, ou, mieux, semble-t-il, simple ferme ayant exigé de nouvelles constructions au sein du château. Ainsi étouffée et défigurée, l'ancienne silhouette de la forteresse s'était d'autant plus effacée que la proximité des hauts-lieux de Villers captivait l'attention des « touristes » d'alors.

La « ferme du Châtelet » se trouve sur les cartes topographiques, mais l'exactitude de son tracé y laisse à désirer. La carte dressée par les Autrichiens, dite de Ferraris, entre 1774 et 1778, propose un plan aussi erroné qu'incomplet (fig. 4); les bâtiments n'en sont guère plus précis sur la carte de l'I.G.M. aux 10.000^e et 25.000^e.

Le premier document en date, sur lequel on puisse compter, est une photographie de l'ensemble du « Châtelet », prise du sud-ouest vers 1890 (fig. 5). Elle donne l'état général du complexe à cette époque et, associée à plusieurs clichés postérieurs, jette une vive lumière sur les transformations qui ont affecté le monument depuis 80 ans (fig. 6).

La pénurie de documents iconographiques anciens fera ainsi, de la restitution du château aux époques antérieures, une entreprise à la fois ardue et hasardeuse, relevant pour une grande part de l'hypothèse.

II. LE CHATELET : SON ARCHITECTURE

L'image qu'offre le Châtelet depuis sa restauration en 1968-1969 est celle d'un ensemble de bâtiments dispersés à l'intérieur d'une muraille au tracé sinueux, et agrémentés par un jardin où les vertes pelouses tranchent vigoureusement sur les pierres grises des constructions.

Profondément inféodé au site, qui fut sans nul doute déterminant dans le choix de son emplacement, le château a pu en tirer un profit maximum (fig. 7).

Fig. 4. La « Cense du Châtelet » vers 1775, d'après la carte de Ferraris.

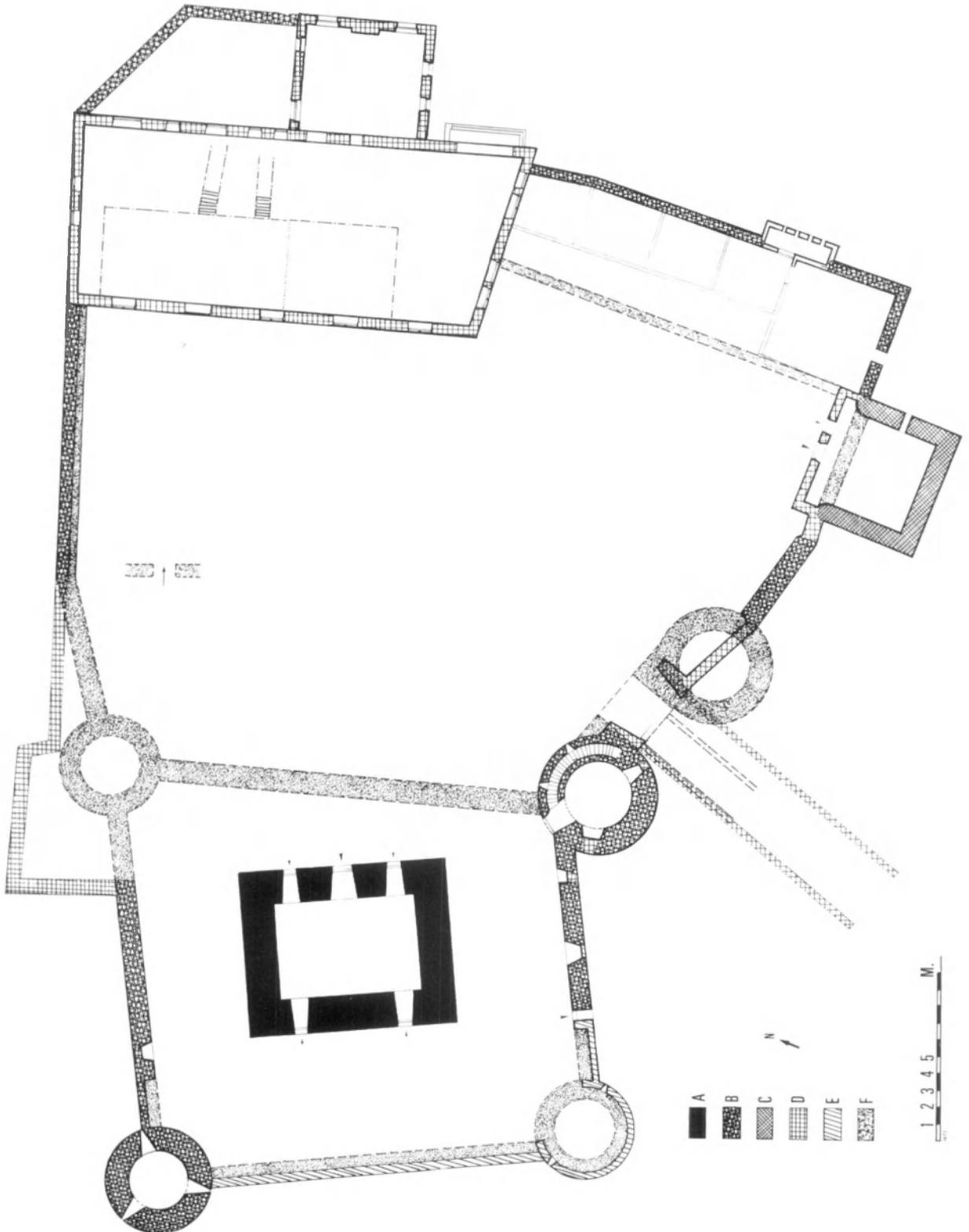




Fig. 5. Le Châtelet vers 1890.

Fig. 6. Le Châtelet en 1969.





On pénètre au cœur de l'ancienne forteresse du côté sud; le pont de pierre dont les quatre arches enjambent le fossé introduit, au-delà du portail, dans une vaste cour. Ce portail est flanqué à gauche d'une grosse tour ronde, décapitée. Du même côté, un peu au-delà, on découvre le donjon, énorme. Détaché des courtines, il est enfermé sur trois faces dans les murs de l'enceinte qui sont ponctués aux angles par deux autres moignons de tour. Face au donjon, un corps de logis occupe le nord-est de la cour, tandis qu'au sud, un dernier bâtiment qu'on identifie avec la chapelle castrale, est greffé, apparemment assez mal, sur le périmètre du château.

Au premier abord, la photographie aérienne (fig. 8) montre assez bien, d'après la forme générale que dessinent les courtines, l'articulation interne de la forteresse médiévale. A gauche donc, le donjon, isolé dans un quadrilatère dont trois côtés existent toujours; le quatrième se lit au sol, dans la traînée rectiligne de coloration plus claire qui traverse la pelouse du sud au nord. Ce sont là les traces laissées par les fondations, encore en place, d'une muraille qui venait se brancher, d'un côté, à la tour d'entrée et, de l'autre, à une quatrième tour, dont les substructions ont été mises au jour lors des dernières restaurations.

A l'est de cette ligne, la cour semble avoir abrité la « cense du Chastelet », mentionnée en 1568, où se trouvaient à cette date des bêtes appartenant au seigneur⁽³³⁾. Peut-être la ferme du Châtelet existait-elle dès les débuts du château, constituant de la sorte la « basse-cour » du seigneur, par laquelle d'ailleurs il fallait passer pour parvenir dans la « haute-cour » que dominait le donjon. Les activités de la ferme se complétaient en quelque sorte par celles du moulin du Châtelet⁽³⁴⁾, dont les bâtiments s'étalent encore en partie en contrebas du château, le long de la Thyle.

LES DEFENSES NATURELLES

La forteresse couronne l'éperon rocheux qui surplombe à plus de 15 m, le confluent de deux petits cours d'eau, la Thyle coulant d'ouest en est, et le ri des Goutailles qui prend sa source sur le plateau, à 1 km au sud. Ces deux ruisseaux sillonnent les fonds jadis marécageux de vallées aux versants très raides, où la roche affleure de façon permanente (fig. 9).

Au sud-ouest, c'est le vaste plateau miné de sources, dont la déclivité, quoique faible, conduisait, il y a une quinzaine d'années encore, les eaux vers les deux ruisseaux. Ces sources, nombreuses au dire des habitants, ont été déviées au profit de stations de pompage qui ont été récemment installées sur le plateau.

Rochers, marais et sources ont dû intervenir lors du choix de l'emplacement du château. Les premiers, au nord et à l'est, constituaient des embûches présentées à l'ennemi et assuraient une protection naturelle et efficace à la forteresse. Quant aux eaux de sources, elles pourraient avoir été canalisées vers les larges fossés du château, l'un creusé au sud, l'autre aménagé à l'est; ceci ne constitue qu'une supposition car, dans l'état présent des lieux, il est malaisé d'opter pour des douves plutôt que pour des fossés secs. Si des levées de terre, à l'est, auraient pu effectivement maintenir les eaux dans une sorte de cuvette allongée, le long de la muraille — des levées de terre y sont d'ailleurs toujours perceptibles —, cette solution semble inapplicable pour le fossé qui barre l'entrée du château. La déclivité du terrain aurait alors contraint le constructeur, tantôt à creuser un fossé, au sud, tantôt à en modeler les parois par des talus, vers le sud-ouest et l'ouest, où l'ennemi pouvait percer une brèche sans trop de difficulté.

L'hypothèse des douves pourrait néanmoins être maintenue à condition qu'un talus de terre ait existé dans le prolongement de la courtine ouest, et maintenu les eaux dans les deux fossés creusés d'équerre. Mais il n'en existe nulle trace.

On en est donc réduit à voir en lieu et place des douves, des fossés sans eau, assez larges et sans doute profonds, des côtés est et sud du château.

A l'ouest et bien sûr au nord, la hauteur des courtines associée au terrain irrégulier et, de surcroît, en pente devait suffire à repousser l'assaillant éventuel. Ainsi donc, les constructeurs ont pu tirer d'imprévisibles dictés par une nature parfois capricieuse un parti favorable pour accroître la résistance du château et la sécurité de ses occupants.

Fig. 7. Plan général du château. Légende : A : XII^e siècle; B : v. 1200-1219; C : 2^e moitié XIII^e siècle (?); D : XVII^e-XVIII^e siècles; E : parties du XIII^e siècle relevées en 1968; F : restitution et fouilles. Le plan du donjon mentionne ses percements actuels.





Fig. 9. Le site vu du sud-est (1973).



Fig. 10. Donjon. Faces sud et est (1972).

LE DONJON (fig. 10)

C'est de la route de Sart-Dames-Avelines à Villers-la-Ville, quand les arbres sont dégarnis, que la vue sur le Châtelet est tout à la fois la plus belle et la plus saisissante (fig. 3). Le donjon qui émerge de l'enceinte, découpe dans le ciel une dure silhouette d'un autre âge. Pièce de résistance et âme du château, c'est lui qui arrête le regard et excite d'emblée la curiosité.

A. Description

De plan barlong, le donjon occupe hors-œuvre 120 m² de surface à l'intérieur de l'enceinte. Le tracé de ses murailles compose un rectangle de 12,30 m sur 9,80 m à la base, mais son enveloppe murale, épaisse de 1,80 m, réduit les dimensions utiles du rez-de-chaussée à 8,50 m sur 6,10 m. Le donjon est entièrement construit en appareil irrégulier de schiste noir et feuilladé, noyé dans un mortier blanc, à l'exception de quelques grès blancs pour des ouvertures au rez-de-chaussée : décharge d'une ancienne porte et anglées des meurtrières. Peut-être a-t-il été recouvert d'un enduit qui n'existe plus. Sa hauteur actuelle sous corniche atteint encore 10,50 m du côté de la cour et 11,50 m à l'ouest, différence imputable à la déclivité du terrain.

Fig. 8. Vue aérienne du site en 1971. A noter le tracé en clair de la courtine intérieure disparue, à droite du donjon. Au nord-ouest, l'ancien moulin du « Châtelet ».

Fig. 11. Donjon. Face est. A remarquer à gauche de la porte, la trace de la fenêtre primitive (v. 1945).





Fig. 12. Donjon. Meurtrière, face nord (1972).



Fig. 13. Donjon. Rez-de-chaussée : meurtrière, côté ouest (1972).

Ses parois uniformes, aux percements peu abondants, semblent homogènes. Le mur est du donjon est ouvert au rez-de-chaussée par deux petites baies carrées qui encadrent l'actuelle porte d'accès (fig. 11). Deux autres fenêtres, denticulées aux premières, éclairent ce même niveau du côté occidental. En réalité, ces cinq ouvertures sont tardives; il suffit d'en observer les encadrements.

Une seconde série de petits percements anime le haut des murs : les boulins, qui se répartissent sous la corniche. Ces trous répondent donc à la nécessité pratique de recevoir les supports de l'échafaudage lors de la pose de la toiture.

Les flancs nord et sud du donjon portent en outre des traces nettes de solins. Ainsi qu'en témoignent d'anciennes photographies (fig. 5), ces obliques dessinent les bâtières de deux bâtiments de l'ancienne exploitation agricole, qui vinrent tardivement épauler le donjon.

Un retrait continu des murs divise celui-ci en deux registres sensiblement égaux, et souligne ainsi les deux niveaux qu'il a, jusqu'à ce jour, conservés au dedans.

Le sol du premier niveau, soit le *rez-de-chaussée* actuel, fut relevé au cours des temps. En témoignent les deux *meurtrières* bien apparentes aujourd'hui,



Fig. 14. Donjon. Porte murée, face sud (1973).

mais à demi-enterrées à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, qui percent les flancs nord et ouest (fig. 12). Ces longues ouvertures aux parois jadis ébrasées s'enfonçaient encore d'un bon mètre, ce qui s'observe du côté ouest grâce aux canalisations souterraines laissées à l'air libre en cet endroit (fig. 13). Il faudrait donc rechercher l'ancienne ligne de sol à un mètre en contrebas, voire davantage, puisque les seuils des meurtrières ne devaient pas poser à même le sol. Une dalle cimentée interdit à présent tout sondage.

Du côté sud, une *porte condamnée* a desservi cette pièce (fig. 14). Mais un nouveau problème de niveau se pose à cet égard. Le seuil de la porte et le sol sont

de plain-pieds; c'est dire en d'autres mots que porte et sol actuel sont liés. Or, le terrain qui cerne le donjon a été exhaussé. Cette modification a dû se produire à l'époque de la construction des courtines. Le passage, quoique fort ancien, ne serait donc pas original. Un autre élément vient de renforcer cette déduction.

Les embrasures de la porte ne coupent pas le plan du mur suivant une perpendiculaire, mais suivant un axe oblique. L'oblique parallèle des ébrasements n'est pas fréquente. Un mur de refend construit à l'intérieur ou à l'extérieur du donjon ne pourrait pas, s'il eût existé, justifier le procédé : il était toujours loisible au constructeur de placer la porte plus à l'est, ou vers l'ouest. On a interprété ce fait étrange en recourant à l'expédient purement technique : opérer un percement en le biaisant de la sorte permettait de mieux répartir le poids du mur de part et d'autre de la porte et, partant, de ne pas déformer la partie du donjon rendue ainsi plus vulnérable. En fait, une autre solution doit être proposée. Une meurtrière du même type que celles qui subsistent pouvait percer la paroi sud avant le creusement de la porte en cause. L'ouverture murée résulterait donc à la fois d'un élargissement et d'un rehaussement de cette meurtrière, dont un des ébrasements aurait été réutilisé et l'autre évidé sur le modèle et suivant un plan parallèle au premier. Le résultat, aussi curieux qu'ingénieux, offrirait l'avantage de toucher le moins possible aux maçonneries et de ne pas compromettre la stabilité du donjon.

Condamnée, la porte l'est depuis longtemps : plusieurs couches de chaux recouvrent son moellonnage à l'intérieur. Badigeonnée comme le reste des murs, elle ne peut ainsi avoir eu de fonction réelle dans la vie de la ferme. Elle n'est pas non plus originale pour les raisons énoncées plus haut. Peut-être n'entra-t-elle en service qu'au moment où l'enceinte vint renforcer, au cours du XIII^e siècle, la défense du donjon naguère isolé.

A l'intérieur, les arcs de décharge surmontant les meurtrières montrent bien que celles-ci ne sont pas exactement à même hauteur (fig. 15). Ne pourrait-on pas en chercher la raison à l'extérieur, dans le site environnant : meurtrières plus basses des côtés abrupts nord et ouest, et un peu plus hautes vers le sud et peut-être l'est, si une quatrième en a percé la paroi ? Rien ne permet d'assurer que la ligne de sol du donjon ait été parfaitement horizontale. Au-dehors, des chaînages très soignés en grès blanc cerrent ces fentes; des claveaux en même matériau déchargent la porte murée.

Le premier niveau, malgré l'épaisseur de ses murailles, qui atteint plus de 1,80 m, n'a jamais reçu de

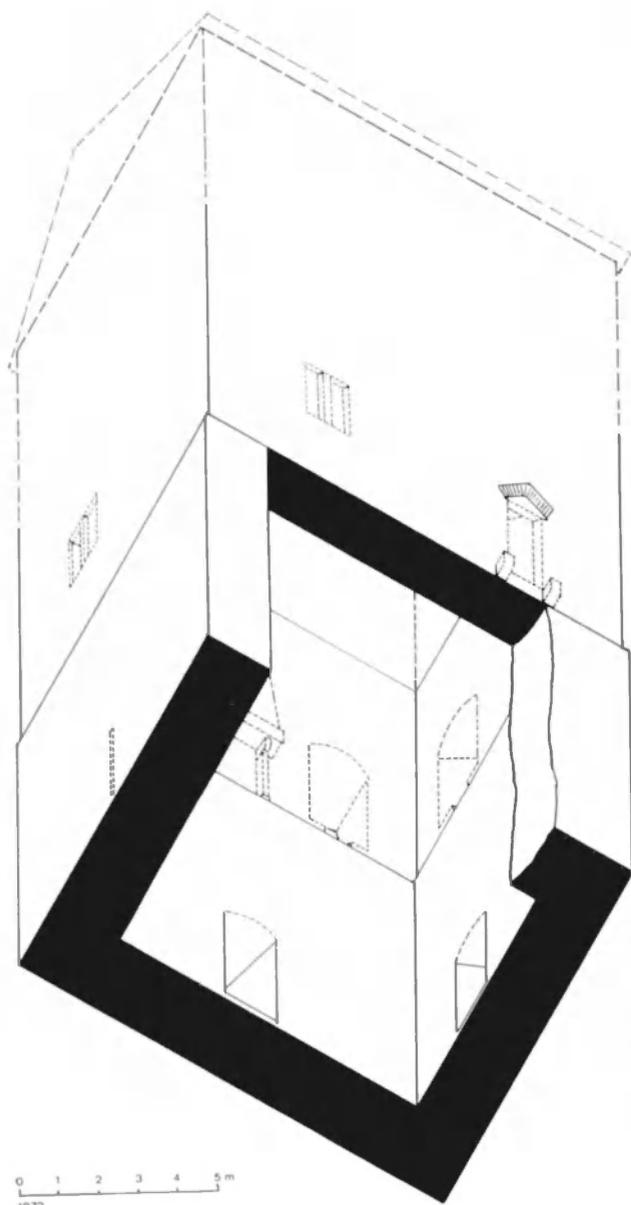


Fig. 15. Donjon. Développement des parois intérieures et coupes; en pointillé, éléments restitués.

Fig. 16. Donjon. Entrée primitive à l'étage. Les flèches indiquent l'emplacement visible des corbeaux qui portaient la plate-forme (1973).



voûte de pierre; aucune marque de voûtaison n'y est visible. Il est actuellement recouvert de voussettes de briques posées sur des madriers de bois fichés dans les murs. Dès l'origine, un plafond plat sur des sommiers qui posaient sur un retrait des murs, limitait le rez-de-chaussée, dont la hauteur peut ainsi s'estimer à 5,70 m au départ de l'ancien niveau, ou 4,50 m à partir du sol actuel.

Dans l'ensemble du donjon, c'est l'étage qui offre le plus grand intérêt, parce que les traces de l'aspect primitif y sont mieux conservées et plus lisibles qu'au rez-de-chaussée. Ses dimensions dans œuvre sont

élevées : 9,50 m sur 7 m, soit 66,5 m², pour une hauteur de 5 m. Par conséquent, superficie plus vaste encore qu'en bas : le ressaut de 50 cm des quatre murs qui recevaient le plancher de la salle accroît la surface de près de 15 m² par rapport à celle du rez-de-chaussée (51,85 m²). Le caractère évident d'habitation de cette salle se déduit de six éléments au moins : une porte, 4 fenêtres, une cheminée. Aucun d'eux pourtant n'est demeuré intact.

Comme dans beaucoup de donjons romans, la première entrée du donjon de Marbais semble s'être située à l'étage, ici du côté est (fig. 16). Ses piédroits,

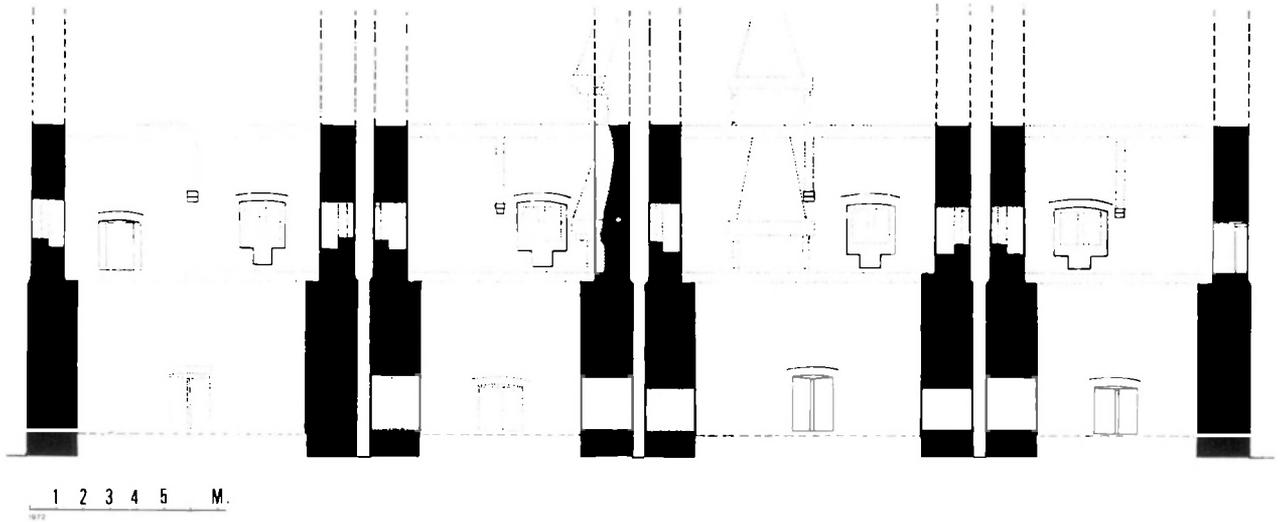


Fig. 17. Donjon. Axonométrie; en pointillé, éléments restitués.

seuil et linteau ont été arrachés et refaçonnés en brique et pierre calcaire à une époque plus récente, effaçant par là toute trace des anciennes fermetures et sécurités (gonds, verroux, poutre(s) de calage). Le seul élément original qui ait survécu est l'arc de décharge; l'intrados en épouse la forme d'une mitre, celle probablement du linteau monolithe qui s'appuyait sur les piédroits. Sous l'emplacement présumé à bon droit de ceux-ci se dessinent à l'extérieur deux reprises maçonnées de section carrée: ce sont les vestiges de deux cavités (env. 35×35 cm) en rapport étroit avec une passerelle d'accès à l'étage du bâtiment. Ou bien, des corbeaux s'y logeaient et supportaient les planches d'une plate-forme (fig. 17); un exemple conservé en Italie, au château de Lagopesole (Pouilles), illustre clairement ce procédé⁽³⁵⁾; ou bien, des poutres s'y emboîtaient et recevaient le plancher d'un palier. De toute façon, des poteaux de bois devaient maintenir l'autre extrémité du plancher à quelque six mètres de haut. Un escalier de même nature ou une échelle étant le seul moyen d'y accéder, un tel système offrait le précieux avantage de pouvoir disparaître — démonté ou détruit — en cas de danger pressant.

Quatre vastes fenêtres à deux banquettes se répartissent sur les murs, une par paroi (fig. 15); elles sont ou étaient surmontées d'un gros arc de décharge en segment de cercle. Deux d'entre elles sont totalement obturées; leurs tracés se perdent dans la maçonnerie. Mais les fenêtres est et ouest, encore en bon état, conservent leur aspect primitif à l'intérieur; en revan-

che, elles sont devenues pratiquement imperceptibles de l'extérieur. Leurs parement externes ont été arrachés à un point tel qu'une des deux banquettes de la niche intérieure transparait même au dehors, du côté de la cour (fig. 11). Les dimensions imposantes de ces fenêtres appellent une division du jour par un meneau central, plutôt qu'une seule lumière. Déduction faite des deux banquettes, blocs parallépipédiques de $50 \times 50 \times 80$ cm environ (cette profondeur est incertaine), le jour dessine un carré de 1,80 m de côté; en décomptant le seuil (50 cm) et les deux jambages (20 cm), il aurait une ouverture réelle de 1,20 m de haut sur 1,50 m de large. Ce qui constitue une surface trop importante pour ne pas appeler un meneau, de plus ou moins 20 cm de large, qui, avec les jambages, recevait peut-être un châssis de bois amovible ou escamotable, comme c'était le cas, entre autres, au donjon d'Ath où un treillis d'osier pouvait, à la bonne saison, remplacer parchemins, papiers huilés ou vessies de porc de l'hiver. Cette baie à deux lumières, — chacune mesurait donc 1,20 sur 0,60 m — devait pouvoir être complètement obturée par des volets intérieurs (latéraux) et extérieurs (à hascule). Les crochets pour les rouleaux des manivelles n'existent malheureusement plus.

Contre le mur ouest s'élevait jadis une ample cheminée. Aujourd'hui, on n'en discerne plus que les traces en négatif (fig. 18): les piédroits, peut-être monolithes, qui empiétaient sur la salle; le contre-chœur, dépourvu de son parement de briques réfractaires ou d'un autre réflecteur de chaleur; la hotte, de forme

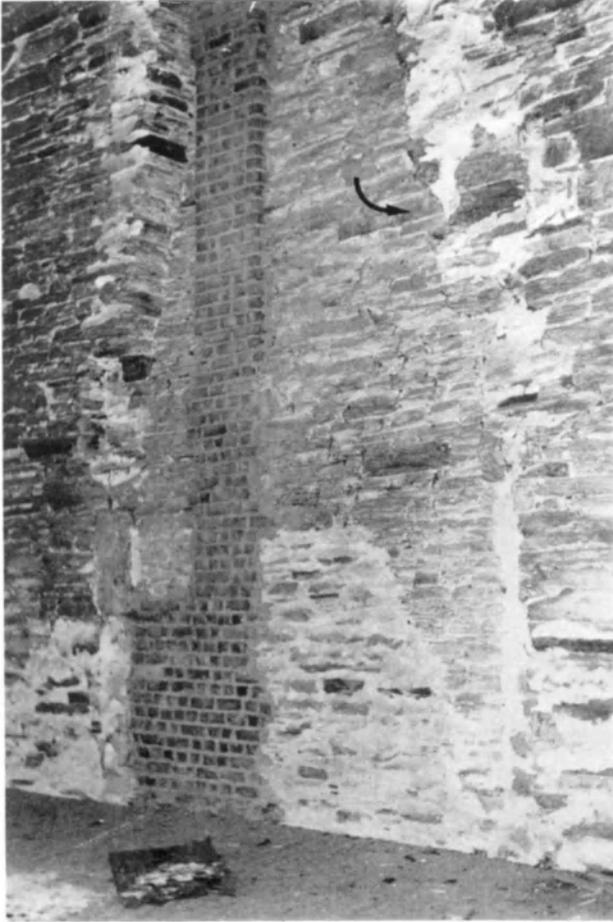


Fig. 18. Donjon. Cheminée du premier étage. La flèche indique le corbeau qui recevait les jambes de force portant les poutres du plafond (1972).

indéterminée, qui devait assurer l'évacuation des fumées, le conduit n'entamant la muraille que de peu. Bien peu de choses donc pour cette cheminée qui devait assurer le chauffage d'un volume non négligeable ($9,50 \times 7 \times 5$ m, soit 332 m^3), où les courants d'air devaient souffler fréquemment. Des armoires ou niches creusées dans le mur de part et d'autre de la cheminée ou d'un seul côté seulement ne paraissent pas avoir ici été prévues. Et rien dans la maçonnerie ne peut témoigner de leur présence autrefois.

Il semble que l'étage ait reçu une couverture analogue à celle du rez-de-chaussée. Juchées à 5 m, les poutres du plafond devaient pénétrer de plusieurs centimètres dans les murs ou s'appuyer sur des corbeaux, car un nouvel amincissement des murailles aurait

rendu celles-ci trop frêles (moins d'un mètre). Chacune des quatre parois de l'étage est, ou était pourvue, à mi-hauteur et à mi-largeur, d'un corbeau présent en partie sur les murs est et sud. Chaque corbeau devait porter une jambe de force allant soutenir deux sommiers dont l'envergure était assez impressionnante : 9,50 m dans l'axe nord-sud, et 7 m dans le sens est-ouest.

La *superstructure* du donjon est tardive. Les charpentes en excellent état pourraient avoir été assemblées au XVIII^e siècle et être contemporaines peut-être de celles du logis actuel (datées de 1729). Couverte d'ardoises, la toiture est à croupes, ou mieux, d'un type proche du pavillon à quatre versants.

B. Restitution

Tout porte à croire que le donjon était doté d'un étage supplémentaire : la hauteur actuelle de ses murailles excède à peine les dix mètres pour une épaisseur à la base de plus de 1,80 m. Or, le terrain contigu a été sensiblement exhaussé (de 1 à 2 m). Lors de l'aménagement de la piscine à l'ouest, le mur de ce côté s'est révélé descendre à plus de 3 m en contrebas du sol, sans présenter de semelle de fondation ou atteindre la roche qui affleure dans les parages. Il ne faut pas exclure l'hypothèse que le donjon ait été assis directement sur une pointe rocailleuse qu'on aurait recouvert de terre après coup. Sur un sol aussi ferme, la stabilité du donjon était garantie, même s'il devait comprendre plusieurs étages. Ce qui a dû être le cas, à envisager ses trois dimensions : longueur : 12,30 m ; largeur : 9,80 m ; hauteur : 10,50 m et 12 m si on restitue approximativement l'ancienne ligne de sol. Sinon, on serait en présence d'un donjon plus long que haut, ce qui n'était guère courant.

Ainsi, si on accepte la présence d'un second étage ou troisième niveau — niveau nocturne par opposition au niveau diurne —, celui-ci devait être réservé exclusivement, comme partout ailleurs, au seigneur et à sa famille. Percé de fenêtres semblables ou plus exiguës qu'à l'étage inférieur, pourvu certainement d'une cheminée qui se superposait à celle du bas, ce niveau devait également comprendre, si pas un coin servant de chapelle, du moins la latrine dont on n'a conservé aucun souvenir au premier et dont l'absence est bien plus qu'improbable dans une construction soignée comme celle-ci.

Peut-être y a-t-il eu un quatrième niveau, le niveau des combles, que pouvait recouvrir une bâtière à faible inclinaison (comme c'était le cas au donjon d'Anthiesnes, où les deux versants formaient un angle de 15°), une flèche pyramidale, ou une toiture à quatre pans (dans le genre de l'actuelle couverture). Que l'on retienne l'une ou l'autre forme de toit, l'enver-

gure de celui-ci devait impliquer un solide réseau de poutres composant la charpente. La défense a pu, en outre, s'accroître par l'adjonction temporaire ou permanente d'un hourd de bois. Les motifs d'y croire sont partagés.

L'appareil défensif est faible. Un moyen efficace de le renforcer et qui n'était pas rare, consiste en une galerie couverte servant de plate-forme en encorbellement pour les défenseurs; elle contourne l'entièreté du donjon. Dans le cas du hourd permanent, les problèmes d'assemblage des éléments ne se posent plus. Mais un hourdage monté lorsque les circonstances seules l'exigent doit pouvoir se construire aisément et surtout rapidement. A cette fin, le haut des murs du donjon est percé de boulins en forme de trous carrés traversant la muraille de part en part, et dans lesquels s'emboîtent les madriers ou pièces de base portant le poids de la plate-forme. Les poutres avaient donc comme longueur l'épaisseur de la muraille où elles séjourneraient ordinairement. Il suffit dès lors de les faire glisser à l'extérieur sur une longueur que déterminent l'épaisseur et le poids du mur.

La hauteur des maçonneries surmontant la ligne des boulins doit par conséquent être suffisante, puisque celles-là jouent le rôle de contrepoids et déterminent la largeur de la galerie. Vient ensuite l'assemblage des éléments protecteurs, plancher, panneaux, volets et peut-être un appentis prolongeant la toiture du donjon. Une fois monté, le hourd — mâchicoulis de bois — livre un passage couvert contournant le donjon qui lui donne accès par une petite porte. Percée d'ouvertures latérales, cette galerie permet au défenseur un tir plongeant; grâce au plancher parsemé d'orifices, des projectiles sont déversés sur l'assaillant qui s'est aventuré trop près des murailles. L'alerte passée, le hourd est démonté et ses pièces rangées dans les combles. C'est là également qu'on entrepose projectiles et matériel de jet.

C. *Interprétation*

On s'aperçoit vite que le donjon de Marbaix, isolé à l'origine ou ceinturé d'une palissade de bois avec levée de terre, concentrait le plus clair de sa force de résistance dans sa masse inerte, bien assise sur le roc, plutôt que dans l'agressivité de ses moyens de défense. Les quelques meurtrières du rez-de-chaussée ont pu servir de prises d'air et de lumière autant que d'archères. L'espace que nécessitait la manœuvre d'arcs et d'arbalètes y est suffisant: la largeur moyenne des embrasures est de l'ordre de 1,50 m pour une hauteur minimum de 1,80 m. Mais on ne peut certifier la véritable fonction de ces ouvertures.

Leurs dimensions importantes ne peuvent justifier le choix d'une solution plutôt que de l'autre: la salle

pouvait exiger un éclairage et une aération proportionnels à sa hauteur (plus de 5 m). Aux étages, de lourds volets à bascule ont sans doute protégé les 4 fenêtres qui constituaient quand même autant de points vulnérables; ils transformaient le donjon en une construction opaque, lourde et sévère. Cette faiblesse relative dans sa défense n'est pas diminuée si on suppose la présence du hourd; celui-ci, grâce à son encorbellement, se révèle utile et particulièrement efficace, tant pour abriter le défenseur que pour neutraliser l'attaquant au pied du donjon.

De nombreuses tours, même très anciennes, ont été dotées dès l'origine des commodités offrant aux occupants le confort que tous recherchaient sans aucun doute. Si l'éclairage et le chauffage décrochent une belle place dans le donjon de Marbaix, par contre, aucune armoire murale, aucune niche n'anime ni n'allège ses parois. Pourtant, armoires murales, niches et parfois même placards sont fréquents dans les constructions seigneuriales de chez nous, à partir de la fin du XII^e siècle au moins, et courants au XIII^e.

Ainsi en va-t-il des tours ou des donjons de Villeret (Saint-Martin-Balâtre), Alvaux (Nil-Saint-Vincent), Anthisnes, Corbaix, Sombreffe, etc. ⁽³⁶⁾, et même de constructions urbaines, telles les anciennes maisons romanes de Tournai ⁽³⁷⁾. Ici à Marbaix, ces témoins utilitaires font défaut. Ou bien, ils ont existé, mais leurs traces se sont estompées au fil du temps ou se sont fondues dans les transformations et réparations qui ont affecté le donjon; ou bien, ils n'ont jamais été prévus, ce qui semble positivement avoir été le cas. Mais ces points de détails ne dépréciaient certainement pas la viabilité du donjon. La seule entrée se situait à l'étage du côté est; on y parvenait par un escalier en matériau périssable. La porte murée desservant le rez-de-chaussée, du côté sud, est en effet postérieur; cette pièce a donc dû, à l'origine, faire office de cave, dans laquelle on descendait par un escalier de bois. L'étage, non voûté, recevait la lumière de 4 fenêtres pourvues de banquettes, et était chauffé par une vaste cheminée. De là, un autre escalier montait vers l'éventuel second étage. Le bel étage est très ample (9,50 × 7 m, soit 66,5 m²).

Vraisemblablement a-t-on eu recours à une division en plusieurs « cellules » à l'aide de tentures ou de tapisseries. Au surplus, la maçonnerie des parois devait être masquée par un enduit, dont rien cependant n'a subsisté.

Le caractère d'habitabilité du donjon n'a donc pas été négligé lors de sa construction: on y retrouve de larges surfaces qui, associées à la hauteur des salles, créent de beaux espaces aux limites franches, souvent bien éclairés et parfois chauffés. L'épaisseur considérable des murailles et la carence d'ouvertures vastes au rez-de-chaussée ajoutent à cette notion d'habita-

tion une sensation de robustesse et, pour son occupant, un sentiment de sécurité. Dans ce sens, le donjon de Marbais serait plutôt une maison-forte. Certes, on aurait pu le qualifier de tour s'il avait été un bâtiment très élevé, occupant une superficie relativement faible pour une hauteur appréciable. Mais il serait hasardeux de considérer ce bâtiment-ci comme tel puisque sa hauteur primitive n'est pas connue.

Donjon d'habitation y serait plus approprié, gros volume de plan barlong, à la fois réduit défensif et demeure seigneuriale, qui présentait les caractères d'une habitation.

D. Chronologie relative

Quand fut-il construit ? Quel fut son ou ses commanditaires ? Pourquoi le bâtiment fut-il maintenu lors de l'érection de l'enceinte ?

Cette dernière question est capitale : elle met en évidence l'antériorité du donjon sur l'enceinte. La position du donjon au sein d'un trapèze dont les courtines constituent les côtés et les tours les angles, pourrait conduire directement à admettre l'homogénéité de l'ensemble. Ce n'est point le cas. Des faits généraux et de détails feront reculer l'érection du donjon avant celle de l'enceinte.

Les *meurtrières* du rez-de-chaussée sont actuellement à demi-enfouies (fig. 12). Le terrain dans leurs alentours immédiats a été relevé au point de leur ôter leur fonction initiale. Or, l'exhaussement du sol doit remonter à l'époque de construction de l'enceinte : les seuils des archères qui percent les courtines et leur niveau d'accès sont pratiquement de plain-pied avec lui. Ce niveau semblerait donc bien lié à la construction des courtines. Sans doute pourrait-on imaginer un fossé ceinturant le donjon et l'isolant d'une banquette de terre par exemple, sorte de plate-forme longeant l'intérieur des courtines. Mais l'exiguïté de la bande comprise entre ces dernières et le donjon (de 3 à 5 m) rend cette vision très peu probable.

On a fait allusion au *confort* qu'offre le donjon. Cependant, il n'a pas de voûtement ni l'escalier intramural, qui s'observent dans la tour d'entrée du château. Dans le donjon, des plafonds plats en bois marquent les différents niveaux auxquels on accédait à l'aide d'escaliers de bois sans doute fixes. Faut-il invoquer les dimensions et la forme de la tour d'entrée et du donjon, différents d'aspect et de fonction, pour admettre à une même époque et en un même lieu des techniques et des procédés de construction aussi divergeants ? Peut-on, en d'autres mots, recourir ici à l'argument de l'évolution de la forme et de la technique pour décider de l'antériorité de l'un sur l'autre, du donjon sur la tour d'enceinte ?

L'entrée du donjon à l'étage, endroit judicieusement choisi dans le cas d'un donjon isolé, s'avère moins utile et moins pratique dès le moment où l'enceinte existe. La porte percée obliquement au rez-de-chaussée du côté sud voit en revanche sa fonction prendre alors une importance particulière car, en lieu et place d'une longue fente inutile, puisqu'à demi-enfouie par les terres apportées, elle offre désormais un accès réel, direct et protégé au rez-de-chaussée.

Le système défensif de l'enceinte est plus élaboré que celui du donjon, où l'on tire des fenêtres des étages en entrebâillant les volets. Seul un hourdage pouvait accroître sa défense. Créneaux, merlons et archères dans les courtines, archères judicieusement distribuées à tous les étages des tours d'angle, ne tolérant aucun angle mort, tels étaient par contre les moyens mis à la disposition des défenseurs du château, qui maintenaient l'attaquant aussi loin que leurs armes pouvaient porter. La nuance est significative.

Différence également dans la *mise en œuvre du matériau*. Petit appareil aux assises irrégulières noyées dans le mortier, pour le donjon. Pour l'enceinte, dans ses parties originales conservées (souches des tours sud-est et nord-ouest; courtines sud et nord en partie), les phyllades, quoique plus abîmés, sont visiblement plus grands. L'appareil est, de surcroît, plus soigné. Cette différence dans la mise en œuvre relèverait de l'anomalie s'il fallait admettre une simultanéité de construction pour l'enceinte et le donjon.

Ces quelques éléments : niveaux, absence de voûtement, nouvelle porte au rez-de-chaussée, système défensif, matériau, ne sont pas sans importance pour une juste interprétation des choses. On en trouvera peut-être des confirmations plus tard, dans les textes ou dans le sol. Ceux qui ont été développés ici inclinent à situer en tout cas l'époque de construction du donjon de Marbais avant celle de l'enceinte.

La terre de Marbais est étroitement liée à la famille de très vieille souche qui lui a donné son nom. Le donjon est, à coup sûr, l'œuvre d'un de ses membres. Préciser est délicat. L'histoire et la généalogie de ce lignage restent à l'état fragmentaire pour les XI^e et XII^e siècles. D'autre part, la première mention du Châtelet remonte à 1219, et semblerait plutôt viser l'ensemble du château.

S'il apparaît que l'enceinte a englobé le donjon, force est de constater ce fait, mais aussi et surtout de se demander pourquoi le donjon a été maintenu. Des raisons surgissent à l'esprit : son bon état de conservation ne requerrait pas sa destruction qui, d'ailleurs, eût été une entreprise laborieuse. Refuge supplémentaire, fortin dans une forteresse, d'où sécurité redoublée. Un agrandissement pur et simple de la demeure,

lié à l'importance croissante de la famille, de son rôle politique et militaire. Ou encore, la prise de conscience par les comtes de Namur de l'intérêt stratégique du lieu, aux confins de leurs terres, enclave namuroise dans les terres branbançonnaises dont les ducs, aux dires d'historiens, fortifièrent au début du XIII^e siècle la frange méridionale.

E. Conclusion

Ainsi convient-il de se représenter le donjon de Marbais à ses débuts comme un donjon d'habitation, peut-être ceinturé d'une seule palissade de bois plantée sur une levée de terre, mais isolé à l'extrémité du plateau surplombant la vallée de la Thyle. Si on supprimait les bois qui masquent actuellement tout le site du « Châtelet », la vue que l'on aurait de l'étage serait surprenante. La vallée de la Thyle tombe sous sa surveillance sur plus de un kilomètre de part et d'autre. Avec un étage supplémentaire, la vue s'étendrait en outre sur les plateaux qui s'étirent du nord au sud. Tout mouvement dans la vallée, mais aussi de ces côtés, serait par conséquent rapidement décelé par l'occupant du donjon.

L'ENCEINTE

Le donjon seigneurial de Marbais semble avoir été, pendant une période qu'il faudra encore déterminer, l'unique construction en matériau dur élevée sur l'éperon dominant la Thyle. Bientôt, il fut renforcé par une enceinte également en pierre, de hautes courtines et de tours solides. L'enceinte se prolongeait vers l'est et enserrait des bâtiments domestiques liés étroitement à la vie du château. Ce groupe de constructions constituant la ferme ou basse-cour, peut-être dès l'origine, devait pourvoir aux besoins matériels (bétail, aliments, bois) des propriétaires. Ceux-ci devaient tenir leurs quartiers dans la haute-cour affirmée par le donjon. La séparation entre ces deux cours était concrétisée par une muraille dont le tracé est parfaitement localisé. Ainsi, pour pénétrer dans la haute-cour, le visiteur avait-il à franchir le châtelet d'entrée et parcourir la cour de la ferme jusqu'à une porte de la courtine intérieure dont l'emplacement exact n'est pas connu.

De la sorte, après une brève note sur les dimensions et les matériaux, l'analyse portera sur ces trois ensembles respectifs : le châtelet d'entrée, la haute-cour et la basse-cour.

L'enceinte actuelle, d'une longueur approximative de 235 m, conserve la majeure partie de ses anciennes courtines, hormis leur superstructure. Ainsi en est-il des côtés sud, nord et est. Le mur ouest, par contre, est entièrement reconstruit, mais sur ses anciennes

fondations. Reconstruction de la tour sud-ouest également, dont la forme n'a été qu'ébauchée lors des dernières restaurations. Tours et bâtiments se distribuent donc sur une superficie de 25 ares.

Le *matériau* mis en œuvre dans les courtines et dans les tours est le même que celui du donjon, à savoir le schiste ardoisier noir, mais dont les blocs plus grands qu'au donjon sont ici disposés en assises plus régulières, avec un mortier blanc-jaunâtre. La brique associée à la pierre calcaire et au schiste est aussi présente dans le corps de logis et dans la façade de la « chapelle ». Les trois autres murs de cette dernière sont, en revanche, en un schiste différent du premier, taillé en blocs quadrangulaires régulièrement assis.

Ce schiste verdâtre est d'ailleurs un des matériaux de base utilisés dans plusieurs fermes des XVII^e et XVIII^e siècles, aux environs de Villers-la-Ville. Cette pierre est également celle à laquelle les constructeurs du monastère cistercien voisin ont eu recours pour la majeure partie des bâtiments les plus anciens.

A. Le châtelet d'entrée

Pour atteindre la cour du château, on emprunte un pont de pierre dont les quatre arches enjambent le fossé large d'une dizaine de mètres (fig. 19). Puis on passe sous un porche assez haut et de faible profondeur (2,50 m), couvert d'une toiture en pavillon.

Une tour massive l'épaula à gauche; à droite, il se greffa directement sur l'enceinte (fig. 20). Ce porche n'est pas très vieux : des claveaux de schiste en composent l'arc surbaissé et les piédroits. Sa partie haute, terminée en briques, porte des ancras au millésime de 1221 : date fantaisiste puisque le porche remonte plutôt au début du XVIII^e siècle. Une autre date, de 1711, figure sur les lourds battants bardés de clous; celle-ci, pas plus que la première, n'a de rapport quelconque avec la construction du château, puisque la pesante porte de chêne provient d'une ferme liégeoise, détruite, où les propriétaires actuels l'ont achetée en 1969.

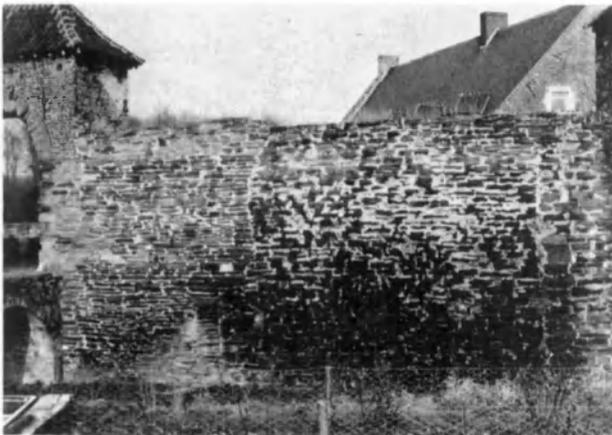
Une seule des deux tours du châtelet a résisté au temps et aux hommes. Car l'accès dans le périmètre du fort était flanqué de deux tours dont les archères dirigées permettaient aux gardes de suivre le visiteur jusqu'au portail. On peut heureusement restituer ici le tracé de la seconde tour en rapportant le diamètre de la première (7,30 m) à partir de la longue courtine de la muraille, à droite de l'entrée (fig. 20). La largeur utile du passage était alors de l'ordre de 2,50 m.

Un pont mobile, que semble postuler l'association des deux tours et du fossé, a probablement existé, comme à Sombreffe, suivant une formule analogue et peut-être plus simple encore que celle du château-fort



Fig. 19. Accès au château (1969).

Fig. 20. Muraille à droite de l'entrée. La partie centrale appartient à l'enceinte primitive; à gauche se greffait la seconde tour du châtelet d'entrée (1973).



de Beersel⁽³⁸⁾. Contrairement à ce qu'on trouve au châtelet de Sombreffe, la tour ne possède pas, dans sa partie conservée au premier étage, une porte donnant accès à l'étage du porche couvert, pour la manœuvre d'une herse par exemple. A moins d'avoir pu y accéder par le second étage qui, malheureusement, n'existe plus, ou peut-être par l'autre tour qui, elle, a totalement disparu. N'est-ce pas en effet préférable, car ainsi tout contact avec la haute-cour proprement dite pouvait être rompu alors même que la basse-cour aurait succombé à une attaque ? Il est donc impossible de savoir si le passage couvert a été protégé par une herse, un portail, un assommoir ou des mâchicoulis. Une reprise en pierre calcaire visible sur la tour côté cour limite en tout cas la profondeur de l'ancien passage à 3 m. Au total, le passage lui-même était de petites dimensions et comme étranglé entre deux tours qui le cantonnaient et le protégeaient (fig. 7).



Fig. 21. Tour sud-est. La flèche indique sa jonction avec la courtine intérieure (v. 1945).

B. La Haute-Cour

Ce chapitre envisage la partie du château comprise entre les courtines sud, ouest et nord, et limitée à l'est par la ligne d'une ancienne courtine que révèle la photographie aérienne (fig. 8).

Tour sud-est

Elle est la mieux conservée des trois tours et, de surcroît, la plus importante par sa fonction dans les deux cours et à l'entrée du château (fig. 21).

Construite en schiste ardoisier, elle porte en outre des traces de réfection, heureusement pelliculaires, en pierre calcaire⁽³⁹⁾. De forme circulaire, son diamètre hors-tout fait 7,30 m au rez-de-chaussée; l'épaisseur de ses murs (1,55 m) en réduit la mesure intérieure à 4,20 m. Ces mesures valent pour tous les niveaux, car l'épaisseur des murailles ne varie, ni par un fruit,

même léger (voir les tours des châteaux de Corroy-le-Château, Opprebais, Walhain qui, toutes, sont talutées), ni par des ressauts (comme au donjon). Le haut des murs et la couverture n'existent plus. Du côté du fossé, par contre, un glacis assez prononcé évase la base, comme pratiquement dans l'entièreté de l'enceinte (fig. 19).

On accède de plain-pied au *rez-de-chaussée* par une porte vers la cour; ses jambages en mauvais état ont été renforcés par des briques et des pierres calcaires, masquant ou détruisant tous les détails de son verrouillage primitif. La salle basse, percée de deux archères (murées), est obscure; sa paroi circulaire garnie de deux armoires murales, porte une voûte en calotte qui atteint 4 m sous clé; les boulins de son ceintage demeurent visibles à la base du dôme. Ce type de couverture en dalles de schiste posées sur



Fig. 22. Tour sud-est. Porte d'accès au premier. La flèche indique le niveau du second (1972).



Fig. 23. Tour sud-est. Tracé de l'escalier menant au second (1972).

champ par anneaux concentriques est fréquemment utilisé dans des constructions circulaires modestes; on le rencontre aux tours des châteaux de Corroy-le-Château, Walhain, Sombrefe, Solre-sur-Sambre, etc.

L'archère creusée immédiatement à droite de l'entrée est la plus vaste (1,55 x 1,55 m); un arc bombé la décharge; sa longue fente flanquait admirablement toute la courtine sud. La seconde archère est dirigée vers le pont; ses dimensions plus modestes (ht. : 1,30 m; l. : 0,95 m) n'ont pas nécessité de décharge.

De part et d'autre de cette dernière, la paroi est évidée par une petite armoire aux dimensions sensiblement égales (0,45 x 0,45 x 0,30 de profondeur pour celle de droite, l'autre étant murée); peut-être était-ce l'emplacement habituel des lampes assurant l'éclairage de la salle.

L'étage est relié à la salle basse par un *escalier* se déployant dans l'épaisseur de la muraille contiguë à la cour. Eclairé et aéré par quatre petites fentes biaisées (10), l'escalier pouvait être isolé, à son départ par une porte qui n'a conservé que sa battée, et à son débouché à l'étage, par une seconde porte dont battée, gonds et points de verrouillage sont, cette fois, toujours en place (fig. 22). Cette double sécurité permettait de continuer la défense à l'étage au cas où l'ennemi avait pris pied au rez-de-chaussée, puis de freiner sa progression. La volée d'escaliers comprend 27 marches (15 cm de hauteur moyenne) réparties sur une longueur de 9,50 m. Elle est couverte, non par un berceau rampant, mais par de longues dalles de schiste, parallèles et à hauteur constante des degrés; ces dalles ne sont pourtant pas les degrés d'un escalier supérieur. Sa largeur, qui n'est que de 65 cm,

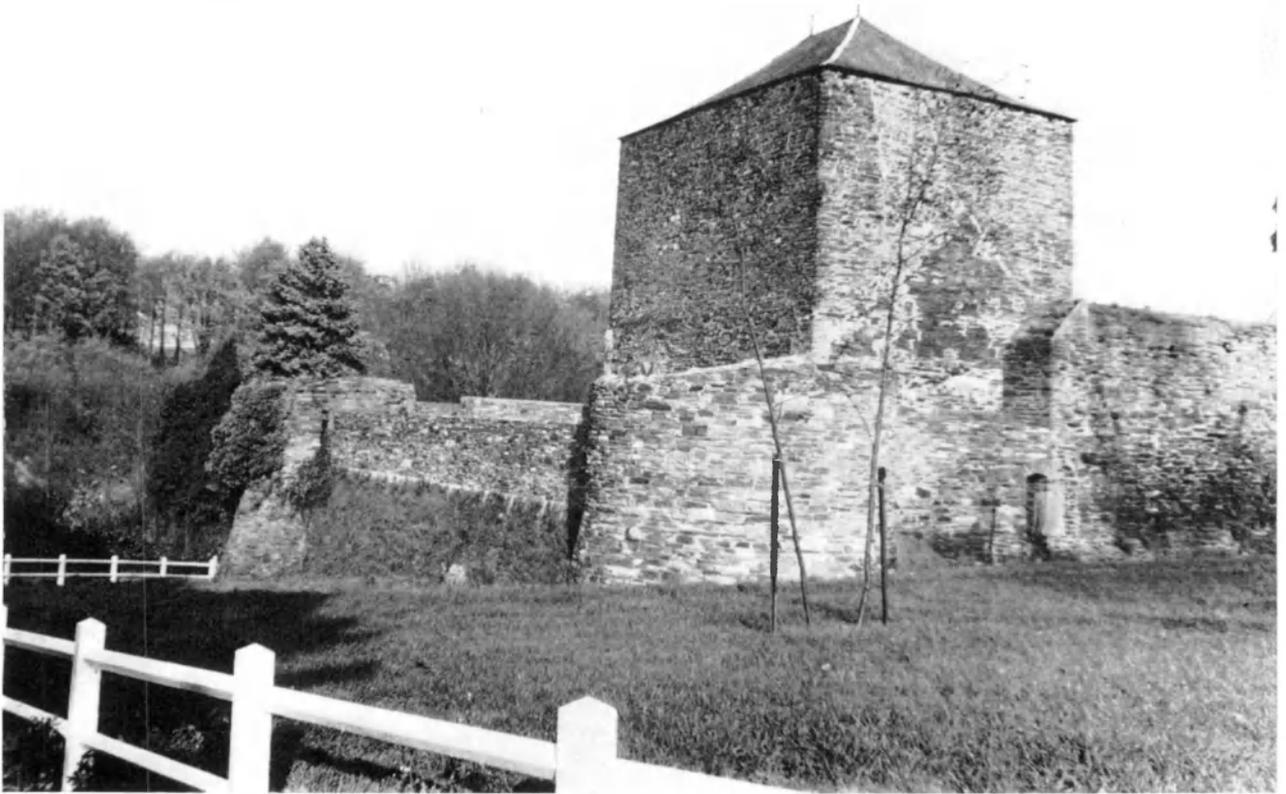


Fig. 24. Tour sud-ouest et courtine ouest (reconstruites) (1972).

laisse donc au mur une épaisseur de 90 cm se répartissant à parts égales de chaque côté du passage.

La superficie de l'étage est identique à celle du bas (13,85 m²) puisque l'épaisseur du mur circulaire (1,55 m) reste inchangée. Cette pièce n'a malheureusement plus sa couverture; il ne s'agissait plus d'une voûte, mais d'un plafond de bois posant à 2,60 m sur un ressaut de la paroi circulaire. Immédiatement à gauche de la porte, une première archère regarde l'entrée du châtelet; une seconde toute proche balaye la courtine sud. D'égales dimensions (ht. : 1,10 m; l. : 1,15 m), elles ont l'une et l'autre perdu la dalle de pierre qui servait d'appui à leur niche. Comme pour la porte, des arcs de décharge épais de 35 à 40 cm les surmontent. A droite de l'entrée, le mur accuse sur une longueur de 1,60 m un retrait de 40 cm avec, du côté droit, les restes de l'escalier du second, dont les marches étaient engagées, d'un côté, dans la maçonnerie et, de l'autre, en porte-à-faux dans la salle même (fig. 23). On a ici, mais à l'état fragmentaire, le type d'escalier qui dessert par exemple la tour est du châtelet de Sombreffe, où il

assurait aussi la communication entre les étages. Du côté du donjon, une brèche dans la muraille témoigne de ce qui fut le passage vers le chemin de ronde.

Cette ancienne porte est maintenant cachée par un gros bloc cimenté de renforcement. Les piédroits sont détruits, corrodés par l'humidité ou minés par la végétation, en sorte qu'on ne peut pratiquement rien en tirer. Mais sa fonction, importante, est évidente et sera développée plus loin.

Le *second étage* n'est que très partiellement conservé. Une végétation drue a envahi le haut des murs qui, apparemment, ne contiennent nulle trace d'ouverture.

Quant à la *toiture*, quoique absente, il n'est point difficile de la restituer. La forme circulaire de la tour postule une toiture conique.

Tour sud-ouest

Reconstruite en 1967-1968 sur ses anciennes fondations, elle n'a été qu'ébauchée (fig. 24). Sa paroi très mince s'ouvre vers l'intérieur. Les deux archères restituées ne sont pas orientées correctement à en juger



Fig. 25. Tour nord-ouest (1973).

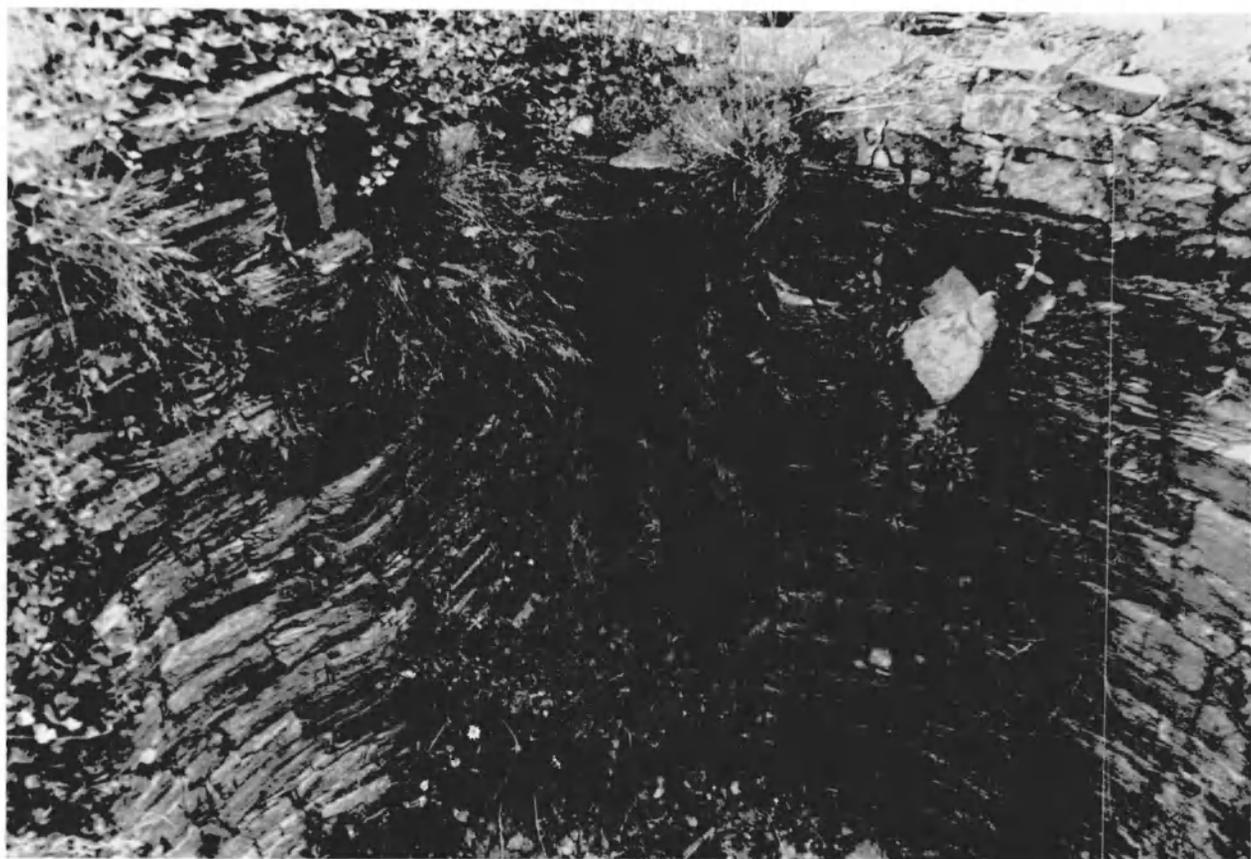


Fig. 26. Tour nord-ouest. Archère surveillant la courtoine nord. Intérieur (1972).



Fig. 27. Tour nord-ouest. Archère surveillant la courtine nord. Extérieur (1972).

Fig. 28. Tour sud-est. Les flèches indiquent, à gauche le tracé de la plate-forme livrant accès aux courtines, et à droite le départ du crénelage de la courtine sud (1973).



d'après celles qu'on conserve par ailleurs : elles ne permettent pas, dans leur direction actuelle, de balayer de la vue les courtines sud et ouest qu'elles flanquent, comme c'est le cas pour les archères des tours sud-est et nord-ouest.

Tour nord-ouest (fig. 25)

Cette tour tronquée, toujours en schiste noir, n'a plus qu'un seul niveau. Son diamètre de 6,30 m, le même qu'à la tour précédente, est moindre que celui de la tour d'entrée; mais l'épaisseur de la muraille reste, dans l'une comme dans l'autre, à 1,60 m. Trois archères percent ce niveau de la tour. La première, et la plus importante de toutes par les dimensions, flanque la courtine nord (fig. 25). Sa niche, d'une hauteur de 1,90 m (ou 1,60 m en y restituant le seuil qui est cassé) permet facilement la manœuvre des armes de jet (l. : 1,20 m) ; la longue fente externe s'étire sur 3,01 m (fig. 27). Cette archère, la plus grande conservée dans le château, est identique, quant à la forme et aux dimensions, à celle qu'on trouve entre autres dans la tour d'angle nord-ouest du château de Corroy-le-Château. Une seconde archère avait la charge analogue de contrôler les abords de la courtine ouest, mais elle est plus petite (ht. : 1,10 m, l. : 0,85 m; fente de 2,50 m) et ne pose plus à même le sol comme la première, mais en est distante de 65 cm. La dernière des trois ne diffère de la précédente que par ses dimensions (ht. : 0,95 m; l. : 1,40 m; fente de 2,10 m). Ce niveau, couvert sans doute de bois, n'a pas de communication directe avec la cour; il fallait y descendre de l'étage à l'aide d'une échelle.

Celui-ci devait par conséquent s'ouvrir sur le chemin de ronde.

Tour nord-est

Il n'en subsiste rien, sauf des fondations sous terre. Sa localisation n'a pu être qu'approximative. Ses dimensions et son dispositif de défense devaient probablement s'apparenter à ceux de la tour nord-ouest.

La longueur des *courtines* entre les tours est de 14 m au sud, de 20 m à l'ouest et d'environ 19 m au nord. La longueur de la courtine est, restituée, atteint plus de 22 m. Leur épaisseur se maintient invariablement à 1,30 m.

Courtine sud (fig. 19)

Partant de la tour sud-est, elle est pratiquement intacte sur une longueur de 9,50 m, hormis son crénelage qui n'existe plus, mais qui est attesté dans la maçonnerie de la tour par des arrachements visibles au-dessus de la ligne de jonction de la tour et de la courtine (fig. 28). Ainsi, le premier merlon présentait-il, pour une hauteur de plus ou moins 1,75 m,



Fig. 29. Courtine sud. Archère (1973).

une épaisseur de 60 à 70 cm; cette dernière mesure laisse donc un chemin de ronde de même largeur.

Mais on ne connaîtra sans doute jamais le rythme de succession des créneaux et des merlons. En outre, trois archères perçaient la muraille; parmi les deux conservées, une seule demeure intacte (fig. 29). De forme rectangulaire (ht. : 1,75 m; l. : 1,40 m) et surmontées d'un gros arc de décharge, elles ne sont pas sans rappeler celles qui contribuent de la même manière à la défense des châteaux de Sombreffe et de Beersel⁽⁴¹⁾. Le reste de la courtine a été reconstruit en 1967-1968; la poterne aménagée de ce côté apparaîtrait comme une adjonction récente.

Courtine ouest (fig. 24).

Entièrement reconstruite sur ses anciennes fondations, comme la tour sud-ouest. Son épaisseur ne dépasse plus 60 cm. On peut néanmoins s'assurer de l'épaisseur primitive, à savoir 1,30 m environ, par ses arrachements laissés sur la tour nord-ouest (fig. 30).

Courtine nord

Sa base est conservée sur plus de 7 m depuis la tour nord-ouest (fig. 31). Une seule archère s'y trouve encore; elle est conforme en tous points à celles de la courtine méridionale. Au-delà, la muraille a été redressée, mais toujours sur ses assises médiévales.

Il devient possible maintenant de se faire une idée relativement précise de ce qu'était la haute-cour, du

Fig. 30. Tour nord-ouest. La flèche indique le raccord avec la courtine ouest (1973).

Fig. 31. Courtine nord. La porte de bois cache la niche d'une archère (1973).



fonctionnement et de la distribution de sa défense, des volumes que ses bâtiments profilaient dans le site.

On a vu, surmontant la courtine sud, des vestiges d'un crénelage; que l'accès dans la tour nord-ouest n'est pas toléré au niveau du rez-de-chaussée, mais bien à l'étage; qu'une quatrième courtine s'élevait à l'intérieur, son parcours trahi par photographie aérienne se voyant sur le sol; que cette dernière se greffait au nord sur une quatrième tour dont les fondations ont été mises au jour lors des dernières restaurations (1968-1969), et au sud sur la tour d'entrée où apparaît une reprise verticale en pierre calcaire; enfin, que cette dernière tour est la plus importante par sa situation, ses dimensions, ses aménagements et ses accès. Reste à voir l'agencement de ces diverses parties.

Le chemin de ronde. Un circuit fermé

Le donjon a été à la fois enfermé et défendu par un réseau de courtines crénelées et flanquées de quatre tours dont celle du sud-est, la plus importante, en commandait l'accès. A l'étage de celle-ci, la porte blottie entre les abouts des courtines sud et est, et qui semble ne plus conduire nulle part, était le seul passage menant au chemin de ronde. Il ouvrait sur une plate-forme en surplomb, posée sur une trompe maçonnée dont on distingue encore les moignons supérieurs au-dessus de la porte du rez-de-chaussée (fig. 28). Cette plate-forme, qui assurait la communication directe entre les courtines est et sud sans pénétrer dans la tour, présentait l'avantage de faciliter une circulation qui se devait souple pour toute la défense de la haute-cour (fig. 32).

Quant aux trois autres tours, on ne peut qu'imaginer leur liaison avec les courtines. Peut-être le système du passage contournant la tour fut-il adopté également, ou peut-être le chemin de ronde pénétrait-il au sein de la tour. A ce propos, on en est réduit aux conjectures. On sait pourtant, d'après l'exemple de la tour nord-ouest, que pour entrer aux niveaux bas des trois petites tours, il fallait obligatoirement emprunter le chemin de ronde et traverser leur étage.

En conséquence, la tour sud-est constituait en quelque sorte le centre nerveux de la défense où pénétraient et d'où sortaient gardes, armes et munitions nécessaires à la protection de la haute-cour. Puisque l'entrée de cette tour ouvre sur la haute-cour, il fallait nécessairement une porte dans la courtine intérieure, qui permette le passage de la basse à la haute-cour.

On ne peut affirmer enfin, que le chemin de ronde était élargi par une petite passerelle en surplomb, dont les poutres et les planches auraient été portées, par exemple par des jambes de force. Nulle trace

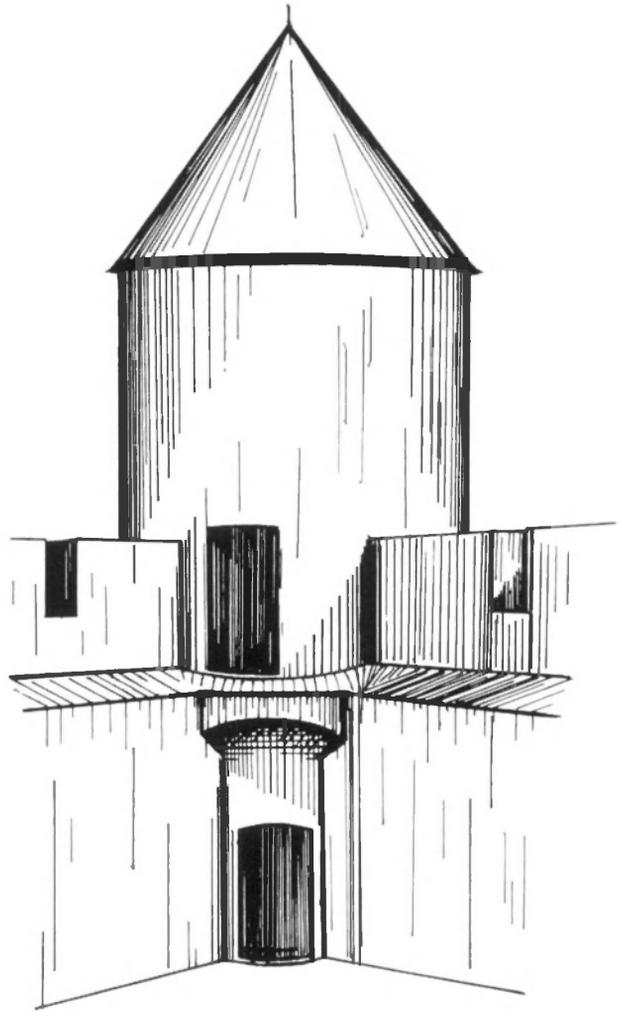


Fig. 32. Schéma de l'accès aux courtines à partir de la tour sud-est.

de corbeaux susceptibles de recevoir ces derniers supports n'apparaît en tout cas dans le haut de la courtine sud.

C. La Basse-Cour

Ce paragraphe est dévolu aux constructions, logis et « chapelle », qui s'adossent aux murs est et sud-est de la forterresse, dans le périmètre de la basse-cour.

On connaît en outre l'emplacement approximatif de vestiges éparpillés dans son sous-sol, complétant partiellement les données fournies par les bâtiments encore en place. Trois chapitres vont donc s'attacher successivement à évoquer ce que sont ou furent : le logis, la « chapelle » et les autres bâtisses de la basse-cour.

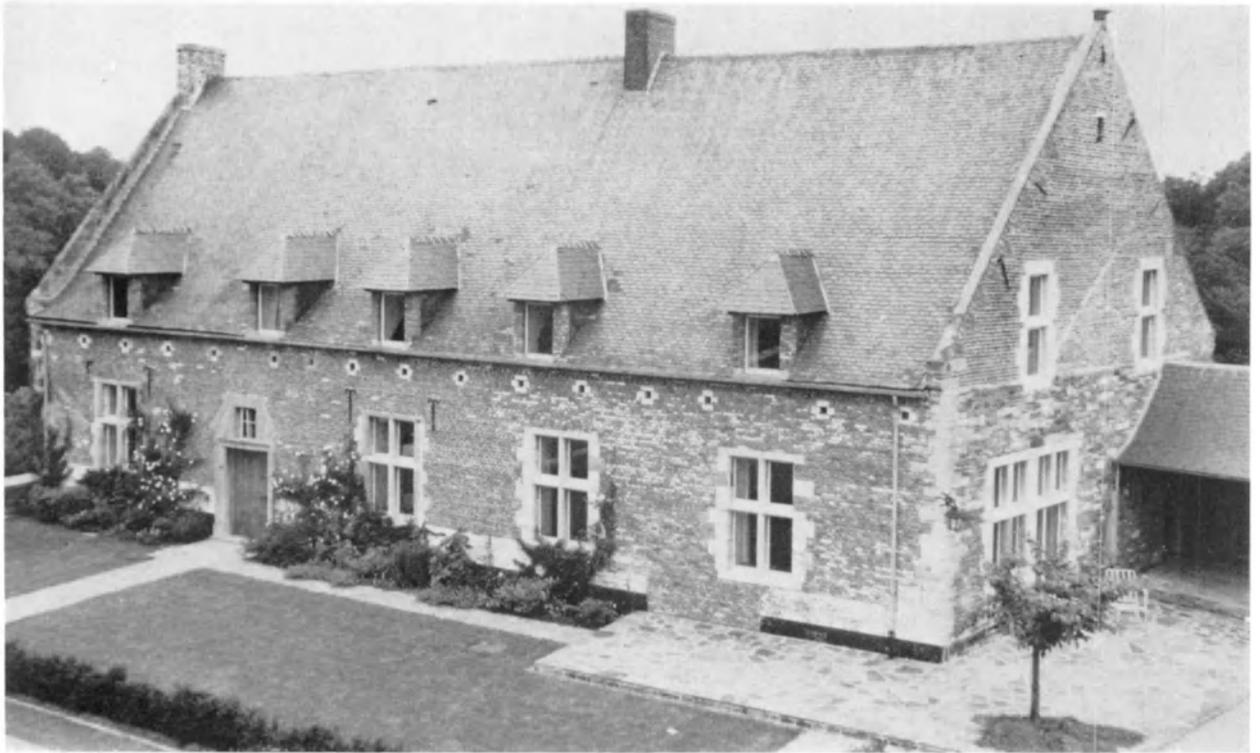


Fig. 33. Logis. Etat actuel (1972).



Fig. 34. Logis. Mur-pignon sud (1973).



Fig. 35. Le Châtelet vu de l'est (1972).

Le logis

Grande est la surprise lorsqu'on aperçoit, au débouché du porche, un corps de logis, volume admirablement coloré et apparenté à ceux, si caractéristiques, des grandes fermes de la Hesbaye (fig. 33). On ne s'en étonnera pourtant pas si on se souvient que, pendant plus de deux siècles, le « Châtelet » tout entier a été livré aux activités agricoles : le donjon servait d'étable et de grenier à grain, la « chapelle » d'écurie, et d'autres bâtiments et annexes disparus d'entrepôts, de remises et même de poulaillier. L'habitation constitue ainsi le seul bâtiment qui soit préservé de cette ancienne ferme.

Bordant la cour au nord-est, le logis bas dessine sur le sol un vaste trapèze. Ses murs en brique et pierre calcaire, contre lesquels pose à l'est une aile de plan carré liée intimement à l'habitation, sont scandés par cinq travées présentant quatre fenêtres à croisée et une porte que surmonte une baie d'imposte cantonnée de deux volutes taillées dans une dalle de calcaire.

Les murs-pignons à oreilles et épis sont maçonnés en moellons de pierre calcaire jusqu'à hauteur de la corniche de façade (fig. 34). Un toit en bâtière

couvert d'ardoises, d'où émergent cinq lucarnes à croupe (¹²), chapeaute l'aile principale. En façade arrière, une frise dentelée court sous la corniche et se prolonge d'ailleurs sur la petite aile transversale.

Les murs nord et est du bâtiment s'assoient sur ceux de la vieille enceinte (fig. 35).

L'ensemble du corps de logis semble bien remonter au début du XVIII^e siècle. Sa charpente chevillée porte le millésime de 1729, sur la première ferme au nord; pièce qui a toute chance d'appartenir à la construction actuelle.

Construction, ou mieux, reconstruction, car ses caves sont antérieures à cette période. La première est une vaste salle (11 × 5,50 m), rectangulaire, assez basse, couverte d'un berceau continu. Le matériau utilisé tant pour ses murs que pour sa voûte est encore le schiste noir. La cave se prolonge encore sur quelque 7 m vers le sud. Mais de ce côté, la construction semble plus récente. On y descend par une volée droite d'escaliers, primitive semble-t-il, découverte en 1967. Un second escalier fut creusé tardivement à 2,50 m au nord du premier.



Fig. 36. « Chapelle ». Vue du sud (1973).

L'hypothèse de citerne ne doit cependant pas être retenue ici, puisque du côté nord la salle est aérée et éclairée par une petite baie. Toujours est-il que la cave pourrait bien remonter à l'origine du château et constituer le seul vestige monumental d'une bâtisse secondaire de la basse-cour. On notera qu'elle s'appuyait contre la face la moins accessible des courtines, du côté où le terrain assurait une protection naturelle à la forteresse.

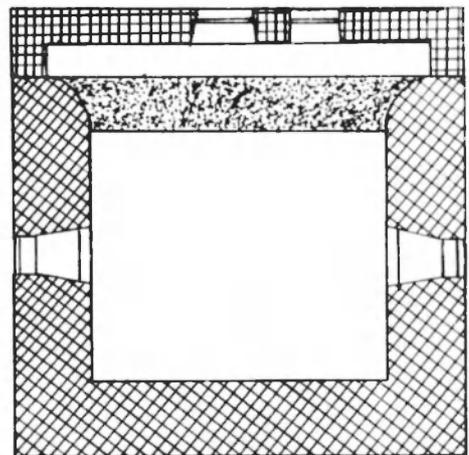
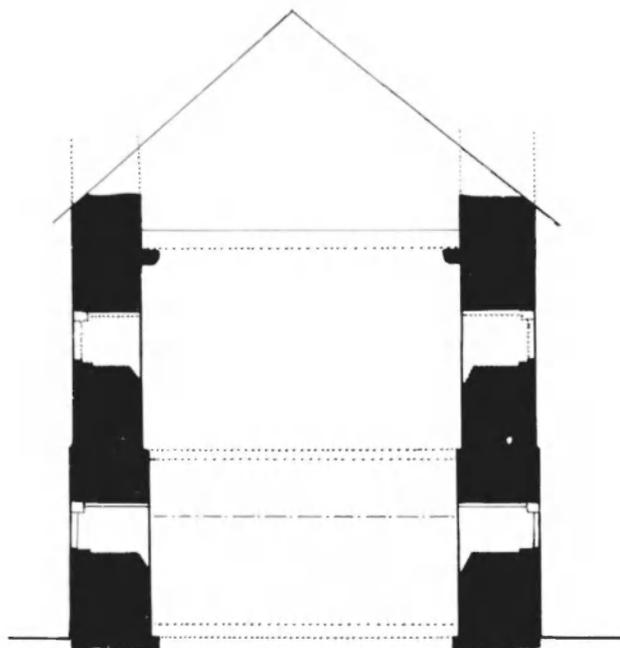
La « chapelle » (fig. 36)

Ce bâtiment de dimensions assez modestes constitue un des plus beaux morceaux d'architecture du château, tant par les multiples traces qu'il conserve de son ancien état que par les découvertes assez intrigantes qu'on y a faites depuis octobre 1972.

Greffée au centre de la muraille prise entre le porche d'entrée à l'ouest et un ancien mur d'angle en schiste à l'est, cette petite construction ne semble pas au premier abord « s'intégrer » parfaitement au reste du château. Sa situation en dehors de la ligne de l'enceinte surprend (fig. 7). Son grand appareil de blocs schisteux très réguliers est unique dans le périmètre.

Sa fonction enfin — chapelle ou non — reste problématique. A quoi s'ajoute, comme dans le donjon, la question épineuse des anciens niveaux.

Fig. 37. « Chapelle ». Plan et coupe. Légende : A : 2^e moitié XIII^e siècle (?); B : XVII^e-XVIII^e siècle; C : substructions. Les pointillés de la coupe sont des restitutions; le trait discontinu est la ligne du sol actuel.



0 1 2 3 M.

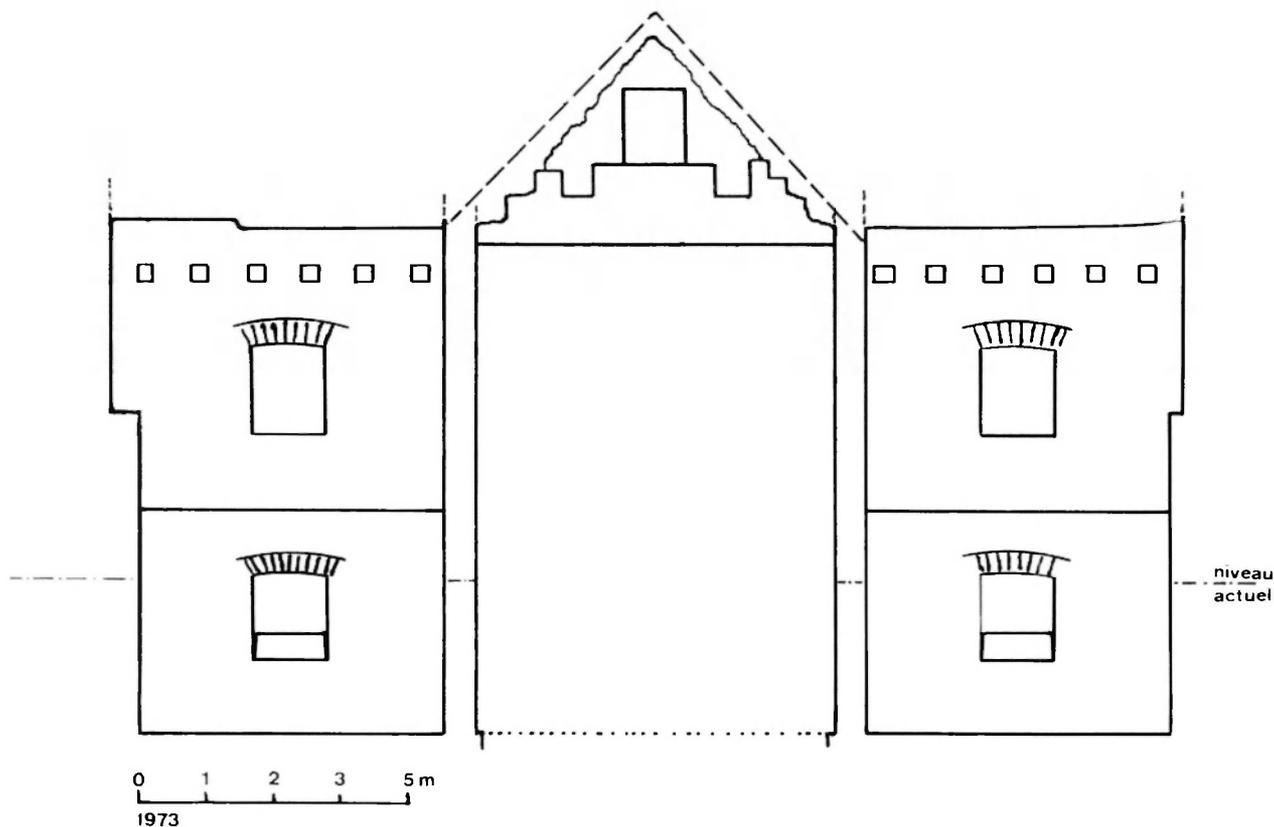
1973





Fig. 38. « Chapelle ». Etage : fenêtre et corbeaux ravalés, côté ouest (1973).

Fig. 39. « Chapelle ». Développement intérieur des parois est, sud et ouest.



On *pénètre* aujourd'hui *de plain-pied* dans ce bâtiment carré par une porte creusée dans la façade sur cour. A l'intérieur, il devient évident que cette façade se colle aux murs anciens de la « chapelle » : la différence d'épaisseur des murailles a impliqué un raccord de briques sur toute la hauteur du niveau. L'ensemble des quatre parois a été uniformisé en blanc par plusieurs couches de chaux. Et la ligne de sol, et les voussettes de brique posées sur sommiers, qui couvrent la pièce, recoupent deux fenêtres bien visibles de l'extérieur, qui se superposent exactement sur chacune des parois est et ouest. Elles administrent la preuve d'un bouleversement des anciens niveaux. Une retraite du mur à mi-hauteur vient d'ailleurs le confirmer (fig. 37).

L'étage, lui, auquel on pénètre à l'aide d'une échelle par une ouverture creusée également dans la façade, témoigne des mêmes remaniements. Non seulement les deux fenêtres murées se dessinent clairement sur les parois, mais un rang de six corbeaux s'y superposent, espacés tous les 50 cm le long des cinq mètres des anciens murs (fig. 38). Ces corbeaux ont été ravalés et leur profil, amorti par un quart-de-rond inférieur, nous échappe donc. Peut-être étaient-ils à rigole ?



Fig. 40. « Chapelle ». Tranchée intérieure le long de la paroi est. La flèche indique le ressaut appareillé du mur sous la fenêtre dégagée (1973).

Fig. 41. « Chapelle ». Rez-de-chaussée : fenêtre est, dégagée (1973).



La face sud du bâtiment est totalement aveugle, à l'exception d'une fenêtre tardive dans le pignon, sous la jonction des rampants de tuiles qui recouvrent aujourd'hui ce bâtiment (fig. 39).

Les travaux de déblaiement que j'ai pu entamer avec retard dans la « chapelle » se sont révélés assez vite des plus intéressants. La tranchée pratiquée en bordure de la paroi est a recoupé les substructions de l'ancien mur de façade du bâtiment (fig. 37); d'une épaisseur d'un bon mètre, il se place à 60 cm en deçà de l'actuelle façade, réduisant les dimensions utiles de la pièce à un rectangle de 4,50 × 5,40 m (au lieu de 6,10 × 5,40 m, dimensions actuelles).

Ces mêmes sondages ont révélé à 2,30 m sous le sol la présence d'un ressaut de 18 cm, sur lequel a dû poser le plancher de la salle primitive (fig. 40).

Enfin, la fenêtre masquée par les déblais a pu être entièrement dégagée (fig. 41). L'épaisseur du mur est de 1,40 m à cet endroit (fig. 42). L'embrasure de la fenêtre fait 1,30 m de haut sur 1,05 m de large, tandis qu'à l'extérieur, la lumière pénètre par un jour rectangulaire de 0,56 (ht) sur 0,44 m, déchargé par une demi-lune de calcaire, et posant sur un seuil monolithe. La battée intérieure postule un volet dont les deux gonds ont subsisté à gauche. Vers l'intérieur, la profonde tablette d'appui est chanfreinée en manière de glacis. La fonction de celui-ci ne peut plus être de diffuser la lumière, puisque son inclinaison est trop forte et qu'elle se place trop loin de la prise du jour, mais sans doute de faciliter les manœuvres d'ouverture et de fermeture du volet tout en ne déformant pas le mur. Les ébrasements de la fenêtre, son seuil, son glacis, et la partie contiguë du mur dégagée de sa chaux, dont l'arc de décharge, montrent par endroits une pellicule d'enduit ocre. Sur le mur d'en face se retrouve la même fenêtre qu'un dégagement prochain des déblais permettra d'ouvrir. A un mètre au-dessus de l'intrados de l'arc de la fenêtre, une retraite intérieure, au même niveau que le cordon bisauté de l'extérieur, réduit l'épaisseur du mur à 1,20 m. Sur elle posait le plancher de l'étage. La hauteur du rez-de-chaussée était dès lors de 3 m.

Les voussettes actuelles coupent la « chapelle » à hauteur des tablettes des fenêtres supérieures, murées également, qui s'ouvraient à l'étage. Leur configuration semble pareille à celles du bas (fig. 43). Au surplus, en restituant l'ancienne ligne du plancher, la hauteur au sol des fenêtres du haut et du bas est analogue. La muraille sud est aveugle ici comme en bas. La hauteur de l'étage atteignait plus de trois mètres.

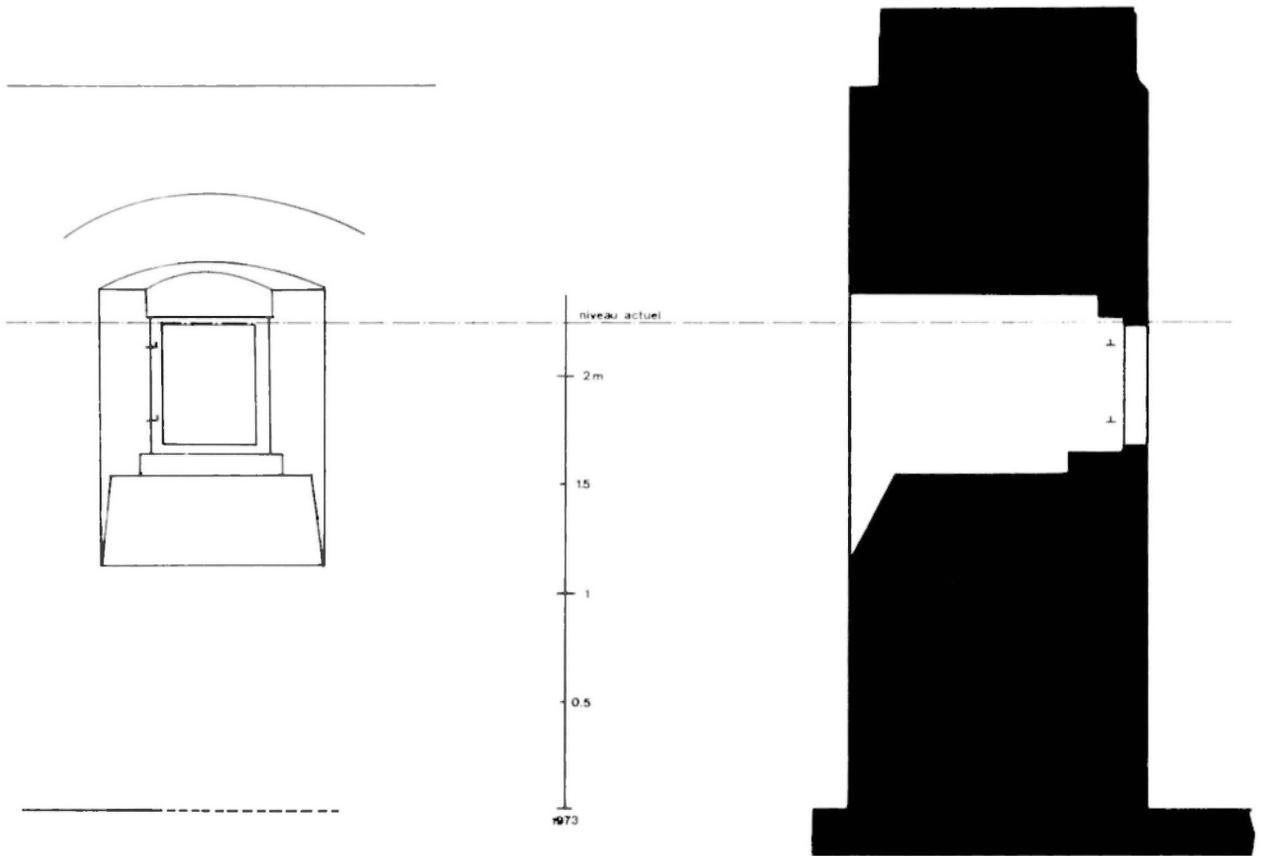


Fig. 42. « Chapelle ». Rez-de-chaussée : élévation et coupe de la fenêtre est.

Les deux rangées de six corbeaux qui s'alignent de nos jours au sommet des parois est et ouest ont dû, à en juger par leur rythme rapide (⁴³), supporter une charge importante. Et ce, d'autant plus que la portée des entrails qu'ils recevaient n'excédait pas 5,70 m; 35 cm plus haut, le plancher d'un second étage venait poser contre la paroi sud sur une légère retraite de quelques centimètres. Il ne peut donc être ici question de corbeaux qui se rapporteraient au soutènement de la charpenterie d'une toiture : la trace d'un plancher s'y oppose. Les habitudes de métier, voulant qu'on pose normalement les entrails sur les sablières mêmes, l'excluent à leur tour. On doit penser, par conséquent, à un troisième niveau dont ne subsistent que les départs des murs. Il est conservé sur une plus grande élévation du côté sud. On doit à ce fait d'avoir conservé dans cette zone deux cavités qui sont disposées à même hauteur et symétriquement par rapport à l'axe vertical, mais que le pignon (⁴⁴), réédifié plus tard en retrait, a partiellement détruites (fig. 44).

Les deux cavités s'ouvrent à 65 cm du plancher restitué et mesurent chacune 45 cm de large; la plus grande hauteur conservée est de 60 cm.

On pourrait ainsi songer pour la superstructure à une plate-forme portée par un solide plancher, et où la base de deux créneaux seraient conservée du côté sud. On pourrait en avoir la certitude si les deux « créneaux » transparaisaient au dehors. Aucune trace, pourtant, ne semble s'y révéler. Il est même difficile de se rendre compte de l'homogénéité du pignon sur toute sa hauteur. Hormis la fenêtre tardive en pierre calcaire (actuellement murée de briques), l'appareil en est identique; seule une différence d'érosion des pierres se marque à hauteur des « créneaux » intérieurs.

Les parois est et ouest des étages paraissent bien, à leur extrémité vers la cour, avoir été appareillées dès l'origine comme des anglées. Elles n'offrent aucun arrachement, comme on s'y attendrait, d'une liaison



Fig. 43. « Chapelle ». Fenêtre de l'étage, face ouest (1969).

Fig. 44. « Chapelle ». Etage : paroi sud. Ligne du plancher d'un second étage. Les flèches indiquent les deux cavités au sommet de l'ancien mur (1973).



avec l'ancienne façade, mais une terminaison assez soigneusement traitée, comme si elles étaient venues se plaquer contre une muraille préexistante, à savoir la courtine ou quelque autre bâtiment dans la cour.

Enfin, pour garantir une meilleure stabilité du bâtiment, l'orientation des sommiers a pu être alternée d'un niveau à l'autre. Peut-être les travaux de déblaiement de la bâtisse confirmeront-ils cette hypothèse.

Restituer l'état primitif de la « chapelle » d'après les seules données qu'elle fournit présentement n'est guère possible. Si on est sûr de l'existence de trois niveaux, dont les deux inférieurs recevaient le jour par deux belles fenêtres, on ne peut savoir comment se présentait l'ancien mur de façade, en quoi consistait exactement la superstructure du bâtiment, comment on accédait aux niveaux supérieurs, et quelle fut sa fonction exacte au sein de la forteresse.

Sa chronologie, par conséquent, reste problématique.

Son raccord apparemment défectueux avec les murs d'enceinte infirme une simultanéité de construction.

Le seul élément qui pourrait aiguiller dans le temps est le type des fenêtres; l'absence de brisure des arcs fait penser aux formes antérieures à 1220-1230, époque dite de transition, pendant laquelle s'introduisent peu à peu les formes qui seront en honneur dans l'architecture gothique. Dès cette époque, les arcs brisés apparaissent dans plusieurs donjons. Mais cet argument d'antériorité de la « chapelle » est remis en question par la présence d'arcs en plein cintre de fenêtres de constructions de la seconde moitié du XIII^e siècle. Le plus bel exemple n'est pas loin : la brasserie de l'abbaye de Villers-la-Ville, construite entre 1270 et 1276 (45); ses ouvertures sont, elles aussi, couronnées par des demi-lunes de pierre, sans brisure aucune.

Le logis et la « chapelle » ne constituent qu'une fraction des bâtiments qui ont trouvé place dans la cour.

D'autres constructions les cotoyaient et fermaient presque totalement son périmètre. Certaines traces en sont encore gravées sur ses vieux murs. Mais pour la majorité, sans doute, des autres constructions, on est contraint de les imaginer. Quelques vestiges dans le sol viendront peut-être un jour compléter notre information.

Il semble clair qu'un bâtiment d'habitation ait existé dès l'origine, à droite du logis, le long de l'enceinte orientale. Deux faits en témoignent. Les restes de l'encadrement de dalles monolithes d'une ancienne fenêtre sont conservés à l'extérieur, dans le mur contigu à la « chapelle » (fig. 45). Cette baie murée de bri-

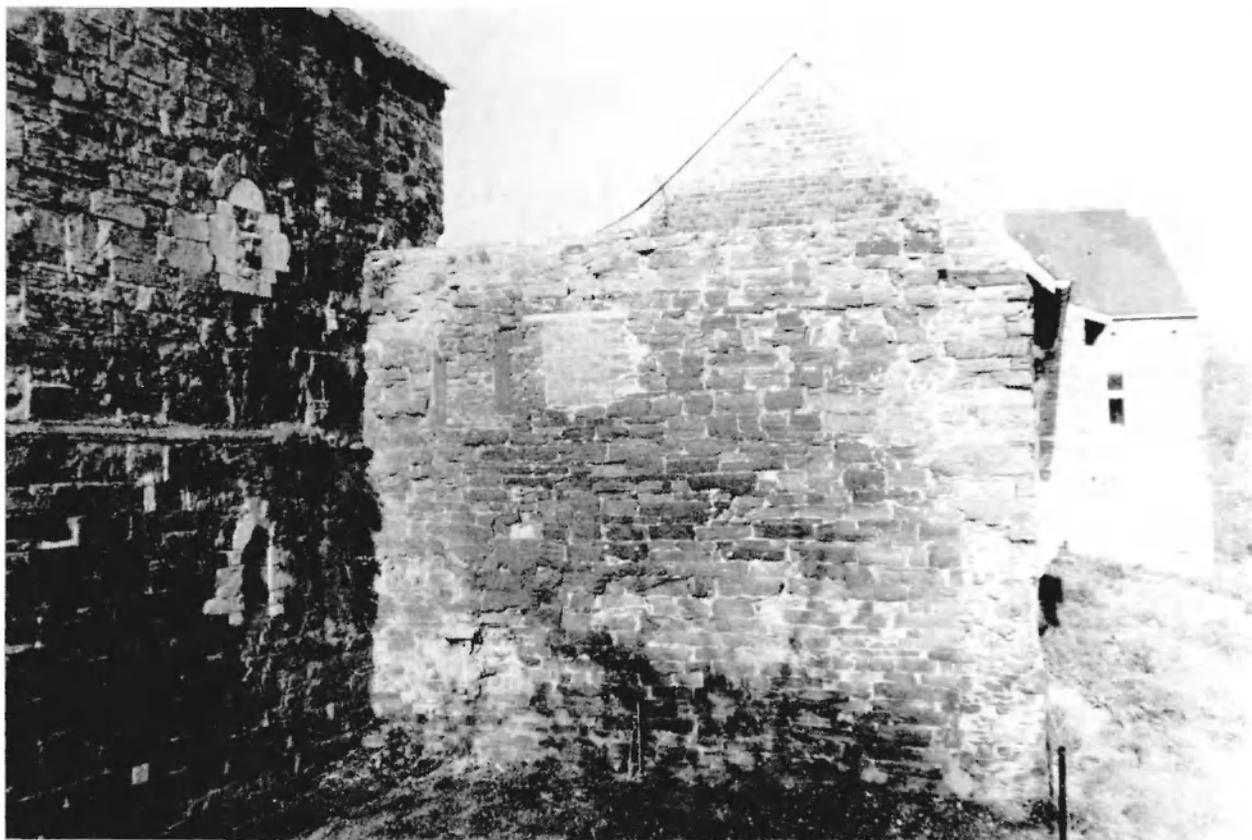


Fig. 45. Enceinte à l'angle sud-est de la basse-cour (1973).

ques, est accompagnée d'une seconde ouverture, également obturée, mais creusée postérieurement semble-t-il, à en juger par son encadrement de briques. Le second élément est la ligne de fondation d'un mur qui fut recoupé au cours des derniers travaux d'aménagement en 1968-1969. Ce mur filait en droite ligne du pignon sud du logis vers le mur est de la « chapelle ». La surface qu'il dessinait avec les côtés de l'angle sud-est de l'enceinte était celui d'un rectangle de 23 m sur 6 (⁺).

Entre la tour restituée du châtelet et la « chapelle », cinq corbeaux ravalés juchés à 2,50 m sont ou étaient maçonnés dans le mur de l'enceinte (fig. 46). On ignore s'ils pouvaient s'apparenter à un éventuel chemin de ronde qui, d'autre part, n'est certifié nulle part ailleurs dans la basse-cour. Ils auraient pu soutenir les jambes de force d'une passerelle en surplomb afin de donner au chemin de ronde une plus grande largeur. Ou mieux, constituer les balourdes où venait reposer l'appentis d'une toiture, peut-être celle d'une écurie ou d'une annexe domestique.

Fig. 46. Corbeaux sur la muraille primitive, entre l'entrée et la « chapelle », côté cour (1973).





Fig. 47. Restitution schématique des volumes du château au XIII^e siècle.

Près des substructions de la tour nord-est de la haute-cour (17), un *seuil de porte* fut mis au jour en 1968. On n'en connaît que l'orientation, d'ouest en est, et la profondeur de 0,80 m. Il permet de supposer qu'un bâtiment occupait cette zone, sans doute parallèlement à la courtine nord.

On n'a trouvé aucune trace du puits qui devait alimenter la forteresse en eau. Son existence est sûre. Cette ressource était constante et indispensable à toute habitation, a fortiori à un château fortifié de cette ampleur. Qu'il se soit agi d'un puits foré dans la cour jusqu'au niveau du lit de la Thyle, ou du captage des sources qui abondent sur le plateau du sud, n'est pas éclairci.

CHRONOLOGIE DE L'ENCEINTE ET DU DONJON

Il est assez rare qu'un édifice civil ou militaire des XII^e et XIII^e siècles puisse, chez nous, être daté avec grande précision. Seuls les écrits anciens pourraient jeter une lumière sur leur époque de construction.

Mais ils sont exceptionnels. Pourtant, beaucoup de nobles brabançons et namurois avaient certainement leur château au XII^e siècle (48).

En ce qui concerne le donjon de Marbais, son antériorité à l'enceinte a été démontrée. Il faudrait donc tâcher de préciser la période de construction de l'enceinte elle-même. Pour ce faire, on possède le « *terminus ad quem* » de 1219, date de l'acte qui mentionne pour la première fois le « Châtelet » (49), et qui, presque certainement, vise l'enceinte dans son entièreté. Les exemples d'enceintes qui, tant dans la disposition générale des tours (situation, talutage) que par le détail de leur aménagement intérieur (voûtaison, escaliers) et leur flanquement (archères), semblent proches de celle de Marbais, très peu, hélas, ont été l'objet d'une étude approfondie (50). Ces rares cas se révèlent comme des réalisations qui ne sont pas antérieures aux années 1200. C'est pourquoi on serait enclin à placer prudemment l'époque de construction de notre enceinte entre les deux termes de 1200 et 1219.

Le donjon, par conséquent, se serait trouvé en chantier au XII^e siècle. Puisque les détails de la construction ne permettent pas de le situer avec plus de précision, seuls quelques éléments d'ordre historique pourraient aider à cerner davantage sa chronologie.

Ceci conduit inmanquablement à l'épineux problème du démarquage des principautés, pour le XII^e siècle cette fois, par des ouvrages fortifiés. Théorie qui, sauf

démenti, demeure toujours d'application pour le XIII^e siècle (^{50 bis}).

III. SYNTHÈSE

Piqué sur un éperon rocheux, tel un garde à l'affût du moindre mouvement, le Châtelet de Marbaix surveille les abords d'une petite vallée d'aspect paisible, aux portes d'une province presque millénaire. Cette « place fort antique et qui ressent bien sa grandeur » (P. de Croonendael, † 1621) fut, pendant cinq cents ans, la résidence fortifiée des seigneurs de Marbaix, dont le nom se confond avec les débuts de l'histoire du comté de Namur. Ces « nobles » ont marqué, ou mieux, contribué à faire l'histoire du Namurois et du Brabant, allant jusqu'à décrocher les plus hautes dignités de ces principautés. Puis, vers 1600, le vieux tronc du lignage multiséculaire se meurt, ne laissant que quelques rameaux plus frêles, qui disparaîtront à leur tour au XVIII^e siècle. Le château de cette lignée a pu, malgré les destructions et les vicissitudes dont il fut souvent l'objet, conserver la marque des hommes qui l'on façonné et surtout habité.

Le donjon se trouve maintenant enfermé dans la cour. Mais il fut à l'origine seul, entouré peut-être d'une palissade de bois plantée sur une levée de terre.

Son volume anguleux, probablement du XII^e siècle, ne superpose plus que deux niveaux; il en a peut-être compris un troisième, assorti ou non d'un hourd de bois. De là, la surveillance de ses alentours devait être totale.

Puis, le donjon s'est vu englobé, avant 1219, dans une véritable forteresse hérissée de tours. Ce qui lui valut par là même, la protection de quatre tours d'angle et d'autant de courtines crénelées, dont l'une divisait fonctionnellement la surface du château en deux cours. Le donjon occupait le centre de la haute-cour. La basse-cour, de l'autre côté, comprenait jadis les divers bâtiments domestiques de la « cense du Châtelet », mentionnée déjà en 1568. Elle abritait en outre une petite bâtisse identifiée par la tradition avec l'ancienne chapelle castrale, qui est greffée sur le périmètre de la basse-cour. Cette bâtisse reste un « casse-tête », tant par sa fonction véritable que par sa structure bouleversée. Des travaux menés

très récemment n'ont pu encore lever complètement la voile du mystère qui la recouvre; mais leur continuation prochaine apportera peut-être sur ces points une plus grande lumière. La compacité de la haute-cour s'oppose au caractère plus lâche et peut-être moins guerrier de la basse-cour occupant le flanc qui est naturellement le mieux protégé.

Gérard de Marbaix, « nobilis », est seigneur du lieu vers les années 1200-1219. Si la terre de Marbaix n'est pas encore inféodée en 1219 au comté de Namur, — elle ne semble l'avoir été que peu avant 1280 environ —, les Marbaix agissent donc, en édifiant un château, pour leur compte propre. D'ailleurs, leur « déchéance » relative au sein de la chevalerie du comté n'apparaît que vers 1250. Il s'agirait donc d'un cas d'autant plus intéressant qu'on aurait affaire à l'édification complémentaire, par le lignage noble lui-même, et non pour le compte d'un suzerain de plus grande envolée, d'une enceinte importante autour du donjon primitif de son alleu.

De ces constructions, rien n'est demeuré intact. La restitution devient dès lors périlleuse pour des bâtiments dont seuls quelques vestiges épars sont conservés. Mais elle est nécessaire pour corriger l'image traditionnelle de château-fort, qu'on assimile trop souvent à une vaste cour dominée par un seul bâtiment. Ici, en l'occurrence, le bloc militaire se doublait d'un complexe domestique que le Châtelet a quelque peu perdu dans son état actuel.

La forteresse a brûlé en 1554. Mais en 1568, on y habitait à nouveau (⁵¹). Convertie en ferme dès le début du XVIII^e siècle au moins, elle fut aménagée tout récemment en résidence privée qu'un panonceau touristique qualifie erronément de « ferme féodale ».

Telles sont souvent les vicissitudes inhérentes à l'évolution d'un complexe de pareille envergure. Mais la remise en état d'un édifice se paie toujours d'une façon ou d'une autre. Les restaurations anciennes et récentes qui l'on affecté ont évidemment détruit une grande part de son témoignage humain. Ce cheminement est irréversible. Mais il a le mérite d'ouvrir, et c'est cela qu'il faut en retenir, de nouvelles perspectives, de faire surgir par des découvertes de nouveaux problèmes qu'il faut, tout en connaissant nos limites, tenter d'élucider un jour : l'homme n'en est pas loin (fig. 55).

Bruxelles, Pâques 1973.

NOTES

(1) Marbais (2.000 habitants environ) touche aux communes brabançonnaises de Sart-Dames-Avelines, Villers-la-Ville, Tilly, Mellery et Gentinne; à Sombreffe dans la province de Namur; en Hainaut à Bryes, Wagnelée, Saint-Amand et Villers-Perwin. Elle se situe sur la route Nivelles-Namur, à 16 km de Nivelles et 28 de Namur. Arr. de Nivelles, cant. de Genappe.

(2) BROUETTE E., *Abbaye de Villers*, dans *Monasticon belge*, 4, Province de Brabant, vol. 2, 1968, p. 363.

(3) Le phyllade, ou schiste ardoisier, est une roche très dure formée par transformation métamorphique d'un schiste. Les phyllades, qui se débitent assez facilement en plaques, ont une structure plus cristalline que celle du schiste: LOMBARD A., *Géologie de la Belgique*, Bruxelles, 1958, p. 136.

(4) TARLIER J. et WAUTERS A., *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Arrondissement de Nivelles*, Bruxelles, 1862, p. 61.

(5) *Ibid.*, p. 61.

(6) *Ibid.*, p. 62-63.

(7) « Marebaco »: 1092 et 1096, d'après TARLIER J. et WAUTERS A., *op. cit.*, p. 62.

(8) Sur un acte de donation. Voir p. 12.

(9) Notamment la carte de Ferraris, dressée entre 1771 et 1778 (fig. 4).

(10) GENICOT L. F., *Les églises romanes du pays mosan. Témoignage sur un passé. Catalogue de l'exposition organisée à Celles en 1970*, Liège, 1970, p. 19-27.

(11) Un très bel exemple conservé est le complexe de Thynes, près de Dinant. L'image qu'il présente de tous ses bâtiments, admirable combinaison de formes géométriques très pures, est vraiment saisissante. Sa chapelle aujourd'hui désaffectée, est à quelques pas du donjon. Pour cette dernière, voir KUBACH H. E., *Die frühromanische Baukunst des Maaslandes*, dans *Zeitschrift des deutschen Vereins für Kunstwissenschaft*, 1953, p. 122.

(12) Voir BOURGEOIS F. et MERTENS J., *La chapelle Saint-Remy à Hammerenne*, dans *ASAN*, 53, 1965, p. 81-114.

(13) GENICOT L. F., *La tour seigneuriale et l'église romane de Wierde*, dans *ASAN*, 54, 1967-1968, p. 109-156.

(14) GENICOT L. F., *Le témoignage des églises romanes*, dans le *Catalogue de l'exposition « Trésors d'art dans l'ancien doyenné d'Havelange » organisée à Flostov en 1970*, Liège, 1970, p. 35 et 38.

(15) L'église de Marbais est à vol d'oiseau à 3 km du château. Ce cas n'est d'ailleurs pas unique: à Néchin (Hainaut), le château de la Royère est isolé au milieu des prés, en dehors du bourg. Même chose à Fagnolle (Entre-Sambre-et-Meuse).

(16) BROUETTE E., *Abbaye de Villers*, p. 363.

(17) Voir p. 00.

(18) AEN. Fonds du Souverain Bailliage, n° 33, f° 159. Voir p. 00.

(19) TARLIER J. et WAUTERS A., *op. cit.*, p. 66. Voir n. 28.

(20) Dans un dénombrement mentionné par TARLIER J. et WAUTERS A., *op. cit.*, p. 67.

(21) VIOLLET-LE-DUC E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, 3, Paris, 1859, p. 191-193. En résumé: petit château, élevé en un endroit stratégiquement important (pont, gué, route), et destiné exclusivement à la défense, non à l'habitation. A.v., ce n'est donc pas une résidence seigneuriale, mais un fort habité par un capitaine et ses hommes d'armes.

(22) Pour plus de détails concernant l'histoire de la seigneurie, voir DE KESSEL P. N., *Notice historique et générale sur la Maison de Marbais*, dans *ASAN*, 12, 1872-1873, p. 195-228 et 273-304; PILLOY-DUBOIS R., *La Seigneurie de Marbais (du XI^e au XVI^e siècle)*, Villers-la-Ville, 1973. Un crayon généalogique des seigneurs de Marbais figure en annexe.

(23) Dans des actes datés de 1099 (GENICOT L., *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge, II. Les hommes. La noblesse*, Louvain, 1960, p. 49) ou 1096 (suivant TARLIER J. et WAUTERS A., *op. cit.*, p. 65). Cet acte est publié par DE MARNEFFE E., *Cartulaire d'Affligem*, dans *AHEB, II. Cartulaires et documents étendus*, 1894, p. 17), de 1127-1130 (*AHEB*, 17, 1881, p. 12; ces deux actes témoignent de donations faites aux moines de Gembloux), de 1126 et 1130 (BARBIER V., *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, 2^e éd., Namur, 1892, p. 5; Gérard de Marbais est témoin à Floreffe).

(24) Pour les débuts de cette abbaye, voir DE MOREAU E., *L'abbaye de Villers-en-Brabant aux XII^e et XIII^e siècles*, Bruxelles, 1909; de la fin du moyen âge à la révolution française, PLOEGAERTS T. et BOULMONT G., *Histoire de l'abbaye de Villers pendant les cinq derniers siècles de son existence*, Nivelles, 1926; pour une bonne chronologie des bâtiments, BRIGODE S., *L'abbaye de Villers et l'architecture cistercienne*, dans *Revue des archéologues et historiens de l'art de Louvain*, 4, 1971, p. 126-138.

(25) Gérard, sire de Marbais, fit don en 1219 à l'abbaye d'Aywières (à Couture-Saint-Germain, monastère cistercien de femmes fondé en 1207) de la dime de la « culture » s'étendant devant le « Castelliers » de Marbais. (DE KESSEL P. N., *op. cit.*, p. 197 et TARLIER J. et WAUTERS A., *op. cit.*, p. 65.)

(26) AEN, Fonds du Souverain Bailliage, n° 33, f° 159.

(27) TARLIER J. et WAUTERS A., *op. cit.*, p. 63 et 66.

(28) *Ibid.*, p. 66. Le revenu de la seigneurie s'élevait alors à 222 livres, parmi lesquelles figurent: les cens (117 l. 12 s. 7 d.), les moulins de Chastelet et de Marbisoux, le pré de Chetissart, loué 15 l.; les afféages, produisant 10 l.; la cense le Loup qui avait été vendue par le seigneur à Pierre Lesire; la cense du Châtelet, qui était affermée à moitié fruit par François Leclercq; les dîmes de Marbais et de Wagnelée. Le duc d'Albe fit vendre les bestiaux appartenant au seigneur, et dont le fisc retira 92 l. 5 s. 6 d.; quant aux meubles du Châtelet, on les conserva parce qu'ils étaient de petite importance et meubles de bois (DE KESSEL P. N., *op. cit.*, p. 213-214).

(29) BACHA E., *Vues et plans de villes, châteaux et monastères de Belgique. Estampes contenues dans les ouvrages anciens des XVI^e au XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1915.

(30) COLIN P., *Vues de villes, châteaux, monastères et monuments publics dans les collections des musées royaux de peinture et de sculpture*, Bruxelles, 1916.

(31) HISSETTE L., *Vues et plans de villes, châteaux, monastères et monuments dans les collections du Cabinet des estampes*, Bruxelles, 1917.

(32) Il se trouve néanmoins dans GRAMAYE J. B., *Antiquitates comitatus Namurcensis*, Louvain, 1670, la gravure d'une enceinte que l'auteur identifie à Marbaix. Cependant, il n'est pas possible de reconnaître dans ce schéma à la manière d'un dessin d'enfant, ni la silhouette générale, ni même un élément de détail qui pourrait ou aurait pu trouver place dans le château tel que conservé.

(33) TARRIER J. et WAUTERS A., *op. cit.*, p. 66. Voir en outre la n. 28.

(34) Ce moulin était banal pour toute la terre de Marbaix dont les habitants étaient punis, lorsqu'ils contrevenaient à cette banalité, par la confiscation du grain au profit du meunier et des chevaux au profit du seigneur. Les deux roues et le bief ont disparu. (*Les moulins du Brabant*. Publication du Service de recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant, Bruxelles, 1961, p. 227.)

(35) Une photographie de ce dispositif figure dans BRUNHS L., *Hohenstauffenschlösser*, Leipzig, 1941, p. 65.

(36) UBREGTS W., *Un donjon d'habitation de l'ancien duché de Brabant. La tour des Sarrasins à Alvaux*, dans *Wavriensia*, 22, 1973, fasc. 2, p. 36; ID., *Les donjons. La Haute tour de Villeret. Analyse archéologique et sociologique d'une maison forte*. Contribution à l'étude de l'architecture seigneuriale en Belgique, Louvain, 1973, p. 62.

(37) CHANTRAINE L., *A propos des maisons romanes de Tournai*, dans *Mélanges d'histoire de l'architecture du Centre d'histoire de l'architecture et du bâtiment (I)*. (Publication de l'Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art de Louvain, II), Louvain, 1973, p. 79-80.

(38) Construit au XIII^e siècle, et reconstruit aux XV^e et XVII^e siècles, ce château de plaine entouré de douves possède un pont mobile « scrupuleusement reconstruit ». Précédé d'un pont fixe en bois, le tablier mobile (longueur : 2,80 m; largeur : 1,80 m) prolongé par son contrepoids sur une longueur de 3,50 m, pivotait autour d'un axe; on le hissait à l'aide de chaînes s'enroulant autour de bobines en fer fixées aux parois du passage couvert.

(39) D'après les anciennes photographies, ces retouches datent des années 1900.

(40) Dimensions : de 50 à 65 × 32 à 45 cm; leurs encadrements sont, le plus souvent, monolithes.

(41) A Beersel, outre le rang d'archères au même niveau, chaque merlon est garni d'une meurtrière.

(42) Fort écrasées par des toitures beaucoup trop « assises », leur prêtant une silhouette guindée et trapue qu'elles ignoraient avant les derniers travaux de 1968-1969.

(43) Tous les 50 cm; leurs dimensions varient de 25 à 30 cm de côté.

(44) Ce pignon est construit dans le même appareil que les murs de la « chapelle » : gros blocs de schiste verdâtre moins érodés que ceux du bas; la jonction des rampants du toit est assurée par des briques.

(45) BRIGODE S., *L'abbaye de Villers...*, *op. cit.*, p. 138.

(46) Ce rectangle pourrait fournir la raison de la forme trapézoïdale du corps de logis dont les murs-pignons ne sont pas parallèles entre eux. Le logis, ou le bâtiment qui l'a précédé, aurait repris, de ce côté, si pas le mur même de la construction restituée, au moins son alignement.

(47) Le petit promontoire dans lequel on l'a découverte doit avoir été aménagé sur les décombres de cette tour. Les murs de l'ancienne enceinte ne se lient d'ailleurs pas à ceux du promontoire.

(48) Un acte de 1113 cite le *castellum Morelmeis* (Morialmé); les *Miracula sancti Wicherti*, composés à la même date, racontent un prodige survenu dans le *castellum* de Gosselies; une bulle de 1180 confirme la donation consentie à l'abbaye de Florennes par Pétronille de Roucy, dame de Gosselies, de tous ses biens de Senzeilles, *preter castrum quod ibidem situm est*; le *Chronicon Hannoniense*, de la fin du XII^e siècle, rapporte que le comte Beaudouin V de Hainaut exigea de Clarembaut d'Atrive l'hommage pour son *castellum*.

Le *castellum* de Gosselies que les *Miracula Wicherti* décrivent sommairement comprenait une *domus*, dont une ou des *parietes* divisaient le rez-de-chaussée et l'unique étage en deux pièces ou plus, et un haut mur doublé d'un fossé. Le *castellum* de Wanghe, cité dans un autre chapitre de l'œuvre, se présentait de la même façon. D'après ce qu'il en reste, celui de Fallais, limitrophe du Namurois, était fait de même à ses débuts, au XII^e siècle, d'une tour carrée et d'une muraille qui dessinait un rectangle irrégulier de 65 m sur 45. La disposition primitive du *castellum* de Morialmé était identique. Or, la plupart de ces châtelains du XII^e siècle sont des *nobiles* mentionnés déjà au moins au XII^e siècle, comme les Marbaix d'ailleurs (GENICOT L., *L'économie*, *op. cit.*, II, p. 29 et 31).

(49) Voir p. 15.

(50) On est néanmoins heureux de constater que, à l'image de nos voisins germaniques et latins, les bâtiments civils et militaires du moyen âge perdent peu à peu le discrédit qu'ils enduraient face à l'architecture religieuse. Jugeons-en par les études de caractère monographique qui jaillissent de partout depuis quelques années. (Pour la partie sud du pays, citons, outre les études déjà mentionnées, les tours médiévales de Corbais, Mориensart à Céroux-Mousty, Jemeppe-sur-Meuse, Amay, Fernelmont à Noville-les-Bois, Tamines, Hargimont, etc., ainsi que les enceintes de Vêves à Celles-lez-Dinant, Solre-sur-Sambre, Saive, etc.).

(50 bis) Question soulevée par UBREGTS W., *La Haute Tour de Villeret*, *op. cit.*, p. 135-136.

(51) Voir n. 28.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire

BONENFANT P. et DESPY G., *La noblesse en Brabant aux XII^e et XIII^e siècles*, dans *Le moyen âge*, 64, 1958, p. 27-66.

BUTKENS Chr., *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, 4 vol., La Haye, 1724-1726.

CANTILLON (DE), *Délices du Brabant et de ses campagnes*, 4 vol., Amsterdam, 1757.

CLOET J. J. (DE), *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas*, 2 vol., Bruxelles, 1825.

ID., *Châteaux et monuments faisant suite au voyage pittoresque*, Bruxelles, 1844.

DAMSEAUX E. (DE), *La Belgique pittoresque. Les châteaux*, 4 vol., Mons, 1872-1878.

GRAMAYE J. B., *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae*, Bruxelles, 1610.

HEMERICOURT J. (DE), *Le Miroir des nobles de Hesbaye*, 3 vol., Bruxelles, 1910-1931.

LE ROY J., *Brabantia illustrata, continens accuratissimam omnium castellorum et praetorium nobilium Brabantiae*, Leyden, 1705.

ID., *Délices de la noblesse. Les principales maisons de campagne des Pays-Bas*, Amsterdam, 1706.
 ID., *Topographia historica Gallo-Brabantiae*, Amsterdam, 1692.
 SANDERUS A., *Chorographia sacra Brabantiae*, 2 vol., Bruxelles, 1659.
 VANDERKINDERE L., *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge. H. La Lotharingie*, Bruxelles, 1902.
 VERBRUGGEN J. F., *Notes sur le sens des mots castrum, castellum et quelques autres expressions qui désignent des fortifications*, dans *R.B.P.H.*, 28, 1950, p. 147 ss.

Archéologie

BOURGUIGNON E., *Les fortifications de la frontière sud de l'ancien duché de Brabant*, Bruxelles, 1934.
 CORTEMBOS Th., *Corroy-le-Château. Oragnisation d'une forteresse du XIII^e siècle*, dans *BCRMS*, n.s., 2, 1972, p. 49-128.
 FINO J. F., *Forteresses de la France médiévale. Construction, attaque, défense*, Paris, 1967.
 GENICOT L. F., *Les églises mosanes du XI^e siècle. Livre I. Architecture et société*, Louvain, 1972.
 Guide du château-fort de Beersel, s.l., s.d.
 HELIOT P., *Les châteaux-forts en France du X^e au XII^e siècle à la lumière des travaux récents*, dans *Journal des Savants*, Paris, 1965, p. 483-514.
 ID., *Sur les résidences princières bâties en France du X^e au XII^e siècle*, dans *Le moyen âge*, 61, 1955, p. 27-61 et 291-317.
 LEMAIRE R. M., *L'architecture romane et gothique*, dans *L'art en Belgique*, 3^e éd., Bruxelles, 1957, p. 39-100.
 MACOIR G., *La salle des armures au musée de la Porte de Hal à Bruxelles*, Jette, 1910.
 MAREZ G. (DES), *Les fortifications de la frontière du Brabant-Hainaut au XII^e siècle d'après la chronique de Gislebert de Mons*, dans *ASRAB*, 27, 1913, p. 331-354.
 MAURER H. M., *Bauformen der hochmittelalterlichen Adelsburg in Sud-Duitsland*, dans *Zeitschrift fur Geschichte der oberrheinische Baudenkmal*, 115, 1967, p. 61-116.

BIBLIOGRAPHIE SPECIALE

Histoire namuroise

BARBIER V., *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, 2^e éd., 2 vol., Namur, 1892.
 BEQUET A., *Samson*, dans *ASAN*, 9, 1865-1866, p. 350-376.
 BORGNET J., *Analectes namurois. Arrivée de Charles-Quint à Namur en 1531*, dans *ASAN*, 2, 1851, p. 101-102.
 ID., *Analectes namurois. Publication du Traité de Munster à Namur en 1648*, dans *ASAN*, 4, 1855-1856, p. 334-339.
 ID., *Documents inédits sur les guerres entre Namur et Liège (1297-1422)*, dans *ASAN*, 6, 1859-1860, p. 426-452.
 ID., *Les Grands Malades à Namur*, dans *ASAN*, 1, 1849, p. 331-363 et 381-452.
 ID., *Les nobles namurois pendant la révolution du XVI^e siècle*, dans *ASAN*, 2, 1851, p. 101-102.
 ID., *Promenade dans la ville de Namur*, dans *ASAN*, 3, 1854, p. 125-180, 249-280 et 465-508.
 ID., *Troubles du comté de Namur en 1488*, dans *ASAN*, 2, 1851, p. 27-56.
 BORMANS S., *Les fiefs du comté de Namur*, 3 vol., Namur, 1875-1882.
 COURTOIS F., *L'album namurois de Charles de Crov (1604-1605)*, dans *Namurcum*, 31, 1957, p. 56-59.

MERRA E., *Castel del Monte*, 3^e éd., Molfetta, 1964.
 MERTENS J. et DESPY-MEYER A., *La Belgique à l'époque romaine (cartes archéologiques de la Belgique)*, Bruxelles, 1968.
Monuments historiques d'Allemagne et leur restauration. Catalogue de l'exposition itinérante tenue au château de Colonster en 1970, Carlsruhe, 1970.
 OTTE M., *Etude archéologique et historique sur le château médiéval de Saive*, dans *B.I.A.L.*, 83, 1971, p. 175-275.
 OURSEL R., *Univers roman*, Fribourg, 1966.
 PETITJEAN O., *Nos châteaux historiques*, Couillet, 1934.
 POUMON E., *Carte des châteaux de Belgique*, s.l., 1957.
 ID., *Les châteaux du Brabant*, Bruxelles, 1949.
 RENAUD J. G. N., *Le donjon dans les châteaux des Pays-Bas*, dans *Château-Gaillard. Etudes de castellologie européenne*, vol. 1, 1964, p. 101-124.
 RITTER R., *Châteaux, donjons et places fortes. L'architecture militaire française*, Paris, 1953.
 ROUSSEAU F., *Tours domaniales et tours de chevaliers, églises et cimetières fortifiés dans le Namurois*, dans *ASAN*, 46, 1951-1952, p. 233-268.
 SANSEN R., *La maison-forte d'Huissignies*, dans *BCRMS*, n.s., 1, 1970-1971, p. 45-61.
 STAPPAERT F., *Monuments d'architecture et de sculpture accompagnés de notices*, Bruxelles, s.d.
 UBREGTS W., *Un donjon d'habitation de l'ancien duché de Brabant. La tour des Sarrasins à Alvaux*, dans *Wavriensia*, 22, 1973, fasc. 2, p. 21-60.
 ID., *Les donjons. La Haute tour de Villeret. Analyse archéologique et sociologique d'une maison-forte. Contribution à l'étude de l'architecture seigneuriale en Belgique*, Louvain, 1973.
 VINCK E. (DE), *Guide du château de Poilvache*, Dinant, s.d.
 WAELE J. (DE), *Dispositions adoptées en Belgique dans la construction des donjons romans*, dans *Actes du XX^e congrès archéologique et historique de Gand, 1907*, II, Gand, 1907, p. 195-208.
 CROONENDAEL P. (DE), *Etat ancien du comté de Namur*, 2 vol., s.l., 1878-1879.
 FICHEFET J., *Le vieux chemin de Mons à Namur*, dans *ASAN*, 54, fasc. 2, 1968, p. 231-275.
 GALLIOT M., *Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, 2 vol., Liège, 1788.
 GENICOT L., *La noblesse au XI^e siècle dans la région de Gembloux*, dans *Vierteljahrsschrift fur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 44, 1957, p. 97-104.
 ID., *L'économie rurale namuroise au bas-moyen âge. I. La seigneurie foncière*, Namur, 1943; *IL Les hommes. La noblesse*, Louvain, 1960.
 ID., *Le Namurois politique, économique et social au bas-moyen âge*, dans *ASAN*, 52, 1964. (En annexe, *Atlas historique du Namurois. Cartes du bas-moyen âge.*)
 ID., *Sur les origines de la noblesse dans le Namurois. Premiers jalons*, dans *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis - Revue d'histoire du droit*, 20, 1952, p. 143-156.
 ID., *Un lignage chevaleresque aux derniers siècles du moyen âge. Les Juppleu*, dans *Mélanges Félix Rousseau. Etudes sur l'histoire du pays mosan au moyen âge*, Bruxelles, 1958, p. 321-348.

GRAMAYE J. B., *Antiquitates comitatus Namurcensis*, Louvain, 1670.

ID., *Respublica Namurcensis, Hannoniae et Lutsemburgis*, Amsterdam, 1634.

MARMOL E. (DEL), *Condamnations et confiscations politiques dans la province de Namur au XVI^e siècle*, dans *ASAN*, 15, 1881, p. 328-340.

ID., *Les anciens gouverneurs de Namur*, dans *ASAN*, 10, 1868-1869, p. 317-352.

ID., *Notice historique sur les villages d'Aische-en-Refail et de Liernu*, dans *ASAN*, 1, 1849, p. 260-330.

MARNE J. B. (DE), *Histoire du comté de Namur*, Liège, 1754.

MISSON (baron), *L'état noble du comté de Namur*, dans *ASAN*, 18, 1889, p. 125-220.

NAMECHE L., *La ville et le comté de Gembloux. L'histoire et les institutions*, 2^e éd., Gembloux, 1964.

REIFFENBERG F. (DE), *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, Bruxelles, 1844.

ROLAND C. G., *Notice historique sur le village de Lesve*, dans *ASAN*, 18, 1889, p. 25-110.

ROLAND J., *Histoire abrégée du comté et de la province de Namur*, Namur, 1959.

ROUSSEAU F., *Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196)*, Bruxelles, 1936.

SAUMERY P. L. (DE), *Les délices du Pays de Liège et du comté de Namur*, 5 vol., Liège, 1738-1744.

SIRET A., *Jean de Savve*, dans *ASAN*, 6, 1859-1860, p. 303-308.

WALRAET M., *Recueil des actes de Philippe I^{er} dit le Noble, comte et marquis de Namur*, Bruxelles, 1949.

Marbais

KESSEL P. N. (DE), *Notice historique et générale sur la Maison de Marbais*, dans *ASAN*, 12, 1872-1873, p. 195-228 et 273-304.

MATTHIEU E., *Contestations entre l'abbaye de Villers et le seigneur de Marbais au sujet de la juridiction de ce dernier sur la ferme de la Boverie*, dans *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, 3, 1892, p. 90-99.

PILLOY-DUBOIS R., *La seigneurie de Marbais (du XI^e au XVI^e siècle)*, Villers-la-Ville, 1973.

Rapport d'une visite au château de Marbais, daté du 13 novembre 1902, par le président et le secrétaire de la C.R.M.S., dans une lettre adressée au Ministre de l'Agriculture (Dossier de la C.R.M.S. n° 9519).

STURLER J. (DE), *La frontière entre le duché de Brabant et le comté de Namur au moyen âge. Les seigneuries de Sombreffe et de Marbais*, dans *Bulletin du Cercle d'histoire de l'U.L.B.*, Bruxelles, 1934-1935, p. 33-35.

Villers-la-Ville

BRIGODE S., *L'abbaye de Villers et l'architecture cistercienne*, dans *Revue des Archéologues et Historiens d'art de Louvain*, 4, 1971, p. 117-140. (Pour une bonne chronologie des bâtiments.)

BROUETTE E., *Abbaye de Villers*, dans *Monasticon belge*, 4, *Province de Brabant*, vol. 2, 1968, p. 359 ss.

ID., *Villers-en-Brabant. De l'histoire à la toponymie*, dans *Cîteaux. Commentarii cistercienses*, 11, Westmalle, 1960, p. 137-140.

DESPY G., *La fondation de l'abbaye de Villers*, dans *Archives, bibliothèques et musées de Belgique*, 28, Bruxelles, 1957, p. 15-17.

MOREAU E. (DE), *L'abbaye de Villers-en-Brabant aux XII^e et XIII^e siècles. Etude d'histoire religieuse et économique, avec en complément MAERE R., Etude archéologique sur l'église abbatiale et le monastère de Villers*, Bruxelles, 1909.

PLOEGAERTS T. et BOULMONT G., *Histoire de l'abbaye de Villers pendant les cinq derniers siècles de son existence*, Nivelles, 1926.

Dictionnaires et répertoires

GUYOT (frères), *Nouveau dictionnaire des communes, hameaux, charbonnages, carrières, mines, hauts fourneaux, châteaux, fermes, moulins, etc., du royaume de Belgique, rédigé sur les documents officiels*, Bruxelles, 1899.

SOMVILLE E., *Répertoire bibliographique à l'usage du touriste en Belgique*, Bruxelles, 1903.

TARLIER J. et WAUTERS A., *Géographie et histoire des communes belges*, 4 vol. parus, Bruxelles, 1859-1887.

VIOLLET-LE-DUC E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècles*, 10 vol., Paris, 1858-1868.

PROVENANCES DES PHOTOGRAPHIES

Photos de l'auteur, sauf 4 (Copyright Bibliothèque royale, Bruxelles), 8 (Ministère des Travaux publics), 5, 11 et 21 (Copyright A.C.L., Bruxelles).

TROIS MAISONS FORTES DU MOYEN-AGE : AMAY, FERNELMONT ET TAMINES

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.

La « vieille tour » d'Amay. Maison forte de l'avoué
du prince-évêque au XII^e siècle ?

Le donjon-porche de Fernelmont. Un exemple remar-
quable de tour d'habitation de la fin du XIII^e siècle.

La « vieille tour » de Tamines. Symbolique d'une
petite maison forte du bas moyen âge.

Epilogue.

AVANT-PROPOS

Parce que l'architecture militaire du moyen âge, au sens large, a été trop longtemps négligée dans nos provinces, le « Centre d'histoire de l'architecture et du bâtiment » de l'Université de Louvain en a inscrit l'étude à son programme depuis quatre ans. Il s'est préoccupé surtout, ce faisant, d'en retenir d'abord ce qu'on appelle couramment, mais par un certain abus du langage, les « donjons », qui sont sans doute les plus directement menacés, et ensuite certains châteaux plus développés.

C'est à eux que plusieurs étudiants de l'Institut supérieur d'Archéologie et d'Histoire de l'art ont consacré, ou consacrent, leur mémoire de licence. D'aucuns ont déjà pu éditer leur travail : Thérèse Cortembois sur Corroy-le-Château, William Ubregts sur Alvaux et sur Villeret, Luc Chantraine sur Marbais (1). D'autres encore se le proposent : Geneviève Quirini-Duckerts a fait l'analyse du donjon luxembourgeois de Jemeppe à Hargimont, Astrid Tanghe celle du château hennuyer de Solre-sur-Sambre et Laurence Courtois celle du donjon brabançon de Moriensart à Céroux-Mousty (2). D'autres enfin ont une monographie plus ou moins avancée sur : la tour de Nandrin-en-Condroy par Anne-Marie Ellens, le château de la Folie à Ecaussinnes par Myriam Condé, le donjon de Corbais en Brabant par Pio Rosalès Panameo, le château namurois de Vèves sous Celles-lez-Dinant par Dominique Finet et l'ensemble castral de Bois-Seigneur-Isaac en Brabant par Patricia Jeunejean.

A un stade supérieur, le docteur William Ubregts a entamé une thèse de doctorat sur les donjons de l'ancienne principauté de Liège.

Poursuivant sur cette lancée, voici trois nouvelles monographies, ramassées et dépouillées de leur appareil critique mineur. Elles se sont élaborées simultanément quoique indépendamment l'une de l'autre.

Elles concernent trois maisons fortes (3) ou tours médiévales, qui sont relativement mal connues (4);

une quatrième a été retirée par son auteur en cours de route. Ces tours ont été choisies pour des raisons communes : isolement à l'origine, appartenance à un même genre de construction seigneuriale, désertion des occupants, accessibilité — condition passablement rare — de tous les niveaux, échelonnement dans le temps.

Leur but est de donner une restitution et une chronologie de ces bâtisses mi-défensives mi-résidentielles et d'en épinglez les traits les plus remarquables, afin de pouvoir les comparer entre elles, d'une part, et d'attirer l'attention, brièvement, sur le danger qui consiste de toute évidence à se fonder sur leurs seuls éléments typologiques pour élaborer une chronologie rigoureuse, d'autre part. Ou, en d'autres mots, d'insister sur la permanence de certaines formes, donc de certaines mentalités, et sur la persistance de certains types à travers une chronologie dite longue. Cet épilogue, volontairement réduit, sera centré, d'emblée, sur les trois monographies en cause.

Il laissera de côté — non parce que nous les ignorons ou les déprécions, mais parce que nous avons pris le parti de les limiter ici — les comparaisons avec les multiples exemples belges et de l'étranger. Et il effleurera seulement des problèmes d'interprétation historique du phénomène des donjons, tels que : densité, symbolisme, représentativité socio-économique, synchronisation avec l'architecture religieuse, etc. Bref, toutes ces questions fondamentales d'une synthèse à laquelle ne sauraient prétendre aboutir des rapprochements et des réflexions qui portent sur trois cas d'espèce seulement.

Les illustrations et les plans relevés en commun sont, sauf avis contraire, des auteurs respectifs.

Louvain,
1^{er} novembre 1973.

L.F.G.
Responsable du CHAB.

NOTES

(1) T. CORTEMBOS, *Corroy-le-Château. Organisation d'une forteresse du XIII^e siècle*, dans *BCRMS*, n.s., 2 (1972), 49-128; W. UBREGTS, *Un donjon d'habitation de l'ancien duché de Brabant. La tour des Sarrasins à Alvaux*, dans *Wavriensia*, 22 (1973), 21-60; ID., *Les donjons. La Haute-Tour de Villeret. Analyse archéologique et sociologique d'une maison forte. Contribution à l'étude de l'architecture seigneuriale en Belgique*, Louvain (1973) (coll. des « Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Louvain », fasc. X); L. CHANTRAINE, *Le « Châtelet » de Marbais. Donjon et enceinte d'une famille noble au XIII^e siècle*, dans *BCRMS*, n.s., 3 (1973), p. 41 à 53.

(2) G. QUIRINI-DUCKERTS, *Le donjon du château de Jemeppe à Hargimont. Essai de restitution d'une maison forte du XIII^e siècle après deux campagnes d'intervention*, Louvain (1973); A. TANGHE, *Le château fort de Solre-sur-Sambre en Hainaut. Du donjon-porche du XIII^e siècle au complexe des Temps modernes*, Louvain (1973); L. COURTOIS, *La tour de Moriensart en Brabant. Analyse d'une maison forte du XIII^e siècle*, Louvain (1973). Ces deux dernières monographies sont sous presse, l'une dans le

« Bulletin de la Société archéologique... Charleroi », l'autre dans « Wavriensia ».

(3) Le terme n'est pas neuf; il existait au moyen âge. En voici trois exemples : « le forte maison d'Ave et le pourpris » en 1318, dans E. PONCELET, *Le livre des fiefs de l'Église de Liège sous Adolphe de la Marck*, Bruxelles (1898), 212; « notre fort maison » en 1327 et 1333, dans A. MATTHYS et J. DE REMONT, *Le château des seigneurs de Florenville*, Bruxelles (1972), 14; « domus Raginaldi Barbou, que vocatur Fortis domus » au 3^e qu. du XIII^e s., dans A. CHEDEVILLE, *Chartres et ses campagnes, XI^e-XIII^e siècles*, Paris (1973), 280, n. 195.

(4) Dans l'ordre alphabétique, qui est en même temps chronologique : AMAY, prov. de Liège, arr. de Huy, sur la Meuse, à 6,5 km en aval et à l'E. de Huy; FERNELMONT, prov. et arr. de Namur, comm. de Noville-les-Bois, à 13 km au N.N.E. de Namur; TAMINES, prov. et arr. de Namur, sur la Sambre, à 19 km en amont et à l'O. de Namur. Les tours d'Amay, de Fernelmont et de Tamines ont été classées par A.R., respectivement le 5 novembre 1965, le 29 mai 1934 et le 18 juillet 1966.

PROVENANCE DES PHOTOS

A.C.L. (Bruxelles) : fig. 5, 6, 32, 42, 45, 50, 56, 58.

A.E.N. (Namur) : fig. 59.

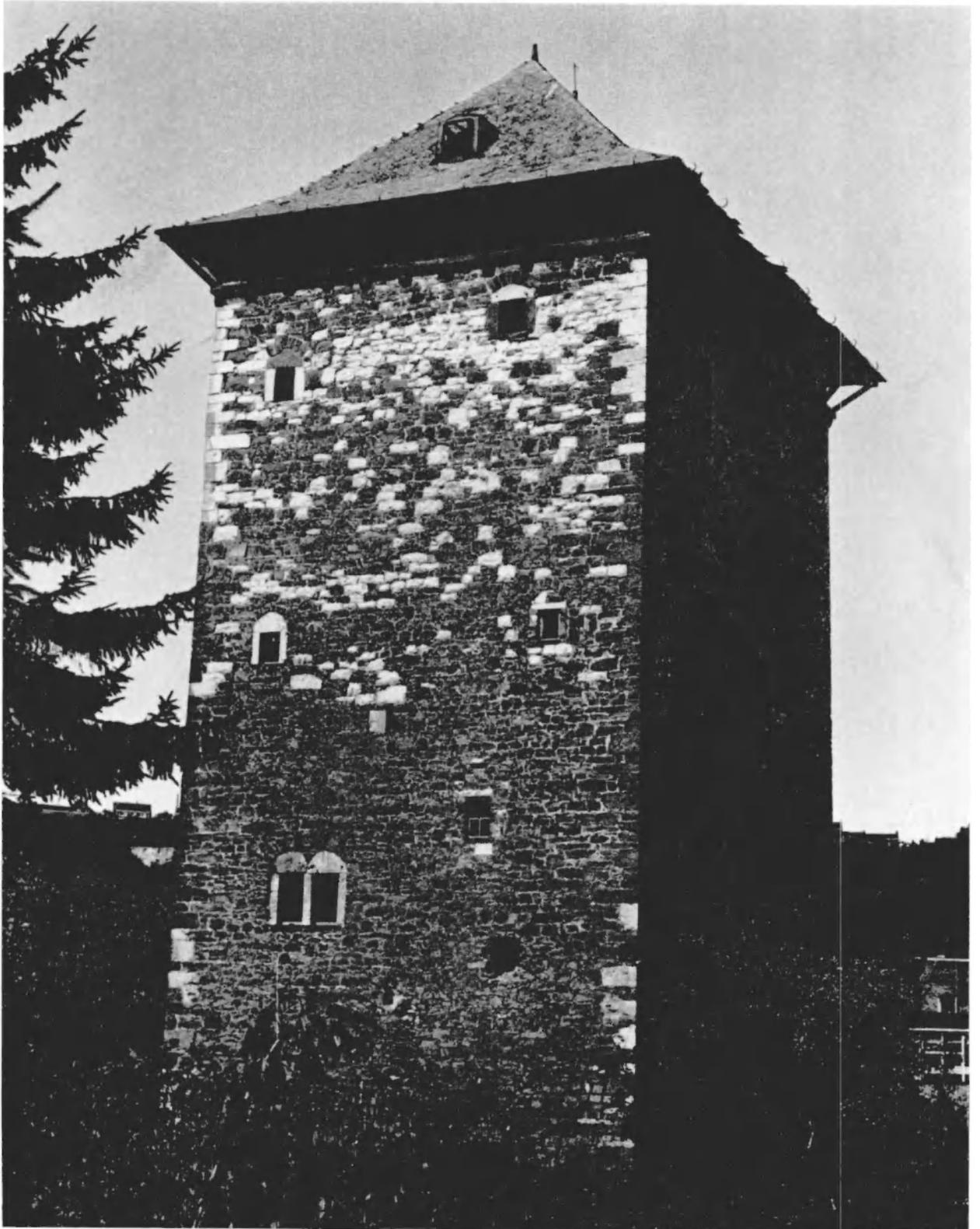
A.G.R. (Bruxelles) : fig. 29.

B.R. (Bruxelles) : fig. 2, 4, 27, 31, 35, 77.

INBEL (Bruxelles) : fig. 30.

Ministère des Travaux publics : fig. 3, 78.

Fig. 1. Amay. Vue générale, face sud. Etat en 1973.



LA « VIEILLE TOUR » D'AMAY.

MAISON FORTE DE L'AVOUE DU PRINCE-EVEQUE AU XII^e SIECLE ?

Luc-Fr. GENICOT

TABLE DES MATIERES

LE SITE

Transformations récentes; physionomie ancienne; orientation de la bâtisse.

LA CONSTRUCTION

Modifications subies. Matériaux et maçonnerie. Organisation générale. Le rez-de-chaussée : cave, issue et problème des douves. L'étage noble : porte et pont-levis, baies, évier et cheminée; les graffiti. Second étage : escalier, latrine, détails. Dernier niveau, combles et toiture.

LA DATATION

Impératifs militaires et/ou civils du dispositif ? Interprétation chronologique des particularités techniques et du confort. Esprit de la bâtisse.

LE DESTINATAIRE ?

Hypothèse d'une réalisation d'Henri de Leez : les sources disponibles et leurs variantes. Le contexte politique; la « domus » épiscopale d'Amay. La question de l'avouerie : données historiques; filiation; identification rétrospective de la tour.

NOTES



Fig. 2. Amay. Extrait de l'Atlas cadastral de P.C. Popp, vers 1858. Ech. 1 : 2.500.
1 : donjon - 2 : ancienne collégiale - 3 : gare.

La « vieille tour » d'Amay n'a que peu changé depuis son érection. Elle n'est guère connue cependant (1). C'est que son environnement, lui, a beaucoup évolué, depuis à peine cent ans surtout. Aussi la tour ne s'impose-t-elle plus au regard. Il faut la chercher et la découvrir, presque à l'improviste, solitaire et dense, imposante et brutale, assez lointaine pourtant.

LE SITE

De nos jours, le donjon se dresse au centre d'un terrain à demi-vague, de trois hectares environ, grossièrement nivelé ou encombré de remises semi-rui-neuses, derrière les jardins et les cours des bâtiments

et des maisons qui encadrent la plus grande part des quatre rues cirvoisines (fig. 3) : au nord, la chaussée de Liège; à l'ouest, la rue de l'Hôpital, améliorée en 1923; celles de l'Industrie au sud et à l'est, de Biber. Ces deux dernières sont récentes. La première, dite autrefois des Ganons, n'était qu'un sentier dont la rectification remonte à 1878-1906; la seconde, qui mène à la gare construite en 1842-1847, n'est pas antérieure à 1854, époque à laquelle elle se dénommait justement rue de la Station, et rappelle depuis 1907 le nom des derniers propriétaires de la parcelle, graduellement morcellée et lotie, où se trouve la tour (2).



Fig. 3. Amay. Vue aérienne du site.
1 : donjon - 2 : ancienne collégiale - 3 : gare.



Fig. 4. Amay. Extrait de la carte de Ferraris, vers 1770.
La maison forte y est encerclée par des vergers.



Fig. 5. Amay. Vue générale, face est. Etat vers 1900. A gauche, le « vieux château » démoli en 1928.

Plus tôt, c'est-à-dire au XIX^e siècle encore, toute cette zone plate, comprise entre la Meuse, qui coule au sud à 500 m du donjon, et la vieille chaussée, près de laquelle s'érige la collégiale Sainte-Ode (3), était laissée aux potagers et aux vergers. Elle formait une espèce d'hinterland maraîcher pour la bourgade qui, de toute ancienneté, s'était développée davantage vers l'est, puis autour de l'église elle-même. Les cartes de Ferraris (vers 1770) et de P.C. Popp encore (vers 1858) (4) n'y indiquent qu'un nombre réduit de bâtisses en bordure des deux seuls chemins qui entamaient alors la plaine alluviale de la Meuse (fig. 2 et 4). Mais l'une et l'autre, de même que la carte militaire au 1/20.000 de 1914, révèlent avec précision une pièce d'eau, de plan presque carré, d'environ 25 m de côté, qui encerclait le donjon, ainsi seul debout au milieu d'un terrain dénué d'obstacles naturels ou d'accidents de relief. Les douves étaient peut-être alimentées par le ruisseau du Roua (5); tout ou partie en existait encore vers 1904 (fig. 10). Une passerelle les enjambait encore sur la carte de Ferraris, à l'est, en face de la porte principale, conservée, de la tour.

On peut tenir pour assuré que cette situation a toujours été, grosso modo, celle du donjon. La petite agglomération gallo-romaine, en effet, s'était établie plus loin, près du gué d'Ombret, point de passage obligé du fleuve sur la route antique reliant Tongres à Arlon (6). Plus tard, le « vicus » mérovingien s'est groupé à proximité du noyau de fixation qu'a représenté la fondation de l'église Saint-Georges, citée comme telle dès 634, après l'inhumation en cet endroit de sainte Ode (7 vers 600), inhumation bien-tôt suivie de la création d'un collège de clercs attachés au service de son culte. Dans les siècles ultérieurs, le bourg d'Amay n'a plus bougé de place; la vieille route qui doublait la voie fluviale entre Liège et Huy, l'a d'ailleurs traversé et par là figé (8).

Aussi bien le donjon fut-il dès l'origine planté à l'écart du centre médiéval, en retrait de la chaussée principale et au beau milieu d'un rivage désert, ou peu s'en faut, qui s'étendait, sans dénivellation sensible, jusqu'au fleuve.

Cet isolement, propice sans doute au bon fonctionnement du donjon, mérite attention : le donjon n'a point



Fig. 6. Amay. Vue générale, angle sud-est. Etat en 1942.

été bâti au centre ou contre la bourgade, ni de sa collégiale en particulier, mais à une distance respectable d'elles, à quelque 175 m. Il n'était donc pas au cœur de la zone d'habitat, ni même sur sa frange directe.

Mieux, il n'a jamais selon toute apparence suscité la naissance d'un quelconque hameau, ou même d'une simple extension villageoise, comme plusieurs tours domaniales. Tout au plus s'est-il accompagné, naturellement, de constructions utilitaires, disparues; le robuste corps de logis en calcaire, probablement du xvi^e-xvii^e siècle (*), qui l'avoisinait à l'est et qui n'existe plus, en fut l'ultime héritier (fig. 6).

Quant à spéculer sur l'orientation même de la tour, cela paraît ici un peu vain. Car l'escalier opacifie la face méridionale, pourtant la mieux ensoleillée, vers la Meuse; les cheminées s'adossent, à l'ouest, contre la face la plus humide, où pend également la latrine; la porte s'ouvre aux froidures de l'est, quoiqu'en

direction du gué d'Ombret. Il ne semble donc pas que les nécessités d'un contrôle opérationnel des alentours, ou qu'une recherche de meilleure exposition, ait dicté l'implantation. Les critères en ce secteur — si critères il y eut — durent être bien étrangers à notre conception moderne des choses.

LA CONSTRUCTION

Si on met à part le bouleversement récent, et relativement spectaculaire, de son site, ainsi que l'assèchement à peine plus vieux de ses abords — assèchement trahi d'ailleurs par des variations dans la couverture végétale et par des décolorations subtiles sur la vue aérienne (fig. 3) —, la tour amétoise est peu altérée.

Sans doute sa coiffe, aujourd'hui d'éternit et naguère d'ardoises, évasée par un large coyau, n'est-elle pas antérieure au xvi^e, ou mieux au xvii^e siècle. Encore a-t-elle repris appui, comme par le passé, sur les corbeaux, profilés en simple quart de rond, qui ceinturaient ses quatre faces dès l'origine, et, partant, un système de couverture primitif, dont d'autres exemples survivent plus ou moins bien dans les tours médiévales de Kobbegem, Alvaux, Tamines, Terwagne, etc.

Sans doute aussi plusieurs de ses percements furent-ils adaptés, spécialement aux xix^e et xx^e siècles (fig. 6), élargis ou consolidés. C'est le cas surtout des baies est et ouest des premier et deuxième étages, ainsi que des portes est et sud du rez-de-chaussée (niveau 0).

Sans doute, enfin, des éléments intérieurs en ont-ils été dénaturés. La cheminée de l'étage noble, par exemple, a été rétrécie à la fin de l'âge gothique (°), peut-être au début du xvii^e siècle seulement, et celle qui la surmontait au second étage, carrément éliminée. Les planchers, en particulier celui du second, qui porte sur deux jambes de force incurvées par l'entremise d'un fort sommier aux semelles garnies de petits boudins dans la manière du xvi^e-xvii^e siècle, sont également postérieurs. Diverses cloisons en briques de l'aménagement moderne ont été renversées depuis peu.

Il n'empêche. La plupart de ces modifications se repèrent aisément. Elles n'ont touché qu'à des parties mineures. Le gros œuvre n'a pas été entamé pour autant et maintes particularités de son état original ont résisté à travers les siècles. En réalité, il est vraisemblable que cette bâtisse n'ait plus été occupée de façon permanente, mais par épisodes, après le bas moyen âge, et qu'avant son réinvestissement partiel, au xix^e siècle et de 1936 à 1968, le corps d'habitation qu'on évoquait tout à l'heure, l'ait sur ce point remplacé. Le fait se vérifie souvent ailleurs.

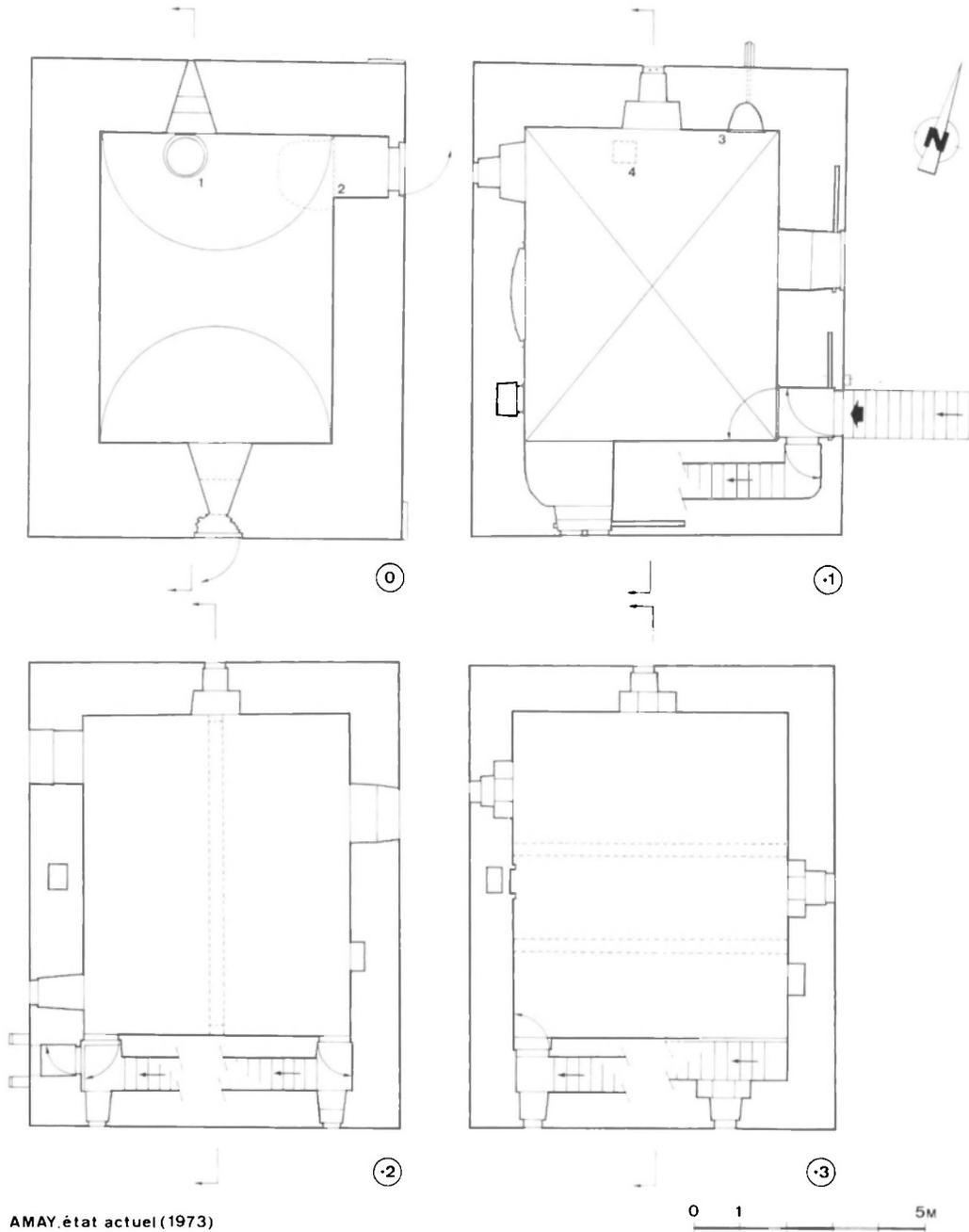


Fig. 7. Amay. Plans des quatre niveaux. Etat actuel.



Fig. 8. Amay. Face ouest. Etat actuel.

Les relevés, plans et coupe des fig. 7 et 18 en donnent la disposition essentielle. Il suffit de les commenter brièvement et d'insister sur les détails révélateurs, soit d'une technique, soit d'un usage, soit d'un mode de vie.

Comme la vieille collégiale ottonienne d'Amay, la tour, qui atteint encore 15,60 m sous toiture, est édifiée en moellons de grès houiller de la région liégeoise⁽¹⁰⁾. Ce matériau local a même servi à la composition de jambages, de gros linteaux, des marches d'escalier, des corbeaux, entre autres ceux de la latrine appendue contre la face occidentale. Les calcaires de Meuse s'y font plus nombreux au sommet; ils ont également été employés pour des piédroits et des tympanes de fenêtres, quelquefois du reste à l'occasion de réfections tardives, comme pour la petite baie orientale du second étage et pour les chaînages d'angle du haut des murs.

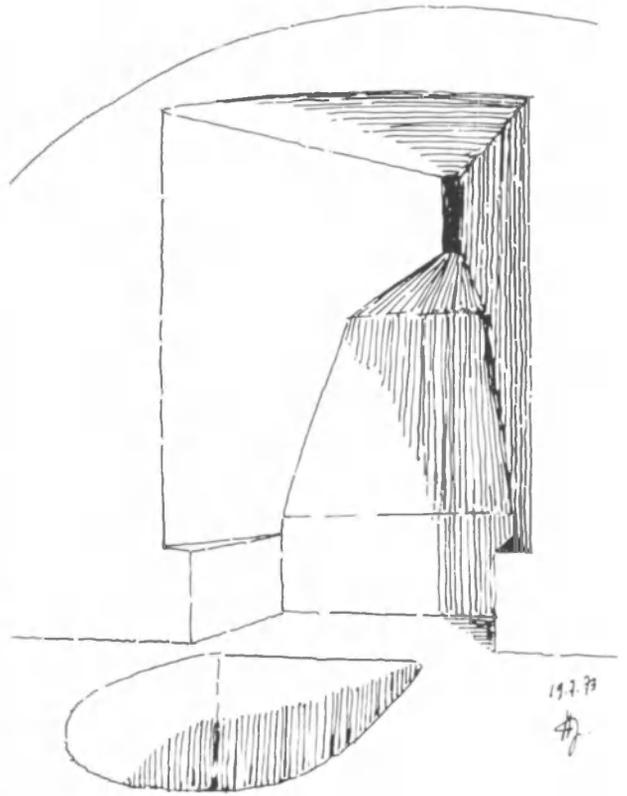


Fig. 9. Amay. Restitution de la prise de lumière nord du rez-de-chaussée. Devant elle, le puits ancien.

Dans l'ensemble, leur mise en œuvre est fruste; l'appareil est mélangé. La maçonnerie a été montée avec des hésitations — certains lits obliques de la face ouest surtout en témoignent (fig. 8). A tout prendre, elle apparaît comme assez grossière; d'où l'impossibilité d'y repérer systématiquement les boulins de construction, hormis quelques-uns, épars, sur les parois est et nord. Les claveaux ne sont pas bien équarris, mais posés sur chant et calés par des bourrages d'un épais mortier, de couleur blanc cassé, dur et compact, parsemé de loues de chaux pure. Il est vrai que les claveaux qui, en double rang, encadrent le cintre de la porte d'entrée du premier étage, sont correctement taillés, découpés avec soin et assemblés à joints minces; leur taille à la laye, cernée d'une palette assez régulière de 26 à 31 mm, est comparable, par exemple, à celle des encadrements des fenêtres de la nef haute de Saint-Barthélemy à Liège

vers 1130. Mais on avait affaire ici à la porte principale, portion spécialement soignée de la construction, qui tranchait, sans toutefois résulter d'une reprise, au sein de la maçonnerie générale.

Celle-ci, sauf erreur, n'a pas conservé d'enduit extérieur. Les rares fragments d'un enduit rougeâtre, qui s'accrochent encore autour de certaines baies est et nord des niveaux supérieurs, ne sont pas sûrement primitifs.

Ceci dit, le plan du donjon est rectangulaire (10,30 m sur 8,20 m) et délimité par des murailles épaisses à la base de 1,55 m en moyenne, sauf vers le sud où l'épaisseur a été portée à 2,05 m en raison de l'incorporation dans cette face de l'escalier intramural qui dessert les étages. En fait, le tracé fondamental est parti d'un carré d'environ 30 pieds de côté, auquel le maître d'œuvre a judicieusement greffé toute l'épaisseur de la paroi méridionale de l'escalier pour former son rectangle au sol.

Au-dessus de la cave, les trois niveaux totalisent une surface utile de 117 m², qu'ils se partagent à peu près équitablement puisque les retraites de l'un à l'autre et le talutage de 2,25 % sont assez peu accusés (fig. 18). Leur hauteur intérieure, respectée fort largement depuis l'origine comme l'atteste la position des ouvertures, fait respectivement 4,35 m, 4,05 et 4,10 m. La toiture initiale ne devait pas être sensiblement plus trapue qu'aujourd'hui.

Le rez-de-chaussée ou niveau 0, presque opaque, est couvert d'un berceau pesant en plein cintre, qui retombe pratiquement au sol. Sa voûte est composée de larges dalles de grès, calées les unes par les autres.

Deux prises d'air plus que de lumière, dont il est aisé de reconstituer l'embrasure (fig. 9), trouaient les parois nord et sud. Celle du sud, plus ample, a été mutilée ce siècle-ci, pendant que celle du nord, mieux préservée, surplombait un puits, circulaire et bien lié au restant de la maçonnerie, qui s'enfonçait encore à — 2,30 m du pavement actuel, en briques (1 de la fig. 7).

Nulle trace ici d'escalier d'aucune sorte pour communiquer avec l'étage. Mais, dans l'angle nord-est, une issue, plutôt qu'un réduit, paraît originale derrière la porte récente qui en a anéanti toute marque extérieure (2 de la fig. 7). Une anglée bien parementée et les départs éventuels d'une petite voûte segmentaire, en grès, sur toute la profondeur du passage correspondent à une « lunette » du berceau principal et à certains dérangements caractérisés de la muraille contiguë. Pareille sortie postulerait alors l'existence d'une bande étroite de terre ferme au pied même du donjon, au moins du côté oriental. Et, en effet, la

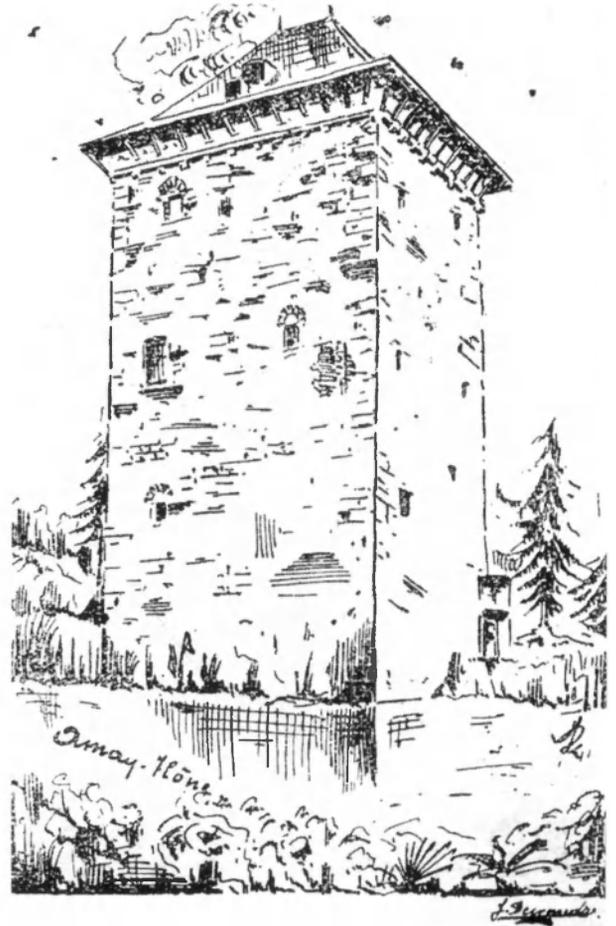


Fig. 10. Amay. Les abords du donjon en 1904. Dessin de J. Dewandre.

présence de quatre très lourdes pierres d'attente (fig. 11), s'élevant jusqu'à 4,80 m du sol actuel, soit jusqu'à la hauteur du cintre de la porte principale du donjon, confirmerait cette déduction; elles saillent à l'extrémité gauche des faces est et nord comme pour amorcer en ces deux points les départs d'une courtine, ou de ce qui devait en tenir lieu, mais qui serait demeurée à l'état d'ébauche ou de projet⁽¹⁾. Au surplus, une différence, toujours perceptible maintenant, dans la végétation ne contredirait pas la présence, autrefois, de cette mince escarpe contre le flanc oriental de la tour, destinée à pouvoir atteindre la porte de cave à pied sec en longeant la muraille (fig. 10). Mais comment concilier ceci avec ce qu'on apprendra bientôt du pont-levis ?

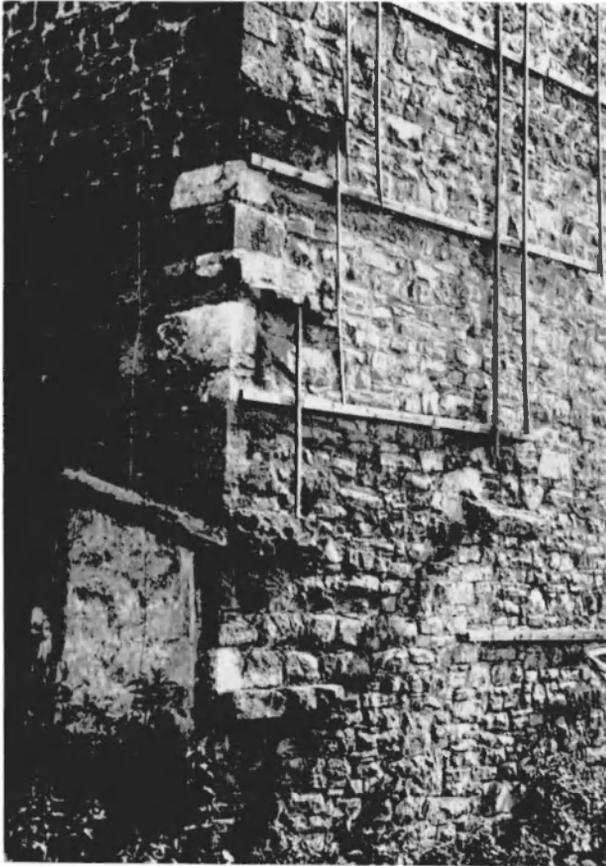


Fig. 11. Amay. Détail de l'angle nord-est avec les pierres d'attente et la gargouille de l'évier.

Tout cela néanmoins n'exclut pas qu'une trappe, malmenée depuis quelques décennies seulement, n'ait percé la voûte à l'aplomb du puits, de manière à éviter ce détour extérieur quand on voulait s'approvisionner en eau : l'évier de l'étage (3 de la fig. 7) est d'ailleurs logé dans cette même face septentrionale, tout près de l'orifice éventuel de la trappe (4 de la fig. 7). L'archère de la cave et la fenêtre de l'étage auraient éclairé modestement le puits et sa trappe surplombante.

Toujours est-il que le rez, tenant le rôle de cave ou de cellier, avait cet avantage supplémentaire d'asseoir solidement la construction et d'isoler les niveaux d'habitation qui s'en trouvaient dès lors mieux garantis et — point de vue non négligeable — symboliquement rehaussés.

Comme dans un bon nombre de tours parmi les plus « archaïques », en effet, parfois même d'églises, l'accès s'opérait directement au premier étage, ici dans la face est. La porte primitive y est en place : remarquablement soignée, elle a gardé ses dimensions de 1,94 m sur 0,96 m et quelques éléments de son système d'obturation autres que le loquet et l'inévitable poutre de calage intérieure.

Deux robustes corbeaux faisaient saillie à 40 cm sous son seuil. Ils n'ont pas conservé de trace d'une gorge, d'un tourillon ou d'une simple rigole. Il est vrai que celui de droite est érodé tandis que celui de gauche a été arraché et son emplacement colmaté en briques (fig. 12). Le corbeau gauche était d'avantage écarté que l'autre de l'axe d'entrée. Ce décalage, qu'on jugerait trop vite anodin ou le résultat d'une maladresse, avait sans nul doute sa raison d'être.

Car à mi-hauteur des piédroits de la porte elle-même subsistent des pièces métalliques, distantes l'une de l'autre de 1,16 m, dont le scellement au plomb est bien coulé d'origine en de petites cavités creusées intentionnellement à cet effet par le tailleur de pierre de l'âge roman : à gauche, un simple œillet, robuste ; à droite, un mentonnet surmonté avec précision d'un arrêteoir dont la base, évasée et aplatie, venait se caler avec exactitude contre l'encoche qu'il bloquait. Pareil arrêteoir n'était pas destiné à fixer une barre rigide, qui aurait joué dans l'œillet gauche avant de retomber dans l'encoche du mentonnet. A quoi d'ailleurs aurait servi une barre de ce genre à l'extérieur de la porte ? Il suppose bien plutôt le calage d'un élément plus souple, qui, après avoir coulissé dans l'œillet, devait être retenu dans le mentonnet où s'exerçait sur lui une traction vers la gauche, née d'une charge ou d'un poids suspendu de ce côté-là, en dessous et au-delà de l'œillet. Ce poids, selon l'hypothèse la moins absurde, ne pouvait qu'être celui d'une passerelle mobile, ou plus exactement levante, qui devançait l'entrée, à l'endroit de l'actuel escalier en béton.

Pour relever cette passerelle ou ce petit pont, long de deux bons mètres, au moyen d'une grosse corde à nœuds ou d'une chaîne arrimée aux 2/3 de sa longueur, il suffisait alors de tirer sur la corde, ou la chaîne, à travers l'œillet gauche, de glisser celle-ci dans le mentonnet et de rabattre l'arrêteoir qui, automatiquement, bloquait un nœud, ou un maillon (1²), et retenait ainsi la passerelle entière en position relevée. Cette manœuvre, ingénieuse autant que simple, était rapide et relativement efficace : la passerelle une fois levée coupait le passage en masquant aussi la porte et même l'arrêteoir. Ce système évitait de devoir enlever ou glisser le pont chaque soir. Probablement néanmoins ne servait-il qu'à protéger les occupants d'intrusions nocturnes, mais non à les

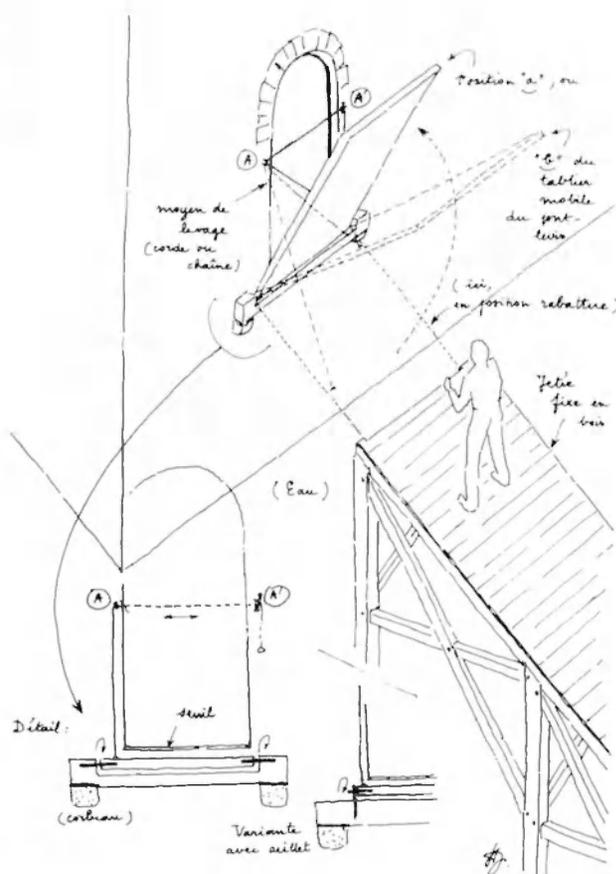
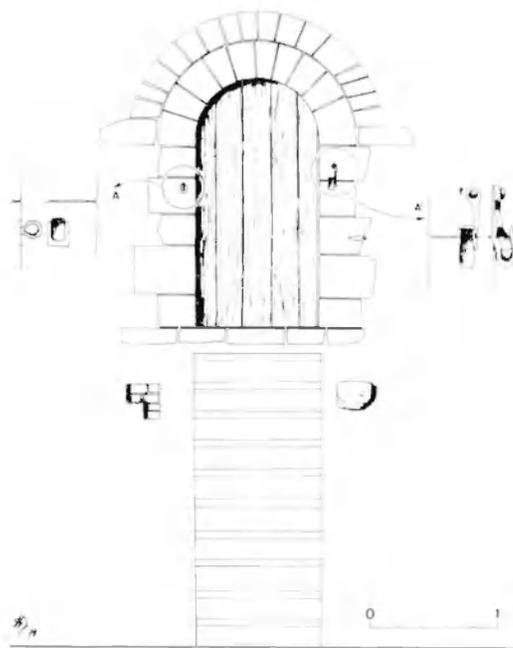


Fig. 12. Amay. La porte d'entrée du bel étage. Vue de son état actuel; relevé détaillé, notamment des ferrures; essai de restitution de la passerelle mobile et de son appui.

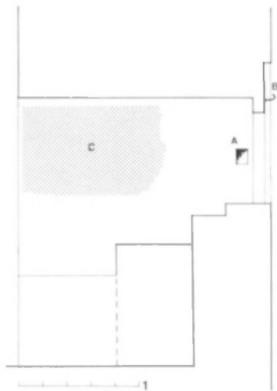


Fig. 13. Amay. Coupe du biforé sud du bel étage, avec restitution d'une banquette.

A : orifice du canal intramural de la traverse de blocage;
B : crochet et battée du tympan; C : zone des graffiti.

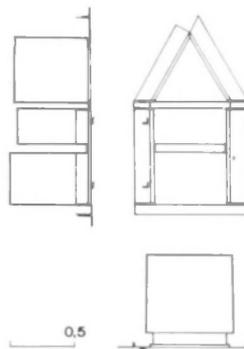
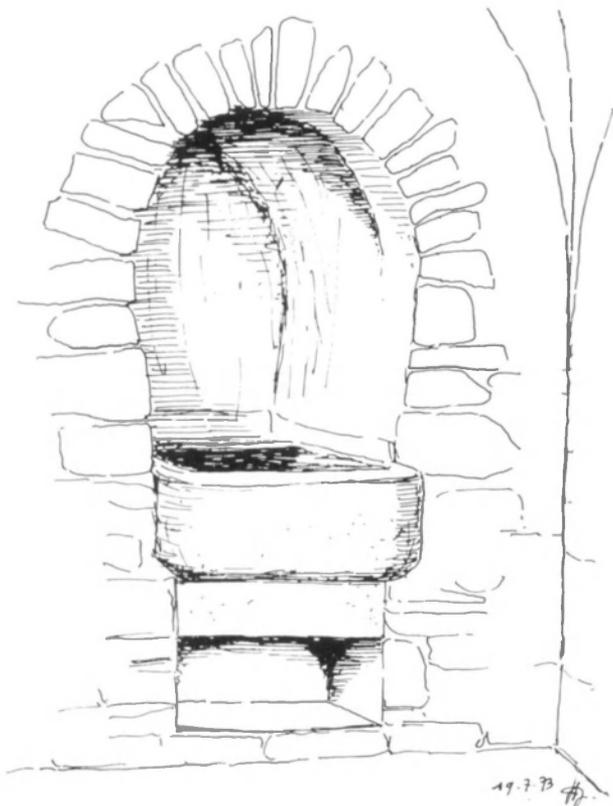


Fig. 15. Amay. Coupe, face et plan de l'armoire murale du bel étage. Etat actuel.

Fig. 14. Amay. L'évier du bel étage.



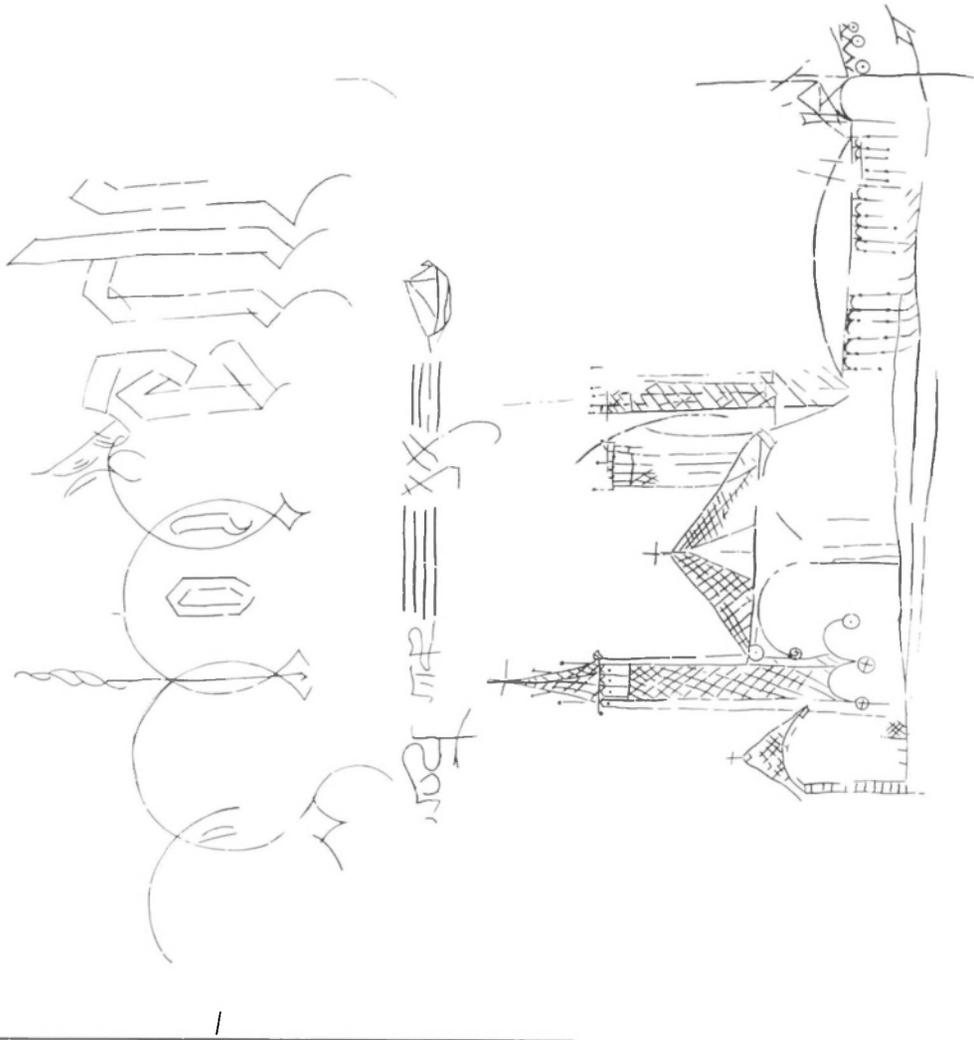
garantir d'assauts véritables. En cas de conflit, le bon vieux système de l'enlèvement du tablier mobile devait reprendre ses droits; l'autre, d'utilité quotidienne, eût été trop risqué.

La passerelle une fois franchie, un palier de plain-pied desservait l'embranchement coudé de l'escalier mural, à gauche, et la seconde porte de l'étage même. Ce palier formait un « sas » d'entrée; il remplissait toutes les fonctions qu'on en attend encore aujourd'hui.

La salle d'étage était également voûtée, ce qui n'est point commun, mais d'une voûte d'arêtes cette fois.

Dans la paroi méridionale, sous l'escalier, une baie jumelée à banquettes, ou coussièges, est aisément re-composable (fig. 24). Une poutre coulissante dans le mur en calait le châssis mobile (A de la fig. 13); des volets à bascule, analogues à des mantelets suspendus par une tringle aux crochets, qui sont plombés ici dans la lunule coiffant chaque jour sous un arc de décharge unique, se rabattaient convenablement dans l'embrasure extérieure formant battée (B de la fig. 13). Une fenêtre identique, quoique moins profonde évidemment, éclairait le milieu de la face orientale. En revanche, les deux autres murs n'étaient percés que d'une ouverture simple, bien qu'à banquettes aussi — d'ailleurs arasées tardivement —, parce qu'ils abritaient, l'un l'évier, l'autre une armoire et la cheminée.

Fig. 16. Frottis des graffiti de l'embrasure du biforé sud.
Ech. 1 : 6.



Page 71

La figure 16, « Frottis des graffiti de l'embrasure du biforé sud. Ech. 1 : 6 » a été inversée à la photogravure (effet de miroir).





Fig. 17. Amay. Première volée de l'escalier. En haut, porte d'accès au palier de la latrine.

L'évier n'est plus intégralement original (fig. 14), mais sa conque, son cintre maladroit, sa niche inférieure de rangement et son écoulement, légèrement remonté⁽¹³⁾, vers les douves, n'ont pas changé. Quant à l'armoire murale en bâtière, elle rappelle Corbais et Mориensart⁽¹⁴⁾; elle est divisée en trois compartiments qu'une seule porte fermait en s'encadrant dans la battée prévue à cette fin (fig. 15). A côté, la cheminée principale a été, durant l'époque gothique tardive, rétrécie en largeur par l'insertion de jambages profilés en calcaire, et approfondie lors de la pose au même moment d'un nouveau contre-cœur en briques (5,5 sur 24 et sur 11,5 cm). Le contre-cœur primitif était plus plat mais plus large et sans doute un peu plus haut⁽¹⁵⁾; la base, ravalée, du piedroit gauche, épais de 18 à 19 cm, et des coutures circonscrivent sans équivoque l'âtre et la hotte ancienne; le manteau était en bois⁽¹⁶⁾. Plus haut, le conduit de

fumée, en pierre, monte encore dans l'âme du mur jusqu'à la souche moderne. La cheminée romane occupait donc une part importante de la paroi; elle dut être monumentale et tenir un rôle considérable dans la vie de ce niveau d'habitation. Il est clair que ce niveau, d'ailleurs le plus éclairé et probablement le mieux chauffé, était celui du séjour, du « living », et que le maître d'œuvre y avait concentré tous les éléments requis par la vie diurne. Rien malheureusement n'y subsiste du revêtement du sol, de l'ameublement, de l'éclairage vespéral (hormis la cheminée). Tout le décor et, par conséquent, une bonne part de la personnalité de l'habitant échappent ainsi à l'investigation. En dehors de l'enduit, blanchâtre, qui couvrait évidemment toutes les parois, rachetait leurs aspérités et adoucissait les arcs mitrés de leurs percements. En dehors aussi de graffiti, assez extraordinaires, qui sont préservés, comme par miracle, dans l'embrasure gauche du biforé sud (fig. 16).

Ces graffiti s'avèrent pourtant ne plus appartenir à l'état premier, mais avoir été tracés sur une seconde couche d'enduit, elle-même chaulée plus tard⁽¹⁷⁾. En dépit de la fermeté du support, leur trait hésite à peine; il est franc, peu cassé, mais appliqué; la perspective toutefois y est tronquée et les convexités semblent aplaties. La facture, incontestablement médiévale, peut être datée, grâce à l'épigraphie; spécialement du monogramme IHS, des alentours de 1400, sinon du début du xv^e siècle⁽¹⁸⁾. On imagine volontiers le personnage assis dans l'encoignure profonde de la banquette et qui, dans la chaude lumière du plein midi, s'est pris à graver une rosace, où son compas entrelaçait avec rigueur les cercles et les flammèches, le grand palais-église dont il rêvait ou qu'il pouvait avoir un jour visité, avec ses trois tours, son porche, son abside ou sa rotonde, et son enceinte ou atrium, la petite migniolle⁽¹⁹⁾ qu'il voyait de sa fenêtre glisser sur les eaux de la Meuse toute proche, des lettres dont il usait pour correspondre, traiter, acter, quelques signes inachevés aussi. Il y a quelque chose d'émouvant — même s'il est hasardeux d'analyser et de tirer des conclusions psychologiques du choix des thèmes et des figures, au reste plus nombreuses peut-être autrefois, puisque la paroi d'en face notamment a été démolie — à redécouvrir ainsi la marque furtive de cet inconnu qui, voici plus de cinq cents ans, s'est plu à dessiner dans ses loisirs ce qui sans doute l'avait frappé dans son environnement. Il n'en est pas moins vrai, bien entendu, que ce témoignage humain, aussi captivant soit-il, est postérieur à l'érection du donjon et qu'il n'aide pas à en restituer la vie de tous les jours.

Le second étage, ou niveau + 2, est relié au précédent par une volée d'escalier droite et raide, qui est enclouonnée dans l'épaisseur de la muraille sud.

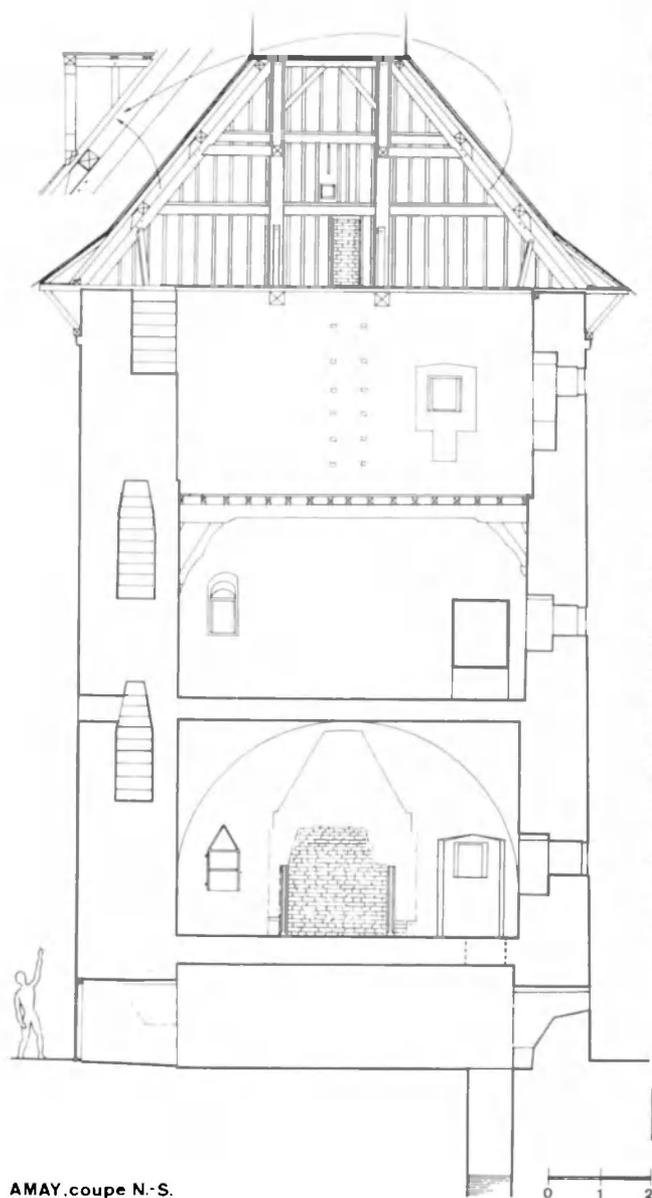


Fig. 18. Amay. Coupe nord-sud de la maison forte. Etat actuel.

Deux prises de lumière y jetaient une clarté suffisante, entre les deux paliers qui sont clôturés chaque fois par une porte réduisant les pertes de chaleur et les courants d'air.



Fig. 19. Amay. Vestiges de la latrine du flanc ouest.

La coupe de cette cage d'escalier, constituée de lourdes dalles gréseuses, jadis blanchies à la chaux, ressemble à celle de Corbais (-^o). La largeur de 70 cm de la marche se réduit, surtout à partir de 2 m de hauteur, à 55 cm, puis à 45 cm pour le plafond, en sorte que l'ensemble affecte la forme générale d'un trapèze (fig. 17).

Le palier d'arrivée, avant d'ouvrir sur la salle haute, donne accès à une latrine, sur la gauche, à l'écart de la pièce par souci d'hygiène. Cette latrine suspendue contre le flanc ouest a disparu comme telle (fig. 19), mais son double encorbellement inférieur



Fig. 20. Amay. Niche du second étage. A droite, porte vers l'escalier.

et plusieurs blocs de ses côtés permettent d'assurer qu'il s'agissait d'un petit édicule en pierre, aéré par une fente au moins vers le sud ⁽²¹⁾, et probablement coiffé d'un court appentis de bois, soit d'une latrine coutumière dans les tours et les châteaux de tout notre moyen âge, par exemple à Solre-sur-Sambre, Alvaux, Anhaive, Falnuée, Crupet, Nandrin, etc. Son appension postule l'existence d'une nappe d'eau au bas de cette face au moins.

La salle proprement dite, qui mesure 6,90 m sur 5,80 m, est plus banale, malgré la niche, rude, qui évide la paroi orientale (fig. 20). Son éclairage provenait d'une fenêtre double à l'est et de trois baies étroites sur les autres côtés. Son chauffage était assuré par une autre cheminée, qui a été détruite; le conduit vertical de cette cheminée est rappelé par l'ab-

sence de corbeaux ⁽²²⁾ à l'endroit de la hotte, d'une part, et par la présence, au niveau supérieur, de moellons destinés à le liasonner à la muraille, d'autre part; ce conduit doublait ainsi celui de la cheminée du premier et s'élevait à l'intérieur même du dernier étage. Le plafond original a disparu, vraisemblablement à la suite d'un incendie dont les traces de rubéfaction s'observent en plusieurs zones de l'étage supérieur, où des grès ont été rougis, parfois exfoliés et rarement calcinés par le feu, comme l'enduit; le plafond actuel n'est point antérieur aux temps modernes; il a repris à peu de choses près le niveau de son devancier.

On aurait pu penser, à l'instar de ce qui s'observe en d'autres donjons, tels Villeret et peut-être Moriensart, que la tour d'Amay aurait été gratifiée d'une chapelle

domestique ou plutôt, du moins, d'un endroit prévu pour une fonction religieuse. Assurément, la grandeur (1,28 sur 0,61 m), la position dans la face orientale et l'absence de battée comme de gonds ou de loquets de la niche du second étage eussent pu suggérer pareil usage, au reste intermittent. Mais la surélévation de son seuil à 1,12 m du sol, son partage en deux compartiments dès l'origine, sa profondeur réduite à 0,33 m, sa privation de tout signe de lumière et, surtout, sa répétition à l'étage du dessus dans une niche semi-circulaire creusée à 1,35 m du plancher excluent pratiquement cette hypothèse.

La rampe d'escalier vers le dernier niveau se développe pareillement à celle du bas. Cet étage terminal, quoique enduit à son tour, est le plus sommaire : une niche certes, mais au même endroit qu'à l'étage du dessous, plus quatre fenêtres étroites, à double banquettes (fig. 21), et un escalier apparent, toujours du même côté, vers des combles naguère planchés.

La disposition ininterrompue des 50 corbeaux d'origine sur toute la périphérie externe de cet étage supérieur (fig. 22) indique une toiture primitive à quatre versants dont les rives posaient sur autant de jambettes. On pense aux contre-fiches de la superstructure en bois, comme en conservait le remarquable « bastionnet » d'Huissignies du XIII^e siècle (22 bis).

La saillie prononcée de cette couverture, outre qu'elle encapuchonnait soigneusement la construction, autorisait aussi, au besoin, d'en battre le pied, les interstices entre les blochets des rives surplombantes y jouant alors le rôle de mâchicoulis élémentaires. Elle aurait permis en somme de racheter l'absence totale d'organes de défense proéminents et de compenser l'inexistence d'autres points de contrôle verticaux, à une époque où l'échauguette et la bretèche n'étaient pas encore d'usage chez nous, au moins dans la couche moyenne de l'architecture militaire. Point de hourd en tout cas ici, qui aurait nécessité l'appui de lambourdes solidement arrimées par des corbeaux à rigole. Peut-être était-ce affaire de simplification ? Ou d'inutilité ? Ou encore d'inertie face aux modes nouveaux de défense ? Le fait est assez singulier d'ailleurs, quand on songe que la latrine, elle, reposait bel et bien en encorbellement et qu'il aurait suffi d'en transposer le principe d'appension pour loger un organe militaire en saillie sur le mur, en particulier au-dessus de la porte, comme on le constatera plus tard.



Fig. 21. Amay. Fenêtre ouest du troisième étage. Etat actuel.

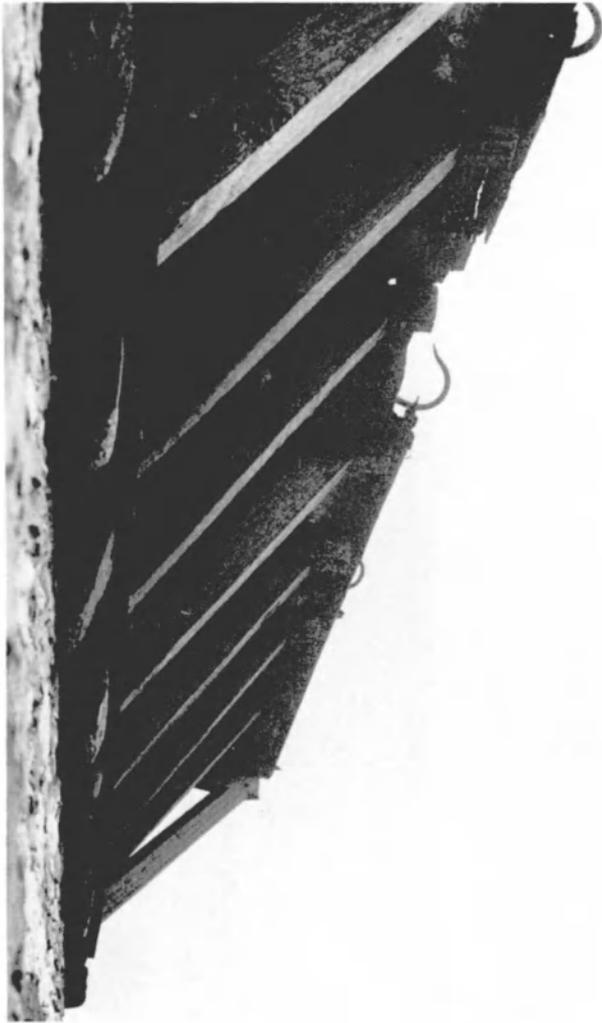


Fig. 22. Amay. Détail des corbeaux et des jambes de force du toit, face ouest. Etat actuel.

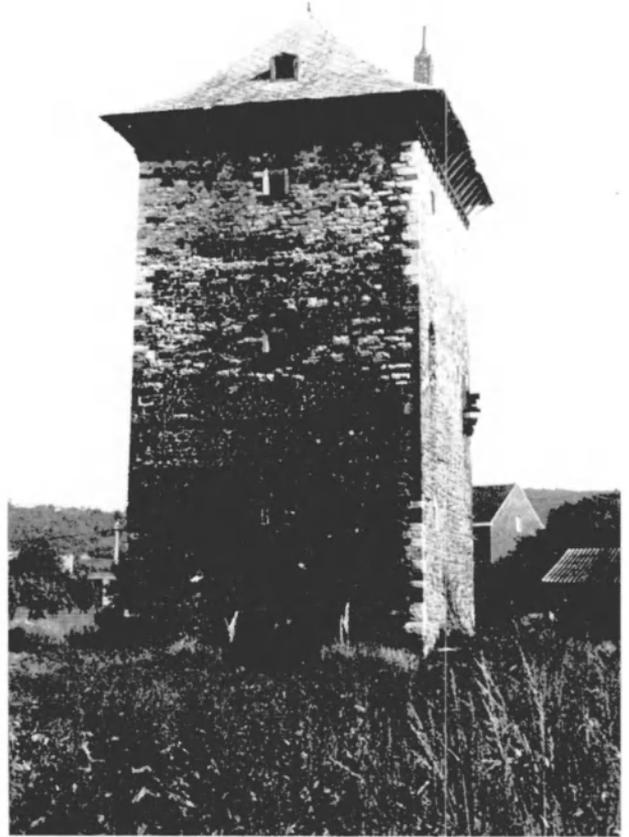


Fig. 23. Amay. Vue générale, face nord. Etat actuel.

LA DATATION

Organisation et exécution

Ainsi restituée dans ses grands traits, la maison forte d'Amay apparaît bien comme une réalisation où les impératifs militaires ne conditionnent pas ou plus l'entièreté du programme architectural. Le plan d'eau, enjambé par la passerelle amovible de l'entrée, sert aussi à l'évacuation des eaux usées et à celle des matières sous la latrine. La surélévation de la porte et des étages résidentiels vient aussi de la nécessaire

assiette symbolique et technique du bâtiment, que la voûte de la cave renforce. La parcimonie relative des ouvertures tient au souci de sécurité autant qu'à celui de ne pas déformer ou entamer abusivement la muraille. Les volets basculants (fig. 24) ressemblent à des mantelets, mais ils remplissent aussi la fonction vitale de préserver du froid, des intempéries, du vent. L'escalier qui se dérobe dans l'épaisseur du mur évite l'emploi d'un escalier extérieur en bois et surtout d'une tourelle plus complexe. Le couronnement protège du mauvais temps en même temps que des assauts. En somme, la plupart des composantes revê-

tent un caractère d'assurance morale plus sans doute que d'intention proprement guerrière; il n'est pas jusqu'à la forme de tour qui n'ait une valeur symbolique et de prestige autant qu'une signification défensive. Plus que d'un fortin, il s'agit donc d'une maison forte, d'une demeure fortifiée, de ce que maints textes qualifient précisément d'un mot équivalent à celui de « blockhaus », ou de « turris », non de « munitio », bien moins encore de « castellum » et jamais de « castrum ».

Simple encore, le dispositif interne révèle néanmoins une connaissance déjà éprouvée des problèmes d'habitabilité : réserve et puits au rez-de-chaussée, salle de séjour au premier, étage nocturne au second, grenier et remise sous les combles. Cet « empilement » typique a été bien démontré pour Villeret (-3). D'un niveau à l'autre, c'est-à-dire d'une destination à l'autre, les détails varient, les besoins se compliquent ou se simplifient, la facture aussi change de qualité. On a la sensation que tout l'intérieur, compte tenu de son enveloppe turriforme, est pensé en termes domestiques autant, sinon plus que militaires. L'occupant, loin, bien évidemment, de négliger toute règle de prudence et conscient par ailleurs, en raison du contexte où il est plongé, de la nécessité impérieuse de pouvoir se retrancher et se garantir d'entreprises malveillantes, cherche pourtant à bâtir une demeure où son existence quotidienne trouve réponse aux aspirations réfléchies d'un confort usuel à l'époque dans une certaine couche sociale. Ses préoccupations l'orientent vers une architecture où le civil rivalise avec le militaire, où il compose avec lui, où il est déjà plus que toléré par lui. Un moment viendra où, faute d'accommodements désormais possibles, ces deux aspects se dissocieront, et où le seigneur délaissera la tour comme habitation permanente au profit d'un logis distinct et moins composite. Le bâtisseur d'Amay n'a pas encore pu y songer. Mais, au fait, quel fut ce bâtisseur ? Pour tenter de le situer, il s'impose au préalable de déterminer, autant que faire se peut, la période de construction de la maison forte.

A dire vrai, les détails architecturaux propres à l'établissement d'une chronologie n'y sont ni généreux, ni péremptoires. Ceux d'ordre historique n'ont guère plus de force. Les graffiti fixent évidemment un « terminus ad quem » aux alentours ou peu après 1400, mais qui est bien trop vague pour être d'une grande utilité. C'est aux particularités de la bâtisse elle-même qu'il faut donc revenir pour cerner sa datation.

Le plan, même barlong, comme l'élévation de la « turris » amétoise, appartiennent à des catégories plutôt ordinaires et s'identifient comme tels à ceux de plusieurs autres réalisations du genre aux XII^e et XIII^e siècles : Nandrin, Alvaux, Houssoy, Bierbais,



Fig. 24. Amay. Biforé sud du bel étage. Etat actuel.

Terwagne, Falnuéc, Anthisnes, Poulseur, Corbais, Limont, Marchin, Saint-Géry, Moriensart, etc. Ils n'ont rien de spécifiquement chronologiques au sens étroit, en tout cas dans l'état actuel des connaissances. En revanche, — et quand bien même il faille compter, afin de ne pas les interpréter trop littéralement, de la possibilité, pour l'extérieur, et de la certitude, pour l'intérieur, d'un habillage d'enduits —, plusieurs « archaïsmes » transparaissent dans les maçonneries et la technique, comme dans certaines tournures de la disposition interne et du confort.

Le moellonnage de grès et de calcaires mélangés est rudimentaire, parfois brutal, et présente des distorsions singulières dans l'appareillage, en particulier de certaines assises, ou ce qui les remplace, des faces occidentale (fig. 8) et orientale. Le talutage existe.

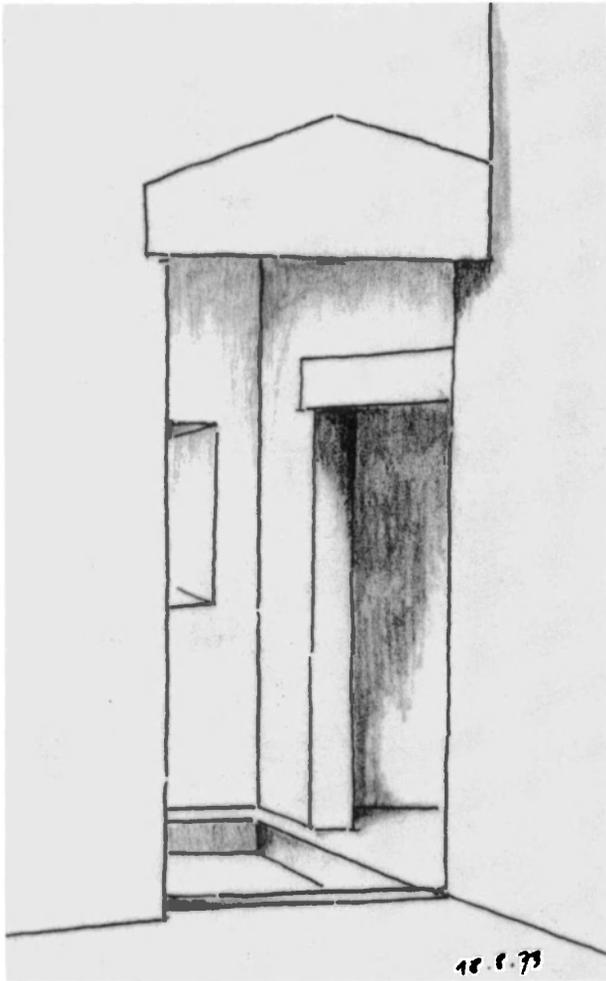


Fig. 25. Amay. Détail du palier d'arrivée du second étage.

Les murailles, assez pesantes, sont dépourvues d'éléments de structuration, de lignes de force ou de rythmes dans les percées, qui puissent contrebalancer l'impression de statisme et d'inarticulation qui en émane. Malgré leur hauteur, les faces est et ouest gardent des proportions dures et puissantes. Nul cordon n'organise l'élévation ni ne l'allège. Les arcs de décharge et plusieurs linteaux sont en mitre, même au-dedans (fig. 25), et la juxtaposition de leurs claveaux est d'ordinaire médiocre; même chose pour le cintre du lavabo et des niches des niveaux supérieurs, qui montre une technique presque grossière. Au demeurant, aucun claveau dans toute la bâtisse, hormis de la porte, n'est trapézoïdal; des bourrages de mortier nuancent leurs inégalités et colmatent les joints

épais qui séparent leurs blocs équarris, voire éclatés banalement au marteau. Le découpage des tympans des fenêtres, en demi-lune ou en bâtière, sans ordre, manque de précision et de finesse (fig. 26). On n'a pas hésité, au surplus, à y sceller les crochets en plomb des volets, au risque d'éclatement ou de fêlure, au lieu de les ficher dans la maçonnerie adjacente comme cela se pratiquait d'habitude.

Les percements sont réduits et disposés sans régularité ni réel axe de superposition. Les pleins prévalent à l'évidence sur les vides, sans symétrie. L'opacité accroit d'ailleurs la petitesse des baies; l'éclairage est distribué avec une visible parcimonie. Dans le bel étage notamment, chaque ouvrant du biforé sud ne mesure que 0,80 sur 0,46 m et la fenêtre simple la plus échancrée, au nord, atteint seulement 0,62 sur 0,53 m. L'escalier intramural quant à lui manque aussi de confort; il forme presque un « boyau » étroit de 0,70 m maximum, plutôt raide et dont les contremarches font en moyenne 22 à 23 cm de hauteur. Il semble se frayer un difficile passage à l'intérieur de la muraille et ne point oser l'entammer trop. Son profil est étriqué vers le haut. En ne contrecarrant pas la robustesse de la bâtisse, dont les conditions techniques d'exécution restent fort présentes et sensibles, il restreint du même coup l'espace de l'usager et l'étouffe d'une certaine façon. Les paliers enfin distraient à peine de cette impression de dérobaie.

Plusieurs portes ne disposent pas d'une battée ou feuillure de rabattement. En définitive, la porte principale et des parties des portes secondaires, en grès, sont seules bien travaillées et plus savamment ajustées; seules, elles attestent une connaissance de la stéréotomie. Encore ne sont-elles pas, à cet égard, plus évoluées que certaines ouvertures des avant-corps de Sainte-Gertrude à Nivelles (vers 1175) ou de Saint-Barthélemy à Liège (vers 1180) par exemple.

L'étage noble lui-même apparaît comme un espace rigide et clos, qui se referme sur soi et qui « respire » mal. Les petites sources de lumière y créent des trouées inégales, qui ne l'éventrent aucunement, le laissent intact, qui ne le dilatent et ne l'animent qu'avec peine. L'orientation d'ensemble, on l'a vu, est déroutante pour un esprit contemporain.

Tout, ou peu s'en faut, dénote ainsi une réalisation, non pas « barbare » à coup sûr, mais d'une facture très moyenne pour l'époque et pour la région mosane, d'une tenue honnête, voire même banale en plus d'une occasion.

Cela est vrai, en gros, de l'aménagement lui-même. Compte tenu de l'embranchement différent de l'escalier intramural, le dispositif se rapproche de celui, mieux traité cependant, que W. Ubregts a détaillé

pour le donjon d'Alvaux, érigé dans l'orbite directe de l'important lignage noble des Walhain entre 1199 et 1217 (⁴).

Le souci du confort n'y manque certes pas : les portes se rabattent logiquement sans se heurter; la latrine est éloignée des zones de séjour; l'escalier droit n'empiète pas sur l'espace habitable et ses volées se superposent en une tranche distincte, etc. Tout ceci n'est pas sensationnel. Il serait peut-être même plus exact d'écrire que le confort n'a pas suscité de ces liaisons subtiles et de ces circulations étudiées comme il s'en rencontre à Villeret vers 1220 et surtout à Fernelmont à la fin du XIII^e siècle (⁵). Pour n'en épingle que trois indications, rappelons que l'évier-niche du bel étage était mal éclairé dans son coin et sommairement entaillé dans la paroi, que les armoires des deux niveaux supérieurs semblaient se trouver un peu « bêtement » à la même place, ou que l'éclairage n'était guère fonction de l'orientation générale. La distribution fonctionnelle y demeure donc plus informelle spatialement; elle n'est pas accentuée, un peu comme si tout pouvait se dérouler en un seul et même lieu polyvalent (fig. 79). Il y a dans cette indifférenciation des zones, dans cette absence de leur formulation préhensible — abstraction faite, bien évidemment, d'un cloisonnement plus ou moins mobile, qui nous échappe de toute façon — l'indication vraisemblable d'une typologie qui se cherche encore, qui n'est point mûre. Ou alors, d'une société qui ne savoure pas encore les raffinements de la civilisation bas médiévale. Ce qui chronologiquement revient au même en définitive.

A cet égard, que l'étage noble ait une voûte, fait passablement exceptionnel et parfois ultérieur (Corbais ?, Saint-Géry), ou que la tour comprenne quatre niveaux sans les combles proprement dits, — mais ceci se retrouve à Villers-le-Temple (⁶), Ansthines, Ouffet. Poulseur — n'entrent pas en ligne de compte ici. Ces caractères, décisifs pour l'appréciation du volume et de sa solidité matérielle, ne constituent pas, ce me semble, de justes critères d'une évaluation chronologique.

Ceci étant, tout en somme dans cette bâtisse oriente encore vers l'époque romane. Rien de gothique ne s'y décèle, ni dans les formes, ni dans l'allure, ni dans l'éclairage, ni dans la technique. De très fortes présomptions, du point de vue archéologique, pèsent en faveur de son érection au XII^e siècle, plus au milieu qu'à la fin du siècle.

LE DESTINATAIRE ?

Dès lors, il serait bien tentant de l'attribuer à l'œuvre de l'évêque-bâtitseur que fut Henri II de Leez (1145-

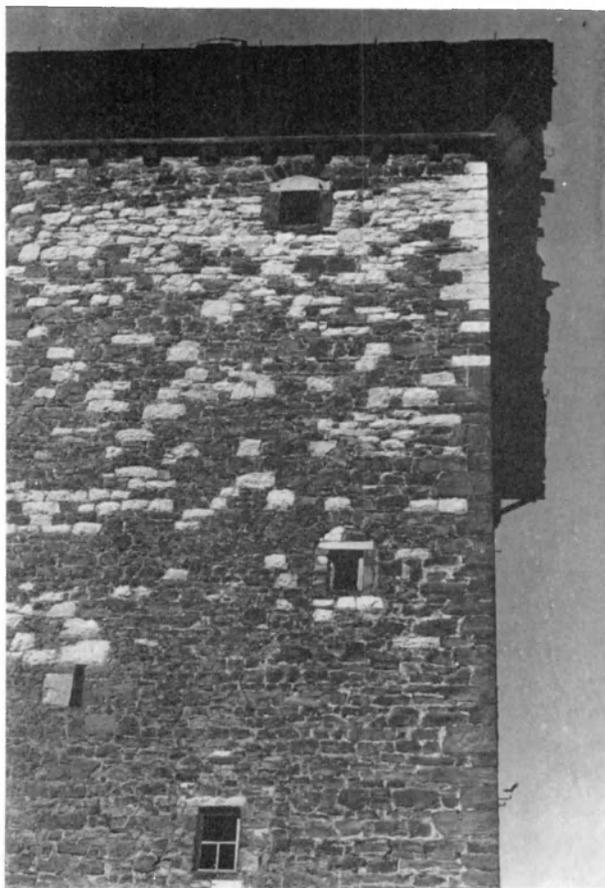


Fig. 26. Amay. Détail de la face sud. Etat actuel.

1164) (⁷). Certaines sources littéraires et diplomatiques du moyen âge liégeois ont, en effet, décrit l'activité considérable que ce prélat a déployée pour mieux asseoir la principauté, délimiter ses frontières et protéger son avoir. Certes, le tout est de contrôler leur filiation, puis de s'interroger sur leur véracité, enfin de se prononcer sur l'authenticité de leur contenu. Ce qui n'est pas simple en l'occurrence, en raison du petit nombre des textes et de notre méconnaissance profonde de l'histoire d'Amay durant le moyen âge.

On dispose à cet égard de cinq sources, si on écarte la « Chronique liégeoise de 1402 » qui se borne à résumer trop brièvement l'épiscopat déjà lointain d'Henri de Leez (⁸). Ce sont dans l'ordre, trois documents

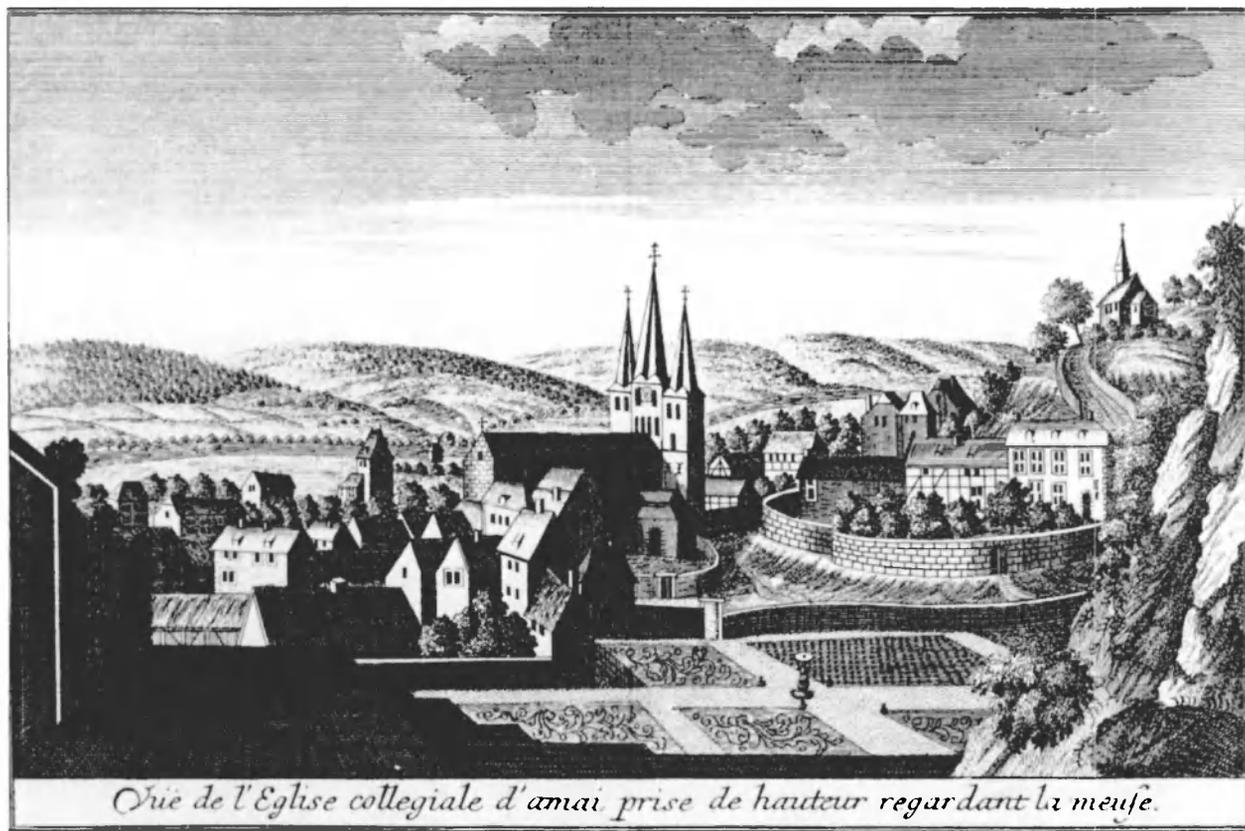


Fig. 27. Amay. Vue générale depuis le nord, vers 1738. Gravure de Remacle Leloup.
La maison forte émerge au second plan, derrière et à gauche de la collégiale.

d'archives : une charte en 1154 de l'évêque lui-même, une bulle pontificale d'Adrien IV (1154-1159) du 24 juillet 1155, un diplôme impérial de Frédéric I (1152-1190) du 7 septembre 1155, ainsi que deux chroniques : les « Gesta » de Gilles d'Orval compilés vers 1245 et le « Myreur » de Jean d'Outremeuse († 1399) ⁽²⁹⁾.

Toutes paraissent bien authentiques, même compte tenu d'un certain pourcentage de faux diplomatiques que l'Eglise de Liège se crut en droit, sans doute, de faire rédiger pour combler des pertes éventuelles après le fameux incendie de la cathédrale et de ses abords le 28 avril 1185 ⁽³⁰⁾.

Sans entrer dans le détail laborieux de la démonstration, on note des écarts de présentation dans les listes respectives des possessions nouvelles de l'évêché de Liège ⁽³¹⁾. Il est permis d'établir ainsi la transmission d'un texte à l'autre : la charte de 1154 a pu servir à la rédaction des actes de 1155; ces derniers, spéciale-

ment le diplôme de l'empereur, ont été repris par Gilles d'Orval, chanoine de Liège, qui a pu les voir et s'en inspirer de près tout en y changeant quelques points, peut-être en raison des transformations survenues dans l'état des possessions entre 1155 et 1245; Jean d'Outremeuse à son tour a copié Gilles d'Orval, presque dans l'ordre exact, en y joignant de nouvelles précisions et, selon son habitude, de rares détails plus imaginaires.

Remarquons que quatre de ces sources signalent Amay ⁽³²⁾ sous des leçons variables : « Almanium » parmi les « abbatie » dans la bulle, « Almanium cum abbattia et advocatia et omnibus appenditiis » au nombre des « curie dominicales » de l'évêque dans le diplôme impérial, une « donus apud Amang » parmi les « episcopales curie » chez Gilles d'Orval et « à Amain une maison » chez Jean d'Outremeuse ⁽³³⁾. Toutes les quatre aussi classent Amay dans la série des 17 possessions anciennes du diocèse, où l'évêque Henri de

Leez aurait fait, à en croire Gilles d'Orval et bien entendu Jean d'Outremeuse à sa suite, édifier, construire ou rebâtir des « castra », « domus » et « aule » de sa compétence (34). Les deux chroniqueurs parlent même d'une construction intégrale, « a fundamento », en ce qui concerne la « domus » épiscopale d'Amay.

Contrôler aujourd'hui en quoi ces affirmations ne sont pas exagérées est bien difficile. La plupart des constructions attribuées à l'épiscopat d'Henri de Leez n'ont jamais été recensées par l'archéologie; elles ont disparu depuis longtemps (35). Mais, au fait, pourquoi ce prince-évêque aurait-il été à ce point poussé à bâtir ? Quels événements auraient pu l'y contraindre ?

Le contexte est connu. L'évêque de Liège, soutenu par l'empereur dans les meilleures traditions du système de la « Kaiserkirche », hérita d'une situation politique relativement instable : Albéron, son devancier, s'était, après plusieurs démêlés, réconcilié en 1141 avec le comte Henri l'Aveugle de Namur (1139-1196), alors encore puissant et dont un large volet de la politique d'expansion et d'affermissement territorial avait été, à l'image de celle de son père Godefroid (1102-1139), « dirigée vers la principauté liégeoise » (F. Rousseau). Or, Henri de Leez, qui avait reproché sa faiblesse et sa piètre gestion à Albéron II (1136-1145), voulut remettre bon ordre dans son état et assurer son indépendance au sein du concert des grands princes. Plusieurs chocs s'étaient à nouveau produits dès 1147 en Hesbaye et dans le Condroz avec le comte de Namur; ce dernier avait incendié Ciney en 1150. L'antagonisme entre les deux princes prit fin, au profit de l'évêque, lors du « coup mortel » qui fut porté aux Namurois à la bataille d'Andenne le 1^{er} février 1151. Afin de consacrer son triomphe (36) et de protéger des frontières malgré tout menacées, Henri de Leez demanda expressément aux autorités les plus haut placées les deux diplômes de 1155, qui confirmaient les propriétés nouvelles, alignées dans l'acte de 1154, et anciennes de son état. Il donnait ainsi, dans ses grandes lignes et de manière indirecte, les limites de la principauté au milieu du XII^e siècle.

En vue d'éviter les annexions et les pertes, il avait donc dû, préalablement ou simultanément, consolider plusieurs forteresses, armer d'autres points stratégiques, surveiller économiquement le territoire et, notamment, y rétablir ou revivifier des « curie » qui formaient de longue date autant de centres d'exploitation de son énorme mense épiscopale.

Parmi les 36 ou les 37 « curie dominicales » ou « episcopales » (37) se trouvait celle d'Amay, où le prince-évêque était solidement installé d'ailleurs depuis l'aube du X^e siècle, détenait la haute-justice et possédait l'avouerie, et où il aurait bâti, ou rebâti, une « domus » particulière (38).

En réalité, il est fort peu vraisemblable que cette « domus », que sa qualification même distingue sans ambiguïté de « castrum », « castellum », « munitio » ou simplement « turris » (39), ait revêtu un caractère militaire. C'était beaucoup plus probablement une résidence assez proche de la collégiale Sainte-Ode (40). Elle ne serait donc pas à identifier avec la tour qui nous occupe, celle-ci se dressant fort en retrait du vieux centre ecclésial d'Amay (fig. 27).

En revanche, que l'évêque ait détenu l'avouerie pourrait fournir une piste mieux balisée. En 1310, cette avouerie est passée, avec la majorité des droits de justice hautaine, au chapitre cathédral de Saint-Lambert de Liège, qui était entré en conflit avec le prince-évêque pour le gouvernement du « pays » depuis plus d'un siècle déjà (41). Or, à partir de 1310, des documents mentionnent à diverses reprises l'avoué et sa propriété amétoise, en particulier les livres de fiefs du XIV^e siècle (42) et deux censiers inédits de la cathédrale en 1384 et 1415 (43).

Ces deux derniers comportent plusieurs allusions non déguisées au bien de l'avoué : « contre l'assieze le voweit d'Amaing », « devant la porte le voweit d'Amaing », « pour le court qui joint alle court le voweit à puche », etc. Cette « court à puche », précisent-ils en outre, « est presentement une preit et gist devant le maison le voweit d'Amaing, que on dist le preit à puche »; elle était située près d'une autre propriété « joindant vers Mouse à preit le voweit et revenant sur le werixhas » (44). Les deux répertoires font même état de « le tour qui fut le sire de Warous », pareille tour étant, sauf erreur, la seule qui apparaisse dans toute la nomenclature de la seigneurie du chapitre de Liège à Amay et ses alentours. Or, la situation topographique (45) ainsi donnée de manière indirecte à la « tour », cour et assise, qui appartenaient à l'époque aux héritiers de l'avoué Rasse de Waroux (46), peut s'appliquer, en gros, à celle du donjon d'Amay, planté entre la Meuse et le vieux village. En sorte que les deux pourraient bien n'avoir été qu'une seule et même tour autrefois. D'autant que la succession des avoués jusqu'à leurs descendants au XIX^e siècle (47) semble bien confirmer expressément cette identité.

Leurs noms sont connus d'une manière quasi ininterrompue depuis celui d'Arnoul au XII^e siècle (48) jusqu'à celui de Nicolas de Rochelée, créé baron en 1816 et décédé en 1822. Or, ce dernier eut notamment, de son deuxième mariage avec la comtesse Aimée de Villereau, un fils, le baron de Rochelée d'Ampsin, dont la famille est précisément citée comme propriétaire, à la fin du XIX^e siècle, des parcelles où se trouve le donjon, avec leurs héritiers de Biber-de Rochelée; enfin, la baronne Jenny de Roche-

léc, épouse d'A. Thiry de Huy, avait hérité de la tour en 1889 du baron Désiré de Rochelée et l'a revendue en 1913 aux parents de Madame S. Clément, épouse du docteur L. Pirotte, qui s'en défit elle-même au profit de la commune d'Amay en 1971⁽⁴⁹⁾. Il y a par conséquent toute chance pour que la propriété se soit transmise de père en fils, sans achat ni revente, en même temps que le titre d'avoué, pendant 600 ans et qu'elle ait donc toujours été, au XIX^e siècle, celle où se plaçait la tour dite des Waroux.

Aussi bien la « vieille tour » d'Amay ne serait autre que la tour d'habitation de l'ancien avoué de la collégiale d'Amay, dont héritèrent les Waroux⁽⁵⁰⁾.

Sa datation au XII^e siècle est notablement antérieure à l'apparition, contemporaine du changement de seigneur hautain, au début du XIV^e siècle, du lignage chevaleresque de Waroux-Warfusée dans l'avouerie.

Que celui-ci l'ait obtenue des avoués précédents ne saurait être démontré, bien qu'il y ait tout lieu de le supposer. Ce n'est pas lui en tout cas qui l'a fait ériger; le seigneur, à savoir le chapitre cathédral ou le prince-évêque, ne l'aurait jamais toléré; il avait les moyens de l'interdire. Ce ne saurait donc être qu'un plus ancien avoué ou un « ministerialis » du prince-évêque en personne. Rien ne s'oppose, en effet, à

ce que l'évêque ait inféodé l'avouerie à l'un de ses fidèles⁽⁵¹⁾ et qu'il l'ait autorisé à bâtir la « turris » que sa fonction et sa condition sociale réclamaient en saine logique.

Qu'il se soit agi d'Henri de Leez (1145-1164) est possible, sans plus. Mais qu'il se soit agi de sa « domus » est rien moins que certain. La vieille tour d'ailleurs aurait manqué d'ampleur vis-à-vis d'un prince de l'envergure d'Henri de Leez. Des textes aux généalogies, les plus grandes probabilités vont finalement en faveur d'une identification avec la maison forte de l'avoué, vassal du prince-évêque de Liège, dans la seconde moitié du XII^e siècle. Car dans l'alternative, l'avoué aura la préférence sur le « ministerialis » du prince. Amay n'occupait pas dans la principauté une position stratégique comparable à celle des fortifications nouvelles et frontalières, qui justifièrent en ordre principal la composition des divers actes de 1154 et 1155. De surcroît, la propriété de la tour est passée régulièrement dans la succession des avoués jusqu'à échoir à leurs héritiers les plus lointains de la fin du siècle dernier.

Ce destinataire et cette date justifieraient donc l'appréciation réservée qu'on a cru pouvoir donner de la qualité monumentale de la maison forte d'Amay.

NOTES

(1) Quelques lignes lui ont été réservées par B. WIBIN, *La collégiale d'Amay, monument classé. Notice archéologique*, Tongres (1936), 58 et n. 2: donjon du XII^e s. accostant le « vieux château d'Amay », démoli en 1928, où une cheminée gothique portait les armes des Périlleux de Rochelée (voir n. 47) et du prince-évêque Erard de la Marck († 1538); ce « château » serait bien le corps de logis de la fig. 5. Un dessin de J. Dewandre en 1904 (fig. 10) illustre un texte vague, relatif à ce même évêque, par E. L., *Le Vieux Liège*, dans *Bull. des Métiers d'Art*, 4 (1904-1905), 209-219. A. DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège. Notices historiques*, Liège (1892), 18, parle seulement d'un château « appartenant à Mde de Stockem, née baronne de Rochelée ». Sauf pour les passages sur lesquels on reviendra aux p. 79-80, les sources littéraires, pourtant abondantes dans la principauté au moyen âge, n'ont pas retenu la tour d'Amay, qui paraît être tombée fort vite dans l'oubli ou dans l'anonymat.

(-) A. E. HUY, *Archives communales d'Amay*, nos 1226, 1231, 1245, 1247 et 1251. La propriété de la zone incriminée appartenait au baron Antoine de Biber-de Rochelée, apparenté aux Rochelée d'Ampsin. Le donjon portait comme numéro de police le n° 4; son accès s'opère de nos jours par le n° 8 de la rue de l'Industrie. Il a été racheté en 1971 par la Commune à Mme S. Clément, épouse du docteur L. Pirotte, de Remicourt, qui le possédait en propre depuis 1936. Sa destination n'est pas encore arrêtée; des avant-projets de remise en état ont été remués.

(3) L. F. GENICOT, *L'avant-corps ottonien d'Amay*, dans *Le Moyen Age*, 73 (1967), 349-374 (avec bibliographie).

(4) Voir la fig. 2, extraite de l'*Atlas cadastral parcellaire de la Belgique*, Prov. de Liège, Cant. de Huy, Comm. d'Amay. Les parcelles qui nous intéressent y sont étiquetées ainsi: 237, 238 et 239 « vergers »; 240 « mare »; 241 « bâtiment; vieux-château »; 242 « pré »; 243 « bâtiment »; 244 « verger »; 245 « jardin ». Je dois sa reproduction au doct. W. Ubregts que j'en remercie.

(5) Ruisseau quasi disparu, qui coulait des hauteurs au nord et dont le toponyme « Fond du Roua » (ou Rua) rappelle le passage à 300 m au N.N.E. de la tour.

(6) Résumé par J. WILLEMS, *Le Vicus belgo-romain d'Amay et l'occupation médiévale. Plan de situation des découvertes*, dans *Bull. du Cercle archéolog. Hesbaye-Condruz*, 8 (1968), 5-13. Le gué d'Ombret, point de franchissement connu du fleuve et motif d'un péage perçu sans doute au profit de l'évêque, est encore signalé en 1358: M. L. FANCHAMPS, *Etude sur les tonlieux de la Meuse moyenne du VIII^e au milieu du XIV^e siècle*, dans *Le Moyen Age*, 70 (1964), 216, 230 et 238. Un pont de bois est même cité en 1232: M. EVRARD, *Documents relatifs à l'abbaye de Flône*, dans AHEB, 23 (1892), 345.

(7) A. JORIS, *Itinéraires routiers entre Rhénanie et pays mosan à la fin du XI^e siècle*, dans *Festsch. für H. Ammann*, Wiesbaden (1965), 253-269.

(8) Voir la n. 1 ci-devant.

(9) Il n'en subsiste que deux fragments des piédroits (haut. : 1,37 m), garnis d'une base à chanfrein oblique; cette modénature sommaire couvre le xv^e comme le xvi^e s., si pas les débuts du xvii^e.

(10) Deux carrières sont encore pointées sur la carte de Ferraris (fig. 4) et trois sur celle de Popp, de même qu'un four à chaux voisin.

(11) Ces chaînages d'attente, non symétriques entre eux, sont originaux, mais énigmatiques. Certes, ils auraient pu, disposés comme ils l'étaient, amorcer une enceinte et délimiter avec la tour une sorte d'avant-cour ou d'esplanade, devant l'entrée du donjon, du côté d'ailleurs où s'installera le logis que montre la fig. 5. Il est clair que la vie du donjon postulait des « baraquements » domestiques, qu'il était sage d'abriter à l'intérieur d'une cour plus ou moins fortifiée, près de l'entrée. Mais probablement a-t-on, en pratique, renoncé très tôt, sinon en cours d'exécution déjà, à cette enveloppe murale de la cour et creusé le fossé tout autour du donjon même; comme on va le voir, le dispositif de la porte de l'étage implique l'existence d'un pont-levis dont on comprendrait mal l'utilité en terrain sec.

(12) Dans l'hypothèse d'une corde à nœuds, le dernier nœud, qui ne pouvait coulisser dans l'œillet, restreignait la marge du relèvement à l'écartement AA' entre l'œillet et l'arrêtoir, soit à 1,16 m de traction; d'où un rabattement de la passerelle comme en *a* de la fig. 12. Dans le cas d'une chaîne, il devenait possible de réduire davantage l'angle de rabattement, p. ex. comme en *b* de la même fig., et d'accroître dès lors la sécurité. Sur cette même fig., en bas, on a tâché de visualiser la façon dont le tablier posait sur les deux corbeaux de pierre, sans parvenir à une solution parfaitement satisfaisante faute de preuves matérielles.

(13) Le conduit d'écoulement ancien reste visible, quoique arasé, sous l'actuel; il avait la même orientation.

(14) E. HUCQ, *Quelques tours dites des « Sarrasins »*, dans *Ann. de la Soc. roy. d'Archéol. de Bruxelles*, 28 (1919), 48; L. COURTOIS, *La tour de Moriensart en Brabant. Analyse d'une maison forte du XIII^e siècle*, Louvain (1973) (mém. dactylogr. sous presse).

(15) Prof. : environ 0,40 m; larg. : 2,50 m; haut. : 2,10 m.

(16) Traces en négatif de la trame du bois dans le mortier à dr. Haut. : 0,32 m pour le manteau primitif.

(17) Le plafonnage de cette salle est épais de 32 à 46 mm. Sa coupe ne comporte pas moins de 12 « strates » : une couche d'enduit primitif, dur et lissé, de teinte blanchâtre; une seconde couche, beige, également ferme; quatre pelli-cules de chaux, claires ou grisées; un nouvel enduit friable et granuleux, jaune, avec des fétus de paille (temps modernes); deux couches lisses de plafonnage de ton pâle; un troisième enduit couvert d'une couche de plâtre assez moderne; deux couches enfin de peintures récentes, l'une grise, la dernière jaune. Les graffiti s'inscrivent sur le second enduit beige.

(18) Des capitales de ce genre sont employées à la fin du xiv^e s., p. ex. dans un ms daté de 1396, et rappellent la « textura » du xv^e s. avec hastes prolongées par une grosse légère sous la règle et avec contraste appuyé des graisses et des déliés, les hampes, hastes et jambages étant par ailleurs souvent terminés par un écrasement triangulaire : J. STIENNON, *Paléographie du moyen âge*, Paris (1973), 112 et 134-136. Je remercie au surplus vivement Monsieur le professeur Stiennon de s'être penché en spécialiste sur ces graffiti et d'avoir pu en cerner la datation avec rigueur : dans sa lettre du 12 sept. 1973, il m'a fait part d'un judicieux rapprochement avec un ms. de la B.R., daté de 1415, du copiste Jean de Bost. Il est aussi permis de les comparer à l'épigraphie de monuments funéraires des xiv^e et xv^e s. Voir, entre autres, H. ROUSSEAU, *Frottis de tombes plates.*

Catalogue descriptif, Bruxelles (1912), 91 (a^o 1410) et 97 (a^o 1422); *Musée archéologique liégeois. I. Monuments funéraires*, A. Musée Curtius, dans *Chron. archéol. du pays de Liège*, 34 (1943), 73 sv. (a^o 1432 et 1443); A. BEQUET, *Les tombes plates de l'ancien comté de Namur*, dans *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, 14 (1877), 143 sv. (a^o 1386); etc.

(19) Par sa lettre du 22 oct. 1973, M. J. Van Beylen, Conservateur du Musée national de la Marine, à Anvers, auquel j'adresse mes remerciements, a identifié le dessin en ces termes : « Toch menen wij in de afbeelding de vorm van een binnenvaarttuig van de Maas te herkennen, namelijk de spitsbek of mignolle of de herna. Dit soort Maasschepen had een oplopend voor en achterschip zoals afgebeeld op de graffito. Het schuine streepje aan het achterschip kan mogelijk het grote balansroer aangeven, dat op deze schepen gebruikelijk was. De tamelijk ver naar voor geplaatste mast komt overeen met de werkelijkheid. Voor het driehoekje op het voorschip hebben wij geen verklaring. In zijn geheel lijkt de tekening ons wel geloofwaardig. » Et M. Armand Nagelmackers, de Liège, que je remercie également de ses renseignements illustrés, m'a confirmé la chose dans sa réponse du 6 nov. 1973 : « Le petit bateau d'Amay est parfaitement admissible avec la date de 1400. [...] A cette époque, les migniolles de la Meuse ou « Walen Majole » employaient une voile à livarde. La livarde est cet espar traversant la voile en diagonale pour la tenir ouverte. Dans le graffiti d'Amay, nous voyons le mât qui est bien mis à sa place, l'étau avant qui est bien dessiné également, le patara arrière qui va du sommet du mât à l'arrière du bateau et, la livarde étant affalée dans le fond du bateau, nous voyons le palan qui la soutient allongé jusqu'au ras du pont. Le trait à l'arrière représente certainement le gouvernail ». Il m'a renvoyé aux croquis d'une étude d'E. PONCELET, *Paysages mosans du XVI^e siècle : le quai de Meuse en 1553, la Meuse à Leuth en 1561*, Liège (1939). Voir aussi A. NAGELMACKERS, *A propos des bateaux de la « Nativité du maître de Flémale » à Dijon*, dans le *Bull. Le Vieux-Liège*, n^o 159 (1967), 220-225; article que son A. a repris dans une étude, inédite, des bateaux liégeois, notamment de la migniolle (ou mijole) et du herna, qui atteignaient en moyenne de 20 à 30 m et toléraient une charge ne devant pas excéder de beaucoup 60 tonnes.

(20) E. HUCQ, *op cit.*, 45 (milieu du xii^e s. pour l'A.).

(21) Deux courts tronçons (1 et 2 de la fig. 19) sont lisses et sans arrachements, en haut pour une prise d'air, en bas pour une traverse de soutien. Un seul tronçon (3) est clair du côté nord, pour la traverse inférieure. Cette latrine, qui n'était pas très saillante, avait un plan faiblement trapézoïdal. Non coude, elle était isolée de la salle par le palier de la cage d'escalier. A l'intérieur, plafonné, rien ne transparait plus; le sol, en place selon toute apparence, y est nu et plat.

(22) Il s'agit ici des 9 corbeaux alignés au sommet de la paroi O. et qui s'interrompent pour la travelure d'une hotte. Au demeurant, la face E. en compte 10, régulièrement espacés.

(22 bis) R. SANSEN, *La maison-forte d'Huissignies*, dans *BCRMS*, n-s., 1 (1970-1971), 53-54.

(23) W. UBREGTS, *Les donjons. La Haute Tour de Villeret. Analyse archéologique et sociologique d'une maison forte*, Louvain (1973), 97 sv.

(24) ID., *Un donjon d'habitation de l'ancien duché de Brabant. La tour des Sarrasins à Alvaux*, dans *Wavriensia*, 22 (1973), 34 sv.

(25) Respectivement : ID., *La Haute Tour de Villeret, op. cit.*, et T. CORTEMBOS, ici même aux p. 87 sv.

(26) A. MOUREAU, *Le manoir de la Tour à Villers-le-Temple*, dans *La Maison d'hier et d'aujourd'hui*, (mars 1970), 35-40.

(-7) Sur ce prélat, qui mourut à Pavie en 1164 et que l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse avait voulu faire élire à la papauté au décès de l'antipape Victor IV, voir : J. DARIS, *Histoire du diocèse de Liège et de la principauté de Liège, depuis leur origine jusqu'au XIII^e siècle*, Liège (1890), 535-575; C. G. ROLAND, *La famille de Grand-Leez. Henri de Leez, évêque de Liège*, dans *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, 38 (1927), 21-41; F. ROUSSEAU, dans *Namurcum*, 2 (1925), 15-16; ID., *Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, 1139-1196*, Liège-Paris (1921), surtout 33-39; L. DEPRez, *La politique castrale dans la principauté de Liège du XI^e au XIV^e siècle*, dans *Le Moyen Age*, 65 (1959), 513-518 et 527-528.

(-8) *La Chronique liégeoise de 1402*, éd. E. BACHA, Bruxelles (1900), 133 : « Henricus ... multa bona episcopatu acquisivit, domos et plurima castra fecit »; mention des « castra » de Sussen, Brialmont, Esneux, Havelange, Viervies, Duras, Ouffet, Born et Franchimont, et du palais de Liège; pas de citation d'Amay.

(-9) On en trouvera le texte complet, respectivement dans : S. BORMANS, E. SCHOOLMEESTERS et E. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège*, 6 vol., Bruxelles (1893-1923), 1, 72-73; *Ibid.*, 1, 74-76; *Ibid.*, 1, 76-80; *Gesta episcoporum Leodiensium*, éd. J. HELLER dans *MGH.SS.*, 25, 104; *Li Myreur des Histors*, éd. J. BORGNET et S. BORMANS, 7 vol., Bruxelles (1864-1887), 4, 405-406.

(-10) R. DEPRez, *op. cit.*, 514, n. 46. Que le document pontifical ne figure pas dans P. JAFFE, *Regesta Pontificum Romanorum*, 2, Leipzig (1888), 113, ne prouve rien. Effectivement, le pape Adrien IV se trouvait « apud Civitatem Castellanam » le 21 juillet 1155, et tous les cardinaux souscripteurs, comme le chancelier Roland, étaient en exercice à cette date (*Ibid.*, 102-103 et 113); le texte est d'ailleurs admis par J. RAMACKERS, *Papsturkunden in den Niederlanden*, Berlin (1933), n° 77, 204-205. En ce qui touche le diplôme impérial, les *Regesta Imperii* de J. F. BOEHMER manquent pour le règne de Frédéric I^{er}.

(-11) Alleux de : Overrepen, Diepenbeek, Sussen et Esneux, et « castra » ou « munitiones » de : Rolduc, Brialmont, Duras, Revogne, Emeville, Fontaine(s), Born, Walcourt (ces noms ne correspondent pas à ceux de la « Chronique de 1402 », qui a élagué et choisi). La charte de 1154 par Henri de Leez cite ces 12 lieux (plus un, non identifié à cause d'une lacune), dont 5 alleux et 8 « castra » ou fortifications; l'acte du pape en 1155 renseigne 4 alleux et 7 « castra »; celui de l'empereur en 1155 signale 4 alleux et 5 « castra »; Gilles d'Orval et Jean d'Outremeuse alignent 4 alleux et 9 fortifications. Entre les documents du pape et de l'empereur, il est peu de variation : le premier commence par les acquisitions nouvelles, auxquelles il ajoute néanmoins le « château » de Born, pendant que le second termine par elles. La charte d'Henri de Leez range les propriétés dans un ordre différent, avec les mêmes paragraphes cependant, mais elle y joint les « châteaux » de Fontaine(s), de Walcourt, d'un lieu inconnu et de Born comme le texte pontifical. Jean d'Outremeuse a plagié Gilles d'Orval en modifiant certaines qualifications (mais il vivait un siècle plus tard !). Ainsi, Esneux, décrit comme « castrum » par Gilles d'Orval, est « allodium » ailleurs; Born, qui est défini en tant que « munitio » par le même, est « castrum » en 1154 et dans le texte du pape; Fontaine(s) apparaît, dans le diplôme impérial, parmi les possessions antérieures de l'évêque; d'alleu, Corroy est devenu chez Jean d'Outremeuse un « castel », mais à juste titre d'ailleurs (T. CORTEMBOS, *Corroy-le-Château. Organisation d'une forteresse du XIII^e siècle*, dans *BCRMS*, n.s., 2 (1972), 100 : construction vers 1220-1230).

(-12) Il est assez logique que Henri de Leez ne l'ait point fait dans sa propre charte de 1154, car il s'est contenté d'y renseigner, selon ses dires : « Hec... que, Deo iuvante, propriis laboribus et expensis et diligentia acquisivi ecclesie...

et in quibus ipsius sublimavi, ampliavi honorem, potentiam auxi et dilatavi », soit les possessions qu'il s'employa lui-même à rassembler et à acheter en sus.

(-13) Dans les édit. déjà citées à la n. 29, respectivement à la p. 74, 78, 104 et 406.

(-14) Gilles d'Orval : « Innovaverat etiam edificia per curias episcopales et quedam a fundamento edificavit »; Jean d'Outremeuse renchérit : « Puis redefiat là ilh avoit à redefiier, et chu qui astoit destruis refist tous nuef al fondement jusques al som; et par especial, refist chelles qui s'ensient ... ». Le deuxième ajoute même, sans preuve, qu'Henri de Leez « chu fist et aquist dedens 1111 ans [soit à dater de 1151] et le fist tout confermeir par l'empereur Frederis et par le pape Adriain; et garde li englise de Lige les privilege ».

(-15) A Ouffet, où Henri de Leez possédait la seigneurie et où il aurait également rebâti une « domus », se dresse encore un énorme donjon rectangulaire, fort haut, d'aspect peu « évolué », juste en face de l'église du XIX^e s. qui a remplacé la primitive collégiale St-Médard (R. FORGEUR, *Notes sur l'histoire de la paroisse d'Ouffet et ...*, dans *Leodium*, 57 (1970), 55-60). Un record de 1527, recopié en 1645, actait à ce sujet : « Item delle forteresse del thour, d'antiquité Mrg de Liege y avait maison et chapelle, que Mrg de Liege doit entretenir del toute, et les masswys doibvent livrer tous chariages tant seulement. Sur laquelle thour il y doit avoir en tout temps par toute nuit une wette [garde], pour folle en ou aultres choses qui pourraient advenir »; éd. J. DARIS, *Notes historiques sur les églises du diocèse de Liège*, 17, Liège (1899), 62.

(-16) Et plus tard, « pour gage et monument de leur réconciliation », l'évêque Alexandre II (1164-1167) et le comte Henri de Namur entreprirent à frais communs la construction de l'abbatiale norbertine de Florefe, dont la première pierre fut posée le 6 avril 1165; J. JEANMART et L. CHANTRAINE, dans *Les constructions médiévales de l'ancienne abbaye de Florefe*, Louvain (1973), 25.

(-17) A savoir, d'après le diplôme impérial de 1155 : Marbais, Fontaine(s), *Metiet*, *Malonne*, *Jamagne* (?), *Maffe*, *Tourinnes*, *Malines*, *Heysden*, *Beauvechain*, *Hoegarden*, *Alken*, *Hoesselt* (ou *Oreye* ?), *Tongres*, *Villers* (le Bouillet ?), *Tihange*, *Amay*, *Seraing*, *Avroy* (Liège), *Ans*, *Nivelle-sur-Meuse*, *Lanaye*, *Saint-Pierre* (Maastricht), *Heugem* (id.), *Maastricht* même (?), *Heerwaarden*, *Bertheim*, *Cobern*, *Landerhoven* et *Witterschlick* (Allem.), *Simpelveld*, *Ciney*, *Havelange*, *Fronville*, *Ouffet*, *Theux* et *Verviers*. Dans les 16 localités en italiques, le prince-évêque possédait aussi l'avouerie. La bulle de 1155 donne une liste de 28 « curtes »; elle n'y inclut pas : Marbais, Fontaine(s), Malonne, Maffe, Tongres, Amay, Ciney — qu'elle signale pourtant toutes sous d'autres rubriques —, Avroy, Ans et Lanaye, mais elle y ajoute : Vreeren et l'alleu de Waremme. Parmi les « domus » rebâties par Henri de Leez, 5 se situaient, selon Gilles d'Orval, dans les « curie » de : Amay, Ouffet, Tongres, Bertheim et Cobern. A remarquer que Jacques de Hemricourt († 1403) ne mentionne plus Amay dans la suite des 12 « maisons » de l'évêque dont il traite dans « Le Patron de la Temporalité », éd. C. DE BORMAN et E. PONCELET, *Miroir des Nobles de Hesbaye*, 3 vol., Bruxelles (1910-1925), 3, 145; il est vrai qu'entre-temps, l'évêque s'était défait de la seigneurie d'Amay au profit des chanoines de Liège (voir n. 41).

(-18) Plus de mention n'en est faite après, ce me semble.

(-19) Le vocabulaire médiéval en ce domaine n'a pas encore été convenablement étudié. Voir ainsi l'art. trop rapide de J. F. VERBRUGGEN, *Notes sur le sens des mots castrum, castellum et quelques autres expressions qui désignent des fortifications*, dans *Rev. belge de Philol. et d'Hist.*, 28 (1950), 147-154; ou, par comparaison, par ex. le *Cantatorium*, éd. K. HANQUET, 2^e éd., Bruxelles (1953), 16, 107, 119, etc.;

La chronique de Gislebert de Mons (vers 1195-1196), éd. L. VANDERKINDERE, Bruxelles (1904), 60, 72, 185, 265, etc.; S. BORMANS, *Les seigneuries allodiales du pays de Liège*, Liège (1867), passim; ou A. CHEDEVILLE, *Chartres et ses campagnes*, op. cit., 275-276. Il faudrait procéder à un repérage systématique, par ordinateur, de tous ces termes pour en mieux définir la portée (floue ou précise ?) et la fixité (réelle ou supposée ?).

(10) Comme à Liège, Huy, Fosses ou Tongres notamment, cette dernière « qui est cheyuwe en ruwine » se dressant précisément « sour l'aitre del englieze » (J. DE HEMRICOURT, op. cit., 3, 145).

(41) En 1245, l'évêque Robert de Thourotte (1240-1246) parle de « in nemore nostro de Amanio » (AHEB, 23 (1892), 369); en 1280, Amay ne figure pas dans le polyptique de la cathédrale (D. VAN DERVEEGHDE, *Le domaine de la cathédrale Saint-Lambert de Liège en 1280*, dans *Anc. Pays et Assembl. d'Etats*, 8 (1955), 159 sv.); elle est encore signalée dans la mense épiscopale en 1283 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, op. cit., 6, 30). Mais le 15 février 1288 (n.s.), le chapitre cathédral échange avec l'évêque Jean IV de Flandre (1282-1291) des biens à Jupille « cum bonis ad episcopatum separatum pertinentibus » à Amay, « exceptis iustitia, summario, capitagiis, scutellis, braxina de Fies [*Fize-Fontaine*] et nemoribus » (*Ibid.*, 2, 429); le 18 janvier 1310 (n.s.), la cour allodiale de Liège entérine une rente donnée au même chapitre par l'évêque Thibaut de Bar (1303-1312) sur ses « aluez » d'Amay (*Ibid.*, 3, 65); puis, le 28 août 1310, le même évêque permuté définitivement avec le chapitre « la justiche haulte et basse ke nous aviens en le dite ville d'Amaing et de ses appartenances » contre la même chose à Visé, « sauf ke nous retenons l'ost et la chevauchie » (*Ibid.*, 3, 107). A dater de ce moment, Amay sera seigneurie du chapitre cathédral : « At li eglise de Liege en bain d'Amaing justiche haulte et basse et est vowe... Et at pour se voverie le tirche des amendes » (extr. du reg. 479 cité à la n. 43 ci-après); elle apparaît comme telle dès 1314, 1384, etc. (voir n. 42 et 43), et encore en 1626 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, op. cit., 5, 468) et en 1646 : A. DUBOIS, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au XVII^e siècle*, Liège (1949), 224, et S. BORMANS, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre cathédral...*, 1427-1650, Liège (1869-1875), 523. D'une manière plus générale, s'en reporter à J. PAQUAY, *Le patrimoine de l'Eglise de Liège. Aperçu économique*, Liège (1936), 13-19.

(42) En 1314 « Arnoldus, advocatus Amaniensis ... item, sa court et son manoir à Amaing, où il demeure, et la court qui fut Warnier, et le tour qui fut Henriart, et tout ensi, de ci au tiege à la taverner » : E. PONCELET, *Le livre des fiefs de l'Eglise de Liège sous Adolphe de la Marck*, Bruxelles (1898), 157; vers 1349 « le maison, court et assise qui fut Rauwe d'Amaing » pour l'avoué du lieu : ID., *Les feudataires de la Principauté de Liège sous Englebert de la Marck*, Bruxelles (1948), 325.

(43) A. E. LIEGE, *Cathédrale Saint-Lambert*, Grande Compterie, n^{os} 479 et 480. Il s'agit des deux plus anciens registres d'une série, presque complète, qui va de 1526 à 1717, où sont relevés tous les biens du chapitre dans la seigneurie d'Amay et ses dépendances : Ampsin, Flône, Neufs et Vieux Sarts, une portion de Fize. Ils ne sont pas paginés ni foliotés, et se répètent à trente ans d'intervalle avec de minimes variantes : ainsi, le nom de l'avoué laissé en blanc dans le n^o 479 est complété correctement par la mention d'Ottar de Ciptlet dans le n^o 480.

(44) Ou terrain communal, à ne pas confondre avec le l.d. le Wéhairon, du nom d'un ruisseau, aujourd'hui voué, qui dévalait à la limite de l'actuelle commune d'Ampsin, c'est-à-dire au N.O. de notre tour.

(45) L'identification du l.d. « à puche » (puits) livrerait sans doute la clé du problème. Elle n'a pas été possible. Il est néanmoins douteux que ce toponyme ait un quelconque rapport avec le puits du rez-de-ch. de notre donjon même.

(46) Ils sont signalés diverses fois : « ly hoirs de messire Rausse de Warous », « Medamme Maroie de Haultepenne, espeuse qui fut messire Eirnul de Warnant jadis chevalier, remanant en cely cas de Monsigneur Rausse de Warouz, chevaliers » (ou « comme hoir et remanante en cely cas de messire Rausse de Warfescce, seigneur de Warous » dans le n^o 480), « lez hoirs de messire Rausse de Warouz qui fut voweit d'Amaing », etc. (voir la n. 47).

(47) S. BALAU, *Modave*, dans *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du dioc. de Liège*, 8 (1894), 225-227; B. WIBIN, *La collégiale d'Amay...*, op. cit., 75-79 (avec quelques erreurs d'interprétation); J. DE HEMRICOURT, *Miroir des Nobles de Hesbaye*, op. cit., 2, 395-399 et 402-403; E. TELLIER, *Pierres tombales d'Amay*, dans *Ann. du Cercle hutois des Sc. et des B.-A.*, 28 (1968), 26; A. E. HUY, *Collégiale d'Amay*, n^o 5, Obituaire, ms. inédit du mil. du xv^e s., passim. L'avouerie d'Amay était un fief de Grand-Modave, qui relevait à son tour de la cour féodale de Huy à Vierst-Barse : A. DE RYCKEL, op. cit., 397; S. BALAU, op. cit., 225. Le plus ancien avoué connu, le chevalier Radou ou Raoul, dont le patronyme reste ignoré, apparaît en 1234 ou 1235; suit un Arnoul au xii^e s. (voir la n. 48), dont la fille Gertrude épousa le chevalier Rasse de Waroux-Warfusée (1332 - † 1377); le 2^e fils, Arnould de Warfusée (1381-1386) eut pour fille Gertrude qui a épousé Ottar de Ciptlet (1411-1415); la fille d'Ottar, Marie († 1439) épousa d'abord Hubin de Hosden († 1432), puis Libert (ou Lambert) d'Odeur; Nicolas de Hosden (1455 - † 1467) fit passer l'avouerie dans son lignage; elle échut ensuite aux Périlleux de Rochelée par le mariage de Jean († 1486) avec Jeanne de Hosden († 1478) et resta aux mains des Rochelée jusqu'au terme de l'Ancien Régime. On notera que : 1. Radou est le seul avoué certain avant l'acquisition de la seigneurie par le chapitre cathédral de Liège; 2. mais un certain *Wacellinus*, signalé comme avoué dans la plus ancienne couche rédactionnelle de l'Obituaire de la collégiale d'Amay (f^o XV^{vo}), a dû être dans le même cas; 3. les Warfusée, sires de Waroux, qui tenaient l'avouerie en fief de Modave, sont ceux auxquels les documents comptables de St-Lambert à dater du xiv^e s. font bien entendu référence; 4. Rasse est pris comme repère en raison de la célébrité de son patronyme depuis la guerre des lignages entre Awans et Waroux.

(48) Cet « Arnoldus, advocatus » (*Obituaire*, f^o 1^{vo}), ou « Arnus, vovés d'Amaing » en 1304 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, op. cit., 3, 44), que citent encore Jacques de Hemricourt (*Miroir*, op. cit., 1, 49 et 3, 25) et notre n. 42 ci-devant, est renseigné sans nom de famille. Ne serait-ce pas un des deux Arnoul, chevaliers de Harduement, Hauteperne et Awirs, qui descendaient du 3^e fils d'Ottor de Dommartin, sire de Warfusée (1166) ? On connaît Arnoul en 1251 - † 1293, et Arnoul, le petit-fils, en 1314-1318 (*Ibid.*, 2, 241 et 395).

(49) A. E. HUY, *Archives communales d'Amay*, n^{os} 1245 et 1247. Confirmation dans A. DE RYCKEL, op. cit., 18; voir également la n. 2 plus haut. Mme S. Clément, que j'en remercie, m'a elle-même renseigné sur les rachats successifs de la tour entre 1889 et 1971, par sa lettre du 24 oct. 1973.

(50) C'est ce qu'écrivait, sans démonstration, P. DUBOIS, *Guide illustré du pèlerin d'Amay*, Amay (1939), 38, n. 3, en interprétant abusivement une note beaucoup plus neutre de B. WIBIN, op. cit., 58, n. 2.

(51) En 1214 par ex., les trois « fermes » épiscopales de Simpelveld, Heysden et Heugem (voir la n. 37) ont été ainsi données en fief : J. PAQUAY, *Le patrimoine...*, op. cit., 16.

Fig. 28. Fernelmont. Vue du donjon à partir du sud-ouest.



LE DONJON-PORCHE DE FERNELMONT. UN EXEMPLE REMARQUABLE DE TOUR D'HABITATION DE LA FIN DU XIII^e SIECLE

Thérèse CORTEMBOS

TABLE DES MATIERES

LE SITE

Le château actuel : isolement et modestie du noyau.

L'HISTOIRE

Noville et ses écarts. La famille des Noville jusqu'au XIII^e siècle. Les Fernelmont. Signification de leur tour dans le comté.

LE DONJON

Définition militaire. Typologie. Interprétation du plan : rôle défensif des tourelles. Autres moyens de défense.

Les étages d'habitation. Habitabilité. Distinction des niveaux. Equipement général. Logique du plan. Les circulations fondamentales.

L'aire domestique du premier : cheminée, évier, armoires. L'éclairage. Autres protections contre le froid. La latrine. Les armoires. L'escalier. Le deuxième étage. Variante dans son éclairage. L'équipement : cheminée, chauffage et hygiène. L'escalier terminal et les combles.

Qualité technique. Appareil et stéréotomie. Subtilité techniques. Certains assemblages. L'enduit. Les pavements : technique, dessin, usure, datation.

LA CHRONOLOGIE

Typologie, technique, style et données historiques.

NOTES

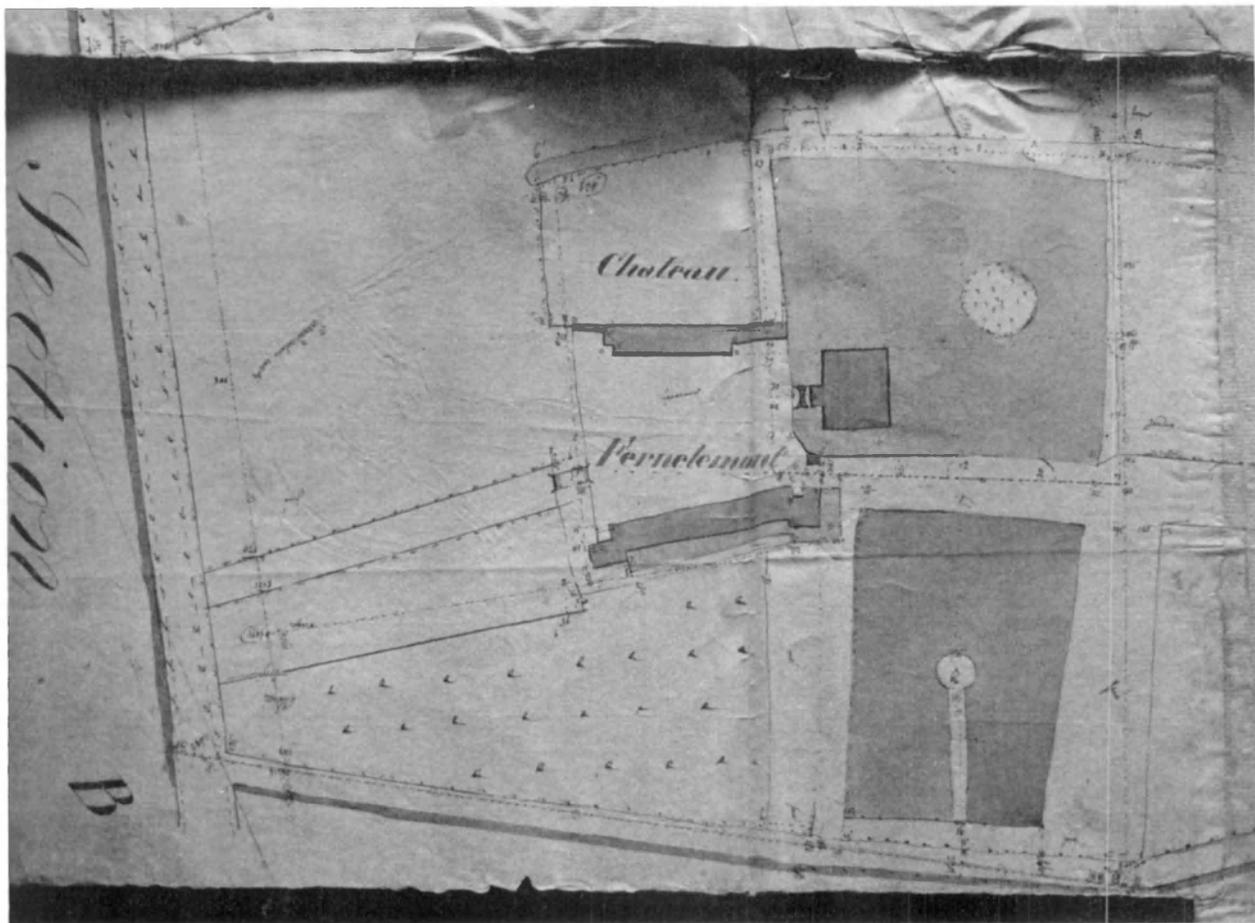


Fig. 29. Fernelmont. Plan cadastral de 1825.

LE SITE

Encore ceinturé partiellement de bois, le château de Fernelmont se découvre au creux des campagnes doucement ondulées de la Hesbaye.

Il s'agit d'un quadrilatère compact, qui s'est élaboré dans le courant du *xvi^e* siècle au départ d'un donjon-porche trapu du moyen âge, qui lui sert toujours d'entrée (fig. 28). L'ensemble, planté dans un étang qu'alimente le Petit Hoyoux, est devancé par une basse-cour du *xvii^e* siècle. Celle-ci dessine une vaste esplanade jadis protégée, elle aussi, par des fossés qui étaient encore remplis d'eau au nord et au sud en 1825.

Dans l'axe du chemin qui mène en droite ligne au donjon, un porche ouvre l'esplanade. L'essentiel des bâtiments de ferme la borde au sud : une longue aile en brique et pierre bleue, cantonnée de deux solides tours carrées, abrite logis, étables et grange sous une même bâtière d'ardoises. Des remises à voitures occupent une partie du flanc opposé (1). Le côté occidental en est clôturé par de simples murs (fig. 29).

Dans cette disposition, deux éléments frappent en particulier. D'abord, le château est isolé au milieu des terres (fig. 30). Il n'est pas au centre du village, comme dans les grosses seigneuries, où le groupement



Fig. 30. Fernelmont. Vue aérienne du site.

traditionnel de l'église, du château et de la ferme voisine a constitué souvent le noyau de développement de l'habitat. Ensuite, la modestie de la construction médiévale : un unique donjon, dont le type de tour-porche a conditionné un programme, et par conséquent une manière de vivre, toute différente de celle des grands alleutiers, et que le dispositif des Temps modernes s'est d'ailleurs efforcé d'effacer.

Pour tenter d'expliquer ces deux constatations décisives, c'est à l'histoire surtout qu'il convient de faire appel en s'appuyant au premier chef sur l'étude de la famille noble des Noville par L. Genicot (-).

L'HISTOIRE

Fernelmont, dont le nom signifie peut-être « mont aux frênes » ⁽³⁾, fut depuis l'origine un hameau de Noville-les-francs-hommes, aujourd'hui Noville-les-Bois.

Cette localité, parcourue du S. au N. par le ruisseau du Petit Hoyoux gonflé du ri de Noville, s'implanta dès avant le XI^e siècle dans une région essentiellement boisée et donc moins riche que les terres proprement hesbignonnaises. Les bois dits de Fernelmont au sud-est et du Tronquoi au sud-ouest se touchaient encore au XVIII^e siècle (fig. 31). La toponymie reste d'ailleurs significative à cet égard ⁽⁴⁾.

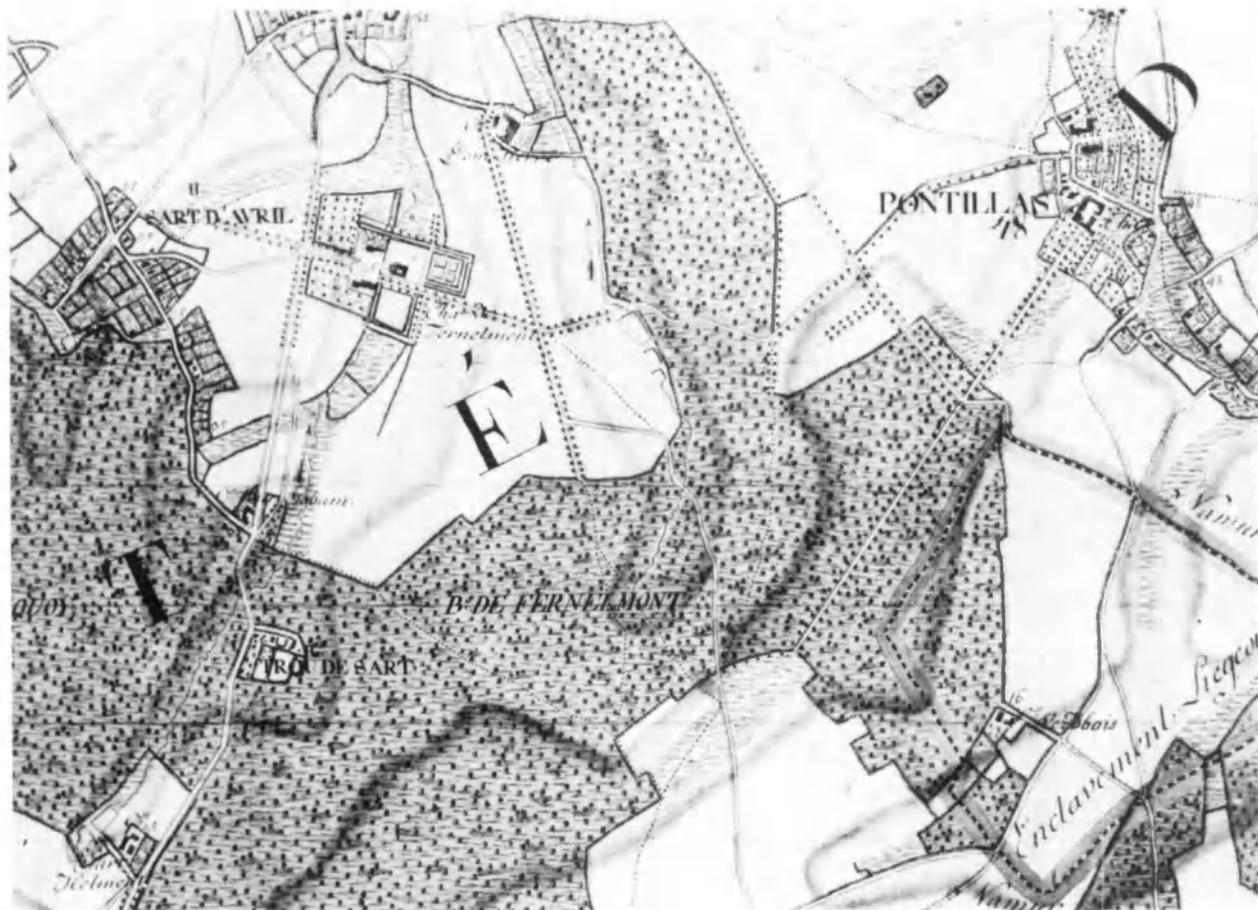


Fig. 31. Fernelmont. Extrait de la carte de Ferraris, vers 1770.

L'agglomération de Noville, la plus ancienne et la plus importante, était centrée sur le château, l'église et le cimetière. Elle s'entoura progressivement de hameaux, ou écarts (⁷), qui furent probablement le résultat de défrichements effectués surtout au cours des XII^e et XIII^e siècles, soit par les ordres religieux, comme en ce qui regarde Arsée (1229) et les Comognes (1300), soit par la famille seigneuriale de l'endroit pour caser ses nombreux héritiers. Ceux-ci, d'ailleurs, ont pris souvent le nom de l'écart, par exemple Siger de Dompire (1179), Gilbert de Baugnet (1228), Guillaume de Nevocour (1229) ou Godescale de Fernelmont (1269). Ces hameaux se constituèrent autour d'une maison forte, notamment à Fernelmont qui a été doté d'une chapelle domestique (⁸), ou simplement autour d'une ferme avec son vivier, ses terres et parfois, comme à Dompire et à Baugnet, son moulin et même sa chapelle.

Les Noville

Au départ, les Noville avaient une assez grosse fortune foncière. Ils possédaient des alleux dans le village, étaient patrons de l'église paroissiale, détenaient ainsi des dîmes. Mais ils ne possédaient pas la haute justice qui au XIII^e siècle, revenait au comte de Namur. Ils étaient d'ailleurs des nobles de ce dernier au sein de la « curia » namuroise, et des gens de guerre.

Des liens familiaux les unissaient à de grandes familles, celle par exemple des Faing dont descendront les Fernelmont. C'est ainsi qu'ils entrèrent au XII^e siècle en possession d'alleux en d'autres villages.

Au XIII^e siècle cependant, — premier signe de déclin —, ils furent contraints de s'allier à des chevaliers, dont le prestige et la fortune grandissaient néanmoins,

voire à de simples écuyers. Ainsi, Haduide de Faing, grand-mère de Godescalc de Fernelmont, épousa le chevalier Jean de Jodion au début du XIII^e siècle; ses descendants ne seront plus qu'écuyers ou même, au XIV^e siècle, simples hommes de fief.

Les partages successoraux contribuèrent pour une grande part à l'appauvrissement de la famille. Les Noville n'étaient pas de très grands propriétaires; leurs descendants en revanche furent nombreux. Il fallut donc morceller le patrimoine et le défricher.

De plus, donations et ventes de biens aux institutions religieuses, en particulier aux Cisterciennes de Salzennes (1197-1198) et aux chanoines réguliers de Géronsart (1124-1128), vinrent encore amoindrir leurs propriétés. Enfin, certains Noville, chevaliers, ont peut-être dû inféoder quelques bonniers à des suivants d'armes. Ils entrèrent alors dans la classe intermédiaire d'hommes d'alleux et de fiefs, qui étaient à la fois fermiers-laboureurs et gens de guerre.

Au surplus, ils furent davantage à la merci du comte, qui de la sorte put resserrer son emprise sur la localité et ses alentours. En 1289, Fernelmont était déjà un fief namurois (*).

Les Fernelmont

Comme les héritiers des Noville, ceux des Faing, c'est-à-dire les Fernelmont, étaient patrons de l'église.

Des liens familiaux devaient d'ailleurs unir ces deux familles nobles. Le grand-père d'Anselme et d'Haduide de Faing, cités à partir de 1220, avait peut-être épousé une sœur de Godescalc de Noville, qui est signalé en 1152.

Le chevalier Jean de Jodion était l'époux d'Haduide de Faing. Il possédait sans doute un petit alleu à Jodion, avait reçu en fief quelques biens, avait aussi pu acheter des terres. Bref, au début du XIII^e siècle, il avait un capital certain.

Son fils Godescalc de Noville († 1255 ?) était, comme son père, homme du comte et des Orbais.

Godescalc de Fernelmont, ou de Noville, fils du précédent, était patron de Noville en 1269, avec son beau-frère sans doute, Thibaut de Warêt. Il mourut avant 1285.

C'est avec lui qu'apparaît en 1269 la première mention du nom de Fernelmont. Ce Godescalc, qui n'est cité ni comme noble ni comme chevalier, reçut probablement cette terre de Fernelmont sans doute encore en friches, pour y créer son domaine en marge du vieux centre de Noville. Il fonda selon toute vraisemblance son avoir sur la production forestière.

Lui-même, — à moins que ce ne fût son fils —, dut construire un centre d'exploitation dont le seul élément de pierre, le donjon, signe tangible de sa qualité de seigneur, constituait à la fois l'entrée forte et l'habitation. La cour de ferme, qui occupait l'emplacement de l'actuel château, ne devait être à l'époque qu'une simple esplanade cernée de palissades et d'eau, à laquelle s'adossaient des bâtiments domestiques en matériaux périssables. Habitation du maître et ferme étaient donc intimement liées, ce qui devait être courant chez bon nombre de vassaux, dont la manière de vivre s'apparentait à celle d'un gros censier (*). Si Godescalc n'a pas construit le donjon, ce fut en tout cas son fils Simon. Car un texte de 1343 signale déjà que Gérard, le petit-fils de Godescalc, tenait en fief de Géronsart une « partie de blokehuct », le vivier, le colombier et le jardin de Fernelmont (**); cela implique que la tour et ce qui en relevait étaient, dès cette date, partagés entre des héritiers.

Ce Simon de Fernelmont était écuyer en 1289 et peut-être chevalier à la fin de sa vie. Il était homme allodial et homme de fief du comte et du prieuré de Géronsart. Avec son cousin Simon de Warêt, il possédait aussi une cour foncière à Noville; il détenait en outre des droits à Velaine.

Son fils Gérard de Fernelmont, dont on vient de parler, lui succéda dans le fief de Géronsart. Il avait quelques terres à Nevocour. Avant 1348, il accéda à la chevalerie et décéda après 1362. Son propre fils, Gérard de Fernelmont aussi, fut à son tour homme de fief de Géronsart. Il a été, à la fin du XIV^e siècle, le dernier personnage à porter le patronyme de Fernelmont (**).

Ainsi donc, par sa position dans le comté et par son type, le donjon de Fernelmont ne jouait aucun rôle politique. Il était avant tout la tour d'habitation d'un vassal, qui tenait en plus à se défendre et à protéger ses biens lors des guerres privées ou du passage éventuel de pillards. Il était aussi, de manière tangible, le cœur du domaine seigneurial.

Or, comme ce donjon n'a pas occupé de rang bien élevé dans sa principauté, il est permis de s'interroger sur les raisons et sur les sources de sa qualité intrinsèque. Sa perfection appelle sans conteste l'intervention d'un homme qui maîtrisait totalement son métier d'« architecte » et qui n'en était plus à son coup d'essai.

Les Fernelmont, descendants d'une famille noble de l'aristocratie namuroise, avaient-ils conservé le sens d'une certaine qualité, le goût d'un réel prestige ?



Fig. 32. Fernelmont. Vue de la tour à partir du sud-ouest, avant sa restauration en 1935.

Pourquoi, sinon, se sont-ils adressés à un maître d'œuvre dont la réputation était sans doute bien établie, et dont le savoir était grand assurément ?

Se le sont-ils fait recommander ? Et ont-ils en cela suivi une démarche usuelle ? Toutes questions qui resteront sans réponse nette. Mais une chose ressort à l'évidence : la tenue même de la bâtisse postule inévitablement que les revenus de nos vassaux n'étaient pas si minces et que leur information n'était pas bornée au court horizon de leurs seules terres domaniales.

LE DONJON

Le donjon de Fernelmont, c'est d'abord une masse de calcaire, courtaude⁽¹¹⁾, que cantonnent deux demi-tourelles pleines et peu saillantes. Cette masse à peu près cubique est évidée d'un tunnel ou d'un passage

sur l'axe, telle l'arche d'un pont dont les solides piles baigneraient dans l'eau. Au-dessus, deux étages presque aveugles, que chapeaute une toiture d'ardoises à quatre pans dont le coyau, largement débordant, couvre aussi les tourelles. Une impression de stabilité s'en dégage, de robustesse paisible (fig. 32).

Définition militaire

Sa première caractéristique, d'ordre typologique, est d'être un donjon-porche. Ce type de construction postule l'existence d'un complexe, en matériaux probablement périssables, qui constituait l'exploitation seigneuriale. Il ne semble pas avoir existé chez nous avant le XIII^e siècle, si l'on en croit les exemples les mieux connus, comme à Filée (commune de Goesnes), Sombrefe, Solre-sur-Sambre⁽¹²⁾ ou Spy dans la ferme de la Tour⁽¹³⁾.

Il y a tout lieu de croire pourtant que les donjons du XII^e siècle étaient déjà accompagnés d'une ferme, qui devait se trouver à côté ou autour de la tour, comme il s'en voyait près d'une motte.

Le donjon-porche, quant à lui, suppose un autre groupement, beaucoup plus rationnel. Il constituait tout à la fois l'habitation du seigneur et l'entrée fortifiée de la ferme, cette dernière occupant l'esplanade protégée de palissades et cernée de douves, ou, comme à Fernelmont, d'un étang⁽¹⁴⁾. Un dispositif analogue se rencontre au XIII^e siècle dans les châteaux plus importants comme Corroy-le-Château, Opprebais, Bothey (?), etc. Un châtelet y commande l'entrée d'une cour que cernent les murailles ou courtines, entourées de douves. Affaire sans doute d'ampleur et de richesse ?

Interprétation du plan

Une autre caractéristique concerne le plan du donjon (fig. 41). Celui-ci se présente comme un rectangle d'environ 7 × 8 m, hors tout et sans les tourelles. Avec ces dernières, il devient pour ainsi dire un carré de 8,50 × 8 m.

Aussi bien, la fonction de ces tourelles en saillie pose-t-elle un problème. Leur adjonction de part et d'autre d'un passage viserait logiquement à assurer son flanquement par un dispositif d'archères. A Fernelmont, leur saillie et leur largeur sont si faibles que leur volume est inexploitable de l'intérieur⁽¹⁵⁾. Ces tourelles n'ont donc apparemment aucun rôle de flanquement.

Ces avancées n'étant certainement pas gratuites, leur utilité s'explique peut-être au niveau des combles.

La toiture actuelle, qui reprend probablement le mode de couverture primitive, chapeaute à la fois le coffre et ses tourelles. Les saillies peu prononcées n'exi-



Fig. 33. Fernelmont. Saillie des tourelles déterminant « l'assommoir » du sommet.

geaient pas de toitures particulières, du genre conique, mais elles étaient reliées par la rive, largement débordante, de la toiture unique. De ce fait, elles déterminaient entre elles une sorte de large mâchicoulis, au sens étroit du terme, qui surplombait en permanence l'entrée même du donjon resserrée par les tourelles, et qui en assurait donc le contrôle parfait (fig. 33).

Ce système a pu être une variation ingénieuse, quoique sommaire, du principe de l'assommoir ou de la bretèche.

Autres moyens de défense

Bien que le donjon fût avant tout un « donjon d'habitation », il bénéficiait néanmoins d'une protection certaine qui incluait d'ordinaire un pont-levis.

Cette tour solide, fondée sur de hauts soubassements à cordon biseauté, était entourée d'eau, comme aujourd'hui d'ailleurs, excepté bien sûr du côté de la cour.

La jetée de pierre actuelle, d'une seule arche en plein cintre, reprend selon toute vraisemblance le dispositif primitif. Elle devait servir de point d'appui à un tablier mobile, manœuvré depuis le passage; un plancher de bois, soutenu par deux sommiers, l'a aujourd'hui remplacé (fig. 34).

En réalité, il ne subsiste presque aucune trace matérielle d'un pont-levis. Mais son absence serait d'autant plus surprenante que l'analyse du passage et de ses composantes révèlent des indices qui plaident en faveur de l'usage d'une passerelle mobile. Son type,

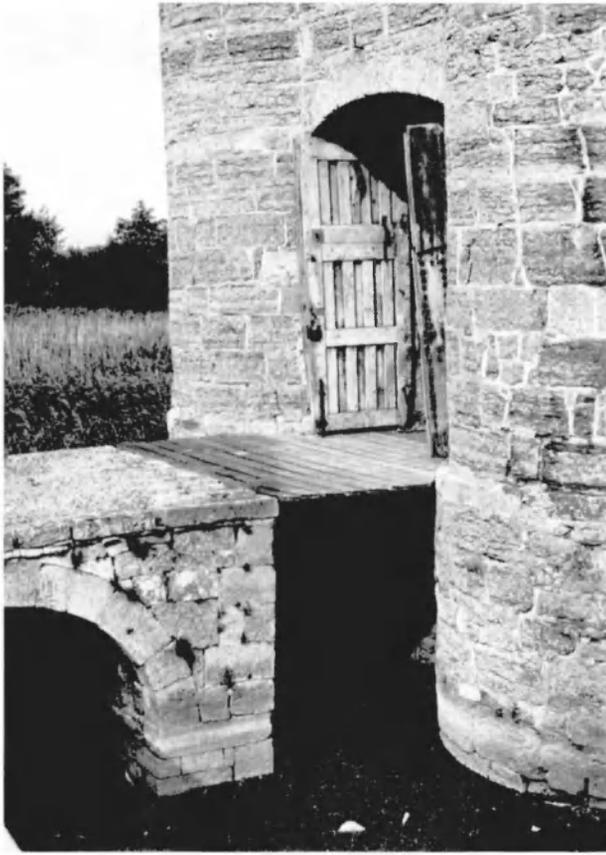


Fig. 34. Fernelmont. Pont actuel de la tour et vantaux « à poulie ».

Fig. 35. Fernelmont. Le château au début du XVII^e siècle, vu par J. B. Gramaye.

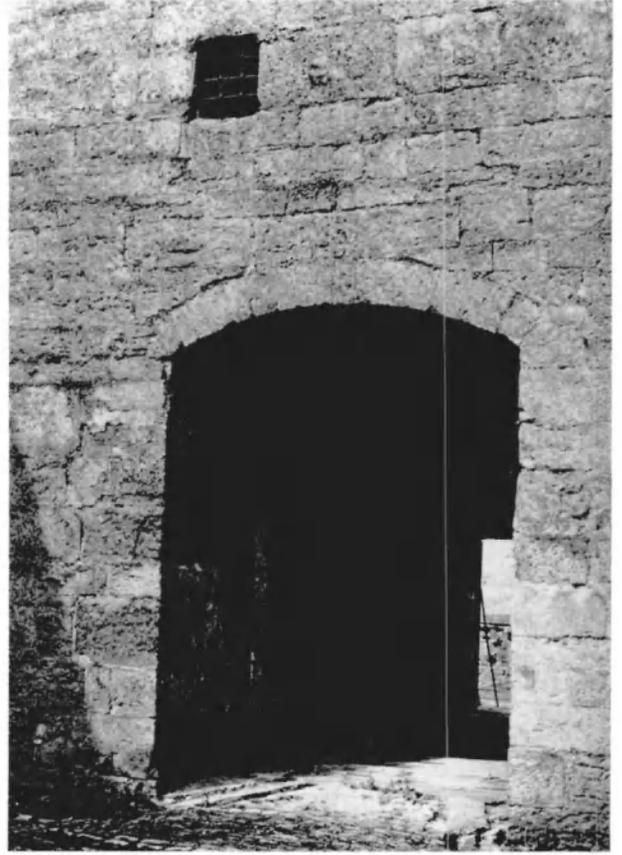
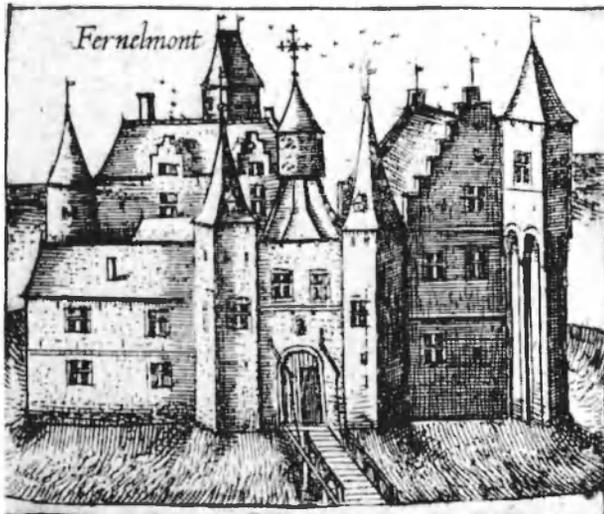


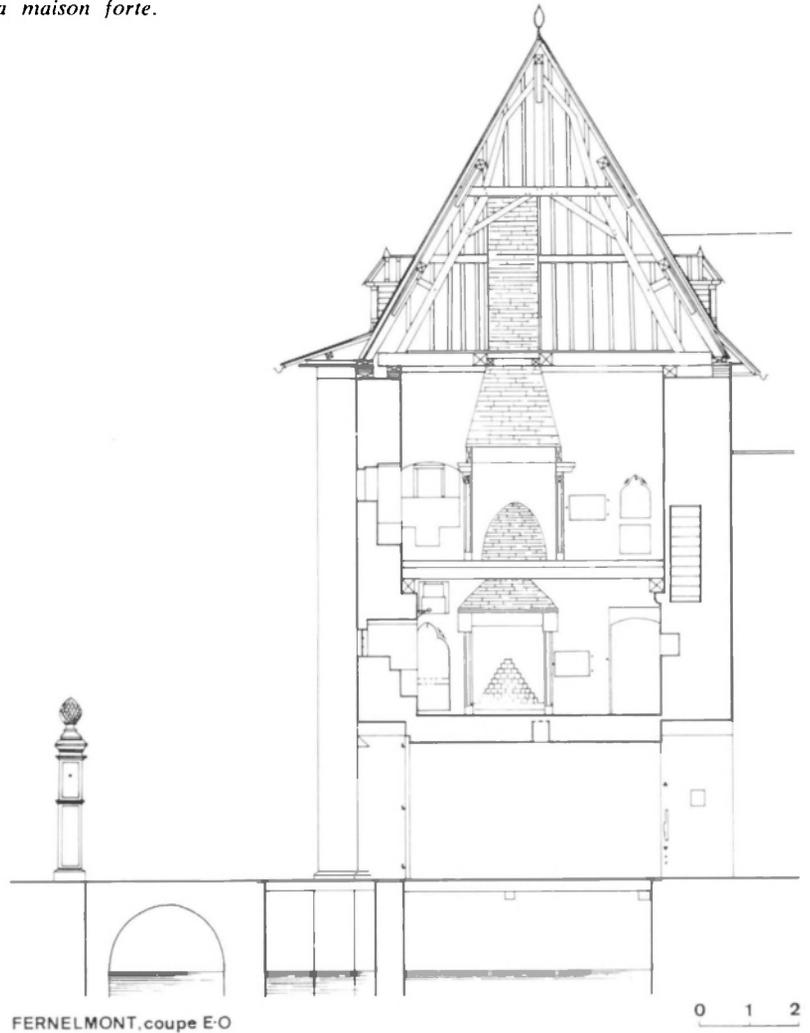
Fig. 36. Fernelmont. Passage vu de la cour intérieure et plancher volant.

qui peut hésiter entre deux variantes, n'était en tout cas pas celui de la gravure assez fantaisiste illustrant les « Antiquitates comitatus Namurcensis » de J. B. Gramaye, au début du XVII^e siècle (fig. 35).

Le passage est constitué d'un grand berceau en plein cintre qui est percé en son centre d'un petit assommoir. Aux extrémités, deux arcs surbaissés plus hauts font office de battée. Les vantaux de la porte du côté cour ont été supprimés; des gonds, dont certains postérieurs, et les cavités pour bloquer la poutre de calage, voisines de deux petites niches, en rappellent la présence (fig. 36). Les vantaux cloutés extérieurs étaient bloqués par deux poutres coulissant dans les cavités latérales et par un fléau calé par une embrasse métallique mobile (fig. 38).

Le plancher du passage — car il n'y a de pavement — dissimule un grand vide de 2 m de profondeur envi-

Fig. 37. Fernelmont. Coupe est-ouest de la maison forte.
Etat actuel.



ron, égale à la longueur du berceau. Ce plancher volant, comme autrefois sans doute, pose sur deux lambourdes que portent quatre corbeaux en quart de rond, d'origine (fig. 37). Ce vide est limité par deux murs en pierre; celui de l'arrière est primitif, alors que celui de l'avant, plus hétérogène, est peut-être postérieur ou remanié. Si ce dernier n'est pas primitif, l'eau des douves pénétrait sous le passage, jusqu'au mur arrière; on pouvait alors s'infiltrer en barque et atteindre directement les vantaux intérieurs, si toutefois on échappait aux manœuvres de l'assommoir des combles et de celui, beaucoup plus réduit, qui était desservi de l'étage.

S'il l'est en revanche, le passage restait hermétique et la grande fosse, même plus ou moins sèche, béante.

Quoi qu'il en soit, deux variantes de pont s'offrent à l'esprit. La première, à vrai dire la moins plausible, consisterait en un pont basculant. Son axe de rotation poserait sur le mur de refend, ou à son emplacement, par l'entremise de corbeaux à rigole qui auraient été ravalés. Son contre-poids basculerait dans la fosse⁽¹⁶⁾; néanmoins, il n'aurait pas pu équilibrer correctement le tablier en raison de la trop grande proximité, dès l'origine, des supports médians des lambourdes du plancher⁽¹⁷⁾.

Reste la seconde variante, à savoir celle d'une simple passerelle mobile, dont le mode d'arrimage soulève d'ailleurs la même alternative difficile à trancher, que celui du pont basculant. Le pont-levis n'était certainement pas commandé du premier étage où



Fig. 38. Fernelmont. Détail du vantail extérieur. Poulie en relation avec l'ancien pont mobile.



Fig. 39. Fernelmont. Entrée de l'habitation au premier étage et feuillure de la passerelle amovible.

ne subsiste aucune trace du passage des chaînes. Il est vrai que le tablier, long de 2,80 m environ, pouvait être relevé manuellement par simple traction de deux chaînes, et se rabattre contre la battée, à la place ou, plus vraisemblablement à voir la position du mur de refend, en doublure de la porte. Il pouvait l'être aussi par un autre système, plus commode, et qui aurait survécu dans les vantaux actuels. Ceux-ci se présentent comme deux solides portes cloutées dont le revers de la partie supérieure est dotée d'une poulie en bois sous un orifice (fig. 38). Les poulies servaient de guide aux chaînes du pont-levis et facilitaient la manipulation du tablier. Le rez-de-chaussée du donjon constituait donc un passage obligé, bien défendu, et sans aucun rôle « domestique » sinon de mener à la basse-cour et de là seulement, aux

étages d'habitation. Ceux-ci, sans aucune communication directe avec le rez-de-chaussée, bénéficiaient ainsi d'une protection supplémentaire. L'unique porte d'accès à la pièce de séjour s'ouvre au premier étage, sur la face nord (fig. 41). Pareille situation implique l'existence d'un escalier extérieur et selon toute vraisemblance en bois.

Or, deux forts corbeaux en quart de rond, dont celui de gauche ravalé, saillent à 35 cm sous le seuil de la porte. De plus, cette dernière est encadrée d'une feuillure extérieure, nécessaire pour le rabat⁽¹⁸⁾, au droit du mur, d'un vantail ou d'un tablier mobile (fig. 39). La feuillure ne présentant aucune trace de fixation d'un vantail éventuel, elle devait donc accueillir une courte passerelle pivotant sur un axe horizontal.

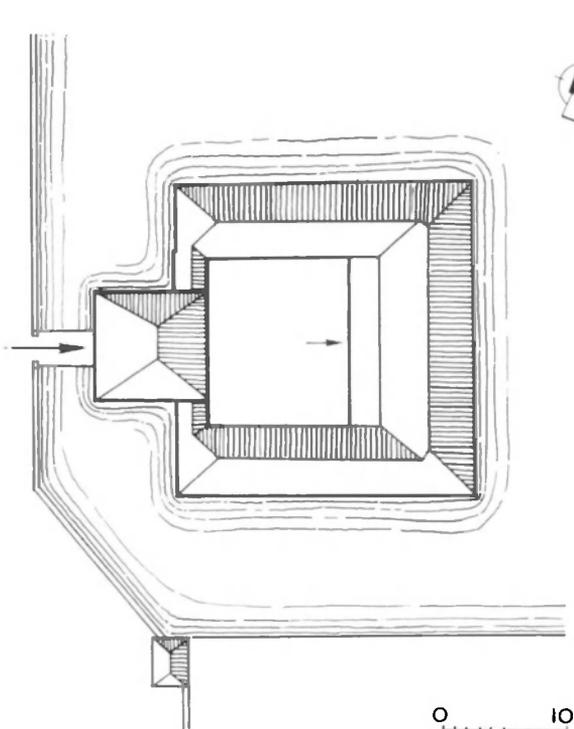


Fig. 40. Fernelmont. Plan-masse du château.

Celui-ci pouvait être supporté de deux façons : ou bien, les corbeaux étaient entaillés d'une gorge où s'encastrent les extrémités de l'axe (¹⁹); ou plus probablement recevaient-ils une lambourde dotée elle-même de deux œilletons où l'axe coulissait. Une simple corde tirée à la main devait suffire pour relever ce petit pont dont la longueur, fixée par la hauteur de la feuillure, ne dépassait pas 2,10 m. Comme la porte d'entrée se fermait immédiatement derrière le tablier mobile, la corde de traction devait sans doute glisser dans un trou de son vantail et être amarrée, par exemple, à la traverse de blocage. Ce petit pont mobile, une fois abaissé, venait s'appuyer sur un palier sans doute adossé à la proche palissade et relié à la cour intérieure par un escalier.

Un autre indice peut également sous-tendre l'hypothèse d'un tablier mobile. Curieusement, la longueur de ce dernier égale approximativement celle de la cage d'escalier actuelle (fig. 40). Or, celle-ci est manifestement postérieure à l'aile nord du ^{xvi}^e siècle. Peut-être dès lors l'isolement du donjon fut-il maintenu dans le complexe du ^{xvi}^e siècle, et seul le tablier de bois reliait-il en ce cas la maison forte à la cour, voire à l'aile nord. Des ruptures dans la composition paraissent attester en tout cas le bien-fondé de cette interprétation (²⁰). Serait-ce par souci de symétrie que le constructeur songea à isoler aussi le donjon de l'aile sud ?

Les deux étages d'habitation

Si le seigneur eut, selon toute évidence, le souci de s'assurer une certaine protection, il concentra cependant tous ses efforts et ses dépenses sur la qualité de son habitation. C'est la dernière caractéristique du donjon. Mais, à la vérité, elle est essentielle.

L'importance accordée à la fonction domestique étonne par la perfection du programme comme de son exécution, et d'autant plus que le donjon se présente de prime abord comme un volume fermé, presque hostile.

La logique de l'organisation ressort des plans pour qui veut et sait les lire (fig. 41). Pour plus de clarté, il est préférable d'y scinder les données, bien que toutes se recoupent et qu'elles révèlent ensemble, et seulement ensemble, la manière d'être d'une famille seigneuriale d'envergure moyenne : sa vie quotidienne devait être plus proche de la terre et des paysans que celle de l'aristocratie gravitant autour des grands princes.

Quoique le donjon semble fonctionnel pour l'époque, son degré d'« habitabilité » dépend toutefois de la composition de la famille. D'après les textes (²¹), on sait que Godescalc de Fernelmont avait eu certainement un fils, Simon; ce dernier eut pour fils Gérard et peut-être Monars. Bien que les documents ne les citent pas, il aurait pu avoir encore un ou deux autres enfants (²²). Sa famille, qui vivait dans le donjon, a donc pu se chiffrer à 5 ou 6 personnes.

Or, l'habitation s'étend sur deux niveaux qui totalisent la superficie, finalement réduite, de 53 m² (²³).

On serait évidemment tenté d'y reconnaître un niveau pour le jour et l'autre pour la nuit (fig. 37). Tous deux néanmoins sont équipés d'une façon similaire, comme on le verra. Il semble toutefois plus commode de coordonner les tâches ménagères dans un seul et même niveau. La présence de l'unique porte d'accès

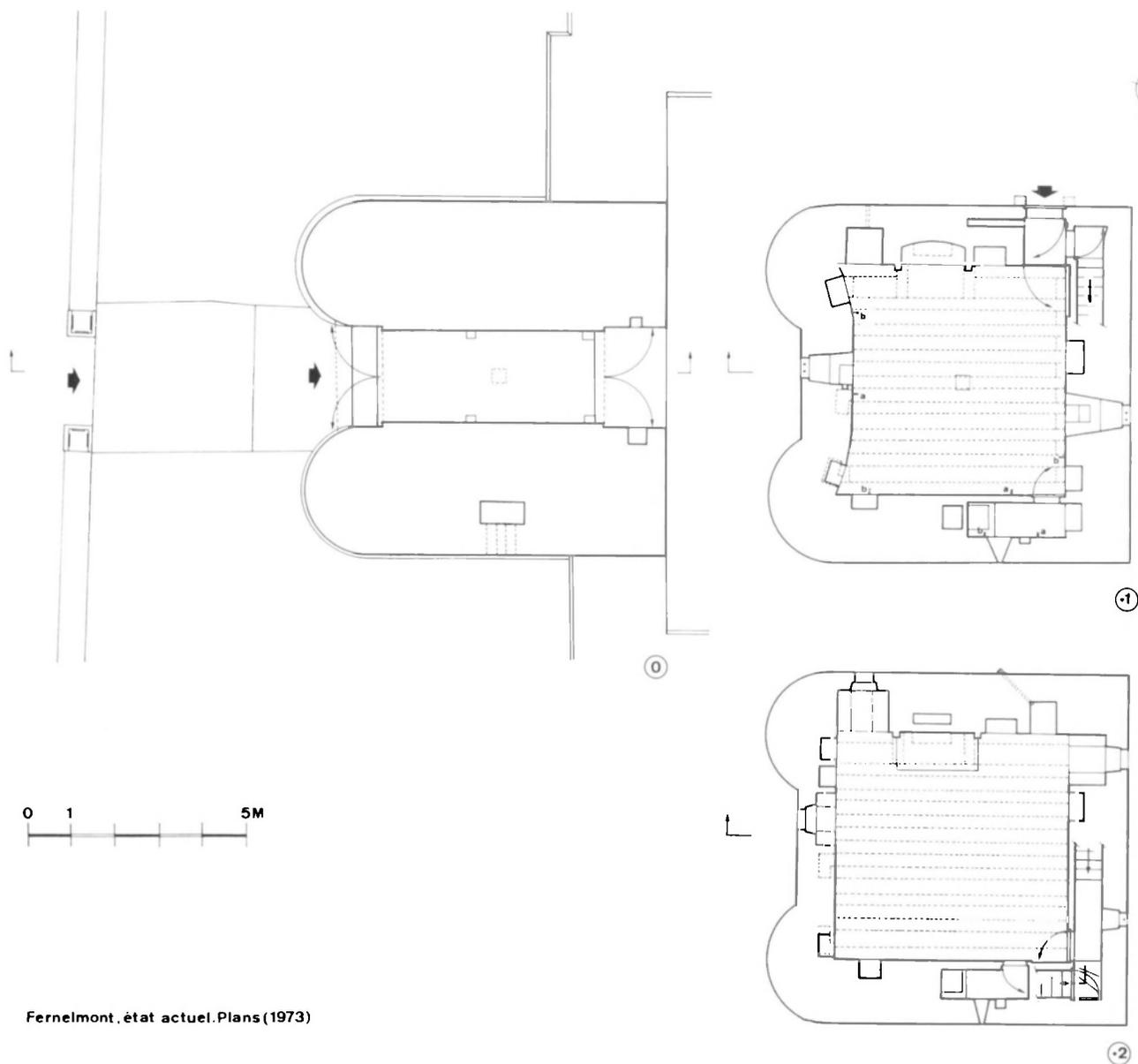


Fig. 41. Fernelmont. Plan des trois niveaux : le passage et les pièces d'habitation. Etat actuel.



Fig. 42. Fernelmont. Aire domestique du premier étage. Face nord.

au premier, la facilité de ne devoir monter les provisions (eau potable, victuailles, fagots de bois) que jusqu'à ce niveau et, en revanche, l'inconvénient manifeste d'un emprunt répété de l'escalier intramural pour atteindre le second, inclinent à croire que la vie active se déroulait principalement au premier étage. Le second aurait été réservé à des temps de repos, de conversation, et à la nuit. Au reste, le degré un peu plus grand d'usure du carrelage au premier confirme probablement cette interprétation (fig. 57).

Équipement (fig. 41)

Même si les deux étages ont eu sans doute une destination différente, on prit soin de les pourvoir, tous deux, d'une cheminée, d'un lavabo et d'une latrine, éléments certes de première utilité, sans lesquels la notion de confort ne signifierait rien, mais

qui n'étaient pas toujours dédoublés dans un bon nombre de donjons médiévaux, loin s'en faut.

L'éclairage du premier est assuré par deux fenêtres formant aussi banquette, simple ou double, ainsi que par une prise de lumière épargnée au-dessus de l'évier. Le second étage, plus lumineux, possède trois fenêtres à double banquette.

A l'est, un escalier intramural relie les deux niveaux d'habitation et se poursuit en une volée coudée qui monte aux combles. De nombreuses armoires murales, dont la plupart étaient jadis fermées par un battant, sont en outre réparties dans les quatre parois.

Plusieurs portes, isolant les deux salles du froid ou des odeurs, étaient prévues au sas d'entrée, aux latrines et aux extrémités de la volée d'escalier.

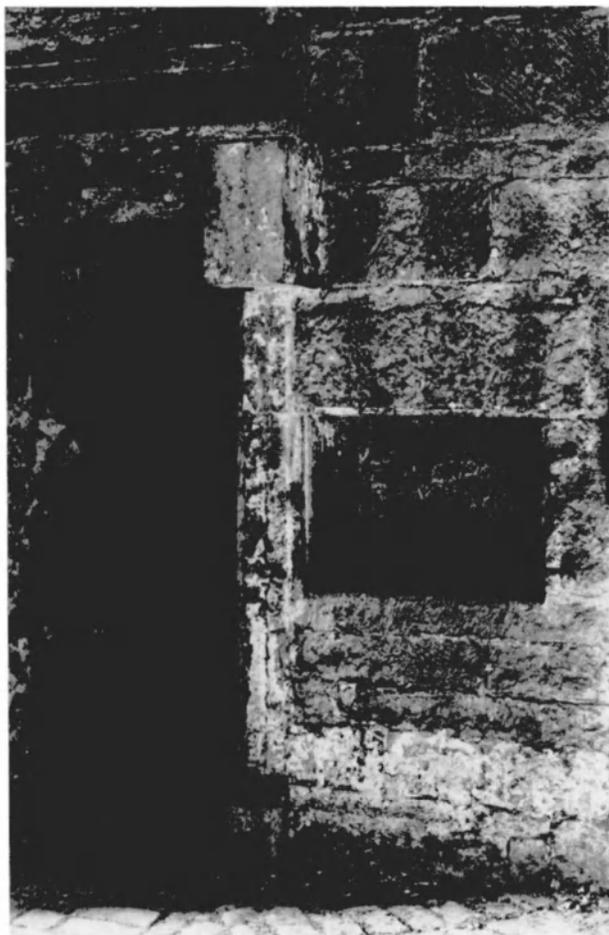
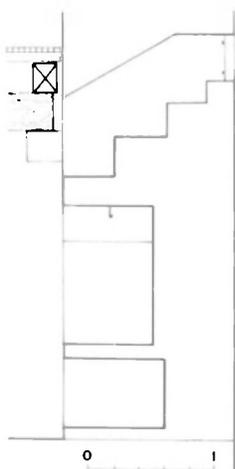


Fig. 43. Fernelmont. Cheminée du premier étage. Détail du piedroit droit.

Fig. 44. Fernelmont. Premier étage. Coupe nord-sud de l'évier et de la prise de lumière.



Chose étrange, il semble que l'orientation n'ait pas conditionné l'implantation de la tour, puisque la paroi méridionale est opaque et abrite les latrines, tandis que le mur oriental est surtout bloqué par l'escalier.

Logique du plan

Imaginons l'architecte traçant le projet du donjon et cherchant à y combiner rationnellement les diverses fonctions qu'impliquait alors le mode de vie de son client, en l'occurrence le sire de Fernelmont.

Il était absolument contraint de garder à la bâtisse son enveloppe défensive et, partant, ses murailles épaisses.

Mais, loin d'y rencontrer un inconvénient insurmontable, il a retourné cet état de choses à son profit. Il a pris le parti d'exploiter les murs depuis l'intérieur : d'une part, il a multiplié les places de rangement en appliquant un principe qui fait songer à celui du mur-armoire que préconisait le Corbusier; d'autre part, il a groupé les fonctions et les circulations qui en découlaient (fig. 79).

Ces circulations fondamentales, à savoir l'accès à la pièce de séjour et à l'étage de repos, s'amorcent à partir d'un seul et même palier situé dans la muraille nord, au premier étage. Trois portes encadraient cet espace limité à 1,05 sur 0,95 m : la première, qui doublait le tablier mobile de la passerelle d'entrée, était garantie d'une poutre de calage; la seconde commandait le début de l'escalier; la troisième s'ouvrait sur la pièce même du bas. Leur disposition étant bien conçue et leur rabattement respectif bien prévu, notamment dans une feuillure pour la troisième d'entre elles (fig. 41 et 56), leur manipulation ne créait aucun encombrement, ne suscitait nulle gêne.

Immédiatement à droite de l'entrée de la salle se situe l'aire domestique, ou ce qu'on appellerait aujourd'hui le bloc évier-cuisine. Elle rassemble sur un même pan de mur la cheminée, l'évier et les deux armoires qui les cantonnent, en vue de faciliter les travaux ménagers (fig. 42) : entretien du foyer pour la cuisson et le chauffage, préparation des repas, nettoyage, rangement des ustensiles d'usage quotidien.

La grande cheminée, logée dans le mur nord⁽²⁴⁾, se compose de deux piédroits appareillés et chanfreinés sur des bases cubiques; ils portent deux fortes consoles monolithes (fig. 43), d'aspect parallépipédique⁽²⁵⁾. Leur « cubisme » brutal frappe, pour ne pas dire choque, comparativement au restant de l'œuvre. Elles sont simplement dressées, comme au sortir de la carrière. Il ne serait pas surprenant qu'elles n'aient jamais reçu leur finition et qu'il était prévu de les sculpter sur place à l'exemple d'un certain nombre de chapiteaux d'églises de l'époque. Leur

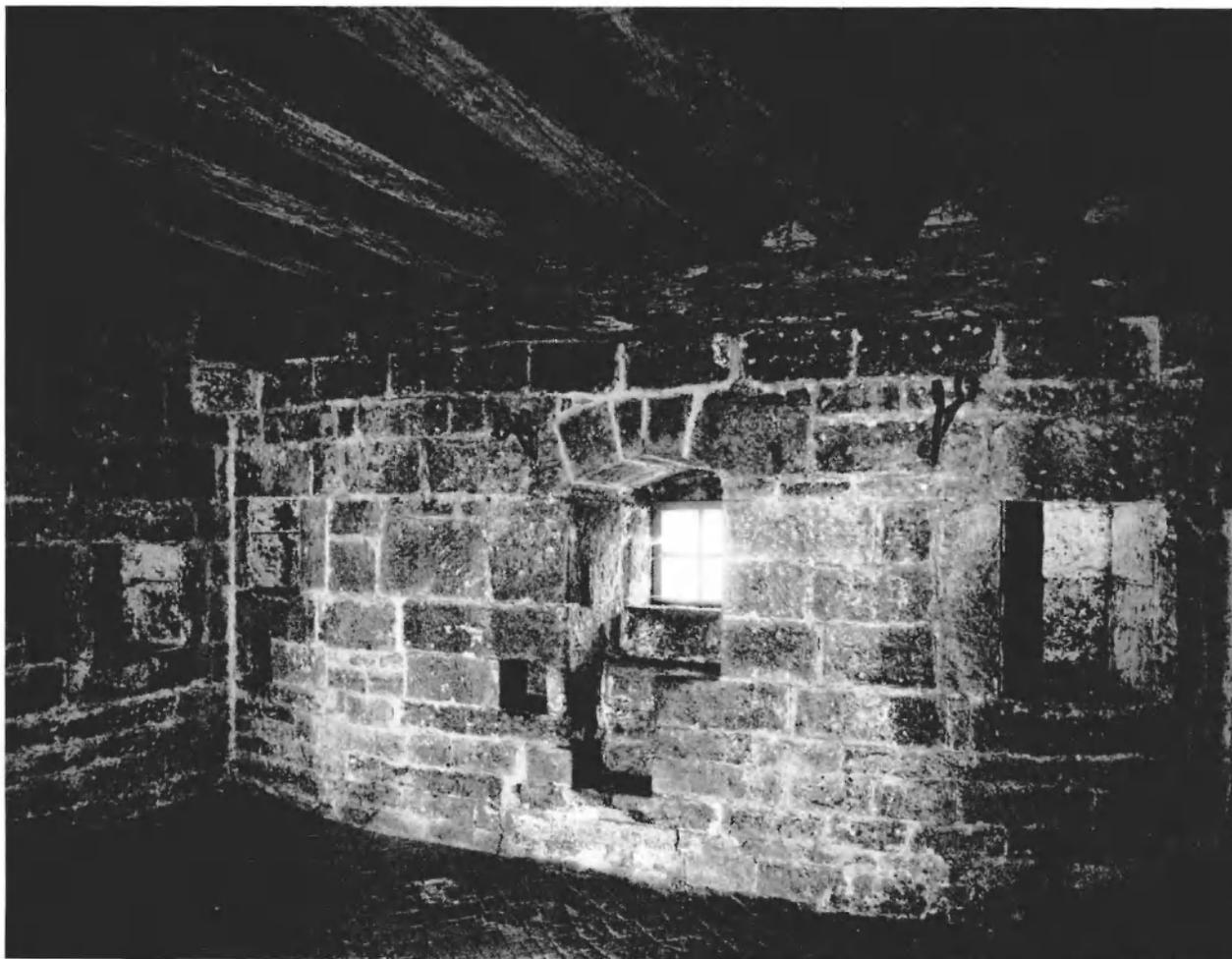


Fig. 45. Fernelmont. Face ouest du premier étage.

inachèvement singulier impliquerait-il un rang moins noble pour cet étage par rapport au suivant ?

Le contre-cœur concave est tapissé de briques réfractaires, assez larges, dont le format survit encore au xvi^e siècle (²⁶); celles du bas appartiennent à des réfections, peut-être contemporaines du manteau de bois et de la hotte de brique. Le conduit lui-même, d'origine, est appareillé en gros blocs de calcaire jusqu'à l'arase du haut-mur; il se prolonge par une souche en brique dans les combles.

L'évier est placé à gauche de la cheminée afin que son canal d'évacuation des eaux usées, présentement disparu, vienne surplomber les douves (fig. 42). Il se présente comme une niche trilobée en léger tiers-

point, pourvue à l'intrados d'un crochet de fer pour suspendre le récipient d'eau. La tablette de pierre, détruite, le séparait de la grande cavité sous-jacente où se rangeaient divers seaux et baquets ou, peut-être, la provision de bois. Pour donner plus d'ampleur à cet évier, le constructeur a pu biaiser l'angle de la paroi occidentale en tirant profit de la masse inerte de la tourelle voisine; ce qui, par conséquent, accrut aussi l'espace disponible et la liberté de mouvement dans cette zone (²⁷).

La paroi ouest est en outre évidée d'une armoire de rangement (fig. 45), naguère fermée par une porte et divisée par une planche aux deux tiers de sa hauteur (²⁸). Une armoire similaire (49 × 69 × 42 cm) jouxte la cheminée, à droite (fig. 43).



Fig. 46. Fernelmont. Fenêtre à banquettes du premier étage, face est.

L'éclairage

Ce coin ménager, bien étudié pour la coordination des tâches manuelles, aurait cependant été obscur si une prise de lumière n'avait été ajoutée au-dessus de l'évier (fig. 42). Celle-ci, parce qu'elle est percée au niveau du plafond (fig. 44), ne déforce pas le mur déjà fort entamé à cet endroit; elle apporte d'autant plus de clarté que le seuil de son embrasure a été fortement profilé, non par un glacis, mais en escalier à cause de l'appareillage utilisé partout dans le donjon. Cet éclairage ponctuel ne satisfaisait pas évidemment l'entièreté de la pièce, qui atteint ici 2,75 m de hauteur. Trois parois s'offraient encore au constructeur pour assurer l'éclairage diurne. Il ne put cependant creuser la paroi sud, qu'il réservait à la latrine et à son conduit descendant jusqu'aux douves et qu'il n'avait pu situer bien entendu du côté de l'entrée ni du côté nord déjà occupé. Il lui restait donc



Fig. 47. Fernelmont. Détail d'un anneau à charnière, au premier étage.

La figure 47, « Fernelmont. Détail d'un anneau à charnière, au premier étage » a été imprimée à l'envers. Cette figure est lisible en la faisant pivoter de 180°.

à pratiquer ses ouvertures dans les murailles est et ouest. A l'ouest, la fenêtre à banquette fut nécessairement placée au centre, là où le mur était moins épais et où elle surmontait directement le passage tout en le contrôlant d'une certaine façon (fig. 45). Elle fut quelque peu décalée vers le nord en raison, semble-t-il, de la présence de deux petites niches coudées dans l'épaisseur de la paroi, à 67 cm du pavement, et dont la destination reste inexplicitée.

Dans la face est, la fenêtre à double banquette fut déportée pour s'ouvrir sous la volée d'escalier qui s'élevait du nord au sud (fig. 46).

Quant à l'éclairage nocturne, il était dispensé pour partie par la cheminée, l'autre partie étant laissée à des points lumineux mobiles dont le détail échappe : bougeoirs, torches, ratelier ou couronne de lumière.

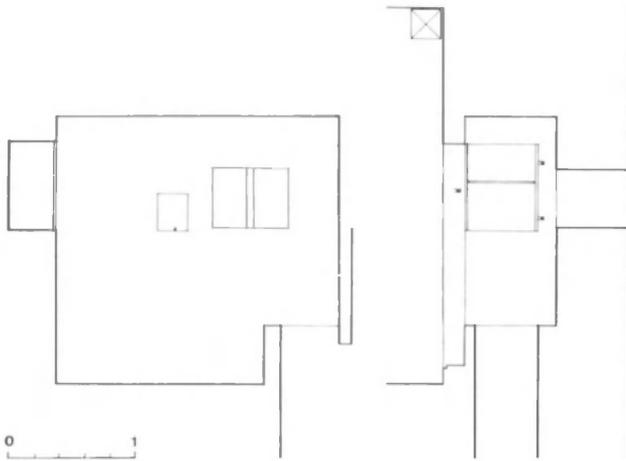


Fig. 48. Fernelmont. Coupes de la latrine du premier étage.

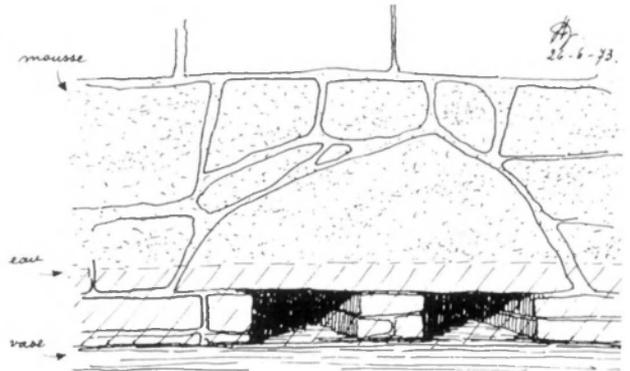


Fig. 49. Fernelmont. Issue du conduit des latrines dans les douves, au sud.

D'autres protections contre le froid, que la cheminée qui était aussi source de chaleur, étaient assurément prévues. Ainsi, toutes les fenêtres présentent une battée intérieure, des gonds et, en face, une cavité où glissait un loquet. Elles étaient donc clôturées par un volet intérieur ou, plus probablement, par un châssis ouvrant dont la matière translucide laissait filtrer la lumière.

Enfin, il n'est pas impossible que la salle ait été réchauffée par des tentures, plus ou moins riches, posées non seulement devant les fenêtres mais encore contre la paroi sud que les conduits des latrines rendaient plus froide.

Chaque paroi, sauf celle de la cheminée bien entendu, conserve en effet, à + 1,95 m du pavement, deux grands anneaux métalliques (fig. 41, a et b, et 45), dont celui de gauche est à charnière (fig. 47). Leur robustesse, qui suppose la sustentation d'un poids appréciable, et leur position verticale excluent tout rapport avec un quelconque système de luminaire; de même, leur écartement variable, et d'ailleurs trop important au sud, ainsi que le type proprement dit des crochets excluent tout rapport avec un ratelier d'armes à feu. On ne peut aussi que sourire de l'interprétation romantique, parue en 1935 dans « Le Patriote illustré », qui disait : « plus loin, un siège est taillé dans la pierre avec attache et menottes en fer, pour les condamnés » ! (29). La présence d'un anneau fixe, associé chaque fois à un anneau mobile (30), incline à penser qu'ils furent conçus pour recevoir une longue pièce, qui, une fois glissée dans l'œillet

fixe, pouvait être facilement rabattue dans l'anneau mobile dont le verrouillage assurait le blocage (fig. 47). A quoi pouvaient donc servir pareilles ferrures, sinon à suspendre la tringle d'une lourde étoffe et à rendre son maniement plus aisé ?

La latrine

Après avoir coordonné les éléments nécessaires à la fonction ménagère au sens large et distribué l'éclairage, restait au constructeur à garantir l'hygiène.

L'évier n'en était pas le tout. C'est pourquoi il réserva encore, dans l'épaisseur du mur méridional (31), qui était la dernière paroi libre, un cabibi rectangulaire faisant office de latrine (fig. 48). Une porte l'isolait relativement du séjour, tandis qu'une petite ouverture y apportait lumière et ventilation. Le siège d'aisance posait sur un muret et sur des ressauts latéraux, et s'adossait à la mince cloison du fond, qui, entre les étages seulement, divisait la canalisation intramurale en deux conduits. L'issue en est toujours visible au bas de la muraille sud en période d'assèchement des douves (fig. 49).

Pour terminer, le maître d'œuvre répartit une série considérable de huit armoires murales et de trois niches, là où l'épaisseur des murs le lui permettait et probablement en fonction d'usages qu'il serait hasardeux de prétendre à nouveau fixer (fig. 45). La latrine elle-même est pourvue d'une armoire, outre une petite niche où se piquait sans doute une chandelle, comme c'est sûrement le cas au second étage, qui garde intact le support métallique scellé à cet effet au même emplacement.



Fig. 50. Fernelmont. Face est de la tour, vers la cour intérieure.

Une fois encore, c'est la déduction logique qui poussa le constructeur à loger l'escalier dans la muraille est, en liaison directe avec le palier d'entrée et, surtout, dans l'unique mur qui, en ne plongeant pas dans les fossés d'eau, excluait d'office toute composante qui nécessitait un écoulement. La cage d'escalier étroite et raide, où la contre-marche atteint 20 à 21 cm et le giron 23 sur 60 cm en moyenne, reçoit le jour de deux petites baies, l'une entre les niveaux, l'autre au palier d'arrivée (fig. 50).

Le deuxième étage, vraisemblablement affecté au repos de jour et de nuit, fut équipé d'une manière analogue et disposé suivant les mêmes contingences que le premier (fig. 41). Mais l'absence de la porte de la tour suffit à y changer les données de l'éclairage, notamment parce qu'elle permit de revoir l'ordonnance de la face nord. Aussi le maître d'œuvre substitua-t-il à la porte le lavabo, qui est semblable



Fig. 51. Fernelmont. Lavabo du deuxième étage.

à celui du premier mais plus réduit (fig. 51), en prenant soin de creuser son conduit d'écoulement de biais pour qu'il se déverse dans les douves. Il put ainsi utiliser le pan de mur à gauche de la cheminée pour y percer une fenêtre à banquettes supplémentaire (fig. 52), identique d'ailleurs aux autres. Celle de l'est fut reculée dans l'angle nord-est afin, cette fois et à l'inverse de l'étage du dessous, de surmonter la volée d'escalier; celle de l'ouest, entre les tourelles engagées, est conditionnée, comme au niveau précédent, par la présence énigmatique des deux niches coudées qui s'enfoncent ici à quelque 75 cm au-dessus du pavement (fig. 41).

La cheminée apparaît cette fois plus évoluée, à tout le moins mieux achevée, qu'au premier. Ses jambages, d'origine, s'épanouissent en un chapiteau qui est décoré de feuilles de plantain nerveuses et qui supporte à son tour une tablette en cavet sous listel



Fig. 52. Fernelmont. Angle nord-ouest du second étage : cheminée, fenêtre et armoires.



Fig. 53. Fernelmont. Lavabo du second étage et piedroit droit de la cheminée.

(fig. 52 et 53). Le contre-cœur, dont les grandes briques ne sont plus primitives⁽³²⁾ est forcément au droit du mur, contrairement à l'étage inférieur; un manteau de bois porte la hotte de brique, qui rejoint au niveau des combles le double conduit des cheminées.

Comme au premier étage, la protection contre le froid était aussi fournie par des châssis intérieurs. Mais il semble qu'il n'y ait pas eu de tentures ici, à en croire l'absence des anneaux dont on a déjà discuté le rôle.

Le lavabo, bien illuminé par la fenêtre contiguë, assurait l'hygiène courante, avec la seconde latrine. Celle-ci surmonte la latrine du premier étage, tout en se trouvant décalée vers l'ouest de manière à ce que leurs canalisations respectives ne se chevauchent pas. La présence dans le mur sud de l'escalier mon-

tant aux combles et l'épaisseur même du mur au second⁽³³⁾ ont déterminé les dimensions plus menues de la latrine.

De même qu'à l'étage du bas, le maître d'œuvre ajouta six armoires murales et des niches (fig. 54).

L'accroissement de la superficie de 2 m², le haussement du plafond à 3,80 m, l'augmentation de l'éclairage par une troisième fenêtre à banquettes, la finition de la cheminée et enfin, comme on le verra, la diversification des motifs du carrelage semblent à nos yeux modernes devoir conférer plus d'agrément à ce second étage.

L'escalier prend son départ sur le palier du second et puis se loge dans la paroi méridionale; il était jadis fermé par une porte avec feuillure, après le coude qu'il décrit à l'angle sud-est. Il mène au niveau

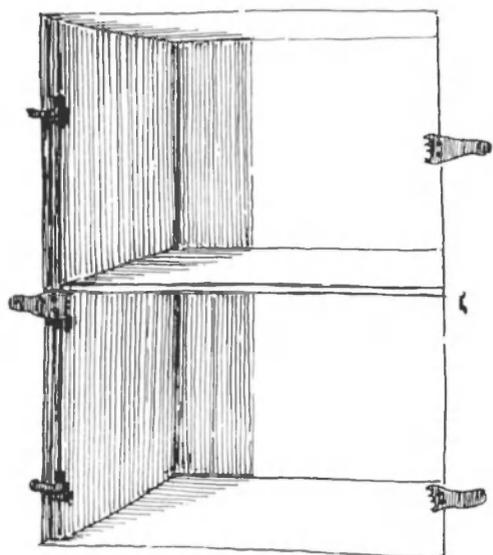


Fig. 54. Fernelmont. Armoires murales dans la paroi ouest.

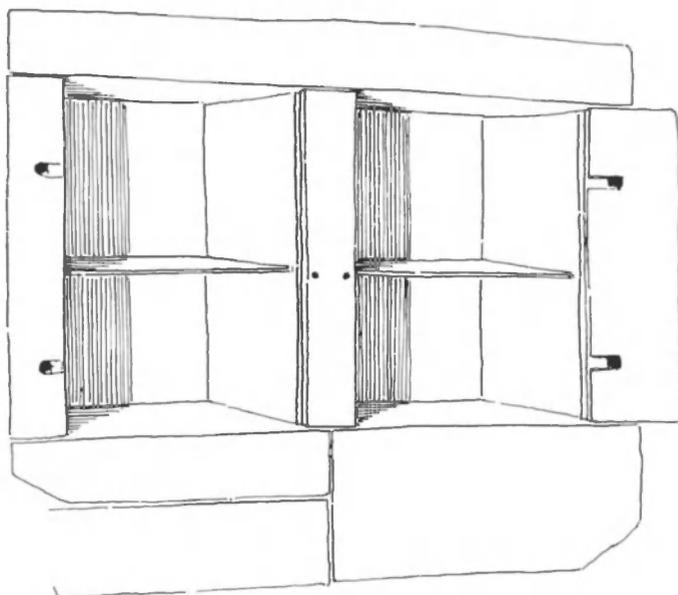


Fig. 55. Fernelmont. Appareil de la tour.



des combles, planchéié, qui pouvait servir de « grenier » ou de réserve. La charpente, ajourée par deux lucarnes à croupe, est postérieure. Aucune marque ne s'y décèle, sinon deux inscriptions tardives : « Libioule Cyprien 1898 », sur l'arbalétrier sud-ouest, et « Leopold Libioule », sur son vis-à-vis du nord-est, peut-être des ardoisiers.

Qualité technique

A l'intelligence du plan, le constructeur du donjon a ajouté le soin, sinon la méticulosité, de l'exécution.

Les murailles, sans talutage, sont remarquablement dressées par assises horizontales de gros blocs de calcaire⁽³⁴⁾, parfaitement équarris. Ceux-ci, par leur poids et leur ajustage précis, assurent la solidité de l'édifice; leur cohérence est renforcée par un mortier sans surabondance. Le travail du tailleur de pierre semble ici avoir primé, ou tout au moins rivalisé avec celui du maçon (fig. 55).

La présence de ce grand appareil fut peut-être liée à des progrès dans l'extraction de la pierre, ce qui autorisa l'exploitation de banes de calcaire plus épais.

De même, la stéréotomie générale plus évoluée détermina un type d'appareil à joints minces, précis et soigné. Les gros blocs, équarris puis taillés au ciseau, ont quelquefois des dimensions assez étonnantes : 66 × 78 cm; 51 × 120 cm; 33 × 110 cm; 47 × 110 cm; linteaux d'armoires : 18 × 97 × 37 cm;

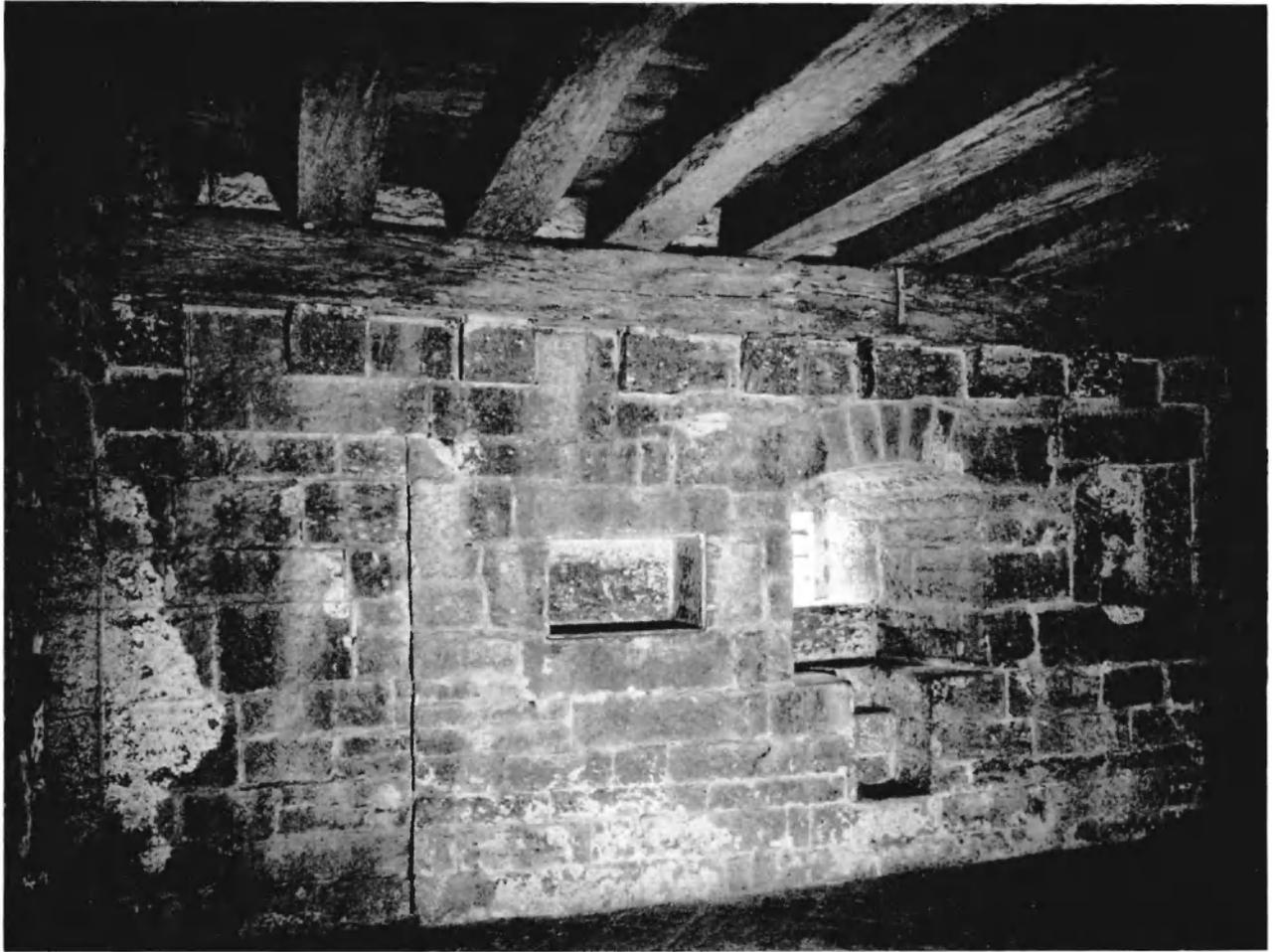


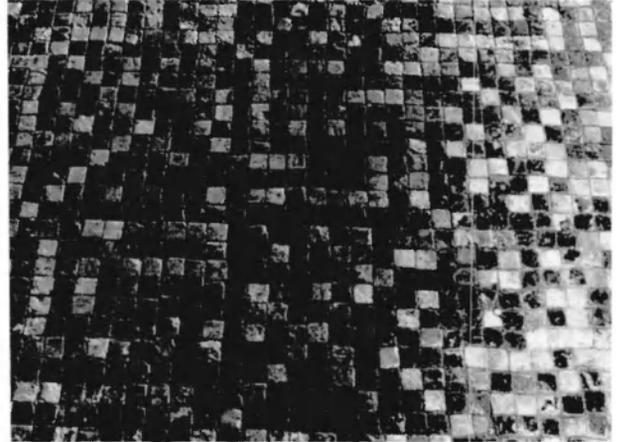
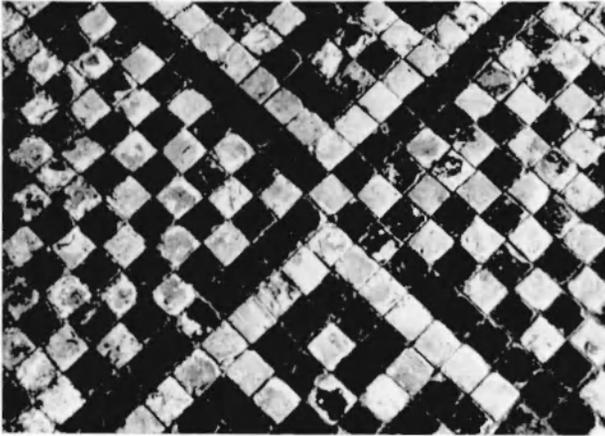
Fig. 56. Fernelmont. Premier étage. Paroi est : feuillure de la porte d'entrée, fenêtre et armoires, corbeaux.

$27 \times 87 \times 37$ cm; claveaux : $30 \times 22 \times 63$ cm;
 $28 \times 21 \times 76$ cm; seuil de porte : $18 \times 104 \times 52$ cm.

Le constructeur, ayant dès lors à sa disposition de longs bloes bien dressés, a pu prendre des risques qui frisent la prouesse. Ainsi, certains murs intérieurs, qu'on pourrait qualifier plus justement de cloisons, ne dépassent pas 10 cm d'épaisseur, comme le mur séparant le conduit de latrine en deux, ou 17 cm pour la paroi séparant l'escalier des deux pièces d'habitation. Afin de ne pas trop amoindrir la muraille, le bâtisseur décala l'escalier vers l'intérieur, au point qu'il ne put établir dans le mur la retraite suffisante pour la pose du sommier est du premier. Il pallia alors cet inconvénient par l'emploi d'une série de corbeaux en quart de rond (fig. 56),

comme il le fit d'ailleurs aux extrémités biaisées de la paroi ouest du même étage (fig. 45).

Ingénieux, il imagina également d'autres subtilités d'ordre technique. En voici trois exemples. Au départ de l'escalier, la paroi est s'évase légèrement dans l'angle nord-est pour s'ajuster à la dimension de la porte lors de son rabattement complet (fig. 41). Au premier étage, la muraille ouest est également biaisée dans l'angle nord-ouest, — avec réponse symétrique à l'opposé —, là où l'épaisseur des tourelles le permettait, en vue d'accroître la largeur de l'évier et son accessibilité. L'entrée de la pièce du bas, surbaissée, est encadrée d'une battée qui se creuse au droit du mur et dont la partie supérieure est reportée au-dessus des claveaux, en sorte qu'elle n'a pas dû les recouper.



Maints détails permettent d'affirmer qu'une volonté de finition a constamment dirigé le constructeur. Ainsi, une feuillure de rabattement a été prévue pour les portes d'entrée des pièces d'habitation et pour celle qui interrompt l'escalier du grenier. La stéréotomie des divers éléments, sans doute calibrée en majeure partie dès avant la mise en place ⁽³⁵⁾, ne fut point davantage négligée.

Certaines boutisses des piédroits de cheminée sont taillées d'une pièce avec les éléments qui les jouxtent : à droite, avec la battée des armoires murales; à gauche, avec l'évier et sa tablette au premier étage ou avec la fenêtre au second. Les claveaux extrêmes des fenêtres sont découpés en crossette ou de manière à toujours rattraper des assises horizontales et pour éviter des bourrages superflus de mortier. Ailleurs, ils sont liés à une armoire murale. Les trilobes des éviers se composent de deux blocs de pierre seulement. Et les armoires murales sont pourvues d'une battée et, le plus souvent, de rainures pour la pose d'une planche intermédiaire.

Tous ces exemples, qu'on pourrait multiplier, reflètent une préoccupation constante : dresser une construction de qualité tant du point de vue du programme que du parachèvement. Et ceci pose inévitablement le problème de l'enduit.

L'appareil roman, en moellons plus ou moins grossiers, appelait un enduit extérieur dont les églises ont d'ailleurs gardé bien des traces ⁽³⁶⁾. Toutefois, l'évolution de la stéréotomie s'accompagna naturellement d'une disparition progressive de ce revêtement qui se justifiait de moins en moins. La tour de Fernelmont n'a conservé aucune marque d'enduit extérieur. Il est vrai que, d'après une photo antérieure à sa restauration en 1935 (fig. 32), on sait qu'il en

eut un, comme tout le château sur lequel en subsistent d'ailleurs quelques fragments grisâtres, manifestement tardifs (xviii^e siècle ?). Il est probable que l'appareil soigné du donjon soit resté apparent, comme il l'est redevenu aujourd'hui. Seul le passage fut chaulé à une époque indéterminable.

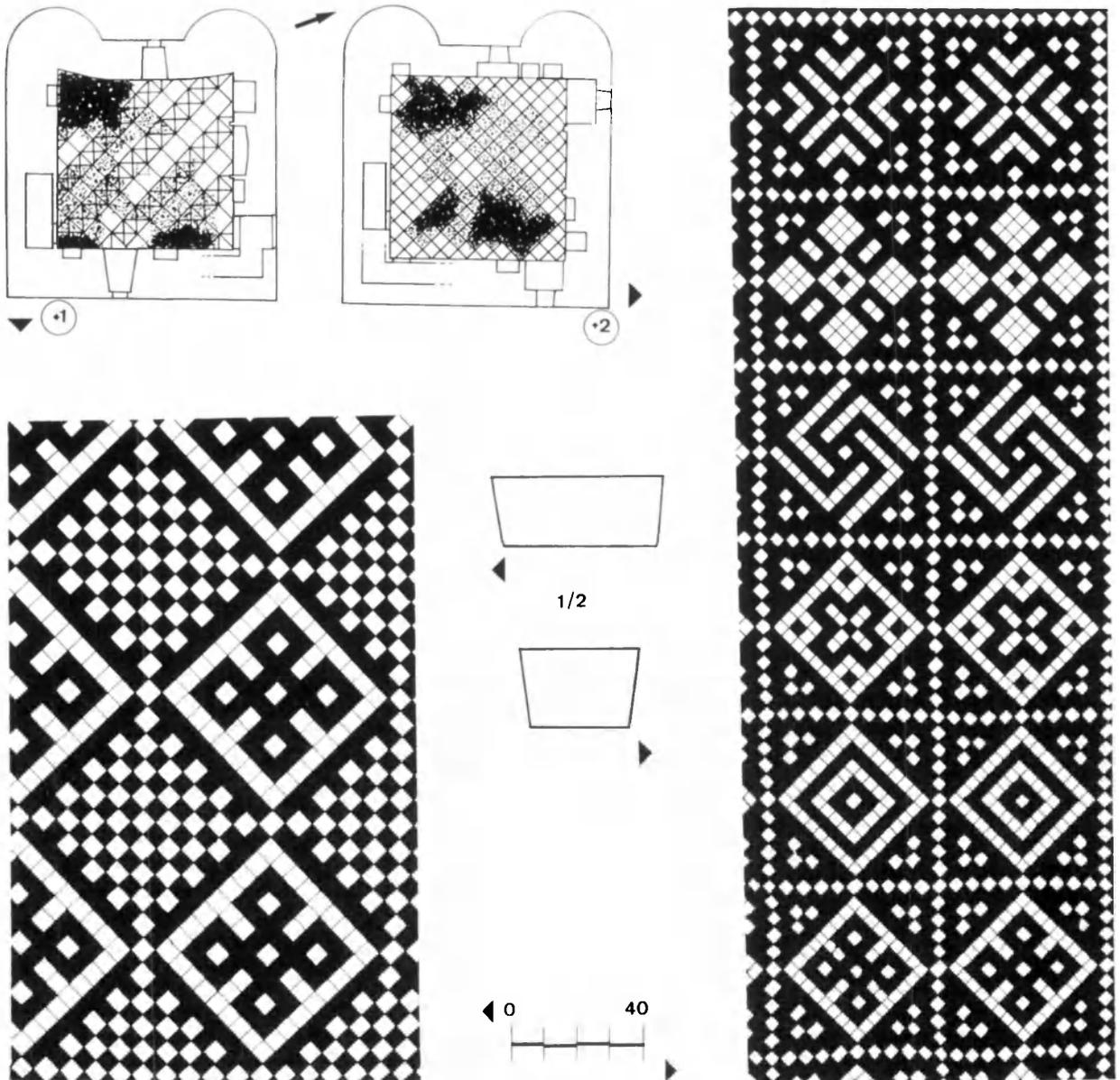
L'intérieur quant à lui a gardé, au premier étage, de rares plaques d'un enduit blanchâtre, fait de chaux et de paille, qui fut appliqué sur plusieurs couches de chaux. Le second connut également plusieurs chaulages. Il semble par conséquent que la démarche initiale, sans cependant pouvoir prouver son originalité, ait été simplement de blanchir les pièces d'habitation. Ce qui, compte tenu de la qualité de l'appareil, pouvait se justifier sans peine et concourait suffisamment à accroître la luminosité ambiante des deux salles. Notre goût pour la texture vivante de la pierre peinte était-il déjà d'actualité au xiii^e siècle ? Ou est-ce trop anticiper ?

Les pavements

Non content de réaliser une habitation fonctionnelle, l'architecte voulut aussi la parachever avec soin et même avec un certain luxe. C'est pourquoi les deux niveaux d'habitation ont été dotés d'un pavement vernissé dont les zones en place, suffisamment vastes pour autoriser une restitution globale, sont indiquées en noir sur les petits plans de la figure 57.

Le dallage en est constitué de petits carreaux de terre cuite mesurant environ 5,5 cm de côté au premier étage et 3,5 cm au second. Ce qui donne les totaux, aussi inattendus que significatifs pour le coût de construction, de plus de 8.000 carreaux pour le premier et de plus de 20.000 pour le deuxième étage ! Leur placement paraît s'être effectué chaque fois à partir de l'angle intérieur nord-est.

Fig. 57. Fernelmont. Pavement des deux niveaux : à gauche, du premier étage; à droite, du second. Vues de l'état actuel, plans d'usure (en noir, zones intactes; en pointillé, zones usées; en blanc, zones disparues), profils des carreaux et détails des motifs.



Leurs bords biscautés garantissaient une meilleure prise dans l'épaisse couche de mortier qui, elle-même, couvrait un lit de terre sablonneuse à caractère d'élasticité et d'isolation thermique. La lourdeur de ce sous-pavement justifie d'ailleurs la proximité et l'équarissage important des sommiers entre les deux niveaux.

Les carreaux d'argile sont recouverts d'une engobe vernissée dont la gamme chromatique, chaleureuse, joue sur les noirs bistres, rouges foncés, jaunes ocrés et, plus rarement, verts d'eau. Tous ceux qui subsistent sont monochromes, excepté un seul qui présente un décor incrusté de deux triangles jaunâtres, opposés par la pointe, le restant de la surface, très usée, étant noirâtre.

La combinaison par nombres impairs de ces carreaux de teintes variées dessine une résille géométrique dont les axes sont de couleur sombre (fig. 57). Elle change aux deux niveaux. Elle semble plus régulière, quoique plus élémentaire, au premier étage où des damiers alternent simplement avec des carrés que frappe un motif de rosette stylisée. Au second étage par contre, une relative fantaisie paraît avoir guidé le carreleur qui fit contraster les damiers, dont les diagonales fixent paradoxalement une trame parallèle aux murs, avec divers motifs réticulés, assez « classiques »⁽³⁷⁾, comme la rosette stylisée, les carrés inscrits, le svastika, la croix grecque, etc. S'il est hasardeux de faire l'étude des passages en fonction de l'usure du sol, on peut cependant remarquer que le carrelage est moins bien conservé au premier étage; de plus, les zones d'usure, pour les deux niveaux, sont plus marquées devant les cheminées, les évier et les fenêtres, qui toutes servaient également de sièges, ainsi que plus particulièrement du côté de la latrine du second.

Déterminer et prouver l'originalité des dallages de Fernelmont n'est évidemment pas possible, tant leur longévité est manifeste. La seule zone qui aurait pu authentifier l'ensemble, à savoir celle du petit assommoir, rebouché, qui s'ouvrait entre le passage et le premier, se situe précisément dans une portion réfectionnée.

Mais, d'une façon générale, ce type de carrelage, par sa technique et par sa composition géométrique, a toute chance d'appartenir au moyen âge et même de remonter à l'état primitif de la construction. Plusieurs exemples en ont été retrouvés en Belgique, qui s'échelonnent entre le XII^e et le XV^e siècle⁽³⁷⁾. Rares sont ceux cependant qui ont survécu dans leur lieu d'origine et dont il est encore loisible, comme à Fernelmont, d'admirer la mosaïque ou le chatoyement de « tapis » permanent.

LA CHRONOLOGIE

Ultime et importante question au seuil de cette analyse : quand situer la construction du donjon ? L'examen de quatre points de vue va permettre d'y répondre, qui vont du plus flou à celui qui donne la fourchette la plus étroite : typologie, technique, style, histoire enfin.

Dans l'état actuel, mais très fragmentaire, des connaissances, le type du donjon-porche ne semble pas avoir existé chez nous à l'époque dite « romane ». Les exemples connus, comme ceux de Filée (commune de Goesnes), Sombreffe, Solre-sur-Sambre ou Spy, ne sont manifestement pas antérieurs au XIII^e siècle.

Tous, ou peu s'en faut, livraient accès à une cour cernée primitivement de palissades et de fossés. Ils y plantaient le seul volume qu'on puisse se figurer en pierre, avant la pétrification de l'enceinte et des bâtiments domestiques, ou avant la mutation de l'ensemble en un complexe spécifiquement résidentiel, comme ici à Fernelmont à dater du XVI^e siècle.

Du point de vue technique, il est clair que Fernelmont ne relève plus d'une conception « romane ». Point de moellons grossiers noyés dans un épais mortier.

Après les progrès qui se font jour au XII^e siècle, une évolution très nette se marque au XIII^e dans l'appareillage, qui découle de l'exploitation des bancs plus épais des carrières et d'une meilleure stéréotomie⁽³⁸⁾. Bien sûr, les murailles ne présentent ni structuration ni nervosité. Cette lourdeur cependant est dictée par la fonction même du bâtiment et non par une méconnaissance de la technique « gothique ».

Si la tour se montre pleine et dense de l'extérieur, elle révèle à l'intérieur une certaine audace de construction par l'évidement considérable de ses parois et par la minceur de certaines de ses cloisons. De plus, les murailles traduisent sans conteste un projet pensé jusque dans les moindres détails et défini dès avant le travail du tailleur de pierre. Il saute aux yeux que, loin de procéder par empirisme, le maître d'œuvre a conçu un avant-projet et qu'il en a tracé l'épure, autrement dit qu'il a travaillé « sur papier » comme un architecte d'aujourd'hui.

Au total, le plan élaboré et complexe, combiné avec une réalisation sans bavure ni tâtonnement, témoigne d'une maturité certaine qui ne semble plus appartenir au XII^e siècle, mais à l'époque où un Villard de Honnecourt prenait la peine de composer un recueil de plans et de dessins d'architecture⁽³⁹⁾.

Quant au style, peu d'éléments sont à signaler, comme dans la plupart des maisons fortes, dont le rôle excluait quasi toute référence à la structure gothique.

Mais l'un ou l'autre détail décoratif reflète cependant l'appartenance au monde gothique, et plus précisément à celui du XIII^e ou XIV^e siècle, tels les trilobes des deux lavabos et les chapiteaux de la cheminée du second.

Les trilobes, il est vrai, sont un motif relativement banal qui, bien entendu, ne saurait être antérieur à la généralisation chez nous du vocabulaire gothique, soit au second tiers du XIII^e siècle. Ils seraient à rapprocher de ceux qui scandent les triforiums et les murs-bahuts des églises de l'école mosane. A Fernelmont, ils sont de facture « primaire » et assez lourde, compte tenu du canon à prédominance horizontale des espaces.

Les chapiteaux de la cheminée du second relèvent de la variante mosane dite à feuilles de plantain, qui est bien connue mais dont l'évolution typologique n'est pas encore établie. Les nôtres n'appartiennent pas au XV^e ou au XVI^e siècle comme on aurait tendance à le croire de prime abord. Ils bourgeonnent encore et s'accrochent aux angles. Leur taille nerveuse et anguleuse, ainsi que leur géométrie un peu brute s'opposent à l'amolissement plus enveloppant des exemplaires postérieurs. Elle les situe au départ d'une lignée qui ira s'affadissant.

L'histoire, enfin, étaye et resserre la chronologie qui ressort de l'architecture de la maison forte elle-même, puisqu'elle en donne les terminus a quo et ad quem. Ainsi le premier des Fernelmont, Godescalc, est cité en 1269 comme patron de Noville. En 1343, son petit-fils tient en fief une « partie de blokehuct », ce qui atteste non seulement l'existence du donjon à cette époque, mais bien plus le signale comme

étant l'objet déjà d'un héritage et par conséquent comme l'œuvre d'une génération antérieure. Ce qui restreint les hypothèses à deux personnages seulement.

Godescalc prit le nom de l'écart de Fernelmont qu'il reçut par succession. Il mourut avant 1285 et légua Fernelmont à son fils Simon, mentionné comme écuyer en 1289. La construction du donjon est donc imputable à l'un de ces deux hommes. Il est possible que Godescalc, mis en possession de son bien, ait décidé de s'y installer et d'y fonder une exploitation en commençant par le défrichage des bois d'alentour. Son fils, qui semble avoir connu une carrière ascendante, put aussi construire la tour lors de la réception de ces terres, plutôt qu'après. Le fait que Godescalc soit qualifié à la fois de Fernelmont et de Noville, alors que son fils Simon ne l'est plus que de Fernelmont uniquement, constituerait-il un indice en faveur de l'établissement définitif du second à Fernelmont même ? Manier des textes de toute évidence lacunaires et spéculer sur leur portée exacte est aléatoire. On est fondé cependant à soutenir que l'érection du donjon se déroula dans le dernier quart du XIII^e siècle, soit plus vraisemblablement à l'instigation de Simon que de Godescalc. Il serait hasardeux d'en dire davantage.

Il reste surprenant que le maître d'œuvre des Fernelmont ait réalisé une bâtisse d'une pareille qualité et d'un tel prix pour un lignage qui, tout compte fait, ne dépassait pas une honnête moyenne parmi ses pairs du Namurois. Ce constat ne déclenche-t-il pas une autre manière d'appréhender l'histoire et de compléter l'information qu'elle livre par celle de l'archéologie ?

NOTES

(1) Voir fig. 29, extraite des A.E.N., *Plans et croquis primitifs. 1825-1830* (carnets d'arpentage), n° 1089, où tout le flanc nord apparaît encore bâti.

(2) L. GENICOT, *Le destin d'une famille noble du Namurois. Les Noville aux XII^e et XIII^e siècles*, dans *ASAN*, t. 46, 1951-1952, p. 157-232. L. Genicot a dépouillé la littérature antérieure, en particulier les travaux de D. D. Brouwers, S. Bormans, F. Rousseau, H. de Radiguès, M. Walraet, etc. Depuis, rien n'a été ajouté sur l'histoire du lignage. Du point de vue de l'architecture, on ne trouvera que des renseignements limités, par exemple dans E. BOUVIER, *Le miroir de la Hesbaye*, Tournai, 1970, p. 32-33, 40; L. GENICOT, *L'économie rurale ...*, op. cit., t. 2, p. 283; J. GEORGES, *Le monde seigneurial*, coll. « Illustration de notre passé », n° 3, Bruxelles, 1967, p. 7-11; L. HENRY et L. LEBRUN, *Relevés de fermes de la province de Namur*,

Liège, vers 1914, p. 65-71; C. MAILLEN, *Fernelmont*, dans *Le Guetteur wallon*, t. 2, 1925, p. 152-153; E. POUEMON, *Châteaux et châteaux-fermes du Namurois*, Bruxelles, 1951, p. 51; E. TONET, *Du clocher natal à l'histoire de mon pays*, Liège, 1952, p. 51-54. *Les Papiers F. Courtoy*, n° 738, conservés aux A.E.N. n'ajoutent rien.

(3) A. CARNOY, *Origines des noms des communes de Belgique y compris les noms de rivières et des principaux hameaux*, 2^e éd., Louvain, 1948, t. 1, p. 211.

(4) Le village, appelé « Novilla » ou « Novavilla » aux XI^e et XII^e siècles, « Noville les franc homes » au XIII^e siècle, prendra le nom de Noville-les-Bois à partir du XIII^e siècle et surtout du XIV^e siècle: les noms de certains hameaux appuyent la constatation: L. GENICOT, *Le destin ...*, op. cit., p. 161.

(5) L. GENICOT, dans *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, 1973, p. 138 : carte des différents écarts.

(6) D. D. BROUWERS, *Les aides et subsides dans le comté de Namur au XV^e siècle*, Namur, 1929, p. 160.

(7) L. GENICOT, *op. cit.*, p. 198.

(8) L. F. GENICOT, *A propos des fermes seigneuriales en Hesbaye : du donjon-porche du XIII^e siècle au quadrilatère du XVIII^e siècle*, dans *La Hesbaye inconnue*, sous presse. (9) A.E.N., *Souverain Baillage*, n° 33, fol. 206 v° et 207; texte publié dans S. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, t. 1, Namur, 1875, p. 58.

(10) Reliefs successifs de la terre de Fernelmont mentionnés dans S. BORMANS, *op. cit.*, t. 1 et 2, Namur, 1875-1882 : changements de famille :

- 1421 : Henri de Longchamps;

- 1537 : Philippe de Marbais;

- 1618 : Jean-François de Barnitz;

- 1715 : Charles-François d'Harscamp;

- XIX^e s. : famille de Groesbeek - de Croix;

- actuellement : comte Guy d'Andigné et baronne de Mandat, comtesse de Grancey, née Myriam d'Andigné.

(11) Elle ne dépasse pas 10,10 m de hauteur.

(12) A. TANGHE, *Le château fort de Solre-sur-Sambre en Hainaut. Du donjon-porche du XIII^e siècle au complexe des Temps Modernes*, Louvain, 1973 (sous presse).

(13) A Spy, le passage a été rebouché.

(14) L. F. GENICOT, *A propos des fermes seigneuriales ...*, *op. cit.*

(15) Largeur hors murs : 3 m. En supposant des murs de 1 m d'épaisseur, ce qui est déjà peu à ce niveau, la largeur intérieure n'aurait pas dépassé 1 m.

(16) Un exemple est donné dans le *Vocabulaire de l'architecture*, t. 2, Paris, 1972, ch. XVIII, fig. 24.

(17) Longueur du tablier : 2,80 m environ; longueur de la fosse, jusqu'aux premier corbeaux : 2,05 m.

(18) Hauteur visible : 2,10 m, soit à 15 cm au-dessus des corbeaux.

(19) Le seul corbeau encore en place, à droite, est en partie masqué par l'escalier actuel en bois, qui ne permet plus d'en voir le dessus.

(20) Les deux retours d'angle, contre le donjon, présentent des différences notoires avec les ailes perpendiculaires du XVI^e siècle. Du côté de la cour, les retours d'angle n'ont ni soubassement biseauté, ni cordons horizontaux, ni frise de brique au sommet, alors que ces éléments existent dans les deux grandes ailes. De plus, la petite aile abritant la cage d'escalier qui mène aujourd'hui au donjon s'adosse notamment au linteau d'une porte intérieure de l'aile nord, du XVI^e siècle. Le mur extérieur de cette cage d'escalier montre en outre des décrochements et des désordres par rapport à l'aile ancienne. Le mur extérieur de l'autre retour d'angle est par contre lié à celui de l'aile sud du château, mais l'intégralité de cette face semble avoir été reprise au XVII^e siècle; ces deux murs ouest sont d'ailleurs terminés par une frise de brique différente de celles qui couronnent les ailes du XVI^e siècle vers la cour. Un phénomène semblable s'est produit au château de Solre-sur-Sambre en 1593, qui présente un type de développement analogue, à partir d'un donjon-porche : A. TANGHE, *op. cit.* (sous presse).

(21) L. GENICOT, *Le destin ...*, *op. cit.*, p. 198-199.

(22) Compte tenu du chiffre moyen et dégressif d'héritiers (4,6 à 3) dans les familles nobles du XIII^e s. à 1350 : L. GENICOT, *L'économie rurale ...*, *op. cit.*, t. 1, p. 66-67 et t. 2, p. 86-87 et 141.

(23) Premier étage : 25,70 m²; deuxième étage : 27,80 m². A titre comparatif, le donjon d'Amay (XII^e s.) totalisait 117 m² pour les trois niveaux habitables; Nandrin (XIII^e s. ?), 219 m² pour quatre niveaux; Moriensart (v. 1200 ?), env. 100 m² pour deux niveaux; au XIV^e siècle, Alvaux, 111 m² pour trois niveaux; Jemeppe-Hargimont, 280 m² pour quatre niveaux; Solre-sur-Sambre, 184 m² pour deux niveaux; Villeret, 114 m² pour deux niveaux.

(24) Epaisseur : 1,37 m.

(25) Haut. : 38 cm; larg. : 27 cm; long. visible : 60 cm.

(26) Long. : 15 cm; larg. : 10 cm; épais. : 10 cm; on trouve des briques semblables notamment au château lui-même, à la maison seigneuriale d'Anhaive (1535), etc.

(27) Un souci de symétrie poussa-t-il le maître d'œuvre à biaiser de la même façon l'autre extrémité de la paroi ?

(28) Elle possède une battée, des gonds et un œillet pour glisser le loquet, ainsi que deux rainures, entaillées dans les parois latérales. Toutes les armoires, sauf les petites niches et l'armoire sous l'évier, conservent les traces d'une porte et la plupart étaient subdivisées par une planche. D'autres crochets sont venus tardivement s'ajouter aux autres.

(29) *Le Patriote illustré*, 24 mars 1935, p. 377. Consigné aux A.E.N., *Papiers F. Courtoy*, n° 738, fonds que le conservateur en chef, F. Bovesse, m'a autorisée à consulter.

A la même page, on lit également une interprétation saugrenue de l'évier trilobé : « ... on y remarque, dans l'épaisseur du mur, une sorte de niche destinée à un homme debout, avec emboîtement marquant la place de la tête et des épaules » !

(30) Leur diamètre atteint 9 cm, ou 6 cm pour ceux de la latrine : le centre de l'anneau se situe à plus ou moins 28 cm de la paroi, ou 19 et 22 cm pour ceux de la latrine.

(31) Celui-ci atteint pour cette raison 1,55 m d'épaisseur; la paroi est abritant l'escalier mesure 1,50 m d'épaisseur, tandis que les murailles nord et ouest, respectivement 1,37 m et 1,21 m.

(32) Long. : 23 cm; haut. : 5 cm.

(33) Epaisseur : 1,45 m.

(34) Quelques hauteurs d'assises, en cm : 32, 33, 34, 41.

(35) Lorsqu'on détaille l'iconographie des chantiers du moyen âge (voir P. du COLOMBIER, *Les chantiers des cathédrales*, 2^e éd., Paris, 1973), on remarque généralement que le tailleur de pierre sculpte les divers éléments avant l'assemblage. Peut-on en conclure que le même procédé fut employé à Fernelmont ? Cette question est difficile à trancher, d'autant plus que la cheminée du premier pourrait infirmer cette constatation générale si, du moins, ses consoles sont bel et bien restées à l'état brut.

(36) L. F. GENICOT, *Les églises romanes du pays mosan. Témoignage sur un passé*, Celles, 1970, p. 75-83.

(37) Sur l'histoire, la composition et les procédés de fabrication des carreaux au moyen âge, voir notamment : Lloyd HABERLY, *Mediaeval English Pavintiles*, Oxford, 1937, p. 38-70; R. REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, Louvain, 1885-1886, t. 2, p. 185-194; J. HELBIG, *Ancienne céramique de carrelage et de revêtement en Belgique*, dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, t. 22, 1953, p. 219-240; F. COURTOY, *La fabrication de carreaux en terre cuite à Andenne au moyen âge*, dans *Namurcum*, t. 30, p. 43-49.

(38) On le remarque par exemple au moulin de Floreffé, aux donjons de Falnuée (sous Mazy), de Maillen, de Solre-sur-Sambre, aux tours d'angle du château de Fagnolle, etc.

(39) P. du COLOMBIER, *op. cit.*, p. 74-79.

Fig. 58. Tamines. Tour vue du nord-est. Etat vers 1900.



LA « VIEILLE TOUR » DE TAMINES.
SYMBOLIQUE D'UNE PETITE MAISON FORTE DU BAS
MOYEN AGE

Luc CHANTRAINE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Le site.

L'HABITATION ET SON DISPOSITIF

Sa mise en œuvre, matériau, orientation et dimensions.

Rez-de-chaussée : l'accès, la cave voûtée.

Premier étage : l'escalier qui y conduit; la pièce avec sa paroi en colombage au nord; les fenêtres.

Deuxième étage : son escalier; la pièce pourvue de baies, d'une latrine et d'une cheminée.

Etage des combles et toiture.

Problème des douves.

DATATION

Données historiques. Eléments de chronologie.

CONCLUSION

NOTES



Fig. 59. Tamines. Situation de la tour dans le village.
Plan parcellaire de 1812, portefeuille n° 29 des A.E.N. Le nord est en haut.

INTRODUCTION

Il est, à Tamines (1), une vieille tour du bas moyen âge, aussi curieuse qu'intrigante pour l'historien de l'architecture. Toutes ses composantes, portes, fenêtres, latrine, y sont présentes à l'état miniaturisé.

Néanmoins, elle détient au complet le dispositif d'une tour d'habitation médiévale. D'autre part, quelques textes du XVI^e siècle la mentionnent discrètement.

La tour de Tamines a frôlé la destruction vers 1942. Il était question, à cette époque, de la raser et d'édifier à son emplacement de nouveaux bureaux que réclamait l'administration des charbonnages de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau (2). Au terme d'un accord intervenu, non sans mal, entre les parties adverses, elle fut finalement préservée et classée par la Commission royale des Monuments et des Sites le 18 juillet 1966 (3). Elle se dresse aujourd'hui au bout d'une allée, étouffant dans un environnement de bureaux, de garages et de clôtures de béton (fig. 59).

Aussi perdue qu'elle puisse paraître, cette « vieille tour » entre, dès sa première vision, dans le monde des « beaux morceaux d'architecture ». Tout d'abord, le monument est complet. En d'autres mots, il est conservé pour ainsi dire dans son état premier, depuis le bas jusqu'aux corniches. Ensuite, fort peu de retouches ont, au fil du temps, altéré sa physionomie d'un autre âge dont il est un témoin parlant.

Enfin, il détient en lui quelque chose d'insaisissable qui manque aux constructions qui le cernent. Il a une âme.

Il va de soi que ces points mis ensemble favorisent l'approche de la solution du problème que posent ses murailles. Surtout, ils éliminent l'obligation de restituer une structure, toujours existante, et dans le même ordre d'idées, devançant l'hypothèse, qui reste toujours interrogation.

L'HABITATION ET SON DISPOSITIF

Sa mise en œuvre

La matériau homogène constituant le bâtiment renforce aujourd'hui ce caractère d'élément clos, complet, fini, qui s'en dégage. La maçonnerie composée de moellons de grès houillier, posés en lits horizontaux et réguliers, et noyés dans un mortier crayeux blanc jaunâtre, confère à l'ensemble de la construction une chaude couleur ocre-bistre. Violent contraste avec le moyen appareil des murailles, les angles de la tour, chaînés en harpes, de même que les encadrements de chaque ouverture, sont en pierre-ponce, matériau gris et poreux, de taille douce et facile.

Mais quelque chose gauchit la vision actuelle du bâtiment : de rares vestiges d'enduit blanc subsistent en petites plaques éparses sur les quatre faces de la tour, plus nombreuses du côté nord. Dès lors, il faudrait sous-entendre qu'à une époque indéterminée, voire dès l'origine, une toiture grise coiffait un volume blanc. Pareille physionomie surprendrait, dérouterait même aujourd'hui. Mais moins quand on connaît des cas précis de tours, d'églises ou d'édifices d'un autre type, enduits de la sorte. La chose n'était pas rare au moyen âge. Rôle de protection des murs ? Uniformisation ? Décor ? Le tout, mais à des degrés divers.

Son orientation, plus par les faces que par les angles, est, semble-t-il, plutôt « spontanée » que calculée ou motivée sérieusement (fig. 60). Quant à ses dimensions, elles sont réduites : un rectangle de 6,55 × 6,20 m hors-tout. Mesures constantes jusqu'au sommet. Sa hauteur, du sol actuel aux corniches, atteint 8,95 m. A côté des tours d'Amay et de Fernelmont, il s'agit visiblement d'une construction modeste, sans prétention aucune. Mais ceci ne sera plus vrai quand on s'interrogera sur l'idée directrice qui a mené à adopter, à une époque assez tardive, ce type de construction alors archaïque.

Rez-de-chaussée

L'accès dans la tour se fait de plain-pied, du côté nord, par une porte en plein cintre très basse, cintre composé de claveaux robustes posant sur de non moins puissants piédroits construits en harpes, dont celui de droite se confond avec l'anglée de la tour (fig. 61). Une lourde porte de chêne renforcée par trois traverses métalliques et par une multitude de clous à tête fichés dans le bois commande l'unique entrée. La feuillure dessinée dans la muraille ouest, qui reçoit le vantail une fois rabattu, peut faire croire que celui-ci est bien original (4). La cavité prévue pour la traverse de blocage existe toujours dans l'épaisseur du mur.

Laissant à gauche l'escalier conduisant au premier, on pénètre dans une cave basse et obscure, fermée à son tour par une porte de facture récente qui en remplace une plus ancienne, vu la cavité prévue pour son rabattement, épargnée dans la voûte en berceau surbaissé qui est jetée transversalement (5). Un rais de lumière venait du sud par le biais d'une meurtrière, aujourd'hui agrandie. Deux niches minuscules creusent les parois sud et ouest (6), dont la destination la plus probable était de contenir le luminaire. Tandis qu'au nord (fig. 62), une large niche cintrée partant du sol prolonge l'espace sous l'escalier (7). Il faut encore noter qu'une dalle de ciment recouvre le sol de la cave qui, à l'origine, s'enfonçait sans doute quelque peu. Comme à l'extérieur et, on le verra, aux étages, un enduit blanc recouvre voûte, parois et niches.

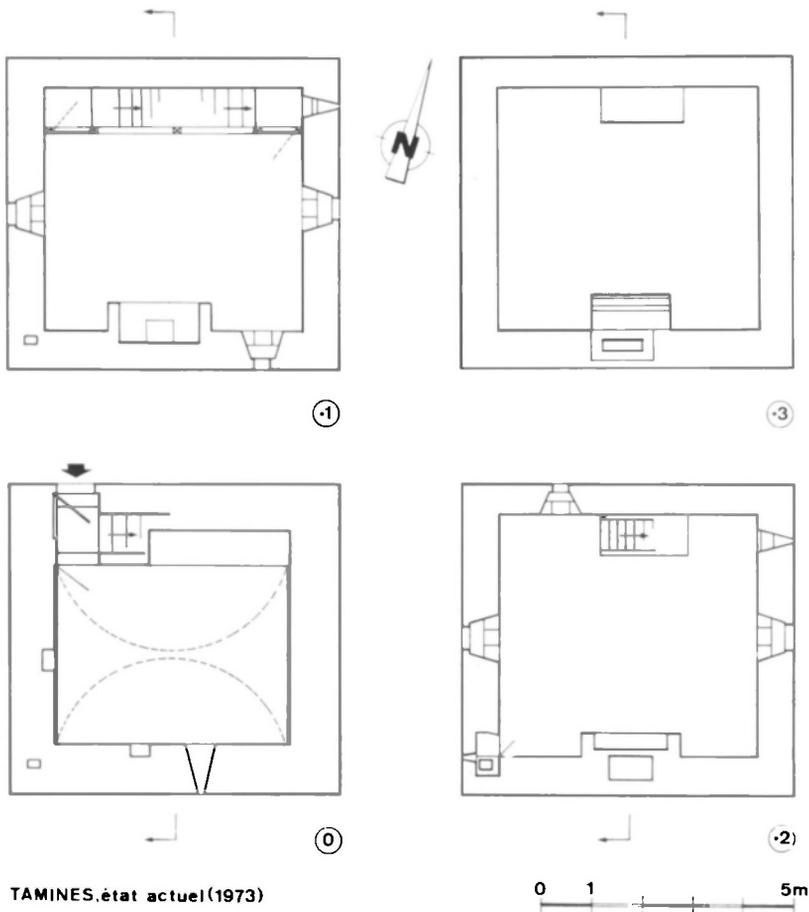
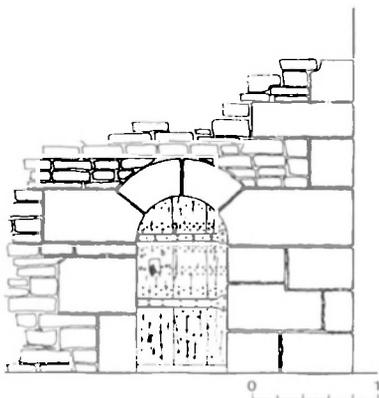


Fig. 60. Tamines. Plans des quatre niveaux. Etat actuel.

Fig. 61. Tamines. Porte du rez-de-chaussée.



A l'angle nord-est de la tour existe à hauteur d'homme un crampon de fer terminé par un œillet, et planté entre deux pierres de l'anglée. Si cette pièce n'a pas été ajoutée à une époque assez récente, et cela semble positivement être le cas, elle a pu remplir la fonction de support d'un éclairage, torche ou flambeau, dispensant le soir ou la nuit un peu de lumière aux abords du bâtiment. A moins qu'il ne s'agisse plus simplement d'un des deux ou trois gonds qui recevait la crapaudine d'un lourd portail ou d'une grille, disparue. Mais cette hypothèse est peu probable; aucune autre trace de scellement n'apparaît à l'aplomb de l'œillet en place.

Premier étage

Une volée droite d'escaliers, logée dans l'épaisseur du mur nord, plus précisément entre les murs nord de la tour et de la cave, conduit au premier étage (fig. 63). Aux degrés de pierre d'une largeur moyenne



Fig. 62. Tamines. Niche sous l'escalier de la cave.



Fig. 63. Tamines. L'escalier vu de l'étage.

de 75 cm (°) répondent des contre-marches, à raison de cinq, jusqu'au niveau du sol de l'étage. Le couloir, éclairé à son débouché à l'est par une fente ébrasée vers l'intérieur derrière un glacis prononcé (°), s'ouvre à angle droit de la pièce (1°). Les parois de celle-ci sont creusées chacune d'une fenêtre à banquettes, à l'exception de la face nord; une mince cloison en colombage, de 5 à 7 cm d'épaisseur, y masque la cage d'escaliers (fig. 64). Cette paroi, adossée aux murs est et ouest, est constituée de hourdis en briques de moyen format, proprement maçonnées, insérés comme des panneaux entre des poteaux et des traverses de bois suffisamment forts pour garantir la rigidité de la cloison. Aux extrémités, deux portes de bois clôturaient l'espace de la pièce. Les poteaux d'hubrisse ont reçu une battée pour le rabattement des vantaux, tantôt côté salle (porte orientale), tantôt côté escaliers (porte occidentale)

(11). Il est pratiquement certain que cette cloison est primitive. En effet, aucun arrachement d'un mur de refend n'est visible. D'autre part, seule la brique tolérante une construction aussi peu large, indispensable pour ne pas restreindre davantage l'espace déjà exigu de la salle. Enfin, le mortier qui scelle les briques ressemble fortement à celui utilisé ailleurs, dans le moellonnage des murs de la tour. Et toutes les surfaces murales, tant dans la cage que dans la pièce, sont chaulées uniment.

Comme à Fernelmont, il se peut bien que le sol de l'étage ait reçu une couverture de petits carreaux en terre cuite (12). Pourtant aujourd'hui, on circule sur un plancher posé sur des solives et qui paraît récent; mais sa technique par assemblage empêche de contrôler le bien-fondé de cette supposition. Cependant, si carrelage il y eut, il n'est pas impossible

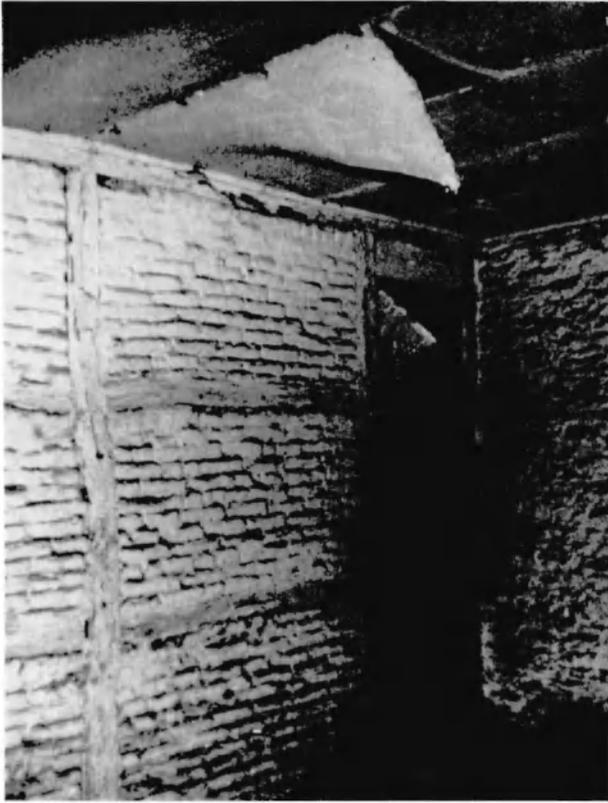


Fig. 64. Tamines. Premier étage. Paroi nord en colombage.

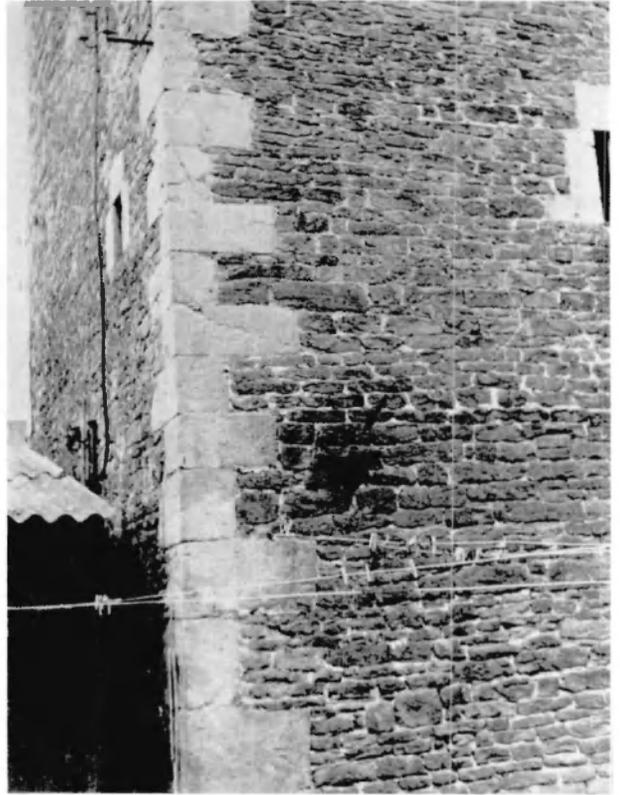


Fig. 65. Tamines. Débouché du conduit d'évacuation d'eau à l'est.

qu'il existe toujours, en tout ou en partie, sous ce plancher, car le niveau primitif de la pièce gît quelque 20 cm plus bas. En effet, un conduit d'évacuation des eaux usées, invisible de l'intérieur, traverse la muraille orientale au niveau de l'ancien sol et débouche à l'extérieur sur une dalle en surplomb de 30 cm, creusée d'une rigole en son centre (fig. 65).

La lumière pénètre dans la pièce au travers de trois fenêtres à banquettes (fig. 66), ébrasées et sommées d'un linteau droit constitué d'une seule dalle déchargée par un arc de faible courbure (¹³). Si l'importance des jours est à l'échelle de celle de la pièce qu'ils servent, les dimensions des sièges suivent curieusement un rapport analogue, ce qui les rend tout à fait inconfortables et pratiquement inutilisables pour des personnes de taille normale (fig. 67).

La niche ébrasée offre une largeur totale moyenne de 80 cm où se répartissent deux sièges séparés l'un de l'autre par 30 cm seulement, ne laissant que 55 cm pour le siège et l'espace correspondant à l'allège (¹⁴).

En outre, le linteau de la baie est placé assez bas, soit à 1,90 m du sol ancien. En gravissant les 40 cm du degré de la niche, il faut prendre garde de ne pas se heurter la tête contre ce linteau. Inutile de démontrer l'impossibilité d'avoir un vis-à-vis dans une même embrasure. On se trouve donc en face d'un premier problème d'utilisation pratique et effective d'un élément immobilier, traditionnellement présent dans une tour d'habitation médiévale.

Dernière composante à mentionner : la cheminée de briques adossée à la paroi sud, mais qui a été profondément défigurée par un conduit neuf.

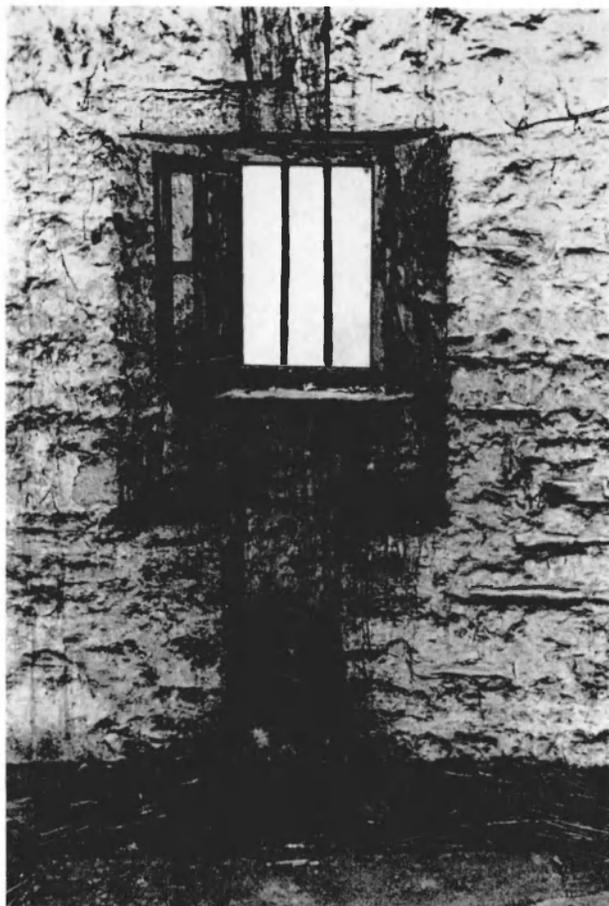


Fig. 66. Tamines. Premier étage. Fenêtre ouest.

Deuxième étage

L'escalier du second monte parallèlement à celui du bas (fig. 68). Leurs dimensions sont identiques, mais ici les degrés sont en bois. La cage était fermée, comme à l'étage inférieur, par une paroi en colombage, dont la trace transparait contre les murs est et nord (fig. 69), laissant de ce côté un espace suffisant pour ouvrir une fenêtre à banquettes, la seule sur cette face. Deux autres baies semblables distribuent la lumière depuis l'est et l'ouest. Tandis qu'au sud une belle cheminée de brique occupe le centre de la paroi (fig. 70). Dans l'angle sud-ouest, les constructeurs ont réussi l'exploit d'insérer la latrine dans l'épaisseur du mur (75 cm) (fig. 71). Lieu exigü, faut-il le souligner, dont l'usage se révèle être aussi inconfortable et problématique que celui des sièges des fenêtres. Cet endroit d'aisance recevait le jour par

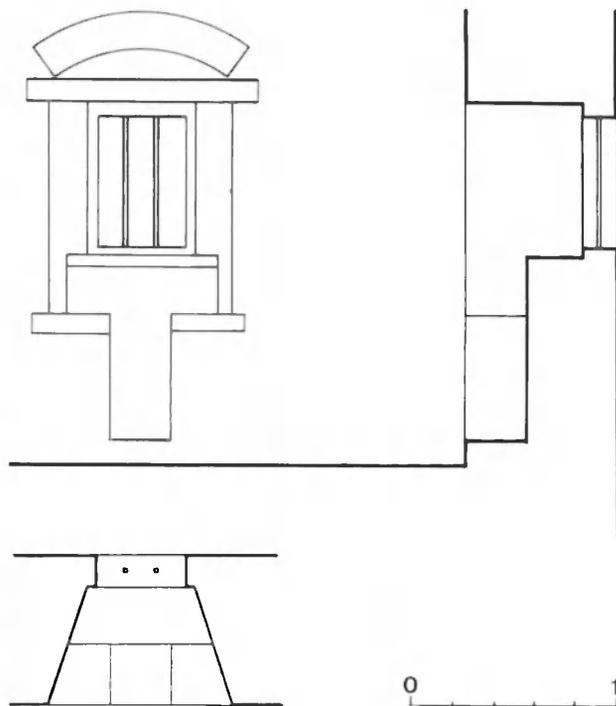


Fig. 67. Tamines. Elévation et coupes de la fenêtre ouest de l'étage.

une petite fente rectangulaire couronnée à l'extérieur par un linteau droit creusé d'une mitre minuscule (fig. 74). La latrine possédait une porte se rabattant dans la pièce (largeur et hauteur approximatives : 46 et 165 cm), comme l'indique le gond subsistant.

Une fois celle-ci fermée, l'espace se réduisait à un parallépipède haut de 180 cm, large de 45 et profond de 80. En décomptant le volume occupé par le siège, l'utilisateur s'enfermait dans un espace inférieur à un demi mètre-cube ! Tel est le second élément traditionnel qui pose réellement le problème de sa praticabilité et de sa fréquence (fig. 72).

La cheminée de brique (¹⁷) est, elle, bien fonctionnelle. Adossée à la paroi sud sur plus de deux mètres, elle s'avance sur 45 cm dans la pièce. Le contre-cœur, actuellement crevé, contient en motif l'arc brisé. Et



Fig. 68. Tamines. L'escalier du premier au second étage.

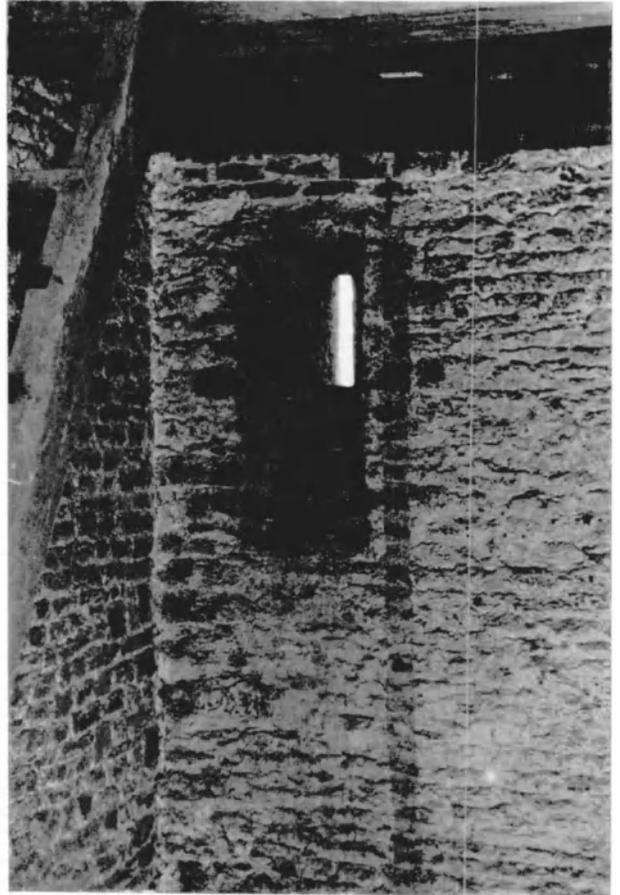


Fig. 69. Tamines. Trace laissée sur le mur est par la cloison cachant l'escalier du second.

le manteau est formé d'un solide madrier de chêne portant la hotte. Rien de bien particulier à cette cheminée dont les piédroits sont discrètement soulignés à l'arête intérieure de chaque jambage par un biseau qui prend fin aux naissances des bases et des chapiteaux à peine suggérés (fig. 73). Notons la précision d'assemblage de ces briques et la recherche d'un mimétisme emprunté à l'élément de pierre. Cette cheminée et celle du bas sont blanchies et pourraient n'être pourtant que le résultat d'un aménagement quelque peu postérieur. En effet, des traces difficilement interprétables de raccords et de coutures, inscrites sur la paroi de part et d'autre des cheminées, peuvent suggérer cette hypothèse.

Étage des combles et toiture

Une échelle assez raide relie le second à l'étage des combles. Les murs s'élèvent encore à 35 cm du plancher et reçoivent les sablières jumelées qui supportent les deux fermes de la charpente. Deux lucarnes à croupe, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, saillent de la toiture d'ardoises à larges croupes et coyau. Alors qu'actuellement cette toiture déborde à peine du nu des murs, la présence de corbeaux de pierre ceinturant le sommet de la tour à hauteur des linteaux des baies du second, à raison de huit pour les petits côtés et de neuf pour les grands, plus quatre corbeaux d'angle (fig. 74) laisse penser que cette couverture n'est pas originale. De fait, ces corbeaux ont



Fig. 70. Tamines. Deuxième étage. Cheminée adossée au mur sud.

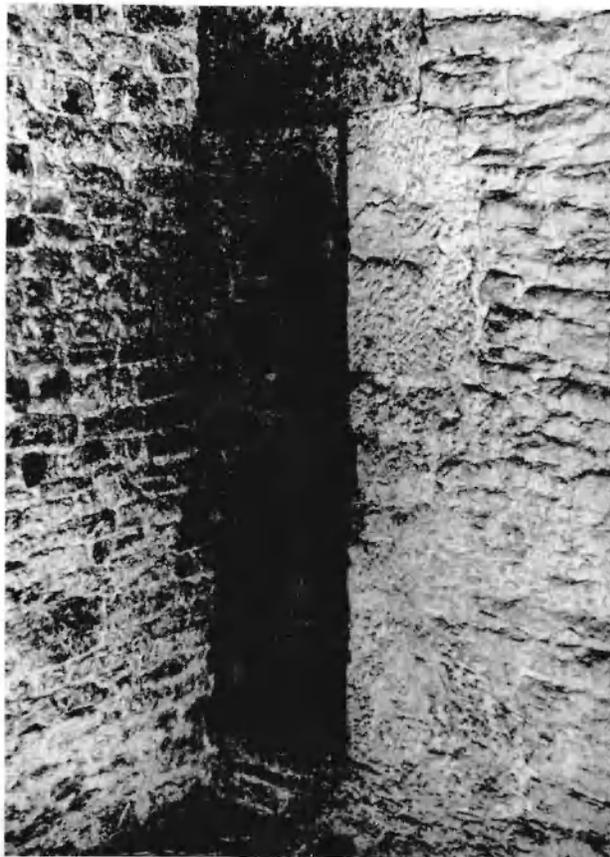


Fig. 72. Tamines. Second étage. Latrine.

Fig. 71. Tamines. Deuxième étage. Latrine dans l'angle sud-ouest.

Fig. 73. Tamines. Cheminée du second étage. Profil du piedroit droit.

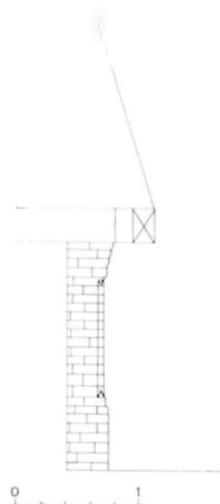
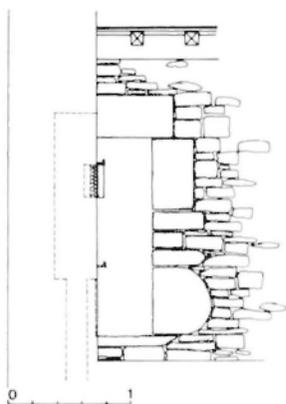




Fig. 74. Tamines. Superstructure, côté ouest.

jadis supporté, par l'intermédiaire d'un longeron d'attente, des jambettes de bois qui, suivant un angle de 45° environ, soutenaient les débordements du toit.

La charpenterie en surplomb était constituée, outre les longerons, les jambettes et l'extrémité des chevrons, de blochets placés horizontalement, chevillés aux sablières d'une part, aux jambettes plutôt qu'aux chevrons d'autre part. Pour s'en assurer, il n'y a qu'à observer de l'extérieur les sablières sous l'actuelle couverture. Des encoches rectangulaires où s'emboîtaient les tenons des blochets confirment, non seulement la véracité de cette dernière hypothèse, mais encore le maintien des sablières originales (16).

Il ne s'agit donc pas, comme on l'a souvent et longtemps avancé, de corbeaux en liaison avec un hord de bois. Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'enfilade de corbeaux ne peut suffire à supporter à elle seule une construction en surplomb, même si celle-ci est en bois. C'est matériellement impossible : aucune autre trace de cavités colmatées ou de corbeaux arasés n'apparaissent au haut des murs. D'autre part, en supposant l'existence du hord, par où y aurait-on accédé ? Aucune trace d'un passage muré ne transparait dans la maçonnerie. Enfin, une épaisseur de mur de 65 cm, à 80 cm du sommet, ne pouvait pas, ou alors très difficilement, faire office de contre-poids à un échafaudage alourdi par une couverture solide, renforcé en raison de sa fonction, et suffisam-

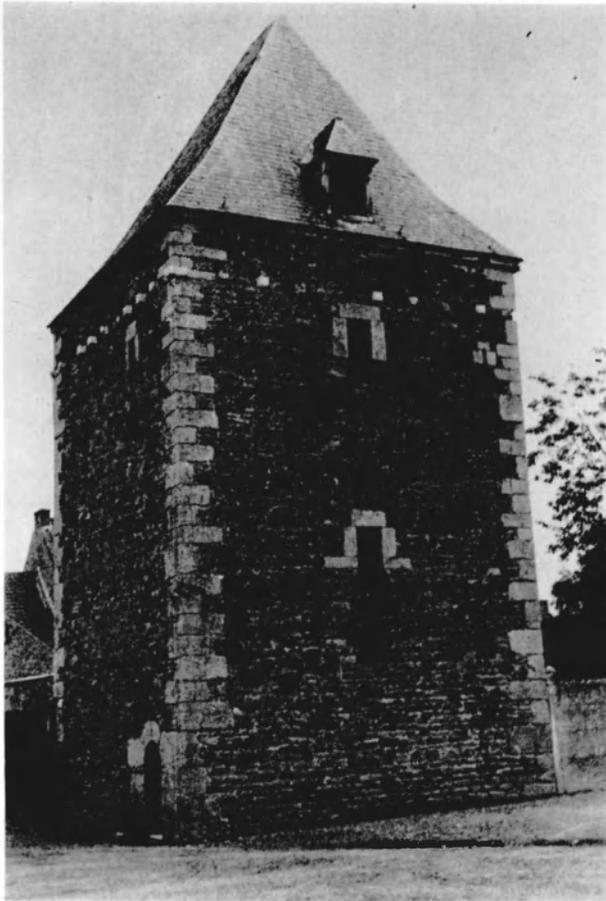
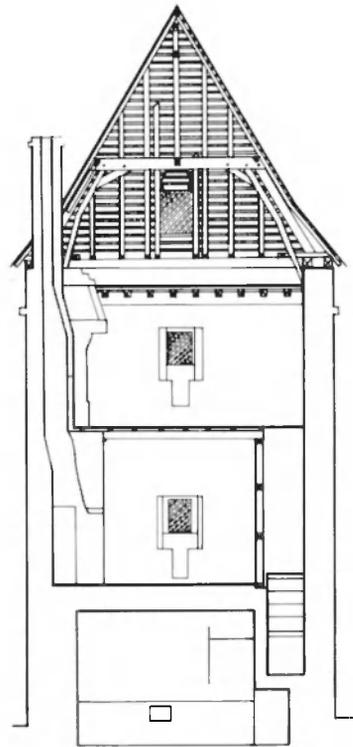


Fig. 75. Tamines. La tour vue de l'ouest.

ment large pour permettre les manœuvres de défense de la tour (fig. 75).

Telles sont les principales données que l'examen du bâtiment fournit. Il en est d'autres qui n'apparaissent pas immédiatement ou qui, peut-être, n'existent plus.

Ainsi en va-t-il lorsqu'il s'agit de conclure à la présence ou non, autrefois, d'un fossé rempli d'eau qui ceinturerait la tour. Puisque l'examen de l'emplacement présumé des douves n'est pas possible, c'est indirectement qu'il faut envisager cette question : quelles conditions fallait-il remplir pour qu'il y eût réellement de l'eau et quelles conséquences cette présence aurait-elle entraînées vis-à-vis de la construction ?



TAMINES, coupe N-S



Fig. 76. Tamines. Coupe de la tour suivant l'axe nord-sud. Etat actuel.

L'hydrographie de la région de Tamines, et plus spécialement des abords de la tour, n'est pas très importante. Seule la Sambre déroge à cette constatation; elle coule quand même à plus de 150 m à vol d'oiseau du bâtiment.

Si eau il y eut, comment combiner son rôle de protection avec l'entrée de la tour au rez-de-chaussée ?

A l'aide d'une passerelle ? Aucun point d'ancrage ou d'attache d'un tablier n'existe autour de la porte.

Même si le terrain a été exhaussé, il aurait fallu voir les traces d'un rabattement du pont, par exemple d'une feuillure, pour que, au moins, le fossé ait pu assurer sa fonction défensive. Mais rien de tout cela

ne se vérifie. Il faut donc rejeter cette hypothèse, même si l'eau aurait pu servir, de surcroît, à recevoir le débouché du conduit intramural de la latrine du second. Pour ceci, encore une fois, on ne peut que supposer la construction d'un puits perdu (fig. 76).

DATATION

Données historiques

Replacer la tour de Tamines dans un contexte chronologique est chose importante, ici plus qu'ailleurs peut-être, vu l'aspect apparemment « dégénéré » de ce type de construction, tant dans l'ensemble que dans le détail. Une ébauche de réponse pourra être formulée, parallèlement, quant à sa raison d'être. Mais on doit constater que les données historiques sont lacunaires et qu'elles ne peuvent tout au plus que confirmer l'impression d'une construction anachronique pour la fin du moyen âge. Ainsi l'histoire de Tamines, dont suivent les toutes grandes lignes, ne contribuera-t-elle qu'en partie à lever le voile sur ces questions (17).

La commune actuelle de Tamines regroupe en réalité deux anciens territoires, politiquement distincts. A savoir un fief, celui de Tamines, longtemps revendiqué à la fois par le prince-évêque de Liège et par le comte de Namur, qui couvrait le sud de la commune. Et, d'autre part, l'alleu de Tamines, ou les Alloux (ou Aloux), au nord. La distinction entre ces deux terres n'apparaît clairement que lors du conflit entre les deux princes, connu sous l'appellation de l'« Affaire des 17 villes ». Celle-ci ne connaîtra son épilogue qu'au xv^e siècle, après plus de deux cents années d'âpres luttes et d'accords violés. L'appartenance de ces terres-frontières demeurera pourtant toujours discutée et sans cesse remise en question. A quoi s'ajoute le morcellement juridique des deux territoires.

Tamines est mentionné pour la première fois dans un acte de la fin du xi^e siècle, qui y relate l'existence d'une paroisse en relation avec l'abbaye de Lobbes (18). Un siècle plus tard, en 1192, est fondé le prieuré d'Oignies, situé de l'autre côté de la Sambre (19); « Philippus de Thaminnes », un « nobilis » (?) (20), figure dans la liste des témoins de l'acte de fondation (21). Dès 1295 déjà, la dime de Tamines toute entière est partagée entre deux abbayes d'Oignies et de Floreffe, qui la conserveront jusqu'à la Révolution française (22).

« L'Affaire des 17 villes » semble avoir polarisé, du xiii^e au xv^e siècle, l'attention des chroniqueurs et des chanceliers. Elle tire son origine et son nom de la divergence de vue du prince-évêque et du comte

concernant l'appartenance politique et territoriale de 17 villes-frontières, parmi lesquelles Tamines est la première citée (23). Après maintes péripéties, une paix est signée en 1431 (24). Si, sur le plan juridique, le comte de Namur a remporté une victoire complète en 1375 déjà, par contre, la sentence ne fut jamais exécutée et les terres contestées demeurèrent liégeoises (25).

Quant à savoir où la tour de Tamines fut édifiée sur cet échiquier, il apparaît assez clairement qu'elle occupait le centre d'une enclave liégeoise dans le Namurois. En effet, la tour fut construite sur le fief de Tamines qui, lui, était certainement liégeois, contrairement aux Alloux qui relevaient du comte de Namur (26). Confirmation de cet état de choses est donnée par la carte de Ferraris, dressée vers 1770 (fig. 77) : la languette de terre namuroise partant d'Auvélais s'avance au nord du bourg dans les Alloux, comme pour prendre le fief liégeois en tenaille (27).

D'illustres lignages ont possédé, en tout ou en partie, ce fief de Tamines durant le xiv^e siècle. Ainsi en vint-il de Henri de Bierbais (relief en juillet 1314) (28), Godefroid de Sombreffe (relief en décembre 1314) (29), Jean de Faulx (relief de 1325) (30), et Guillaume de Spontin, qui tenait la seigneurie en fief de l'évêque de Liège en 1340 (31). La diversité des familles et la fréquence des reliefs pourraient ne pas être étrangères aux troubles politiques et aller de pair avec les remous causés par l'« Affaire des 17 villes ».

Éléments de chronologie

Dès le début du xvi^e siècle, les sources deviennent beaucoup plus explicites. Non seulement les seigneurs de Tamines sont mieux connus, mais les allusions à la tour se font chose plus courante.

Un acte du 21 janvier 1503 rappelle une donation à l'abbaye d'Argenton de la maison de la Tour, non compris le « blockelu »; un autre du 2 septembre 1505 rapporte la cession de la maison dite « blockelu » à l'abbaye d'Argenton; un troisième, daté du 10 juin 1507, signale la vente des biens « del Tour » par le même monastère (32). En 1512, Jean de Saquespée est seigneur de Tamines et de Nandrin (33). Le 21 octobre 1519, « Messire Charles de Bourgogne ... at acquis au dit Tamines une cense avecques toutes appendices et dépendances, nommée la maison et cense et blochuz de la Thour de Tamines ... » (34). A partir de cette époque, les divers propriétaires de la cense sont connus (35).

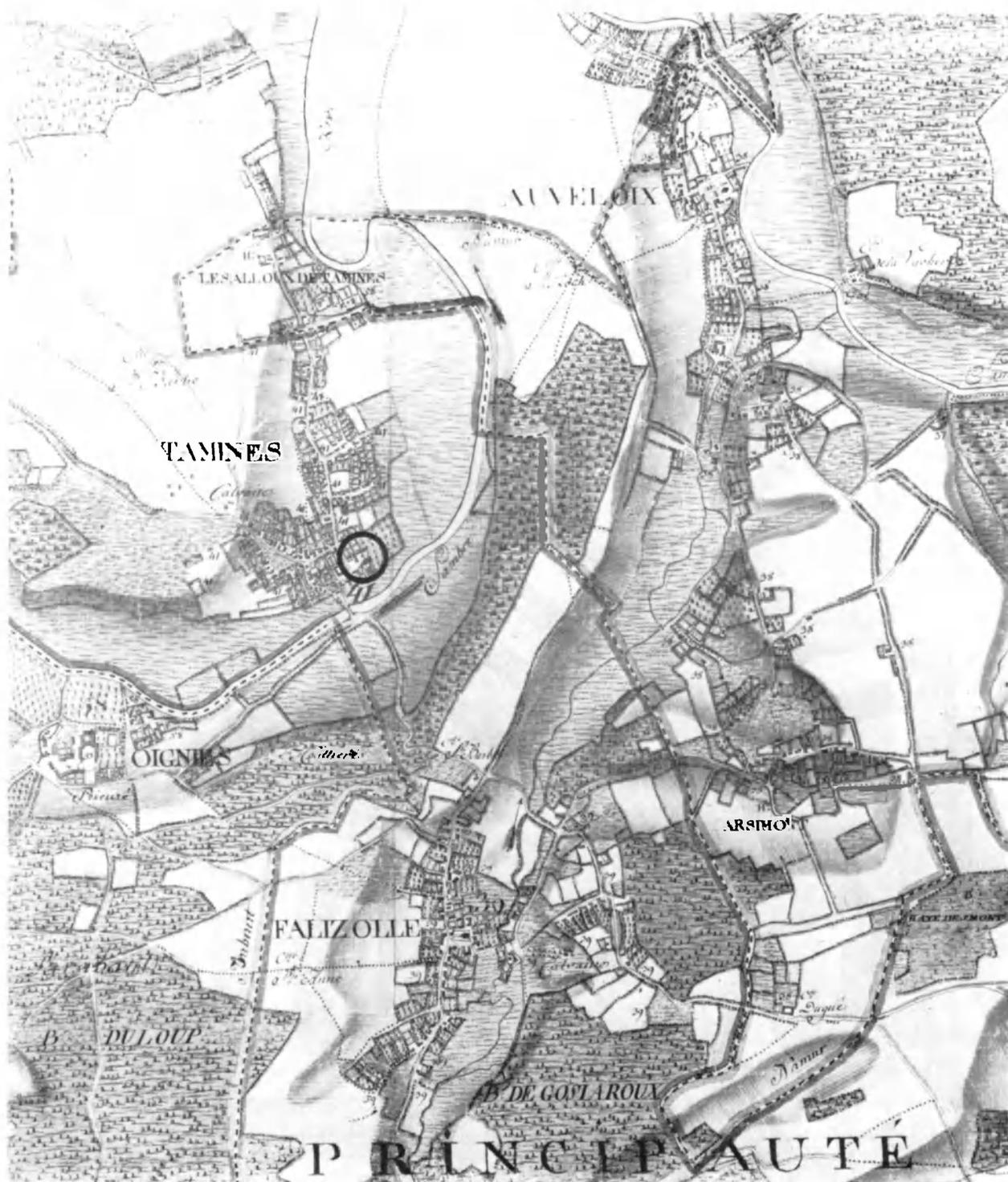


Fig. 77. Tamines. Extrait de la carte de Ferraris, vers 1770.



Fig. 78. Tamines. Vue aérienne des environs de la tour.

Au départ de ces quelques mentions, plusieurs faits sont à épingle. Tout d'abord, le « blockelu » ou « blochuz » — ancêtre de « blockhaus » —, qui est incontestablement la « vieille tour » actuelle, n'est pas mentionné seul, mais semble bel et bien intégré dans une cense et doublé par une maison. Ensuite, une nette distinction est opérée entre maison de la Tour, cense de la Tour et « blockelu ». Enfin, en 1505, le « blockelu » est mis en vente. On en déduirait presque immédiatement que la qualification « del Tour » se rapporte, non pas au « blockelu » actuel, mais plutôt à une autre tour plus ancienne, à laquelle se serait substituée celle qu'on connaît aujourd'hui. Cette hypothèse se voit d'ailleurs renforcée par des mentions du *xiv*^e siècle faisant déjà allusion à une tour : une terre « Williamme delle Tour » est citée dans

des lettres de maires et échevins de Tamines, le 17 mars 1331; un Guillaume del Tour figure parmi les échevins d'une cour échevinale, le 14 mars 1335 ⁽³⁶⁾.

Il n'est donc pas du tout impossible qu'une première tour, joutée par une exploitation agricole, ait existé au *xiv*^e siècle, concrétisant par là l'affirmation d'un pouvoir politique, liégeois ou namurois. Que, détruite durant les conflits armés entre les deux grands, elle ne se soit relevée que beaucoup plus tard, dans la seconde moitié du *xv*^e siècle peut-être, sous les traits que nous lui connaissons aujourd'hui, sorte de miniaturisation toute emprunte d'éléments traditionnels, conservant l'allure très générale de la robuste maison forte du moyen âge qui l'a peut-être

précédée, mais se dressant là plutôt symbolique que fonctionnelle, et remplissant désormais assez difficilement le rôle d'habitation confortable et sûre qu'on était en droit d'en attendre.

L'examen approfondi du plan contribue, de surcroît, à accuser la place tardive, peut-être l'ultime étape, que tient la tour de Tamines dans l'évolution typologique de l'habitation fortifiée.

Les murs ont en moyenne 0,90 m d'épaisseur (ou 3 pieds), y compris celui qui flanque extérieurement l'escalier intramural. Le plan de la cave est presque un carré de 6,20 sur 6,50 m hors tout, sur lequel empiète au nord l'escalier, qui la surplombe en partie. La porte du bas voit son jambage droit aligné sur le mur intérieur de la cave; d'où la nécessité d'épargner une feuillure de rabat qui crée la battée. À l'inverse, le jambage de gauche a dû recevoir une battée, celle-ci ayant d'ailleurs servi à l'alignement de la porte intérieure de la cave et de la première marche. Au total, le tracé de base, simple, voire simpliste, est parti du carré des murs pour se compliquer ensuite de l'introduction de l'escalier et des deux portes. L'escalier une fois intercalé, l'architecte en a correctement déduit la nécessité de la « niche » cintrée qui le supporte et qui accroît quand même un peu l'espace de la cave.

Ce type de raisonnement, qu'on rencontre aussi dans l'élaboration du plan de la tour de Héவில்lers par exemple, est tout différent de celui présent à Amay et à Fernelmont, où l'escalier a plutôt été ajouté « en sus » au carré initial. Aussi, la tour de Tamines témoignerait plus d'un esprit de synthèse que de simple

addition d'éléments. Et dans ce sens, elle appartiendrait plus au gothique qu'au roman, si pareille distinction pouvait s'effectuer aussi clairement pour la tour fortifiée que pour la cathédrale. Mais le fait reste significatif.

CONCLUSION

Conservée pratiquement intacte depuis sa construction, c'est-à-dire depuis la seconde moitié du xv^e siècle peut-être, la « vieille tour » de Tamines est un exemple précieux d'une tour fortifiée tardive, qui a perdu son rôle de lieu de séjour confortable et sûr.

En effet, les questions qu'elle pose sont moins d'ordre archéologique que du domaine purement pratique.

Tout y est à ce point exigu qu'on imagine presque que la tour fut l'objet d'un sort lancé par un génie, ayant utilisé son pouvoir à réduire de moitié une maison fortifiée, qui aurait dû être respectable. Était-il humainement possible de séjourner dans un espace aussi minuscule? Ou bien y pénétrait-on comme dans un refuge, lorsque les circonstances exceptionnelles exigeaient un abri? Où d'ailleurs, on ne pouvait faire qu'attendre passivement et inconfortablement que le danger se soit éloigné? Ceci semblerait l'emporter, d'autant plus que la proximité d'une ferme et d'une maison y attenantes est attestée dès les premières années du xvi^e siècle.

Symbole d'un pouvoir seigneurial dont cette forme d'expression monumentale désormais dépassée, la tour fortifiée se meurt alors lentement (fig. 78).

NOTES

(1) Province et arrondissement de Namur, canton de Fossela-Ville. Commune industrielle arrosée par la Sambre, située à mi-chemin entre Fleurus et Fosses, sur la route de Charleroi à Namur. La tour se trouve au fond de la propriété du n° 18 de la rue Saint-Martin. La Commune en est propriétaire.

(2) Cfr la lettre du 20 avril 1942, dans le dossier de la C.R.M.S. (Bruxelles), n° 9327.

(3) Cfr dossier de la C.R.M.S., n° 9327.

(4) Dimensions actuelles de la porte: ht max.: 1,34 m; larg.: 0,72 m.

(5) Dimensions de la pièce: 4,60 × 3,50 m; ht actuelle sous clé: 2,65 m; épaisseur des murs ouest, sud et est: 0,95 m; épaisseur de la muraille nord comprenant l'escalier: 1,60 m.

(6) Dimensions: larg.: 0,40 m; ht: 0,30 m; prof.: 0,25 m.

(7) Dimensions: larg.: 2,80 m; prof.: 0,68 m; ht sous clé: 1,10 m.

(8) La hauteur d'une marche est de l'ordre de 20 cm. Le mur extérieur est réduit à 58 cm d'épaisseur.

(9) Dimensions de la fente: 44 × 7 cm.

(10) Dimensions de la pièce: 5,10 × 4,85 m; ht: 2,90 m.

(11) Dimensions des briques: 23,5 × 11,5 × 5,5 cm.

(12) Allusion dans une lettre du président de la C.R.M.S., le baron Carton de Wiart, datée du 30 avril 1942, adressée au propriétaire de l'époque, la Société des Charbonnages de Roton-Farciennes à Tamines. Une allusion y est faite en outre au pigeonnier de la tour: cfr dossier de la C.R.M.S., n° 9327.

(13) Dimensions intérieures: ht tot.: 1,59 m, à 20 cm du sol actuel; larg.: 0,90 m. Dimensions du jour: ht: 0,64 m; larg.: 0,44 m. Dimensions des sièges: ht: 1 m; larg.: de 0,21 à 0,30 m; prof.: 0,30 m. Largeur intermédiaire: 0,30 m. Épaisseur totale du mur: 0,74 m.

(14) Chez un homme de taille moyenne (1,75 m), en position assise, la mesure depuis le dos jusqu'aux genoux est supérieure à 57 cm.

(15) Dimensions des briques : 25,5 × 11,5 × 5,5 cm. Mesures proches de celles des briques de la cloison nord de la pièce (note 11).

(16) Cfr la tour d'Amay. Un autre exemple d'une toiture de ce type, partiellement conservée, coiffe une tour du bas moyen âge à Kobbegem (Brabant flamand).

(17) Plusieurs auteurs se sont penchés sur l'histoire de la commune de Tamines : en particulier, le Fr. ALEXIS et J. B. GOCHET, *La commune de Tamines. Notes et documents pour servir à l'histoire de cette localité*, dans *ASAN*, XVII (1886), p. 299-418; et J. FICHEFET, *Nouvelle histoire de Tamines. Etude historique, économique et sociale*, Gembloux (1963).

(18) ALEXIS et GLOCHET, *op. cit.*, p. 309; Biblioth. Roy. Bruxelles, ms. n° 7746.

(19) Sur la commune d'Aiseau. Il adopta la règle de saint Augustin. C'est de là qu'est sorti Hugo d'Oignies. Voir U. BERLIERE, *Monasticon belge*, t. I, *Province de Namur et de Hainaut*, Maredsous (1890-1897), p. 451 sv.

(20) L'incertitude règne quant à sa nobilitas : L. GENICOT, *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge, II. Les Hommes. La Noblesse*, Louvain (1960), p. 11.

(21) ALEXIS et GOCHET, *op. cit.*, p. 309.

(22) *Ibid.*, p. 313. Oignies avait acquis une moitié de Tamines le 8 janvier 1282 : FICHEFET, *op. cit.*, p. 73.

(23) Les conflits armés succédaient aux réconciliations et accords entre les deux princes. Et non sans violence : vers 1294, alors que le comte de Namur envahissait les Alloux, le prieur d'Oignies, Nicolas Charlier, perdit la vie des séquelles qu'il subit pour avoir osé protester contre cette invasion : *Monasticon, op. cit.*, p. 455.

(24) A. BORGNET, *Chronique de Jean de Stavelot*, Bruxelles (1861), p. 282.

(25) FICHEFET, *op. cit.*, p. 59; A.G.R., *Chartes des comtes de Namur*, nos 718, 719 et 841; *Inv. PIOT*, p. 209 et 249; *B.I.A.L.*, XV, p. 305.

(26) J. RUWET, *La Principauté de Liège en 1789. Carte de géographie historique*, Bruxelles (1958), C.R.H., p. 46.

(27) La position excentrique de l'église paroissiale dédiée à St-Martin, qui se dresse d'ailleurs à une centaine de mètres de la tour, a nécessité la construction d'une seconde église dans l'ancien territoire des Alloux, d'où elle tire son vocable, N. D. des Alloux. Cfr ALEXIS et GOCHET, *op. cit.*, p. 306.

(28) Le 3 juillet 1314, Henri de Bierbais, chevalier, avait relevé la moitié de la « ville » de Tamines, les prés, terres et bois, et la haute-justice pour la moitié : E. PONCELET, *Le livre des fiefs de l'Église de Liège sous Adolphe de la Marck*, Bruxelles (1898), p. 147.

(29) Relief en décembre 1314 par Godefroid de Sombreffe, en reprise de Henri de Bierbais, chevalier, de « unam mansionem apud Tamines, X bonnaria terre arabilis ibidem, XXVIII bonnaria nemoris, V jornalía prati, justitiam altam et bassam de Tamines » et quelques menus cens : *Ibid.*, p. 25.

(30) En février 1325, Jean de Faulx, chevalier, relève le « fief de Tamines » : *Ibid.*, p. 300.

(31) *Ibid.*, p. XVI.

(32) Actes détruits aux Archives de l'Etat à Mons, rapportés par PONCELET, *op. cit.*, p. 165, et repris par FICHEFET, *op. cit.*, p. 261, n. 2.

(33) ALEXIS et GOCHET, *op. cit.*, p. 330.

(34) FICHEFET, *op. cit.*, p. 176.

(35) En voir la liste dans FICHEFET, *op. cit.*, p. 176 à 178.

(36) Actes détruits aux Archives de l'Etat à Mons, rapportés par PONCELET, *op. cit.*, p. 57 et 62, et repris par FICHEFET, *op. cit.*, p. 261, n. 2.

EPILOGUE

Comment conclure de trois monographies sans couvrir le risque évident de tomber dans les généralisations hâtives et dans les extrapolations périlleuses ? En particulier quand le domaine dont ces monographies traitent est aussi mal exploré et quand il manque encore de fondements stables.

Il serait déraisonnable d'oser en formuler sur une base d'analyse limitée comme celle-ci. Mais cela n'exclut pas des réflexions qui pourront un jour servir à l'élaboration d'une synthèse. Une synthèse est déduite d'une collection d'objets dont on examine les spécificités, additionne les constantes et compare les intentions. Après tout, qu'il s'y range trois exemples supplémentaires n'est donc pas inutile. C'est le sens des notes qui suivent.

Les trois donjons, qui viennent d'être passés en revue, appartenaient à la même typologie large, même si celui de Fernelmont offrait cette variante, assez peu répandue, en pierre du moins, à partir du XIII^e siècle, dite du donjon-porche ou du donjon-porte. L'image qu'ils présentaient tous trois à l'origine, était analogue : un volume unique et géométriquement simple, sans annexe ou protubérance notable — la latrine suspendue d'Amay n'était qu'un appendice de faible dimension —, qui était planté verticalement et coiffé d'une toiture surplombante.

Ce volume était isolé en ceci qu'il formait la masse « en dur » dominante au sein du complexe domestique, plus ou moins fortifié, qui l'environnait ou le jouxtait sans doute.

Ils entraient dans la catégorie, bien connue des sources d'archives, de la « turre » ou du « bloquchut » (1), qui s'opposait à celle de la « platte maison » que Jacques de Hemricourt décrivait déjà au XIV^e siècle (2).

Comme cette dernière néanmoins, la tour était aussi, et de toute évidence, une demeure où l'on vivait. Son habitabilité est manifeste alors que sa signification proprement stratégique devient de plus en plus contestable. Elle invite donc à l'abandon de la plupart des schémas romantiques et ténébreux sur les

donjons du moyen âge (3); elle pousse en revanche à l'adoption d'une méthode d'interprétation plus réaliste de leur fonctionnement et de leur destination.

Il s'agissait bel et bien d'une tour d'habitation ou maison forte, plutôt que d'une redoute militaire, d'une fortification exclusive ou d'un vulgaire refuge pour les temps difficiles.

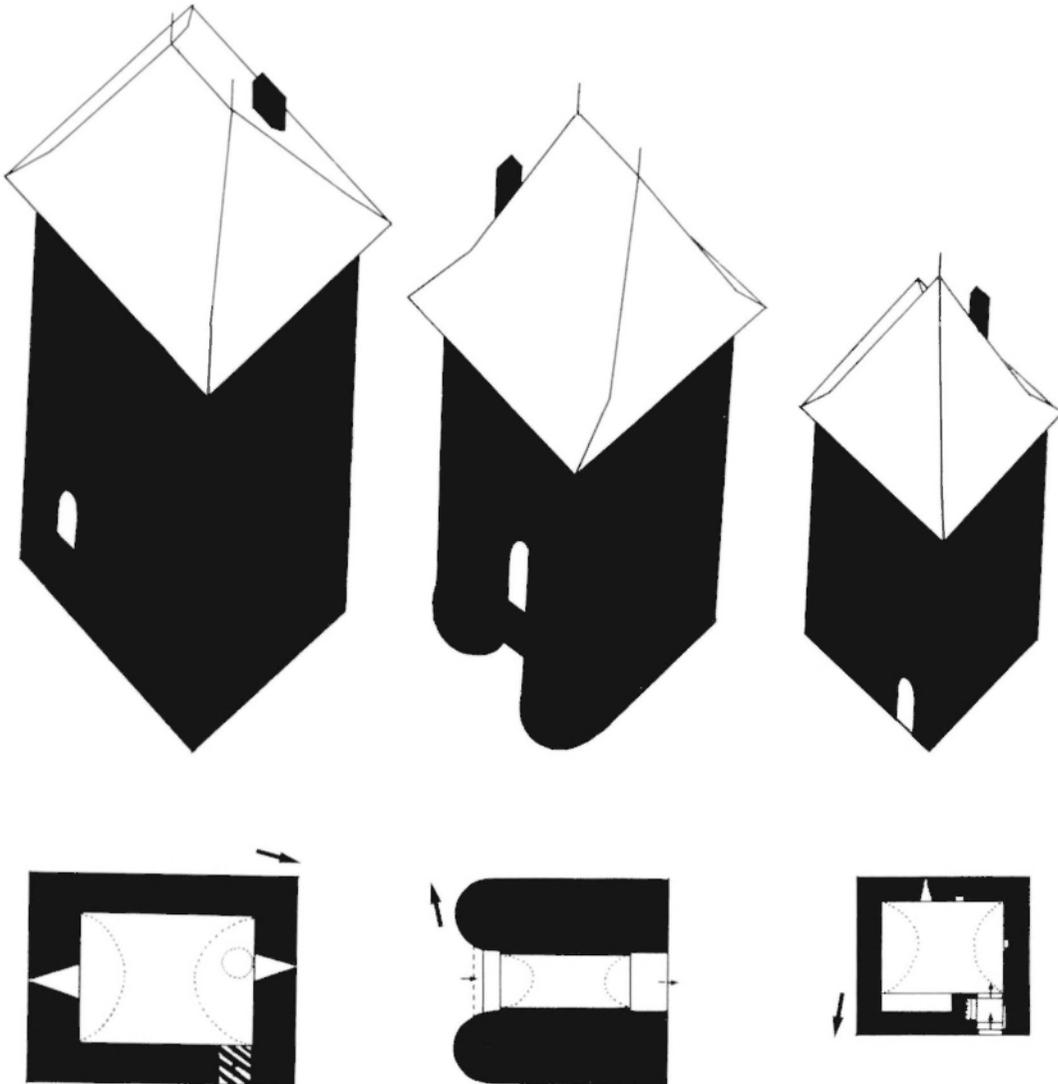
Or, la détention de pareille tour était marque de prestige et, comme en ce qui touchait les églises, symbole d'une « hauteur » pour l'ancienne noblesse comme pour la chevalerie montante issue de la ministérialité. Elle signifiait d'une manière tangible, sans équivoque, la possession ou l'installation d'un seigneur. Son impact était identique sur l'alleu et sur le fief, dans le château et dans la ferme seigneuriale.

Elle correspondait à une commune vision dans l'expression du pouvoir. Dans les cas présents, elle relevait d'ailleurs d'un monde seigneurial approximativement comparable : probablement l'avoué, un chevalier, à Amay; des descendants d'une noblesse moyenne à Fernelmont; un homme de fief liégeois à Tamines.

Et pourtant, chaque tour a eu sa personnalité, son style pourrait-on dire. Chacune s'est singularisée, a revêtu une certaine individualité. A cause, bien évidemment, des réponses que chacune dut apporter aux questions qui lui étaient posées par son propre détenteur et par son contexte immédiat, les uns n'étant pas les autres : orientation, matériaux, distribution de l'éclairage, moyens de défense, époque et luxe notamment, constituant de ces particularismes locaux, qui tiennent au site et à la richesse, et qui ont pu varier et ne sont donc pas rigoureusement comparables.

Mais aussi en raison de l'habileté de son réalisateur à manier un programme général et à mettre en œuvre les composantes habituelles de ce programme. La maison forte d'Amay, au XII^e siècle, est celle des trois qui représenterait le type à l'état brut. C'est la plus archaïsante, la moins bien dégrossie. En même temps que la plus imposante, c'est également la plus

Fig. 79. De gauche à droite, volume et rez-de-chaussée des maisons fortes d'Amay, Fernelmont et Tamines. Ech. 1 : 300.



« drue », celle où la technique, le style et les détails d'exécution sont les moins évolués. Elle se placera comme telle au début de la série, comme un maillon ancien de la longue chaîne des donjons en pierre de notre moyen âge, abstraction faite des « donjons d'églises » qui ont pu servir à une phase précédente, comme à Wierde, Florée ou Warsage ⁽⁴⁾.

A Fernelmont par contre, le maître d'œuvre, pour ne pas dire l'architecte — car c'en était un sans nul doute, qu'un anachronisme éventuel de la terminologie ordinairement reçue empêche de qualifier ainsi —, a réussi une prouesse à la fin du XIII^e siècle. Il a déployé une ingéniosité surprenante. A l'intérieur et dans les limites restreintes d'une cuirasse murale épaisse et lourde, il a réellement truffé la construction d'évidements et de cavités, et combiné les éléments avec une virtuosité technique peu commune. Les parois de Fernelmont semblent ainsi un « gruyère » à la découverte duquel l'enveloppe extérieure ne prépare absolument pas. A cet égard, comme en moindre mesure pour le décor — mais on y reviendra plus loin —, il existe une marge considérable entre les tours d'Amay et de Fernelmont. Ce sont bien deux donjons certes. Mais quelle aisance et quelle maîtrise dans le second, sensiblement plus petit cependant !

Au demeurant, une comparaison plus poussée de l'utilisation des espaces d'Amay et de Fernelmont — car ceux de la tour de Tamines, tardive et trop artificielle dans sa viabilité, se prêtent peu à la démonstration — ajoute de la pertinence à cette opposition. Y retrouver les zones préférentielles d'occupation et, par conséquent, les circulations dominantes n'est pas chose simple. On peut tenter néanmoins d'en schématiser certaines, en se fondant, naturellement, sur les impulsions spontanées et sur les démarches fondamentales, ou a priori, de l'homme actuel qui pénètre dans ces espaces, en prend dès lors possession d'une certaine manière et va donc les organiser d'instinct (fig. 79). Les variations d'intensité de la lumière et la praticabilité des équipements seront ses meilleurs guides, comme autrefois.

A Fernelmont, les deux niveaux d'habitation « se sentent » différemment. Au premier (schéma A/1), la zone primaire attire immédiatement vers le centre de la salle, entre les deux baies. On découvre ensuite, dans une semi-pénombre, la zone secondaire ou ménagère, bien conçue mais à côté du centre; pourtant, elle se confond en partie avec la zone I. Seuls les habitués pouvaient obliquer directement vers elle. L'espace est centré. Au deuxième étage (schéma A/2), l'occupant est porté, quasi irrésistiblement, à se diriger vers le fond de la pièce, qui accapare le maximum d'éclairage et monopolise les éléments du con-

fort vital. La zone 2 apparaît marginale et d'un emploi mineur, plus intermittent; elle est manifestement secondaire et moins solidement branchée sur la zone I que ce ne l'est au niveau du dessous. L'espace est ici décentré.

Dans la tour d'Amay, le visiteur hésite au seuil du premier étage (schéma B/1). Deux pôles de lumière le tiraillent: l'un avec l'évier, l'autre avec la cheminée. Ce dernier élément se révèle plus décisif: la zone I l'attire davantage que la zone I bis. Toutes deux cependant sont indispensables au bon fonctionnement, mais elles sont comme coupées l'une de l'autre. L'espace de la salle est fragmenté. Par contre, au niveau supérieur (schéma B/2), une seule zone, plus diffuse, est cantonnée par la cheminée de l'ouest et par la meilleure prise de lumière à l'est, l'une et l'autre déterminant une sorte d'axe transversal. L'espace est plutôt rayonnant. Le transit entre les paliers des volées d'escalier n'y joue guère.

Un sentiment de plus forte articulation spatiale ressort ainsi de Fernelmont. C'est le signe, probablement, d'un plan mieux architecture, où l'équivoque, voire l'ambiguïté, des directions le cèdent à une certitude plus appuyée. L'organisation des fonctions est plus évoluée. Des zones mieux définies, ou plus captivantes, s'installent et s'ordonnent au sein de l'espace pourtant et toujours unique de chaque niveau. On a envie d'en conclure que l'adaptation y prime sur l'adaptabilité.

A l'inverse de ce qu'on pourrait attendre d'une évolution naturelle, ceci n'est plus exact de la tour de Tamines, bâtie deux cents ans plus tard. Ici, tout est exigu, miniaturisé. La substance d'une maison forte y survit assurément, mais elle s'exprime dans la forme bien plus que dans la fonction. Une dichotomie s'y fait jour entre forme et fonction, symbolisme et réalité, apparence et efficacité. Le mimétisme cependant est étonnant: presque toutes les caractéristiques des donjons anciens se retrouvent dans ce « bloquhut » tardif, mais comme dégradées, voire dégénérées. Elles font un peu l'effet d'un Disney Land. L'intérêt primordial réside par conséquent ici dans le caractère irréaliste de la fonction, dans une lecture purement formaliste des tours d'habitation du passé, sans réadaptation ni révision de leurs traditions.

Le maître d'œuvre de Tamines au XV^e siècle a donc exploité le thème de la vieille maison forte, parce que son image gardait une résonance mentale qui n'était pas négligeable, et parce qu'elle signifiait toujours quelque chose pour la seigneurie. Mais il le fit à une échelle à ce point étriquée que sa réalisation, même coûteuse, n'a pu servir d'habitation, sauf très épisodiquement. D'où une « rechute », comparative-

ment à ce qui pouvait s'exécuter alors, et comparativement même à ce que l'évolution propre des maisons fortes aurait logiquement dû apporter, dans la qualité et dans l'utilité des détails intérieurs. En somme, il a sauvé une vision, un signal, mais détaché du contexte pragmatique de son époque. À côté de la tour, invivable, la vraie « maison » seigneuriale devait être bien autrement confortable et praticable.

Cette analyse de la tour de Tamines apporte un premier correctif dans la comparaison stricte qu'on pourrait faire des donjons entre eux. Sans doute l'importance et l'ampleur du volume des réalisations respectives ne sont-elles jamais gratuites (fig. 80); elles avaient un rapport plus ou moins étroit avec la position socio-économique des tenanciers. Il serait illogique, sinon absurde, de ne pas en tenir un compte sérieux. Mais pour autant qu'il s'agisse de bâtisses relativement contemporaines. Autrement dit, les rapprochements sur ce point entre les maisons fortes d'Amay et de Fernelmont sont admissibles et plus révélatrices; les comparaisons entre celles d'Amay et de Tamines ne le sont plus guère, car trois siècles les séparent.

Que le volume de la tour de Tamines ait été de moitié moindre, ou peu s'en faut, ne permettrait pas de croire que la seigneurie, dont elle était un symbole décisif, l'ait été également. Un autre facteur est entré en jeu : le temps, et avec lui, l'évolution, lente mais irréversible, des besoins et du mode de vie.

La tour de Tamines n'est donc pas un bon exemple d'un logis seigneurial fortifié du *xv^e* siècle. Elle l'est d'une publicité et d'une manifestation allégorique et traditionnelle au moyen âge, voire après lui, du pouvoir politique — Tamines était une enclave liégeoise contestée — et du prestige seigneurial.

On passe ainsi à un autre plan de l'interprétation des tours d'habitation : celui de la permanence du symbolisme qui y est remarquable du *xii^e* au *xv^e* siècle. Celle de certains détails, en particulier de leur dispositif intérieur, l'est aussi dans les trois cas.

La superposition caractéristique des niveaux : cavecellier, étage diurne et souvent noble, étage nocturne, comble-grenier, s'y maintient. Le type de la fenêtre à simple ou double banquette s'y perpétue dans l'épaisseur de la muraille. L'escalier aussi se dérobe en volées rectilignes qui se répètent d'un étage à l'autre.

Des systèmes de sécurité : opacité de la base, traverses de blocage des ouvertures inférieures, crochets extérieurs des volets basculants, isolement de chaque niveau, etc., se transmettent. Des particularités du confort, comme la latrine, survivent pareillement : la latrine à conduit intramural de Tamines est l'héritière de celle, plus élaborée, qui avait été employée

à Fernelmont. Il n'est pas jusqu'à la toiture débordante — substitut pauvre du mâchicoulis ? (7) — qui, même si sa pente s'est relevée graduellement, ne continue à se conformer à des prototypes anciens et à tasser la silhouette de la construction.

Ainsi la maison forte serait-elle par tradition, ou (puis ?) par convention, dotée d'un certain aménagement en un certain ordre disposé. Il est vrai pourtant que le choix n'était pas infini dès l'instant où on prétendait maintenir au volume son aspect turiforme et lui conserver une allure, sinon une valeur militaire, disons plus largement défensive.

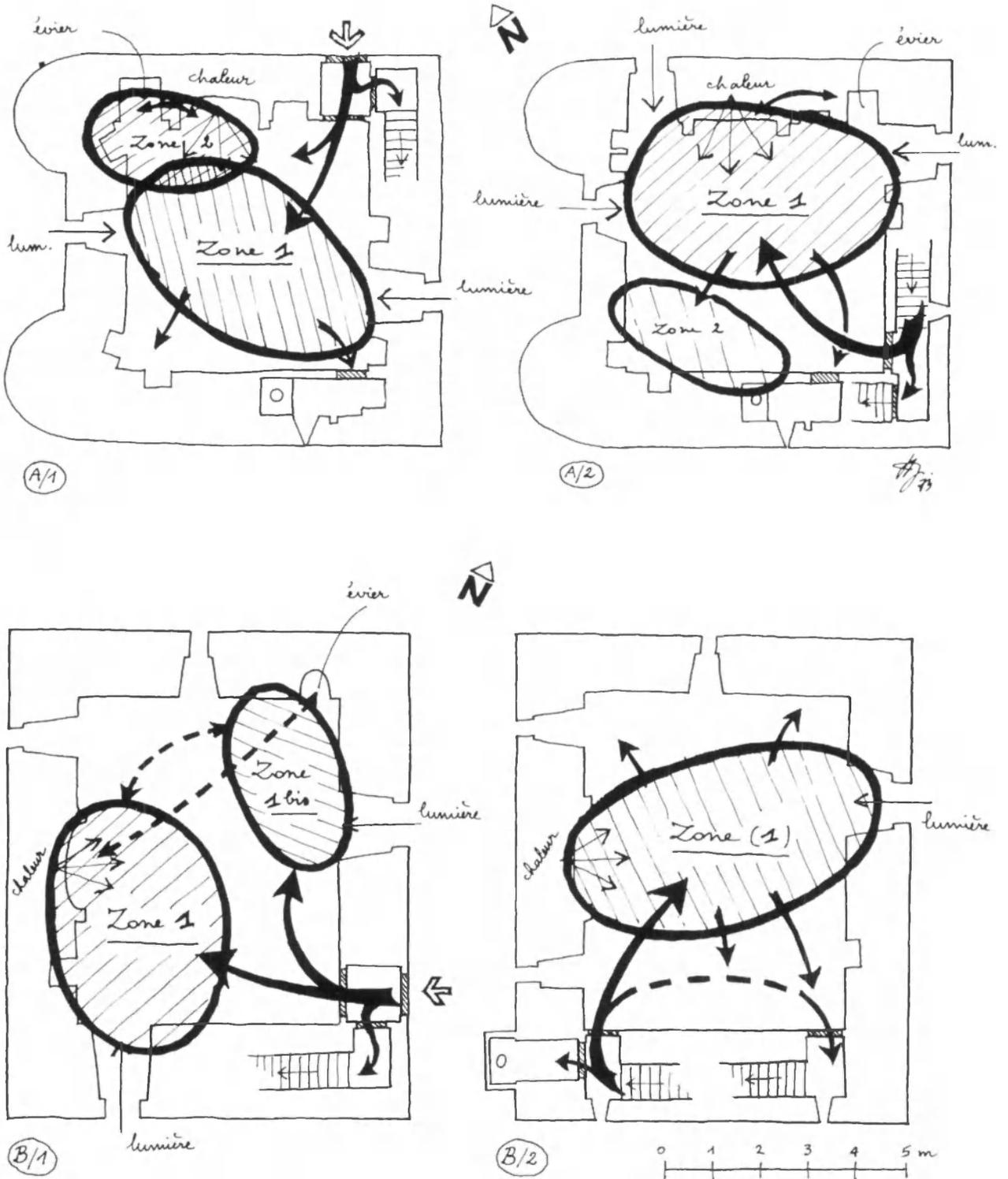
Et ce dernier aspect de la question n'est pas mince. La muraille, puisqu'elle servait une bâtisse dont la vocation, au moins partielle, était véritablement ou sensément militaire, a dû rester solide et moins ajourée que celle d'un édifice cultuel ou civil. Elle a gardé, compte tenu évidemment de ses rapports nécessaires avec des dimensions variables en plan et en hauteur, une épaisseur à peu près constante sur toute la périphérie de la tour; elle est demeurée uniformément forte aux niveaux accessibles et n'y admit que des percements limités.

Au fond, elle ne pouvait reprendre à sa charge, et tels quels, tous les progrès effectués dans la technique structurale du bâtiment à la période gothique. Il était intolérable, dans son optique, d'imaginer l'emploi de membrures qui auraient élégi, donc déforcé l'œuvre, en épargnant entre elles des cloisons de remplissage et des panneaux assez ou trop faibles. L'architecture à contrainte militaire ne pouvait s'autoriser, sans risquer de graves dangers, contraires par définition à son rôle, à scinder correctement les éléments portants et clôturants et, même si ses utilisateurs et ses « concepteurs » ne les ignoraient pas, à en appliquer vraiment chez elle le principe.

Un écart obligé la distingue ainsi de l'architecture religieuse ou simplement profane des résidences patriciennes et des édifices publics des villes. Il n'est pas, à proprement y regarder, le résultat d'un pur retard, d'un anachronisme ou d'un archaïsme patenté. Il s'inscrit en réalité dans la logique d'une autre fonction : celle de l'architecture dite de guerre. Il ne peut induire de jugement de valeur négatif ni de condamnation de cette dernière, au profit exclusif de l'architecture d'église qui aurait partout donné le ton, résolument et inévitablement.

Ces deux secteurs d'une activité constructive contemporaine ont des intérêts divergents, quelquefois antagonistes. Ils ne permettent des développements qu'à peine comparables et ils tablent sur des buts fort éloignés les uns des autres. Productions des mêmes hommes, ils se rejoignent et s'équilibrent néanmoins,

Fig. 80. Esquisse des plans zoniques de Fernelmont (A) et d'Amay (B).



là où l'ingénieur militaire ou le maître d'œuvre du château ne sont pas bridés : stéréotomie et appareillage; subtilités techniques et ingéniosité dans l'exploitation de certains espaces; modénature ou même sculpture de consoles et de nervures; décor des luminaires, dallages, tapis, sièges, etc.

Il faudra donc vérifier, prudemment, si les contraintes fonctionnelles de l'architecture militaire ont pu ralentir sa mise à jour ou sa progression, entre autres dans les simples maisons fortes, et si d'autres facteurs, en particulier d'ordre mental, ne les ont pas renforcées ou nuancées. Ce qui semble sûr, c'est qu'elles y ont limité des possibilités d'ornement comme remplages, frises, etc., et, par là, freiné celles de l'originalité⁽⁴⁾.

Elles en ont fixé des particularités — on vient d'en énumérer certaines. A plus ou moins long terme, elles ont donc amené les habitants des donjons à se chercher un logis spécifique et plus conforme à l'évolution générale des mœurs. C'était en bonne partie chose faite à la fin du XIV^e siècle; les inconvénients journaliers de la vie au donjon avaient pris le pas sur l'intérêt de sa protection.

Cerner la chronologie des maisons fortes pâtit ainsi d'un lourd handicap. Le traditionalisme de leur typologie paraît bien y avoir contrecarré des vellétés de rajeunissement et d'accomodement fructueux à la vie qui, elle, n'arrête jamais de bouger.

L. F. G.

NOTES

(1) Ou les variantes de ce mot. Des exemples en sont cités par L. GENICOT, *L'Economie rurale namuroise au bas moyen âge*, op. cit., 2, 177 et 282-283; W. UBREGTS, *La Haute-Tour de Villeret*, op. cit., 15, n. 4; « una cum turri dicta vulgariter blockehuyts » à Millen, en 1367; C. DE BORMAN, *Le livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arkel*, Bruxelles (1875), 56; et ici même aux p. 126 (« blockehuct » de Fernelmont en 1343) et 128 (« blockelu » en 1503 et « blochuz » en 1519 à Tamines).

(-) Dans le « Traité des guerres d'Awans et de Warroux », op. cit., 3, 15 : « en une platte maison, mais ilh avoit bonne

eawe altour et bon pon leviche ».

(3) Comme ceux qui traînaient encore à propos de Fernelmont en 1935 : voir p. 135.

(4) L. F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle*, Livre I, *Architecture et société*, Louvain (1972), 296-297.

(5) Voir plus haut, p. 132.

(6) Ces considérations n'ont pas échappé à J. GARDELLES, *Les châteaux du moyen âge dans la France du Sud-Ouest. La Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Genève (1972), 72-80 (coll. de la « Biblioth. de la Soc. franç. d'Archéologie », vol. 3).

UN HABITAT NOBLE A LA FIN DU XIII^e SIECLE: LA TOUR ANTOINE A JEMEPPE-SUR-MEUSE

Docteur William UBREGTS

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Les trois châteaux de Jemeppe: site.

DESCRIPTION EXTERIEURE

Forme, orientation, dimensions; 4 niveaux; 2 tourelles accolées; toits.

DESCRIPTION INTERIEURE

Entrée au 1^{er} étage; escalier actuel; cuisine-hall; escalier de bois original; cave; étage résidentiel; étage nocturne; grenier.

LE FONDATEUR

Les textes de Hemricourt révèlent le nom d'Antoine de Jemeppe et la date de 1298; détails sur la vie du fondateur.

ANALYSE ARCHEOLOGIQUE

1. Composantes *militaires* : leur importance réduite; tactique d'Antoine.

2. Composantes *privées* : la porte; la cave; l'éclairage et l'aération; la circulation (comparaison avec les avant-corps d'église); le chauffage; l'hygiène et le problème de l'eau; le volet religieux; les annexes et les parties modernes du château Antoine; l'habitabilité.

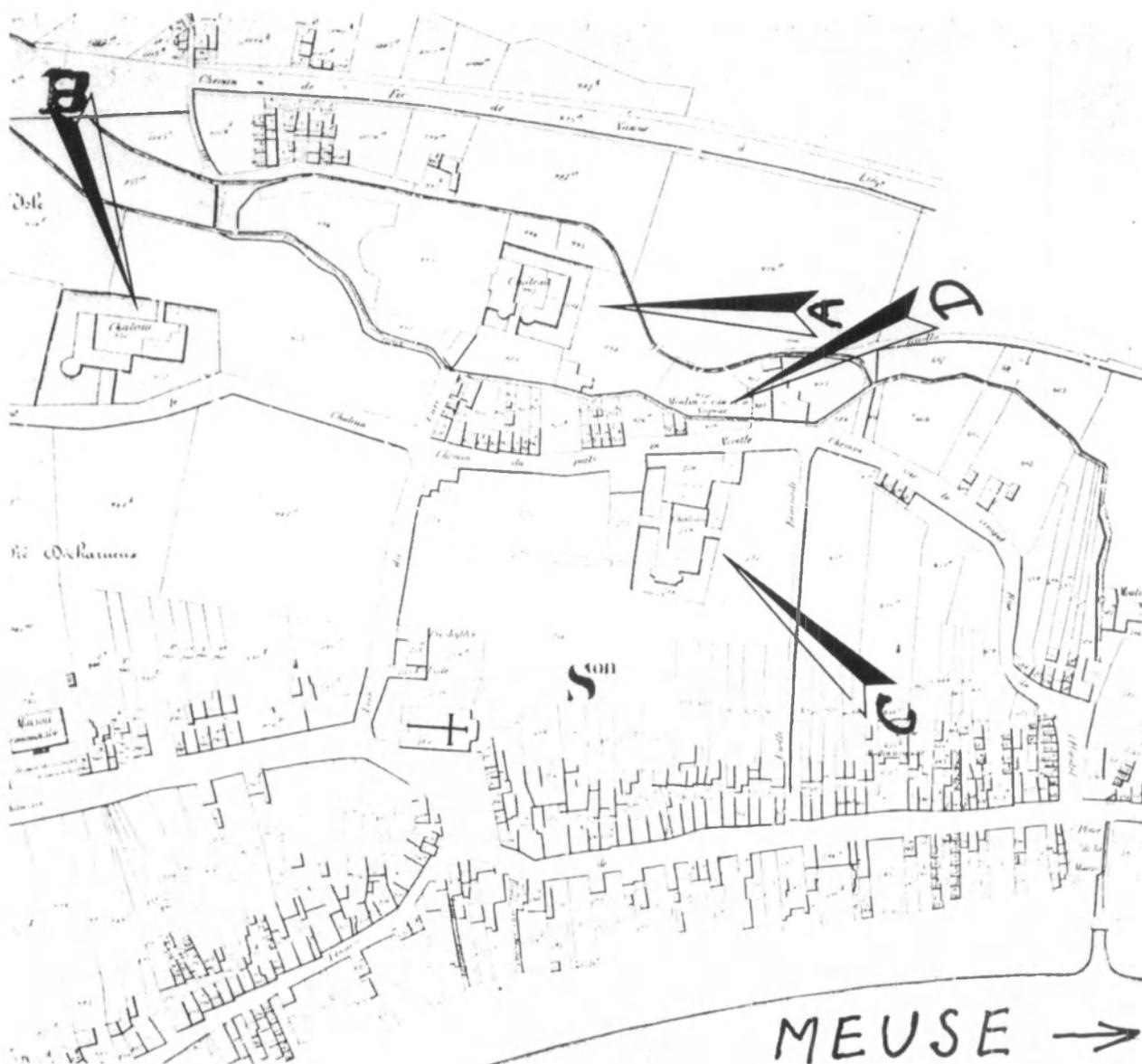
CONTEXTE HISTORIQUE

Le XIII^e siècle liégeois et la chevalerie; la loi Muée; distinction entre maisons fortes et forteresses d'« état »; point de vue du possesseur.

CONSIDERATIONS GENERALES

La conception ancienne, purement *militariste* des donjons et enceintes est combattue partout avec succès : en France, en Angleterre, en Allemagne, chez nous. L'architecture féodale est « une et indivisible ».

Fig. 1. Implantation des trois châteaux de Jemeppe-sur-Meuse sur le cadastre de Popp, vers 1865. En A : château d'Ordenge; en B : château d'Olloy; en C : château Antoine; en D : moulin à eau.



« En cely commencement des werres deseurdictes, (1290, suivant Hemricourt) furent, par plusieurs des lignages deseurdis, encommenchiez et faites plusieurs tours et atres fortrees en ce paais, por leur corps à wardeir... »

(Jacques de HEMRICOURT,
*Le Traité des Guerres
d'Awans et de Waroux.*)

INTRODUCTION

A défaut de paillettes d'or la Meuse princière charrie des châteaux, telle la Loire, tel le Rhin. Jemeppe, à lui seul, en étalait trois sous l'Ancien Régime. Ils se jouxtaient; ils se joutent toujours. Ils avaient tous douves, pont-levis et cour d'honneur; ils appartenaient par moments à la même famille; mieux, ils forment pour ainsi dire une même famille (1).

Il est vrai que l'état des lieux présidait, obligeait à leur implantation. Jemeppe commandait un gué mosan, remplacé par un pont de bois depuis 1381 (2) et est assis sur la voie Maastricht-Liège-Huy-Andenne-Namur, authentique dédoublement de cette aorte que constitue le fleuve. Or, la Meuse y reçoit, sur sa gauche, un ruisseau au débit appréciable: le ru d'Hollogne. Celui-ci, avant le confluent et à Jemeppe même, se divise un instant en deux bras, créant une île allongée où s'élève le *château d'Ordenge*, déjà repérable en 1448 (3). Ses douves maintenant comblées auront été les reliquats du marais protecteur originel, formé par l'épanchement régulateur des eaux, comme au donjon d'Alvaux à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin (4). Un autre *château*, appelé *d'Oloy*, fut construit aux Temps Modernes plus en amont du ru, là où celui-ci encore unique court parallèlement à la Meuse. Mais le troisième, le plus ancien, le *château Antoine* avait déjà occupé l'endroit de choix. Entouré lui aussi de douves nourries par le ru d'Hollogne, il était en outre protégé au nord par les deux bras de la rivière, qui lui offraient donc un double fossé naturel, à l'est par les eaux dorénavant confondues du ruisseau. Au sud, quelque deux cents mètres le séparent de la Meuse; la route Liège-Namur se glisse entre eux. A l'ouest, à cent pas se dresse l'église de Jemeppe. Immédiatement au nord de la tour Antoine, seul édifice qui fera ici l'objet d'une brève étude (5), sur le bras méridional du ru d'Hollogne s'élevait un moulin à eau, encore en place en 1865. Seigneurial, il alimentait non seule-



Fig. 2. Le château Antoine, vu du nord-ouest.

ment les finances du château mais nuançait habilement et délicatement le niveau d'eau dans les biefs du ru.

Tout en participant au maximum aux avantages matériels et au confort quotidien du châtelain de plaine, le seigneur de Jemeppe, grâce à l'obstacle aquatique, se calfeutrait avec art et avec soin à une époque où la sécurité de la petite noblesse s'avère labile et imprévisible par ses violences incongrues, encore favorisées par l'effacement rapidement progressif de l'autorité épiscopale et impériale.

Certes, les possesseurs successifs du château n'ont cessé, au cours des Temps Modernes, d'attenter à l'intégrité de l'effet architectural du donjon médiéval en vue de le confondre dans un vaste plan de constructions dont plusieurs ont, par ailleurs, une valeur indéniable. Mais sa hauteur, sa masse « sui generis », sa silhouette très personnelle, ses matériaux vieillots, sa couleur d'un autre âge se sont inexorablement refusés à toute assimilation formelle, à toute fusion utile

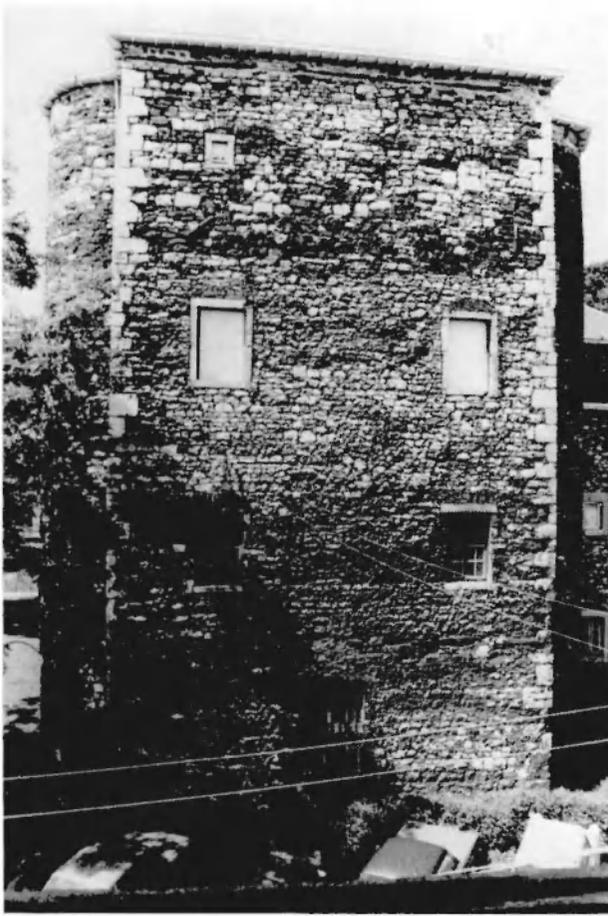


Fig. 3. La face sud-est longeant la rue Alfred De Borre.

des espaces intérieurs et même à toute juxtaposition simplement esthétique. La tour s'accole à l'aile sud; elle la protège, mais elle l'aveugle et la refroidit.

Elle conserve son contour général, son épiderme et son teint anciens. Mieux, elle a quasi sauvé son organisation interne : désaffectée pour le moment elle s'isole aisément d'une école et d'une série d'appartements régulièrement occupés.

DESCRIPTION EXTERIEURE

Le donjon de Jemeppe présente la forme d'un prisme à base rectangulaire de 10,10 m sur 8,50 m, flanqué le long de ses petits côtés de deux demi-cylindres, légèrement aplatis et différemment implantés. Sa hauteur est de 17,20 m sans le toit. Les poivrières des tourelles latérales sont plus basses que le toit en pavillon qu'elles encadrent. La tour est quasi orientée

suivant les arêtes de sorte que la face, qui longe actuellement la rue Alfred De Borre, regarde le sud-est. Bien que trop enserrée dans le carcan urbain, cette muraille impose à l'œil contemporain : on est confronté avec une surface maçonnée de 170 m² que nul ressaut, que nul cordon ne structurent. Son parement rude, peu érodé, effectué en banchées assez régulières, dépourvu de crépi est constitué de moellons : grès houillers brun noir et calcaires mosans grisâtres. Les arêtes peu retouchées, parfois curieusement déplacées (à l'ouest p. ex.) se composent uniquement de gros parallélépipèdes rectangles calcaires, disposés en harpes. D'autres prismes calcaires, encadrent les fenêtres. Une gravure d'Alexandre Schaeckens éditée en 1883, mais probablement exécutée vers 1850, révèle certaines interventions récentes (6) : les baies originales petites et trapues entament peu l'opacité toute réservée de la maison forte.

De trois types elles font distinguer quatre niveaux :

1. Au niveau 0, les faces longues étaient toutes deux percées d'une prise de lumière plus ou moins carrée, malheureusement largement ébréchée.

2. Le premier étage ou niveau + 1 s'éclairait au moyen de deux fenêtres rectangulaires, à linteau triangulaire, sous un arc de décharge en mitre. Elles s'ouvrent très logiquement dans la face sud-est : éclairage matinal optimal et chauffage solaire maximal.

Comme dans la plupart des donjons l'entrée à Jemeppe, par simple précaution de sécurité était surélevée, ici dans la face nord-est du premier étage.

On l'atteignait par un escalier de bois amovible, que prolongeait une passerelle également de bois, au-dessus du plan d'eau protecteur. Aux Temps Modernes, au moment où le confort et la sécurité augmentent, les occupants renoncent à cette entrée haut perchée et dangereuse; ils optent pour un accès de plain-pied, à la base d'une tourelle nouvelle qu'on accola à la courte paroi nord-est. Par la face nord-ouest s'évacuait l'évier (disparu).

3. Le niveau + 2 avait trois fenêtres; deux identiques à celles du niveau + 1 perçaient la longue face sud-est. La troisième (7) dominait à peu près l'entrée. Une latrine en bois était appendue à la longue face nord-ouest.

4. Le niveau + 3 s'éclairait par 4 ou 5 petites fenêtres à jour carré; leur cadre se composait de 3 prismes calcaires monolithiques de section carrée, (piédroits et appui) et d'un linteau en batière, lui-même coiffé d'une décharge en moellons parfois alternativement gréseux et calcaires; il en résulte un discret jeu de couleurs, preuve que le donjon n'a pas été crépi.



Fig. 4. Le château Antoine gravé par Alexandre Schaepekens vers 1850; édité en 1883.

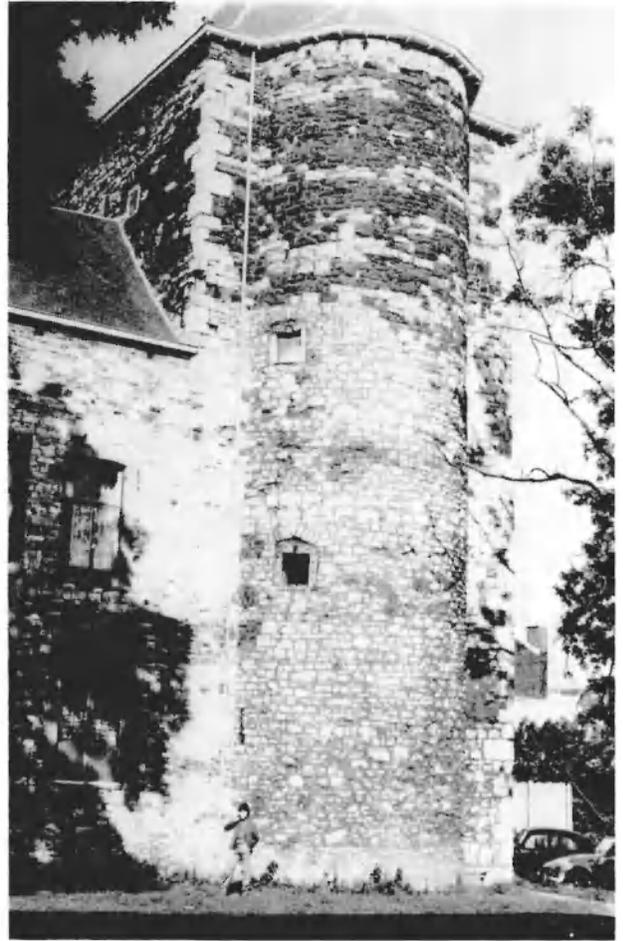


Fig. 5. La tourelle originale sud-ouest.

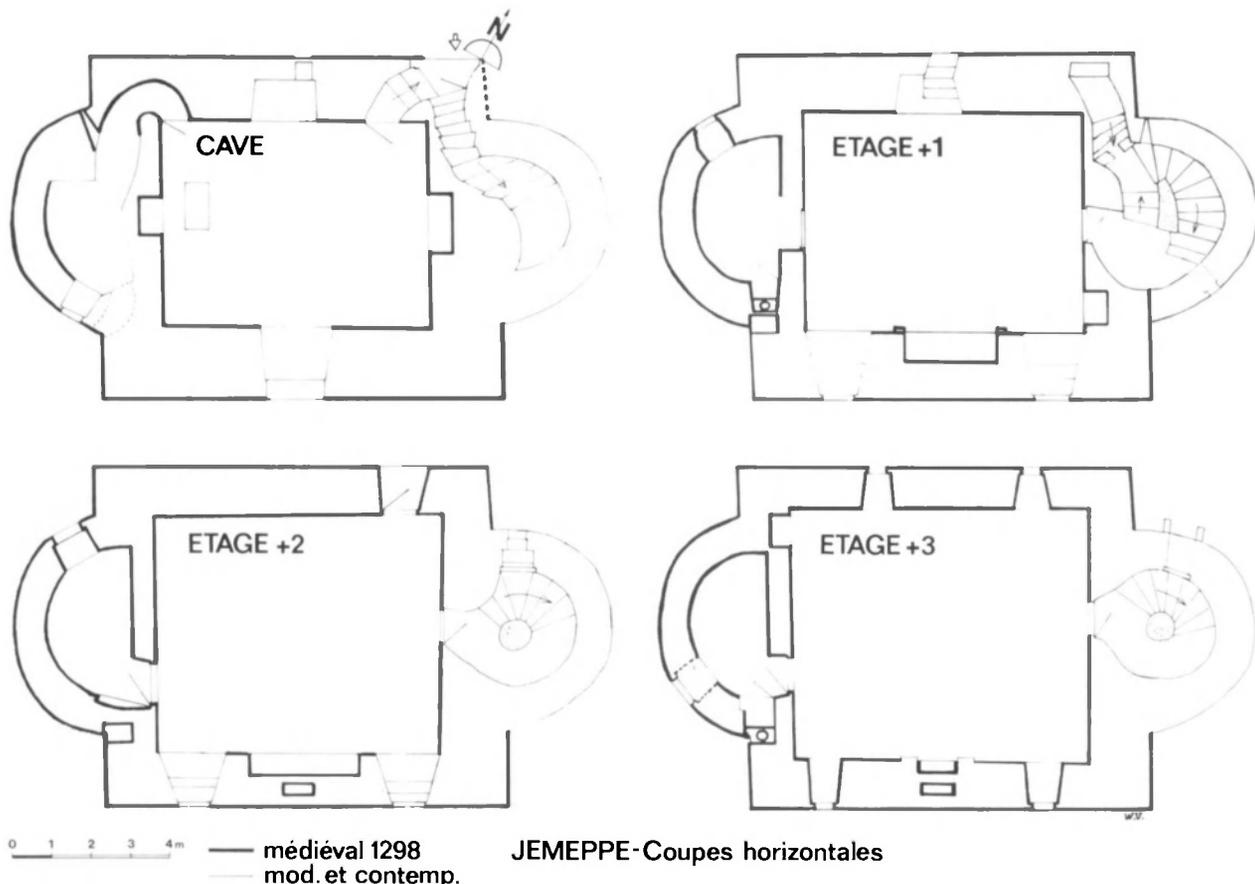
Plus haut court une corniche récente; elle s'appuie sur une sablière renouvelée; 3 à 4 assises de briques montrent que le mur a été surhaussé. L'ancienne souche de cheminée encore visible sur le dessin de Schaepekens a disparu du toit; elle a été remplacée par un postiche. Le toit en pavillon a dû être recouvert d'épaisses ardoises et sa crête était peut-être garnie de deux épis.

Dans la paroi sud-est les 4 fenêtres des niveaux + 1 et + 2 ont été largement agrandies au XIX^e siècle.

A la base de la *tourelle nouvelle nord-est* un vantail rectangulaire, récent et mesquin roulant sur deux gonds constitue l'accès actuel. Cette tourelle recèle un escalier à vis comme les fentes d'éclairage et les fenêtres récentes, disposées en spirale le laissent sup-

poser. Les deux latrines en encorbellement sur cette tourelle et qui sont plus ou moins cachées pour le moment ne sont donc pas d'origine; il ne s'agit point de bretèches, car elles ne surplombent ni porte, ni fenêtre. Au moins cinq rangées de trous de boulins, dont plusieurs conservent leurs bois, se voient sur la paroi de cette tourelle. Elles débordent même sur la courte face nord-est, qu'elles égratignent.

Ni les autres faces du donjon, ni la tourelle *originelle* sud-ouest, ne montrent de boulins. Des fentes rectilignes de décollement, visibles à l'intérieur aux niveaux + 2 et + 3 et même à l'extérieur ainsi que l'emploi quasi *exclusif* de grès houillers apparemment plus « *neufs* » prouvent de façon indubitable que cette tourelle a été ajoutée au donjon à une date ultérieure, à préciser.



La tourelle sud-ouest, sans accès extérieur, possédait deux fentes de lumière au niveau 0; l'inférieure a été transformée en fenêtre carrée à une date récente. Aux niveaux +1, +2 et +3 la tourelle était chaque fois percée d'une fenêtre carrée sous décharge; la supérieure a été aveuglée. Au niveau +3 dans le pli tour-tourelle se remarque encore une petite fente d'aération. L'organisation de la tourelle ne peut s'aborder que de l'intérieur.

Les *toits* en poivrière et à coyaux sont récents.

DESCRIPTION INTERIEURE

Que la tour de Jemeppe ait été *fort malmenée* au cours de sa longue vie, voilà qui ressort avant tout de son examen interne. Afin de rester compréhensible et donc instructive la description partira de l'état premier, lui-même fruit de nombreuses observations et déductions préalables, mais supposées terminées.

A l'occasion de l'un ou l'autre doute l'auteur se réserve le droit de poser les inévitables dichotomies parfois enrichissantes.

L'entrée du donjon se trouvait donc au *premier étage*; cette option de sécurité est fréquente à cette époque, mais pas constante. Elle se retrouve néanmoins à Anthisnes, à Sart-Tavier, à Poulseur, à Marbais, à Villers-le-Temple. L'ouverture dans la courte face nord-est a complètement disparu lors de l'accolement de la tourelle nouvelle. Sa solide porte de chêne a dû avoir un encadrement en plein cintre, une barre de sécurité coulissant dans le mur et une niche où se loger à l'ouverture. Le petit vertibule intramural donnait tout droit dans la cuisine (⁸). Assez paradoxalement les deux pentures de l'huis furent conservées. Elles forment, chacune, une seule pièce de fer délicatement forgé en ramures et feuillages aplatis et dentelés (⁹). Des clous et aussi des vis récentes les ont fixées sur la petite porte d'accès contemporaine, vers la cave.

L'*escalier actuel* dans la tourelle nord-est a été bâti en pierres qui ressemblent plus à des moellons qu'à des dalles; il y a même quelques briques; sa voûte est fort irrégulière. En plus, il débute par une volée droite de 5 degrés de rattrapage. Puis, assez brusquement il vire à gauche, décrit une spirale à l'aide

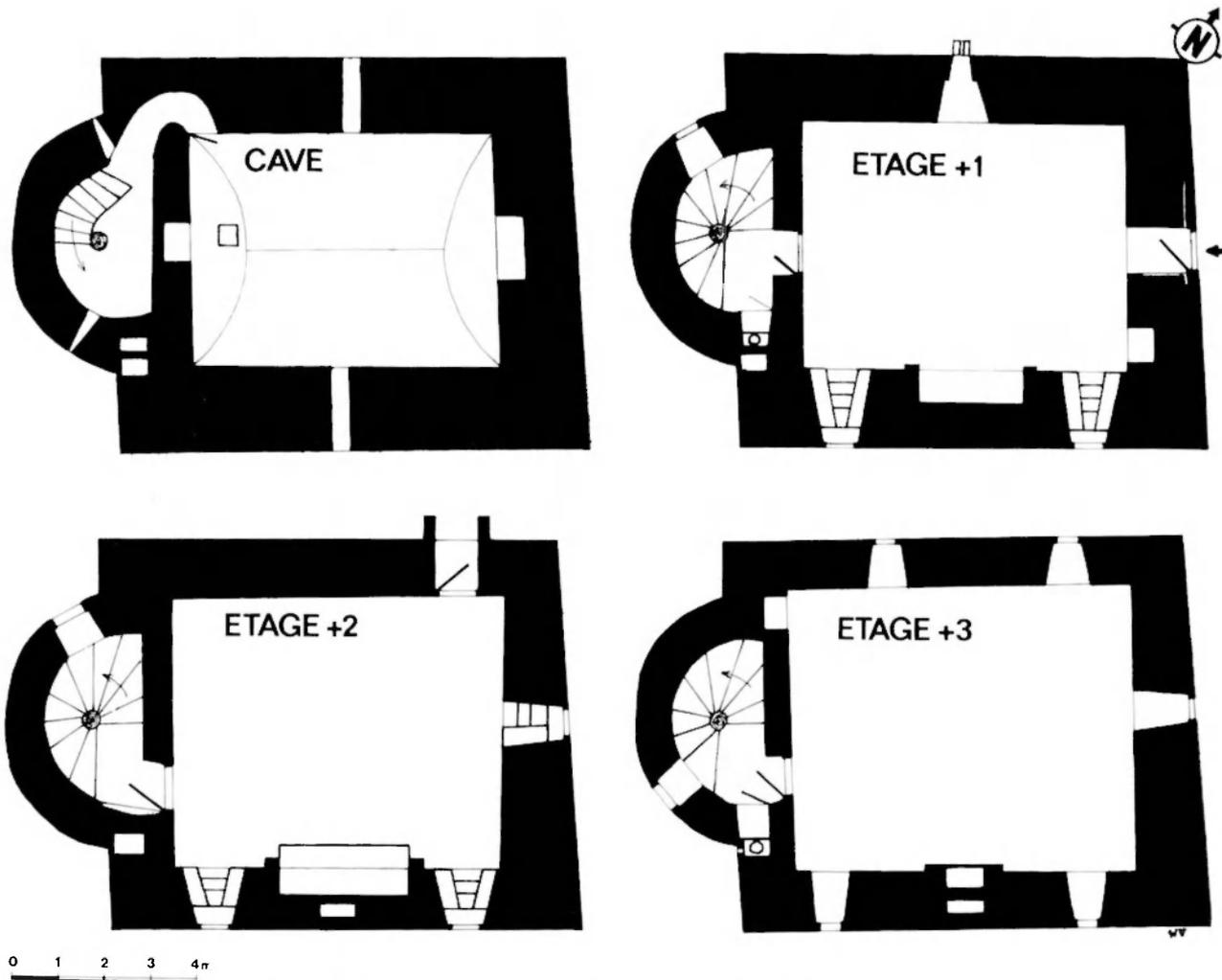


Fig. 6. Une des deux peintures de la porte d'entrée originale.

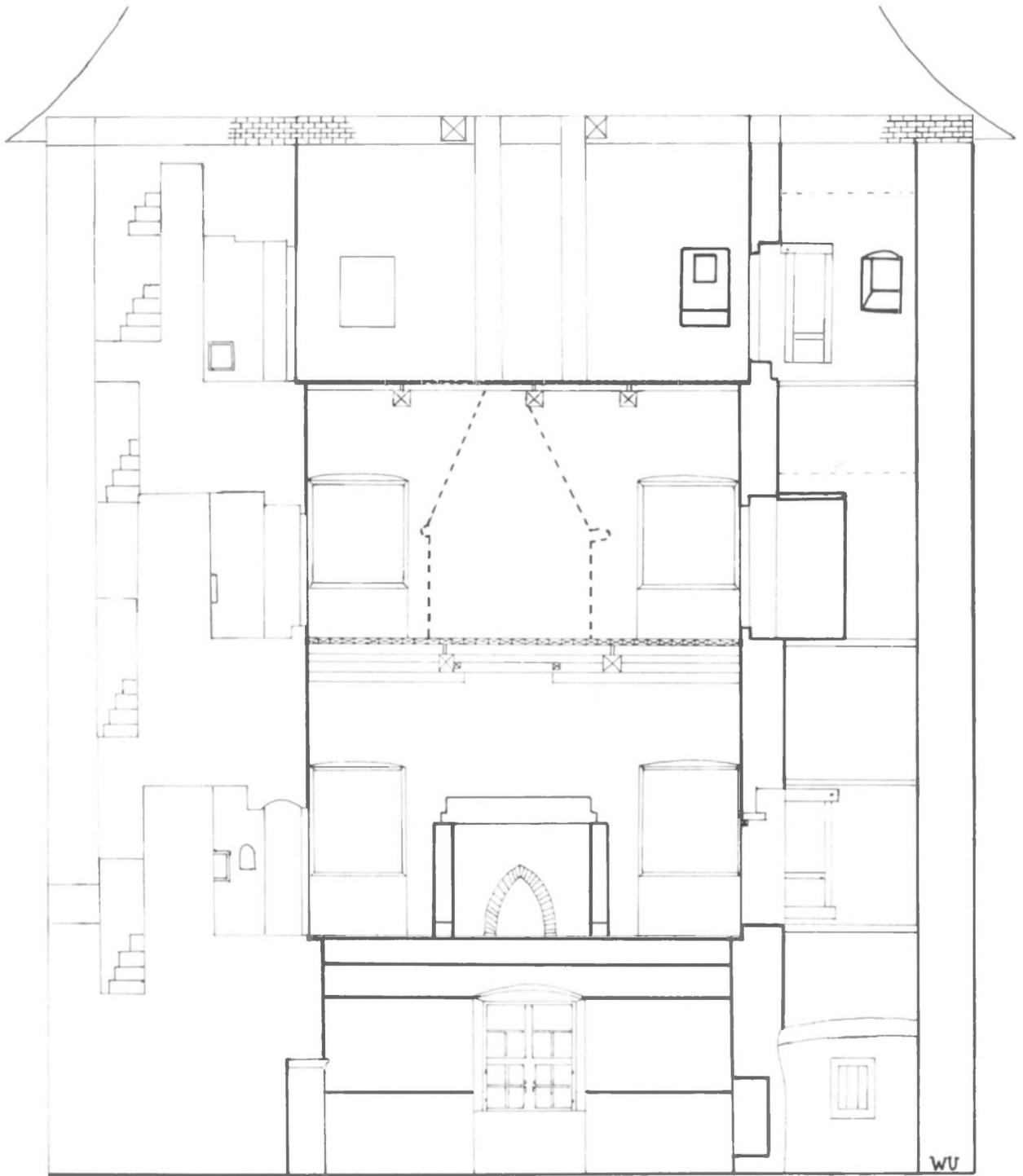
de 12 marches pour atteindre le vestibule. Cette volée est éclairée par trois fentes de lumière au cours de la journée et la nuit par une chandelle, pour laquelle l'architecte réserva une nichette dans la paroi gauche.

Toujours aux Temps Modernes le vestibule a été relié au manoir adjacent par un couloir de quelque trois mètres. Un véritable escabeau architectural : trois marches à monter, trois marches à descendre, sert d'intermédiaire entre le vestibule et le couloir et permet de garder le niveau primitif ⁽¹⁰⁾.

Le niveau +1 est donc *le niveau d'accès*; c'est aussi la *cuisine* : elle est suffisamment illuminée grâce aux deux fenêtres méridionales sans doute à deux banquettes ⁽¹¹⁾ et dispose d'une large cheminée à conduit rectangulaire et à contrecœur en arc brisé;



JEMEPPE - Coupes horizontales - Etat 1298



JEMEPPE - Coupe transversale vers le sud-est

— médiéval 1298
 - - - mod. et contemp.

0 1 2 3 4 M

elle n'envahit pas l'appartement. Cette cuisine possédait, très probablement un évier ⁽¹²⁾ logé dans une large niche nord-ouest. Des éviers se retrouvent à Villeret, Alvaux, Amay, Fernelmont. Un placard complète l'aménagement architectural d'un local, qui tel le « hall » anglais a dû jouer le rôle de *carrefour social* : tout le volet prosaïque de la vie quotidienne s'y déroulait; mais aussi celui de *centre de triage* : en-dehors des familiers, rares étaient les personnages admis au niveau + 2. Par une porte, dont l'encadrement a été enlevé, le personnel et le seigneur pénétraient dans la tourelle sud-ouest, la seule originelle, pour y emprunter l'*escalier hélicoïdal en bois*, dont il ne subsiste rien et qui conduisait, d'une part, dans la cave et, d'autre part, vers les étages + 2 et + 3. Dans l'escalier, au niveau + 1 s'embranchent une latrine dont le conduit intramural s'adosse à celui, tout pareil, qui descend du niveau + 3. La latrine s'isole au moyen d'une porte; elle a une nichette pour le luminaire.

A l'époque moderne la circulation castrale fut rejetée de la tourelle sud-ouest vers la tourelle nord-est, nouvellement construite; mais on réutilisa l'ancienne cage d'escalier. On la divisa horizontalement en petits locaux en demi-lune; on intercala de faux plafonds.

La signification et l'importance du niveau + 1 ont alors changé : elles se sont encore accrues.

Les *crépis* se laissent assez facilement étudier aux différents étages; on y distingue *trois* couches :

- a) une couche *supérieure*, blanche de 2 à 3 mm.
- b) une couche *moyenne* jaune de 1 à 2 cm, riche en débris végétaux, sable.
- c) une couche *interne* jaune de 1 à 1,5 cm; on n'y décèle pas de restes végétaux, mais bien des loues de chaux croquée.

La *cave* est voûtée en berceau légèrement aplati et chichement éclairée par deux prises de lumière carrées; celle, au nord-ouest, obturée sert d'arrière-fond à une grande armoire murale tardive; celle, au sud-est, a été confondue dans une grande fenêtre rectangulaire *xix^e* siècle. La cave possède un puits actuellement condamné. Une récente cheminée de fortune défigure l'armoire de la face nord-est alors qu'un placard supplémentaire est aménagé dans la courte paroi sud-ouest.

L'étage + 2 est *résidentiel* et donc *diurne*; le seigneur y entre par le sud-ouest par une porte en plein cintre dont le vantail ouvert se loge dans une niche « ad hoc », confort évident pour un occupant mobile.

Il y dispose, au sud-est, de deux fenêtres peut-être à 2 banquettes, d'une fenêtre au nord-est et d'une

cheminée à hotte barlongue, pénétrant dans l'appartement. Les jambages et la hotte ont été arrachés.

Appendue à la face nord-ouest, la latrine formait le fond d'une profonde niche à encadrement en plein cintre; elle se fermait au moyen d'une porte tournant dans l'épaisseur du mur. A l'époque moderne l'accolement du manoir entraîna sa suppression; sa niche dorénavant servit de passage du niveau + 2 au grenier du manoir. Quant à la garde-robe elle fut remplacée par une nouvelle de même type donnant sur l'escalier de pierre récent. L'hypothèse d'une chapelle n'est pas retenue ici, pas plus qu'à l'étage + 3.

Durant tout son trajet à l'intérieur de la tourelle sud-ouest l'escalier de bois était remarquablement éclairé. Si, au niveau 0, il ne possédait que deux fentes lumineuses ébrasées vers l'intérieur, précaution militaire évidente, aux trois niveaux supérieurs par contre il disposait chaque fois d'une fenêtre à barreaux et à volet. Ces volets intérieurs avaient battée et verrou.

A l'origine les linteaux des baies ont dû être en bâtière ⁽¹³⁾; ils ont disparu et furent remplacés par de simples linteaux horizontaux mal à l'aise sous des décharges en mitre. Plusieurs jambages de fenêtres ont été retournés; leurs seuils n'existent plus.

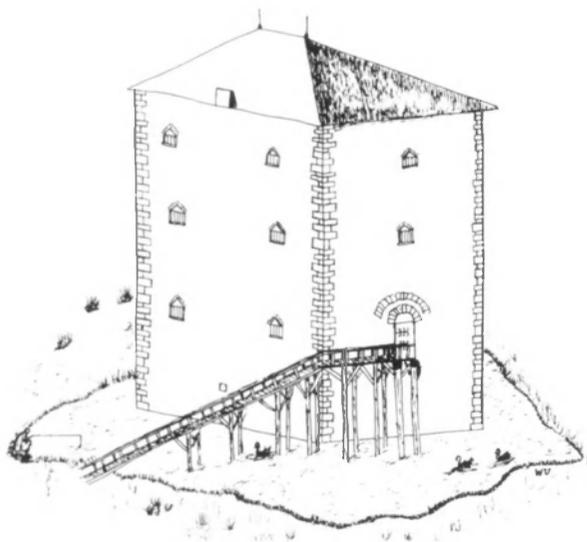
Le nombre de barreaux a été réduit, de 3 ou 4 à 2.

Les linteaux en bâtière ont peut-être encore porté des volets extérieurs à crochets et à tringle, comme à Poulseur ou à Villeret.

L'étage + 3, *nocturne*, dépourvu de cheminée n'est éclairé que par 4 petites fenêtres à battée et à volet intérieur. Il possède un seul placard et au nord-est probablement une cinquième baie; comme son homologue elle fut obturée lors de l'accolement de la nouvelle tourelle. L'escalier en bois débouchait sur l'étage + 3 par une porte à encadrement en plein cintre.

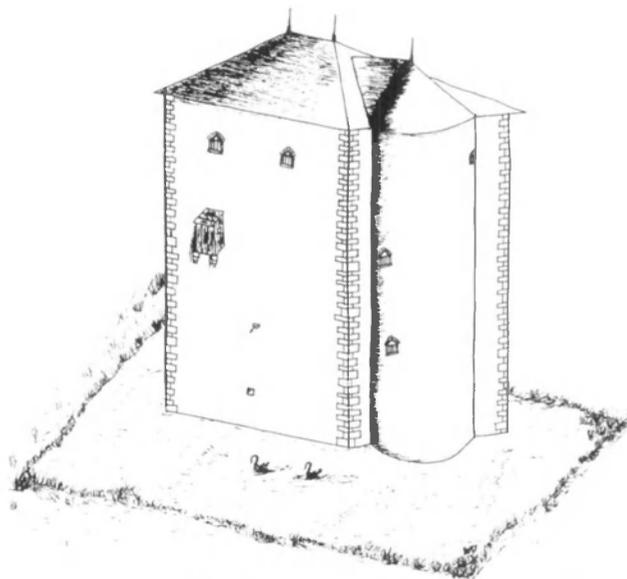
Une latrine avec porte et fente d'aération donnait sur cet escalier; son canal d'évacuation traverse à la verticale tous les niveaux pour se terminer dans l'eau de l'étang, qui se glisse littéralement sous le donjon et emporte ainsi les matières.

En résumé, l'occupant, à l'époque moderne, accola un manoir contre la longue face nord-ouest. S'il boucha son évier, inconvénient mineur facilement résolu, il supprima également son entrée au premier étage complètement démodée. Optant pour l'accès de plain-pied et bien décidé à libérer du même coup les espaces non négligeables occupés par les larges volées de bois de la tourelle de circulation sud-ouest, en vue de les réutiliser comme « petits » appartements, il fut contraint d'adosser au donjon la nouvelle tourelle nord-est; il y gagna une entrée confortable de même



JEMEPEE RESTITUE

vue de l'est



vue de l'ouest

0 1 2 3 4 5M

qu'un accès aisé à *tous* ses étages (par des portes à encadrement rectangulaire). Il sacrifia pour cela l'obstacle militaire fort théorique que constitue une vis intérieure escamotable en bois. Il est évident que la latrine jadis appendue à la paroi nord-ouest du niveau + 2 dut être démenagée « dans » l'escalier de pierre; on en ajouta même une au niveau + 3; toutes les 2 dominaient la mare. Comme encadrements des nouvelles garde-robes on réemploya ceux des fenêtres condamnées ou remplacées de la tourelle sud-ouest, comme le prouve la persistance d'empreintes de barreaux; les prismes calcaires y ont d'ailleurs les mêmes dimensions que ceux des fenêtres de la tourelle ancienne sud-ouest dont le sommet a été visiblement retouché à l'époque moderne: dans l'escalier de l'étage + 3 la fenêtre a notamment été aveuglée.

La coexistence de deux « retraites » au niveau + 3 s'explique facilement par un cloisonnement plus poussé de l'appartement nocturne (parents, fils, filles) ou par clivage social entre nobles (niveau + 3) et manants (grenier).

Au début, les différents étages, sauf entre cave et cuisine, étaient séparés par des plafonds constitués par les trois couches traditionnelles: quelques gros entrants horizontaux, puis, perpendiculairement à eux des poutres plus nombreuses, de section plus réduite et enfin les planches. Entre les niveaux + 1 et + 2 les couches inférieures du plafond primitif ont été remplacées, peut-être au *xvi^e* siècle, par des voussettes en torchis s'appuyant latéralement sur des poutres fort rapprochées.

Au-dessus de l'étage + 3 s'étend un vaste *grenier* rectangulaire; il pouvait servir indifféremment de remise et de réserve, voire de dépôt de provisions ou de dortoir pour les serviteurs.

LE FONDATEUR

Le nom du fondateur du donjon de Jemeppe est connu; on connaît même la date de construction, à peu d'années près: ce sont là deux faits d'une importance extrême pour l'étude ultérieure de tours semblables ou voisines.

Écoutons Hemricourt: « Messires Anthones Mailhés, ainsneis fis monssaignor Bastien de Holengnoul, prist à femme la filhe monssaignor Thyry Hustien de Serainge sor Meuze ... Ilh ont on fil et une filhe. Ly fis fut nomeis *messires Anthones de Gemeppe*, qui *jist ly casteal al devant do molien* de Gemeppe » (¹⁴).

Or le château traité ici s'appelle toujours le château ou la tour Antoine et le moulin existait encore sur le cadastre de 1865.

Écoutons encore Hemricourt: « ... *en cely temps* (1298, suivant cet auteur) *ly dis messires Anthones* (de Jemeppe) *faisoit son casteal à Gemeppe; et estoit ly comble drechiez a terre, qui devoit estre mis sor la grose tour*, sy que, quant ly sires d'Awans parchuyt que messires Anthones estoit devenu ses anemis, ilh fist on mandement de ses amis, por abatte cely comble et ce *de la dit fortrece qu'il poroit, qui estoit encors toutes nouvelles, car elle n'estoit nint par-*

faite... » (15). C'est le début de la fameuse querelle entre les Awans et les Waroux.

Antoine de Jemeppe est donc l'unique rejeton mâle du chevalier Antoine Mailhet, à son tour fils aîné de Sébastien de Hognoul. Cependant Antoine ne s'appelle pas Hognoul, mais on constate qu'il s'adjoint le nom de Jemeppe en s'y installant. L'évêque a-t-il voulu récompenser Antoine pour services rendus en lui cédant le fief de Jemeppe, terre apparemment plus importante que Hognoul ? Cette « promotion » expliquerait l'éclipse de son patronyme d'Hognoul. Y a-t-il eu échange de fiefs ? Jemeppe lui aurait-il été apporté par sa mère, fille du seigneur Thierry Hustin de Seraing, casé en face de Jemeppe ? Cette dernière hypothèse ne semble pas suffisante pour entraîner l'abandon du nom d'Hognoul (16). Mais Antoine n'est pas le seul chevalier à Jemeppe à la fin du XIII^e siècle, car Hemricourt cite encore un certain *Tailhefier* (17). On ignore ses relations avec le chevalier *Guillaume de Fontaine*, petit-fils du comte de Hozémont, qui, par échange, a acquis, en 1261, des droits et des biens à Jemeppe, jusque-là possédés par l'abbaye de Saint-Trond (18); il peut aussi s'agir de fiefs différents.

Le chevalier Antoine semble avoir fait partie de la jeunesse « dorée » du pays, car on connaît un chevalier qui s'était ruiné en sa compagnie : Libert le Polain (19). Au début de la querelle des Awans et des Waroux Antoine, diplomate, s'entremet entre les partis; mais il échoue et est finalement entraîné dans le clan des Waroux, au point que les Awans résolurent un instant de s'emparer de son château en construction en 1298.

Il apparaît à 13 reprises en tant que témoin à la cour féodale de Liège, une première fois déjà en 1298 (20), mais surtout durant les années 1319 et 1320 (21).

Il est mort avant le 26 novembre 1323 car on lit dans un relief de cette date « Johannes filius Johannis de Lardario vinitoris, Leodii, in crastino Katherine, presentibus Johanni de Colonster ... I jornale vinee apud Gemeppe, juxta vineam domini Anthonii quondam de Gemeppe militis » (22). Mieux, on possède son épitaphe, qui avec ses armes couvrait sa tombe magnifique, travaillée partiellement en laiton, dans l'ancienne église Saint-Lambert de Jemeppe. La voici : « Chi gist messires Anthoine de Gemeppe Chevaliers iadis ki trepassat l'an de grasce M.CCC et XXII trois jours apres le Saijn Denijs (23). Si gist Dame Isabea de Pres (24) sa femme ia dit laquelle trepassat l'an de grasce M.CCC et ..., le demain del Sain Pole. Encor ij gist Dame Anes del Abrespine sa feme iadit laquelle trepassat l'an de grasce M.CCC et VIII, le jur del Sant Lucie. Proies por eiaus Diex

les assolhe, et sen dittes un Pater nostre ». Toujours suivant Hemricourt il aurait eu de sa première femme 3 fils : Thonard, Jean, Coletar ainsi qu'une fille Agnès. Jean de Jemeppe a épousé une fille de la maison d'Abée (25).

S'il est logique de concéder quelques années pour édifier une si « groze » tour, Jemeppe a donc été construit vers 1295.

ANALYSE ARCHEOLOGIQUE

Arrivé à ce stade de l'étude, il semble intéressant d'analyser les *composantes MILITAIRES et PRIVÉES* du bâtiment afin de déterminer leur importance absolue et relative, leur âge, leurs interréactions effectives et formelles, avant de déboucher sur des problèmes plus synthétiques, plus vitaux, donc, du confort, de la sécurité et du « Sitz im Leben » des nobles hesbignons vers la fin du XIII^e siècle.

1. Composantes *militaires* : barrière aquatique, passerelle amovible, entrée au premier étage, heureuses précautions pour un « Warousien » en herbe, mais qui ne constituent que des défenses d'urgence. Ses murs de $\pm 1,75$ m (26), épaisseur respectable sans plus, ne présentent que des ouvertures réduites, bien déchargées. La latrine appendue à la face nord-ouest se mue à la rigueur en bretèche. La cave voûtée contre les incendies et l'escalier aux marches de bois escamotables isolent les étages supérieurs. Il faut cependant insister qu'il n'existe *aucune archère*, que les défenseurs sont obligés de s'exposer dangereusement pour tirer à travers les fenêtres, en visant tant bien que mal et plutôt mal que bien, que la tour n'a *ni hourd, ni mâchicoulis*, que la base des murs *non talutes* n'est donc guère protégée, enfin que *les faces ne sont pas flanquées*.

Au point de vue militaire, Jemeppe peut donc servir de *ped-à-terre* à l'issue d'une escarmouche, de *havre* contre quelque bandit par trop audacieux, de *symbole-souvenir* martial aux yeux du passant paisible et inermes. Doté de très *légères* défenses uniquement *passives*, sa valeur intrinsèque au cours d'un conflit sérieux a dû être minime, car les princes disposent à cette heure d'un corps d'ingénieurs de siège. Evidemment les tours, bâtiments en dur, éparpillées dru sur le territoire de la principauté *toute entière, non* en vertu de principes polémologiques délicats ourlant le manteau de Saint-Lambert d'un orfroi de forteresses frontalières dissuasives et prophétiquement projetées par quelque bureau central des constructions militaires, *mais* en vertu des éternelles et immuables lois de l'occupation du sol, qui prescrivent que le berger dort au milieu de ses brebis, que tous les bergers rêvent d'un bercail, qu'ils ferment leur porte

le soir contre les loups, etc., *ces maisons fortes*, sans aucun doute, peuvent embarrasser, engluer un ennemi toujours pressé et souvent lui-même menacé par ailleurs. Soulignons une fois de plus que la principauté de Liège si étendue se présente comme une « terre » échancrée, étirée, taraudée, sans limite naturelle aucune, truffée et nimbée d'enclaves innombrables, mais qu'elle peut, contre ses voisins trop entreprenants fulminer une arme absolue : l'interdit, protection non méprisable encore au XIII^e siècle.

Il va sans dire que les éléments militaires énumérés sont essentiellement *traditionnels, romans* et qu'aucun ne pourrait conduire à la date de 1295.

Hemricourt raconte : « Lyqueile mandemens (c'est-à-dire le rassemblement des ennemis d'Antoine de Jemeppe en vue d'attaquer sa tour) fut nonchiez à monssaingnor Anthones, qui, tot batant, envoïat *sonne ses proïsmes et amis*; assavoir monssaingnor Gerars de Bierloz, avoweit de Slachiens (Sclessin), peires de monssaingnor Gontir Conrar, et le saingnor de Warous ly juvenes, monssaingnor Hustin de Seraing et Wilhelme, son freire, qui estoïent oncles alle dit monssaingnor Anthones; et mandat chez de Slachiens et tous les bon hommes de Gemeppe et do ban de Seraing, tant à piet com à cheval, *por son corps et sa fortresche à wardeir...* ». Et plus loin encore il écrit : « Chis conseaz durat longement, sy que chilh delle *warnizon* de Gemeppe, que leurs annemis ratendoïent alle adjournée, avoïent gran mervelhe qu'il targoïent tant... ». Garder, garnison... Et cependant *Jemeppe n'est pas une tour de garde*, comme les « specula » ou tours-sentinelles des Romains, comme les tours-observatoires élevés le long de la côté tyrrhénienne contre les raids maritimes des Sarrasins, comme les tours-phares de Terre Sainte donnant l'alerte contre l'Islam en marche, pas plus qu'elle n'est une caserne, le manque d'espace étant évident. Non, les textes susdits se rapportent à un état d'urgence, auquel Antoine répond par une mobilisation de ses parents et amis, arme de dissuasion au moyen âge. Il est possible que quelques soldats aient occupé la basse-cour; mais, le gros des « rappelés » a été dirigé ailleurs. Ce qui le prouve c'est qu'Hemricourt ajoute au sujet des ennemis d'Antoine : « Quant ilh vinrent par decha Lonchiens (Loncin), ilh ly sires d'Awans, et des plus sages traïrent à part ensemble et soy consilhont par quecil chemien ilh poroïent *entreir en Gemeppe*, car les *entrées* estoïent *fortes et pervelheuze de tos costeis*; et, se leurs annemis, qui estoïent manchevis (avertis), avoïent volenteit des *pas à warder*, ilh poroïent perde davantage sains wangnier... »⁽²¹⁾. Les partisans d'Antoine de Jemeppe ont, par conséquent, occupé les points militairement importants à l'entrée du village de Jemeppe. Pourquoi Antoine réagit-il

ainsi ? Si sa « fortresche » dans son essence était un vrai et pur fortin, où la vie quotidienne, profonde était uniquement rythmée par les travaux de Bellone, le défenseur se contenterait de monter une garde vigilante dans son réduit intouchable, même si le toit de la construction fait défaut, chapeau bien accessoire, sinon encombrant pour un général qui sait que l'assiégeant futur est démuné d'artillerie. Par contre, si Antoine sait sa tour indéfendable, alors toute sa manœuvre s'explique : il fait solidement verrouiller les entrées du village, situé entre fleuve et plateau. Stratège intelligent, il a simplement opté pour une « arène » plus lointaine, plus favorable aussi par la configuration du terrain; en septembre 1914, Gallieni, étouffant à Paris, se porta sur la Marne.

2. Composantes *privées* ou *civiles* :

A. La *porte* : la courte face nord-est ayant été scalpée par l'accolement ultérieur d'une tourelle, l'examen de l'accès se dégrade quelque peu en une revue d'hypothèses. L'encadrement a été en plein cintre, comme à Limont, à Amay, à Sart-Tavier, à Anthisnes; de plus, à Jemeppe, tous les encadrements de porte non rectangulaires sont *tous* en plein cintre. La seule ogive est celle du contrecœur de cheminée au premier étage⁽²²⁾. Les pentures ramifiées à feuilles écrasées et dentelées orientent vers le XIV^e siècle. Une barre de sécurité au moins a dû caler le vantail; il serait excessif de la considérer comme un élément purement militaire, car elle se rencontre fort tôt dans les abbayes cisterciennes anglaises. Toutes les portes possèdent verrous et battée.

B. La *cave* : elle ne communique plus avec le niveau 0 par le fameux « Angstloch » des Romantiques, comme à Villeret, Falnué, Amay, mais elle lui est reliée par un escalier en bois prolongé par un court boyau intramural. Elle a servi de réserve d'eau par son puits, de dépôt de provisions notamment par son armoire murale, ses anneaux à la voûte et cela malgré son humidité constante. Des témoignages oraux concordants affirment qu'il ne gèle point dans les donjons.

C. L'*éclairage* et l'*aération* : la lumière filtre parci-monieusement par des baies « civiles » : soupiraux à la cave et fenêtres aux étages. En effet, ces fenêtres sont rares, petites, à jour \pm carré. Il n'existe pas de feuillure pour vitraux, ni de châssis dormant; les verres encore petits s'inséraient donc directement dans les volets intérieurs d'ailleurs partout présents. L'aération était assurée par les multiples fentes étroites entre les volets et leur battée. Le soir, l'âtre éclairait la veillée, facilitée au besoin par des bougies piquées sur ces chandeliers de laiton, produits en si grand nombre en Lotharingie (type à socle annelé, type chevalier-atlante, type Samson-atlante, etc.).

D. La *circulation* : le sire de Jemeppe a renoncé aux escaliers intramuraux raides, étroits, obscurs et poussièreux, comme à Alvaux, Vezin, Amay, Fernelmont, etc. Il a curieusement opté pour une *solution d'église*, une solution ancienne, la « cochlea » carolingienne de Centula, la tourelle d'escalier accolée au corps du bâtiment et desservant tous les étages. Il l'a cependant éclairée non de lucernes, mais de 3 fenêtres « civiles ». La circulation est donc rapide et sûre. Le matériau : le bois a peut-être été choisi parce que amovible ou destructible; les marches ont pu être numérotées au fer rouge. A cette époque les escaliers en colimaçon extérieurs sont rares dans les châteaux; il en existe un exemple à Meldert-lez-Tirlemont, mais à Crupet et à Izier ils sont postérieurs. Même les avant-corps d'église à une tourelle ne sont pas si nombreux (ex. à Hastière, Florennes, Overlaar, Gerpinnes) alors que les exemples à deux tours foisonnent dans l'architecture religieuse mosane (Saint-Jean à Liège, Sainte-Marie à Maastricht, collégiales de Celles, de Fosses, Sainte-Gudule romane à Bruxelles). Faut-il faire remarquer que le sire de Jemeppe aurait été bien ennuyé avec une seconde tourelle inutilement coûteuse, voire dangereuse pour sa sécurité ? Il faut se défaire de la vision contemporaine, toute symétrique pour se référer à une vue plus pratique et donc beaucoup plus pittoresque.

E. Le *chauffage* : les deux amples et suffisantes cheminées à conduit rectangulaire, sans four indiquent la fin du XIII^e ou le XIV^e siècle. Le contrecœur « gothique » au premier étage a pu être remplacé.

F. L'*hygiène* et le problème de l'*eau* : Jemeppe dispose d'un triple apport d'eau : le *ru* d'Hollogne, l'*étang* à eau plutôt peu potable mais convenant aux nettoyages, lavages, etc., et enfin son *puits* dans la cave pour l'alimentation. La noblesse se lavait fréquemment, car la propreté corporelle passait pour un de ses attributs, comme il appert des romans de chevalerie; aussi doit-on admettre l'existence d'un évier dans la cuisine. L'implantation des latrines et leur type d'évacuation posent toujours un problème intéressant dans l'étude d'une maison forte. A l'origine la tour Antoine a disposé d'une latrine par étage, ce qui la rapproche du confort actuel. Les « retraits » étaient de deux types : le long *conduit* intramural (niveaux + 1 et + 3) comme à Fernelmont, au Trifels, à Old Soar (Angleterre) et la *guérite* appendue à la paroi comme à Poulseur, Falnué, Alvaux, Wimpfen, etc. Dans les deux cas les matières aboutissaient dans la mare. Les 2 types existent au XII^e, le canal intramural même au XI^e siècle (²³).

G. La *chapelle* : elle semble exclue à cause de la proximité de l'église Saint-Lambert, fondation très ancienne (³⁰), et de la date relativement récente du donjon.

H. Les *annexes* médiévales indispensables, souvent construites en matériaux périssables : étables, écuries, chenil, granges, logis de ferme ont disparu; certaines furent remplacées. Des pierres ont certainement été récupérées; il en est par exemple ainsi pour l'arête occidentale de la tour qui a été « déplacée ». On ignore la date exacte des nombreux agrandissements et transformations qui aboutirent finalement au vaste château actuel. L'éclaircissement de ces problèmes n'est pas mon propos. Très schématiquement, on peut distinguer quatre périodes. La première, vers 1580, s'appuie sur un document de haute valeur (³¹); elle a réparé, modifié, ajouté. On est fort tenté de lui attribuer l'inversion de la circulation intracastrale et donc l'accolement de la tourelle nord-est; le premier manoir aveuglant la longue paroi nord-ouest a aussi pu dater de la fin du XVI^e siècle. Vint alors au XVIII^e siècle le passage du donjon-manoir au château de plaisance; le premier se noie dans le second, dont il ne forme plus qu'une annexe, indubitablement considérée comme fâcheuse; le manoir sera même remplacé. Lors du passage de Schaepkens (⁶), en tout cas au XIX^e siècle, on ajouta et on supprima des percements du donjon, on agrandit les existants, on évacua les cheminées, on chambarda les environs; on maltraita, on insulta les ruines sans vergogne... Les dernières décades furent, par contre, bienfaisantes. L'administration communale après son départ du château Antoine, surcéleva légèrement la tour et la coiffa d'un nouveau toit, optant par le fait même pour sa conservation définitive.

I. *Habitabilité* du donjon : demeure d'une seule famille noble, entourée de ses serviteurs immédiats, qui ne dormaient pas tous dans le donjon, sa population totale peut être estimée à une douzaine de personnes, en excluant bien entendu le personnel de la ferme nourricière adjacente. Cela revient à concéder 10,7 m² à chaque occupant. Vie fort spacieuse donc, surtout si l'on considère que bon nombre d'éléments encombrants sont logés dans les murs ou appendus au-dehors, tels les placards, les banquettes, les « longaignes », l'évier, les escaliers. La comparaison minutieuse avec d'autres tours d'habitation, comme Villeret par exemple suggère que le seigneur de Jemeppe a pu loger un mobilier plus nombreux, plus divers, plus volumineux : tables dormantes, coffres, lits, armoires, etc.; ce en quoi il est plus proche de nous. Villeret est aussi plus éloigné dans le temps (vers 1215).

Bref, toutes les composantes inhérentes à la vie quotidienne pour une époque, un endroit, un groupe social déterminé y sont finement pensées, confrontées, combinées, d'abord entre elles, ensuite avec les quelques précautions « militaires » ou « policières » courantes, inévitables en 1295, pour se confondre finale-

ment dans cet organisme complexe et complet, solide et sûr, qu'on nomme la « Tour ». Certes, la hauteur du bâtiment, les masses grosso modo, la répartition des espaces intérieurs ont survécu, mais tout l'épiderme décoratif, interne, les fresques, la sculpture figurative, la modénature (des cheminées par exemple), les meubles, cette « terminaison » de l'architecture, toutes ces richesses se sont irrémédiablement évanouies et l'époque en était particulièrement friande. Il faut se rapporter aux « Zimmer » des musées suisses, au Longthorpe Tower avec ses fresques récemment découvertes, aux châteaux du Tyrol méridional, pour s'en convaincre.

CONTEXTE HISTORIQUE

Au XIII^e siècle une authentique barrière sociale et juridique s'élève de plus en plus haute, de plus en plus opaque entre les « *citains* », classe mobile, riche, dynamique, s'arrogeant des droits de plus en plus variés et les *serfs* des campagnes embourbés sans espoir et livrés sans défense aux hobereaux locaux entichés de privilèges ancestraux. Ces *nobles*, à leur tour, vivotaient en marge de la vie politique de la principauté, où les riches bourgeois manipulaient les masses populaires afin d'entamer et de miner l'autorité épiscopale, avant l'heure des grands triomphes définitifs.

Economiquement paralysés par le carcan agricole traditionnel si peu rentable, tout en étant informés, mis en appétit, envoûtés par les nombreuses festivités, véritables journées de contact auxquelles les obligeaient d'assister leur nom et leur rang, les chevaliers liégeois joutaient, tournoyaient, versaient leur sang et leur argent à des jeux qui, ironiquement, leur étaient quasi réservés. Ils ignoraient le prince et tiraient l'épée quand et où ils voulaient, semant émoi, trouble et carnage. Objet de haine par leur brutalité chronique ou de risée par leurs habitudes farfelues, leur mentalité ruminait des anachronismes raides et durs, qui heurtent les sens, la conscience et la logique. Aussi, cette chevalerie qui, en 1298, caracole comme des « anges »⁽³²⁾ est-elle mûre pour les pro-saïques boucheries de Courtrai (1302), de la male Saint-Martin (1312), de Bannockburn (1314), de Morgarten (1315) et de Crécy (1346). Entretemps elle se distrait aux conflits privés comme la sanglante Guerre de la Vache de Ciney qui dure trois ans, de 1272 à 1274.

C'est pourquoi, en 1287, le prince-évêque de Liège Jean IV de Flandre, afin d'obvier aux saignées gratuites et de renforcer la sécurité générale revise la fameuse loi Charlemagne qui autorisait la vengeance personnelle; on l'appellera dorénavant la loi Muée :

chacun, même le noble, recourra aux tribunaux pour obtenir justice. Observée dans les villes, la loi Muée sera, bien entendu, fréquemment enfreinte dans les campagnes. La ridicule et tenace querelle des Awans et des Waroux (début en 1290) illustre clairement que cette classe sociale s'entête à défendre ses prérogatives judiciaires. Ces petits féodaux nargueront l'autorité jusqu'en 1335, pendant que les « bons » métiers extorqueront à l'évêque de véritables chartes-cadres : la Paix d'Angleur en 1313 et la Paix de Fexhe en 1316. En un mot, Antoine de Jemeppe a vécu une période de luttes sociales fréquentes et diverses. Il était warousien et donc encore assez proche du gouvernement; à la fin de sa vie il l'a d'ailleurs confirmé par ses nombreuses présences à Liège en tant que « témoin ». C'était une excellente façon de se montrer fonctionnaire assidu et fidèle; c'était aussi une manière de dorer ou de redorer son blason. Antoine de Jemeppe avait compris et s'était rangé.

Un grand nombre de maisons fortes⁽³³⁾ furent élevées par des chevaliers de la Hesbaye liégeoise au cours du XIII^e siècle. Isolées, voire groupées elles n'ont guère été redoutables pour le pouvoir central. Malgré l'effacement du suzerain impérial, le prince-évêque de Liège (Hugues de Pierrepont, Hugues de Châlons, par exemple) dans le chef des milices urbaines, appuyées d'une artillerie de siège disposait de l'appareil guerrier indispensable pour les réduire, si quelque dure tête l'y obligeait⁽³⁴⁾. Sans doute les « donjons » par leur emplacement, par leur densité surtout ont pu, *occasionnellement* accroître⁽³⁵⁾, soutenir et stimuler psychologiquement une résistance affaiblie aux invasions. Et celles-ci se répètent dans un état sans politique extérieure stable, bien définie, exposé sans cesse aux interventions militaires et diplomatiques de puissants voisins fort intéressés, où le prince, en un mot, ne fonde pas de dynastie. Mais il ne faut pas confondre les habitations plus ou moins assurées des chevaliers avec les luxueuses résidences épiscopales, puissamment fortifiées évidemment, comme Moha⁽³⁶⁾, ni avec les citadelles de prestige, comme Logne⁽³⁷⁾ qui appartient au prince-abbé de Stavelot-Malmédy. A l'échelon des hobereaux il n'y a pas eu de « planning » militaire centralisé. Le prince ne possédait ni institut cartographique, ni cadastre, ni surtout les énormes moyens financiers requis⁽³⁸⁾.

Non, ce qui était primordial pour la famille noble, c'était de surnager, de *survivre* dans un monde déjà hostile, où avant tout elle se sentait numériquement insignifiante. Ce qui était primordial, c'était d'*habiter noblement*, d'*occuper son fief*, de *contrôler son rendement*, d' matériellement et « hautement » ses titres féodaux et parfois ses *prétentions* indues, de *proclamer* et de *tenir son rang* vis-à-vis de l'Eglise, vis-à-vis de ses pairs, vis-à-vis des manants. Bref,

la famille noble a besoin d'un « Sitz » correspondant à son niveau social, d'un nid augurant de son bec, de ses griffes et de son plumage. Il va sans dire qu'au cours de l'option architecturale le bâtisseur prudent tentera d'éviter à sa famille les dangers dus à l'insécurité des temps qui courent, qu'il incorporera dans sa maison certains éléments de protection personnelle, « pour corps warder » (39). Ceux-ci varieront suivant son ingéniosité, suivant son tempérament, suivant le climat local, ses plans secrets ou plus simplement sa bourse. C'est encore à ce prix qu'Antoine de Jemeppe a su donner à Isabelle de Preit et à ses quatre enfants un sommeil tranquille et des rêves étoilés aux rives mosanes.

Le « donjon » de Jemeppe est donc une *demeure* solide, sûre, pratique et altière, le « Sitz » typique d'une *famille noble hesbignonne vers 1295*. Son architecture absolument traditionnelle, romane donc, constitue un document expressif en pierre, d'une région dépositaire des restes ultimes de l'héritage carolingien.

CONSIDERATIONS GENERALES

L'auteur ne peut cacher son scepticisme devant les cartes géographiques qui s'évertuent à démontrer aux *confins* des principautés l'existence d'une *bordure* militaire formée d'« ensembles » fortifiés et de tours fortes isolées, réduisant ces édifices au rôle de guérites à sentinelles et d'enclos à soldats. Cette conception *militariste*, flatteuse pour les particularismes romantiques comtaux ou princiers (sur le plan des grands pays cette théorie peut résolument être appelée nationaliste), compartimentée, figée même remonte au XIX^e siècle. En France, un représentant de cette école était LAUZUN (Philippe), *Châteaux gascons de la fin du XIII^e siècle*, Auch, 1897. Il avait cru découvrir que le comte d'Armagnac, en bon Français, avait dressé toute une barrière de forteresses contre le roi d'Angleterre lors de la cession de l'Agenais par le roi de France en 1279. Tout récemment GARDELLES (Jacques), *Les châteaux du moyen âge dans la France du Sud-Ouest*, Genève, 1972, p. 20 à 22 et p. 76, a redressé ces erreurs. Il s'exprime ainsi : « Nous avons vu que Lauzun avait cru pouvoir affirmer que ces châteaux (il s'agit des maisons fortes de Guyenne, *note de l'auteur*) étaient de petites places chargées, après la réunion de l'Agenais au domaine des Plantagenets, de la défense des frontières. Nous avons souligné le caractère inacceptable de cette thèse. Le plan et l'élévation de ces bâtisses sont d'ailleurs trop voisins de ceux de « salles » nobles (couche inférieure des maisons fortes de la région, *note de l'auteur*) pour qu'on puisse y voir autre chose que la *résidence* des féodaux... ».

En Angleterre, le duel forteresse-résidence se joua entre A. Hamilton THOMPSON, *Military Architecture in England during the Middle Ages*, Londres, 1912, s'appuyant sur G. T. CLARCK, *Mediaeval Military Architecture in England*, Londres, 1884 et sur Sir Charles OMAN, *A History of the Art of War in the Middle Ages*, Londres, 1898, d'une part et Mrs Ella S. ARMITAGE, *Early Norman Castles of the British Isles*, Londres, 1912 et l'Écossais W. Mackay MACKENZIE, *The Mediaeval Castles in Scotland*, Londres, 1927, d'autre part. Clark prétendait que « a Norman keep... was not meant for a residence, save during an actual siege » (vol. I, p. 136). Sir Oman, conciliant, essayait de distinguer : « Only in exposed frontiers fortresses did the master find it necessary to make his keep his permanent abode » (Vol. II, p. 18). Thompson concédait même que le « castle » pouvait servir d'« occasional residence » (p. 35). Mais l'intransigeante Mrs. Armitage répondit : « One of Mr Clark's most pronounced mistakes was his idea that these keeps were merely towers of refuges used only in time of war. History abounds with evidences that they were the *permanent residences* of the nobles of the eleventh and twelfth centuries (p. 259). En fait, Mackenzie, se rangeant à son avis, conclut (p. 232) : « The whole history of the mediaeval castle is in realty an illustration of... the application of military architecture, more or less, to domestic dwellings ». En effet il est logique que l'idée d'*habitat*, substrat du quotidien, l'emporte sur le concept *militaire* de refuge ou de forteresse. Il en est de même des villes fortifiées : ce sont avant tout des villes et non des enceintes. Mais, c'est Mrs Margaret WOOD, *The English Mediaeval House*, Londres, 1965, qui infligea leur plus grande défaite aux « militaires », lorsqu'elle démontra toutes les transitions entre le « house » et le « castle », que la noblesse pouvait habiter les deux et facilement passer du « house » au « castle ». Les maisons fortes liégeoises (par exemple Jemeppe), ne sont que l'illustration péremptoire du principe de Mackenzie.

En Allemagne, le chemin serait plus long et la route plus dure; il fallait s'y attendre. Les témoins architecturaux germaniques fort détériorés en général se réduisaient très souvent au « Bergfried »; or, tous les érudits étaient d'accord sur son caractère purement défensif, absolument inhabitable. KRIEG von HOCHFELDEN (G. H.), *Geschichte des Militärarchitektur in Deutschland*, Stuttgart, 1859 et ESSENWEIN (August von), *Handbuch des Architektur*, T. II, vol. IV : *Die romanische und gotische Baukunst*, 1^{re} partie : *Die Kreisbaukunst*, Darmstadt, 1889 annoncent clairement par leur titre à quelle tendance ils appartiennent. Otto PIPER réagit dans sa *Burgenkunde*, 3^e éd., Munich, 1912. Il y décompose le « Burg », parle, certes, du « Berchfrit », mais

aussi du « Wohnturm » et fort astucieusement du « Bewohnbarer Berchfrit ». De plus, il analyse le « Palas », la « Kemenate », éclaire tout le volet du confort quotidien et rapproche de nous l'architecture féodale tout entière. A côté du corps de garde on découvre de plus en plus le corps de logis. Grâce à MAURER (Hans Martin), *Bauformen des hochmittelalterlichen Adelsburg in Südwestdeutschland*, dans *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, t. 115, 1967, pp. 61 à 116 et plus tard *Die Entstehung der hochmittelalterlichen Adelsburg in Südwestdeutschland* dans la même revue, t. 117, 1969, pp. 295 à 332, le Wohnturm avec son « confort » roman remonte allègrement au XII^e, voire au XI^e siècle. Dans ce cadre il est évident que Jemeppe est un « Wohnturm ».

Chez nous, la théorie « militaire » a été avancée notamment par DES MAREZ (Guillaume), *Les fortifications de la frontière du Brabant-Hainaut au XII^e siècle d'après la Chronique de Gislebert de Mons* dans *Annales de la société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. XXVII, 1913, pp. 331 à 335, avec carte. La chronique du panégyriste de Baudouin V de Hainaut est tout empreinte de militarisme, encore que la diplomatie n'y soit pas absente; mais il possède au moins cinq termes pour traduire « fortification » : munitio, firmitas, turris, castrum, burgus; les gloses de son éditeur, à leur sujet, ne sont pas toujours convaincantes. La construction de ces ouvrages, d'après Des Marez, ne semble être dictée que par les besoins de la guerre. Cela est exagéré, car si l'on défend une terre, on occupe du même coup le terrain, on essaie de s'y implanter, voire de l'exploiter. Les riches domaines agricoles en décomposition de Nivelles, de Lobbes, de Sainte-Waudru de Mons sont le véritable enjeu de ces luttes continuelles. Mais là où Des Marez extrapole allègrement c'est quand il parle de « ligne de défense » (p. 333). Il s'agit visiblement de micro-conflits dans de vastes zones de « débat » où la moindre aspérité peut signifier le salut. Il faut encore faire remarquer que Gislebert ne cite que les châteaux, qui servent de cadre à son récit. Les maisons fortes hennuyères sont bien plus nombreuses et éparpillées sur tout le territoire. Leur statut favorisait le prince et musclait leurs propriétaires nobles; en effet, en vertu d'un « ius », Baudouin, si sa sécurité était menacée, pouvait exiger que toutes lui fussent « rendables », même celles élevées sur un alleu. Voilà une simple opération de police préventive qui suppose évidemment des velléités particularistes, des égoïsmes locaux, des tiraillements intéressés centrifuges inhérents au morcellement féodal, plus d'une fois inspirés par ou construits sur une tour forte. Celle-ci ressemble d'ailleurs à ses sœurs des principautés voisines, comme par exemple à Beaufort, à Saint-Waast.

Une carte concomitante fort hétéroclite où Des Marez incorpore un peu gratuitement les demeures fortifiées des Walhain du XIII^e siècle aux localisations de Gislebert (sa chronique s'arrête à 1196) semble avoir inspiré CORTEMBOS (Thérèse), *Corroy-le-Château, organisation d'une forteresse du XIII^e siècle* dans *Bull. de la Comm. Roy. des Monuments et des Sites*, T. 1972, t. 2, pp. 49 à 128. Dans ce travail, l'élément militaire écrase le « civil » et le « religieux »; pire, il s'en détache. Certes, l'emploi de l'architecture par le pouvoir en place, afin de s'affirmer vis-à-vis de ses pairs, de ses subordonnés, de l'étranger ne date pas d'hier. Il a suffi aux pharaons de s'affirmer « post mortem » parce que leur race issue du dieu Râ est « ipso facto » éternelle. L'empire romain, centralisé, indiscuté et unique a ébaubi les barbares par une architecture colossale de pierre, donc incorruptible, civile au moins jusqu'au III^e siècle, sauf les différents murs-boucliers du « limes ». Après l'hécatombe des châteaux forts sous Richelieu, Louis XIV, souverain de droit divin, étonne (au sens du XVII^e siècle) les Grands, devenus courtisans, par une architecture de façade (Colonnade du Louvre, les « 580 m » de l'écran ouest du palais de Versailles) et une architecture de jardins où Le Nôtre subjugué la nature. Quant aux ennemis du dehors, Vauban les méduse, aux frontières, par des créations purement militaires. En effet, dans un état organisé, avec police « ad hoc », l'architecture agit à deux niveaux : à l'intérieur du pays, des édifices utilitaires, religieux, commémoratifs, consacrés aux loisirs, etc. mais tous hypertrophiés par l'hormone de prestige; à l'extérieur, un « mur » militaire apotropaïque, voire terrifiant.

La hiérarchie féodale n'a pas manqué d'user de l'architecture pour souligner son rang, pour creuser encore les écarts sociaux, pour viser au sommet, pour imposer à ses ennemis. Mais, la féodalité est contractuelle, donc éminemment contestable, disons même contestée partout, à chaque instant, à tous les échelons, dans tous les domaines. Il en découle qu'une architecture martiale « up to date » et omniprésente est absolument nécessaire : il faut s'assurer; la qualité de l'enveloppe militaire décide de la survie. Cependant il ne s'agit là encore que de la cuirasse. Protégée par elle, mais également cachée derrière elle, évolue néanmoins toute une famille noble : mari, femme, enfants, parents plus ou moins lointains, avec ses serviteurs, ses chevaux, ses chiens; à Corroy, le sire de Perwez est son chef. Grand seigneur, il administre avec ses ministériaux, il protège, il juge; bref, il exerce son « bannum ». Homme privé, il mange, prie, dort, chasse, festoie. Ces multiples fonctions et occupations appellent aussi des bâtiments. Il n'est malheureusement que trop vrai que Corroy a été aveuglément amputé de ses

parties résidentielles, à usage quotidien et pacifique. Certes, il est vrai qu'on connaît grosso modo leur superficie; on sait même que les surfaces et les volumes consacrés à ce secteur sont bien moindres que ceux de l'appareil militaire. Mais, leur valeur de représentation, d'expression était *égale*. La chapelle le prouve. Ingénieusement contenue dans une tour d'enceinte, son *intérieur*, cependant, est le fidèle miroir du rang occupé par les Perwez. Dépouillée de sa décoration et de son mobilier, elle reste une œuvre de choix, quand on la compare à d'autres *chapelles castrales*. Son ampleur, sa voûtaison « à la mode », son éclairage généreux, l'orientation observée, l'articulation logique avec le « Wohnturm » démontrent que Perwez visait haut. Le logis avec sa « salle » a dû être en harmonie avec la chapelle; son architecture résidentielle a été tout aussi idoine pour représenter le « standing » des Perwez que les sept tours d'enceinte, de la même façon que les donjons de Philippe-Auguste valent les cathédrales pour nous informer exactement de l'époque 1200. En d'autres mots, les deux aspects : DEFENSE ET RESIDENCE SONT ENCORE INDISSOLUBLEMENT LIÉS AU XII^e-XIII^e SIECLE; on pourrait parler d'intussusception. Perwez ne peut manger sans ses sept tours; inversement, une enceinte ponctuée de sept tours flanquantes, tout cet ensemble hourdé ne s'imagine que comme enveloppe protectrice d'un « bannum » territorial étendu et varié, que comme cadre obligé d'une vie de société raffinée et nuancée, scandée par l'heure, les saisons, l'âge, la santé et l'allant de seigneurs, évoluant sans aucun doute, avec aisance, dans la couche supérieure de la hiérarchie brabançonne, qui était *la leur*.

Cette union profonde et indissoluble des deux éléments, cet équilibre harmonieux et réellement vécu à chaque moment reflète parfaitement la bipolarité de la noblesse du XIII^e siècle. Il a été rompu à Corroy en faveur de Mars.

Il faut admettre, cela va de soi, que le formidable appareil militaire de Corroy n'a jamais pu être contrebalancé par les « tours » namuroises de Villeret, Falnué, Mielmont, etc. Avec DEPREZ (René), *La politique castrale dans la principauté épiscopale de Liège du X^e au XIV^e siècle*, dans *Le Moyen Age*, t. LXV,

1959, p. 538 nous croyons, au contraire, que ces tours, tel Jemeppe, sont des demeures relativement confortables, pourvues de plusieurs éléments défensifs assez faibles en soi, mais capables de dissuader un voisin belliqueux et inversement de convaincre les occupants d'une sécurité satisfaisante, elle-même ressentie comme un confort. Gand, Logne, Vilvorde, Moha, Namur, Franchimont, Corroy, Couvin, Luxembourg : ils appartiennent au petit groupe des châteaux forts d'« état » : le prince y réside ou peut y résider; parfois il délègue un cadet, un bâtard ou un « castellanus ». Assez souvent ces vastes complexes architecturaux polyvalents se sont organisés à partir d'une *tour*; il est même assez rare qu'un prince soit financièrement capable de construire « a fundamento » plusieurs enceintes étendues. L'architecture des châteaux récupère volontiers, est prête aux compromis et aux concessions, comme celle des églises. Mais il est évident qu'une enceinte bien tracée, bien munie, même si elle est née d'une tour assimilée comme donjon, offre un éventail de possibilités tactiques et résidentielles essentiellement différentes de celles des tours isolées comme Jemeppe. Mais des problèmes nouveaux, des dangers inattendus peuvent aussi surgir, telles les maladies contagieuses se propageant si rapidement dans les masses, telles les révoltes des garnisons. La tour, l'enceinte d'« état » : deux mondes. Ne confundamus...

L'étude de la Tour Antoine fournit finalement à l'archéologue un enseignement un peu humiliant, mais combien salutaire. En effet, dans l'état *actuel* des connaissances, ce bâtiment aurait été indatable sans le secours de l'historien Jacques de Hemricourt; la comparaison avec les édifices religieux n'est que déroutante. A ce moment se lève le spectre du retard de l'architecture seigneuriale sur la religieuse; disons que ce spectre est soigneusement et régulièrement décrit dans les traités du siècle passé et avouons que ce jugement de valeur a tenté les plus érudits. C'est une erreur. Les châteaux, les demeures nobles, en d'autres mots, suivent une orbite propre qui ne coupe celle des églises qu'en de rares endroits. Ils possèdent une forme, des dimensions, des volumes, une silhouette, un programme, un âge et une vie propres. Ne confundamus...

Noël 1973.

NOTES

(1) Cfr de SAUMERY, *Les Délices du Pays de Liège*, Liège, 1738-1744, t. III, 2^e partie, p. 426 et 427. Repris et complété par DEL VAUX de FOURON (Henri), *Histoire géographique de la province de Liège*, seconde partie, Liège, 1842, p. 144 à 147. Remacle le Loup n'a pas dessiné le château Antoine.

(2) SCHOOLMEESTERS (E.) et BORMANS (St.), *Cartulaire de Saint-Lambert de Liège*, t. IV, Bruxelles, 1900, p. 595 et 596; BORGNET (A.), *Chronique de Jean de Stavelot*, Bruxelles, 1861, p. 113. Selon cet auteur, ce pont fut emporté par les glaçons en janvier 1408.

(3) BORMANS (St.), *Les seigneuries allodiales du pays de Liège*, Liège, 1867, p. 103. On y lit : « Ordenge : 1448, court, maison, jardin... 1519, chesteal, viviers... ».

(4) UBREGTS (Dr W.), *Un donjon d'habitation de l'ancien Juché de Brabant : la Tour des Sarrasins à Alvaux*, dans *Wavriensia*, t. XXII, (1973), n° 2, p. 21 à 60.

(5) L'auteur ne traitera ici que de la partie médiévale : la Tour Antoine. Il est évident que le château entier mérite une étude.

(6) SCHAEPKENS (Alex.), *Illustration de la Principauté de Liège*, Bruxelles, 1883, p. 60 à 69. L'auteur, qui est né à Maastricht, compare le château Antoine au « Westbau » de Sainte-Marie de Maastricht, église qu'il estime fortifiée.

(7) Les baies de la face nord-est aux niveaux + 2 et + 3 resteront toujours quelque peu problématiques; ce ne sont sûrement pas des bretèches, car elles ne dominent pas exactement l'entrée, désaxée vis-à-vis d'elles. Ce ne sont pas des archères non plus; ce seraient les seules du château; elles seraient d'ailleurs peu efficaces car leur entrée fort réduite n'autoriserait qu'un champ de tir très étroit. La proximité de l'église exclut la possibilité d'une chapelle.

(8) L'encadrement rectangulaire à battée a donc été ajouté au moment de l'accolement de la tourelle, les deux portes, de toute évidence, ne pouvant pivoter dans le vestibule. Il existe une fente entre le mur et un des piédroits.

(9) Ces peintures ressemblent étrangement à celles de la porte de l'église de Dartmouth (Devon), datées du XIV^e siècle. Cfr JONES (L.-E.), *The Observer's Book of Old English Churches*, Londres, 1969, pl. XIX, 3.

(10) Plus tard encore ce couloir a été isolé à son tour par un muret courbe.

(11) Les fenêtres à banquettes sont fréquentes dans nos tours seigneuriales : Poulseur, Fernelmont, Sart-Tavier, Villeret, Anthisnes. Trop souvent interprétées comme sièges de guetteurs, ces banquettes ont transformé trop de nos tours d'habitation en tours de guet ou tours-refuges. Une tour-refuge comme le clocher actuel de Florée peut posséder aussi des banquettes de pierre.

(12) Dans la cave actuelle gît un grand évier de pierre, évidemment indatable.

(13) Comme exemples de linteaux en bâtière, citons : Poulseur, Crupet, Warsage (église), Fontaine, Alvaux. Le linteau en bâtière continue sa carrière au XIV^e siècle à Ath (porte du Paradis) et même plus tard.

(14) BORMAN (C. de) et BAYOT (Alph.), *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, t. I, *Le Miroir des Nobles de Hesbaye*, Bruxelles, 1910, pp. 445 et 446.

(15) BORMAN (C. de), BAYOT (Alph.) et PONCELET (Ed.), *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, t. III, *Le Traité des Guerres d'Awans et de Waroux*, Bruxelles, 1931, p. 12. Les poutres du toit s'assemblent donc au sol; le squelette est ensuite soulevé en bloc au moyen de poulies et de palans jusqu'au niveau + 3. Les énormes granges à trois nefs « se dressaient » de même. Au musée de Bokrijk ce procédé est encore régulièrement employé.

(16) N'entre pas en ligne de compte Gerardus de Iempeppia, cité comme témoin en 1116 dans SCHOOLMEESTERS (E.)

et BORMANS (St.), *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, Bruxelles, 1893, p. 53. Celui-ci fait partie de la « familia ecclesiastica episcopi »; il s'agit de seigneurs puissants, appartenant à l'entourage immédiat de l'évêque et dont le but premier était la défense de l'église.

(17) Cfr BORMAN (C. de), BAYOT (Alph.) et PONCELET (Ed.), *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, t. III, *Le Traité des Guerres d'Awans et de Waroux*, Bruxelles, 1931, p. 12.

(18) Cfr PIOT (Ch.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, Bruxelles, 1870, p. 299.

(19) Cfr BORMAN (C. de) et BAYOT (Alph.), *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, t. I, *Le Miroir des Nobles de Hesbaye*, Bruxelles, 1910, p. 455.

(20) SCHOOLMEESTERS (E.) et BORMANS (St.), *Cartulaire de Saint-Lambert de Liège*, t. II, Bruxelles, 1895, p. 546.

(21) PONCELET (Ed.), *Les fiefs de Liège sous Adolphe de la Marck*, Bruxelles, 1898, p. 38 : 20-8-1319; p. 39 : 28-8-1319; p. 43-44 : 18-3-1320; p. 45 : 30-1-1318; p. 47-48 : 21-4-1319; p. 92 : 12-6-1319; p. 116-117 : 19-9-1319; p. 117 : 19-8-1319; p. 119 : 10-5-1319; p. 131 : 30-3-1314; p. 226 : 12-4-1319; p. 231 : 28-7-1319.

(22) PONCELET (Ed.), *Les fiefs de Liège sous Adolphe de la Marck*, Bruxelles, 1898, p. 279.

(23) Antoine de Jemeppe est donc mort le 12-10-1322 (anc. st.). Sur sa lame funéraire : NAVEAU de MARTEAU (Léon) et POULIET (Arnold), *Recueil d'Épithaphes de Henri van den Berch*, t. II, Liège, 1928, p. 190, n° 1777. Et encore : NAVEAU (Léon), *Analyse du recueil d'épithaphes des Le Fort*, dans *Bulletin des Bibliophiles liégeois*, III, 1886-1887, p. 346, n° 1078.

(24) Les de Preit formaient une très ancienne famille noble, importante à Liège même. Cfr BORMAN (C. de) et PONCELET (Ed.), *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, t. II, *Le Miroir des Nobles de Hesbaye*, Bruxelles, 1925, pp. 336 à 344.

(25) Ce personnage et son fils s'appellent aussi Johan de Casteal, suivant BORMAN (C. de) et BAYOT (Alph.), *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, t. I, *Le Miroir des Nobles de Hesbaye*, Bruxelles, 1910, p. 267 et aussi dans BORMAN (C. de) et PONCELET (Ed.), *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, t. II, *Le Miroir des Nobles de Hesbaye*, Bruxelles, 1925, p. 265.

(26) Cfr UBREGTS (Dr W.), *La Haute Tour de Villeret; analyse archéologique et sociologique d'une maison forte*, Louvain, 1973, p. 89 et 90.

(27) BORMAN (C. de), BAYOT (Alph.) et PONCELET (Ed.), *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, t. III, *Le Traité des Guerres d'Awans et de Waroux*, Bruxelles, 1931, p. 12 et suiv.

(28) Le contrecœur peut avoir été remplacé, car il est facilement et régulièrement détruit par la chaleur du foyer.

(29) Notamment au « keep » de Colchester.

(30) FORGEUR (R.), *Trésors d'art de la Hesbaye liégeoise et de ses abords*, catalogue de l'exposition de Lexhy, 1972, article Jemeppe-sur-Meuse, p. 94.

(31) L'auteur tient à remercier chaleureusement Monsieur Mélon, l'historien de Jemeppe, pour les documents communiqués ainsi que pour les multiples et sages conseils qu'il lui a prodigués. Le document en question se trouve aux Archives de l'Etat à Liège : Cour féodale de Liège, reg. 47, fol. 175 v°; reg. 48, fol. 19. Voir addendum.

(32) Le mot est de Hemricourt.

(33) BORMAN (C. de), BAYOT (Alph.) et PONCELET (Ed.), *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, t. III, *Le Traité des Guerres d'Awans et de Waroux*, Bruxelles, 1931, p. 6. « En cely commencement des werres deseurdictees, (1290, suivant Hemricourt) furent, par plusieurs des lignages deseurdicis, encommenchiez et faites plusieurs tours et atres fortrees en ce paais, por leur corps à warder. »

(³⁴) Comme à Hozémont; même p. 6 du traité précédent.

(³⁵) Dans l'introduction du t. III des œuvres de Hemricourt, à la page CXCII, PONCELET (Ed.) cite le cas d'Overlaar, maison forte qui doit être ouverte au prince s'il l'exige.

(³⁶) Des actes sont passés à Moha. Cfr BACHA (Eugène), *La Chronique liégeoise de 1402*, Bruxelles, 1900, p. 369 : « anno 1376... castrum de Muha qui erat pulcherrima et fortissima domus ».

(³⁷) Logne reçoit l'honneur des traités; la forteresse est neutralisée : SCHOOLMEESTERS (E.) et BORMANS (St.), *Cartulaire de Saint-Lambert de Liège*, t. III, Bruxelles, 1898, p. 479 et t. IV, Bruxelles, 1900, p. 279.

(³⁸) Edouard I^{er} construisit huit formidables forteresses dans sa lutte contre les Gallois, qu'il soumit d'ailleurs, mais l'effort financier l'avait tellement épuisé qu'il ne put le réitérer contre l'Ecosse.

(³⁹) Ce qui faisait dire encore en 1500 à l'Ecossois Patrick Forbes, après la destruction du château de Corse : « I will build me such a house as tieves will need to knock at ere they enter ». CRUDEN (Stewart), *The Scottish Castle*, Edimbourg, 1960, épigraphe.

(⁴⁰) Cfr UBREGTS (Dr W.), *Le château de Couvin en 1218*, dans *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, t. VII, (1974), sous presse.

ADDENDUM

« ... et Jemeppe pour la faute devant dite pour execution de laquelle saisine lesdits gouverneurs et rentier deveroient avoir la possession de ladite maison, chasteau avec appendices et appartenances, comme des autres biens saisis ces tenus, mannies et possedes ou par autres en leur noms le terme de plusieurs annees et jusqu'a lan sepetantehuyt le vingtecincquiesme de mars que lores rendaige proclamatoire en seroit este faict au profit dudit grignet aux devises et conditions portees par lact dudit rendaige proclamatoire et oeuvres ensuyvies qu'elle offroit reproduire, que les

manoirs seroient depuis deteriores et tombes en decadence, de manier que ces biens et heritaiges estoient selon son dire en ruyne et bas estats, devant plus seroient ils deteriores que ledit grignet auroit faict oster le comble de la thour dudit chasteau, davantaige qu'il apparroit par confession faite par lesdits du mestie au rendaige par eux faict les biens procede dudit damoiseau richart pere de lactrice et ses predecesseur qu'a raison de ce ils auroient constitué ledit defendeur en leur lieu et place et degre, avenant que son ... »
A. E. Liège. *Cour allodiale de Liège* : registre 1585-1595, folio 80 verso, acte du 20 août 1588.

LA GRAND-PLACE DE MONS. ETUDE ARCHITECTURALE

Christiane PIÉRARD

TABLE DES MATIERES

I. FORMATION

II. ARCHITECTURE

1. Bâtiments publics

A. Hôtel de Ville ou Maison de la Paix

B. La Grande Boucherie

C. Le Théâtre

2. Constructions privées : habitations

- XIII^e-XIV^e siècles

- XV^e siècle

- XVI^e siècle

- XVII^e siècle

- XVIII^e siècle

- XIX^e siècle

III. CONCLUSION



Fig. 1. Plan reconstitué du Grand Marché au XIV^e s. (avant 1348).

L'ensemble architectural qui encadre la Grand-Place de Mons n'est pas homogène mais offre un échantillon de chaque siècle, du XIV^e (caves) au XX^e (deux façades) en passant par les XV^e (hôtel de ville), XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e (maisons) (1).

L'étude de la Grand-Place se base sur la visite des bâtiments mais aussi sur les documents conservés dans les dépôts d'archives (2), car il est impossible de comprendre certains aspects de ce vaste espace sans recourir aux sources (3).

I. FORMATION

La Grand-Place de Mons comme la plupart des places communales du pays, a été et reste un emplacement de marchés (4).

Dès la création du *Grant Markiet* en 1348, la configuration générale a été fixée et n'a plus été sensiblement modifiée.

Mons, capitale du comté de Hainaut, posséda très tôt un marché; les premiers espaces destinés au commerce furent capitulaires: le marché était situé entre les églises Sainte-Waudru, Saint-Germain et Saint-Pierre, au pied du château comtal. Les revenus qu'en retirait le chapitre des chanoinesses étaient appréciables et le comte même, déjà au XIII^e siècle, était redevable de 10 s. par an pour les étaux des anciennes halles (6 s.) et de l'ancienne boucherie (4 s.) (5).

Parallèlement à ce marché capitulaire situé *intra muros* il en existait un autre hors de l'enceinte; en effet, Gislebert, dans sa chronique, à la date de 1171 mentionne la *porta fori* (6).

Ce marché était de petite surface et situé non loin de la porte établie au bas de l'actuelle rue des Clercs alors appelée rue du Château. A cet endroit, se rejoignaient les voies d'accès aux contrées voisines avec lesquelles Mons entretenait des relations: la rue d'Havré ou route du comté de Namur et menant dans l'Empire via Liège, la rue de Nimy ou route

du duché de Brabant empruntant à Nimy le tracé de la chaussée romaine de Bavai à Enghien et Asshe, la rue de la chaussée ou *Calceia, diverticulum* de la même chaussée romaine de Bavai à Assche et route menant de Mons au royaume de France. Plus tard d'autres rues s'ajouteront à cette étoile.

Le grand carrefour du marché primitif, fréquenté par les marchands arrivant de l'étranger, est partiellement du domaine comtal et du domaine capitulaire (7); dès le XIII^e siècle au moins, les bourgeois de Mons y ont aussi des droits (8), et y installent leur maison de la paix ou hôtel de ville (première mention connue: 1288) (9).

Ce marché ou *forum* correspond assez bien à la vue généralement admise sur la naissance des lieux de commerce au pied d'une muraille, à une croisée de voies de communications (10). Un quartier se développe autour de ce marché et la nécessité d'une nouvelle enceinte se fait alors sentir (11). Ce quartier est déjà peuplé au XIII^e siècle et les habitants y sont assez riches, en comparaison avec d'autres parties de la ville (12). Au milieu du XIV^e siècle, alors que l'enceinte comtale est tombée en ruine et que la nouvelle muraille communale englobe la ville, avec ses fossés, ses terrées, ses palissades, ses murs, ses tours et ses six portes, le commerce est à l'étroit sur les marchés: celui du chapitre ne peut s'agrandir faute d'espace (13), celui de la ville très restreint, va éclater en occupant l'emplacement de maisons de la rue de Nimy qui sera amputée de 125 m environ. En effet, en 1348 un accord est conclu au nom de la comtesse Marguerite d'Avesnes-Bavière, entre le régent, Jean de Beaumont, et le chapitre de Sainte-Waudru en vue du transfert des activités commerciales hors du domaine capitulaire sur un vaste espace qui sera dégagé au cours des années suivantes (14).

La comtesse verse un dédommagement de 600 lb aux chanoinesses: le chapitre perd en effet, les ressources des taxes commerciales et le revenu des maisons démolies; les échevins de Mons prêtent les 600 lb à la comtesse et récupèrent la somme sur les engagères domaniales (15).

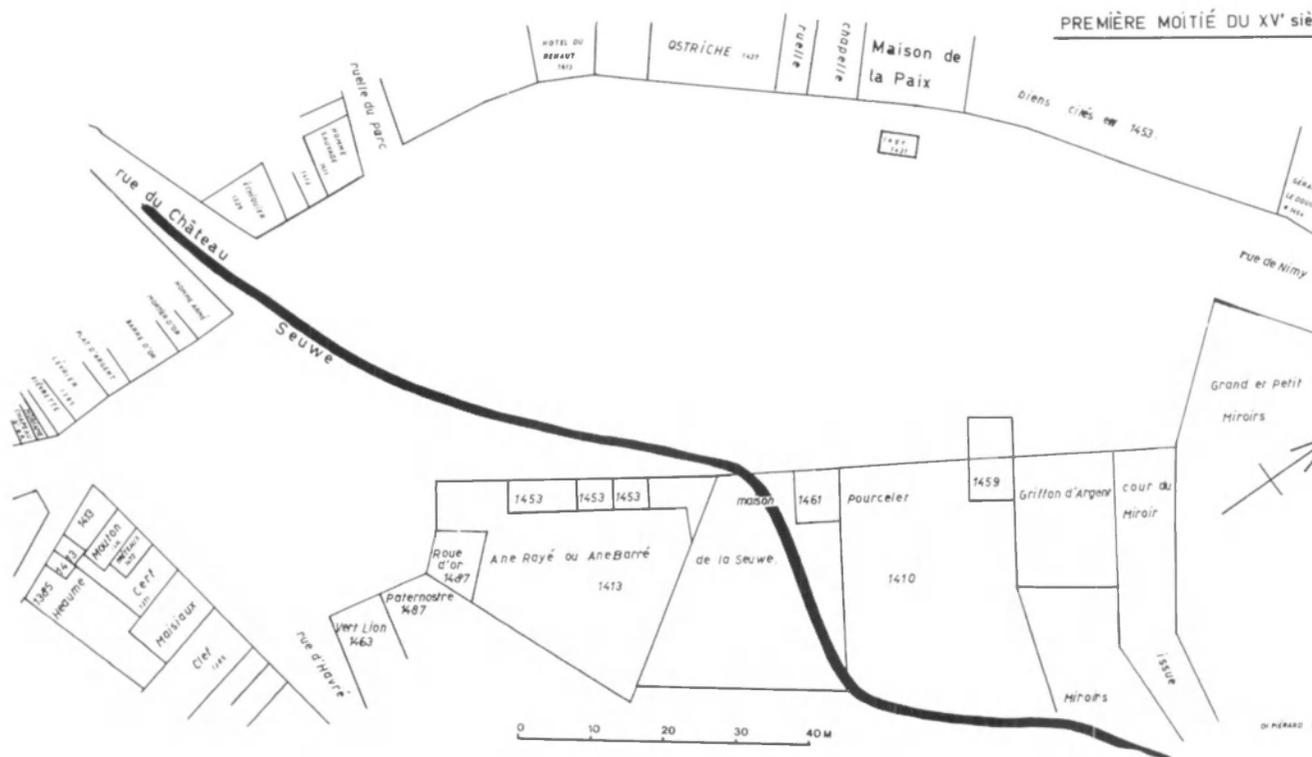
L'espace nouveau fut le siège des marchés hebdomadaires et de la grande franche foire de la Toussaint. Cette foire, de lointaine origine, fut affranchie dès 1290 par Jean II d'Avesnes et connut un succès certain : des sauf-conduits accordés pour la traversée du comté à l'aller et au retour, assuraient aux marchands une garantie de sécurité et une exemption de taxes (16); tandis que les échevins bénéficiaient des revenus des amendes, des impositions diverses et de la location des étaux abandonnés à leur profit par le comte de Hainaut (17).

Le Grand Marché est situé sur un replat nivelé au flanc Est de la colline à l'altitude de 51-52 m; né d'un carrefour de voies essentielles pour le commerce local, régional et international, le marché est le nœud du plan radial de la ville; ce site privilégié détermine ensuite le plan de Mons : les rues qui seront créées au cours des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, convergeront vers cette esplanade ou formeront des arcs concentriques autour de cet espace (18).

L'élargissement de 1348-1356 se fit au prix de la démolition de maisons et de masures et de l'occupation de *waréchaix* ou terre en friche des rues de Nimy, de la Chaussée, d'Havré et de la Seuwe (19).

Certains de ces *waréchaix* et masures appartenaient au chapitre de Sainte-Waudru : la ville dédommagera les chanoinesses dès 1348 jusqu'à la fin de l'ancien régime (20). La zone affectée par les démolitions et qui servira d'assiette au *Grand Markiet* est délimitée par la maison de la Paix de la rue de Nimy, la maison du maieur, les maisons de la Seuwe et l'extrémité de la rue de Nimy (21). Ces indications sont vagues malgré leur aspect précis. La maison de la Paix en 1348 est déjà double : il en existe une ancienne au Marché (citée des 1288) et une récente rebâtie en 1323, dans la rue de Nimy à un endroit proche de l'actuel hôtel de ville (22). L'emplacement de la demeure du mayeur nous est inconnu mais ne devait pas être éloigné de la maison de la Paix.

Fig. 2. Plan du Grand Marché au XV^e s. (reconstitution).



La Seuwe est un ruisseau qui dévalait la pente de la rue du Château (rue des Clercs) et, traversant le marché, descendait vers le bas de la ville ⁽²³⁾. Ce ruisseau alimenté par les sources de la colline, proches du château comtal, par les eaux de pluie et vraisemblablement par les eaux usées, a donné son nom au quartier : pendant plusieurs siècles on a dénommé quartier de la Seuwe, la zone des rues des Clercs, de la Poterie et du carrefour autrefois occupé par la *porta fori* ⁽²⁴⁾.

Le carrefour des rues de Nimy, d'Havré, de la Chaussée, des Clercs et d'Enghien est donc considérablement élargi et la rue de Nimy est amenée à la longueur qu'on lui connaît encore. La démolition commence en 1352 ⁽²⁵⁾. Un ensemble de maisons existant avant 1348 subsista : ce sont les maisons de la paix et le côté occidental de la place qui fut modifié plus tard, en 1458 lorsque le nouvel hôtel de ville remplaça l'immeuble du xiv^e siècle encore en colombage et torchis et couvert de chaume.

Si la superficie de 1348 est approximativement celle du xx^e siècle, soit environ 7.500 m², des rues nouvelles furent percées et accrurent la facilité d'accès au Grand Markiet. La création de ces voies adjacentes n'altéra pas sensiblement la physionomie du quadrilatère irrégulier : ce sont la rue Neuve percée en 1454, la rue du Miroir ouverte en 1542 et la rue de la Clef créée en 1577-1580. La rue Neuve fut percée à l'emplacement d'un immeuble de la rue de Nimy appartenant à Gérard Ledouch. La maison fut acquise pour la ville de Mons par les échevins, après avoir été visitée, expertisée et mesurée par les maîtres d'œuvre et les *cerquemaneurs* (géomètres) communaux en présence des échevins ⁽²⁶⁾.

On démolit l'immeuble et on relia la rue de Nimy — à l'extrémité du Grand-Marché —, avec la rue d'Enghien (actuelle rue du 11 novembre 1918) et la Place Saint-Jean (actuel Parc) ⁽²⁷⁾.

L'achat du bien fut réalisé en janvier 1454 (n.s.) et les travaux de percement et d'implantation de la voie nouvelle débutèrent en avril. Appelée d'abord rue Ledouch, elle fut définitivement baptisée rue Neuve dès 1455. Son tracé est rectiligne. Des maisons y furent bâties dès l'année 1455-56; ces immeubles, propriétés de la ville de Mons, étaient donnés en location ⁽²⁸⁾.

Il fallut cependant attendre 1520 avant que la rue soit entièrement bâtie ⁽²⁹⁾, la campagne de construction de 1500-1520 ayant comblé la majorité des vides encore existants sur les *waréchaix* ⁽³⁰⁾.

La rue de la cour du Miroir (rue du Miroir dès 1544) a été percée en 1542 à l'emplacement de la

cour des hôtels du Miroir ⁽³¹⁾. La ville de Mons, par ses échevins, avait acquis dès 1516, le Grand et le Petit Miroirs, hôtels formant l'angle du Grand Marché et de la rue de Nimy ⁽³²⁾. La nouvelle voie d'accès au Fossé emprunte le tracé de la cour des hôtels du Miroir où se tenait alors le marché aux poissons. Après avoir abattu les bâtiments existants, la ville fit édifier une rue homogène dans le style gothico-renaissance alors en honneur à Mons ⁽³³⁾.

Le lotissement fut réalisé rapidement, de 1542 à 1545 la rue fut bâtie presque complètement ⁽³⁴⁾; le cadastre du xx^e siècle reflète parfaitement celui du milieu du xvi^e siècle ⁽³⁵⁾.

La troisième voie ouverte sur le Grand Marché est la rue de la Clef percée à l'emplacement de l'Hôtel de la Clef sis à front de la Grand-Place, et d'où elle tire son nom.

L'Hôtel de la Clef est connu dès 1371 au moins; il fut acheté par la ville en 1549 ainsi que des parcelles d'immeubles voisins : le Lion Rouge et le Cliquet.

Les trois maisons furent démolies ainsi que des maisons de la rue du Haut Bois pour réaliser une percée entre la Grand-Place et le quartier du Haut Bois ⁽³⁶⁾.

Un espace élargi en rectangle régulier, le Nouveau Marché, fut dégagé à la même époque et aménagé dès 1577 ⁽³⁷⁾. Vers le même moment, on démolit les bâtiments expropriés dès 1549 et la rue de la Clef fut lotie et bâtie; les maisons ainsi construites constituèrent une importante source de revenus pour la ville, car édifiées sur la *terra communis*, elles appartenaient à la communauté et étaient gérées par les échevins et le massard ⁽³⁸⁾. La démolition de l'Hôtel de la Clef modifia la topographie des environs : très vaste, cet immeuble possédait une issue (actuelle ruelle Hoquinette) vers la Triperie (rue de la Coupe) ⁽³⁹⁾.

Pour en terminer avec les modifications topographiques de la Grand-Place et de ses abords, notons qu'en décembre 1547 on accrut la superficie du côté de la rue du Miroir ⁽⁴⁰⁾ tandis que des modifications dans l'implantation des maisons intervinrent au départ des rues de la Coupe (Triperie) et de la Chaussée, en 1530 (construction du Blanc Lévrier) ⁽⁴¹⁾; la rue du Mont Croquet ou rue Cronque fut percée en 1589 ⁽⁴²⁾ et pavée en 1593 ⁽⁴³⁾. Les seules transformations notables qui intervinrent ensuite au Grand-Marché et à ses rues adjacentes, ne modifièrent pas sensiblement la configuration du site : élargissement d'entrées de rues nécessitant la démolition de maisons encombrantes (encorbellement, alignement non respecté), lotissement de terres ou *waréchaix* communaux encore non bâtis. Le Magistrat de Mons se basait sur un privilège accordé par le comte

Guillaume I^{er}, le 7 octobre 1315, autorisant l'acquisition de biens privés pour cause d'utilité publique; il pouvait ainsi exproprier des maisons pour élargir la voirie (44).

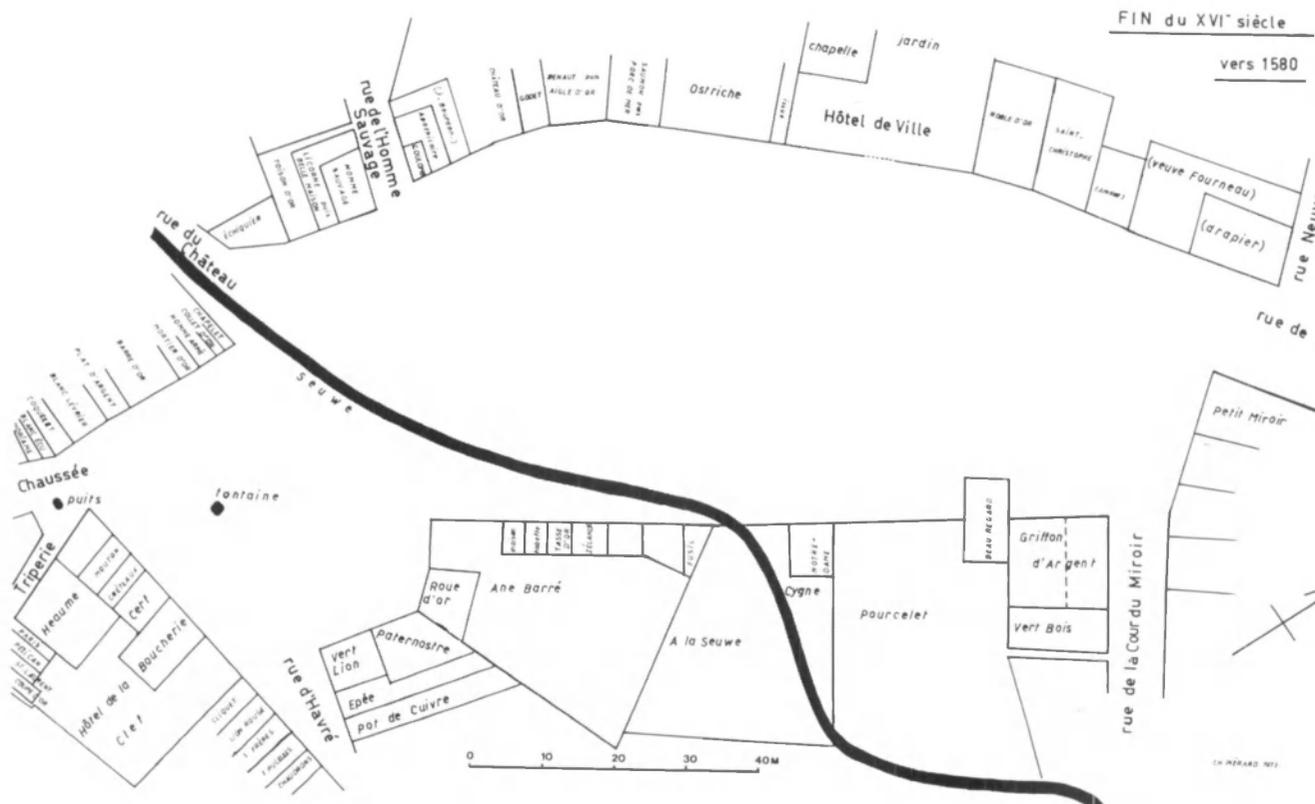
Les échevins firent usage de ce droit aux rues des Clercs (45) et d'Enghien (46), facilitant ainsi le trafic chariots et autres véhicules ou animaux de bât (47) d'autant que la rue d'Enghien était le départ de la route de Tournai. Les saillies des escaliers, des étages, les trappes de caves ouvertes dans la chaussée, le défaut d'éclairage, l'augmentation sans cesse croissante de la circulation, occasionnaient des accidents de plus en plus fréquents dans cette rue étroite et de pente raide (48).

L'incendie fut le prétexte qui permit aux échevins de prendre une série de mesures ou de rappeler certains avis antérieurs; l'ensemble des décisions échevinales de 1548 constitue une jurisprudence de l'urbanisme et de la construction privée à Mons (49):

les matériaux ininflammables (pierre, brique, tuile) remplacent les matériaux traditionnels (bois de colombage, torchis, clayonnage, lattis, pans de bois, chaume); les cheminées sont contrôlées et le couvre-feu appliqué avec rigueur; la largeur des rues vérifiée à l'aide d'une perche horizontale et la démolition des encorbellements et autres saillies, exigée du propriétaire. Il faudra toutefois attendre la réglementation émanée de l'autorité française et particulièrement de l'Intendant Voisin, après le bombardement de 1691 et l'occupation de Mons par les troupes royales, pour que soit élaboré un système cohérent régissant la construction.

Enfin, vers 1791, l'entrée de la rue de la Clef étant peu praticable, une dernière transformation eut lieu: le ruisseau d'écoulement des eaux usées fut déplacé pour permettre au charroi de passer plus aisément sans heurter et détériorer la façade de la maison formant angle de cette rue avec le Grand Marché (50).

Fig. 3. Plan du Grand Marché au XVI^e s. (reconstitution: fin du siècle).



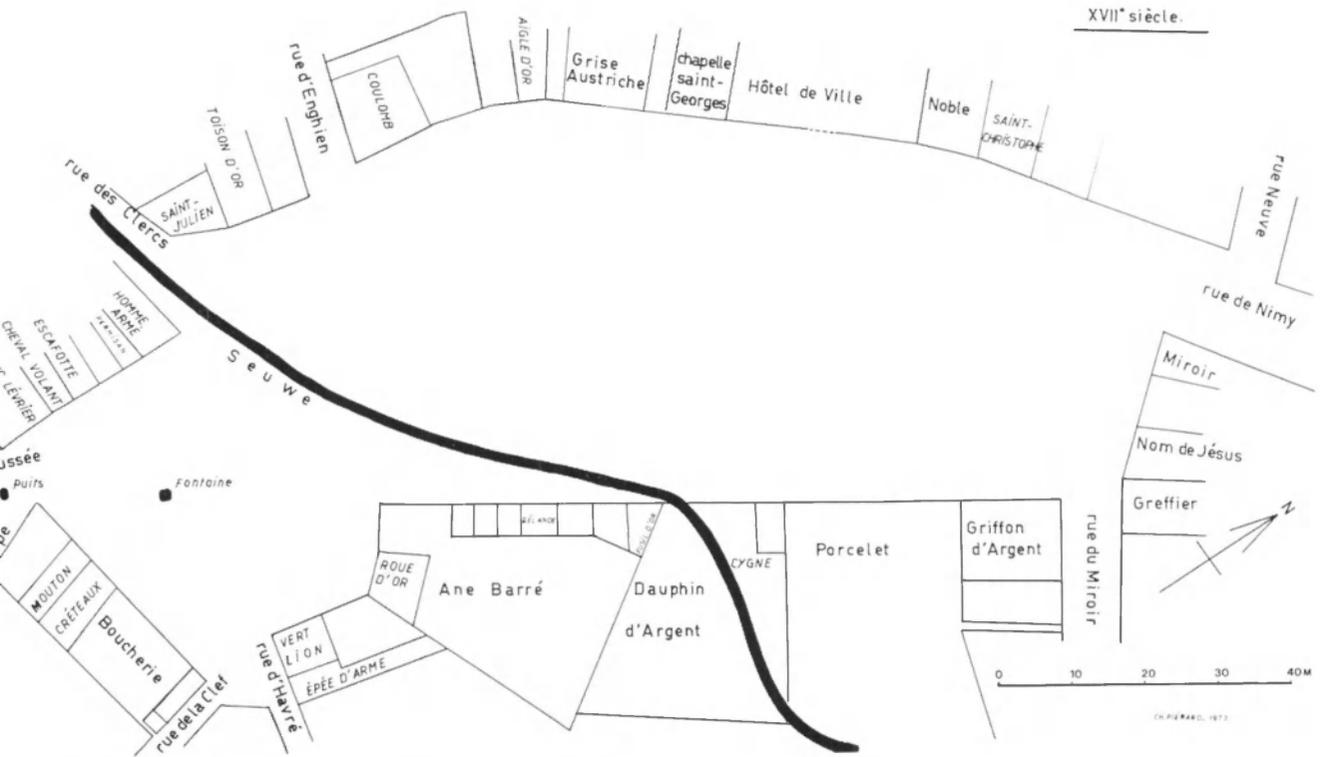
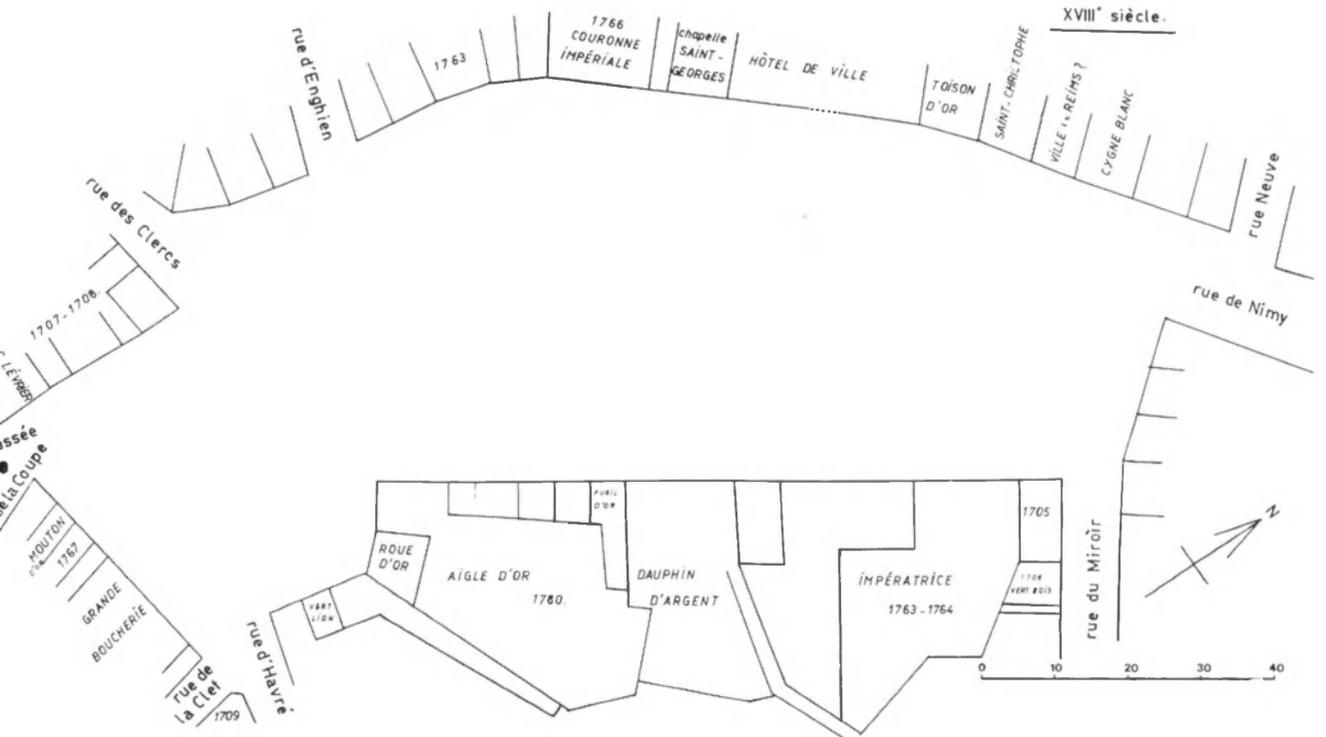


Fig. 4. Plan reconstitué du Grand Marché au XVII^e s.

Fig. 5. Plan reconstitué du Grand Marché au XVIII^e s.



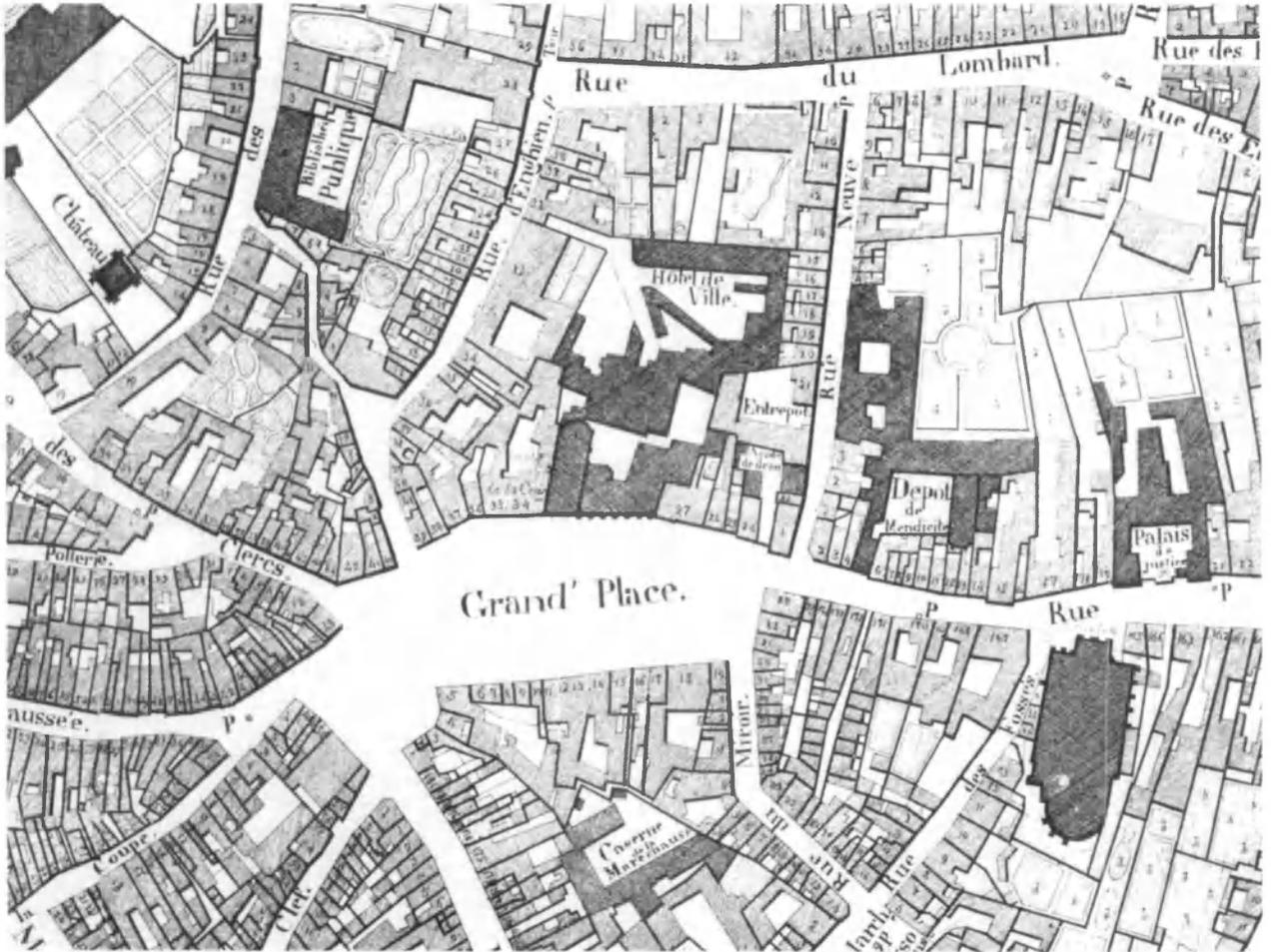


Fig. 6. La Grand-Place sur le plan de Goffaux, 1828.

La visite des immeubles qui bordent la Grand-Place a fait ressortir un cadastre très différent en sous-sol et en surface. En règle générale, les maisons les plus anciennes de la Place ont des caves à plusieurs niveaux datant des bâtisses primitives du *Grand Markiet* (certaines caves peuvent être datées du XIV^e siècle); ces *boves* sont plus vastes que les maisons et débordent largement sous le sol du trottoir et de la voie carrossable⁽⁵¹⁾.

Dès le XVI^e siècle, on creusa sciemment les *boves* sous la chaussée moyennant le paiement d'une redevance à la ville; toutefois, aux siècles précédents, le cadastre des caves correspondait à celui des maisons : en se basant sur ce tracé souterrain il est possible de reconstituer approximativement celui des bâtiments du *Markiet* du XIV^e au XVI^e siècle. Les mai-

sons construites au XVIII^e siècle et dont les caves sont contemporaines de la superstructure n'ont pas ou peu d'espace souterrain dépassant la façade⁽⁵²⁾. Seules les caves des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles offrent cette particularité; elles sont généralement situées sous des maisons de date largement postérieure.

Entouré de maisons d'importance variée et d'édifices publics communaux ou comtaux, centre d'un réseau de rues qui le reliaient à tous les points de la ville et à l'extérieur, noyau commercial de la cité médiévale et moderne, le Grand Marché était cependant un lieu malpropre et incommode. Il fut peut-être pavé au XV^e siècle, en partie, mais les trottoirs n'existèrent qu'au XIX^e siècle (vers 1815)⁽⁵³⁾. Durant toute la période antérieure au XIX^e siècle il n'y eut pas d'égout; les eaux ménagères et de pluie, les détrit-

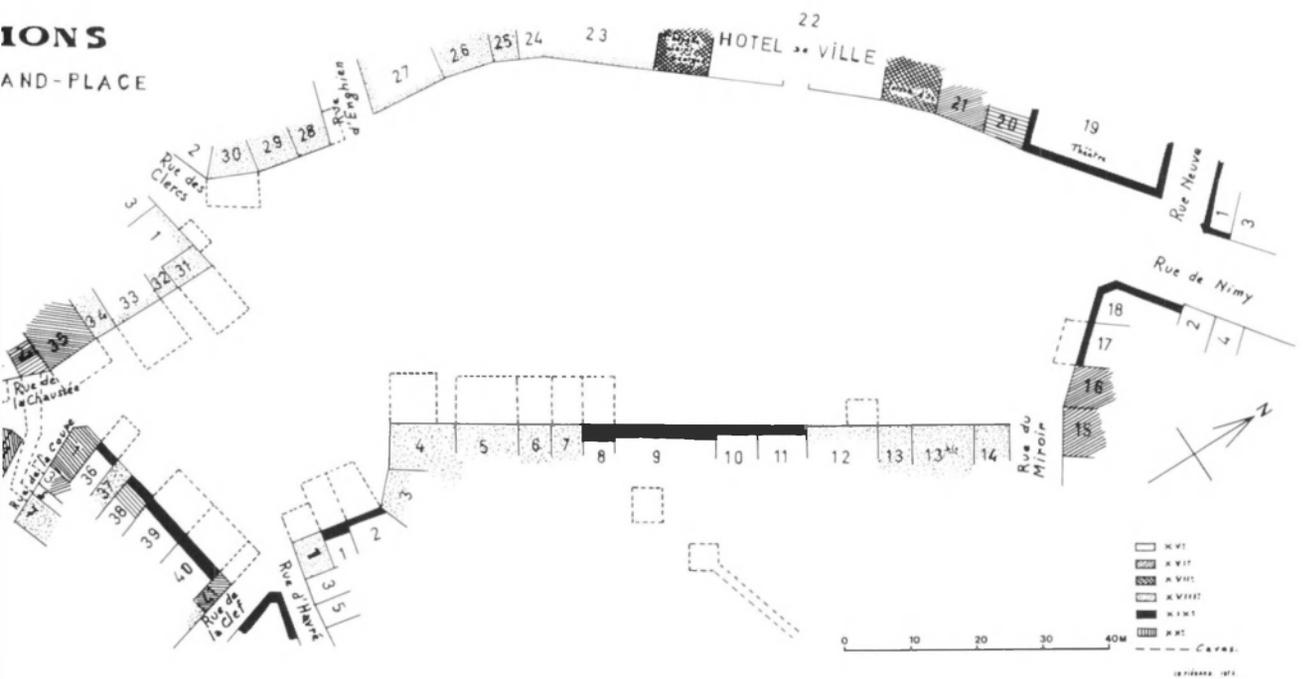


Fig. 7. La Grand-Place : situation actuelle, date des bâtiments et limite schématique des caves sous la voirie.

et les ordures provenant du marché (le vendredi) encombraient la place et en faisaient un lieu malsain et malodorant, malgré le nettoyage par un brouetteur attiré et un balayeur rétribué par les échevins. Ce cantonnier avait pour mission de *faire biel le markiet*, la cour de l'hôtel de ville ainsi que le grand ruisseau coulant devant celui-ci ⁽⁵⁴⁾.

Le collecteur recevant les eaux des terres hautes situées derrière l'hôtel de ville de l'eau des maisons voisines, était *maut flairant*. Avec d'autres *ruissots* de la Grand-Place et des rues proches, il se jetait sans doute dans la Seuwe ⁽⁵⁵⁾. La Seuwe coulait à ciel ouvert à travers la place et se dirigeait partiellement au moins vers l'Est empruntant alors un conduit voûté qui l'orientait vers la cour du Miroir et la rue du Fossé, dans un puits situé près du refuge de Liessies.

Ce conduit existait dans la maison dite *A la Seuwe* face à l'hôtel de ville ⁽⁵⁶⁾. Si nos déductions sont

exactes, une partie de canalisation existe encore sous la maison bâtie au XIX^e siècle à cet emplacement ⁽⁵⁷⁾.

Outre l'eau courante de pluie et de ménage, la Grand-Place est alimentée en eau par la nappe phréatique de son sous-sol. La plupart des caves et les sous-caves de ce quartier sont constamment envahies par une eau claire dont le niveau est variable. Cette nappe d'eau, sous la Place et le haut de la rue de Nimy, est prisonnière entre le sable filtrant de la surface et l'argile sous-jacente, et cela explique pourquoi les habitants ne parviennent pas, malgré les pompages répétés, à assécher ou à évacuer l'eau ⁽⁵⁸⁾.

Des puits nombreux encore, dans les caves sont alimentés par cette nappe, toutefois l'alimentation en eau des habitants du quartier se faisait au moins dès le XIV^e siècle, à une fontaine située devant la Grande Boucherie, entre la rue d'Havré et la rue de la Chaussée et par un puits public à l'angle des rues de la chaussée et de la Coupe ⁽⁵⁹⁾.

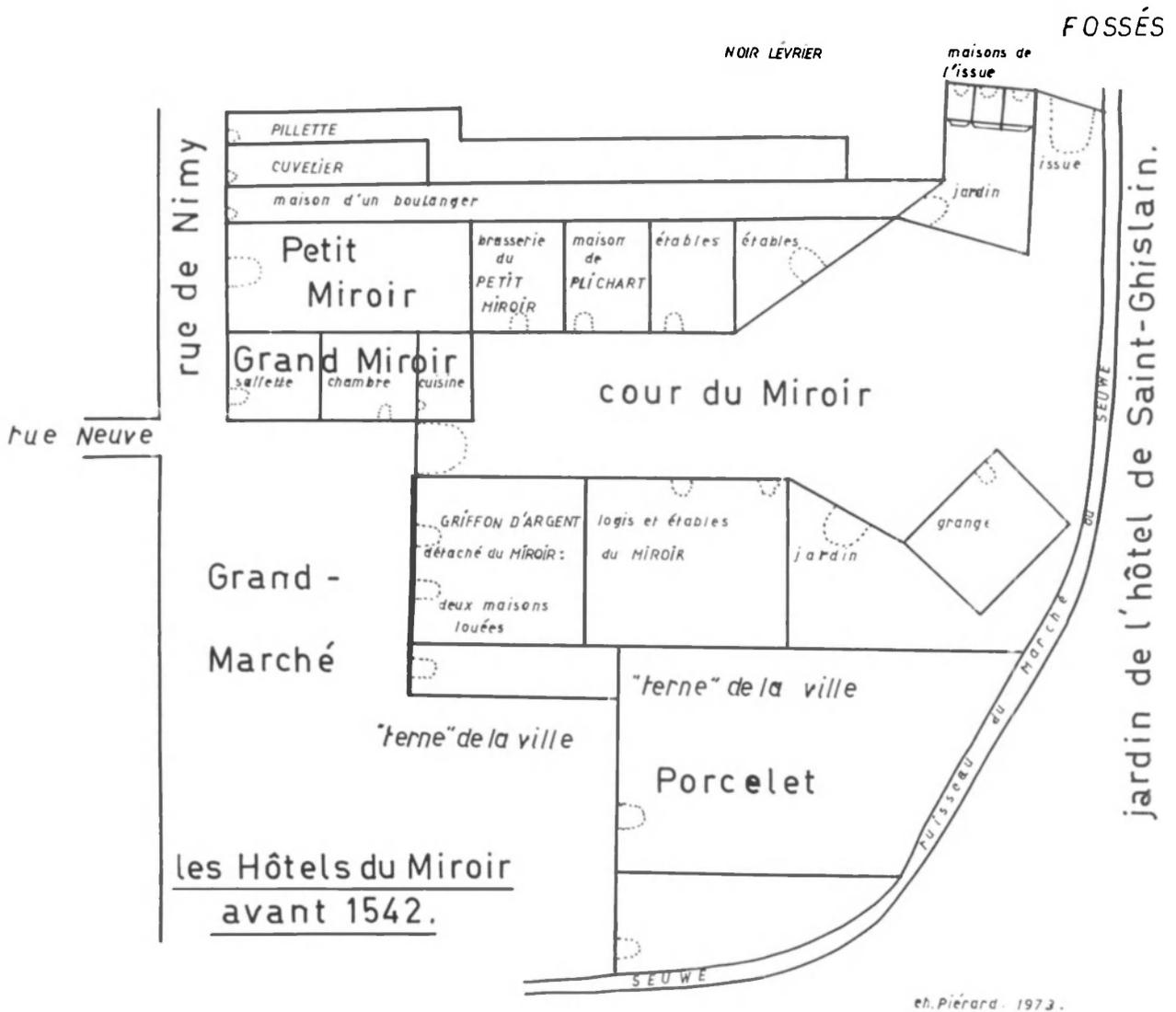


Fig. 8. Plan de l'hôtel du Miroir établi d'après les documents d'archives (1542).

Créée à la demande du magistrat de la ville (9 novembre 1386), avec l'autorisation du bail ou régent de Hainaut, Albert de Bavière, l'érection de la fontaine fut assez lente (60). On commença les travaux en 1394; il fallait amener l'eau des sources, recueillie dans deux réservoirs de pierre, de Saint-Denis-en-Broqueroie (61) jusque sous la Grand-Place de Mons. Des tuyaux de terre cuite, de plomb et de bois furent employés pour l'amener à travers les terres de l'abbaye, les biens de divers propriétaires, un bois et la Haine (62).

En 1400, la tuyauterie n'était pas terminée (63) mais en 1406, enfin, lors de la joyeuse entrée du comte Guillaume IV et en sa présence, on posa la première pierre de la fontaine monumentale (64); le projet de cet édicule était inspiré par la fontaine érigée peu auparavant sur la Grand-Place de Bruxelles (65) et sans doute aurions-nous eu, si elle avait été achevée, un bel exemple de sculpture brabançonne dans la lignée de Sluter (66).

Elle fut partiellement réalisée: en pierre avec vasque en laiton elle existait encore au XVII^e siècle et fut sup-

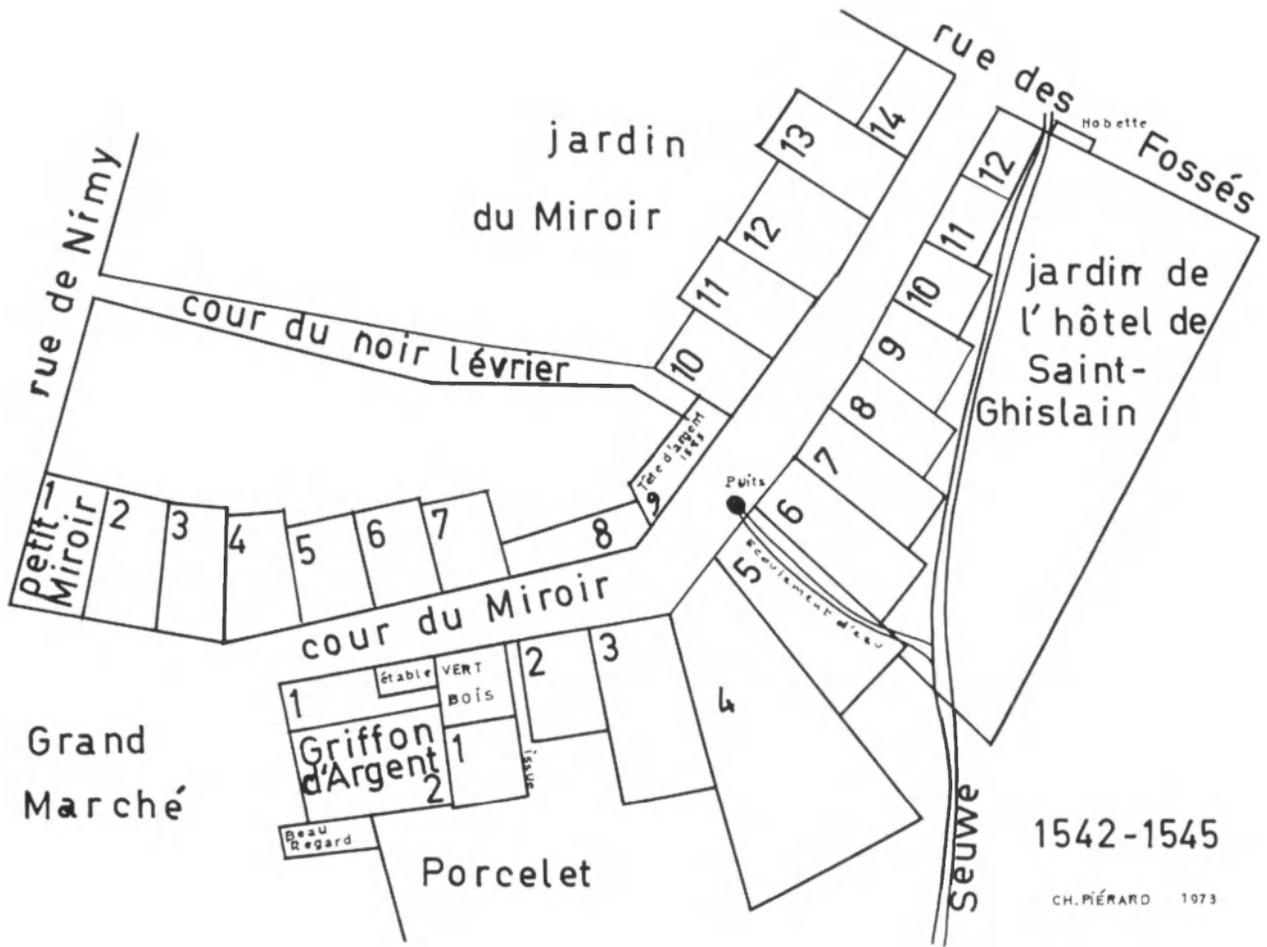
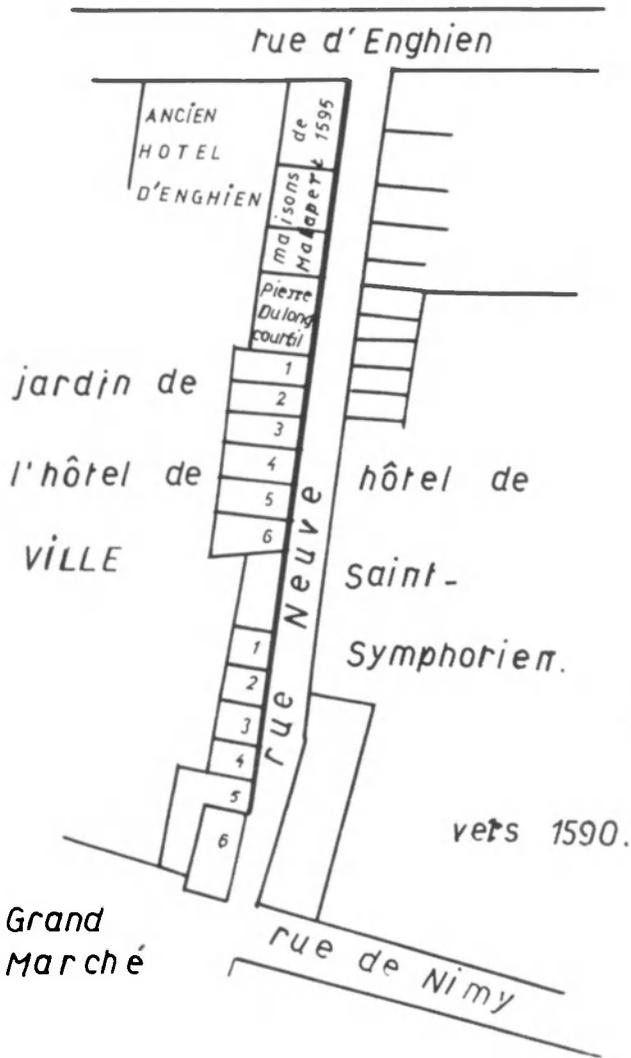
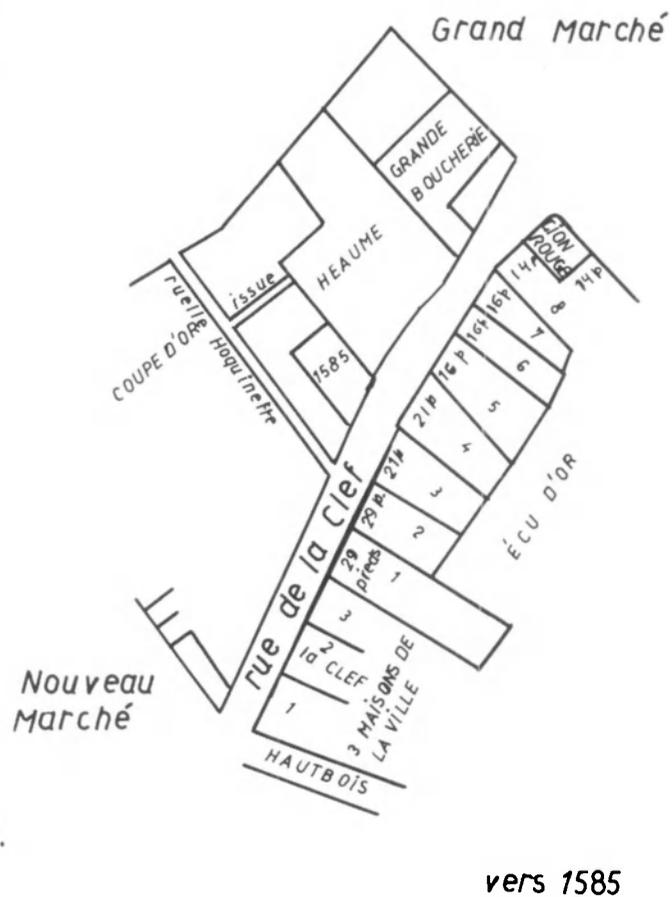


Fig. 9. Plan de la rue du Miroir lors de son percement (1545-1548), (reconstitution)

primée en 1675⁽⁶⁷⁾; les frais élevés de l'adduction d'eau financés par le produit des maltôtes et d'accises abandonnées par le comte aux échevins, limitèrent le côté artistique de l'entreprise⁽⁶⁸⁾. Le coût de l'entretien de cette fontaine fut toujours élevé⁽⁶⁹⁾.

Après sa démolition, elle fut relayée par le puits modernisé en 1724, qui existait depuis longtemps au carrefour des rues de la Chaussée, de la Coupe et de la Grand-Place, face à l'hôtel du Heaume⁽⁷⁰⁾; il est entièrement en pierre de Soignies, de forme assez lourde.

Le *Grand Markiet*, puis la Grand-Place, a été le nœud commercial de la cité montoise mais il a aussi été le témoin et le théâtre de nombreux événements politiques, militaires et judiciaires qu'il ne convient pas de rappeler ici : siège de l'échevinage à la Maison de la paix (voir *infra*) le Grand marché a vu les échevins opérer en tant qu'officiers de basse puis de haute justice (dès 1428), les exécutions et les expositions au pilori y furent nombreuses; il fut aussi noyau politique de la ville, les comtes y prêtaient serment; lieu de réjouissances, des joutes s'y déroulaient, des mystères y furent entendus (en 1501

Fig. 10. Plan de la rue Neuve au XV^e s. (reconstitution).

CH PIÉRARD. 1973.

Fig. 11. Plan de la rue de la Clef (1580), (reconstitution).

notamment), des fêtes, des joyeuses entrées, du théâtre et des concerts (XIX^e siècle) y furent organisés; le combat dit lumeçon où Saint-Georges occit le dragon s'y déroule chaque année depuis des siècles⁽⁷¹⁾ et la foire s'y tient du 6 décembre au 11 novembre⁽⁷²⁾.

C'est l'histoire de la ville de Mons qui serait à retracer si on voulait narrer la suite des événements qui se sont passés à la Grand-Place depuis 1348 jusqu'aux libérations de 1918 et de 1944; à l'heure actuelle la Grand-Place reste le nœud vital de la

ville mais malheureusement et inévitablement cette vaste esplanade de 7.500 m² est transformée en parking pour voitures après que les pavés eussent été remplacés par du macadam en 1965.

Les rues qui aboutissent à la Grand-Place étaient, au moyen âge et jusqu'à la fin de l'ancien Régime, barrées de chaînes pendant la nuit et durant les époques troublées; on en voyait notamment à l'entrée des rues d'Havré, du Miroir, de Nimy, Neuve, de la Clef, de la Chaussée devant le puits⁽⁷³⁾.

NOTES

(1) Les A.R. de classement de la plupart des façades de la Grand-Place datent du 20 novembre 1972.

(2) Les sources d'archives étaient encore très nombreuses avant le 10 mai 1940 (incendie du dépôt des Archives de l'Etat par le bombardement allemand): il aurait été possible de refaire l'histoire de certaines maisons depuis la première construction médiévale à tel emplacement; toutefois, une partie des archives de la ville ayant été préservée, des sources directes ont pu servir de base à ce travail.

Les sigles employés sont:

A.D.N.: Archives départementales du Nord (Lille);
A.E.M.: Archives de l'Etat à Mons;
A.G.R.: Archives générales du Royaume (Bruxelles);
A.M.: Archives Modernes;
A.V.M.: Archives de la ville de Mons;
A.C.A.M.: Annales du Cercle Archéologique de Mons;
B.C.A.M.: Bulletin du Cercle Archéologique de Mons;
B.U.E.M.s: Bibliothèque de Mons (Université depuis 1966);
B.R.: Bibliothèque Royale Albert I^{er} (Bruxelles);
C.: Compte;
C.C.: Chambre des Comptes;
Ch.: Charte;
C.R.C.: Cartulaires des Rentes et Cens dus au comte de Hainaut;
D.: Dossier;
L.: Liasse;
R.R.C.V.: Registres aux Résolutions du Conseil de Ville;
T.: Trésorerie.

Les collections du Musée Chanoine Puissant et de la Maison Jean Lescarts (Musée du folklore) à Mons, ont aussi été utiles.

(3) Cette monographie fut, au départ, un mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie, présenté en juillet 1951, à l'Université Libre de Bruxelles, sous la direction du Professeur Robert Puttemans.

(4) A l'heure actuelle, le vendredi, la Grand-Place est siège du marché aux fleurs, aux semences, aux plantes à repiquer; elle accepte aussi les étaux des marchands d'outillage, d'échelles et de produits d'entretien spéciaux. - Depuis le xv^e siècle, le marché des légumes et fruits a été transféré au Nouveau Marché (actuel Marché aux Herbes) tandis que les laitages ou *copenages* étaient exposés dès 1409 en un endroit particulier (rue des Mols fromages ou rue Notre-Dame). A.V.M., R.R.C.V., 1295, f^o 4, 8^{vo} (1409-1410). DEVILLERS, *Halles*, A.C.A.M., t. III, p. 153. - Du xiv^e au xx^e siècle la Grand-Place a été siège de la vente, puis de la bourse du charbon du Borinage, des bois, semences fourragères, engrais, etc. - Les halles au grain, à la laine, aux viandes étaient à front du marché ou proches de cet espace. Le marché aux poissons se tenait au bas de la place (côté N.-E.) en face du Grand Miroir; dès 1520, on pensa à l'installer dans la cour de l'Hôtel du Miroir à cause des odeurs nauséabondes caractéristiques de cette denrée fragile. Le déplacement n'eut lieu qu'en 1540. Cf. F. HACHEZ, *Rapport sur les plans de Mons*, B.C.A.M., 1871, 3^e série, p. 47; notes de DEVILLERS. Plus tard un second transfert amena le marché aux poissons vers le Fossé où il resta jusqu'en 1832. Dès lors le petit marché fut destiné aux volailles d'où son nom actuel de Marché aux poulets. La physiologie de ce quartier a beaucoup changé au cours des dix dernières années par suite de la suppression du Marché aux poulets, de l'installation d'un parking à son emplacement et du transfert de la fontaine Saint-Pierre près du Parc au bout de la rue des 4 Fils Aymont (vers 1965), (elle est l'œuvre de FONSON). - Au cours de l'année 1520, le marché aux fruits fut déplacé du *Grand Markiet* aux abords de l'hôtel du Paon (arrière de l'hôtel de ville) dans la rue d'Enghien. - Quant au pain, il

se vendait près de l'église Sainte-Elisabeth, au début de la rue de Nimy; B.C.A.M., 3^e série, p. 48.

(5) Ce versement comtal existe déjà au xiii^e siècle: DEVILLERS, *Description analytique de cartulaires et de chartiers*, t. V, p. 40 (pour 1278). Le comte perçoit, d'autre part, une taxe sur les étaux tenus par des non-bourgeois de Mons ou des *assainteurs*. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut en 1265*, t. I, p. 17.

(6) GISLEBERT DE MONS, *Chronique*, éd. Vanderkindere, C.R.H., in 8^o, Bruxelles, 1904; p. 105: il est question des redevances comtales dont sont exemptés certains lieux capitulaires et notamment *domus fossato contigua a porta prope sanctum Germanum in circuitu usque ad portam que Porta Fori dicitur*.

(7) DEVILLERS, *CRC*, t. I, p. 8-9: *C'est li cuens qu'on doit sor le markiet por le cange et les maisons qui sunt deuree* (sept habitants sont cités dont le changeur): 1265.

(8) Rôles de taille: M.-A. ARNOULD, *Les plus anciens rôles d'impôts de la ville de Mons (Hainaut), 1281-1299*. Mélanges Karl Michaëlsson, Göteborg, 1952 - Un rôle de 1281 se rapporte au quartier du Marché.

(9) Rôle de maltote de 1288: Ch. PIÉRARD, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons (1279-1356)*, C.R.H., in 4^o, 1970, p. 309.

(10) P. BONENFANT, *Syllabus du cours d'Histoire de Belgique* (1947-1948), p. 43-44 et H. PIRENNE, *Villes et institutions urbaines*, t. I, p. 80-81.

(11) Elle sera construite dès 1290 aux frais de la commune de Mons: comptes de cette construction, Ch. PIÉRARD, *op. cit.*, voir Index, t. II, p. 101.

(12) Les rôles d'impôts et les rôles de bourgeoisies conservés aux A.V.M. mettent en évidence le peuplement de ce quartier et sa richesse relative avant 1348. En 1281, il y a 82 contribuables au *Markiet* et environs: M.-A. ARNOULD, *op. cit.*, p. 13. En se basant sur les rôles de bourgeoisie conservés aux A.V.M., on obtient les chiffres suivants pour le quartier du Marché-Poterie:

Dates	A	B	C
1283	43	34	77
1296	50	31	81
1299	54	61	115
1302	50	40	90
1303	51	49	100
1304	53	47	100
1305	63	36	99
1307	49	46	95
1316	78	40	118
1317	63	25	88
1319	75	28	103
1320	66	29	95
1321	70	40	110
1322	60	39	99
1323	83	27	110
1329	68	30	98
1331	73	38	111
1332	64	33	97
1333	52	36	88

A. Contribution intégrale (3 s.).
B. Exonérations totale ou partielle.
C. Nombre total de feux.

(13) DEVILLERS, *CRC*, t. I, p. 17 (1265).

(14) DEVILLERS, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru*, II, 331-335: le Chapitre des chanoinesses fait défendre ses intérêts devant les échevins de Mons par Pierre de Saint-Amand, chanoine; il réaffirme la propriété foncière du cha-

pitre à Mons et le droit capitulaire au marché du vendredi et à la foire de la Toussaint, deux activités qui sont d'un grand rapport financier pour Sainte-Waudru. - DEVILLERS, *Cart. Comtes de Hainaut*, I, 316 (20-8-1348) et 670 (5 avril 1353).

(15) A Mons, le comte percevait de nombreux droits commerciaux. Au cours des XIII^e et XIV^e siècles, il en a remis perception à la ville, aux échevins moyennant un dédommagement forfaitaire: Ch. PIÉRARD, *Comptes, cit.*, t. II, p. 132 *sub* Impôt. - DEVILLERS, *C.R.C.*, t. II, p. 265 (sept. 1252) et p. 324 (28 janvier 1356 n.s.) et *Cart. comtes de Hainaut*, I, 457. - Le transfert au Grand Marché, des activités commerciales est déjà effectif en 1353, et, dès 1348, la ville vend des pensions pour couvrir le prêt à la comtesse: A.V.M., C. 173, f^o 4 (1348), recette de 4601 lb. 18 s. 6 d.t.

(16) *CRC*, II, 272 (avril 1290).

(17) *CRC*, II, 273 (*idem*); DEVILLERS, *Les foires de Mons, Analectes montois*, fasc. 3, p. 49; *Idem, Cart. C. Ht.*, I, 69-70 (7 octobre 1338), 272 (22 septembre 1346).

(18) Voir Plan de Jacques de Deventer.

(19) Voir Plan. Fig. 2.

(20) L. VERRIEST, *Polyptyque de Sainte-Waudru à Mons* (1278-1279). *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*. v. XXXVIII. 1912-1913; A.G.R. Mss. divers, *Comptes de Sainte-Waudru*, 3337 à 3363. - DEVILLERS, *Cart. C. Ht.*, I, 319 (1531): huit maisons de Sainte-Waudru furent démolies tandis que d'autres subsistèrent. La ville prend en charge les cens et rentes appliqués à ces immeubles: A.V.M., C. 175, f^o 5 v^o (1349); *Cart. C. Ht.*, I, 317 (juillet 1353).

(21) *Cart. C. Ht.*, I, 316 (20 août 1348); le Chapitre cède en arrentement perpétuel en juillet 1353.

(22) Ch. PIÉRARD, *Comptes*, I, p. 30, 185, 301.

(23) A l'heure actuelle, lors de très fortes pluies (le cas s'est présenté en 1969 et en 1970 encore), les sables et terres de remblais de la rampe du château, sont entraînés par les eaux non absorbées par les égouts le long de la rue des Clercs, traversent la Grand-Place et se retrouvent dans la rue d'Havré non loin de l'église Saint-Nicolas.

(24) P. HEUPGEN, *La Seuwe*, La Province, 16 et 23 janvier 1957.

(25) Concernant cette transformation majeure du site urbain, on peut consulter C. ROUSSELLE, *Agrandissements successifs de Mons*, A.C.A.M., XI, p. 21-23; F. HACHEZ, *Rapport sur les plans de la ville de Mons*, B.C.A.M., 3^e série, 1868, p. 43; C. ROUSSELLE, *Les rues de Mons*, 1882, p. 16, 21, 33, 65; G.-J. DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons*, 1725, p. 106; A. LACROIX, *Hôtel de la Paix à Mons*, A.C.A.M., t. VII, p. 382. - En 1352, on élève une palissade dans la Seuwe: A.V.M., C. 1352, 1^{er} semestre, f^o 1 du § travaux.

(26) A.V.M., C. 1453-1454, f^o 33.

(27) A.V.M., C. 1453-1454, f^o 40 v^o. Le bien de Gérard Ledouch était assez vaste; il comprenait une habitation, une cour, des dépendances, un jardin et un enclos.

(28) Certaines de ces maisons étaient chargées de rentes, celles-ci ayant sans doute été transférées du bien de Gérard Ledouch sur les nouvelles constructions. A.V.M., C. 1456-1457, f^o 12 v^o. - Au coin de la rue Neuve, une construction appartenait à Simon Nockart puis à Quentin Canart, A.V.M., C. 1456-1457, f^o 40 v^o.

(29) En 1499, le Conseil de Ville décide d'aliéner ses *waréchaix* contigus à l'Hôtel de Ville pour y construire des maisons; ce sont les maisons étroites et toutes semblables dont les toits à pente forte et à tuiles plates montoises sont encore bien visibles du jardin du Mayeur, entre le Théâtre et le Mont de Piété (annexe des sociétés savantes). - Cf. ROUSSELLE, *Les rues de Mons*, p. 65. - En janvier 1500 (n.s.) les échevins décidèrent de faire aplanir la « butte de

sable »; ce monticule naturel de sable occupait les abords de la Maison de la Paix du côté de la maison de Simon Nockart et c'est à son emplacement que furent construites les maisons citées ci-dessus: A.V.M., C. 1499-1500, § Travaux. - Notons que le sable de la colline de Mons était exploité non loin de là, à la carrière de la place Saint-Jean et qu'il se retrouve à l'heure actuelle aussi bien sous l'hôtel de ville, que dans les souterrains du château comtal que partout où l'on perce: il s'agit de sable yprésien (montien et panisélien). Cf. Fig. 10.

(30) La ville percevait de nombreux loyers dans cette rue: A.G.R., C.C. 39715, § Rentes et héritages.

(31) Les hôtels du Grand et du Petit Miroirs sont cités dès le milieu du XIV^e siècle (1354). - En 1542, au conseil de ville du 15 novembre, on en décide le lotissement: A.V.M., R.R.C.V. 4707, f^o 195 v^o: *Item fu aussi dit de en ensuiwant le par advis ci devant fait de la maison du Grant Miroir procéder a la separation et portions d'icelle pour les passer a recours au plustost que faire se pourra*. - En 1547, il est question du même ancien hôtel du Miroir et du Griffon d'Argent: R.R.C.V. 4707, f^o 312-313 (23 novembre 1547).

(32) La propriété comprenait deux demeures avec jardin, cour, puits, étables, brasserie, issue du côté de la rue du Fossé avec trois maisons tenant à cette issue, et diverses dépendances secondaires: A.V.M., charte 513 (14 avril 1516).

(33) Trois de ces maisons existent encore dont une en parfait état non altérée; cf. *infra* description des maisons: le *Grefrier* (deux façades) et maison n^o 8 de la rue du Miroir.

(34) A.V.M., *Comptes à partir de 1542 au § Loyers et § Travaux*; A.G.R., C.C. 39718, 3^e partie.

(35) Voir plan, Fig. 8. Il existe aux A.V.M. deux plans (n^o 2089) du XVII^e siècle antérieurs au lotissement. Malgré leur état de délabrement on peut y reconnaître les deux hôtels du Miroir et leurs dépendances. Une photographie ne laisse pas suffisamment apparaître les détails et la lecture en est difficile, c'est pourquoi nous avons préféré redessiner ces documents; en un seul et refaire un plan schématique de ces hôtels, en conservant les dimensions et les proportions des originaux.

(36) A.V.M., C. 1548-1549, f^o 108.

(37) Des maisons y furent bâties et en 1580 on en louait déjà: une maison y fut occupée par le premier imprimeur installé à Mons, Rutger Velpius: cf. Ch. PIÉRARD et P. RUELLE, *Les premiers livres imprimés à Mons*, Mons, 1967, p. 59; A.V.M., C. 454 f^o 91 v^o, 93 et R.R.C.V. 4710, reg. 1305 f^o 158 v^o. - C. 463 (1589) f^o 99: droit d'étalage au nouveau marché à front de la rue de la Clef.

(38) A.V.M., C. 1553-54 f^o 31 v^o; C. 469 f^o 1 v^o, 88 v^o, 89, 89 v^o. R.R.C.V. 4413 f^o 97-98. La nouvelle rue a 32 pieds 1/2 de large. Cf. Fig. 11.

(39) A.V.M., C. 1585, f^o 32. Cette issue fut reprise par la Coupe d'Or (hôtel qui donna son nom à la rue de la Coupe) par recours du 24 juillet 1581. Cette issue rejoignait la ruelle Hoquinette. A.V.M., C. 1585 f^o 13.

(40) La ville échange la maison du *Beau Regard* qui jouxte le *Griffon d'Argent* contre l'*Echiquier* sis à l'angle de la rue des Clercs dans le but d'abattre le *Beau Regard* et d'agrandir la Place: A.V.M., Charte 636 (16 décembre 1547). La ville prend les rentes y afférentes en charge.

(41) L'Hôtel de la *Coupe d'Or* qui donnera son nom à un tronçon de la *Tripperie* au XVII^e s., est citée dès 1411: ROUSSELLE, *Agrandissements cit.*, A.C.A.M., t. XI, p. 112, n^o 578. - L'enseigne de la *Coupe d'or* a été redécouverte en 1972 lors du décapage du n^o 17 de la rue (maison du XVIII^e s., style Louis XIV).

(42) ROUSSELLE, *Les rues de Mons*, p. 39, et *Agrandissement de Mons*, A.C.A.M., t. XI, p. 92. - A.V.M., C. 463, f^o 100. - Le Mont Croquet était partiellement bâti au XV^e s.: A.V.M., *Mém.* 1199 f^o 109 (20 mai 1472), mort de Jean De Trouille, m^e de l'artillerie, dans sa maison sur le *Mont Croquet allentée de la rue d'Enghien*.

(43) L'actuel pavage de cette rue est fort ancien, irrégulier, constitué de grès et de quartzite ou « têtes de bedots », ou tête de moutons. On retrouve les mêmes pavés lisses, usés par le temps et glissants dans le jardin du Mateur (entrée arrière de l'Hôtel de Ville), dans la rue du Gaillardmont et à l'Attacat, notamment.

(44) En fait, ce privilège (A.V.M., Charte n° 68) (DEVILLERS, *Inventaire des Archives de la Ville de Mons*, t. I, 37, n° 68 et DEVILLERS, *Cartulaire des Rentes et Cens*, t. II, p. 292) accorde aux échevins le droit d'expropriation contre dédommagement, en vue de construire les fortifications; ils élargissent ce privilège à toutes les nécessités communes, bien à l'intérieur des murailles.

(45) A.V.M., C. 1545-1549 f° 68, une maison fut rasée pour *ragrandir le marchiet*. Sans doute est-ce la cave de cette maison dont la voûte céda au passage d'un tram, vers 1955. Une excavation profonde de 2,5 m environ permit alors de voir une voûte en brique et une cave sans communication avec aucune autre cave des maisons de la Grand-Place ou de la rue des Clercs.

(46) A.V.M., C. 1545-1549 f° 134 v°. La ville rachète les bâtiments du coin du Marché et de la rue d'Enghien afin d'élargir le passage. L'élargissement fut décidé par les échevins le 27 juin 1545; deux maisons furent expropriées rue d'Enghien le 29 janvier 1546 (n.s.); A.V.M., Charte 627 et charte 630 du 31 janvier 1547 (n.s.). La ville rachète des maisons et se charge des rentes dont elles étaient grevées; le paiement intervient en décembre 1548 (A.V.M., Charte 646 du 17 décembre 1548). Une des deux maisons fut définitivement cédée à la ville en mai 1551 (A.V.M., Charte 663 du 13 mai 1551 confirmant une décision du 11 mai); elle était vaste et comprenait *court, estable et entrepresure* à front du Marché et de la rue d'Enghien; elle tenait au *Château d'or* sur la Grand-Place.

(47) Les motifs invoqués en 1551 par les échevins sont valables pour la plupart de ces opérations immobilières: A.V.M., Chartes 666 et 667 des 21 et 29 octobre 1551; les raisons sont les suivantes: ... *pays naghaires pluseurs doléances et complaints s'estoient faites de ce que l'embouchure de la rue d'Enghien audevant l'Homme Sauwaige estoit sy crome et estroicte et que par ce moyen pluseurs inconveniens estoient advenus tant parce que des chariotz allefois venoient en s'y grande raddeur que ilz se rencontrent l'un l'autre, que aucuns passans et rappsans avoient estez bleschiez, davantaige parce que du soir l'on ne se voyoit l'un l'autre à cause des boudines* (a) *estantes aux maisons cy après, les gens aucune fois s'estoient rencontrés de sorte que questions en estoient advenues dont pour éviter les inconveniens meismement pour eslargir ladite rue de tant que estoit un passage pour aller de Lyege à Tournai avait esté conclud, l'achat.*

(a) *Boudine*: encorbellement en saillie sur la rue.

(48) En 1558 et en 1562, on règle définitivement l'élargissement de cet endroit pour lui donner vraisemblablement les dimensions que nous lui connaissons: A.V.M., chartes 708 (27 septembre 1558) et 735 (24 décembre 1562). - Mons rembourse les rentes assises sur les maisons expropriées précédemment en 1546 et 1548 (maison de Jean Bourdon et d'Adrien de Baisieu, maison dite *Le Coulomb*).

(49) A.V.M., R.R.C.V., 1301, f° 344 (10 juin 1549) et C. 1545-1549. Dès le xiv^e siècle des mesures avaient été prises pour faire couvrir de tuiles les maisons voisines du marché: A.V.M., Mém. 1199 f° 206 v° (14 mars 1392, n.s.), quartiers Aymont, Marché vers le Parc (rue d'Enghien), du Marché à la rue de Nimy jusqu'à la rue Manessier (Quatre fils Aymont), Marché vers le Parc (rue d'Enghien), du Marché par la rue des Clercs et la Poterie jusqu'à la bassecour, du Marché vers la Chaussée et la Grand-Rue, du Marché à la Triperie (rue de la Coupe), la rue du Hautbois, la rue d'Havré, rue des Fossés jusque Sainte-Elisabeth. En résumé,

tout le centre de la ville de la Grand-Place à Sainte-Waudru et à la rue d'Havré est compris dans ce périmètre.

(50) L'occupant de la maison voisine de la Grande Boucherie alors Théâtre communal (c'est la maison étroite qui fait encore angle de la rue de la Clef et qui a été heureusement restaurée il y a quelques années) demande que le canal d'écoulement soit rétabli dans son tracé primitif, du côté de l'entrée du Théâtre; sa maison, située au coin est continuellement soumise à de violentes secousses (A.V.M., Charte 1332, 10 juin 1791) occasionnées par les chariots qui longent et heurtent les murs à cause du déplacement de ce *royot*. On en revient à la situation antérieure plus favorable.

(51) Il y a peu d'années encore, jusqu'aux environs de 1960, alors que beaucoup de maisons étaient encore chauffées au charbon, les charbonniers rentraient la provision des maisons de la partie S.-W. de la Grand-Place par des soupiaux grillagés situés à plusieurs mètres en avant des façades, sur la Place même, au milieu des rails des tramways (ceux-ci sont supprimés et remplacés par des autobus depuis 1967).

(52) Voir Plan des caves, Fig. 7.

(53) DECLEVE, *Silhouette de Mons à travers les siècles*, Mons, 1883, p. 30; En 1843, la traverse de la Grand-Place est repavée: *Rapport communal*, 1843, p. 31.

(54) A.V.M., C. 1462-1463 f° 20, par ex.; *idem* dans les comptes précédents et suivants. Déjà, le marché primitif, antérieur à 1348 était entretenu: C. 163 f° 6 (1348), *A Jonnart pour le markt faire biel pour le terme d'un an, 71 s. 6 d.* Ch. PIÉRARD, *Comptes cit.*, t. I, p. 33, 44, 51, 69, 188, etc.

(55) *Seuwe* équivaut à un conduit d'évacuation d'eau couillante par opposition à un *welz* qui est de l'eau stagnante, un étang ou un abreuvoir.

(56) Le ruisseau coulait entre cette maison (appelée plus tard *Le Dauphin*) et la maison du *Cigne*. Cf. plans: Fig. 2 et 3; P. HEUPGEN, *La Seuwe, Vièseries*, La Province, 16 et 23 janvier 1937. - A.V.M., comptes.

(57) En visitant les caves des immeubles situés face à l'hôtel de ville et en particulier celles du n° 9 nous avons vu un conduit voûté de moellons de grès réguliers et maçonnés, d'environ 0,50 m de diamètre et dont la longueur aux dires du locataire de 1950 serait de 42 m. Il a été impossible de vérifier cette assertion. Cette canalisation paraît être du xiv^e ou du xv^e siècle. Pendant la guerre 1939-1945 on a élevé des cochons dans cette porcherie improvisée.

(58) Carte géologique de Belgique au 1/40.000. - M. ROBERT, *Etude sur les morts - terrains de la vallée de la Haine*, Annales de la Société Géologique de Belgique, T. XXXVI, 1906.

(59) Cf. Plan, Fig. 4. Cette fontaine constituait l'un des joyaux de la ville si l'on en croit une chanson montoise du xvii^e siècle: La Trouille et la houille / La fontaine qui bien mouille / Sainte-Waudru et le catiau / Le mesiau, les enfants Fresneau / Ce sont les sept biaux joyaux / De la Sainte-Quesinerie / J. DECLEVE, *Silhouettes de Mons*, p. 34. Voir version différente au xvii^e s., note 67.

(60) A.V.M., Charte 184 (9 novembre 1386), le produit de certaines maltôtes et des amendes pour non-acquittement de la taxe, sera appliqué par les échevins à la réparation d'églises et à l'érection d'une fontaine: charte 186 (20 décembre 1386), Albert de Bavière ordonne aux propriétaires des biens traversés par la canalisation de Saint-Denis à Mons, de laisser fouir et travailler les ouvriers chargés de placer les *buses* devant amener l'eau à la fontaine du Grand-Marché. - On trouve dans les comptes de la ville au chapitre des travaux et à celui des *assenmes* comtales de même que dans les R.R.C.V. de très nombreuses allusions aux travaux de la fontaine depuis 1386 jusque tard dans le xv^e siècle.

(61) Saint-Denis-en-Broquerie, rattaché à Obourg en 1968; Hainaut, Soignies, Le Roeulx; à 7,5 km de Mons. Fait partie du Grand Mons depuis 1972.

(62) Le tracé de cette canalisation longue de 7 km environ donna lieu à divers procès; la ville devait notamment dédommager l'abbaye par le versement d'une rente annuelle de 12 lb. t. payable à Noël; A.V.M., Charte 232 (21 décembre 1407), 233 (24 avril 1408). - LESSABEE, *Hannoniae urbium et nominatorum locorum ac caenobiorum*, Anvers, 1534, dans l'édition DE REIFFENBERG, in *Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut*, Bruxelles, 1844, t. I, p. LXXIII. - A.V.M., Mém. 1199, f° 95 (1438 n.s.): *L'an mill III^e XXXVII, le XXX^e jour de jenvier fu la fontaine mesurée et y fu trouvet de loncq 33.119 piez et demi.*

(63) Des troncs d'arbres évidés en tuyaux ont été retrouvés en divers endroits entre Saint-Denis et Mons. Certains d'entre eux, trouvés à Mons sont conservés au Musée Jean Lescarts. En 1724 déjà, on déterra une partie de la canalisation: des tuyaux de plomb et de bois; LESSABEE, *Description des villes...* Ed. de Mons, 1885, p. 87, note 63. D'autres tuyaux furent déterrés à Obourg vers 1885, *ibidem*. D'autres encore, semblables, ont été découverts en 1969, dans la rue d'Havré, non loin de l'église Saint-Nicolas, l'Administration communale les a fait déposer aussi à la Maison Jean Lescarts. Ils proviennent vraisemblablement de cette canalisation du début du xv^e siècle. D'autres ont été découverts en 1970 et furent conservés à la Société INTERCOM dont M. Tondreau, Ingénieur, donna un échantillon à présent déposé au Musée Chanoine Puissant.

(64) A.V.M., Mém. 1199, f° 206 (7 mai 1406), *fu assise li première pierre de le masse faicte et ordonnée pour cause de le scituation de la fontaine sous le markiet.* C'est Jean Brocquet alors maître des ouvrages qui scella cette pierre en présence du mayeur Jean Du Parc, des 7 échevins et du massard Gobert Joye. VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. IV, p. 15. - C'était une vasque à six pans, avec six colonnes extérieures et sept colonnes intérieures. Au centre devait se dresser une statue du Christ et autour, en deux groupes, devaient figurer les douze apôtres; en quelque sorte on aurait eu à Mons un puits comparable à celui de Claus Sluter à la chartreuse de Champmol. Cependant, ces sculptures ne furent jamais exécutées et on se borna à planter une croix au sommet de l'édicule: A.V.M., C. 1408-1409; L. DEVILLERS, *Fontaines. Recherches sur quelques monuments de Mons*, pp. 21 et 22; DEVILLERS, *Les Fontaines publiques à Mons*, Messager des Sciences historiques de Belgique, 1856; IBL-DEM, *Les anciennes fontaines à Mons*, A.C.A.M., t. I, p. 34.

(65) La fontaine de Bruxelles était octogonale et ornée d'une flèche de pierre: P. HEUPGEN, *Vièseries, Nos fontaines*, La Province, 8 mars 1937. Cette fontaine était située face à la Maison du Roi: M. MARTENS, *Initiation à une rencontre*, in *La Grand-Place de Bruxelles*, 1966, p. 80.

(66) Les personnages qui ornent les corbeaux de la salle dite gothique (ancienne salle Notre-Dame) de l'Hôtel de Ville de Mons sont de la même veine que les prophètes de l'Hôtel de Ville de Bruxelles conservés au Musée communal (Maison du Roi). - Cf. A. BRUNARD, *Grand-Place des Arts et des Métiers*, in *La Grand-Place de Bruxelles*, 1966, p. 169.

(67) 1648: VINCHANT connu encore cette fontaine et il la décrit dans ses *Annales*, éd. de la Société des Bibliophiles de Mons, 1851, t. IV, p. 5: *... la fontaine qui est sur le bout du marché, embellie d'un beau réservoir avec plusieurs piliers eslevés de matière de pierre, bien eslabourée, ainsi qu'on peut le tout veoir de présent encore en son entière.* - Un siècle avant VINCHANT, LESSABEE ou DELEUSSAUCH dans sa *Description abrégée des villes, des localités les plus renommées et des monastères du Hainaut et de quelques contrées voisines* (1534), éd. de la Société des Bibliophiles

de Mons, 1885, p. 33; *idem* texte latin dans DE REIFFENBERG, *Monuments...*, t. I, p. LXXIII. *Ad fori erepidinens fons est magna totius populi commodo procul ductus.* On peut aussi citer GUICHARDIN qui dans sa *Description de tous les Pais-Bas*, éd. Anvers 1582, p. 426 dit de Mons... *ayant plusieurs très belles fontaines d'eau très clere et vive.* Au xvii^e siècle, faute d'entretien, les conduits s'obstruèrent et en 1675, le Conseil de la Ville décida de l'abattre et de la remplacer par un puits: 30 juillet 1675, R.R.C.V., 1318; P. HEUPGEN, *Nos Fontaines, Vièseries*, La Province, 8 mars 1937. - Dans la *Revue de Bruxelles* d'août 1832, p. 15, on lit le récit fait par le chanoine Winghe de Tournai, lors d'un voyage fait en 1587 (publié par Le Maistre d'Anstaing) « traversée par la Trouille, ayant un beau marché auquel il y a une fontaine qui vient dans des conduits sous terre de deux lieues loin. Environ de ladite ville, on tire hors de la terre la houille comme au pays de Liège. En icelle ville on voit encore un chasteau quasi ruiné, pour lesquelles choses ils y disent: la houille et la Trouille / et nos fontaines qui bien mouille / S. Vaultrude et nos Casteau / et les 7 fils Fréneau / ne sont-ce pas siept beaux joyaulx. / Ce manuscrit était conservé à la bibliothèque de Tournai.

(68) A.V.M., Charte 203 (8 décembre 1394), charte 217 (12 mars 1400); L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 392, 393 (9 novembre 1386).

(69) A.V.M., Comptes du masard. Ex. C. 1461-1463, f° 20. *Idem* dans les précédents et les suivants: dans les comptes communaux, un poste spécial est attribué à cette fontaine: frais de nettoyage du bassin, des buses et busettes, de la cuve et du couvercle, etc... - Une marchande de gaufres était installée près de la fontaine au xv^e siècle: A.V.M., C. 1528, f°. - Un croquis dans A.V.M., Mém. 1199, f° 28 v°, 29 est la seule représentation (1406); ce schéma donne le parcours des buses depuis le bois de Mons et l'Aulnoye (Bois de Joye) jusqu'à la Grand-Place.

(70) Ce puits est déjà signalé pour l'alimentation en eau du marché en 1422 et 1461: A.V.M., C. 1461, f° 45 v°; R.R.C.V., f° 1109: *le quarrefour dou puch en le cauchie* (1422). - En 1831, on édifia le Rouge Puits dû à l'architecte Jamot, à cet endroit; il fut ensuite transporté au Marché-aux-Herbes (en 1877) et enfin, en 1955 il fut déplacé n'ayant plus aucune utilité puisqu'il ne fournissait plus d'eau, et remonté Place de Vannes. Son nom de Rouge Puits lui venait de la peinture rouge dont ses pierres étaient recouvertes au xix^e siècle. Il n'y a plus trace de cette polychromie à présent. A ce sujet consulter L. FRANÇOIS, *Quelques fontaines, puits et bassins publics de Belgique*, p. 26; DE BETTIGNIES, *A travers les rues de Mons*, p. 30; Ch. PIERARD, *Mons et sa région*, p. 120.

(71) R. MEURANT, *Le Lumeçon*, introduction au catalogue de l'exposition organisée par le Crédit communal de Belgique à Mons, en 1967, p. 8: première mention connue du jeu Saint-Georges en 1440-1441; première appellation de « combat » en 1786.

(72) La foire a perdu tout caractère marchand dès ce siècle. Voir notamment A. DE HAENE, *A travers le Mons d'autrefois*, Mons, 1936, pp. 161-165.

(73) En 1422, par exemple, Mons avait 22 chaînes de rues et 5 bailles ou barrières. Les comptes de la ville les mentionnent car il fallait rétribuer le préposé à l'ouverture et à la fermeture. R.R.C.V. 1295, f° 109 v° (1422); elles étaient accrochées à de gros anneaux fixés aux façades: P. HEUPGEN, *Chaînes et bailles, Vièseries*, La Province, 26 juin 1939; L. DEVILLERS, *Cartulaires des comtes de Hainaut*, t. IV, p. 312-313 (26 septembre 1422).



Fig. 12. La Grand-Place à la fin du XVIII^e s. (Dessin de Ph. Delmotte; Bibliothèque U.E.M.s.)

Fig. 13. La Grand-Place au XIX^e s. (Lithographie J. Borremans; Bibl. U.E.M.s.)



II. ARCHITECTURE

S'il n'est plus possible (1) de retracer l'histoire de chaque maison, il est toujours loisible de reconstituer l'évolution de l'architecture et d'apprécier l'emploi des matériaux, du XIV^e au XX^e siècle.

La Grand-Place de Mons ne forme pas un ensemble homogène de belles façades datant d'une même période, elle n'est pas comparable à la Grand-Place de Bruxelles ni à aucune place « à programme ». Cependant, elle offre un exemple de coexistence d'éléments harmonisés par le gabarit (pas ou peu de trop hautes constructions, corniches relativement au même niveau, maisons moyennes dans l'ensemble), par l'usage de matériaux traditionnels (pierre, briques, ardoises), par la forme et la hauteur des toits (en forte pente soit parallèle soit perpendiculaire à la façade, en croupe, avec pignons triangulaires), par l'existence de lucarnes, par la présence de nombreuses fenêtres en rectangles allongés en verticale, créant un rythme sans monotonie.

Bien que vaste, la Grand-Place conserve taille humaine et s'ouvre par ses rues adjacentes, sur des quartiers du XVIII^e ou de la fin du XVII^e siècle prolongeant son cadre (-).

Les bâtiments qui entourent cette place datent du XV^e siècle (hôtel de ville), du XVI^e (six maisons), du XVII^e (deux façades), du XVIII^e (maisons et hôtels), du XIX^e (des façades et le théâtre) et du XX^e (deux maisons) (3).

Ces constructions ont fréquemment réemployé l'assise de la bâtisse précédente, ses sous-sols et c'est ainsi que des caves du XIV^e siècle supportent une maison du XVIII^e, que des substructions du XVI^e siècle se trouvent sous une bâtisse moderne du XIX^e.

Bien qu'il soit difficile de dater avec précision ces salles basses et voûtées, il est possible d'établir des *termini* : les voûtes en pierre sont antérieures au XVI^e siècle et peuvent être datées des XIV^e et XV^e siècles (mêmes matériaux et même taille du grès que les moellons de la Tour Valenciennaise de 1359) tandis que les voûtes en briques sont postérieures à 1500 environ (voûtes simples en berceau du XVI^e siècle, voûtes d'arêtes ou ornées de briques saillantes en résille du XVII^e siècle, jeu de brique en épi ou en damier du XVIII^e siècle). Ces datations partent de données sûres, de documents écrits, de comparaisons entre ces caves et des bâtiments datés.

Les matériaux employés sont la pierre (grès de Saint-Denis ou Obourg; pierre bleue de Feluy ou Ecaussinnes et tardivement de Soignies); la brique et la tuile (fabriquées dans les briqueteries et tuileries locales); les dalles d'ardoise ou de calcaire dites *escailles* (provenant de Chimay ou de Feluy); le bois (local, du Bois de Mons, des forêts abbatiales voisines, Cambroun, Saint-Denis; bois importé du Danemark).

Il ne subsiste aucune maison en colombage : les guerres, les incendies, les démolitions volontaires n'ont rien laissé de l'époque de la création de la Grand-Place en 1348, ni aucune bâtisse privée antérieure au XVI^e siècle, si ce n'est des caves.

Les constructions furent sans doute de moyenne importance et conformes aux traditions de chaque époque, car les voyageurs qui passèrent par Mons, s'ils s'extasiaient dans leur récit sur Sainte-Waudru ou sur la fontaine du Grand Marché, ne parlent pas ou à peine de l'hôtel de ville et de l'ensemble architectural de la Place (4); d'autre part, seul l'hôtel de ville a retenu les graveurs ou dessinateurs antérieurs au XIX^e siècle. Les plus anciennes représentations de l'ensemble de la Grand-Place datent de l'extrême fin du XVIII^e siècle et surtout du XIX^e siècle au moment où la lithographie permet la reproduction de dessins à moindre frais (5).

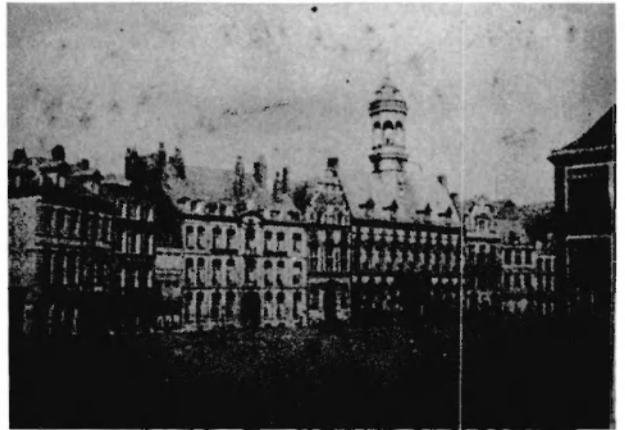


Fig. 14. La Grand-Place vers 1900. (Photo Quéquain, Mons.)



Fig. 15. La Grand-Place en 1966. (Photo Ch. Piérard.)

Les bâtiments disparus seront décrits dans la mesure du possible à leur place chronologique au même titre que les bâtisses encore existantes. La partie descriptive de cet article est divisée en deux chapitres : les bâtiments publics et les constructions privées; pour chaque période, un plan a été établi à l'aide des documents d'archives et des vestiges conservés.

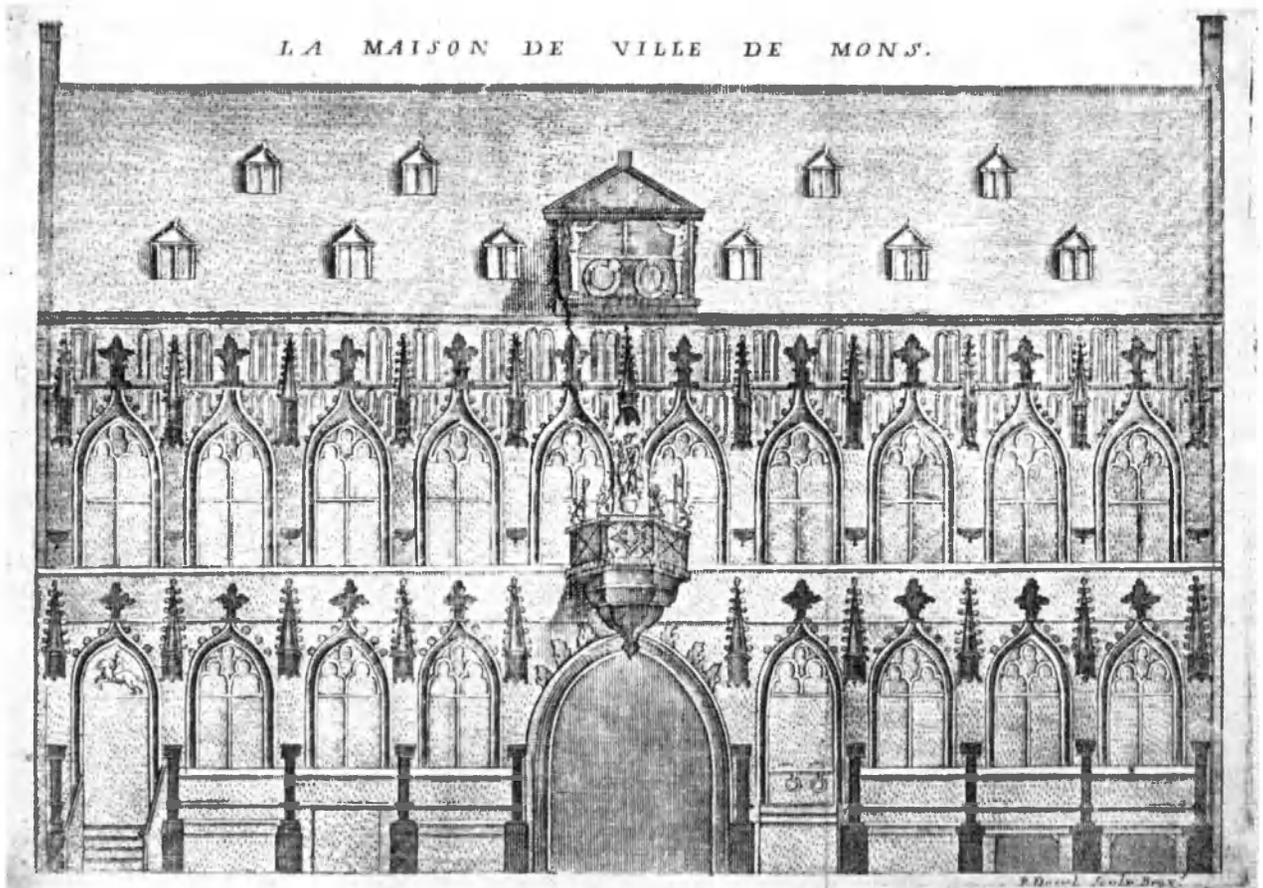


Fig. 16. Façade de l'Hôtel de Ville au XVII^e s. (Délices des Pays-Bas).

1. Bâtiments publics

A. L'HOTEL DE VILLE OU MAISON DE LA PAIX

L'hôtel de ville est le bâtiment le plus ancien de la Grand-Place puisqu'il date de 1458-1477 ⁽⁶⁾. Malgré sa qualité, il ne peut être comparé à celui de Louvain (1445-1463) dont il est inspiré.

La Maison de la paix ne fut pas achevée; le bâtiment devait comporter un étage supplémentaire, des tourelles aux quatre angles et une décoration sculptée (statues et autres motifs) en façade.

Tel qu'il apparaît surmonté du lourd campanile du XVIII^e siècle qui l'écrase, cet hôtel de ville ne manque pas d'intérêt : c'est le plus ancien édifice civil de Mons, les autres ayant disparu au cours des siècles, mais il présente dans son état actuel l'image de son évolution et la synthèse des goûts architecturaux du XV^e au XX^e siècle.

La première Maison de la paix, celle qui est citée en 1288, n'était pas à l'emplacement de l'hôtel de ville de 1458 ⁽⁷⁾; en 1324, avant l'élargissement du marché et encore dans la rue de Nimy, l'administration échevinale s'installa dans de nouveaux locaux; ce bâtiment de colombage, de torchis, de clayonnage et couvert de chaume, était étroit et long, perpendi-

culaire à la voirie et doté d'annexes diverses (8); la chapelle Sainte-Georges lui était parallèle et occupait l'emplacement de l'actuel cabinet du bourgmestre, de son antichambre et de la moitié de la cour de l'édifice du xv^e siècle. Le bâtiment qui servit de Maison de la paix de 1323 à 1458 était contigu, au xv^e siècle, aux biens de Simon Nockart (clerc du bailli) et de Jean Ledouch dont il a été question déjà (lors de la création de la rue Neuve en 1454) (9).

D'importants travaux d'aménagement y furent entrepris en 1323-1324 (il s'agit presque d'une reconstruction) et les travaux d'entretien s'échelonnent au cours des années ultérieures notamment en 1350, 1352, 1390-1391, 1448, 1451, etc. (10). Toutefois, la salle du conseil, pas plus que les autres, n'était pavée, ni carrelée (11).

Que subsiste-t-il de cet édifice ? Gonzalès Decamps croit à la survivance de la tourelle proche de la chapelle Saint-Georges (12); cela nous paraît peu probable étant donné que la construction de cette tourelle, qui abrite l'escalier en vis, est en tout point semblable à celle du corps de logis de 1458, mais ce qui paraît plus vraisemblable est que la tourelle ait été bâtie à l'emplacement d'une construction de même plan et du xiv^e siècle; l'implantation des deux tourelles successives serait identique (13). Pour notre part, nous trouvons comme vestige de cet hôtel de ville du xiv^e siècle, deux caves avec escalier à voûte rampante situées sous le bâtiment faisant fond à la cour. Les données des comptes relatant le creusement d'une *bove* dans le préau de l'hôtel de ville, en 1332, correspondent assez bien à ces caves voûtées de pierre (14).

De 1324, moment où les échevins s'installent dans la Maison de la paix, jusqu'en 1458 où il fut décidé de bâtir à neuf un imposant hôtel de ville, des modifications furent apportées à ce complexe rustico-urbain.

Une maison située près de la porte, du côté de la Place était habitée par le clerc des échevins qui avait charge de surveiller une autre mesure proche où on entreposait les matériaux de construction nécessaires au service des travaux de la ville (15).

De petites maisons étaient accolées à l'édifice principal et à son issue ajoutée en 1373, du côté de la rue d'Enghien (16). En 1456, il semble que la construction d'un nouvel édifice soit décidée par le conseil de Ville mais les travaux traînent et sont repris seulement en 1458 (17). Pour bâtir à neuf, il faut démolir l'ancienne Maison de la paix ce qui prouve la superposition au moins partielle des deux édifices. Le plan de l'hôtel de ville présente un hors d'équerre très net, celui-ci peut s'expliquer par une construction en deux campagnes, une moitié ayant été édifiée avant la démolition de l'ancienne Maison de la paix.



Fig. 17. Antichambre du cabinet du bourgmestre (première travée de la chapelle échevinale du XV^e s.). (Photo ACL.)

Mais ce manque de rigueur dans le plan pourrait aussi bien provenir de l'explosion de 1477 qui obligea à rebâtir une partie du nouvel édifice, sinistré.

La démolition et la reconstruction de la chapelle échevinale requit l'autorisation de l'évêque de Cambrai (18).

Les travaux entrepris s'échelonnent sur plusieurs années, 1459 et 1460 semblant être capitales dans cette édification (19).

Les architectes sont les maîtres d'œuvre de la ville auxquels s'ajoutent des conseillers étrangers : un maître de Bruxelles, les clerc et maîtres maçons de Douai (20). Sans doute, recourut-on aussi aux avis sinon à la compétence des maîtres d'œuvre du comté de Hainaut (21). Enfin après l'explosion de 1477 qui

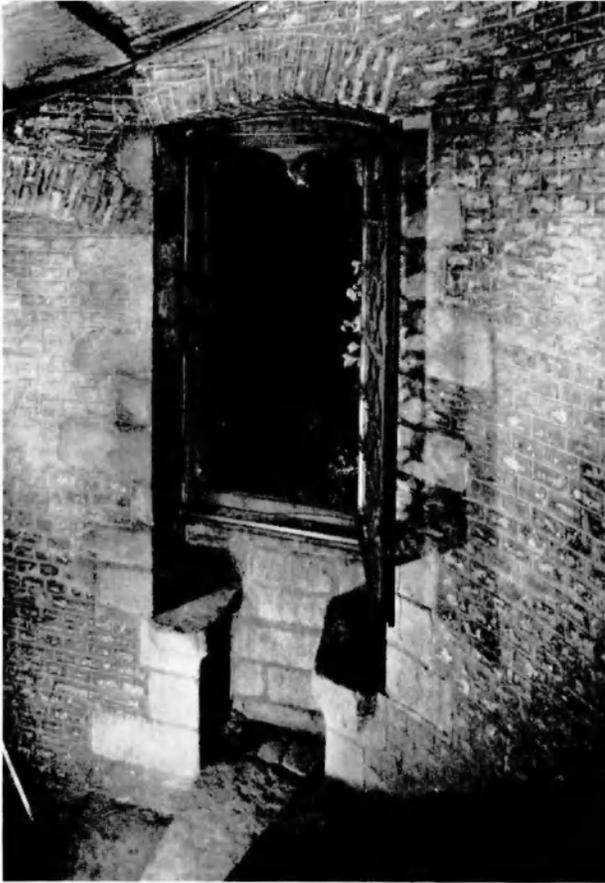


Fig. 18. Fenêtre avec sièges en vis-à-vis dans la tourelle. (Photo ACL.)



Fig. 19. Porte du grenier à piédroits moulures. (Photo ACL.)

réduisit à néant une partie de la nouvelle Maison de la paix, on fit appel à celui qui travaillait pour les chanoinesses, Mathieu de Layens, architecte de l'hôtel de ville de Louvain⁽²²⁾. Reconstitué sous les directives de ce maître d'œuvre brabançon en 1478-1479, l'hôtel de ville présentait un aspect quelque peu différent de celui que nous connaissons : une bretèche de pierre surmontait le portail central, des lucarnes nombreuses perçaient la toiture d'abord de chaume, ensuite de tuiles⁽²³⁾; la chapelle se trouvait derrière et non à côté. La façade faillit être modifiée plusieurs fois mais heureusement ces projets avortèrent⁽²⁴⁾, toutefois des modifications, pas toujours heureuses, y furent apportées : la bretèche de pierre fut remplacée en 1777, par un balcon de fer forgé de style Louis XV, œuvre d'Alexandre Ghienne et de Denis Ansiau⁽²⁵⁾; les dais à pinacles de pierre furent sup-

primés en 1823 et les meneaux de pierre furent remplacés par du bois entre 1820 et 1830⁽²⁶⁾; les fenêtres situées de part et d'autre du porche central furent plus d'une fois muées en portes⁽²⁷⁾, c'est au bas d'une de ces baies que se trouvait le pilori (carcan) à la peine duquel les échevins condamnaient certains mal-fauteurs passibles de l'exposition publique⁽²⁸⁾.

La toiture fut modifiée : les lucarnes et l'horloge centrale furent enlevées au XVIII^e siècle⁽²⁹⁾; en 1716-1718, un campanile qui ne manque pas d'allure en lui-même mais qui écrase de sa masse cet hôtel de ville trapu, a été construit par François Thiroux en charpente de chêne; les sculptures sont dues à Caffiaux⁽³⁰⁾.

Au cours de quatre siècles, du XV^e au XVIII^e siècle, l'hôtel de ville de 1458 fut considérablement agrandi

par l'adjonction de bâtiments, construits sur le jardin et le verger primitifs : aile à droite de la cour (xvi^e siècle, vers 1542), chapelle échevinale (xvii^e siècle) aile du fond (xvi^e-xvii^e siècles) avec façade du côté du jardin (xvii^e, vers 1683-xviii^e siècle) (31). L'intérieur de l'édifice communal a aussi été fortement modifié particulièrement au xix^e siècle pendant l'époque romantique où le faux gothique connut un bel engouement (32). Le xx^e siècle acheva de lui donner sa physionomie actuelle; les architectes Rau et Delacenserie ont entre autres transformations, modifié la salle des Saquiaux en remplaçant l'escalier de 1850 dû à Sury, par un banal escalier droit et assez raide (1908) et en y rétablissant la vaste cheminée (1905) qui en avait été enlevée en 1854 lorsqu'on cloisonna cette pièce en plusieurs locaux (33).

Avant de passer à la description de l'édifice, il est utile de rappeler que ses fonctions ont toujours été publiques (échevinales, communales ou nationales, car les Etats de Hainaut y ont souvent siégé dans la salle dite des Etats ou salon rouge, au-dessus de la chapelle) et qu'elles furent parfois commerciales, la foire débordant sous le porche et même dans la salle Notre-Dame (exposition des laines) et dans la cour de Barabas où on installait des boutiques. Cette habitude se maintint lorsque la foire changea de destination et de marchande devint attractive : les forains s'installaient dans l'hôtel de ville au xix^e siècle.

La description qui suit ne se rapporte qu'à l'architecture de l'hôtel de ville sans s'arrêter au mobilier, à la décoration intérieure, aux œuvres d'art et collections qui y sont conservées (34). Elle commencera par les parties les plus anciennes, c'est-à-dire les caves et se terminera par la partie la plus récente, la façade.

1. *Les caves*

A gauche du porche, la première cave est une vaste salle voûtée en briques avec chaînage de pierre à la ligne de faite de l'intrados; les murs qui reçoivent la retombée sont en moellons de grès comparables à la majorité des moellons utilisés aux xiv^e et xv^e siècles (35). Cette cave communique avec la Grand-Place par un escalier de plusieurs marches, s'ouvrant par une large trappe sur le trottoir ainsi qu'était la tradition à Mons avant les instructions émises par l'Intendant Voisin en 1691 (36). A côté de cette première pièce, une petite cave voûtée en pierre qui date sans doute, de la maison de la paix primitive ou d'une de ses bâtisses annexes. La cave suivante (37) située sous la chapelle Saint-Georges est aussi voûtée en briques; de puissants doubleaux s'arquent sous cette voûte.

Elle communique avec la Grand-Place par un escalier et une trappe. Un escalier en vis s'amorce dans un coin du fond; dans la cave voisine, le mur s'arrondit en cage d'escalier circulaire (torelle primitive).

Cette cave est construite entièrement en moellons de moyen appareil; elle paraît plus ancienne que la précédente et que la suivante qui, elle aussi, est voûtée de briques et communiquait autrefois avec la Grand-Place par le procédé de l'escalier et de la trappe (38).

Une dernière cave voûtée en pierre termine cette partie souterraine de l'hôtel de ville (39).

De cette courte description, il ressort que trois vastes caves sont voûtées en briques et datent, vu leur situation et leurs dimensions, de la même époque que le gros œuvre du bâtiment, soit le milieu du xv^e siècle, et celle qui se trouve sous la chapelle, de la fin du xvi^e siècle; quant aux trois petites caves, elles sont en pierre et pourraient être les vestiges employés en 1458, des maisons de la paix du xiv^e siècle (40). Il est aussi difficile de dater avec certitude les magnifiques salles souterraines voûtées en berceau de pierres de moyen et petit appareil, situées sous le bâtiment du fond de la cour; on y parvient par un escalier droit en pierre partant de la cour : cet escalier est couvert d'une voûte rampante en pierre qui pourrait être du xiv^e siècle. Les deux caves dont l'une est en contrebas et reliée à la première par un escalier de quelques marches de pierre, sont voûtées en moellons de grès (41). Le mur du fond de la première cave correspond, au-dessus du sol, au mur de pierre du tunnel (42).

De l'autre côté du mur du tunnel aboutit une cave à laquelle on accède par le jardin, elle est voûtée en pierre; sa voisine est en briques mais des moellons existent dans le bas du mur ce qui laisse supposer qu'elle fut de pierre et rebâtie à neuf avec quelques matériaux de remploi, plus récemment. Ces deux caves sont moins profondes que celles dont on a parlé précédemment (43).

2. *Le bâtiment : intérieur*

La Salle des Saquiaux (44) s'ouvre à la fois sur la Grand-Place et sur le porche (45). Dans cette salle, le hors d'équerre est peut-être plus sensible que dans toute autre partie de l'hôtel de ville. Murs de pierre aux côtés extérieurs du bâtiment (côté Grand-Place et côté Toison d'Or), murs de briques avec encadrement de pierre aux portes et des pierres éparses dans la maçonnerie, aux deux autres pans, ainsi se présente cette vaste salle aux poutres apparentes, provenant peut-être du bois de l'abbaye de Cambron.

La porte donnant sous le porche, est surmontée d'un arc de décharge en tiers-point dans lequel s'inscrit

un arc surbaissé; tandis que la porte qui donne accès à la salle des mariages et était au départ, une porte vers l'extérieur du bâtiment, est ornée de crochets et de fleurons de « chou frisé ». Le mur qui borde le porche est partiellement en pierre formant boutisses dans les briques; sans doute s'agit-il d'une partie de muraille qui fut maçonnée en 1477 après l'explosion et qui fait office d'ancrage sur toute la hauteur de la salle, pour la façade refaite à neuf à ce moment. Les fenêtres ont les sièges en vis-à-vis en pierre, caractéristiques des constructions du xv^e siècle.

Le cabinet du Bourgmestre et l'antichambre. La façade appliquée au xviii^e siècle sur l'antichambre cache la seule travée subsistant de la chapelle Saint-Georges, contemporaine de l'hôtel de ville (⁴⁶), et pour cela, cette salle exiguë est particulièrement intéressante, car avec la *Salle des Drapeaux* qui forme son étage (hauteur totale, environ 8 m), elle donne une idée de ce que devait être la chapelle échevinale. Les murs en pierre sont plaqués d'arcatures aveugles qui se prolongent vers le haut, au-delà du plancher récent (xviii^e ou xix^e siècle), dans la salle des Drapeaux; ces arcatures sont de même venue, sans être semblables, que celles de l'église Sainte-Waudru (dans le narthex servant de base à la haute tour qui ne fut jamais construite).

Trois piles engagées dans les murs devaient recevoir la retombée des nervures de la voûte; ces nervures ne furent pas exécutées (seul un départ en existe encore) et la travée (maintenant dans la salle des Drapeaux) fut hâtivement couverte d'une voûte d'arêtes provisoire en briques, lorsqu'il fut décidé que la chapelle ne serait pas complétée. Une des piles est d'ailleurs inachevée. Un beau culot en feuilles de chou frisé termine une des piles vers le bas. Vers le haut, dans la salle des Drapeaux donc, les murs se terminent partiellement par de la brique.

Le travail de la pierre (grès de Bray) est un fin bouchardage.

Cette première travée de la chapelle est en communication avec la tourelle de l'escalier au niveau du rez-de-chaussée et de l'étage à hauteur du jubé et du grand arc en tiers-point. Cette arcade au tracé ferme, en pierre, mettait en communication la salle Notre-Dame (actuelle Salle Gothique) avec la chapelle (⁴⁷). Les retombées, aux piédroits, sont bien marquées par des chanfreins nets; il ne faut pas voir dans cet arc la partie supérieure d'une haute arcade ayant les dimensions de la chapelle. De l'aplomb de cet arc, la chapelle s'avancait, en aile perpendiculaire à la Maison de la paix, au-dessus d'une des caves voûtées dont il a été parlé précédemment.

L'arcade de l'antichambre (rez-de-chaussée) est moderne (xix^e siècle) (⁴⁸).

Le Cabinet du Bourgmestre a été remanié ou plutôt « gothicisé » au xix^e siècle par un apport de lambris en bois sculpté. Cependant, les murs de pierre, les sièges en vis-à-vis aux fenêtres, les poutres, leurs semelles et consoles semblables à celles de la Salle des Saquiaux, sont du xv^e siècle. La cheminée de même époque provient du château de Trazegnies.

Tourelles d'escalier. Elle est reliée au Cabinet par une porte à décor au « parchemin » et, à l'extérieur, par une autre porte ouvrant sous le porche. Deux portes donnent accès à la cave et au cachot; une autre, à l'antichambre. Le remarquable escalier en vis, qui déroule ses spirales dans cette tourelle pentagonale, est ample et les courbes en sont dessinées avec maîtrise et sûreté, rendant la montée très aisée.

L'axe central est formé par les extrémités des marches; chacune d'elles et sa contre-marche est constituée par un seul bloc de pierre bleue de Feluy ou d'Ecaussinnes et taillée au ciseau en fines incisions parallèles tandis que, on l'a vu précédemment, le grès des murs est bouchardé.

Six petites fenêtres à sièges en vis-à-vis éclairent cet escalier solennel malgré ses dimensions réduites (3,5 m de diamètre et marches de 1,5 m de large); leur encadrement est mouluré ou ouvragé d'un décor propre à chacune (une d'elles a une petite clef pendante).

Quatre portes s'ouvrent sur cette montée dont celles de la salle des Drapeaux, de la Salle gothique, du grenier. Deux ont un encadrement de pierre mouluré avec arc surbaissé et retour (salle Notre-Dame, grenier). Les murs épais de la tourelle sont en briques à l'intérieur et en pierre à l'extérieur. Deux ouvertures plus larges (portes ou fenêtres ?) ont été murées, au-dessus de la porte : le larmier de pierre s'y arrête.

Ces baies éclairaient la tourelle ou plus vraisemblablement donnaient accès (peut-être avant 1477) à une galerie ou balcon longeant l'édifice principal.

La tourelle est inachevée, la charpente provisoire attend depuis le xv^e siècle une poivrière ou un clocheton. Jusqu'au milieu du xx^e siècle, une poulie (*l'enghien* ou *l'engin*) en dépassa (⁴⁹). L'escalier lui-même n'a pas été terminé et aucun palier ne continue la dernière marche qui conduit au vide, au-delà du niveau de la porte du grenier. L'explosion de l'arsenal en 1477 a fortement détérioré cette tourelle et il semble que la restauration ait été arrêtée au ras de ce qui devait être un second étage de l'hôtel de ville. Les fonds ont manqué, la *massarderie* était essouffée et l'hôtel de ville resta incomplet. Il n'en

reste pas moins que la tourelle et l'escalier en vis sont le morceau le plus original et le moins déformé de toute la Maison commune, le témoin le plus sincère de l'édifice du xv^e siècle.

Salle Notre-Dame, Grande Salle ou Salon Gothique. A l'étage, sur toute la longueur et la largeur de l'édifice, s'étend une immense salle qualifiée de gothique au xix^e siècle lorsqu'elle fut rhabillée suivant le goût du temps, en faux gothique (1864).

C'est dans cette salle (comme à Bruxelles, Bruges et autres maisons de ville du moyen âge) que se tenaient des assemblées et que le marché et la foire débordaient (⁵⁰). Les dix fenêtres correspondent aux ouvertures du rez-de-chaussée (huit fenêtres et porche); les meneaux de pierre ont été remplacés par du bois, les sièges en vis-à-vis sont cachés par une boiserie moderne; les deux baies du centre ont été converties en portes donnant accès au balcon qui remplace la bretèche d'origine (⁵¹).

Grenier. Cette vaste salle au plancher de chêne occupe une surface comparable à celle de la Salle Notre-Dame. L'imposante charpente en chêne est postérieure à l'édification du bâtiment, car au milieu du xv^e siècle, on espéra longtemps construire le second étage et on couvrit provisoirement la Maison de la paix d'une charpente légère et de chaume. Plus tard, on se rendit à l'évidence et en 1467 on bâtit la charpente (⁵²). Les combles actuels datent vraisemblablement du xviii^e siècle lors de la construction du campanile massif qui repose sur d'énormes pièces de chêne et occupe un quart environ du grenier.

De ce grenier principal, on accède à celui qui couvre l'aile en retour du xvi^e siècle, et aux extrados des voûtes de la *Toison d'or* et de la chapelle Saint-Georges. Ces deux édifices, du xviii^e siècle, sont aussi charpentés en chêne.

Les éléments les plus importants que nous livre ce grenier sont les témoins du projet de construction d'un second étage : les bancs de pierre en vis-à-vis correspondant à dix fenêtres à l'aplomb de celles de la Salle Gothique, les seuils de pierre de ces ouvertures et les quatre départs d'escaliers en vis qui devaient monter dans des tourelles d'angle (⁵³).

Les murs du grenier sont en briques à l'exception du côté de la façade où la pierre reste le matériau unique.

Un vaste corps de cheminée occupe une large part du mur adossé à la chapelle Saint-Georges.

La tourelle d'escalier et le grenier rassemblent suffisamment d'éléments témoignant des plans de construction d'un second étage pour qu'on puisse recons-

tituer en imagination ce qu'était le projet initial : une Maison de la paix rectangulaire avec façade sur le Grand Marché et porche d'accès à la cour, trois niveaux dont deux étages semblables, à dix fenêtres chacun, quatre tourelles d'angle, peut-être une tour continuant l'axe vertical du porche et de la bretèche, certainement une tourelle d'escalier montant jusqu'au faite, une charpente à plusieurs ouvertures sous-tendant une toiture à double pente, percée de deux ou plusieurs rangées de lucarnes et au faite parallèle à la façade.

La comparaison qui semble la plus valable par la date et par les éléments sûrs dont nous disposons, est celle d'avec l'hôtel de ville de Louvain, or, Mathieu de Layens fut sur les deux chantiers et sans doute la tendance commune, sensible dans les deux projets, émane-t-elle de la personnalité de ce maître d'œuvre.

Ailes du XVI^e siècle perpendiculaire au bâtiment de 1458. Par la *Salle des Saquiaux* et la porte à arc en accolade au décor de fleurons de chou frisé, on atteint la *Salle du Conseil dite des Mariages* (⁵⁴) autrefois dénommée *Salle Verte* ou *Salle des Ajours* (⁵⁵).

Les arcs en tiers-points du xv^e siècle ont fait place ici aux fenêtres rectangulaires à meneaux et croisillons de pierre; les cinq ouvertures ont des sièges en vis-à-vis, une marche et un seuil élevé; la taille du grès est à la boucharde; la cheminée monumentale en pierres d'Ecaussinnes est du xv^e-xvi^e siècle (⁵⁶).

Ces éléments permettent de dater cette aile de la fin du xv^e-xvi^e siècle; les maîtres maçons restent fidèles à leurs traditions (⁵⁷).

Au xviii^e siècle sans doute, une porte donnant accès aux nouvelles constructions (*Salle des Commissions*) a été percée dans la muraille épaisse; de même, une petite ouverture donne passage dans la cour, face à la cave du xiv^e siècle. L'étage de cette salle, ou *Salon boisé* n'apporte rien de neuf : mêmes cinq baies rectangulaires à meneaux avec sièges en vis-à-vis (⁵⁸). Le grenier à charpente de chêne est accessible par le grenier principal en contre-bas duquel il s'étend.

Aile du fond de la cour, XV^e-XVI^e-XVII^e siècles. Outre l'entrée de cave du xiv^e siècle et le bâtiment de droite du xv^e siècle (salles voûtées, basses, mal éclairées par une petite fenêtre et une porte), l'ensemble de cette aile présente les mêmes caractères que l'aile précédente et peut être datée du xvi^e siècle (fenêtres rectangulaires à meneaux, murs de pierre).

Cette aile a été percée d'un tunnel qui mit en communication la cour avec le jardin du mayeur, vraisemblablement au xvi^e siècle tandis que l'escalier

droit voûté à nervures pourrait être du XVI^e-XVII^e siècle. Les salles de cette aile sont toutes voûtées de brique, soit à voûtes d'arêtes, soit à nervures de pierre. Ces voûtes paraissent être du XVI^e-XVII^e siècle. Au demeurant, l'aile du fond est peu profonde et c'est au XVII^e et surtout au XVIII^e siècle qu'elle a été élargie par l'adjonction de la salle des pas perdus, qui vraisemblablement était une cour au XVI^e siècle, cour où aboutissait l'escalier droit et où s'ouvraient les salles voûtées. La chapelle Saint-Georges, jusqu'en 1600 a, d'autre part, occupé une partie de la cour de Barabas et sans doute, faut-il dater l'extrémité gauche de l'aile du fond, des premières années du XVII^e siècle.

Au XVIII^e siècle, on doubla parallèlement cette aile, on couvrit la cour⁽⁵⁹⁾ qu'on dota d'une façade fin XVII^e-XVIII^e siècle avec bossages (côté jardin du Mayor). Dans cette dernière partie sans originalité architecturale, les bureaux sont installés dans des pièces à plafond (plus aucune voûte) parfois décorés de stucs ou gypserie, les baies sont larges, à châssis ouvrant; plus de meneaux ni de sièges en vis-à-vis⁽⁶⁰⁾.

Du même XVIII^e siècle date la *Salle des Commissions* (on y accède directement par la cour vers le théâtre ou par la porte percée dans le mur de la *Salle du Conseil*).

3. Les façades ou aspect extérieur

La description sera rapide, car elle confirme ou double celle qui a été faite du bâtiment intérieur.

Sur la Grand-Place, une façade de pierre (grès de Bray et pierre bleue d'Ecaussinnes ou de Feluy), présente cet aspect incomplet (un rez-de-chaussée et un étage) expliqué précédemment.

Huit fenêtres ou portes (au rez-de-chaussée) et dix fenêtres (à l'étage), en tiers-point, avec arc en encorbellement à crochets et fleurons, retombant sur des culots de feuillage. Les trumeaux sont occupés par les consoles et la partie inférieure des dais destinés aux statues prévues au XV^e siècle⁽⁶¹⁾.

Un bandeau d'étage saillant souligne la base du second niveau et forme les appuis des dix fenêtres.

Le haut de la façade, sous la corniche, est décoré d'arcatures aveugles. Aux extrémités, l'amorce des tourelles d'angle est nettement visible. Le fleuron terminal ou culot fleuri de la bretèche existe encore au-dessus du porche dans l'axe de la clef de l'arc brisé.

Le grand portail de bois à double battant avec porte et portillon découpés dans le battant de gauche est fermé chaque soir⁽⁶²⁾.

Cette façade rectangulaire est couronnée par une toiture à double pente avec lucarnes modernes et campanile du XVIII^e siècle.

Porche : Par un arc en tiers-point assez ouvert on passe sous le porche. Le raccord de la maçonnerie avec la couverture et les murs du porche montre à l'évidence que la façade a été plaquée contre le bâtiment, en 1477 sans doute, lors de la restauration nécessitée par l'explosion de l'arsenal. Les murs sont de grès bouchardé. Ce porche est couvert en plafond de pierre à la partie antérieure pour permettre le passage des battants à l'ouverture et à la fermeture de la porte, et d'une voûte en pierre finement bouchardée, de trois travées barlongues à nervures épaisses retombant sur des culots de feuillage frisé. Le porche n'étant pas un rectangle, le hors d'équerre provoque une irrégularité dans le plan des travées trapézoïdales. Les clefs de voûtes ne sont pas dans l'axe formé par la ligne joignant le centre des grands arcs. Deux statuettes sont plaquées contre le mur diaphragme qui fait le raccord entre le plafond et la voûte⁽⁶³⁾; le second arc diaphragme fermant la travée du porche, côté cour, porte trois statuettes⁽⁶⁴⁾. Les trois clefs de voûtes sont sculptées⁽⁶⁵⁾. La sculpture de ces personnages, comme la statue de la Vierge qui se trouvait en façade, est locale; c'est vraisemblablement un artisan montois qui en fut l'auteur.

On n'y retrouve pas, malgré des qualités incontestables, la puissance des corbeaux sculptés de la salle Notre-Dame plus apparentés à la tradition brabançonne et à l'école de Claus Sluter.

Par un arc en anse de panier, on passe dans la cour.

Cour intérieure ou ancienne cour de Barabas

Façade arrière du bâtiment de 1458 : sans ornement, elle est en pierres bien appareillées (grès). L'angle ou le hors d'équerre entre la partie droite y compris le porche, et la partie gauche, apparaît nettement au niveau de la corniche et dans le mur même : on peut sans doute limiter à ce décalage, la partie qui fut détruite en 1477 et rebâtie par la suite.

Une fenêtre rectangulaire à meneaux de pierre, de la même tradition que celles de l'aile perpendiculaire s'ouvre au-dessus du porche. La tourelle de l'escalier en vis est conforme extérieurement à ce qui a été dit pour l'intérieur soit six fenêtres à arcs surbaissés dont un à clef pendante; un larmier rejoignant la corniche du bâtiment principal et un second arrêté près de l'ancienne ouverture. Sous la toiture pointue et irrégulière de ce pentagone s'ouvre la lucarne avec l'*enghien* ou ancien monte-charge⁽⁶⁶⁾.

L'aile de droite avec ses dix fenêtres à croisillons de pierre à chanfreins, réparties en deux niveaux

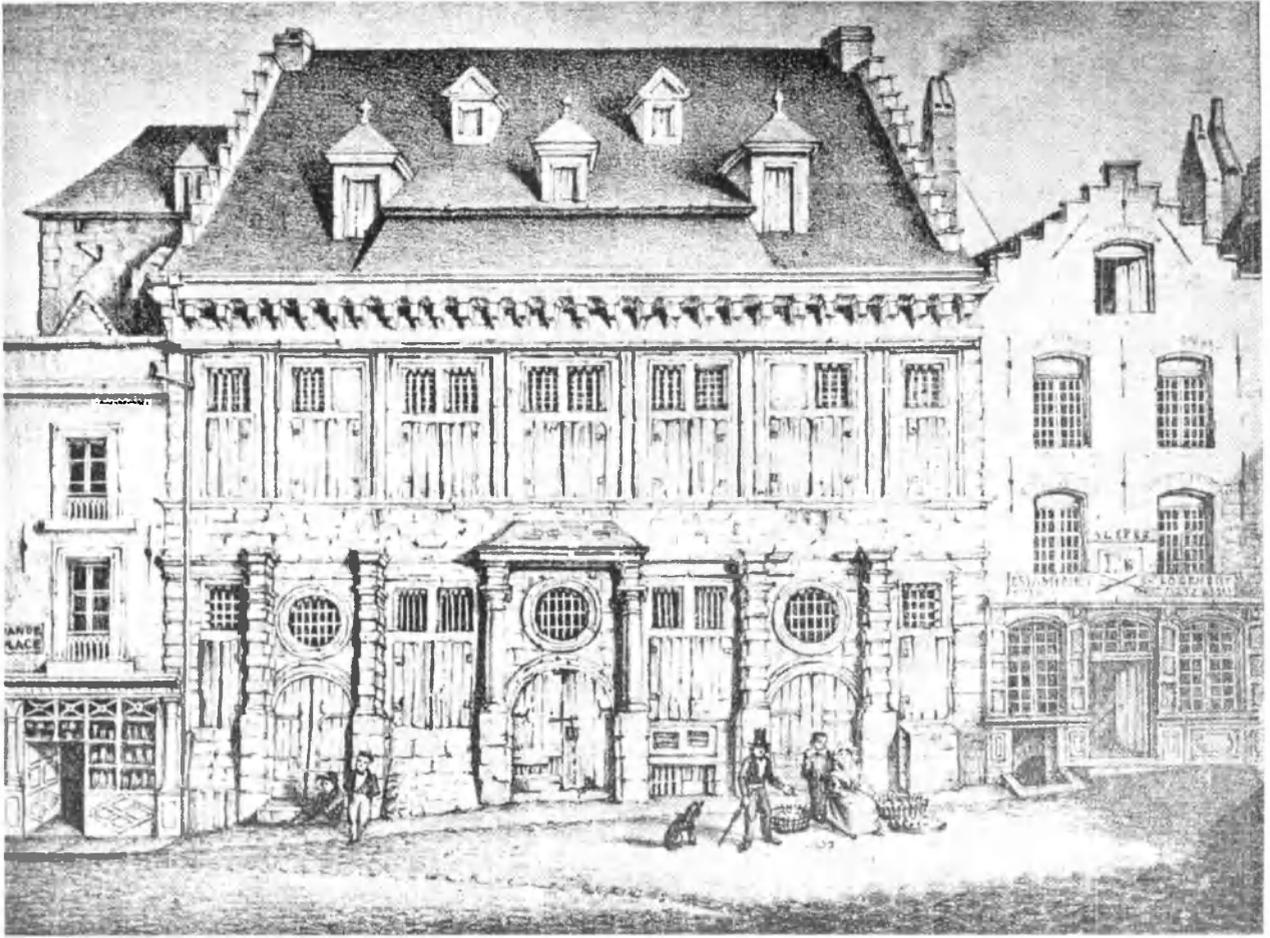


Fig. 20. La Grande Boucherie, démolie en 1842. (Lithographie; Bibl. U.E.M.s.)

séparés par un larmier saillant et mouluré, est entièrement en pierre. Les fenêtres rectangulaires sont sommées d'un arc de décharge. La corniche est en pierre.

La toiture en pente assez forte a quatre lucarnes.

L'aile du fond est aussi en pierre, les fenêtres à piédroits moulurés à chanfreins comme celles de l'aile de droite, les larmier et corniche de pierre sont de même venue que ceux de l'aile précédemment décrite.

Cependant un haut soubassement plus ancien (xv^e siècle, moellons) sert d'assise à la partie située à gauche de l'escalier. Cette aile est divisée en quatre travées correspondant chacune à un toit en croupe à forte pente, suivant la tradition montoise de la fin xvi^e-xvii^e siècle. Il y a là un témoignage de deux campagnes de construction au moins.

Par un arc surbaissé on atteint l'escalier menant à la salle des pas perdus. La volée est couverte d'une voûte droite (comparer avec la voûte rampante du xiv^e-xv^e siècle à l'autre extrémité de l'aile, vers la cave) de deux travées de plan carré, à nervures épaisses de pierre blanche, retombant sur des culots tous différents et très petits, placés dans les angles; les détails sont déjà très proches des caractères du xvii^e siècle.

Le tunnel qui conduit aux jardins du mayeur est voûté en pénétrations; murs, doubleau et voûtes sont en briques à l'exception du mur qui prolonge celui de la cave, qui est en moellons.

La façade plaquée au xviii^e siècle contre l'antichambre du cabinet du bourgmestre, en pierre bleue, simple, à refends, et corniche à modillons, est semblable à plusieurs maisons de la ville et de la Grand-Place.

La Salle des Commissions est de briques avec claveaux aux ouvertures et bandeau de pierre; ici aussi, la façade est comparable à celles de nombreuses maisons privées du XVIII^e siècle. Face à l'arrière du théâtre, l'hôtel de ville présente une façade à soubassement de moellons (XV^e siècle), fenêtres à meneaux droits et corniche (XVI^e-XVII^e siècle). Du côté du Jardin du Mayeur c'est à nouveau une façade du XVIII^e siècle en briques, avec claveaux de pierre comme à la Salle des commissions. Seule la partie centrale, au-dessus du tunnel, présente des pierres en bossage dans un ensemble de briques, qui peut être daté du XVII^e-XVIII^e siècle. Dans le Jardin du Mayeur, d'autres bâtiments ont été bâtis au cours des temps mais ils ne sont pas parties intégrantes de l'hôtel de ville (67).

B. LA GRANDE-BOUCHERIE

Dès le XIV^e siècle, les halles à la viande et au pain étaient à front du Grand Marché. Les *Maisiaux de la char* et les *Maisiaux au pain* étaient situés entre les rues de la Clef et de la Chaussée (68). Les étaux des boulangers étaient proches de l'Hôtel de la Clef et ceux des bouchers, tenaient à l'Hôtel du Cerf (69).

En 1363, le développement du commerce obligea à agrandir ce bâtiment commercial et on empiéta sur une maison appartenant au chapitre de Sainte-Waudru (70). Un tel exemple montre la complexité de la propriété et des juridictions à Mons et particulièrement sur un espace relativement réduit comme le Grand Marché : la ville, le domaine (comte) et le chapitre (Sainte-Waudru) y ont une part de la seigneurie et cet enchevêtrement ne facilite jamais les transactions immobilières.

Cette halle était une construction en colombage, les madriers de chêne formant l'armature, et le remplissage étant fait de torchis; la couverture était en tuile (71). Sous cette boucherie il y avait une cave avec un four où cuire le pain (72).

Un siècle avant sa démolition et l'agrandissement, le nombre d'étaux était devenu insuffisant, Maximilien, alors comte de Hainaut, donna l'autorisation à la ville de faire construire une seconde boucherie (73).

La Boucherie du Grand Marché continua son service jusqu'en 1589. En novembre 1582, la ville acheta l'Hôtel du Cerf, voisin; en juillet 1583, Philippe II, comte de Hainaut, céda la vieille Boucherie à la ville qui possédait l'*Hôtel de la Clef* situé à côté (depuis 1577). Le magistrat communal décida alors de faire construire une Boucherie suffisamment vaste sur l'emplacement ainsi déterminé, l'autre *étant fort caducque et quasi toute en bois*, exposée au danger des incendies et dont les réparations étaient fort

coûteuses. Elle avait sans doute pignon sur rue et on louait le grenier aussi bien que les caves (74). La boucherie vouée à la démolition avait 49 pieds de front et 61 pieds de profondeur soit environ 15 m × 18 m (75). La nouvelle construction du *maisiau de la char* commença en mars 1589 (76).

L'édifice achevé occupait la majeure partie du côté du Grand Marché entre les rues de la Clef et de la Chaussée. Il fut malheureusement démolí volontairement en 1842. Il est possible d'en donner une description assez complète grâce à une lithographie réalisée peu avant la démolition et grâce à ce qui en subsiste c'est-à-dire des caves et une porte d'issue d'ailleurs beaucoup plus tardive (XVIII^e siècle), dans la rue de la Clef (77).

La façade était en pierre et la haute toiture à deux versants avec faîte parallèle à la façade était limitée aux extrémités par des pignons à escaliers (78) et percée de cinq lucarnes placées en quinconce comme celles de l'hôtel de ville avant 1716. Une rupture de pente formait un ressaut et brisait le toit, mettant la lucarne centrale en évidence. Une description rapide de la façade montre que ce bâtiment est construit dans le style nouveau, celui de la Renaissance, que le gothique est tout à fait abandonné (79) dans cette construction utilitaire et commerciale mais soignée dans sa réalisation : soubassement de pierre avec soupiraux, larges fenêtres à meneaux, trois portes cochères, la centrale étant encadrée de deux colonnes de pierre posées sur une base assez haute (80).

Au-dessus de l'arc en plein-cintre, un œil de bœuf avec encadrement de pierre et auvent à corniche.

Les deux portes latérales ont de puissants piédroits en ressaut, à pierres en bossage et avec bases élevées. Deux œils-de-bœuf surmontent les arcs en plein cintre : la symétrie est parfaite de part et d'autre de l'axe central à la façade. Les allèges du premier étage sont dépouillées et deux lignes horizontales sont formées par les seuils et par les linteaux des sept fenêtres; les trumeaux sont très étroits.

Une corniche saillante à modillons de pierre couronne cette large devanture.

Ce bel exemple de l'architecture de la Renaissance était unique à Mons; bien que plus trapue cette façade rappelle l'œuvre de l'architecte Jacques Dubrœucq à Boussu (81) et dans une certaine mesure s'apparente à la seule façade Renaissance d'influence italienne conservée à Mons, celle de l'hôtel de Peissant (82).

Le rez-de-chaussée où étaient installés les étaux, était pavé et les murs blanchis (83). L'étage servit à divers usages (84).

A l'heure actuelle une maison du XVI^e siècle⁽⁸⁵⁾, une du XVIII^e siècle qui jouxtait la Grande Boucherie, et des immeubles du XIX^e et XX^e siècle⁽⁸⁶⁾ occupent l'emplacement compris entre les rues de la Clef et de la Coupe.

Que subsiste-t-il de la Grande Boucherie depuis la démolition de 1842 ? Une issue rue de la Clef qui peut être datée de 1770, avec une certaine vraisemblance⁽⁸⁷⁾, et des caves.

Avant l'érection du bâtiment de 1589, la ville donnait en location une cave sous les *maisiaus* du côté de la Clef⁽⁸⁸⁾. Cette cave existe sans doute encore : sous le café le plus proche de la Clef, n° 40, s'allonge une vaste cave voûtée de brique dépassant de plusieurs mètres le niveau de la façade; la partie la plus ancienne est sous le trottoir. On atteint la cave par un escalier de pierre en vis pouvant être daté du XVI^e-XVII^e siècle. Cet escalier continue autour du même axe jusqu'au grenier. Il est en bois à partir du rez-de-chaussée et remplace peut-être une montée en pierre modifiée au XIX^e siècle.

La rampe épouse le contour de l'arbre central continuant exactement la descente en vis de la cave.

La maison voisine, n° 41, du XVI^e siècle, au coin de la rue de la Clef possède aussi une cave voûtée de brique mais inaccessible à cause de l'eau qui la remplit.

Sous l'autre maison voisine, n° 39, de vastes caves voûtées de brique dont une s'avance sous la Grand-Place, sont aussi du XVI^e siècle (les sous-caves sont inondées). On atteint ces salles souterraines par un étroit couloir voûté, renflé vers son milieu⁽⁸⁹⁾.

NOTES

(1) Depuis le bombardement de Mons, le 14 mai 1940, et l'incendie du dépôt des Archives de l'Etat à la Place du Parc.
(2) Voir la Place à partir de la rue de Nimy vers le carrefour de la rue de la Chaussée; de la rue de la Chaussée vers la rue de Nimy et Sainte-Elisabeth; de l'ancien marché vers la rue d'Havré (maison de 1695 à 1700) et la rue de la Clef; voir la rue des Clercs ou les rues d'Enghien et Cronque à partir de la Place.

(3) Cf. plan, Fig. 7. C'est le XVIII^e siècle qui est le mieux représenté car, comme Bruxelles en 1695, Mons fut victime du bombardement français lors du siège de 1691 : de nombreuses constructions en colombages furent incendiées et rebâties dans le style nouveau, d'influence française, en brique et en pierre.

(4) GUICHARDIN, *op. cit.*, p. 426, insiste sur l'importance des fortifications et du château et il ajoute *la ville est grande et belle et ornée de somptueux édifices tant privés que publics* mais il ne mentionne ni la Place ni l'Hôtel de ville; KAE-RIUS, dans son édition de Guichardin, *Germania inferior*, pp. 51-52, en 1617 dit *Ampla insuper, pulchra [Mons] aedificiis tum publicis, tum privatis supra modum ornata*; quant aux *Délices des Pays-Bas*, dans l'édition de 1786, de Paris,

Une troisième cave intéressante sous la maison suivante, n° 38, est une longue pièce ne dépassant pas le niveau de la façade. Elle communique avec la Place par quelques marches. Un doubleau de brique sous-tend la voûte tandis que trois pénétrations latérales dessinent des arêtes peu saillantes qui retombent sur les murs latéraux sans culots. La sous-cave est inondée.

Ainsi, de la Grande Boucherie de 1589 subsistent des caves dont deux s'avancent sous la chaussée (elles ne sont pas antérieures au XVI^e siècle, car l'usage abondant et massif de la brique est exceptionnel à Mons au XV^e siècle, tandis qu'il est courant au XVI^e siècle; la brique est moins onéreuse et plus aisée à manipuler).

C. LE THEATRE

Le troisième édifice public construit sur la Grand-Place est le théâtre : il fut bâti entre 1841 et 1843 par l'architecte Sury⁽⁹⁰⁾, mais l'actuel bâtiment, s'il conserve une partie de la façade, a été entièrement reconstruit il y a vingt-cinq ans⁽⁹¹⁾.

Le théâtre s'élève au coin de la rue Neuve à l'emplacement de l'Académie de dessin et de l'entrepôt des taxes communales⁽⁹²⁾. Les bâtiments du XVIII^e siècle, même les caves ont disparu et rien ne permet de reconstituer l'allure de ces édifices antérieurs à 1841⁽⁹³⁾, si ce n'est par quelques lithographies de la première moitié du XIX^e siècle. Cet emplacement fut bâti très tôt⁽⁹⁴⁾ (rue de Nimy puis coin de la rue Neuve dès 1454)⁽⁹⁵⁾.

t. III, p. 197 et ss., il s'étend aussi sur l'ampleur des fortifications; il note toutefois parmi les principaux édifices, *l'Hôtel de Ville qu'on a orné d'une tour l'an 1716* (il s'agit du Campanile, et il en donne une gravure dans l'état ancien sans campanile).

(5) Plus ancienne représentation : dessin de Philibert Delmotte représentant le combat de Saint-Georges en 1793, conservé à la bibliothèque de Mons, de même que les lithographies de la Place, l'Hôtel de Ville, la Grande Boucherie, la rue d'Havré vers la Place, l'église Sainte-Elisabeth vue de la Place, etc. Rappelons que la lithographie a été pratiquée à Mons dès 1816, ce qui nous vaut de nombreuses vues de la ville antérieurement à la démolition des fortifications, en 1815-1820.

(6) L'exposé historique concernant l'hôtel de ville sera abrégé ici, car nous préparons un article consacré uniquement à cet édifice, ses avatars du XIII^e au XV^e siècle, ses fonctions, sa gestion. Seule la description archéologique et architecturale sera consignée ici.

(7) A.V.M., Mlt I, Ch. PIERARD, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons*, C.R.H., 1970, t. I, p. 301. - Plusieurs maisons sont citées au XIV^e siècle comme ayant été Maison

de la paix, on peut supposer que le premier bâtiment où les échevins rendirent la justice et exercèrent leur juridiction était un ensemble de petites maisons ou masures dont chaque partie portait le nom du tout, c'est ainsi qu'on trouvera dans la suite mention de la grande et des petites maisons de la paix. Il y en aurait eu une rue de la Coupe non loin de la ruelle Hoquinette (chassereau de la Grande Aumône de 1444: P. HEUPGEN, *Ancienne chapelle Saint-Georges, Vièseries*, La Province, 4 mai 1930) et plusieurs dans la rue de Nimy (A.V.M., comptes en rouleaux de 1315, 1316, 1321: Ch. PIERARD, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons*, C.R.H., 1970, t. I, p. 6, 99, 110, 179).

(8) Plusieurs maisons groupées, une grange et un grenier loués à des particuliers, un verger planté de pommiers, un vignoble, un préau, une cave: Ch. PIERARD, *op. cit.*, t. II, p. 103, Index.

(9) A.V.M., Mémorial 197, f° 60 (1415); un mur mitoyen retenait la motte de sable et bordait le jardin de la maison de la paix; il était en pierre dans le bas et en brique dans le haut et suffisamment élevé pour empêcher la vue dans le jardin de l'hôtel de ville. On permit à Simon Nockart d'y ficher cinq à six ancras de fer pour soutenir ses vignes. Il s'agit d'un bien tenu de Sainte-Waudru.

(10) PIERARD, *Comptes cit.*, index *sub.*, Mons, hôtel de ville, t. II, p. 103; A.V.M., C. de 1352; C. de 1448 f° 32, 32 v°; C. de 1451 f° 55 v°, de 1452 f° 27 v°; LACROIX, *op. cit.*, A.C.A.M., t. X, XI, p. 359, 378.

(11) On étendait de la paille sur le sol de terre battue, on balayait et renouvelait le tapis végétal: A.V.M., C. 1365, 1384...; P. HEUPGEN, *l'Hôtel de Ville au XIV^e siècle*, *Vièseries*, La Province, 21 février 1929. La salle du conseil était aussi celle où les échevins recevaient officiellement; c'est là notamment que fut conclu l'accord entre la ville et le chapitre concernant l'agrandissement du *Forum* et le transfert des marchés: DEVILLERS, *Cartulaire de Sainte-Waudru*, II, 331 (5 avril 1354, n.s.): *in camera consilii domus pacis ville montensis*.

(12) G. DECAMPS, *Mons et ses environs*, Congrès archéologique et historique de Mons, 1904, p. 15.

(13) Les plans de Mons de Deventer, de Braun et Hogenberg, ceux des éditions de Guichardin remontant d'ailleurs tous à celui de Deventer, montrent un hôtel de ville constitué de deux parties: une façade étroite avec pignon sur rue et une façade plus large avec toit à double pente derrière lequel s'élève une tour à clocher pointu, et un terrain de verdure. Les autres monuments de Mons (Sainte-Waudru, Saint-Germain, Saint-Nicolas, les diverses chapelles, les puits et la fontaine du Grand-Marché) étant représentés avec une assez grande exactitude, il semble permis d'admettre que l'hôtel de ville est assez fidèlement reproduit. Le plan de base remonterait donc à un original antérieur à 1458 soit un siècle avant Jacques de Deventer.

(14) A.V.M., C. de 1332; PIERARD, *Comptes cit.*, t. I, p. 372 et ss; voir plan, Fig. 7.

(15) Comptes du massard, notamment 1448-1449 f° 4.

(16) A.V.M., C. 1373; R.R.C.V. 1295 f° 19 v° (1409-1425); C. 1411.

(17) Suivant H. HENNEBERT, *l'Hôtel de Ville de Mons*, la première pierre aurait été posée le 8 mars 1459 (n.s.) mais il ne cite pas de source et aucune mention de cette cérémonie n'est faite ni dans le R.R.C.V. 1297 à cette date ni dans le compte du massard de 1458-1459. Il est certain qu'en juin 1459 les travaux avançaient et qu'il fallait passer à la démolition de l'ancienne chapelle Saint-Georges: A.V.M., C. 332 f° 39 (1458-1459). PIERARD, à paraître, *Les Hôtels de ville de Mons*.

(18) A.V.M., C. 1458-1459, § « Frais en allant hors ».

(19) L'abbé de Cambron fournit des chênes de la forêt de l'abbaye, pour les poutres de la maison de la Ville: R.R.C.V. 1296 f° 387 v°.

(20) A.V.M., C. 1462-1463. - DEVILLERS, *Le passé artistique de Mons*, Mons, 1880, A.C.A.M., t. XVI, 311-312.

(21) PIERARD, art. à paraître *cit.*; Cf. PINCHART, *Archives des arts, sciences et lettres*, Gand 1860-1861; A.G.R., C.C., 9738 à 9896.

(22) Le magasin aux poudres de Mons était voisin de la maison de la paix, on y avait entreposés récemment une prise de guerre, l'armement du comte de Dunois; c'est tout cet arsenal qui sauta par suite d'une imprudence: le 18 septembre 1477. Il y eut mort d'homme et la nouvelle bâtisse dont Mons était fière bien qu'encore inachevée, fut lourdement atteinte par la déflagration et l'incendie: le bâtiment situé entre la tour et la grande aile du marché, les combles de la chapelle et une maison voisine furent anéantis: A.V.M., R.R.C.V. 1297 f° 318; charte 412 (3 octobre 1477); C. 1478-1479.

(23) DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons*, Mons, 1725, p. 147. Les tuiles furent remplacées par des ardoises dès 1606 suivant cet auteur, à la suite d'un ouragan qui en avait enlevé une grande partie. Cf. Fig. 16.

(24) A.E.M., Cartes et Plans n° 2140-2147.

(25) DEVILLERS, *Le passé artistique de Mons*, *cit.*, A.C.A.M., XVI, p. 341.

(26) G. DECAMPS, *Mons, Guide du Touriste*, Mons, 1894, p. 13; P. FAIDER et H. DELANNEY, *Mons*, A.C.A.M., t. 50, p. 114.

(27) A l'heure actuelle ces baies sont, une fenêtre à gauche et une porte à escalier à droite (vers la salle des Saquiaux). Avant 1914, il y avait deux portes à gauche (extrême gauche et près du Singe) et une porte à droite, celle qui existe encore: VAN YSENDYCK, *La Belgique monumentale*, La Haye, 1915, pl. 77.

(28) Ce pilori existait déjà à l'ancienne maison de la paix: A.V.M., C. 1456-1457 § des mises et dépenses et tous les C. en registres au § Justice à partir de 1428 surtout.

(29) Voir les gravures du XVIII^e siècle notamment dans les *Délices des Pays-Bas*, t. III, entre p. 198 et p. 199, ed. de Paris 1786; voir Fig. 16. Les quatre lucarnes du XVIII^e siècle furent supprimées en 1820-1830 et remplacées par quatre autres en bois peints.

(30) P. HEUPGEN, *Le Dôme, Vièseries*, La Province, 23 décembre 1937. La *bancloke* ou *baneloque* fondue en 1390 y est encore pendue. L'importante charpente qui supporte la masse du campanile occupe toute la partie centrale du grenier de l'hôtel de ville. En 1951 on a procédé à la restauration de ce campanile: sept à huit tonnes de matériaux ont été enlevés et remplacés par des matières d'un poids de trois à quatre tonnes, allégeant ainsi le grenier et les poutres de l'édifice; on a recouvert à nouveau le clocheton de feuilles de cuivre: la forme du XVIII^e siècle n'a pas été modifiée. L'Hôtel de Ville a été classé par Arrêté Royal du 30 mai 1936 et ce fait explique le soin apporté à une restauration conforme à l'original. En 1969-1970, on a restauré la toiture et on a renouvelé les ardoises des deux pentes du toit.

(31) Aile droite: A.V.M., R.R.C.V. 4707 f° 195 v° (15 novembre 1542): *noefve chambre*; aile du fond, côté du théâtre, A.E.M., Plan 2098 (1683).

(32) A.V.M., A.M., Liasse 891.

(33) Commission Royale des Monuments et des Sites, dossier 6119. On sait aussi que le peintre Clément Stiévenart donna les conseils pour le réaménagement de l'hôtel de ville en 1905. - Rapport communal de 1850, p. 27; de 1851, p. 27; le nouvel accès du rez-de-chaussée à l'étage donne satisfaction; l'escalier est dû à Sury.

(34) A ce propos consulter G. DECAMPS, *Mons, Guide du Touriste*, Mons, 1894, p. 13-20; P. FAIDER et H. DELANNEY, *Mons*, A.C.A.M., t. 50, p. 114-118; Ch. PIERARD, *Mons et sa région*, [1967], Mons, p. 80-88; notons que tous les tableaux du Salon des portraits ont été enlevés et que des bureaux ont été modernisés entre 1960 et 1970, que des

acquisitions telle la tapisserie de Bruxelles (Tobie) de la Salle des Saquiaux ont été faites et que de judicieuses restaurations ont été effectuées dans la salle des mariages (1682) dans la dernière décennie.

(35) Le même grès de Bray qui était extrait à Saint-Denis, Maisières, Casteau, équarri mais non taillé, à la boucharde comme ceux de l'hôtel de ville et de nombreux édifices montois.

(36) Cette cave fut un cabaret « A la cave » dont l'emblème était le Singe, au XIX^e siècle et jusqu'au début du XX^e siècle : E. HUBLARD, *Mons dans le passé et dans le présent, pour mieux connaître et aimer la terre natale*, Mons, 1926, p. 53.

(37) Durant la guerre 1940-1945, l'ancien cabaret fut mis en communication à travers un mur de 2,2 m d'épaisseur avec une autre salle : le blocage de la muraille mis à nu par le percement est de silex mêlé à du mortier blanc, extrêmement résistant, formant bloc avec les rognons. Ce même blocage se retrouve dans d'autres caves de la Place et fut aussi visible, durant peu d'heures, au début de 1970 lorsqu'on plaça une canalisation pour le gaz, à travers le porche : un mur en appareil irrégulier, parallèle sur plusieurs mètres au mur gauche du porche existe dans le sol à \pm 1 m de profondeur.

(38) Une partie du bas mur est constituée de tuileaux maçonnés au mortier blanc.

(39) Il est difficile de décrire la partie située à droite du porche, car les cabines électriques et du matériel divers y sont installés et dénaturent ou cachent complètement le lieu primitif.

(40) Il est fréquemment question dans les comptes du XIV^e siècle de la grande et des petites maisons de la paix.

(41) C'est dans la plus profonde des deux caves que les tonneaux contenant les archives de la ville ont été entreposés et mis à l'abri pendant le siège de 1691 : A.V.M., R.R.C.V. 1318 f^o 319 v^o.

(42) Ce tunnel de briques, dont un seul mur est en pierre, est couvert de voûtes d'arêtes à pénétrations, en briques; il met en communication la cour de l'hôtel de ville avec le passage ou l'issue arrière (maintenant le Jardin du Mayeur) et a sans doute été construit au XVI^e-XVII^e siècle.

(43) D'autres caves existent sous l'Hôtel de Ville mais elles sont soit inondées soit murées et n'ont pu être visitées.

(44) Ainsi appelée car les portiers y ramenaient chaque soir les *saquiaux* ou sacs de cuir contenant les clefs des portes de la ville, sous la surveillance d'un échevin : P. HEUPGEN, *La salle des Saquiaux, Vièseries*, La Province, 5 novembre 1937.

(45) Dans le mur proche de la porte donnant sous le porche, est scellé le pied étalon de Mons, en fer. - Voir aussi n. 19.

(46) Cf. *infra* § Chapelle échevinale. La cheminée de l'antichambre est du XV^e siècle, elle provient d'une maison montoise. Peu de cheminées de ce type subsistent dans les constructions privées. Une très belle, à linteau de bois sculpté (vignes et personnages) a été enlevée à une maison du XVI^e siècle bombardée en 1940 et remontée dans un hôtel du XVIII^e siècle (Hôtel Letellier, 26, rue de la Grande-Triperie). - Fig. 17.

(47) Les échevins pouvaient ainsi suivre l'office, de l'étalage, d'une espèce de chapelle haute ou noble suivant une ancienne tradition maintenues dans les églises impériales (ex. Aix-la-Chapelle) et royales (ex. Sainte Chapelle de Paris) depuis l'époque carolingienne.

(48) L'actuelle chapelle Saint-Georges, du XVII^e siècle, s'ouvre elle aussi par un grand arc dans le salon des Etats.

(49) P. HEUPGEN, *L'enghien*, Vièseries, La Province, 29 septembre 1932. - Fig. 18.

(50) Les laines notamment qui risquaient d'être perdues par temps de pluie à la foire de novembre, y étaient exposées.

(51) Les corbeaux de poutres sont en pierre; leur sculpture vigoureuse s'apparente à l'Ecole du Brabant à la suite de Claus Sluter.

(52) A.V.M., R.R.C.V., 1297 f^o 8 (avril 1467).

(53) Un de ces quatre escaliers comprend cinq marches de pierre, étroites, disposées en éventail. - A.V.M., R.R.C.V., 1297, f^o 8 (avril 1467) : on décide de hausser le mur du grenier et de préparer le second étage. - Fig. 19.

(54) Le conseil communal s'y réunit et le public admis aux parties non « huit clos » s'assied dans la moitié clôturée par la balustrade du XVIII^e siècle. Depuis 1973 (création du Grand Mons) les réunions se font ailleurs.

(55) *Ajour* : assignation. Sans doute une partie de l'activité judiciaire des échevins se déroula-t-elle dans cette salle au XVI^e-XVII^e siècle et lui donna son appellation.

(56) Aux armes de Mons, des Avesnes et du Hainaut, et bordée d'une branche écotée rappelant la croix de Saint-André de Bourgogne. - Une cheminée plus petite mais apparentée existe dans un immeuble qui fut autrefois aux Egmont, à Brugelette (Hérimez), rue du Moulin.

(57) Il semble que le travail de cette aile ne soit pas encore terminé en 1542 (étage) : A.V.M., R.R.C.V., 4707, f^o 195 v^o. - Les boiseries de cette salle datent du XVIII^e-XVIII^e siècle : la balustrade et les lambris proviennent de la chapelle Saint-Georges (depuis 1868) et du Salon des Etats. Les portes ont été sculptées par Caffiaux auteur du campanile; H. HENNEBERT, *op. cit.*, p. 37; le plafond daté de 1682, est en gypserie telle que la pratiquèrent les stuccateurs italiens qui travaillèrent ou firent école dans les Pays-Bas, au XVIII^e siècle.

(58) Les boiseries du XVIII^e siècle qui tapissent cette salle ne laissent rien apparaître de sa structure.

(59) Salle des pas perdus rhabillée en faux gothique au XIX^e. La cheminée du XVIII^e siècle vient du château d'Havré (aux armes de Croy).

(60) De belles cheminées de marbre de Rance des XVII^e et XVIII^e siècle permettent seules de dater ce bâtiment en soi très banal. Une d'elle a été transférée en 1951-1952, du bureau de l'Etat civil à la Bibliothèque de Mons (bureau du conservateur, rue Marguerite Bervoets, 2); en style Louis XIV montois, en marbre de Rance, son manteau de boiserie Louis XVI est orné d'une toile peinte d'un paysage.

(61) La partie supérieure des dais a été enlevée lors de la « restauration » de 1823. Dans les niches se voient encore les tenons de métal ce qui semble indiquer que des statues y furent effectivement placées. Au XIV^e s., on sait qu'une Vierge avec un Ange en bois était au centre au-dessus du porche, A.V.M., C. 1353 (*Parties*) et gravure du XVIII^e siècle, où la statue semble plutôt être un Saint-Georges.

(62) Restauration des gonds et peintures en 1969-1970. - Serure en fer forgé : copie de l'original conservé dans le cabinet du bourgmestre - A gauche de la porte, un petit singe en fer battu, « el Sinche du Grand-Garde », dont l'origine et la date restent une énigme - Ch. PIERARD, *Mons, cit.*, p. 82. P. HEUPGEN, *Caressez le Singe, Vièseries*, La Province, 29 mars 1929, 31 janvier 1932, 1^{er} juillet 1933.

(63) Au centre, un homme debout à longue robe à plis cassés, à gauche, un homme assis, les jambes croisées. Sans doute, y avait-t-il une troisième statuette à droite. Il y a peut-être un rapport entre la fonction de la Maison de la paix ou celle des échevins, et la scène représentée.

(64) Le personnage central est assis et couronné, il tient un glaive à la main, les deux autres semblent l'implorer ou lui demander justice. Ici aussi, il paraît y avoir un rapport avec la fonction judiciaire du collège échevinal. Une banderole qui portait sans doute une inscription peinte, se déploie sous leurs pieds.

(65) Sur la première, un sergent et un bourgeois prévenu (?); sur la seconde, un sergent et une femme; sur la troisième, probablement le tribunal scabinal : échevins, sergents et plaignants.

(66) Lors d'une dernière restauration, vers 1960, cet engin a été enlevé et déposé à l'intérieur de la tourelle.

(67) L'Hôtel de ville a une annexe la *Conciergerie* et une sortie vers la rue d'Enghien depuis 1373 (A.V.M., C. 225 f° 9 v° : achat de deux maisons pour 229 lb. 7 s.). On y construisit une prison scabinale qui fut agrandie en 1512 (A.G.R., C.C. 39715). Les caves généralement datées du XVI^e siècle par tous les auteurs pourraient être plus anciennes (XV^e siècle). Le bâtiment est du XVI^e siècle (chapelle) et des siècles suivants (surtout XVIII^e siècle avec fortes restaurations au XX^e siècle). La porte à linteau monolithique avec arc en accolade (courant au XVI^e siècle à Mons), écussons et piédroits moulurés à chanfreins provient de l'ancienne abbaye du Val des Ecoliers d'où elle fut apportée en 1930, au moment où le chanoine Puissant ramenait au Vieux-Logis, le cloître de la même institution religieuse supprimée en 1796. Sous le porche qui donne accès à la rue d'Enghien, un autre arc en accolade remplacé ici par Heupgen lors d'une démolition en ville (?) surmonte des piédroits de même type (la porte est en ciment mouluré en « parchemin »). La corniche du bâtiment de la conciergerie a une frise en dents de scie formée de briques placées en biais, très fréquent à Mons aux XVI^e et XVII^e siècles.

(68) Le comte de Hainaut retire d'appréciables revenus de la location des étaux, cf. notamment DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut en 1265*, t. I, pp. 17, 23, 24; A.V.M., C. de massarderie en rouleau de 1330 et PIÉRARD, *Comptes*, t. I, p. 238, 250, 264.

(69) A.G.R., C.C. 45197 f° 4 v° (Noël 1383).

(70) DEVILLERS, *Cartulaire des Comtes de Hainaut*, t. II, 53 (17 décembre 1363).

(71) Une restauration faite au XV^e siècle (A.G.R., C.C., 9736 f° 43 v°, 1438-1439) permet cette affirmation. Le chêne, la chaux, les tuiles sont parmi les matériaux utilisés - Cf. aussi DEVILLERS, *Les Halles*, A.C.A.M., t. III, p. 150 - Lors de la démolition de la Grande-Boucherie en 1589, on en parle comme étant *quasi toute en bois*.

(72) A.V.M., Charte 848 (6 avril 1589) - Le massard la prend à rente au nom de la ville. Cette cave s'ouvre sur la rue d'Havré, elle tient à la fois aux *Mesiaux* et à la Clef (qui n'est donc pas encore entièrement démolie pour faire place à la rue de la Clef).

(73) Il y eut désormais la Grande et la Petite Boucherie, au Marché et dans la ruelle Luquet (appelée maintenant encore rue de la Petite Boucherie). A.V.M., Charte 453 (avril 1490 n.s.) - Voir aussi DEVILLERS, *Recherches sur quelques noms anciens*, p. 24; VINCHANT, *Annales*, t. V, p. 115; HACHEZ, B.C.A.M., 3^e série, p. 44 - Il y eut opposition à la création de la Petite Boucherie; les locataires des étaux de la Grande Boucherie, craignant la concurrence, intervinrent auprès du Bailli de Hainaut: A.V.M., C. 1489-1490 (petit cahier séparé).

(74) PIÉRARD, *Comptes cit.* t. I, p. 28, 83, 99, ...

(75) A.V.M., C. 469 (1585) f° 41 v°, 91 v°, 92 v°, 93 v°; DEVILLERS, C.R.C., t. II, p. 382.

(76) DEVILLERS, *Les Halles*, A.C.A.M., t. III, p. 150; DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons*, p. 164; A.V.M., C. 463 f° 95 (1588-1589) ordonnance du Conseil de Ville du 8 octobre 1588 où il est conclu de *besongnier a la grande et nouvelle boucherie et pour adviser s'il n'y avoit quelque courtresse de pierre*; les échevins et maîtres d'œuvre rencontrent les *marshans de pierre* pour trier et mettre de l'ordre parmi les pierres livrées au chantier et en voir les qualités et défauts. La réunion a lieu le 12 octobre, f° 96 (janvier 1589 n.s.), dernière mise au point et dernier devis estimatif; décision de démolir la Clef. F° 97, la première pierre du *fondement de la Boucherie* est posée le 6 mars 1589. Les échevins accordent une gratification aux maîtres maçons et aux ouvriers. Des réunions de chantier auront lieu dans la suite. - C. 463 f° 99 v°, on donne aux Cordeliers (6 mai 1589), le vieux bois de l'ancienne boucherie et de la Clef

pour le remployer dans la réédification de la *maison de leur père Saint-Dicq fondrée et tombée par caducité*.

(77) Porte de pierre, simple, avec les armoiries de la Ville au centre du linteau.

(78) A Mons, ces pignons à escaliers deviennent fréquents dès la 2^e moitié du XVI^e et persistent au XVII^e siècle. Il en subsiste quelques-uns dans les maisons dites espagnoles et à l'ex-Bibliothèque (1623). - Fig. 20.

(79) Au même moment, la construction de Sainte-Waudru continue dans le style pur et achevé du XV^e qui en fait un des édifices gothiques le plus pur du pays malgré la date tardive de son achèvement (XVII^e siècle).

(80) Même procédé qu'à la chapelle Saint-Georges et à l'hôtel de Peissant. - L'architecte de la Boucherie en fut aussi le maître d'œuvre: le nom des maîtres maçon et charpentier n'apparaît pas dans les comptes de la massarderie.

(81) Le château des Hainin à Boussu a été détruit en 1944 (explosion du dépôt de munitions rassemblé là par les Allemands). Dubroeuq en avait dressé les plans dès 1539 (1^{re} pierre en mars 1539); HEDICKE (Trad. Dony), *Jacques Dubroeuq de Mons*, A.C.A.M., t. 40, p. 288. - Dubroeuq mourut en 1584 et il ne peut donc être tenu comme ayant travaillé à la Grande Boucherie mais son influence ne disparut pas avec lui. La même division en trois arcs avec œil-de-bœuf (ici *tondi*) se retrouve au jubé de Sainte-Waudru, dû, pour la sculpture, au même maître montois.

(82) Elle est attribuée sans certitude à Jacques Dubroeuq. Actuellement: office du Tourisme provincial. Façade classée par Arrêté Royal du 25 janvier 1935 (31, rue des Clercs).

(83) Cette situation du XVIII^e siècle était sans doute déjà celle du XVI^e siècle: A.V.M. 1332 (8 juillet 1767). La même année (26 février 1767) un voisin avait demandé l'autorisation de bâtir à côté de la Grande-Boucherie et un autre réclamait la permission de tracer une voie charretière contiguë à l'édifice. Ces deux requérants tentent d'obtenir la suppression du puits voisin.

(84) Ce fut une salle de réunion et de spectacle occupée par les troupes de théâtres, de danseurs, et les escrimeurs de Saint-Michel. Cet étage devint la salle officielle du théâtre de Mons en 1761 - Cf. J. DECLEVE et C. STIEVENART, *De fond en comble au théâtre de Mons*, Mons 1901, p. 6; L. DEVILLERS, *L'ancien théâtre de la salle de Saint-Michel à Mons*, A.C.A.M., t. VIII, p. 254 - A.D.N., Grand Baillage D 201.

(85) A.V.M., R.R.C.V. 4413 f° 97 (22 avril 1589), les échevins sont au chantier de la boucherie *allant au long de la nouvelle rue*. Les portions d'héritages à prendre à rente pour agrandir le terrain sont quatre: la 1^{re} a 8 pieds à front du marché [notons que c'est la largeur de l'actuelle façade du XVI^e siècle, n° 42 de la Grand-Place] et 32 pieds 1/2 le long de la rue de la Clef; la 2^e portion est derrière et touche à la ruelle ou allée qu'elle surplombe au niveau de l'étage; la 3^e tient à l'allée, à l'ancienne boucherie et à la 4^e portion; la 4^e, tient au Heaume et à la rue de la Clef par 19 pieds 1/2. - Le Heaume gardera un mur mitoyen avec la Boucherie; son locataire Pierre Perceval devra ancrer ce mur pour préserver le bien de la ville.

(86) Peut-on dater de 1770 l'immeuble du XVIII^e siècle encore existant, n° 36, ou bien était-ce celui qui occupait le coin et fut démolé en 1933 ?

(87) A.V.M. 1332 (27 juin 1770), on bâtit à côté de l'issue de la rue de la Clef.

(88) A.V.M., C. 1553-1554 f° 31 v°; Charte 848 (6 avril 1589).

(89) Ce bombement est formé par une espèce de contre-fort: peut-être un ancien puits ou une cage d'escalier en vis.

(90) *Le Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Mons de 1840*, p. 40-41, expose le souci du conseil communal de donner un théâtre à Mons (la salle des Tuileries a été incendié peu auparavant et les

Familles aisées sont tentées de chercher le divertissement hors de Mons, il faut trouver un moyen de les retenir en ville). La commission chargée le 19 août 1839 de chercher un emplacement, remit son rapport le 30 novembre, elle avait porté son option sur six terrains dont trois sur la Grand-Place : 1) à l'emplacement de l'ancienne boucherie avec emprise de trois maisons voisines portant alors les nos 50, 51 et 52; 2) le coin de la rue Neuve sur les parcelles occupées par les maisons 24, 25 et 26, par l'Académie de dessin et le n° 1 rue de Nimy et n° 20 rue Neuve (entrepôt) [c'est cet emplacement qui sera choisi après discussion]; 3) derrière l'Hôtel de Ville, vers l'Arsenal et sur les maisons portant les nos 15 à 20, rue Neuve. On avait aussi proposé l'emplacement du Mont-de-Piété. Le 1^{er} février 1840, l'implantation au coin de la rue Neuve fut décidée. L'architecte *jamé* Bourla d'Anvers fut consulté tandis que Sury, 1^{er} conducteur à la ville de Mons fut chargé d'exécuter les plans. Le coût est évalué à 300.000 fr. [N.B. Sury fut nommé architecte de Mons en 1841 en remplacement de Vangierdegom démissionnaire : *Rapport de 1841*, p. 33].

En 1842 (*Rapport de 1842*, p. 32-33), les travaux sont fort avancés et on espère que tout sera terminé pour octobre 1843. Après exécution des travaux et l'audition des comptes (*Rapport de 1844*, p. 35), on clôture ceux-ci à 293.952,27 francs.

(⁹¹) La modernisation entreprise en 1938 et interrompue par la guerre 1939-1944, a été terminée en 1948. Les architectes Govaerts et Van Vaerenbergh en ont dressé le plan en 1938.

(⁹²) G. DECAMPS, *Mons et ses environs, Guide du Touriste*, p. 21 et 24. L'Académie de dessin fut créée dès 1780 par

le magistrat de Mons et les Etats de Hainaut; DEVILLERS, *Le passé artistique de Mons*, A.C.A.M., t. XVI, p. 347.

(⁹³) Le théâtre de 1841-1938 avait une allée carrossable pavée sous la galerie, permettant de descendre de voiture à couvert. Cette allée a été supprimée et remplacée par un hall banal en marbre italien.

(⁹⁴) DECLEVE et STIEVENART *op. cit.*, 1901 - J. DECLEVE, *Le théâtre de Mons*, Mons 1892 - P. HEUPGEN, *La question du théâtre, Vièseries, La Province*, 31 mai 1938 - A.V.M., A.M., L. 891 - L'angle opposé au théâtre fut lui aussi bâti très tôt : A.V.M., C. 1457-1458; plans annexés, Fig. 1, 2, 3; mais l'actuelle façade du café est de la fin du XIX^e siècle.

(⁹⁵) Au coin opposé, au XV^e siècle l'Hôtel de Saint-Symphorien occupait une grande partie de la rue Neuve, et, sauf le coin, une partie de la rue de Nimy. Dès 1608, l'hôtel fut racheté par les Filles de Notre-Dame, congrégation enseignante qui possédait de vastes propriétés dans la rue Neuve et la rue de Nimy - A l'heure actuelle il reste plusieurs vestiges de ce couvent : le Conservatoire royal (rue de Nimy) dont la chapelle date de 1650, la maison Jean Lescarts (rue Neuve) et de vastes caves sous le conservatoire et s'étendant vers le musée des Beaux-Arts. - Après la suppression de l'ordre en 1796, les locaux ont servi au Dépôt de Mendicité (1809-1867) puis partiellement, au conservatoire - Cf. F. HACHEZ, *Les fondations charitables à Mons*, A.C.A.M., t. II, p. 322 et ss; DE BETTIGNIES, *A travers les rues de Mons*, Mons 1864, p. 98.

2. Constructions privées : habitations

1. XIII^e - XIV^e SIÈCLES

Les habitants et leurs demeures au XIII^e siècle ont laissé peu de traces : le quartier du Marché au carrefour de voies actives mais étroites et non pavées devait être bordé de maisons en colombage, serrées les unes contre les autres. Le Change et quelques bâtiments sont relevés en 1265, 1282, 1290, 1298 (¹), d'autre part les habitants de ce quartier sont répertoriés dans d'autres textes en 1265, 1281, 1283, 1296 (-). Nœud commercial ce premier marché hors les murs puis englobé dans l'enceinte (fin XIII^e siècle) s'agrandit sur les terrains restés non bâtis et, au début du XIV^e siècle deux types de constructions y

existent, des *asures* (sans doute petites, en torchis, couvertes de chaume) et des *maisons manables* ou habitables (probablement plus vastes, mieux construites, en colombage) (³). En 1329, une maison que nous retrouverons souvent par la suite *A l'Eskiekiet*, existe déjà, au coin de la rue des Clercs (⁴). Quelques maisons sont signalées en 1340; elles seront démolies peu après, lors de l'élargissement du Marché en 1348 (⁵).

Dans les comptes de la ville de [1279] à 1356, des constructions de ce quartier sont notées en 1288, 1323, 1331, 1338, 1348, 1352 (⁶).

Pendant tout le XIV^e siècle, il sera question de *L'Es-kiekiet* qui comprend une cour et une issue, une grange et des charpentes (hangar ?), en 1385 (7). La même année un grand cellier existe sous le marché (sous la halle ?) et *le Lévrier* (dont il sera question au XVI^e siècle), *l'Hôtel du Heaume* (qui possède un puits) et *le Change* non loin de là, sont cités au hasard d'actes ou dans les comptes (8).

Au milieu du XIV^e siècle, au moment où le Grand Marché va être tracé, l'ancien marché est entièrement bâti : de la rue d'Havré à la rue de la Chaussée (Clef, Halles au pain et à la viande, Cerf, Change Heaume), de la rue de la Chaussée à la rue des Clercs (Lévrier, Eskiekiet), de la rue des Clercs à la rue de Nimy (Maison de la paix et maisons voisines), de la Seuwe à la rue d'Havré (maisons démolies en 1348-1356) (9). Les bâtisses sont, à part le Change qui était peut-être en pierre, des constructions de bois (colombage à remplissage de torchis ou de plâchage d'argile sur clayonnage) et couvertes de chaume.

En effet, si ces maisons avaient été en pierre, le fait transparaîtrait dans les textes comme chose rare à cette époque, et la démolition de 1348 en aurait été bien plus difficile et plus lente. Tout au plus, peut-on émettre l'hypothèse que des caves de pierre étaient creusées sous ces maisons (10). Donc peu ou pas d'édifices privés en dur, en pierre, aux XIII^e et XIV^e siècles sur le marché (11). La Maison de la paix elle-même est en colombage.

2. XV^e SIÈCLE

Le Grand Marché existe depuis cinquante ans à peine et déjà, à l'aube du XV^e siècle les bâtisses s'alignent : aucune n'est parvenue jusqu'au XX^e siècle.

Pour cette centaine d'années qui mènera à 1500, il faudra à nouveau se contenter de textes d'archives et d'hypothèses sur l'âge des caves de pierre.

Des endroits non bâtis, *waréchaix* communaux, alternent avec les maisons ou s'étendent derrière elles ; l'alignement n'est pas parfait ; le colombage, le torchis et le chaume dominant.

Les toitures d'ardoises ou de lames de pierre (*escalles*) sont si rares en 1413 qu'elles servent de point de repères dans la ville comme le faisaient les *stenen* en pays flamand (12) ; toutefois, la couverture en tuile est courante puisqu'elle a été imposée aux habitants du Marché et des rues adjacentes en 1392 (13) ; une couverture d'ardoises est citée sur *l'Homme Sauvage*

au coin de l'actuelle rue d'Enghien, à côté de l'hôtel du Paon (14). Plus exceptionnelles encore sont les constructions en briques (aucune au Marché) (15). Les maisons identifiées par leur enseigne sont peu nombreuses mais elles permettent d'établir un premier plan sommaire du Grand Marché. *L'Hôtel du Lévrier* (entrée de la rue de la Chaussée) existe en 1405 ; il est occupé par le Receveur de Hainaut et passera un siècle plus tard, au grand propriétaire que fut le Bouvier Malapert (16).

En 1411, *l'Homme Sauvage* qui donne ensuite son nom à la rue dont il fait le coin (rue d'Enghien), est signalé.

Vers 1410 aussi, sont citées des maisons dont l'enseigne se perpétuera pendant plusieurs siècles : le *Renaut*, *l'hôtel du Miroir*, le *Pourcelet*, *l'Ane Rayé*, le *Cerf*, la *Coupe*, *Saint-Laurent*, le *Mouton*, le *Noir Lévrier* (rue de Nimy), le *Paternôtre*, la *Roue d'or*, le *Vert Lion*, les *Crétaux* (à côté du Cerf), le *Chapeau d'or*, le *Moriame* (17). La *Chevrette* est agrandie d'un *courtil* ou jardin resté jusque-là *waréchaix* (1413-1414) ; on y fait une allée à allure de cour qui joint la maison voisine (18).

Toute proche se trouve une écurie avec loge à l'étage et un *courtil* ; le tout est rattaché à une maison du chapitre de Sainte-Waudru et se trouve relié à *l'Hôtel d'Hérimés* (19). Une loge ou *aubette* en bois probablement, était construite devant la Maison de la paix ; on y percevait la maltôte, on y passait des actes (20).

Est-ce un *kiosque* ou une baraque de planches qui sert de dépendance à l'administration échevinale ? (21).

Au milieu du siècle, des lotissements dans les environs de la Maison de la paix aboutissent à la construction d'immeubles jouxtant l'édifice communal : des murets de brique séparaient les *héritages* (22) et des terrains vagues ou *waréchaix* continuaient à s'étendre derrière certains immeubles (23), tandis qu'on louait de vastes caves de maisons et de l'hôtel communal (24). Les soupiraux s'ouvraient soit dans le soubassement des façades, soit dans la rue (trappe) (25).

En 1467, *l'Ostriche* qui deviendra plus tard *l'Hôtel de la Couronne*, jouxtait la Maison de la Paix (avant la construction de la nouvelle chapelle Saint-Georges au XVI^e-XVII^e siècle) ; le propriétaire reçut l'autorisation échevinale d'attacher des ancrages et des verges de fer à la cheminée de sa *sallette* (26). Dès le début du siècle, *l'Hôtel du Heaume* voisin du Grand Marché était vaste et confortable (27).

De ce siècle important pour la Grand-Place puisque l'hôtel de ville y fut bâti (1458-1477) il ne reste aucune construction privée. Sans doute la majorité d'entre elles était encore en colombage et l'incendie de 1548 en détruisit-il un nombre important. Des soubassements de pierre (moellons), des caves et des sous-caves voûtées de pierre (grès de Bray, de Maisières, des environs de Mons) ou de brique datent du xv^e siècle mais les documents précis manquent pour l'affirmer.

Ni la taille des pierres qui resta semblable pendant plusieurs siècles (les traditions des carriers et des maçons étaient lentes à évoluer) ni les données chronologiques sur l'épuisement des gisements de grès ne peuvent nous aider dans notre approche de la datation de ces caves.

L'investigation souterraine de la Grand-Place se fera au fur et à mesure de la visite des maisons et les caves seront alors décrites en même temps que les constructions plus récentes qui furent édifiées au-dessus d'elles.

3. XVI^e SIÈCLE

Du xvi^e siècle, que l'on pourrait qualifier de *siècle d'or* de l'architecture montoise, il reste des vestiges suffisants sur la Grand-Place et ailleurs dans la ville ⁽²⁸⁾ pour permettre de se faire une idée exacte et non plus hypothétique de l'aspect que présentaient certains quartiers : ce sont des maisons bien datées (six pour la Grand-Place), des caves, deux cours et des détails architectoniques intéressants. Une des raisons de la persistance de cette architecture est que désormais le dur l'emporte (pierre et surtout brique, tuile et ardoise).

L'administration échevinale elle-même prit des mesures énergiques pour qu'il en soit ainsi, après le sinistre de 1548 qui ruina une grande part de la ville; murs de colombage, de torchis, couvertures de chaume étaient un aliment de choix pour les incendies dévastateurs ⁽²⁹⁾.

L'hôtel du *Blanc Lévrier* daté de 1530 est la plus belle façade du xvi^e siècle à Mons ⁽³⁰⁾. On manque de sources d'archives au sujet de cette construction qui devait être très vaste et posséder une issue dans la rue de la Poterie ⁽³¹⁾.

Le rez-de-chaussée comportait cinq colonnettes (une seule subsiste à gauche) et l'aspect était celui de la maison proche qui a été mutilée sous nos yeux en 1951, pour les besoins immédiats et lucratifs.



Fig. 21. Le Blanc Lévrier. (Photo ACL.)

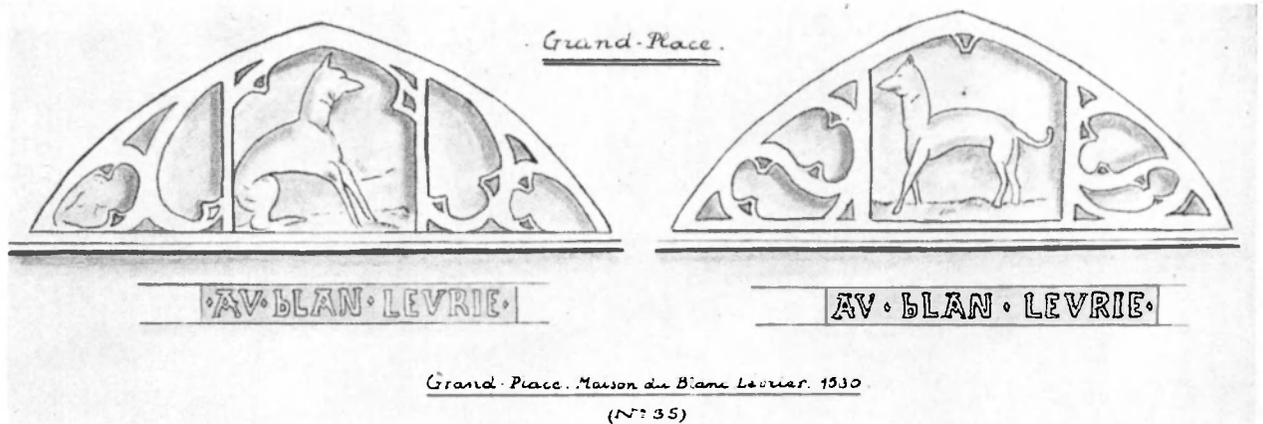


Fig. 22. Enseigne du Blanc Lévrier. (Dessin de Dolez, XIX^e s.; Bibl. U.E.M.s.)

Quatre arcs brisés et surbaissés, moulurés en ressaut, retombent sur des culots simplement moulurés rendus invisibles par la boiserie de l'étalage qui les cache. Les écoinçons sont ornés d'arabesques de pierre et d'écussons; au centre, les armoiries de Charles Quint et de part et d'autre, un perron et un philactère qui déroule ses volutes. L'intérieur des arcs, est lui aussi, sculpté: à gauche et à droite, un globe surmonté d'une croix, au centre, un lévrier assis et un lévrier debout avec l'inscription *Au Blanc Lévrier*, car le propriétaire Malapert dit le Bouvier, un des plus riches possesseurs de biens immobiliers à cette époque, a fixé dans la pierre l'enseigne de sa demeure, il ne s'est pas contenté d'un panneau peint ou d'une sculpture amovible.

Les appuis de fenêtres forment larmier saillant; les trumeaux sont étroits, les baies rectangulaires, larges ont perdu leurs croisillons de pierre au XIX^e siècle, mais les piédroits à chanfreins sont conservés. Les ouvertures du premier étage sont surmontées d'arcs trilobés dont les moulures retombent sur des culots; les écoinçons et l'intérieur des arcs sont ornés d'arabesques qui se répètent, en alternant⁽³²⁾. Un larmier souligne l'horizontalité au-dessus de ces arcs. Les fenêtres du second étage ont les mêmes caractères que celles du premier.

Une corniche de pierre avec reste de modillons est peut-être l'amorce d'un ancien pignon triangulaire. La forme de la charpente permet d'émettre l'hypothèse d'une telle façade haute⁽³³⁾. Cette devanture est un exemple type de la pénétration des idées nouvelles, de leur assimilation par les architectes et sculpteurs

locaux mais aussi et peut-être surtout de la persistance de la tradition et des méthodes de travail et de décoration gothiques ou médiévales.

D'une part, division de la façade en zones horizontales et verticales, fenêtres rectangulaires rejetant l'arc tiers-point, décor sculpté aux formes douces préférant la courbe à l'angle; d'autre part, des arcs brisés en anse de panier, des arcs trilobés bien moulurés, des piédroits à chanfreins, des arcatures aveugles utilisant l'arc en accolade renversée, des colonnettes à chanfreins et bases à biseaux, une horreur du vide très sensible, des fenêtres à croisillons de pierre: un heureux mariage du Moyen âge et de la Renaissance, de la tradition locale et des impulsions venues d'Italie⁽³⁴⁾.

Le plan de cette habitation est, comme celui d'autres maisons montoises du vieux noyau urbain, imbriqué dans celui des constructions voisines. Il n'est pas rare de trouver la cave d'une demeure sous la maison d'à côté; de même pour le grenier qui couvre parfois une pièce d'une autre bâtisse, en débordant sur la construction proche.

Des remaniements ont altéré le *Blanc Lévrier* de sorte que l'intérieur ne reflète plus exactement ce que devait être ce vaste ensemble⁽³⁵⁾.

Les caves sont très vastes et à trois niveaux dont les deux étages inférieurs sont presque continuellement sous eau, donc inaccessibles. Les caves s'avancent sous la Place.

On accède à une vaste salle voûtée en berceau de brique à peine surbaissée, par un escalier de pierre légèrement tournant et un long couloir voûté en

plein cintre, en brique. Une seconde cave de même type que la précédente s'étend parallèlement à celle-ci.

Ces deux *boves* sont du xvi^e siècle et datent de la construction de 1530.

De la seconde, part un escalier de cinq marches qui mène à la Place : autrefois une trappe permettait de communiquer avec l'extérieur pour l'entreposage, l'*enbovage* des denrées dans ces caves toujours maintenues à une température égale de 16° C.

De cette même cave on peut accéder à une autre pièce; l'encadrement de la baie de communication est en pierre : un linteau monolithe, reposant sur deux piédroits par deux consoles, moulurées. Cette ouverture carrée a 1,6 m de côté; en face, dans le mur, est encastrée une troisième console semblable aux précédentes : recevait-elle autrefois une retombée d'arc ? un linteau ?

Une voutelle assez basse située sous la Grand-Place, assure le passage vers une cave plus ancienne, voûtée de pierre et qui subsiste sans doute de la maison du xv^e siècle construite à cet endroit. D'ici, on parvient à la sous-cave et au troisième niveau souterrain.

Située derrière cette maison et correspondant avec elle par une cour intérieure, une construction annexe était sans doute l'issue de l'hôtel du *Blanc Lévrier*.

Les caves en sont voûtées de briques mais les bas murs sont de moellons de grès. Une de ces *boves* s'avance de plus de cinq mètres en avant de la façade de cet arrière bâtiment. Joutant l'escalier qui relie les deux caves, un bloc de maçonnerie en brique et pierre d'où émerge une marche, permet de supposer qu'il s'agit d'un départ d'escalier communiquant avec la rue de la Chaussée, au niveau de l'ancienne façade. Une sous-cave est inondée.

L'aspect général porte à croire qu'il s'agit de caves de la fin du xv^e ou du xvi^e siècle.

En 1530 et jusqu'à la fin du xvi^e siècle, le *Blanc Lévrier* appartient à la famille du Bouvier Malapert.

Ce personnage était propriétaire de plusieurs maisons à Mons dont deux dans ce quartier du Marché; le *Blanc Lévrier* comprenait alors entre autres pièces, une *grande sallette (sic)*, une cuisine, des étables⁽³⁶⁾.

Un locataire dont la famille occupa la maison près d'un siècle⁽³⁷⁾ connaissait maints détails qu'il nous a aimablement fournis⁽³⁸⁾ : l'actuelle cuisine était une cour dans laquelle se dressait une borne de pierre (à présent dans le mur moderne) qui devait servir aux cavaliers : une gargouille à chéneau central est

à présent engoncée dans le mur nouveau d'où elle dépasse de 15 cm à peine (elle est d'ailleurs fort mutilée).

De cette cour, partait une voie d'issue large de 2,50 m dont les murs étaient excavés à 1 m du sol pour faciliter le passage du charroi; contre le mur mitoyen s'appuyait une cheminée gothique avec hotte, elle

avait probablement été installée avant la mise en usage de ce passage. De ces vestiges et d'autres, il reste peu : un escalier en vis à marches de chêne épaisses de 5 à 6 cm s'enroule autour d'un pivot de bois constitué de plusieurs parties chevillées entre elles⁽³⁹⁾. En 1911, lors de transformations importantes, les restes d'un second escalier en vis furent découverts⁽⁴⁰⁾.

L'existence de deux escaliers, de deux cheminées et quelques autres indices, incitent à supposer qu'il y eut deux habitations à cet endroit ou une maison et un hôtel, le *Blanc Lévrier*, dès le xvi^e siècle. Le grenier s'ouvrait sur le palier terminal par une porte massive en chêne⁽⁴¹⁾; une charpente en deux parties dont la première, la plus ancienne, couvre l'arrière du bâtiment et s'arrête à 1,5 m de la façade, la seconde, récente s'appuie sur des murets modernes (xix^e ou xx^e siècle) : le grenier a donc été agrandi, les murs du xvi^e siècle en brique orange clair délimitant l'ancienne construction; le toit à pan triangulaire en façade a été modifié lors des travaux modernes. Dès lors on peut se demander s'il y avait un pignon au xvi^e siècle ou simplement une toiture en croupe.

En 1516, les *Hôtels du Grand et du Petit Miroirs* formaient un vaste complexe limité par la rue de Nimy, la cour du *Noir Lévrier*, la rue du Fossé, l'Hôtel de Saint-Ghislain (jardin joutant le refuge de Liessies), le *Griffon d'Argent* et le Grand Marché⁽⁴²⁾.

La ville acquit l'ensemble de ces bâtiments et cour en 1516⁽⁴³⁾.

Le *Grand Miroir* se composait d'une sallette, un cellier, une cuisine, des chambres, un grenier, une *hobette*⁽⁴⁴⁾ au-dessus de la porte, une étable, une cave, un puits et un jardin.

Le *Petit Miroir* comprenait deux parties : au coin de la rue de Nimy, une habitation avec étable et jardin; une seconde construction s'élevait à front de la rue de Nimy.

De plus, dans la Cour des Miroirs il y avait une brasserie, des étables, un entrepôt pour le poisson (le marché aux poissons s'y tenait) et pour le vin, et du côté de la rue du Fossé, trois maisons et un jardin, joutant l'issue des hôtels.

En juin 1535, la ville se rendit acquéreur d'un immeuble voisin, à front du Grand Marché, le *Griffon d'Argent* qui se composait de maison, cour, étables, enclos et dépendances (⁴⁷). L'acte fut passé devant les tenaules et le mayeur de Sainte-Waudru, car — cela apparaît aussi en 1545 —, la seigneurie appartenait au Chapitre, à cet endroit (⁴⁸).

Le *Griffon d'Argent* jouxte deux autres maisons (⁴⁷). Cette partie du Grand Marché est bâtie drue au début du xv^e siècle. En 1520, une maison avait été édiflée entre le *Griffon d'Argent* et le *Porcelet* sur un *waréchaix* racheté à la ville (⁴⁸). L'ensemble Miroirs-Griffon couvrait une vaste superficie occupant complètement l'angle N.-E. du Grand Marché sur lequel le chapitre de Sainte-Waudru et la ville se partagent la seigneurie par moitié après accord intervenu en 1545 (⁴⁹).

Les constructions étaient probablement vétustes, en colombage et torchis comprenant peut-être un subsassement de pierre. Dès la vente du terrain, dégagé après démolition, et le lotissement, la ville exigea des nouveaux propriétaires, qu'ils bâtissent en pierre et brique; cette exigence semble marquer une opposition et une amélioration quant à la situation antérieure qui caractérisait les hôtels du Miroir.

C'est en 1542 que le lotissement eut lieu : une rue fut tracée reliant le Grand Marché à la rue du Fossé; le terrain fut divisé en quatorze parcelles à gauche et douze, à droite, sur les anciens *Miroirs* et en deux parts, sur l'aire du *Griffon d'Argent* (⁵⁰). Le conseil de ville en avait ainsi décidé le 25 novembre 1542.

Le cadastre du nouveau quartier est encore celui du xx^e siècle (⁵¹).

Chaque acquéreur d'une parcelle s'engageait à y bâtir une maison d'habitation (maison *manable*) dans un délai de trois ans (⁵²). Les conditions mises à la bâtisse étaient précises : le pignon devait être à front de rue (donc l'axe du toit est perpendiculaire à la devanture), la façade construite de briques et (ou) de pierres, les encorbellements ne pouvant dépasser un demi-pied soit environ 15 cm. Les murs mitoyens d'une épaisseur d'une brique au moins devaient être construits en accord avec le voisin. Chaque maison devait avoir une chambre basse voûtée. Tout propriétaire était tenu de veiller à l'écoulement des eaux de pluie et de ménage sur sa parcelle mais pouvait conclure un arrangement avec son voisin : la pente de la rue étant forte, l'écoulement doit se faire vers la rue du Fossé par où s'écoule d'ailleurs l'eau de la ville (le ruisseau qui coupe le Grand Marché). Un problème de canalisation à ciel ouvert, d'un puits ou d'un égout collecteur se pose donc.

Le terrain ainsi loti par la ville de Mons n'est pas dégagé des ruines ou des vestiges des maisons expropriées et chaque preneur de parcelle se charge de démolir à ses frais ces bâtisses avec possibilité de récupérer les matériaux encore utilisables ou monnayables.

Enfin, l'acquéreur pouvait construire un cellier sous le *waréchaix* c'est-à-dire que la cave passait sous la chaussée et dépassait l'aplomb de la façade : cette autorisation explique en partie les caves sous la voirie actuelle.

La ville fait donc une double opération financière : elle rachète un ensemble vétuste voué à la démolition, elle revend le terrain encore encombré de ruines, par parcelles sur lesquelles elle a une moitié des revenus seigneuriaux, elle trace une rue dont le sol lui appartient et elle fait payer les riverains pour creuser des caves sous ce *waréchaix* ou *terra communis*. Ce sont les échevins aidés du massard qui président à l'ensemble de ces transactions immobilières.

Les indications précises relevées dans les comptes, les Registres aux Résolutions du Conseil de Ville et les chartes particulières, permettent de dater de 1542 à 1545 les maisons du xv^e siècle encore existantes dans cette rue.

Deux d'entre elles constituent le café *Au Greffier* sur la Grand-Place (n^{os} 15-16), la troisième est dans la rue du Miroir (n^o 8) et coudée par le tracé de la rue.

Toutes trois présentent les mêmes caractères essentiels : la brique domine à partir de l'étage, la pierre reste maîtresse du rez-de-chaussée et des arcs en encorbellement léger (arcs trilobés pour le n^o 8, surbaissés et en tiers-point pour le *Greffier* surmontent les fenêtres). Les maisons sont étroites et hautes mais très profondes; sans doute un pignon triangulaire pointait-il sur la rue : en effet, un dessin naïf de l'époque révolutionnaire, conservé à la bibliothèque, montre un pignon pointu à la première; d'autre part des pierres placées sous la corniche de la troisième, paraissent témoigner du départ d'un pignon.

L'homogénéité de cette rue, bâtie en peu d'années (beaucoup de maisons furent construites dans les délais entre 1542 et 1545) devait être remarquable : plus de vingt-cinq maisons de pierre grise et briques roses, accolées étroitement les unes aux autres; des façades ornées d'arcs en léger encorbellement, trilobés, brisés ou surbaissés, terminées en pignon triangulaires; les portes et fenêtres encadrées de pierres moulurées à chanfreins (⁵³). L'« urbanisme » du milieu du xv^e siècle était favorable à de tels ensembles et la rue Neuve, la rue d'Enghien (11 novembre), et



Fig. 23. Greffier et maisons voisines, n° 15-16 (1545-1548).
(Photo ACL.)

d'autres ont conservé longtemps (jusqu'au XIX^e et au XX^e siècle) des vestiges importants de ces façades harmonieuses et bien équilibrées dépourvues de luxe inutile toutefois, car il ne s'agit pas d'hôtels de maîtres mais de demeures de bourgeois, artisans ou commerçants constituant une part importante de la population.

La Grand-Place a ainsi conservé du XVI^e siècle, à la fois un hôtel riche et fastueux, le *Blanc Lévrier* et des maisons moyennes. Il va sans dire que beaucoup de demeures moins aisées étaient encore bâties en colombage et torchis à ce moment.

Ce style n'a pas été créé à Mons, il correspond à la tendance générale tant en Brabant qu'en Flandre et en Hainaut, et se rattache à la Hollande et même au Danemark mais il a connu à Mons une période d'épanouissement ou d'âge d'or remarquable. C'est le moment où l'architecture de bois connaît son déclin, où les tendances gothiques luttent contre la poussée nouvelle venue d'Italie; le XVI^e siècle montois reste très gothique dans ses formes et dans ses détails

(arcs en accolades, brisés, trilobés, moulures des jambages de portes et fenêtres, à chanfreins) mais il adopte les matériaux durs autrefois réservés aux églises, aux édifices publics, aux fortifications, aux demeures seigneuriales ou riches: la pierre et la brique, l'ardoise et la tuile. Et le XVII^e siècle ne sera que la continuation de cet élan.

Des visites effectuées dans les maisons de la rue du Miroir longeant la Grand-Place actuelle, il apparaît que d'autres témoins du XVI^e siècle y sont encore perceptibles. La première des quatorze parcelles, au coin de la rue de Nimy a peu conservé de sa bâtisse d'origine: seule la disposition des caves à deux niveaux rappelle l'implantation du XVI^e siècle. La parcelle suivante (n° 17) conserve les anciennes caves, trois salles successives dont une sous le trottoir: voûtées en berceau surbaissé en briques, ces trois caves sont très basses.

Le café *Au Greffier* (n° 16-15) est constitué de deux maisons de 1542 et la façade est formée de deux parties nettement distinctes:

a) troisième parcelle du Miroir: arcs brisés retombant sur des culots allongés, aux extrémités de la façade; deux larmiers; petites ouvertures anciennes au second étage. Le premier étage a été modernisé. Le rez-de-chaussée a été modifié pour les besoins du commerce mais a conservé une porte à linteau monolithe en anse de panier dont la mouluration se continue dans les piédroits jusqu'à la base à chanfrein.

b) quatrième parcelle du Miroir: arcs surbaissés retombant sur des culots en pointe; larmier; larges ouvertures récentes.

Les façades du *Greffier* ont subi des modifications au XIX^e et au XX^e siècles: en 1817, on supprima les croisillons de pierre, les meneaux, aux premier et au second étages et on installa des châssis ouvrants en bois; l'imposte subit le même avatar⁽⁵⁴⁾; enfin, on descendit les appuis de fenêtres de six pouces⁽⁵⁵⁾.

En 1886, on supprima les châssis (baies de bois) des fenêtres pour les moderniser; en 1890, on transforma les ouvertures (fenêtres aménagées en portes) et la façade fut plâtrée⁽⁵⁶⁾.

Une petite cour s'étend derrière ces deux maisons: la façade arrière est entièrement en briques (les ouvertures sont les unes très petites avec linteau de bois du XVI^e siècle, les autres plus larges semblent dater des XVII^e ou XVIII^e siècle).

De cette cour part un escalier en vis montant jusqu'au grenier autour de l'arbre central: les marches en chêne de 5 cm d'épaisseur sont anciennes dès le niveau du premier étage. Cet escalier est coupé par

de minuscules paliers triangulaires sur lesquels s'ouvrent les chambres. Les deux maisons ont des niveaux différents tous accessibles par cette vis : peut-être n'y eut-il qu'une seule montée dès le *xvi^e* siècle pour les deux immeubles jumelés. La charpente du grenier est en chêne et date de l'origine de la bâtisse : elle est partiellement plafonnée ce qui empêche d'en apprécier toute la beauté. Le grenier est d'ailleurs constitué de plusieurs pièces à des niveaux différents (deux maisons); une d'elle s'appuie à un pignon triangulaire donnant sur la cour. Le plan de ces deux maisons jumelées est complexe sinon confus, avec de nombreuses piécettes et réduits mais les modifications apportées au cours des siècles ont altéré le plan initial et nous ne pouvons tirer aucune conclusion de cet apparent désordre. Les plafonds sont à poutres apparentes ainsi qu'était la tradition au *xvi^e* siècle.

Une salle du rez-de-chaussée a encore sa cheminée d'origine, très gothique comme de nombreux éléments du *xvi^e* siècle montois : linteau de bois (poutre), deux consoles de pierre et piédroits à chanfreins, de pierre. La hotte peu saillante est en brique.

Les caves sont voûtées de brique, les murets de retombées sont aussi en brique mais renforcés de pierres par endroits. Certaines de ces *boves* sont très basses (⁵⁷); deux escaliers de pierre relient les caves de ces deux maisons de 1542, au trottoir de la Grand-Place, par une trappe.

Sur la Grand-Place, le *Greffier*, les caves de la maison voisine et peut-être la voûte d'une autre *bove* à l'emplacement du Griffon d'Argent (⁵⁸) sont les seuls vestiges des bâtisses de la rue du Miroir de 1542-1545. Dans la rue du Miroir une maison parfaitement conservée (à l'exception des meneaux des fenêtres et du pignon) est visible de la Place (⁵⁹) : c'est la cinquième parcelle attribuée en 1542 lors du morcellement du Miroir.

Les documents écrits ont heureusement consigné des détails et des renseignements qui aident à reconstituer le coin N.-E. du Grand Marché au milieu du *xvi^e* siècle.

Dans l'acte de cession de la douzième parcelle, à droite, (près de la rue du Fossé), il est précisé que la ville conserve son droit sur le *courant d'eau* qui y passe mais qui sera supprimé (⁶⁰).

La cinquième parcelle, pour sa part, jouxte le *Pourcelet* et l'*Hôtel de Saint-Ghislain*; elle a un important mur de clôture et un ruisseau : cette portion de la rue du Miroir doit collecter toutes les eaux de pluies et autres coulant du Grand Marché et celles arrivant des maisons placées en contre-haut, dans un puits-citerne creusé et construit aux frais de la ville devant

la façade, donc sur le *waréchaix* de la rue du Miroir (⁶¹).

On détourne donc la Seuve de la douzième vers la cinquième portion (le puits n'existait plus au *xviii^e* siècle) (⁶²). Sans doute est-ce à ce moment qu'on a voûté le conduit encore visible derrière le n° 9 de la Grand-Place (⁶³).

Rousselle dans ses *Agrandissements successifs de Mons* (⁶⁴) rapporte que lors de la procédure qui aboutit au morcellement des hôtels du *Grand* et du *Petits Miroirs mis a usance de rue et de waréchaix*, on fit un croquis (1544) complété en 1648 par un plan colorié de l'angle N.-E. de la Grand-Place et de la rue Neuve (⁶⁵). Ce plan n'existe plus (incendie des Archives du 14 mai 1940). Cependant grâce à deux croquis (⁶⁶) fort détériorés conservés aux Archives de Mons, il nous a été possible de reconstituer l'implantation des *Miroirs* jusque 1542 et, grâce aux actes de lotissement, le cadastre de la rue du Miroir après 1542 (⁶⁷).

Voisin du *Griffon d'Argent*, le *Beauregard* fut démoli entre 1545 et 1547 pour permettre un élargissement du Grand Marché (⁶⁸); au même moment on supprima le *Chapelet* pour élargir la rue des Clercs (⁶⁹).

Non loin de l'hôtel de ville, le *Saint-Christophe*, jolie façade du *xvi^e* siècle, n'est pas datée mais elle peut être attribuée à la première moitié du siècle.

Entièrement en pierre, cette façade présente tous les caractères types de l'architecture civile privée montoise du *xvi^e* siècle : fenêtres rectangulaires avec meneaux de pierre à bases moulurées à chanfreins; imposte à deux divisions, au-dessus de la porte; porte avec arc en accolade; au-dessus des trois fenêtres du premier étage, trois arcs en encorbellement léger, à peine surbaissés; deux larmiers, marquant chaque niveau (sous les fenêtres du premier et du second étages); corniche de pierre; des modillons à peine saillants sous cette corniche : un pignon commençait peut-être ici au *xvi^e* siècle.

Cette façade gothique fut restaurée adroitement en 1898 (renouvellement de meneaux, de linteaux et de la porte d'entrée, rejointoiement). A cette époque, on souhaitait surmonter la façade d'un couronnement en balustrade ajourée, inspirée de la devanture de l'hôtel de ville de Kempen, aux Pays-Bas, suivant les projets de Dosveld, architecte de la ville de Mons (⁷⁰); ce travail ne fut heureusement pas exécuté.

Le plan de l'habitation fut modifié plusieurs fois au *xix^e* siècle (⁷¹) et réaménagé pour les besoins de l'administration en 1968 (⁷²) : l'intérieur ne présente plus aucun caractère particulier à part l'épaisseur des murs.



Fig. 24. Coin des rues de la Coupe et de la Chaussée, n° 1-3.
(Photo 1950; Bibl. U.E.Ms.)

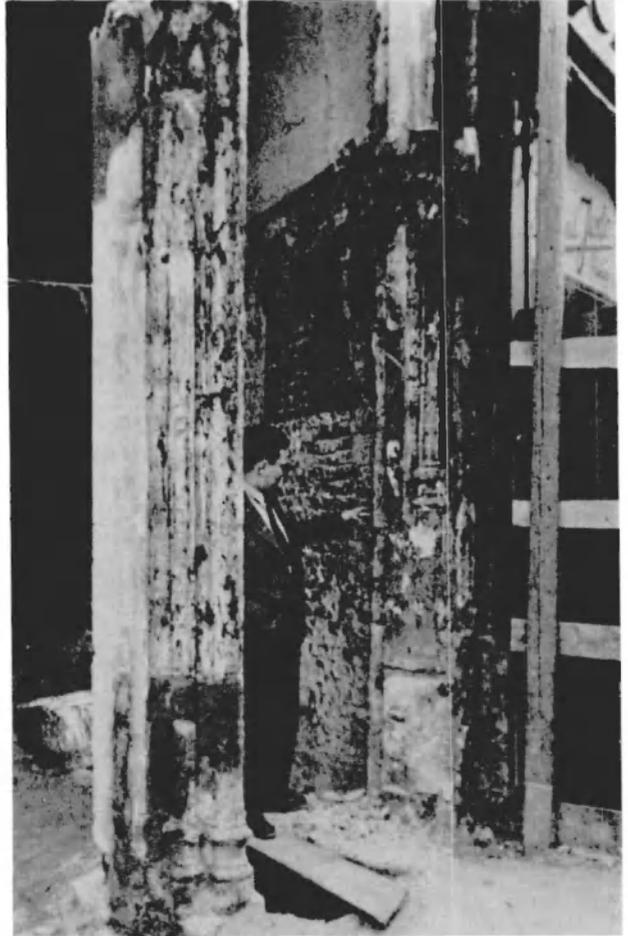


Fig. 25. Idem, bases des colonnettes. (Photo Lefrancq.)



Fig. 26. Idem en 1951. (Photo ACL.)

La façade postérieure donne sur une cour; elle date du XVIII^e siècle, en briques avec claveaux de pierre aux ouvertures et une belle corniche à modillons de pierre.

Les caves sont fort anciennes et pourraient être datées du XV^e siècle: elles sont entièrement voûtées de moellons de grès de petit appareil; elles sont reliées à la Place par un escalier et une trappe (73).

Situées à l'angle des rues de la Chaussée et de la Coupe deux maisons scindées d'un immeuble unique, datent aussi du XVI^e siècle. Leurs caractères sont ceux que nous avons décelés au cours de cette courte analyse du style montois du XVI^e siècle, découlant directement de la construction gothique en bois; façades de brique et pierre, arcs en anse de panier au-dessus des ouvertures, moulurés, en léger encorbellement et retombant sur des culots (côté rue de

la Coupe) ou sur de minces colonnettes (comme au *Blanc Lévrier*) descendant jusqu'au sol. Ces colonnettes ont été détruites lorsqu'on a aménagé ces façades à usage commercial (74).

Toutes les baies sont rectangulaires et ont perdu leurs meneaux sauf les fenêtres de la rue de la Coupe qui ont conservé leurs croisillons de pierre (75). Les encadrements de ces ouvertures sont en pierre; deux larmiers marquent l'horizontalité. Le toit est pointu à quatre pans.

A l'intérieur, le plan initial est difficile à reconstituer tant les modifications ont été importantes; tous les murs sont hors d'équerre; des blochets de bois de la taille d'une brique traversent les murs de part en part (technique fréquente à Mons jusqu'au XVIII^e siècle).

Fig. 27. *Idem*, façade de la rue de la Coupe. (Photo ACL.)



A tous les niveaux subsistent les plafonds à poutres apparentes; au rez-de-chaussée, un de ces plafonds est entièrement dégagé (les semelles de poutres sont discrètement moulurées) et une cheminée de bois, très simple, de la fin du XVI^e siècle est bien conservée.

La charpente des combles est contemporaine du bâtiment : les fermes sont constituées de madriers de chêne coudés, d'une seule venue; le grenier est pavé de carreaux rouges de terre cuite contenant beaucoup de chamotte comme cela fut fréquent jusqu'au XVII^e siècle et même XVIII^e siècle (76).

Les caves sont voûtées de pierre (grès beige et gris de petit appareil); elles sont situées à divers niveaux.

Dans l'une, on parvient par un escalier dont un des montants est formé d'une pierre taillée en biseau. Plusieurs petites voûtes soit en pierre, soit en briques, sont presque à ras de sol.

Sans doute une sous-cave ou un tunnel part-il de cet endroit en direction de la rue de la Chaussée.

Un escalier relie cet ensemble souterrain à la Grand-Place. Un début de voûte rampante a été conservé. Un autre escalier part vers la rue de la Coupe.

Un puits à présent à sec, fournissait de l'eau il y a environ vingt-cinq ans encore.

A la charnière des XVI^e-XVII^e siècles, une petite maison étroite, construite après la démolition de la Clef et des maisons voisines en 1577, est contemporaine de la Grande Boucherie de 1589; elle présente du côté de la Place (n° 41), une façade de briques avec des arcs au profil déjà du XVII^e siècle, tandis que du côté de la rue de la Clef, elle est ornée d'arcs en encorbellement apparentés à ceux du pignon du n° 2 de la rue de la Coupe. Sa cave s'ouvre sous la Place (cfr Grande Boucherie).

Pour en terminer avec le XVI^e siècle encore si bien représenté aux abords immédiats de la Grand-Place, signalons la cour de l'immeuble n° 3 rue de la Coupe derrière une façade moderne. Cette charmante cour, exiguë, a conservé ses murs de pierre, les encadrements de portes et fenêtres en pierre moulurée (les meneaux seuls ont disparu).

Ce petit ensemble est fort intéressant, car il présente un type de fenêtres semblables à celles de l'annexe de l'hôtel de Ville et à celles de *Saint-Christophe*. Peut-être cette cour fit-elle partie de l'*Hôtel du Heaume* et sans doute était-elle en façade sur la ruelle qui reliait le Heaume à la Clef et à la ruelle Hoquinette.

Le style gothique du XVI^e siècle resta cher aux Montois pendant longtemps, et cela explique la présence sur la Grand-Place de deux maisons du XX^e siècle inspirées du XVI^e : de la fausse architecture qui, dans certains cas, peut se défendre bien que la sincérité soit toujours préférable à un pastiche tendant à synthétiser, avec quatre siècles de recul, un type mouvant et vivant d'architecture, né et développé dans le terroir, ayant assimilé des influences extérieures et adapté des éléments étrangers aux nécessités locales.

Maison datant de 1939, n° 19 (à côté du Théâtre). Cet immeuble moderne n'a conservé aucun vestige de la bâtisse antérieure, même pas les caves.

En 1819, un pignon sur rue et un autre sur cour menaçaient ruine, on les démolit et on apporta déjà des modifications à la façade (77). Une photo de la Grand-Place prise à la fin du XIX^e siècle montre la façade antérieure à celle de 1939 (78).

En 1933, on abattit la maison du XVIII^e siècle qui faisait le coin de la rue de la Coupe, face au *Blanc Lévrier* et on construisit une façade avec encorbellements, fenêtres à meneaux et pignons (79). L'architecte Chaineux en fit les plans.

Grâce aux documents écrits contemporains (80) il est possible d'ajouter quelques notions à ce qui subsiste et peut être décrit. Au XVI^e siècle, le Grand Marché était complètement bâti et on connaît le nom de l'enseigne de chaque maison (81).

La *maison de la Seuwe* (face à l'hôtel de ville) possédait vraisemblablement un moulin, le courant de la Seuwe étant assez fort pour actionner une roue à aubes (82).

Ce ruisseau était propriété communale et considéré comme *waréchaix*; il était donc interdit aux riverains d'en disposer; le propriétaire du *Cygne*, en 1549, tenta de transgresser la règle, car il voulait construire une *chambre basse* au-dessus de la Seuwe. Tandis que charpentiers et maçons s'affairaient à cette construction sur un arc enjambant l'eau, les échevins, responsables de la bonne observance des traditions communales, s'installèrent dans un immeuble voisin d'où ils observaient le travail; ils firent ensuite rapport au conseil de ville (83). Il est question de maçons ce qui indique l'emploi de matériaux durs.

Avant le percement de la rue de la Clef (vers 1577) trois hôtels jouxtaient la halle : l'*Hôtel de la Clef* qui donnera son nom à la rue nouvelle, car il est le plus vaste des trois (84), le *Cliquet* et le *Lion Rouge* (85). Le propriétaire de cette dernière demeure, céda à la ville une surface triangulaire de 38 pieds carrés et reçut en contre-partie 25 pieds 1/2 carrés,

derrière le Cliquet ⁽⁸⁶⁾. L'*Hôtel de la Clef* possédait une issue sur la ruelle Hoquinette ⁽⁸⁷⁾ vers la *Tripperie* (rue de la Coupe). Cette issue avait 8 pieds de large et 39 pieds de long; elle tenait au *Heaume* et à d'autres bâtiments ⁽⁸⁸⁾.

Le propriétaire du *Heaume* profitant du morcellement de l'*Hôtel de la Clef* lorsqu'on perça la nouvelle rue, en acquit une parcelle qu'il engloba dans sa propriété ⁽⁸⁹⁾. Le *Heaume* était en dur ⁽⁹⁰⁾ et sis à côté de deux constructions en briques et en pierre; la cour décrite plus haut en est le seul vestige, semblable-t-il.

Aux xv^e et xvi^e siècles, l'*Hôtel du Cerf* est souvent cité; en 1401-1402, il est déjà connu comme l'ancien *Cerf* et il est compris dans l'élargissement des *Maisiaux*, de même que la maison voisine, de Pierre Viesreng ⁽⁹¹⁾. Le *Cerf* dont il est question aux xv^e et xvi^e siècles avait été rebâti à un emplacement proche de l'ancien; il avait une certaine importance; on lui adjoignit du terrain en 1431 ainsi qu'au *Mouton*, la maison voisine; cette parcelle s'étendait jusqu'aux *Maisiaux* et avait été emprise sur une maison proche appartenant au tanneur Herbelot au devant *dou puch à l'entrée de la rue de la Cauchie*, tenant au *Heaume* et à l'héritage du sellier, feu Woltre ⁽⁹²⁾.

Vers 1472, on bâtit un cabaret, les *Créteaux* à côté du *Cerf*; le chapitre de Sainte-Waudru a sur toutes ces maisons des rentes et d'autres revenus. Ce cabaret existe encore un siècle plus tard quand le *Cerf* est incorporé dans les *Maisiaux* ou Grande Boucherie (1593) ⁽⁹³⁾.

Les bâtiments des deux coins de la rue d'Enghien sont fréquemment cités; l'un des l'*Homme Sauvage* paraît important et donne son nom à la rue. En face,

une maison aussi vaste, est divisée en cinq portions au milieu du xvi^e siècle ⁽⁹⁴⁾; elle sera démolie petit à petit suivant les besoins de la circulation, pour élargir la rue, durant la seconde moitié du xvi^e siècle ⁽⁹⁵⁾; en 1551, elle comprenait *maison, court, estable et entrepresure*. Malgré l'intention avouée par les autorités communales de démolir pour élargir le passage, ces mêmes autorités accordaient des autorisations de bâtir des maisons *manables* à cet endroit en 1554 ⁽⁹⁶⁾.

Au milieu du siècle, quelques *waréchaix* furent encore joints à des maisons du Grand Marché : en 1553, au *Renaut* et au *Beauregard* ⁽⁹⁷⁾.

A la fin du xvi^e siècle, le Grand Marché, les rues adjacentes et la majeure partie du centre de la ville sont bâtis en pierre et en briques. Le style architectural conserve des caractères gothiques mais s'achemine vers la nouvelle tendance, la Renaissance; c'est un siècle de transition lente, car rien n'est brusqué à Mons et toujours, au cours des xvii^e et xviii^e siècles encore, l'architecture présentera un retard de 25 à 50 ans sur l'Italie ou la France; l'évolution est proche de celle des régions voisines avec lesquelles Mons entretient des relations commerciales suivies et continues, la Flandre et le Brabant : le *Blanc Lévrier* est de 1530 et le *Saumon* à Malines des environs de 1530; les pilastres de l'autel de Hal (alors en Hainaut) de 1533, les rinceaux de la cheminée du Franc de Bruges de 1529, le pavillon montois de 1531 ⁽⁹⁸⁾; l'hôtel de ville d'Audenarde avec ses fines colonnes de 1529, le bas de la façade du *Blanc Lévrier* de 1530 et le coin des rues de la Chaussée et de la Coupe, de la fin du xvi^e siècle; l'hôtel de ville d'Anvers est de 1561-1565 et la Grande Boucherie de 1592.

NOTES

(1) DEVILLERS, C.R.C., I, p. 8 (6 maisons et le Change); DEVILLERS, *Cartulaire du chapitre de Sainte-Waudru*, t. I, p. 380, 487; DEVILLERS, *Cartulaire des hospices de Mons*, A.C.A.M., t. XV, p. 304; ROUSSELLE, *Agrandissement de Mons*, A.C.A.M., t. XI, p. 115.

(2) DEVILLERS, C.R.C., t. I, p. 8; M.-A. ARNOULD, *Les plus anciens rôles d'impôts de la ville de Mons (Hainaut) 1281-1299*, mélanges de philologie romane offerts à Karl Michaëlsson, Göteborg, 1952 (en 1281, 82 personnes sont mentionnées; en 1283, 77; en 1296, 81).

(3) DEVILLERS, *op. cit.*, A.C.A.M., t. XV, p. 371 (1309); IBIDEM, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru*, t. II, p. 4.

(4) IBIDEM, C. Ste.-W., t. II, p. 4.

(5) IBIDEM. Le chapitre de Sainte-Waudru perçut dès 1353, un cens annuel sur les maisons démolies et une terre grevée de cens : la ville paie; C. de Massarderie et DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 317 et t. II, p. 339; t. V, p. 549 (1366-1384); C. Ste.-W., t. II, pp. 315, 330 (1354), 347 (1360), 432, 436 (1361); IDEM, *Notice sur un cartulaire*, B.C.A.M., 3^e série, p. 391. - A.V.M. Charte 135 (juillet 1353).

(6) Ch. PIERARD, *Comptes cit.*, t. I, p. 281, 305, 590, ... et t. II, p. 103, Index.

(7) DEVILLERS, *Cart. Ste.-W.*, t. II, p. 569.

(8) A.G.R. : C.C. 45497, fo 9 vo.

- (9) A.V.M. Mémorial 1197 (1393); Comptes en rouleaux; Ch. PIERARD, *Comptes cit.*, t. I, p. 715.
- (10) Des caves anciennes voûtées en pierre existent sous certaines maisons et peuvent dater du XIV^e siècle (cf. *infra*); l'une d'elles a été démolie en 1966, les moellons étaient semblables matière (grès) et taille (épanelage) à ceux de la tour Valenciennoise (1359); récupérés sur le chantier, ils ont servi à rétablir un tas supplémentaire au sommet de cette tour alors en voie de restauration par les soins du Ministère des Travaux Publics, service des bâtiments (Arch. Godin); il en fut de même pour des caves situées derrière la Couronne entre la Grand-Place et la rue d'Enghien, en 1971 et 1973.
- (11) A ce moment, une partie de l'enceinte comtale des Baudouin devait encore être visible, notamment la porte en pierre, dite du Marché, dominant le carrefour: *porta forti* (N.B. des vestiges de la *porta Sancti Germani* ont été découverts lors des travaux de la rue Samson en 1961-1962; cf. Ch. PIERARD, *Le quartier de Saint-Germain*, conférence au Cercle Archéologique de Mons, 1^{er} février 1961).
- (12) A.G.R., Mss divers 3346 (compte de Sainte-Waudru, 1413-1414).
- (13) A.V.M., Mémorial 1199 f^o 206; Ch. PIERARD, *L'architecture civile à Mons*, (XIV^e-XX^e s.) coll. Wallonie, Art et Histoire (1974).
- (14) A.G.R., Mss divers 3346 f^o 12 v^o.
- (15) *Idem*, f^o 9. Près de l'Hôtel de Saint-Denis, vers la rue Noble (actuelle rue Notre-Dame) il est une maison de briques, couverte d'*escailles*: c'est une exception à signaler.
- (16) ROUSSELLE, *Agrandissements*, A.C.A.M., XI, 118.
- (17) A.G.R. Mss. divers, 3346, f^o 31 v^o; DEVILLERS, C. *Ste-W.*, t. III, p. 71-72, 73, maison de la veuve Wauket à front du marché au coin vers la Chaussée, vers l'hôtel du Heaume, tenant à Louis Dupont, sellier et à Malapert le Bouvier (hôtel au *Mouton*); p. 175 (4-12-1431: Mouton à côté des Maisiaux et presque voisin du *Cerf*; il y a une maison entre eux); *id.* t. III, p. 345 (28 mars 1470. Noir Lévrier); p. 465 (31 janvier 1487: Roue d'or, Vert Lion, Paternôtre); p. 364 (17 octobre 1472: Cerf, Créteaux, fontaine, Maisiaux); p. 448-449 (Echiquier); p. 272 (3-4-1456): Chapeau d'or + cave, Morriame). A.V.M. Mém. 1199, f^o 94 v^o, août 1470, Augustin Coispeau, membre du conseil de ville et doyen de la draperie, meurt dans sa maison *du Cherf devant la fontaine*.
- (18) A.G.R. Mss. divers 3346, f^o 4 v^o.
- (19) *Idem*.
- (20) Souvent citée, elle apparaît en 1413. DEVILLERS, *Cart. Ste-W.*, t. III, p. 175.
- (21) D'après ENLART, *Manuel d'Archéologie*, p. 114, une loge est une espèce de palier couvert dont les parois sont évidées. Elle peut servir de porche, de boutique, de bureau, de gloriette.
- (22) A.V.M., C. 1453-1454, f^o 12 v^o, 37.
- (23) Ex. derrière le *Pourcellet*, l'*Ane Barré*: A.V.M., C. 1457-1458 et ss.
- (24) A.V.M., C. 1467-1468-1477-1478...; DEVILLERS, *Cart. Ste-W.*, t. III, p. 272 (3 avril 1456).
- (25) Il fallait une autorisation pour ouvrir un soupirail: A.V.M., C. 1463-1464, f^o I: les trappes donnaient sur un escalier. Elles sont encore nombreuses à Mons, car la tradition se maintint jusqu'à la fin du XVII^e siècle.
- (26) A.V.M., C. 1467-1468.
- (27) C'est à l'Hôtel du Heaume que Jacqueline de Bavière et sa mère, la comtesse Marguerite, séjournèrent avec leur suite durant une partie des négociations qui marquèrent la crise de 1420-1422. Jean Puch, propriétaire du Heaume et partisan de Gloucester vit toutes les rentes établies à son profit par des Brabançons, confisquées par Jean IV, le mari offensé de Jacqueline. DEVILLERS, *Cart. Comtes Ht*, t. IV, pp. 240, 301, 320, 705 (mai 1423).
- (28) Malgré les destructions dues à la guerre 1940-1944 qui ont anéanti plusieurs maisons du XVII^e siècle (rues du Haut-bois et d'Havré, rue du 11 novembre); il en reste dans la rue des Clercs (l'une d'elle a été remise en état, restaurée et réaménagée en 1969 avec beaucoup de goût), rue de Notre-Dame-Débonnaire, rue de la Poterie, rue du Miroir, rue des Sœurs Grises, rue du 11 Novembre: Ch. PIERARD, *Architecture civile*, cit., p. 18-27.
- (29) A.V.M., C. 422 (1548), f^o 146 v^o, 147, et R.R.C.V. 4707, f^o 329 à 340.
- (30) Elle fut malheureusement mutilée au XIX^e siècle pour les besoins du commerce. Fig. 21, 22.
- (31) Au XV^e siècle déjà, cette maison était importante: en 1405, elle était occupée par R. Crohin; A.C.A.M., t. XI, 118.
- (32) Arcs 1 et 3, 2 et 4.
- (33) En 1872, l'architecte Vincent exécuta un projet de transformation de cette maison: un couronnement en pignon sculpté (les arcs du XVI^e siècle servaient de modèle à ce décor) devait terminer la façade. A.V.M., A.M., L. 508. - L'architecte Simon Brigode a lui aussi repris ce thème du pignon à rue dans un projet de restauration de cette façade, en 1972-1973. Voir Catalogue de l'exposition *Mons hier, aujourd'hui, demain*, Mons, 1973, pl. 12-13.
- (34) Comparer avec le pavillon de 1531 du Musée Chanoine Puissant. Ch. PIERARD, *Catalogue du Musée Chanoine Puissant*, I, Mons, 1973, pp. 22, 27.
- (35) Les travaux seront entrepris lors de la prochaine restauration et donneront peut-être des indications précieuses grâce aux vestiges que l'on retrouvera sous les plafonnages, notamment au grenier où la charpente mansardée n'est pas accessible.
- (36) A.G.R., C.C. 45499, f^o 8 v^o, 45500 f^o 27. Il est compréhensible que ni les comptes de la massarderie ni les RRCV ne consignent les autorisations de bâtir, puisque cette maison est édifiée sur le domaine.
- (37) En 1969, le Blanc Lévrier a changé de propriétaire. Cette maison a été classée par A.R. du 29 mai 1952.
- (38) Le chanoine Puissant (1861-1934) avait confirmé à notre interlocuteur, les déductions qui furent faites lors des travaux d'aménagement, vers 1914: il s'agit évidemment d'une tradition orale non confirmée par des textes.
- (39) Ce type d'escalier est courant à Mons et même dans les maisons de la Grand-Place. Un très bel exemple est celui du Vieux-Logis (Musée chanoine Puissant) mais il n'est pas visible par les visiteurs du musée, car il est englobé dans la maison voisine, le refuge de Ghislenghien ayant été scindé et coupé par un mur sans tenir compte de cette montée.
- (40) Un pivot central, six planches de chêne, placées en gradins contre le mur et destinées à recevoir une extrémité des marches.
- (41) Cette porte a été transportée par le chanoine Puissant dans ses collections et figure maintenant au Vieux-Logis, cependant il nous est difficile de l'identifier parmi les portes du XVI^e siècle en décor à parchemins conservées dans ce musée.
- (42) A.V.M. Charte 513 (14 avril 1516).
- (43) *Ibidem* et A.G.R., C.C. 39718, 3^e partie (1520).
- (44) Une *hobette* est une cabane, une maisonnette (GODE-FROY, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 1968) ou un kiosque.
- (45) A.V.M. Charte 564 (5 juin 1535).
- (46) DEVILLERS, C. *Ste-W.*, t. IV, p. 76 (15 mars 1545 n.s.).
- (47) A.V.M. Chartes 521 et 524.
- (48) A.G.R., C.C. 39715, § des rentes et § des autres mises et dons.
- (49) Il semble bien qu'avant l'acquisition du Grand et du Petit Miroir par la ville, la seigneurie appartenait entièrement au chapitre: DEVILLERS, *Cart. Ste-W.*, t. IV, p. 76 (15 mars 1545 n.s.) et A.V.M. Charte 623 (15 mars 1545 n.s.).

(50) A.V.M. Chartes 591 à 610 toutes datées du 31 décembre 1542 et chartes 641 et 642 (29 avril 1548) : cession de deux parcelles à la mort du premier preneur. Après affichage et publication pendant six dimanches consécutifs, la criée fut annoncée par son de cloche et les adjudications se firent à trois coups de bâtons : A.V.M., R.R.C.V. 4707, f° 195 v° (15 novembre 1542) et f° 312-313 (23 novembre 1547).

(51) A.V.M., C. de 1542 à 1548. Plan, fig. 9.

(52) Tous les propriétaires du terrain ne se conformèrent pas à cette clause et en 1548 lorsque la première parcelle du côté du *Griffon* fut remise à recours, l'obligation faite au nouveau preneur reste la même : bâtir dans les trois ans à venir : A.V.M. Chartes 641 et 642.

(53) La rue du Miroir est actuellement bordée de maisons des XVIII^e (une d'elles datée de 1789) et XIX^e siècles.

(54) Cet imposte a disparu, mais comme beaucoup de maisons du XVI^e siècle celle-ci avait une ouverture au-dessus de la porte : exemple, Grand-Place, n° 20.

(55) A.V.M., A.M., L. 551 (12 mai et 15 juillet 1817). - Fig. 23.

(56) A.V.M., A.M., L. 657 - A l'heure actuelle, ces façades ont encore subi d'autres modifications mineures au rez-de-chaussée afin de rendre l'entrée du café plus « commerciale » (1968) : l'encadrement de la porte a été décapé.

(57) Une ouverture moderne, percée dans le mur mitoyen, met les caves des deux maisons en communication.

(58) A droite de la rue du Miroir : il ne subsiste que le plan des caves et peut-être une voûte du XVI^e siècle. Les maisons sont du XVIII^e siècle.

(59) Cette maison n'est pas décrite dans le détail dans ce travail limité à la Place. Elle a été classée le 2 décembre 1959 (8, rue du Miroir).

(60) A.V.M. Charte 610 (31 décembre 1542). Le propriétaire de cette parcelle supporte une servitude : l'écoulement des eaux de l'*hobette* placée sur la porte du refuge de Saint-Ghislain, voisin de cette parcelle (par l'arrière du bâtiment de la rue d'Havré).

(61) A.V.M., C. 1545-1549, f° 8.

(62) Plan de Mons par Deseableaux avec les puits (en 1786).

(63) Cf. *supra* : la Seuwe; cf. *infra* : § XVIII^e siècle, et voir plan de Goffaux de 1828 où le tracé est bien visible. Plan, fig. 6.

(64) A.C.A.M., t. XI, 1873, p. 118.

(65) Sur ce plan, le nom des acquéreurs avait été noté.

(66) A.V.M. Cartes et Plans 2089.

(67) Cf. plan, fig. 9.

(68) A.V.M., C. 1545-1549, f° 68, f° 125, v°.

(69) A.V.M., C. 1545-1549, f° 126.

(70) C.R.M.S., dossier 8134. Classement le 10 novembre 1955.

(71) La ville louait l'immeuble à des cabaretiers : A.V.M., A.M., L. 1408, 891, 657 du XIX^e siècle.

(72) Annexe du bureau de police jusqu'en 1967, cette maison est maintenant affectée à des bureaux de l'administration communale.

(73) La voûte d'une des caves est étonnée par une pierre moulurée, sans doute un linteau de fenêtre (l'amorce du trumeau central est nettement visible).

(74) Pour la partie proche de la rue de la Coupe, cette mutilation a eu lieu au XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle;

pour l'autre façade, côté rue de la Chaussée, c'est en 1950 que la destruction a eu lieu : voir photos. Fig. 24 à 27.

(75) La partie de cette vaste bâtisse qui a façade sur la rue de la Coupe a été avantageusement restaurée vers 1960.

(76) *Idem* pour les tuiles plates ou pannes de Mons. Certaines portent de jolies marques de fabrication (arc et flèche, fleurs, etc...).

(77) A.V.M., A.M., L. 891 (1819).

(78) B.U.E.Ms. - Photo panoramique de la Grand-Place, vers 1890.

(79) P. HEUPGEN, *Sur notre Place, Vièseries*, La Province, 14 octobre 1933.

(80) Essentiellement les comptes de la massarderie et les registres aux résolutions du Conseil de Ville qui ont heureusement échappé à l'incendie du 14 mai 1940. - Henry LEONARD les a abondamment utilisés dans la remarquable reconstitution de Mons au XVI^e siècle qu'il a publiée dans les A.C.A.M., t. 63, Mons 1958, p. 137-292, intitulée *La ville de Mons en 1550*.

(81) Cf. Plan Fig. 3, et LEONARD, *op. cit.*, carton XVI.

(82) A.V.M., C. 1554-1555, f° 128.

(83) A.V.M., C. 1549-1550, f° 100 v°.

(84) A.V.M., C. 1579-1580, f° 91; charte 774 (8 novembre 1573).

(85) A.V.M., Charte 802 (21 juillet 1581).

(86) A.V.M. Chartes 799 et 801 (9 mai 1581 et 21 juillet 1581). La ville prend en charge les rentes dues par le propriétaire Louis Piérart, dont cet héritage est grevé; la ville devra aussi le dédommager au prorata des bénéfices qu'elle fera en revendant les matériaux de démolition.

(87) A.V.M., Charte 774 (8 novembre 1573) et C. 1553-1554, f° 32.

(88) A.V.M., C. 1585, f° 13.

(89) A.V.M., C. 1585, f° 13 v° - C'est peut-être au cours d'une transaction immobilière de ce genre que le pavillon de 1531 passa de la rue de la Clef à l'arrière de la rue de la Coupe par un simple jeu du cadastre et qu'il se retrouva rue de la Clef au XIX^e siècle.

(90) Cf. description des caves, *infra*, § XVIII^e siècle.

(91) A.G.R., C.C. 3192, f° 18; Mss. divers 3346, f° 3 v° (1413-1414).

(92) L. DEVILLERS, C. *Ste.-W.*, t. III, 175 (4 décembre 1431).

(93) IBIDEM, t. III, 366 (17 octobre/13 décembre 1472) et IV, 279 (3 juillet 1593, au moment où le *Cerf* est incorporé dans la *Grande Boucherie*) - A.V.M., Charte 862 (3 juillet 1593).

(94) A.V.M., C. 1545-1549, f° 30 v°, 112.

(95) A.V.M., C. 1545-1549, f° 134 v°; C. 1553-1554, f° 63; C. 1576, f° 60 v°; Chartes 627 (29 janvier 1546, n.s.); 640 (16 avril 1548); 646 (17 décembre 1548); 663 (13 mai 1551); 672 (14 février 1552); 708 (27 septembre 1558); 735 (24 décembre 1562).

(96) A.V.M., C. 1554-1555, f° 18 v°, 19.

(97) A.V.M., C. 1553-1554, f° 2 v°.

(98) Ce pavillon est au Musée chanoine Puissant; M.-A. ARNOULD, *Le pavillon montois de 1531* [Mons, 1959]; Ch. PIÉRARD, *Catalogue du Musée chanoine Puissant*, I, Mons, 1973, pp. 22, 27.



Fig. 28. Chapelle Saint-Georges (début XVII^e s.). (Photo ACL.)

4. XVII^e SIÈCLE

Le XVII^e siècle a laissé à Mons à la fois quelques beaux témoins d'architecture et quelques monuments utilitaires massifs mais bien rythmés : de nombreuses maisons notamment deux façades à pignons involutés sur la Grand-Place; le beffroi (1661-1671), le Mont-de-Piété (1625), l'ancien collège des Jésuites (1623).

Il s'est terminé avec le tragique bombardement de 1691. Le XVIII^e siècle relèvera les ruines.

La *Toison d'or* et la chapelle Saint-Georges sont les deux seules façades du XVII^e siècle qui subsistent sur la Grand-Place.

La *chapelle Saint-Georges* est la plus ancienne des deux, elle date de 1585-1603.

Un oratoire échevinal est signalé à la Maison de la paix dès le XIV^e siècle; il s'appelle indifféremment chapelle Saint-Georges, chapelle du Marché, chapelle échevinal, chapelle Notre-Dame (1).

En 1380, Guillaume de Bavière, fils d'Aubert, comte de Hainaut, établit une confrérie Saint-Georges (2) dont le siège est la chapelle Notre-Dame au Marché; c'est aussi dans cet oratoire que le mayeur de Mons prêtait serment (3). La chapelle fut surmontée d'une statue en cuivre doré du patron de la nouvelle association; cette sculpture fut transférée plus tard au-dessus de la porte de la Grand-Garde de l'hôtel de ville, puis disparut (4).

De cet édifice, il ne reste rien, si ce n'est peut-être une cave sous l'actuel hôtel de ville. Cette chapelle, à supposer qu'elle ait eu un soubassement de pierre, était partiellement en colombage : les nombreuses mentions de réparations, de restaurations citées dans les comptes de la ville font état de fourniture de bois, de terre pour plaquer, de paille, etc... (5). Le sol de terre battue (1368) fut pavé en 1405 (6) tandis qu'en 1414, on replaqua les murs avec du mortier noir et blanc (7). En 1449-1450, d'importantes restaurations furent effectuées et on employa des *bancs et lattes* de chêne pour la façade et la toiture (8). Celle-ci était couverte de tuiles au moins depuis 1367 (9).

Cette première chapelle était construite en pénétration avec la Maison de la paix dont une salle était située au-dessus de la chapelle; cette salle était plaquée de torchis et on plaça une horloge sur sa façade du côté du Marché, à la fin du XIV^e siècle. L'édifice était séparé de la maison voisine par une ruelle (10).

La nef de la chapelle était éclairée par dix verrières dont quelques-unes prenaient jour dans la cour de la Maison de la paix au XV^e siècle (avant 1458) (11).

En fait, la disposition générale de l'édifice du XIV^e siècle et de la première moitié du XV^e siècle était semblable à celle de la chapelle de 1603 bien que l'implantation en soit différente : le rez-de-chaussée de la bâtisse du XVII^e siècle ouvre sur le marché, la moitié de l'étage appartient à l'hôtel de ville qui surplombe la chapelle; la nef s'allonge parallèlement à l'hôtel de ville et sa voûte s'élève au niveau du plafond de la salle échevinal; en fait, à une échelle très réduite, c'est le principe de la salle impériale dans le Westbau des églises carolingiennes ou celui des églises haute et basse dans les chapelles palatines.

La démolition de la vieille chapelle Saint-Georges fut décidée le 9 juin 1459 (12) au moment où les travaux de l'hôtel de ville étaient entamés; le nouvel oratoire était alors déjà partiellement construit et le 16 juin il était provisoirement couvert et utilisable (13).



Fig. 29. Voûte de la chapelle Saint-Georges (1601). (Photo ACL.)

L'implantation de la chapelle projetée en 1459 était assez proche de l'ancienne et parallèle à celle de 1600-1602. Les seuls témoins de cette construction qui resta inachevée, sont l'antichambre du cabinet du bourgmestre et la salle des drapeaux ⁽¹⁴⁾. La chapelle du ^{xiv}^e siècle subsista donc, renouvelée, construite en pierre et couverte de voûte uniquement en sa première travée. Assez courte puisque les constructions du ^{xvi}^e siècle (aile du fonds de la cour) ont pu être édifiées, sans la démolir, la chapelle échevinale était en communication vers l'avant, avec la salle Notre-Dame par le grand arc signalé précédemment ⁽¹⁵⁾; la disposition générale est donc semblable à celle de l'édifice précédent : deux niveaux en façade et une seule hauteur sous la nef.

L'oratoire ainsi utilisé, mi-nouveau et mi-ancien, fut couvert de tuiles en 1473 ⁽¹⁶⁾ et l'explosion de 1477 n'affecta que sa toiture ⁽¹⁷⁾.

Une salle au-dessus du *neuf ouvraige* était utilisable en 1476 ⁽¹⁸⁾ : il s'agit de la salle d'où les échevins assistaient aux offices soit la première travée, ou plus exactement l'hôtel de ville même dans sa partie gauche.

A la fin du ^{xvi}^e siècle, la chapelle subit des transformations importantes et finalement une reconstruction complète.

Paul Heupgen a connu aux Archives de l'Etat à Mons, avant 1940, un plan de 1585 de la chapelle



Fig. 30. La Toison d'Or (XVII^e s.) et Saint-Christophe (XVI^e s.). (Photo ACL.)



Fig. 31. Voûtes de la Toison d'Or (XVII^e s.). (Photo ACL.)

Saint-Georges considérée alors comme *caduque* (19); ce plan donne les dimensions de l'oratoire : 21 pieds de large (largeur de l'antichambre du cabinet du bourgmestre) et 45 pieds de long (longueur de l'espace à présent vide entre l'antichambre et le fond de la cour); ces dimensions sont bien celles de l'ancienne chapelle du XIV^e siècle avec la travée du XV^e siècle. D'après ce plan, on sait que la nef se termine par un trapèze dont les bases ont 21 et 10 pieds (20).

Et lorsqu'en 1601, la chapelle du XIV^e-XV^e siècle est déclaré *vieille et caduque* et lorsque la décision de démolir tombe le 2 juillet 1601 (21), les travaux étaient bien avancés; l'œuvre était utilisable partiellement dès 1589 (22).

La construction commence par le chœur mais sans monter jusqu'à la voûte puisque, la consécration ayant lieu en 1589, la clef porte le millésime de 1601 (23).

Les échevins avaient considéré qu'il était impossible de la rebâtir au même endroit (24) *de manière que après diverses visitations, avis et resolutions prises, avoit esté conclud de prendre en arrentement une maison et heritaige y joindant, portant pour enseigne l'Ottrice, tenant de plusieurs costez a l'heritaige et comprendement de ladicte maison de la paix et... à icelle intention que pour y bastir une nouvelle chapelle quy seroit beaucoup plus ample et comode tant pour le commun peuple que aultrement* (25). Cette chapelle est avant tout celle de la Maison de la paix, l'oratoire des échevins mais la population peut aussi y entendre l'office (26). Elle est rebâtie sur un autre terrain plus vaste, empiétant sur la maison voisine (27). Les travaux avancèrent rapidement du moment que les bases étaient jetées tant sur le chantier que sur le plan juridique (28).

La chapelle actuelle dite *Salle Saint-Georges* est celle qui fut érigée du chœur vers la façade, de 1585 à

1603. La nef de brique ferme la cour de l'Hôtel de Ville au S.-W., et sa façade flanque celle de la Maison communale, faisant pendant à la *Toison d'or*.

Trois étapes ont donc mené à l'édifice du XVII^e siècle : une chapelle citée dès le XIV^e siècle en partie en bois et torchis; une seconde, partiellement en pierre dès 1458, une troisième enfin, plus vaste, parallèle aux précédentes, en briques et bâtie dès 1585. Une constante est remarquable dans ces trois stades; la chapelle est publique mais un niveau est réservé aux autorités communales et peut-être aux confrères de Saint-Georges et accessible de la Maison de la paix.

Au cours des siècles qui suivirent, la chapelle Saint-Georges subit quelques modifications ⁽²⁹⁾; en 1819, on faillit supprimer le pignon de même que celui de la *Toison d'Or* ⁽³⁰⁾; en 1894, on supprima le jubé en style renaissance qui reliait la chapelle à la Salle des Etats ⁽³¹⁾; en 1845, les caves étaient louées à des marchands de bière ⁽³²⁾.

Etat actuel :

La façade est celle d'une maison, elle appartient à l'architecture civile malgré sa destination religieuse : rez-de-chaussée en pierre; étages en briques; deux larmiers très saillants; pignon involuté avec larmier et bandeaux de pierre, terminé par un fronton triangulaire. Les ouvertures et les écus sont sommés de frontons.

Aux étages : trois fenêtres à meneaux de pierre (le châssis ouvrant n'est pas encore entré dans les habitudes); frontons en arc surbaissé et encadrement de pierre. Les deux écussons sont modernes ⁽³³⁾.

Au rez-de-chaussée, pierres en bossages formant décor du soubassement; fenêtres en résille de pierre et arc en accolade; porte monumentale à fronton triangulaire classique, entablement, pilastres engagés à chapiteaux toscans et hautes bases, arc plein cintre à l'entrée, perron à marches de pierre taillées en pans arrondis ⁽³⁴⁾.

Intérieur :

L'ante-chapelle ou narthex est couvert d'un plafond en bois à poutres et gites apparents. Trois arcades hautes en pierre, à arcs en tiers point percent un mur de briques et communiquent avec la nef. Le mur de droite, mitoyen avec l'hôtel de ville est en moellons de grès; c'est l'ancien mur extérieur de la Maison de la paix qui longeait la ruelle entre l'*Ostriche* et l'hôtel communal. Ce narthex du rez-de-chaussée correspond, à l'étage, à la *Salle dite des Etats* ou *Salon Rouge* qui communique avec la salle gothique de l'hôtel de ville qui en est l'unique accès. De cette pièce, par un grand arc, très ouvert, en tiers point, on a vue sur la chapelle au niveau de

la voûte; là se trouvait le jubé d'où les autorités assistaient aux offices.

La cheminée est en marbre de Rance, de style Louis XIV ⁽³⁵⁾.

La chapelle en elle-même est constituée d'une nef unique en brique, couverte d'une voûte à nervures, de deux travées barlongues dans la tradition gothique; les nervures de pierre retombent sur des culots à gland très caractéristiques du XVII^e siècle local ⁽³⁶⁾; les voussains sont de briques. Les clefs de voûte sont en rosace et celle d'où rayonnent les nervures de l'abside est datée de 1601.

Au niveau du sol, le chœur est légèrement surélevé par rapport à la nef. Le sol était dallé de pierre noire polie (pierre de Basècles, Péruwelz); l'ancien revêtement a été complètement renouvelé lorsque la chapelle a été restaurée et reblanchie à la chaux en 1968 ⁽³⁷⁾.

Sept fenêtres en arc brisé éclairent la chapelle qui communique avec la cour de l'hôtel de ville par une porte à linteau droit, arc en accolade du XVI^e siècle et chaînage en harpe ⁽³⁸⁾.

Derrière le chœur, un réduit carré servait sans doute de sacristie ⁽³⁹⁾.

De l'autre côté de l'hôtel de ville, la salle de la *Toison d'Or* ou ancien *Noble* ou *Noble d'Or* présente aussi une façade du XVII^e siècle. Elle doit sa dénomination actuelle au collier de l'ordre de la Toison d'Or sculpté sur la façade.

Le Noble est cité dès le XV^e siècle et fut fortement endommagé en 1477 lors de l'explosion de l'arsenal ⁽⁴⁰⁾.

Au XVI^e siècle, c'est une demeure importante, construite en dur sans doute, avec vaste terrain, étable, grange et dépendances ⁽⁴¹⁾.

La ville en fit l'acquisition en 1579 pour y établir un comptoir de bière ⁽⁴²⁾ et les maîtres d'œuvres y commencèrent rapidement les travaux qui paraissent terminés en 1585 ⁽⁴³⁾.

Il semble que l'aménagement soit uniquement intérieur et que la façade ancienne subsiste jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

Les locaux non occupés par les comptoirs avaient été rattachés à l'hôtel de ville au début du XVII^e siècle ⁽⁴⁴⁾ et peut-être leur emplacement a-t-il servi plus tard pour l'implantation de la salle des commissions (XVIII^e siècle).

Vers 1649, la façade fut modifiée et reconstruite : la livraison des pierres est racontée par le détail dans un document malheureusement non daté ⁽⁴⁵⁾.

Il n'est pas question de transformations intérieures, toutefois, les salles du rez-de-chaussée et de l'étage, de même que les caves sont du XVII^e siècle.

Du XVI^e siècle, il ne subsiste que la façade donnant sur le Jardin du Mayeur et servant aussi d'issue à la maison voisine (*Saint-Christophe*) (46).

Comme celle de la chapelle échevinale, la façade de la *Toison d'Or* est en pierre et brique; elle a larmiers et corniche à modillons.

Le rez-de-chaussée est orné de pierres en bossage décoratif, « *pierres de soubas taillées à la rustique avec huit pouces de queue et un pied de haut* » (47).

Les fenêtres à encadrement de pierre ont des meneaux fixes suivant une longue tradition locale, et un fronton triangulaire, tandis que la porte est surmontée d'un fronton en plein cintre sur le linteau droit; les piédroits sont aussi en pierre; *le montant de porte doit avoir huit pieds de haut et deux pouces de saillant hors du mur; les moulures doivent avoir dix-huit pouces de largeur et sept d'épaisseur comme les montants des fenêtres.*

Au premier étage, trois fenêtres à encadrement, meneaux et frontons de pierre, s'ouvrent dans les bureaux de l'administration (le fronton central est triangulaire, les deux latéraux, en arc plein cintre).

Le deuxième étage est éclairé par trois fenêtres à encadrement et meneaux de pierre, sans ornements (niveau de la *Salle Parapluie*). Une belle corniche à corbeaux forme larmier et sous-tend le pignon : *les corbeles auront treize pouces de haut et huit d'épaisseur, la grande corniche sur les corbeles aura douze pouces d'épaisseur sans la saillie, de onze pouces de queue.*

Un pignon à volutes terminé par un fronton triangulaire, décoré de trois écussons et d'une fenêtre à meneaux, encadrement et fronton de pierre, surmonte cette façade baroque mais très sobre : *les rollaux du pignon auront douze pouces d'épaisseur et tous les frontispices à l'avenant; l'écusson portant les armes royales aura quatre pieds de haut sans y comprendre la couronne et la toison, avec queue d'un pied; les armes à côté de la fenêtre d'en haut auront chacune trois pieds.* Tous ces détails sont donnés par le document de [1649].

Des pierres furent encore livrées en 1651 et les paiements aux maçons s'échelonnent de 1650 à 1652 (48).

Il apparaît qu'il y eut deux campagnes de construction : l'aménagement intérieur commencé vers 1585 et l'extérieur en 1649.

Heupgen a connu ce qui a disparu à cause d'un rejointoyage récent, une césure entre la façade et la maçonnerie intérieure comme si la première avait été plaquée contre la seconde.

Etat actuel : à l'intérieur, la salle du rez-de-chaussée (49) et celles du premier étage (morcellement par cloisons d'une seule salle), sont semblables : voûtes d'arêtes en briques, avec doubleaux de tuffeau décorés de trémies en creux, retombant sur des consoles à volutes (contre les murs) ou des piliers de pierre bleue carrés à ressauts. Les murs sont de briques.

La *salle Parapluie* (50) au second étage est couverte d'une jolie voûte de brique à pénétrations, décorée au centre d'un jeu de briques en relief formant résille; la cheminée à hotte de brique est en pierre. Cette pièce est en connexion avec la Salle gothique de l'hôtel de ville et l'extrados de sa voûte est visible du grenier principal (51).

Outre les murs de briques, et quatre portes à arcs néo-gothiques, cette *salle parapluie* conserve témoignage de transformations anciennes : à la base du mur, face aux fenêtres, un arc en tiers point, en pierre d'Ecaussinnes, émerge au ras du plancher qui probablement fut abaissé au XIX^e siècle. Le plancher est construit au-dessus de la voûte de la salle du premier étage; il recoupe un puissant arc de décharge renforçant la muraille du côté qui fut une façade sur cour au XVII^e siècle. Une porte ou une fenêtre a été obturée, dans le même mur.

En sous-sol, les caves sont couvertes d'épaisses voûtes de brique en plein cintre, formant tunnels aux percées de communication. Seul, le mur du fond (vers le Jardin du Mayeur) est en moellons de grès.

Cette maison a subi, au cours des siècles, les transformations inhérentes à toute construction qui continue à être utilisée à des fins diverses. Au XVIII^e siècle, elle fut enlevée à la ville (52).

Rappelons pour terminer que la façade vers le Jardin du Mayeur, date du XVI^e siècle, en pierre, à petites ouvertures à meneaux et montants moulurés et bases à chanfreins; porte avec arc surbaissé et mouluration continuée jusqu'aux bases des piédroits dotés de « retours ».

Tout près, on a inséré une petite porte du XVI^e siècle à linteau droit, portant l'arc en accolade accosté de deux écussons, à piédroits moulurés avec base et retour (cette porte a été enlevée au « Vénitien » en 1938).

A l'exception de ces deux façades, l'une du début, l'autre du milieu du XVII^e siècle qui sont à la fois

une image de la Renaissance tardive et du baroque naissant à Mons, il semble qu'il y eut peu de remaniements importants autour du Grand Marché entre 1600 et 1691.

Les archives de la ville nous apprennent que l'*Ostriche* bien qu'amputée d'une parcelle importante enclavée dans la chapelle Saint-Georges, reste un hôtel important avec vaste terrain, cour et jardin⁽⁵³⁾; que le *Cliquet* était longé par la rue de la Clef⁽⁵⁴⁾; que le *Lion Rouge* disparut vers 1600 pour permettre l'élargissement de la rue de la Clef⁽⁵⁵⁾; un terrain fut exproprié en 1601-1602 pour relier la ruelle de la Clef (*sic*) à la rue Higuinette (*sic*)⁽⁵⁶⁾. On continuait à louer les étables du *Blanc Lévrier* et les caves du *Mouton Blanc*⁽⁵⁷⁾.

En 1691, une partie importante de la ville fut anéantie par le bombardement des armées de Louis XIV assiégeant Mons. Il est probable que le côté du marché qui fait face à l'hôtel de ville fut la proie des flammes, car les maisons actuelles datent toutes du XVIII^e siècle à l'exception des caves dont quelques-unes sont fort anciennes⁽⁵⁸⁾.

5. XVIII^e SIÈCLE

Les constructions du XVIII^e siècle sont très nombreuses à Mons et la Grand-Place offre de bons exemples de l'architecture locale postérieure au bombardement de 1691, celle de la reconstruction de la ville qui dut se conformer pendant six ans (1691-1697) aux réglementations de l'Intendant Voisin et qui continua sur cette lancée, à s'épanouir en subissant l'influence française. Pour la première fois, l'architecture de Mons reçoit pleinement ce courant et relâche les liens qui la rattachaient à la Flandre et au Brabant : il suffit de comparer les maisons reconstruites après le bombardement de Bruxelles par Villeroy en 1695 (Grand-Place : maisons baroques) avec celles qui furent édifiées à Mons (Grand-Place : maisons très françaises) pendant la même période 1691 à 1700.

Cette différence s'explique aisément : Mons fut rebâtie suivant les règles émises par un français, Voisin tandis que Bruxelles fut reconstruite suivant une ordonnance communale datée du 24 avril 1697⁽⁵⁹⁾; cette ville fut d'ailleurs occupée moins longtemps, l'influence française n'eut pas le temps de s'y implanter. A Mons, au contraire, elle fut renforcée par l'occupation de la ville par les Français pendant de courtes périodes au XVIII^e siècle⁽⁶⁰⁾.

La réglementation émise par l'Intendant général Voisin, le 5 juin 1691 pour la reconstruction de la ville était à la fois une répétition de règlements communaux datant du XVI^e siècle (interdiction de bâtir en bois et de couvrir de chaume) et une suite d'obligations strictes destinées à donner une certaine uniformité à la ville : soubassement de pierre de 2 pieds 1/2 de haut; un seuil unique à la porte (donc ni perron, ni escalier de plusieurs marches); interdiction d'ouvrir des descentes de caves sur l'extérieur (suppression des trappes sur les trottoirs); défense aussi d'empiéter sur la voie publique par des encorbellements, des balcons, des avancées ou saillies quelconques (oriels, bretèches)⁽⁶¹⁾.

Il est évident que cette réglementation servit de guide à l'inspiration des architectes montois mais qu'elle fut tournée plus d'une fois et qu'elle ne fut plus d'application aussitôt que les Français eurent quitté Mons : les maisons du XVIII^e siècle avec perron, balcon, trappe de caves, escalier, y sont nombreuses après 1750 surtout⁽⁶²⁾.

Dès le début de la reconstruction, les architectes locaux, tout en appliquant les grands principes de la réglementation française, donnèrent libre cours à leur inspiration : les matériaux furent comme au XVII^e siècle la pierre bleue et la brique; les fenêtres furent largement ouvertes (châssis ouvrants et à petit bois) mais conservèrent leur encadrement de pierre, leur économie ancienne (arc de décharge au-dessus du linteau, claveaux décorés, allèges à cartouche, trumeaux à refends); des modillons de bois ou de pierre en forme de consoles soutiennent la corniche saillante.

Les toits restent très pentus avec de monumentales charpentes de chêne assemblées par des chevilles ou des broches et renforcées de croisillons entre les fermes, technique caractéristique des charpentiers montois du XVIII^e siècle.

Les briques, toujours cuites au bois, sont plus résistantes, moins friables et plus sombres que celles du XVII^e siècle. L'allure générale des immeubles change : les façades sont désormais souvent plus larges que hautes et en tout cas, ne présentent plus cet allongement en hauteur accentué par le pignon de façade et par la pente aiguë du toit à faite perpendiculaire de la voirie; il n'y a plus de pignon sur rue et les toits hauts et à forte pente sont soit à trois pans soit à faite parallèle à la façade; quelques toitures à la Mansard avec attiques apparaissent vers le milieu du XVIII^e siècle.

Les archives fournissent des renseignements parfois précis sur la construction.



Fig. 32. Coin de la Grand-Place (n° 31 à 34) et de la rue des Cleres (n° 1). (Photo ACL.)

Le coin de la rue des Cleres et de la Grand-Place fut reconstruit entre 1706 et 1709⁽⁶³⁾. En octobre 1706, un bourgeois montois propriétaire du *Plat d'Argent* vendit son immeuble et en 1709, l'acquéreur et ses voisins, au total cinq propriétaires, décidèrent de faire transformer leurs façades et de les rebâtir de manière identique créant ainsi un ensemble homogène s'étendant sur 22 m de façade sur la Place et sur 20 m dans la montée de la rue des Cleres. Ce sont les cinq maisons qui, à présent, font le coin de ces deux voies⁽⁶⁴⁾.

Les façades de briques et de pierre, correspondent aux détails donnés dans le devis. Les entrepreneurs de 1709 devaient fournir de la pierre de Feluy pour construire les faces et devantures à front du Grand-Marché; le soubassement serait de pierre avec soupi-

raux, les immeubles étant prévus à trois niveaux; les montants des fenêtres et des portes devaient avoir huit pieds de haut, douze pouces d'épaisseur et dix de largeur; de plus, les portes devaient être surmontées d'une bande de briques entre deux *clés* de pierre; les fenêtres situées au-dessus de chacune des cinq portes auraient une table d'*attente* dépassant la façade de brique, de trois-quarts de pouce, avec une pierre de chaque côté. Les seuils de pierre (appuis) devaient faire partie du larmier, courant le long des cinq façades; ce larmier d'un pouce de ressaut a une moulure d'un demi-pouce tandis qu'un glacis d'un quart de pouce doit servir à l'écoulement des eaux.

Des cartouches et douze balustres devaient parachever l'ensemble.

La surveillance des matériaux était sévère : toutes les pierres devaient être *bonnes* et bien *conditionnées*, suivant l'avis des experts et seraient livrées toutes en juillet 1709 (65).

Cette partie de la Grand-Place a conservé, par une chance extraordinaire, son aspect contemporain de la construction et les cinq maisons construites en 1709 sont toujours intactes dans les parties hautes (66).

La brique sert de fond de tableau à ces façades dont les pierres (encadrements d'ouvertures, piédroits, chambranles et double rangée de bandeaux d'étage) traversent la surface en hauteur et en largeur de part en part formant un vaste filet à larges mailles rectangulaires. Ce quadrillage n'est pas altéré par les cartouches simples et sans décor des allèges, ni par les clefs peu saillantes aux fenêtres.

Douze balustres ornent deux fenêtres du côté de la rue des Clercs. La corniche à modillons subsiste au n° 34; ailleurs, elle a été altérée par la modernisation du XIX^e siècle (67). Ces cinq façades représentent assez bien le style Louis XIII local.

L'horizontalité et la verticalité sont nettement mises en évidence; la brique et la pierre sont à égalité ou bien la pierre domine; il s'agit de demeures de dimensions moyennes; l'ornementation architectonique l'emporte sur la sculpture. Les ouvertures sont nombreuses et les trumeaux fort étroits.

Outre que ces belles façades sont datées — ce qui offre un grand intérêt pour l'histoire de l'architecture locale, car cette précision peut servir de point de repère et de comparaison et permettre d'autres datations —, ces maisons ont conservé des caves plus anciennes apparemment que les bâtisses de 1709; certaines de ces *boves* dépassent l'alignement cadastral et s'enfoncent sous la Place et sous la rue des Clercs; elles sont voûtées de brique et peuvent être datées des XVI^e et XVII^e siècles (68).

De l'autre côté de la Grand-Place, n° 5, une large demeure présente des caractères proches et elle peut être datée du début du siècle : belle façade de briques et de pierre, encadrement des baies en pierre, linteaux en anse de panier très ouverte. Les montants des fenêtres sont reliés entre eux par une pierre plate créant ainsi des verticales continues. Les ouvertures du troisième étage sont plus petites, presque carrées mais ont les même caractères fondamentaux.

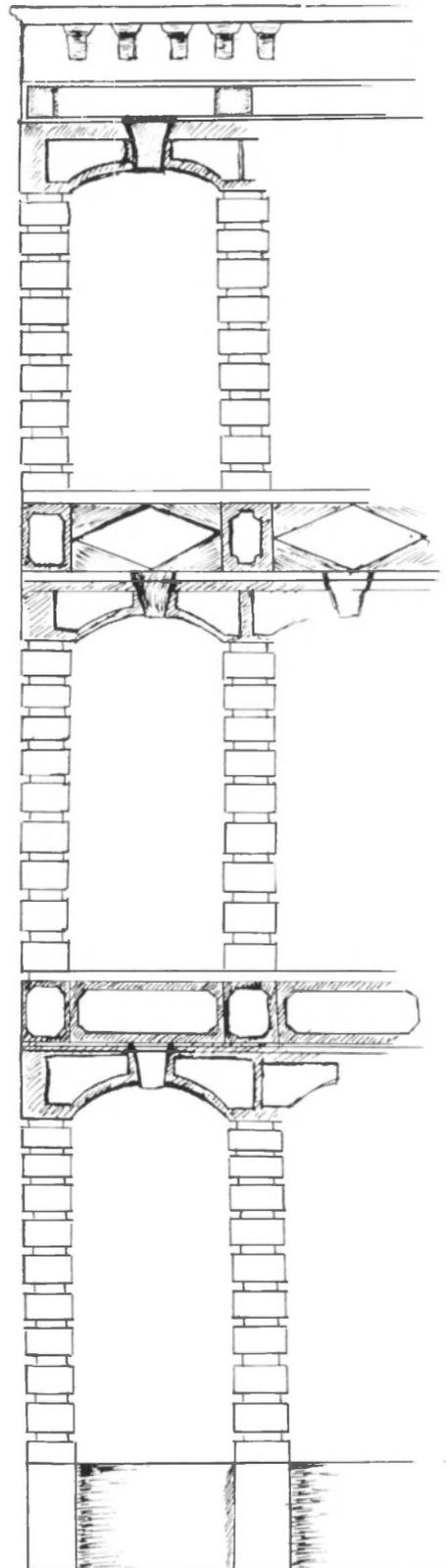


Fig. 33. La Civette (n° 6), avant l'établissement des vitrines (AVM, AM, L. 597).



Fig. 34. Aigle d'Or, et maisons voisines (n° 4, 5, 6, 7). (Photo A.C.L.)

Les allèges sont ornées de cartouches qui joignent les linteaux de l'étage inférieur aux seuils de l'étage supérieur. La corniche est unie, en pierre moulurée.

Les caves sont voûtées de brique et s'avancent très loin sous la Place : elles datent sans doute du XVI^e-XVII^e siècle.

Le style Louis XIII est aussi représenté par un type de construction très courant à Mons et en Hainaut au XVIII^e siècle; il est caractérisé par des façades où la brique est le matériau dominant et où la pierre joue un rôle secondaire d'ornementation et de renforcement des ouvertures. A ce style, appartiennent plusieurs façades de la Grand-Place et de très nombreuses maisons de la ville; ce fut la mode la plus courante au XVIII^e siècle et elle se prolongea largement au XIX^e siècle (69). L'usage presque exclusif de

la brique n'indique pas une indigence dans la conception ou la réalisation de la part des architectes et bâtisseurs; c'est un matériau local, facile à obtenir et à fabriquer, tandis que la fourniture en pierre est toujours plus coûteuse : il s'agit sans doute autant d'une question de goût et de mode que d'économie justifiant l'usage abondant de la brique (70).

La pierre provient des carrières de Feluy et d'Arquennes, Mons ayant peu utilisé la pierre bleue de Soignies, dite « petit granit », au XVIII^e siècle et encore au début du XIX^e siècle (71).

La construction la plus vaste illustrant cette tendance est le n° 7 rue de la Coupe. Le long de la cour, s'allongent des bâtiments à façades de briques avec des bandeaux d'étage et des claveaux de pierre.



Fig. 35. Ancien hôtel du Heaume (rue de la Coupe, 7) : cour.



Fig. 36. Cave du Heaume.

Deux élégantes arcades en plein cintre, elles aussi de briques et de pierres, retombent sur de minces colonnes de pierres monolithiques avec fruit bien marqué. Deux de ces colonnes sont engagées dans les piliers latéraux; les bases sont octogonales.

La cour de cette ancienne auberge était aménagée pour recevoir voitures et diligences et ces arcades donnaient accès au « charril » et aux écuries. Les caves sont beaucoup plus anciennes et datent du XIV^e-XV^e siècle du temps où le Heaume était l'hôtel le plus important de ce quartier (72).

Les caves sont voûtées de moellons moyens de grès, taillés en forme de pavés mais à longue queue. La matière, la taille, les dimensions sont comparables à celles des pierres dont est bâtie la tour Valenciennaise qui date du milieu du XIV^e siècle; cette comparaison nous conduit à dater ces caves de la même époque, c'est-à-dire qu'elles sont contemporaines ou antérieures au premier hôtel du Heaume.

Autrefois, ces vastes caves voûtées en berceau rejoignaient sous la chaussée, la partie souterraine de la maison située en face (73); l'appareil est le même dans l'ensemble de ces *boves*. La principale de ces caves rejoint la rue de la Chaussée par un escalier de pierre; il s'y trouve un pilier cylindrique à chapiteau et base simples, qui reçoit les deux arêtes formées par la pénétration d'un berceau latéral ménageant l'entrée d'une cave voisine voûtée de

même. De cette salle principale partait le tunnel à présent muré qui aboutissait en face par un couloir incliné à voûte rampante. Cet endroit du marché conserve les plus anciens vestiges du quartier, sans doute antérieurs à l'élargissement de la Place en 1348, donc des documents contemporains de l'ancien *forum*; ils sont peut-être à mettre en rapport avec les constructions qui prolongeaient la porte de la muraille comtale (*porta fori*).

Cette architecture du XVIII^e siècle offre d'autres exemples sur la Grand-Place : la maison n° 38, voisine de l'ancienne Grande Boucherie (74) peut être datée de 1767; cette façade n'a rien de particulier, ni aucun décor original hors des bandeaux d'étages et des claveaux de pierre dans cet ensemble de briques.

Les linteaux des fenêtres sont légèrement arqués. Il nous a été impossible d'en voir les caves mais la description qui a été faite par le propriétaire apprend qu'elles sont voûtées en grès gris rosé comme d'autres de cette partie du marché, qu'il n'y a pas de sous-cave et qu'elles ne dépassent pas la façade.

La maison voisine, n° 37 dont la façade est moderne, possède des sous-caves du même type que la cave du n° 38; elles rejoignaient autrefois la rue de la Coupe; on y accède par un bel escalier de pierre à voûte rampante. Longues d'une vingtaine de mètres, dont une large part sous la voirie, ces *boves* sont à une profondeur de 5 m sous le sol et entièrement

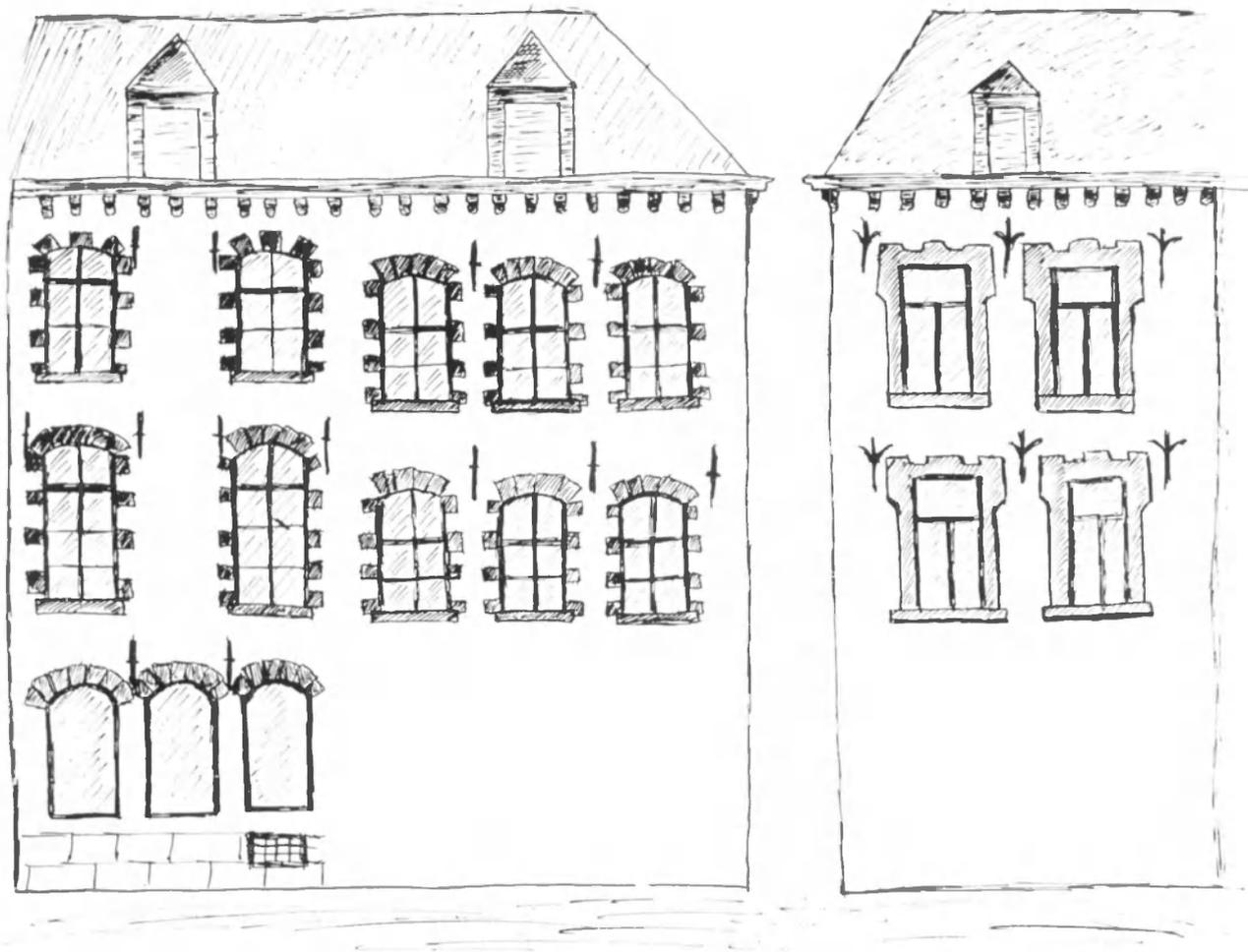


Fig. 37. Coin de la rue de Nimy (Grand-Place, n° 18), démoli en 1888. (Calque d'après AVM, AM, L 583.)

tapissées de dépôt calcaire : l'eau y suinte en permanence. Le coin de la rue d'Havré et de la Place, *Au Pélican*, est une maison du même type, les linteaux sont droits et monolithiques. Sur la façade de la rue d'Havré, de petits arcs sont visibles à hauteur de la vitrine; ils surmontaient les fenêtres du rez-de-chaussée avant la modification à usage de café. Les caves sous la maison et sous la Place sont voûtées de briques; l'une d'elles date de 1777.

Le n° 3 présente les mêmes caractères avec une corniche à modillons de pierre. Les caves sont voûtées de briques, l'une d'elles est assez basse. Le sous-sol s'étend sous le garage voisin; plusieurs puits y sont creusés mais sont hors d'usage.

Jusqu'en 1888, une autre maison de même caractère s'élevait au coin de la rue de Nimy et de la Grand-Place, n° 17; menaçant ruine, elle fut démolie et remplacée par un édifice sans caractère particuliers dû à l'architecte Puchot (⁷⁵).

En 1933, on abattit une autre façade de ce type au coin de la rue de la Coupe pour élever une maison de style pseudo-xvi^e siècle (⁷⁶).

La datation des constructions de style Louis XIII est difficile, car il fut de mode longtemps au xviii^e et même au xix^e siècle et utilisé conjointement ou parallèlement à d'autres types: il semble qu'il fut surtout de mise sur la Grand-Place, pour des

demeures moyennes ou petites, le *Heaume* faisant exception.

D'autres immeubles bâtis de pierre constituent un troisième groupe de façades que l'on peut qualifier de style Louis XIV bien que, chronologiquement, leur construction soit tardive.

Les maisons situées entre les coins de la rue des Clercs et de la rue d'Enghien sont semblables sinon identiques (n^{os} 28, 29, 30) (⁷⁷). Cette partie de la place était déjà bâtie au xv^e siècle (⁷⁸). Les façades actuelles du xviii^e siècle avaient un soubassement de pierre (avant le percement des vitrines et l'édification des terrasses; ce soubassement, encore visible par fragments, a été reconstitué en 1966 au n^o 30 lors de la restauration de la façade) (⁷⁹).

Entièrement en pierre, ces façades ont des trumeaux à refends et des chaînages d'angle; les allèges sont unies et les vastes fenêtres, rectangulaires. L'immeuble central (n^o 29) est doté de deux balustrades à colonnettes de pierre aux étages, de chaque côté de la baie centrale qui elle, est ornée d'un balcon de fer forgé.

La troisième maison de cet ensemble (n^o 28, restaurant) forme coin avec la rue d'Enghien sur laquelle elle s'ouvre par une jolie façade en brique et pierre de style Louis XIII. On voit donc par cet exemple et par d'autres (⁸⁰) que les styles différents sont fréquemment utilisés pour un même immeuble. Cette façade rejoint dans la rue d'Enghien une autre bâtisse avec arcs en encorbellement, du début du xvii^e siècle, encore gothique.

Les caves des trois maisons offrent un certain intérêt :

1. Sous le n^o 28, deux niveaux de caves; au premier étage, elles sont voûtées en brique; la sous-cave pour sa part est très vaste et voûtée de moellons de grès, en berceau légèrement surbaissé, les salles étant reliées entre elles par un couloir voûté en berceau brisé.

Ces caves s'avancent sous la rue d'Enghien dont elles marquent peut-être la largeur avant les nombreuses modifications qui y furent apportées.

2. Sous le n^o 29, les caves sont en partie du xviii^e siècle et en partie plus anciennes; au bas de l'escalier, deux arcades de briques retombent sur trois piliers de pierre sans base et à chapiteau épannelé. La première salle est voûtée de moellons de grès et est assez basse; elle pourrait dater du xv^e siècle. Au-delà, une cave voûtée de brique : son centre est occupé par un pilier de maçonnerie qui reçoit quatre doubleaux de brique; ces arcs retombent sans consoles, contre les murs latéraux.

De cette salle, beaucoup plus haute que la précédente, part un escalier vers la Grand-Place.

Sans doute, cette cave fut-elle construite au xviii^e siècle en même temps que la façade; celle-ci fut bâtie en avancée marquée par rapport à l'ancienne bâtisse.

Une cheminée de la fin du xvi^e siècle (linteau de bois, deux consoles de pierre, piédroits de pierre et briques) existe encore à l'entresol entre cave et rez-de-chaussée. Cet entresol est sans doute au niveau de l'ancien rez-de-chaussée.

3. Sous le n^o 30, les caves sont voûtées en pierre et l'une d'elle entièrement sous la Grand-Place; la seconde, plus vaste est située sous la maison.

Une façade voisine (autre coin de la rue d'Enghien, n^o 27) présente les mêmes caractères généraux (en pierres à refends avec claveau central apparent aux fenêtres); elle a subi des transformations importantes au xix^e siècle (⁸¹) mais elle avait conservé les trumeaux au rez-de-chaussée. De grands travaux ont bouleversé cet immeuble en 1969 et le bas de la façade a été mutilé (⁸²) de même que le revêtement au-dessus de la terrasse a été malencontreusement fait de sciages de pierre à joints obliques alors que tous les joints en refends de l'ancienne partie, sont horizontaux (⁸³). Les caves comportaient jusqu'en 1969 une salle voûtée en gros moellons de grès ainsi que d'autres salles voûtées en briques avec accès du côté de la rue d'Enghien.

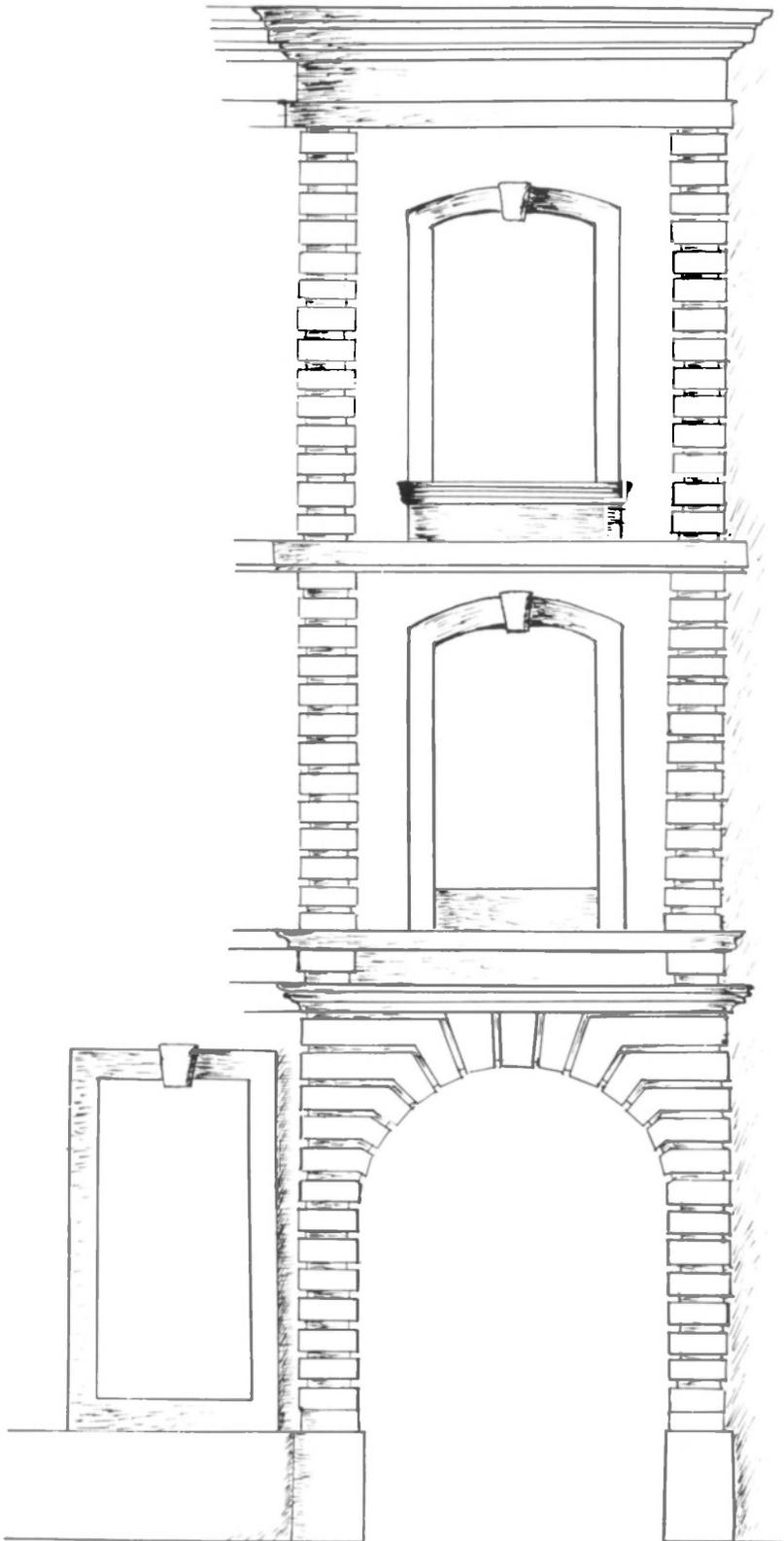
La façade du n^o 26 ne présente aucun intérêt particulier (elle date du xix^e siècle). Une lithographie du siècle dernier antérieure aux transformations, la date de 1763. Si la devanture n'apporte aucun élément original, par contre les caves sont fort intéressantes.

Outre des salles et couloirs voûtés de brique sous l'issue de la rue d'Enghien (⁸⁴), une vaste cave voûtée de pierre s'étend du côté de la Grand-Place, sur plan rectangulaire, presque carré; la voûte est soutenue par deux piliers de 0,75 m de haut : gros blocs de pierre surmontés d'un chapiteau grossièrement épannelé. Sur ces deux piles, dont l'une est engagée dans un mur moderne, retombent les voûtes d'arêtes. Une colonne de pierre à chapiteau et base moulurés et fût légèrement galbé soutient l'intrados de la voûte qui a bouclé à cet endroit; il s'agit d'une colonne de remploi du xvii^e siècle tandis que la cave peut être datée du xiv^e siècle; elle donne l'impression d'une crypte.

Le blocage du mur de deux mètres d'épaisseur est en grès et mortier blanc (⁸⁵).

Cette cave est reliée à la Grand-Place par un escalier de pierre.

Fig. 38. L'Impératrice, Grand-Place, n° 13, en 1845. (AVM, AM, L. 678.)



Au grenier, la charpente de chêne à fermes très massives date du XVIII^e siècle.

A la même période appartiennent quelques jolies façades, du versant opposé à l'hôtel de ville : n° 6 et n° 7, n'en formaient qu'une seule qui a été scindée plus tard. Entièrement en pierre, plus simple, plus discrète que les grandes façades précédentes, elle en a cependant les caractéristiques principales : soubassement, trumeaux à larges refends et hautes fenêtres à linteau légèrement arqué et claveau central saillant, corniche à modillons; l'appareil est cependant plus petit.

Le toit est à pente forte. Les caves du n° 7 sont très longues et s'avancent fort loin sous la Place; elles sont voûtées de pierre et plus anciennes que la maison. Elles datent de la bâtisse du XV^e siècle sans doute.

Les caves du n° 6 semblent du même type d'après la description qui nous en a été donnée; il nous a cependant été impossible de les visiter.

Au coin de la rue du Miroir, au n° 14 et à côté de l'Hôtel de la Couronne, au n° 25, les façades de ce type sont plus simples encore. En pierre, sans refends, avec clefs bien marquées et allèges à cartouches rectangulaires au n° 14, elles sont toutes deux étroites et hautes (86).

Les caves du n° 25 (87) sont fort simples : un couloir voûté de pierre qui ne dépasse pas le niveau de la devanture.

A l'extrême fin du XVIII^e siècle, (en 1794), on bâtit une maison sur la Grand-Place mais faute d'indications précises, nous ne savons de laquelle il s'agit (88).

Dans la catégorie suivante, on classera les grands hôtels, relais de poste, auberges renommées dont les vastes façades s'élèvent encore en plusieurs endroits de la Grand-Place : Hôtels de l'*Impératrice*, de l'*Aigle d'Or*, de la *Couronne*.

L'*Hôtel de l'impératrice* (n° 13 et 13 bis actuel cinéma Alhambra) est le premier en date de ces édifices. Il illustre encore le style Louis XIV montois.

A cet endroit s'élevaient aux XV^e et début XVI^e siècles le *Griffon d'Argent* et le *Pourcelet*. Une cave de pierres, parallèle à la Place est le seul vestige des anciens *héritages* des XIV^e et XV^e siècles qui furent démolis en 1545; vastes, voûtée en berceau en moellons de grès, elle communiquait avec le Grand Marché par un escalier (89). La façade de l'*Impératrice* fut élevée en 1763-1764 et le propriétaire reçut une importante gratification pour l'embellissement apporté à la Place par cette construction (90); on conçut des chaînages de pierre entre les fenêtres mais

le propriétaire ne se soumit pas à la volonté communale pour remplacer toutes les briques par de la pierre; il dut cependant accéder au désir impératif du magistrat urbain qui lui imposa un second étage (91).

Le balcon fut ajouté en 1845 (92). La façade actuelle, n° 13, est de briques et pierres; la partie droite forme un léger ressaut : elle comprend la porte cochère et une travée de fenêtres. Le soubassement de pierre n'existe plus que dans le café. Les trumeaux de briques alternent avec ceux de pierre à refends et créent ainsi des travées de deux fenêtres entre les trumeaux de pierre. Trois bandeaux horizontaux et les encadrements des fenêtres sont en pierre.

La porte cochère avait autrefois un arc plein cintre en tas de charge à refends. La corniche de pierre est continue.

Outre la cave médiévale dont il a été parlé plus haut, des caves voûtées de brique du XVIII^e siècle, et sans doute contemporaines de la maison, s'étendent largement sous le bâtiment (93).

A côté de cet immeuble, n° 12, la façade présente les mêmes caractères généraux au point qu'on pourrait attribuer une même date et une même origine aux deux édifices n'était la différence d'écartement des fenêtres et le nombre plus grand de travées (cinq du côté droit et quatre du côté gauche de la grande entrée).

La corniche est plus haute à cause de la construction d'un toit à la Mansard, récent. Les caves sont en briques à part quelques moellons dans le mur d'un couloir.

Quelques années après l'édification de l'*Hôtel de l'Impératrice*, peu avant 1766, on construisit l'*Hôtel de la Couronne* (nos 23-24), sur les plans de l'architecte Fonson à l'emplacement de la *Grise Ostriche* (94).

C'est une belle illustration du style Louis XV qui offre certaines ressemblances avec l'architecture de la principauté de Liège (95).

Le registre aux arrêts et ordonnances pour l'année 1766 (96) nous apprend que le sieur Faider et son voisin depuis qu'ils ont construit l'un l'*Hôtellerie* de la *Couronne Impériale*, l'autre, la maison contiguë à la chapelle échevinale, sont incommodés par les eaux qui se déversent de l'hôtel de ville et de la sacristie de Saint-Georges, dans leurs citernes (97). Ainsi, les gouttières de la maison communale se déversaient-elles vers l'*Hôtel de la Couronne*.

Il ressort aussi de ce texte que la *Couronne Impériale* était séparée de la chapelle Sainte-Georges par une maison qui existait encore en 1782 (98). Elle fut ensuite incorporée (entre 1782 et 1820) à la maison



Fig. 39. La Couronne, Grand-Place, n° 23-24. (Photo de 1968; Bibl. U.E.M.s.)

de la *Couronne*. En 1820, le maître des Postes, Gondry, propriétaire de la *Couronne*, acquiert une maison voisine située à gauche de son bien et introduit une demande afin de pouvoir reconstruire la façade conformément à l'architecture de l'hôtel principal; la maison est qualifiée comme incorporée à la *Couronne*. Il profite de ces travaux pour construire le trottoir⁽⁹⁹⁾. Cet immeuble étroit portait alors le n° 35⁽¹⁰⁰⁾.

La façade actuelle est donc formée d'une partie centrale de 1766 et de deux ailes latérales de ca. 1782 et de 1820. En 1950, on distinguait encore nettement les trois parties tant dans la façade que dans la toiture⁽¹⁰¹⁾; les ornements des clefs des fenêtres et un angle très obtus dans l'alignement sont à présent, les seuls indices de ces modifications⁽¹⁰²⁾.

La façade a retrouvé, depuis les restaurations entreprises en 1950, son intégralité. Elle avait été éventrée aux XIX^e et XX^e siècles pour permettre l'installation d'un café⁽¹⁰³⁾.

Un haut soubassement de pierre est percé de larges soupiraux. La façade primitive est délimitée par deux chaînages à refends, des trumeaux semblables accotent la partie noble comprenant la travée centrale (porte cochère, balcons, grandes fenêtres à ornements, fronton courbe). Deux chaînages de même venue ont été construits aux extrémités du bâtiment après son élargissement (deux travées à gauche, une travée à droite).

L'hôtel du XVIII^e siècle était symétrique à un axe central tandis que les ajoutes ultérieures l'ont rendu



Fig. 40. L'Aigle d'Or. (Carte ca. 1850; Bibl. U.E.M.s.)

Fig. 41. L'Aigle d'Or, Grand-Place, n° 4. (Photo ACL.)



dissymétrique et ont créé un angle léger dans la façade (visible à la corniche et à la toiture).

Les divisions horizontales sont soulignées par trois bandeaux d'étages et une corniche de pierre, arquée au centre en fronton monumental. De larges fenêtres dont chaque linteau porte une agrafe en rocaille, mettent en évidence la partie primitive : le même motif décoratif apparaît aux ouvertures de 1766, tandis qu'un décor différent et d'une facture moins assurée orne les fenêtres ouvertes entre 1782 et 1820.

La porte monumentale a un bel encadrement de pierre moulurée et une agrafe en rocaille Louis XV.

Au-dessus de ce portail, les fenêtres du premier et du second étages s'ouvrent sur des balcons de fer forgé (dont l'un porte la couronne emblème de l'hôtel); encadrement de pierre, arc en plein cintre, piédroits moulurés, clefs de rocailles mettent l'accent sur cette partie noble de l'édifice initial. La fenêtre centrale du second étage, plus ornée encore, supporte une couronne.

Les modifications apportées dès 1951 ont abouti à la construction d'une toiture à pente unique. La façade arrière, la cour, les caves ont été supprimées et le tout a été bâti à neuf et aménagé pour y loger l'Institut commercial et consulaire et, à présent la Cour d'Appel et la Cour du Travail récemment créées (194).

Au XIX^e siècle, l'hôtel de la *Couronne* ainsi que la plupart des bâtiments qui entourent la Grand-Place étaient badigeonnés en jaune ou en blanc par ordre des autorités communales (105).

A la même catégorie appartient l'ancien *Aigle d'Or*, n° 4, actuels café et Garage français.

Très tôt, cet endroit de la Grand-Place fut bâti. Au XV^e siècle, l'Anc Rayé, l'*Asne royot* ou l'*Asne barret* s'élevait à cet endroit. Sans doute un zèbre était-il l'enseigne de cette maison. La superficie en est très grande, le terrain s'étendant derrière plusieurs maisons voisines (106). Les comptes de la massarderie du XVI^e siècle mentionnent fréquemment l'*Asne royot*. Cet emplacement était en bordure du marché-forum du XIII^e-XIV^e siècle et fut à la limite des démolitions qui furent effectuées lors de l'élargissement de 1348-1356.

La façade de l'*Aigle d'Or* peut être datée des environs de 1780. Elle illustre le style Louis XVI. A cette date, Pierre Huon, propriétaire de l'auberge introduit une demande d'autorisation de bâtir une nouvelle façade tournée vers la Place, pour le bâtiment qui fait face à la Grande-Boucherie. Il précise que cette construction ne contribuera pas peu à l'embellissement du marché. Il accepte de hausser l'immeuble



Fig. 42. Grand-Place, n° 27 (pendant la démolition du rez-de-chaussée en 1968).



Fig. 43. La Grand-Place en ca. 1880. (Photo Bibl. U.E.M.s.)

d'un second étage accédant à la demande du Magistrat communal, à la condition que la ville lui fasse une avance ainsi que cela s'est fait pour d'autres.

Pour reconstruire cette auberge, le propriétaire achète une parcelle supplémentaire sur la Place (un morceau de la voirie publique). Le maître des ouvrages de la ville, après inspection des lieux, assure que cette extension du bâtiment ne gênera pas la circulation au tournant de la rue d'Havré et de la Grand-Place ni ne portera préjudice au marché aux poulets qui se tenait à cet endroit (107). Il reconnaît que cette façade apportera autant d'agrément que celle de la *Couronne* et qu'elle obligera les voitures à éviter les bornes placées au coin de la rue d'Havré pour se rendre dans la rue de la Clef (108).

Le marché aux cochons étalera désormais sa marchandise dans le recoin formé par la nouvelle bâtisse à l'endroit où se trouvait la porte d'entrée avant la modification (109). L'entrée de l'*Aigle d'Or* se trouvait donc face à la Grande-Boucherie et lors de l'adjudication d'un terrain de 82 pieds 37 pouces carrés, on la transféra sur l'autre face. En 1783, les travaux n'étaient pas encore achevés et Pierre Huon demanda à remplacer le second étage prévu par un attique (110).

Cette possibilité lui fut accordée : la maison actuelle comporte un attique.

On peut affirmer que les travaux furent terminés en 1784 ; à ce moment, le propriétaire réclame la gratification promise par la ville pour avoir fait élever cette devanture (111).

En 1822, on place des pierres de taille en talus, du côté de la Boucherie et on répare le pavage du ruisseau d'écoulement des eaux (112) ; en 1833, on ajoute deux bornes à la porte d'entrée (113) ; enfin, d'autres modifications mineures furent apportées à la devanture en 1866 (114).

Telle qu'elle se présente, cette façade est quasi intacte ; la partie plafonnée a été repeinte en rose, entre les chaînages de pierre. L'*Aigle d'or* est une auberge des plus caractéristiques du XVIII^e siècle finissant (115) : soubassement de pierre d'où montent des trumeaux de pierre à refends ; fenêtres hautes au premier étage ; attique à petites fenêtres carrées au niveau supérieur (cet attique est souligné par un très large bandeau de pierre qui constitue un vrai soubassement) ; toutes les ouvertures ont un encadrement de pierre.

Au-dessus de la porte d'entrée cochère, une portefenêtre avec balcon de fer forgé et fronton triangulaire très saillant ; cette partie noble est mise en évidence ; elle se trouve sur un des côtés de la façade dont elle ne constitue donc, en aucune façon, le centre suivant le principe adopté déjà à la façade de l'*Impératrice* (entrée latérale mise en valeur par une saillie de l'ensemble de la travée). La porte cochère, à piedroits moulurés, est formée d'un arc en plein cintre à agrafe sculptée en console à guirlande.

Une corniche, en pierre comme les bandeaux d'étage, termine cette double façade à pans perpendiculaires occupant un angle de la Place. La toiture à pente forte est à quatre pans à hautes cheminées. Les caves

de cette auberge constituent un vrai labyrinthe au plan compliqué (succession de couloirs et de salles voûtées larges ou étroites, d'escaliers conduisant vers des sous-caves). Tous les murs et toutes les voûtes sont en moellons de grès ou en autres pierres équarries mais non taillées. Ces caves sont antérieures au bâtiment de 1780-1784 et datent probablement des XIV^e et XV^e siècles, au temps de l'*Asne Royet*.

Ces vastes immeubles bâtis tard dans le XVIII^e siècle sont apparentés aux styles Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, mais avec un décalage chronologique considérable sur le modèle français.

6. XIX^e SIÈCLE

Pour terminer la description de la Grand-Place, notons que plusieurs maisons datent du XIX^e siècle mais que les substructions sont beaucoup plus anciennes (11⁶). Il en est ainsi pour les n^{os} 1 et 2 situés entre l'*Aigle d'Or* et la rue d'Havré.

Le n^o 1 date de 1874-1875 (117). La sous-cave est située entièrement sous la Grand-Place et voûtée de briques : elle date apparemment du XVI^e siècle. La cave a été modernisée au XIX^e siècle.

Le n^o 2 a des caves voûtées de briques dont les murs sont en beaux moellons de grès, le blocage de la maçonnerie étant de silex pris dans du mortier blanc.

Une d'elle s'avance loin sous la voirie tandis que la sous-cave, entièrement en pierre, a la même étendue que la surface bâtie. Un puits existe encore sous cette maison.

La façade du n^o 8 date de 1825 (118). Une très longue cave voûtée en briques dépasse l'aplomb de la façade.

Les murs sont en pierre et certains moellons enlevés pendant la guerre pour ménager une percée vers la cave jouxtant celle-ci pèsent une trentaine de kilos.

Le n^o 9 (119) a une façade banale du XIX^e siècle (1825) mais des caves très intéressantes : on y accède par une trappe. C'est une suite de salles assez hautes voûtées les unes en briques (XVIII^e siècle), les autres en moellons de grès (XIV^e-XV^e siècles); la voûte a plus de 2 m d'épaisseur dans l'une d'elles.

Sous l'arrière des bâtiments et ne communiquant pas avec les premières caves, il existe d'autres salles souterraines : peut-être les caves de dépendances des bâtisses primitives : *Maison de la Seuwe, Dauphin d'Argent, Maison du Cygne*.

Deux d'entre elles sont voûtées de briques avec murs de grès. La plus intéressante est divisée en moitiés par un doubleau de briques soutenu en son centre par un pilier de pierre bleue monolithique, de section carrée, à chapiteau simple.

Il semble, vu l'aspect des briques, que ces caves peuvent être datées des XVI^e-XVII^e siècles.

Plus loin encore, à l'arrière du bâtiment, et vers la rue du Miroir, débouche un tunnel voûté en moellons de grès et dont il a déjà été parlé à propos de la Seuwe (120).

Sous un café voisin, n^o 10, existent des caves voûtées de brique dont certaines remontent au XVI^e siècle; les caves du n^o 11 étaient pareilles (121); la façade date de 1837 (122).

Le coin de la rue de la Clef - rue d'Havré a été rebâti en 1842 et reçut une nouvelle façade en 1889 (123); le coin de la rue de Nimy (n^o 18) date de la même période (1888) (124).

Du milieu du XIX^e siècle, datent les façades des n^{os} 38, 39 et 40 (il en a été parlé au § consacré à la Grande Boucherie).

Au cours du XVIII^e siècle, de nombreuses transformations mineures furent apportées aux façades : on ajouta ou supprima des marches, des balcons; on rehaussa ou abaissa des seuils de fenêtres, des saillies; on changea de place des portes et des fenêtres (125).

Au XIX^e siècle, les modifications du même ordre se poursuivirent : les demandes sont fréquentes de boucher ou déboucher une baie, de placer un balcon, rehausser une corniche, ouvrir une vitrine, éventrer un rez-de-chaussée, etc... (126).

Dès 1815, apparaissent les requêtes demandant l'autorisation de construire des trottoirs; en 1855, ils n'étaient pas encore très nombreux (127).

NOTES

(1) A.V.M., C. en rouleaux, 1351-1352 - Chr. PIÉRARD, *Comptes cit.*, t. I, p. 86; cf. *Supra*, § Hôtel de Ville.

(2) Cette confrérie recevait l'élite de la noblesse. DEVILLERS, *Notice historique sur la procession de Mons*, Mons, 1855, p. 8; DEVILLERS, *Cart. C. de Ht.*, II, 292 (19 mai 1380) et III, 222 (12 juin 1403); chapelle Notre-Dame à Saint-Georges sur le Marché; IBID., IV, 8 (12 mai 1414).

(3) DEVILLERS, *Cart. C. Ht.*, IV, 432 (11 décembre 1324).

(4) DEVILLERS, *Notice historique sur la procession de Mons*, p. 8 - cf. gravure de Krafft dans *Délices des Pays-Bas*, t. III, p. 199 - Une chapellenie perpétuelle est créée par Guillaume IV en 1403 et, le 12 mai 1414, à la demande du comte, des échevins et des habitants de la ville, le pape autorise de faire célébrer la messe dans la chapelle nouvellement restaurée : A.V.M., charte 222 (12 juin 1403) et 250 (12 mai 1414); cf. *supra*, n. (2).

(5) C. de 1363, 1367, 1368, etc., au § des travaux (annexes ou parties); C. de 1414, § travaux: on remaçonne les murs, ce qui laisse supposer au moins un soubassement de pierre.

(6) 1.791 carreaux plombés sont nécessaires pour ce carrelage.

(7) A.V.M., C. 1414, § travaux.

(8) A.V.M., C. 1449-1450, f° 34 v°, 35.

(9) A.V.M., C. 1367, § travaux.

(10) A.V.M., C. 1390, § travaux et A.V.M., C. 1414.

(11) A.V.M., C. 1439, § travaux.

(12) P. HEUPGEN, *La chapelle Saint-Georges, Vièseries, La Province*, 4 mai 1930.

(13) A.V.M., C. 1458-1459, § frais en allant hors.

(14) Cf. supra: Hôtel de Ville.

(15) Cf. supra, p. 179. La hauteur de la chapelle de 1459 est celle de l'antichambre du cabinet du Bourgmestre ajoutée à celle de la salle des drapeaux.

(16) A.V.M., R.R.C.V. 1297, sub. A° 1473, f° 318.

Le 4 décembre 1478, on décide de remplacer par des tuiles le chaume qui couvrait provisoirement le début de la nouvelle chapelle, c'est-à-dire vraisemblablement la travée de pierre que nous connaissons encore.

(17) C'est dans la chapelle que le guet fut organisé la nuit qui suivit le sinistre: A.V.M., R.R.C.V. 1297, f° 318.

(18) A.V.M., C. 1476-1477, f° 63.

(19) P. HEUPGEN, *La chapelle Saint-Georges, Vièseries, La Province*, 4 mai 1930.

(20) Nous n'avons pas retrouvé ce plan et il est donc impossible d'en connaître la date exacte, ni les indications qu'il pouvait comporter sur le bâtiment schématisé. Il y a tout lieu de croire qu'il a été dressé lorsqu'il fut question de démolir cette bâtisse et de construire une nouvelle chapelle; il constitue un état des lieux.

(21) DEVILLERS, *Cart. Ste-W.*, t. IV, p. 318 (2 juillet 1601) - Cette lettre des échevins au chapitre de Sainte-Waudru met un terme à l'opposition des chanoinesses à la nouvelle construction: elles n'avaient pas été consultées et n'avaient pas donné leur autorisation préalable à cette érection.

(22) Le 6 octobre 1588, l'autel est consacré: A.V.M., Charte 847; LACROIX, *Variétés historiques inédites*, III. *La confrérie noble de Saint-Georges à Mons*, A.C.A.M., t. VII, 1867, p. 408.

(23) IBIDEM, « A l'effet de quoy (de reconstruire) l'on avoit commencé à démolir partie des edifices meisme jecté les fondations pour la construction du cœur », p. 319. - A.V.M., C. 463, f° 94 v° (1589) bénédiction de la chapelle Saint-Georges au Marché, en octobre 1588.

(24) IBIDEM, p. 318 « de la rebattir ou lieu ou elle estoit y avoit bien peu de comodité ».

(25) IBIDEM, p. 319.

(26) Pour se concilier les chanoinesses et en reconnaissance de l'accord intervenu avec celles-ci, les échevins donnent une once d'argent convertie en une « platine » (plat à offrandes) sur laquelle ils ont fait inscrire « Par la grâce et congédié de l'errection de la nouvelle chappelle de la maison de la paix, en l'an mil six cens ung ».

(27) Cf. infra, § XVIII^e siècle. *La Grise Ostriche*. A.V.M., Charte 882 (13 juillet 1600): une rente de 450 lb par an sera désormais versée au propriétaire de cet immeuble morcelé. Adrien de Boussu, pensionnaire de la ville. Une partie de cette maison servit au logement du chapelain.

(28) D'après LACROIX, *op. cit.*, p. 420, A.C.A.M., t. VII, le cœur fut terminé en 1602; VINCHANT, *Annales*, t. III, p. 420, la consécration eut lieu en 1603; A.V.M., charte 889 (27 février 1603), consécration par l'évêque de Cambrai.

(29) A.V.M., Reg. 1332 (1766-1795).

(30) A.V.M., A.M., L. 891 (1819).

(31) G. DECAMPS, *Mons, Guide du Touriste*, p. 20. Une partie de ces boiseries se trouvent dans la salle des mariages: cf. supra, § Hôtel de Ville, p. 180.

(32) A.V.M., A.M., L. 572.

(33) Les anciens écus ont été détruits à la Révolution française; d'après VINCHANT, *Annales*, t. V, p. 341, on y voyait les effigies des archiducs Albert et Isabelle dans une inscription. Les actuels ont été placés vers 1890: BERNIER, *Dictionnaire géographique et historique*, 1891, p. 91.

(34) Entrées comparables: celle de la Grande Boucherie contemporaine, cf. supra, et celle de l'hôtel de Peissant, 31, rue des Clercs. Fig. 28.

(35) Pour le mobilier, le plafond peint, etc., cf. Chr. PIÉ-RARD, *Mons, Guide officiel*, p. 87; HENNEBERT, *L'Hôtel de Ville de Mons*; FAIDER et DELANNEY, *Mons*, A.C.A.M., t. 50, p. 116-117.

(36) Même motif à la cheminée du Musée Chanoine Puissant (Vieux-Logis, 1^{re} pièce) et au meuble à porte pliante au même Vieux Logis; ces deux éléments sont du XVIII^e siècle. Fig. 29.

(37) Edifice classé le 10 novembre 1955. La restauration a été faite par les soins du service des travaux de la ville de Mons, propriétaire de la chapelle. Avis favorable de la C.R.M.S. 10 avril 1958 (Comité des membres correspondants du Hainaut).

(38) Les baies ont perdu leurs vitraux; elles sont obturées par du verre martelé jaune.

(39) La salle Saint-Georges a été salle d'exposition communale, elle est affectée actuellement au Service de la Population du Grand Mons.

(40) A.V.M., C. 1461-1462, f° 47 v°; R.R.C.V. 1297, f° 318 (1477).

(41) A.V.M. Rég. 1814, sub A° 1563 et Charte 785 (20 janvier 1579): maison, court, puich, chambre par terre, estables et entrepouse, et charte 824 (24 novembre 1584). La ville l'acquiert moyennant dédommagement des rentiers.

(42) P. HEUPGEN, *Salle de la Toison d'Or à Mons, Vièseries*, La Province, 10 septembre 1938, suivant A.V.M., R.R.C.V. 1303.

(43) R.R.C.V. 1305, f° 217 v° (1585).

(44) A.V.M., C. 1601-1602, f° 129 v°.

(45) A.V.M., R.R.C.V. 1288, f° 236. D'après HEUPGEN, les échevins qui y sont cités étaient en fonction en 1649.

(46) D'après FAIDER et DELANNEY, *Mons*, A.C.A.M., t. 50, p. 113 et DEHAENE, *A travers le Mons d'autrefois*, Mons, 1936, p. 118, la Toison d'Or aurait été reconstruite en 1615; malheureusement, les auteurs ne donnent pas de références; cette affirmation paraît plausible vu le style du bâtiment mais n'est confirmée par aucun document.

(47) A.V.M., 1288, f° 236. Ce texte servira pour la description de la façade. Les pierres sont achetées pour l'errection de la devanture des comptoirs au vin et à la bière proche la maison de la ville. L'entrepreneur doit se conformer aux molles et modules qui lui sont remis; ces molles sont en bois. Fig. 30.

(48) HEUPGEN, *idem*, *Vièseries*, La Province, 10 septembre 1938.

(49) Cette pièce est à présent une salle d'exposition; elle a été pendant de nombreuses années et jusqu'en 1964, le bureau de police. Avant, elle fut bureau de tourisme (avant (1940) et avant encore, Bazar Parisien (1914 ?)). Elle a servi de local au tirage au sort à la fin du XIX^e s.: G. DECAMPS, *Guide du Touriste*, 1894, p. 20. - Cf. Fig. 31.

(50) Cette salle est ainsi appelée car une voûte en pseudo-gothique datant de 1860, à nervures de stuc partant d'une clef centrale et s'épanouissant ainsi que les baleines d'un parapluie, la couvrit jusqu'à la restauration de l'Hôtel de Ville vers 1930.

(51) Le mur percé entre la salle gothique et la salle parapluie à 2 m d'épaisseur et celui qui la sépare de Saint-Christophe en a 75 cm. Un escalier permet de passer de l'un à l'autre bâtiment.

(52) A.V.M., Reg. 1824, série J. (1794).

(53) A.V.M., Charte 882 (13 juillet 1600).

(54) A.V.M., C. 1600, f° 149.

(55) A.V.M., C. 1601-1602, f° 133.

(56) *Idem*, f° 18 v°.

(57) A.G.R., C.C. 45498, f° 5.

(58) La ville fut investie du 15 mars au 15 avril par le Maréchal de Luxembourg. Louis XIV assista en personne au siège et Vauban y participa. Le bombardement par les pièces d'artillerie placées sur les hauteurs de l'Héribus, ruinaient les rues d'Havré, des Juifs, des Capucins complètement, et firent de gros dégâts dans leurs environs. H. DELANNEY, *L'ancienne place forte de Mons*, A.C.A.M., t. 62, 1955, p. 172-173. Des bombes tombèrent sur la Grand-Place et l'hôtel de ville fut ébranlé de gros bois : DEVILLERS. *Inventaire des Archives de la Ville de Mons*, III, 327-329 (relation du siège de 1691).

(59) V. MARTINY, *Le décor architectural de la Grand-Place*, dans la *Grand-Place de Bruxelles*, 1966, p. 116.

(60) En 1701 (guerre de succession d'Espagne). 1746-1749 (guerre de la succession d'Autriche).

(61) Ch. PIÉRARD, *Architecture civile à Mons*, cit., p. 36-37.

(62) Un des exemples les plus purs du XVIII^e siècle montois et dans un état admirable d'homogénéité est l'immeuble Le Tellier, 26, rue de la Grande Triperie (classement demandé par le comité des membres correspondants du Hainaut, le 12 avril 1967).

(63) A.E.M., Notariat Leroy (1706-1707) et Notariat De Crucq (1709-1710). - Fig. 12.

(64) Grand-Place, n° 31, 32, 33, 34, rue des Clercq, n° 1.

(65) A.E.M., Notariat De Crucq (22 juillet 1709).

(66) Il est évident que la transformation de ces maisons à usage commercial a quelque peu altéré le rez-de-chaussée de quatre d'entre-elles; cependant, le n° 1 de la rue des Clercs a été remis dans son état d'origine lors de l'admirable reconversion qui y fut opérée pour le Crédit communal de Belgique par l'architecte montois André Godart, en 1966-67 tandis que le n° 33 repris par la Société Générale de Banque était nettoyé et restauré dans ses parties hautes mais restait altéré au rez-de-chaussée. Une terrasse de café oblitère le n° 34 pendant la bonne saison. Fig. 32.

(67) A.V.M., A.M., L. 680, n° 6473 (1839): la pente d'origine de la toiture a été modifiée malencontreusement au XIX^e siècle au n° 33 : un toit à la Mansard coupe l'alignement de l'ensemble. On peut regretter que la restauration de 1966 n'ait pas rétabli la pente normale et beaucoup plus harmonieuse comme cela fut fait au n° 1, rue des Clercs.

(68) Cf. *supra*, p. 165, effondrement dans la rue des Clercs, sous la voirie en janvier 1955.

(69) La rue d'Havré est le plus bel exemple d'un ensemble de ce type qui se puisse voir à Mons. Fig. 34.

(70) Quelques rues ou places de la ville offrent une remarquable homogénéité et devraient être préservées de toute mutilation; par exemple, le Parc, la rue des Marcottes, la rue Ferrer (côté opposé aux Jésuites), les rues des Belneux, de la Biche, du Gouvernement, de la Raquette. Les rues de la Raquette (côté gauche) et Verte ont été démolies dans les années 1950 et 1960 pour faire place à des bâtiments publics et à un parking (Place de Bootle) : elles étaient remarquables d'homogénéité XVIII^e siècle.

(71) Voir notamment le *Mémorial du Département de Jemmapes* pour les années 1808, 1809, 1810, etc.

(72) Actuel restaurant Devos. Fig. 35.

(73) Maison Clafuyt encore en 1951. Depuis, la Banque de Bruxelles a acquis l'immeuble et en 1965 lors des travaux d'aménagement, on a foncé les caves de pierre dont on a pu récupérer les moellons et les faire porter à la Tour Valenciennaise où ils ont servi à reconstituer une assise, au sommet. Il n'y a donc plus rien d'ancien dans la salle basse de cette banque. Cf. n. 51, p. 171 et Fig. 36.

(74) Cf. *supra*, § Grande Boucherie.

(75) A.V.M., A.M., L. 557 et 583 et Fig. 37.

(76) HEUPGEN, *Sur notre Place, Vièseries, La Province*, 14 octobre 1933.

(77) En 1951, il s'agissait d'une droguerie, un café et une friture. En 1970, les affectations des mêmes bâtiments sont une agence d'assurance, un café, l'Exelsior, un restaurant, le Concordia.

(78) A.V.M., C. 1411-1413.

(79) Cette restauration a été soigneusement exécutée et a rendu à la façade toutes ses qualités premières.

(80) Il en était ainsi des façades arrières de la *Couronne*. Elles ont été abattues et remplacées par un placage sans style, lors de la dernière restauration.

(81) A.V.M., A.M., L. 1045 (janvier 1844).

(82) Les trumeaux ont été déposés sur le terrain jouxtant le Musée Chanoine Puissant. Peut-être, un jour, au cours d'une nouvelle « modernisation » de la façade, pourra-t-on les y replacer. Fig. 42.

(83) Un Drugstore a été inauguré dans cet immeuble en 1969. Auparavant, c'était un café, *La Brasserie de Bruxelles*. La charpente date de 1970, un incendie ayant détruit celle du XIX^e siècle. On a profité de cet accident pour donner une pente plus harmonieuse à la toiture.

(84) Sur la rue d'Enghien, une façade du XVIII^e siècle en pierre (style Louis XIV) correspond à cette issue (cabine électrique).

(85) Ce mur a été percé pendant la guerre de 1940-1945 comme beaucoup de murs de caves à Mons, permettant ainsi aux gens de passer d'une maison à l'autre sans danger.

(86) La façade du *Ropieur* donnant sur la rue du Miroir est en briques à claveaux de pierre du type Louis XIII hennuyer; Fig. 33.

(87) Celles du *Ropieur* ont été décrites *supra*, § XVI^e siècle : *Le Miroir*.

(88) A.V.M., A.M., 1332.

(89) Ceci ressort de l'existence d'un réduit d'environ 2 m de Profondeur, partiellement couvert d'une voûte rampante. Dans le mur, se voit aussi une petite niche de 0,5 m creusée de l'épaisseur d'une brique : peut-être une niche de mitoyenneté.

(90) A.V.M., Reg. 1333 (1^{er} février 1764). Fig. 38.

(91) A.V.M., Reg. 1333 (décembre 1763).

(92) A.V.M., A.M., L. 678.

(93) Au rez-de-chaussée de la Taverne Aux Chevaliers, un beau départ d'escalier avec dauphin sculpté rappelle que la *Maison du Dauphin* était toute proche. Cet escalier à rampe de chêne et fuseaux renflés type Louis XIII monte jusqu'au grenier. - Notons qu'un semblable motif existe au refuge de Bélian, rue d'Havré (Fonson 1778). On peut conjecturer que le même menuisier-ébéniste a œuvré dans ces deux hôtels.

(94) A.V.M., 1332 (août 1766). Fig. 39.

(95) Notamment avec l'Hôtel d'Ansembourg et avec l'Hôtel de Ville de Huy. R. DOIZE, *L'architecture civile d'inspiration française à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle dans la principauté de Liège*, Mém. Acad. Roy., Bruxelles 1934, pp. 42 et 63.

(96) A.V.M., Reg. 1332.

(97) Un nouvel égout dirigé vers la Grand-Place ne parvenait pas à recueillir les eaux découlant de la toiture de la chapelle, d'une partie du Campanile, d'un quart du Grand Salon et de la Chambre de la Noblesse.

(98) A.V.M., Reg. 1823, f° 84. Actuel n° 24. - La *Couronne* est à l'emplacement de la *Grise Ostriche*, maison qui eut une bretèche au XV^e s.

(99) A.V.M., A.M., L. 555 (12 avril 1820).

(100) Le plan de 1828 (Goffaux et Jamot) accorde les n° 33-34 à la *Couronne* mais il n'y a pas de n° 35 sur la Place. L'incorporation vient sans doute d'avoir lieu et deux

numéros sont encore attribués à la *Couronne* pour les trois immeubles dont elle est faite.

(101) Il y avait deux hauteurs de charpente, une toiture très étroite et en contre-bas, recouvrant la partie proche de la chapelle. L'extrémité gauche était légèrement biaisée par rapport à la toiture du centre. Le versant visible était fortement incliné avec plusieurs lucarnes et de hautes cheminées. (102) En 1950-1960, de grands travaux furent entrepris qui ne conservèrent de l'édifice ancien que la façade (classée par A.R. du 10 mars 1948; C.R.M.S., dossier 9345); une toiture unique a été élevée sur l'ensemble de l'édifice.

(103) Café *Bavaro-belge* puis, dès 1919, *Canado*; cf. FAIDER et DELANNEY, *Mons*, p. 153, qui citent les personnalités qui sont descendues à la *Couronne Impériale* aux XVIII^e et XIX^e siècles.

(104) A titre documentaire, voici comment se présentait l'édifice en 1951 :

Cour : façade de briques et claveaux de pierre (type hennuyer Louis XIII); corniche à modillons de pierre.

Caves : très vastes; les unes voûtées en briques (sous les annexes et sous la partie antérieure du bâtiment central), les autres, en pierre (vers la cour) et comportant notamment un très long couloir voûté en plein cintre.

Ces caves sont de dates très différentes et leur construction s'étage vraisemblablement du XIV^e au XVIII^e siècle. - Des caves en moellons de grès de Bray (XIV^e s.) ont été percées en 1971 et 1973 : cf. n. (10), p. 200.

Intérieur : au rez-de-chaussée, cheminée gothique à consoles et montants de pierre moulurés; cette cheminée date de l'immeuble primitif du XV^e-XVI^e siècle ou a été amenée ici d'un autre bâtiment; belle rampe d'escalier à fuseaux en balustres. Au grenier, vaste charpente de chêne, XVII^e et XIX^e siècles.

(105) A.V.M., A.M., L. 977 et 632.

(106) Cf. plan, Fig. 5, 6; le cadastre du XIX^e siècle et du XX^e siècle reprend cette même superficie : le terrain passe derrière la rue d'Havré, la Grand-Place et atteint les jardins de la rue du Miroir.

(107) A.V.M., Reg. 1332 (25 septembre 1780) et Reg. 1333 (septembre 1780).

(108) Il est donc certain que la *Couronne* est terminée en 1780.

(109) A.V.M., Reg., 1333 (10 mai 1781).

(110) A.V.M., Reg., 1332 (22 mai 1783).

(111) A.V.M., Reg., 1332 (30 juin 1784). - Fig. 40, 41.

(112) A.V.M., A.M., L. 1011.

(113) A.V.M., A.M., L. 665.

(114) A.V.M., A.M., L. 479.

(115) Les parties de briques ont été rebadigeonnées suivant la tradition du XVIII^e siècle, en 1968.

(116) On a déjà vu que c'était le cas pour les immeubles construits après 1842 à l'emplacement de la Grande Boucherie : Cf. *supra*.

(117) A.V.M., A.M., L. 544 (octobre 1874, mars 1875).

(118) A.V.M., A.M., L. 514 et L. 547.

(119) Depuis 1950, il fut *Colombophile*, *Floréal* et est abandonné depuis quelques années. Il semble voué à la démolition dans les projets d'aménagement de la Grand-Place.

(120) Cf. *supra*, § formation du Grand-Marché.

(121) Le *Café Rubens* a fait place à la Pâtisserie Saey en 1955 et les caves, comme le rez-de-chaussée, ont été modifiés.

(122) A.V.M., A.M., L. 1037.

(123) A.V.M., A.M., L. 858.

(124) Cf. *supra*, § *Miroir*, XVII^e siècle. - Fig. 37.

(125) A.V.M., Reg., 1823 en de nombreux f^o.

(126) A.V.M., A.M., L. 475.

(127) A.V.M., A.M., L. 551-558. Voir aussi les lithographies représentant la Grand-Place au XIX^e siècle. - Fig. 13 et 43.

III. CONCLUSION

La Grand-Place de Mons n'est pas un ensemble homogène comparable à celles de Bruxelles ou d'Arras, ce n'est pas une place à programme née d'un seul jet comme la Place Royale de Bruxelles, la Place des Vosges ou celles de Nancy et de Charleville pour n'en citer que quelques-unes. Elle a cependant son intérêt et son agrément.

L'étude, même rapide, de son évolution à partir d'un carrefour commercial jusqu'à son extension maximale due à des raisons économiques, est le reflet de la vie d'une cité, de la capitale du comté de Hainaut.

L'ensemble des règles générales ou particulières émanées des autorités communales constituent une législation de l'urbanisme à partir du XVI^e siècle et surtout au XVIII^e siècle. Au désordre anarchique du XIV^e et même du XV^e siècle tant dans l'emploi de matériaux que dans l'alignement, succède un ordre qui laisse toutefois libre cours à une certaine fantaisie, au

XVI^e siècle et donne naissance à un style esthétique très valable, influencé par l'étranger (Brabant, Flandre) mais rendu original par l'esprit d'invention des architectes locaux.

Le XVII^e siècle a assimilé la Renaissance italienne et reste avant tout baroque sans tomber dans l'exagération. Au XVIII^e siècle, les règles des bâtisses sont plus rigoureuses sous l'influence française. L'aimable laisser-aller fait place à une organisation stricte mais rapidement la fantaisie, le manque d'intérêt pour les choses imposées par l'autorité, rendent à l'architecture son originalité locale et le retard sur le modèle qui désormais sera la France, est très accusé : d'un quart à un demi-siècle.

Les autorités communales restèrent toutefois soucieuses de conserver à la Grand-Place une allure digne et même grandiose; la couleur uniforme imposée à toutes les maisons procédait du même souci (!).

Les autorisations de bâtir s'appliquent même aux transformations : on ne put modifier une corniche, un larmier, un attique, des ouvertures que dans la mesure où ces modifications s'harmonisaient avec les ornements des façades voisines; un certain équilibre était obtenu exigeant que toutes les façades aient un soubassement de pierre quitte à utiliser la brique pour l'ensemble de la devanture; les baies, portes ou fenêtres, vitrines ou soupiraux furent soumis à une réglementation de même que les ressauts tolérés en saillie des façades : appuis, seuils, marches, corniches, trappes. Toutes ces mesures sont en germe mais imparfaitement expliquées ou exprimées, dès le xvi^e siècle; au xviii^e siècle elles sont généralisées et codifiées (-).

Le manque d'homogénéité dû à la croissance multi-séculaire de cette Place et la spontanéité de la construction due à l'inspiration locale, font de cette Grand-Place, un lieu privilégié pour étudier l'architecture montoise durant sept siècles.

Du xiv^e siècle reste l'élément capital, le plan et l'étendue du Grand Marché (1348-1356), ainsi que des caves vestiges souterrains de constructions en bois.

Le xv^e siècle se manifeste par un édifice, l'hôtel de ville ou Maison de la paix dont l'existence atteste l'autonomie communale tandis que sa présence sur le Marché, illustre la juridiction échevinale en cet endroit malgré la persistance des droits seigneuriaux comtaux et capitulaires.

Le xvi^e siècle avec quelques façades harmonieuses témoigne de la richesse individuelle de certains marchands (Le Blanc *Lévrier*, *Saint-Christophe*) et de la richesse collective de la communauté bourgeoise (les maisons et le terrain de la rue du Miroir appartiennent à la ville, sont gérés par les échevins qui les vendent ou les louent et qui partagent les droits seigneuriaux avec le chapitre).

La gestion des biens communs par le collège échevinale est aussi attestée par les constructions du xvii^e siècle (chapelle Saint-Georges et *Toison d'or*).

Le xviii^e siècle débute par l'inventaire des ruines laissées par le bombardement de 1691; les constructions qui témoignent de ce long siècle (commencé en 1691, il ne finira sur le plan de l'architecture montoise, qu'en 1815) sont à la fois de grande bâtisses, des relais, des auberges et d'autres part des demeures particulières. La Grand-Place reste le nœud des communications de la ville avec l'étranger; elle attire le visiteur par son rôle commercial, administratif et spectaculaire tandis qu'elle groupe en ses abords une population dense qui vit de ses activités : l'*Impératrice*, la *Couronne Impériale*, l'*Aigle d'or*, la *Coupe d'or* ont succédé à la *Clef*, au *Heaume*, au *Blanc*

Lévrier, à la *Grise Ostriche*, à l'*Ane Royet*; et l'hôtel de ville s'enorgueillit de son campanile (1717) et s'agrandit pour les besoins de l'administration (aile du Jardin du Mayeur).

Le xix^e siècle a reconstruit les maisons branlantes héritées du passé, a démoli le plus intéressant vestige du xvi^e siècle (la *Grande Boucherie*) et a édifié de massives et tout dire laides maisons à la place laissée vide par cette destruction. Quant au xx^e siècle il n'a jusqu'à présent fait que construire deux maisons et rénover le théâtre. Il a apporté la lumière des enseignes qui défigurent parfois de beaux spécimens d'architecture, il a construit des terrasses de bois pour des raisons de lucre commercial et le souci de développer le commerce de la boisson autour de la Grand-Place. La bière coule mais qui peut encore admirer à loisir les façades de pierre et de brique ? Un projet élaboré depuis quelque temps risque d'ailleurs de modifier l'allure six fois séculaire de la Place : il est question de construire un « complexe » avec parking et galeries commerciales, face à l'hôtel de ville. Ce projet, s'il vient à exécution modifiera le caractère de la Grand-Place dont l'harmonie est faite de grand espace (la voir à partir de la rue de Nimy ou des rues de la Coupe-Chaussée), d'équilibre des constructions (rien de trop haut, rien de plus haut que l'hôtel de ville qui domine à juste titre de sa masse tous les immeubles; lignes horizontales des corniches, des faîtes des toits, des appuis de fenêtres; lignes verticales des encadrements des baies, en pierre; lignes obliques des toits d'ardoises, à pentes fortes), d'homogénéité des matériaux (pierre bleue, brique et ardoise).

La pente du sol de l'Ouest vers l'Est accentue la majesté de l'hôtel de ville qui est bâti au point culminant et donne à la Grand-Place, sinon l'ampleur incomparable de la conque de la Piazza de Sienna, du moins une grandeur que peu de places communales atteignent.

Centre vital de la ville, panorama synthétique de l'architecture locale du xiv^e au xx^e siècle, le site de la Grand-Place de Mons devrait être classé dans son ensemble pour éviter toute dégradation irréparable (3).

A cet aspect extérieur, il faut ajouter les nombreux vestiges intérieurs (charpentes, plafonds, cheminées, escaliers, portes, caves), ainsi que le plan de l'agencement des maisons qui témoignent de l'habileté des menuisiers, charpentiers, ébénistes, tailleurs de pierre et architectes de cette ville au cours des six siècles précédant le nôtre.

L'étude parallèle des vestiges matériels nombreux et des sources contemporaines d'archives permet une

restitution parfois précise de l'état ancien des lieux, car on ne peut concevoir faire de l'archéologie médiévale ou de l'histoire de l'architecture moderne sans un support de témoignages des temps passés.

La description de la Grand-Place permet une synthèse de l'évolution de l'architecture à Mons et peut servir de point de départ à un examen plus approfondi de l'architecture montoise en général, non pas qu'il faille étudier rue par rue mais par quartier ou par style : le *xvi^e*, le *xvii^e*, et le *xviii^e* siècles ont laissé à Mons tant d'exemples, que ce travail abonde mais qu'il est temps aussi de dresser un inventaire précis du patrimoine de la ville. On a tant démoli au *xx^e* siècle ⁽¹⁾ et on projette encore tant de bouleversements qu'il ne faut pas tarder à établir cette nomenclature et à y noter ce qui doit être conservé, ce qui peut être sauvé et ce qui n'offre pas d'intérêt majeur, car il y a une hiérarchie à observer dans la qualité de témoignage et la valeur esthétique des monuments, deux valeurs qui ne vont d'ailleurs pas toujours de pair, telle maisonnette du *xviii^e* siècle n'offrant aucun intérêt esthétique mais étant le reflet de l'habitation moyenne des Montois au siècle de Louis XIV; et les exemples foisonnent.

L'évolution architectonique et décorative dans les constructions civiles (la chapelle Saint-Georges était conçue comme une maison) peut donc être illustrée par des exemples situés autour de la Grand-Place.

Avant le *xvi^e* siècle très peu de demeures privées étaient en matériaux durs : le colombage et le chaume dominaient. Seuls des bâtiments publics (hôtel de ville, et hors de la Place, les églises, les couvents, le château et les fortifications) étaient en pierre. Certains de ces édifices publics étaient en bois et en torchis (halles, boucherie d'avant 1589, l'hôtel de ville d'avant 1458); les caves cependant, creusées dans le sable au niveau de la nappe phréatique devaient être en pierre pour résister à la poussée du sol mouvant.

On peut deviner les difficultés rencontrées par les maîtres maçons du *xiv^e*, du *xv^e* ou du *xvi^e* siècle qui creusèrent les caves et les sous-caves de la Grand-Place.

Le *xvii^e* et le *xviii^e* siècles se contenteront de les remployer ou de ne creuser qu'un seul niveau souterrain de salles voûtées, peu profond.

Au *xvi^e* siècle, le sol rare et coûteux à l'intérieur de la muraille, incite à bâtir des maisons étroites, longues, hautes (deux à trois niveaux sous le grenier) et profondes (vastes caves). Le type est le même que celui des maisons de colombage des siècles précédents mais la pierre, la brique, l'*escalille* et la tuile remplacent les matériaux inflammables ⁽²⁾. Il semble

que dès le *xvi^e* siècle au moins, peut-être plus tôt déjà, il y ait une distinction entre *masure* et *maison manable* et qu'il y ait peu de mesures au Marché ⁽³⁾.

Les règles de l'urbanisme sont nées au *xvi^e* siècle du souci de sécurité après l'incendie catastrophique de 1548; durant un siècle (1458-1542) l'hôtel de ville avait été presque le seul édifice en pierre du Grand Marché à part quelques maisons privées qualifiées d'*héritages* dans les textes contemporains. Le pignon en façade, sans doute fréquent dans les constructions en bois, se perpétue dans certaines bâtisses du *xvi^e* siècle pour devenir règle beaucoup plus courante au *xvii^e* siècle.

Le plan de la demeure privée n'évolue guère au *xvii^e* siècle : le rectangle allongé offrant son petit côté à la rue tandis qu'au *xviii^e* siècle, la façade s'élargit et s'ouvre (les baies abandonnent enfin les croisillons fixes pour adopter les châssis ouvrants).

Les encorbellements si courants au *xvi^e* siècle (arcs saillant de 10 à 20 cm de la façade) sont moins fréquents au *xvii^e* siècle et disparaissent au *xviii^e* siècle. Ils étaient un souvenir vivace et tenace de l'architecture gothique en bois.

La décoration elle aussi change : la mouluration des piédroits, trumeaux, meneaux, linteaux et arcs, les chanfreins et biseaux des bases et culots, disparaissent au cours du *xvii^e* siècle et le *xviii^e* siècle adopte la mouluration plus charnue, à courbes continues, les coquilles, les rocailles en honneur en France. On passe du gothique au baroque presque sans connaître la première renaissance qui se manifeste timidement dans le pavillon de 1531 et dans quelques éléments architecturaux (portail de la chapelle Saint-Georges, frontons de la Toison d'or).

C'est au *xvii^e* siècle seulement qu'on abandonne l'arc tiers-point (encore en 1600 à la chapelle), l'arc trilobé, surbaissé, en accolade, les arcatures aveugles dont le *xvi^e* siècle (Blanc Lévrier) a fait longtemps usage. Le décor de briques posées en dents de scie sous la corniche, très fréquent au *xvi^e* siècle subsiste au *xvii^e* siècle puis disparaît, tandis que les ancrages en fer forgé (dates ou éléments décoratifs) se retrouvent encore au *xviii^e* siècle.

Peut-on parler d'un style montois du *xv^e* au *xviii^e* siècle ?

Bien qu'apparentée à ce qui se faisait ailleurs, l'architecture montoise présente des caractères originaux mais non une invention complète.

L'hôtel de ville (comme la collégiale Sainte-Waudru) est tributaire de ceux du Brabant (Bruxelles et plus particulièrement Louvain).

L'architecture privée du xvi^e et du xvii^e siècle est proche de celle pratiquée à Malines : les architectes de Marguerite d'Autriche et de Marie de Hongrie ont connu un prestige qui éclaira les artisans des Pays-Bas. Cependant un des architectes de Marie de Hongrie était montois : Jacques Dubrœucq (°); les façades de la Grande Boucherie et de la chapelle Saint-Georges rappellent certaines œuvres de Dubrœucq et de Pierre Lepoivre son successeur dès 1593; des maisons sont comparables à celles de Malines (La maison des Poissonniers et Le Saumon, ca. 1530 d'une part et le Blanc Lévrier, 1530 d'autre part) ou en diffèrent non par l'allure générale mais par les matériaux; l'usage de la pierre et de la brique pour une même façade, l'alternance des tonalités rose et gris bleu donne à l'architecture civile montoise une physionomie très originale. Il y a donc une influence personnelle et italianisante d'hommes comme Dubrœucq et une attitude commune faite de conservatisme (éléments gothiques) et de traditionalisme chez les maîtres d'œuvres des Pays-Bas, qui expliquent ces caractères.

Il paraît douteux que le seul prestige d'artisans malinois à Mons, explique cette parenté (8); sans rejeter l'hypothèse que les maîtres d'œuvres montois de la première moitié du xvi^e siècle aient été conquis par la capitale des Pays-Bas et son architecture, il semble évident que le courant inverse exista aussi et que le terroir local alimenta l'inspiration; aucun document, aucune mention dans les comptes de la *massanderie* ni dans les Registres aux Résolutions du Conseil de Ville, ne permettent d'affirmer ni que des architectes malinois vinrent à Mons pour donner leurs avis ni que les maîtres d'œuvre de la ville se rendirent à Malines. Mais il est certain que des échanges d'idées se faisaient au gré des voyages et notamment des déplacements à fin commerciale ou politique.

Ce style montois du xvi^e siècle s'explique à la fois par la tradition gothique de l'architecture de bois très vivace à Mons et d'autre part l'obligation d'employer de la pierre et de la brique : l'ancienne technique appliquée à de nouveaux matériaux donnent ce style très particulier aux Pays-Bas et singulièrement à Mons (9).

Paul Parent voit dans ce style une création lilloise et gantoise qui se répandit dans les autres régions des Pays-Bas de la fin du xv^e au xvi^e siècle (10). Les exemples de façades où pierre et briques sont alliées comme à Mons ne se trouvent cependant pas : dans cette ville, la pierre est réservée au soubassement ou même à tout le rez-de-chaussée, aux arcs en encorbellement et à la corniche; ailleurs cette alliance des matériaux s'affirme par une alternance d'assise de pierre et de brique ou par un mur de brique et des encadrements de baies en pierre. L'architecture

montoise garde son originalité sur ce point, (11) au niveau des maîtres architectes anonymes.

Jacques Dubrœucq pour sa part introduit l'esprit nouveau italien et contribue à acclimater la Renaissance. Les deux tendances se reflètent dans l'architecture montoise et c'est pourquoi il est regrettable que la Grande Boucherie, illustration de l'art « renaissant », ait été démolie en 1842.

Le xvii^e siècle continuera sur cette lancée et s'y alimentera jusqu'à l'arrivée de l'influence française en 1691. Cependant l'intervention de Wenceslas Coebergher, surintendant des Monts-de-Piété pour les Pays-Bas sous les Archiducs, introduit un style uniforme et administratif ou fonctionnel : tous les Monts-de-Piété se ressemblent et celui de Mons (1625) est de la même veine que celui de Valenciennes, de Bergues, de Tournai, de Gand, de Bruxelles. Il n'y a rien de montois ni d'original dans cette massive construction. Ce type de bâtisse se retrouve dans ce qui subsiste du collège des Jésuites et date de 1623 (l'ex-Bibliothèque de Mons non loin de la Grand-Place) : la brique est l'élément essentiel, la pierre n'étant que décorative ou utilisée comme raidisseur dans les meneaux des fenêtres soustendant des linteaux faits de deux parties. Les grandes portées sont soit reprises par des arcs soit plus fréquemment par des poutres de bois, de chêne principalement (salle de la Sodalité, portail d'entrée de l'ex-Bibliothèque).

Un autre architecte important fut Ledoux à qui la construction du beffroi fut confiée (1661-1671) mais il ne fit rien pour la Grand-Place.

En ce qui concerne les caves, elles furent construites en pierre (moellons de grès) aux xiv^e et xv^e siècles suivant la même tradition que les souterrains du château (xii^e et xiii^e siècles) puis en brique et pierre au xv^e siècle (hôtel de ville), enfin en brique à partir du xvi^e siècle. La voûte est décorée de briques en relief au xvii^e siècle et de briques placées en étoile, en fleur, en damier sans relief, au xviii^e siècle.

Les matériaux employés sont d'origine locale ou étrangère.

Le bois, abondant aux xiv^e et xv^e siècles à Mons (Bois de Mons comtal puis communal par achat) et dans les environs (les abbayes possédaient des forêts exploitées tant pour le bois de construction et de chauffage, que pour la glandée et le pâturage; on a vu celle de Cambron fournir des chênes pour les grandes salles de l'hôtel de ville de 1458-1477). Cependant, Mons importait du bois du Danemark (par Bruges et Anvers où il était amené par les Hanséates) au point que dès le xiv^e siècle un certain type de poutre porte le nom de *danemarche* (12). L'usage abondant du bois a permis les encorbellements très saillants, impossibles à réaliser en pierre; il fallut

attendre l'usage du béton et la possibilité du porte à faux pour, à nouveau, concevoir ce procédé. L'architecture de pierre et de brique n'a connu que l'encorement décoratif et à très faible ressaut.

Les briques étaient façonnées à Mons et dans ses environs immédiats, de la terre plastique étant exploitée sur le territoire communal : la briqueterie se déplaçait à mesure qu'un gisement s'épuisait. L'exploitation fut directe, en régie (le briquetier était agent de la ville et rétribué comme les ouvriers, par le massard) ou indirecte par un exploitant qui vendait les briques aux échevins à un prix convenu d'avance, par millier (13). Ces briques étaient cuites au bois et les cendres étaient vendues comme engrais ou comme saponifiant, aux drapiers : c'était une ressource supplémentaire pour la ville.

La chaux était produite dans les chaufours de Mons et de Ghlin utilisant la craie locale (14).

Le mortier utilisé à Mons est blanc et parfois légèrement grisâtre (parfois un conglomerat très dur) : il contient de la chaux, du sable yprésien d'origine locale (butte de sable exploitée au Parc et autres sablières à Mons et dans les environs), parfois des cendres des fours à chaux. La tradition orale veut que la farine de seigle ait été introduite pour durcir ce mortier : nulle part dans les comptes des travaux, pourtant très détaillés, du XIV^e et du XV^e siècles, nous n'avons trouvé la moindre mention d'achat de farine tandis que le paiement du sable, de la chaux et de la « braise » est mentionné pour chaque construction. De la paille (*estrain*) de seigle évidemment, figure dans ces comptes mais pour la couverture : elle est achetée en *huissons* (15). Les couvreurs d'*estrain* sont des spécialistes qu'il ne faut pas confondre avec les couvreurs de tuiles et les couvreurs d'*escaille* (plaque de pierre calcaire ou de schiste) : ces trois professions sont distinctes et le salaire de ces divers couvreurs n'est pas identique (calculé en journée de travail) (16).

Quant aux pierres employées dans la construction, c'est, aux XIV^e et XV^e siècles, de la pierre locale, du grès landénien : de tel grès à bâtir était exploité à Maisières, Casteau, Obourg, Saint-Denis, Cibly et Bray; à Mons les hommes du métier l'appellent grès de Bray (17). De la pierre *blanche* vient de Cibly et de Ghlin (18). La muraille nécessite d'énormes quantités de pierres dès 1290 et Mons en reçoit sur la part comtale de la mense abbatiale, de Frameries, Quaregnon et Cuesmes. C'est donc dans un territoire relativement restreint autour de Mons et sur le domaine de la ville, du comte ou du chapitre de Sainte-Waudru, que les échevins acquièrent les pierres, le sable, la chaux, les briques destinées à la construction.

Au XVI^e siècle, le champ s'élargit et l'architecture civile emboîte le pas aux chanoinesses qui ont déjà employé de la pierre bleue pour la collégiale de Sainte-Waudru : les échevins ont utilisé un peu de pierre bleue à l'hôtel de ville, conjointement avec le grès (19).

La Grande Boucherie (1592) sera bâtie en pierre bleue d'Ecaussinnes; il en sera de même à la chapelle Saint-Georges et à la Toison d'or au XVII^e siècle.

Dès 1530 (Blanc Lévrier) et 1545 (rue du Miroir) la pierre bleue avait acquis tous ses droits, le grès ne sera plus employé dans le bâtiment au XVI^e siècle.

En fait, si on veut schématiser, le grès, dans la bâtisse et dans les caves est un matériau médiéval; son emploi se voit peu à peu remplacé par celui de la pierre bleue et de la brique dans la seconde moitié du XV^e siècle et au XVI^e siècle (20); le « petit granit », cette belle pierre calcaire bleue l'emporte conjointement avec la brique à laquelle il est souvent associé (façade de briques avec arcs et encadrements des baies en pierre) cependant que la possibilité de le tailler finement le fera utiliser par priorité pour les décors sculptés (Blanc Lévrier) et dès l'introduction de la Renaissance (Grande Boucherie, Toison d'or, chapelle Saint-Georges, hôtel de Peissant).

La pierre d'Ecaussinnes ou de Feluy sera préférée à celle de Soignies jusqu'au XVIII^e siècle (21).

Les marques de tâcherons n'apparaissent pas dans le grès mais elles sont nombreuses dans les pierres bleues surtout aux XVI^e et XVII^e siècles (hôtel de ville, Mont-de-Piété, Sainte-Waudru, etc.), elles n'ont pas encore fait l'objet d'une étude particulière. Le XVIII^e siècle emploie, on l'a vu, surtout la pierre de Feluy.

Nous avons cru pouvoir, pendant cette période si riche en invention et en trouvailles, discerner plusieurs styles sans qu'il faille y voir une succession chronologique, certains édifices combinant deux de ces modes.

Le premier dérive du XVII^e siècle : brique et pierre y sont à peu près à égalité, la pierre étant réservée pour l'ornementation, le soubassement, les encadrements des baies. C'est le style de la reconstruction de Mons après le bombardement de 1691. Il est proche du style Henri IV - Louis XIII mais avec quel retard chronologique !

Le deuxième style laisse la dominance à la brique : la pierre est réservée au soubassement, à la corniche, aux corbeaux et à quelques claveaux des baies. Les chaînages sont en harpe. Il dure pendant tout le XVIII^e siècle et se prolonge au XIX^e siècle.

Le troisième style, plus solennel, accorde la priorité à la pierre, la brique étant rejetée dans les allèges et le panneau intérieur des trumeaux (la brique était alors enduite et peinte : il est donc regrettable que la mode du dérochage mène à décaper entièrement les façades du XVIII^e siècle; une partie doit rester enduite ou crépie, les pierres seules étant à nu). Les chaînages sont à refends. Les façades arrières de ces grands bâtiments sont fréquemment du deuxième style (Impératrice, Couronne, ...). Cette catégorie est tantôt comparable par son décor, au style Louis XIV, tantôt au style Régence et tantôt aux styles Louis XV et Louis XVI. Celui-ci se manifeste au XVIII^e siècle et se prolonge au XIX^e siècle (la façade de l'hôtel de Graty, 51, rue d'Enghien, est très proche de l'Aigle d'Or et date de 1801).

Les quatrième et cinquième styles sont des aménagements du type III pour les maisons privées plus modestes que les relais, hôtels de maîtres et auberges. Ils donnent des ensembles formant masse mais gardant une élégance non dénuée de charme et de grâce.

Des balcons de ferronnerie, des rampes d'escalier à départ sculpté, des parquets marquetés, des cheminées de marbre de Rance (d'un type qu'on peut qualifier de montois tant elles sont proches les unes des autres et se ressemblent) agrémentent les constructions du XVIII^e siècle.

Il n'y a pas sur la Grand-Place d'immeuble construit entre cour et jardin comme la plupart des hôtels de maîtres de Mons (voir rue de la Grande-Triperie, rue des Telliers, rue Terre du Prince).

Les constructeurs sont mieux connus bien que la majorité des maisons de la Place soient encore nées d'architectes anonymes. Cependant Fonson⁽²⁾, De Bettignies⁽³⁾, Caffiaux⁽⁴⁾, De Brissy⁽⁵⁾, Desaubleaux⁽⁶⁾, Ouvertus⁽⁷⁾ sont cités et on peut leur attribuer des bâtiments à Mons. Seul Fonson est connu pour une bâtisse sur la Grand-Place (Cou-

ronne). Les mêmes hommes ont travaillé à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle et cela explique la continuité du style à travers l'époque révolutionnaire et bien au-delà (des maisons du XIX^e sont encore typiques du XVIII^e siècle).

L'influence du XVIII^e siècle fut telle qu'on ne semble pas avoir cherché à rajeunir les techniques architecturales et qu'il y eut peu de constructions en style Directoire ou Empire à Mons, aucune sur la Grand-Place. Il n'y a rien de comparable à l'admirable ensemble du Grand-Hornu par exemple, dans cette ville⁽⁸⁾.

Limitant les investigations à la Grand-Place de Mons donc à un espace restreint de 7.500 m², ou à un développement de façades de 325 m, il a été possible grâce à la diversité chronologique et stylistique des bâtiments de parcourir et de synthétiser six siècles d'architecture montoise. Si Mons ne possède pas de maisons romanes comme Tournai ni de maisons de bois comme Malines ou Valenciennes, si le XIV^e et le XV^e siècles y ont laissé peu de traces d'architecture privée (caves), il y a cependant à partir du XV^e siècle une continuité sans faille qui permet d'avoir un panorama des traditions des maîtres d'œuvres et des architectes : hôtel de ville du XV^e siècle, six maisons du XVI^e siècle, deux du XVII^e siècle, trois hôtels et des maisons plus modestes du XVIII^e siècle, quelques exemples du XIX^e et deux du XX^e siècle.

Devant cette fresque qui se déroule pour le spectateur placé au centre de la Grand-Place, on peut se réjouir et admirer l'esprit inventif, le goût, la sûreté et la maîtrise des constructeurs montois du XV^e au XVIII^e siècle et malheureusement, déplorer l'indigence, l'incompréhension de l'équilibre général et de l'harmonie d'ensemble, de ceux du XIX^e siècle⁽⁹⁾.

Quant au XX^e siècle, il a laissé des pastiches peu originaux et il a fait preuve d'un souci de conservation, d'une grande honnêteté et d'une très louable modestie dans la restauration scrupuleuse et intelligente de quelques immeubles du XVIII^e siècle⁽¹⁰⁾.

NOTES

(1) Voir notamment les lithographies du XIX^e siècle de la Grand-Place.

(2) A.V.M., A.M., Autorisations de bâtir.

(3) Demande de classement introduite par le Comité des membres correspondants du Hainaut, le 8 mai 1968. La plupart des maisons qui le bordent sont classées par A.R. du 20 novembre 1972.

(4) Les guerres 1914-1918 et 1940-1945 d'une part, les démolitions volontaires, de l'autre, ont meurtri la ville et certains quartiers sont défigurés à jamais. - L'inventaire monumental de Mons est terminé. Il a été réalisé par les soins du Ministère de la Culture. Le volume consacré au canton de Mons paraîtra en 1975.

(5) Danger constant d'incendie, ces bâtisses étaient surveillées et le couvre-feu était strictement observé. Les cheminées en pierre ou en brique bien avant que les bâtiments ne soient en matériaux durs, étaient contrôlées par des experts désignés par la ville et accompagnés par un échevin. Les fours des boulangers et des potiers étaient particulièrement dangereux. On réglementa aussi les heures de cuisson, interdisant les feux nocturnes. Cf. A.V.M., Comptes de la massarderie.

(6) Elles subsistèrent longtemps dans divers autres quartiers de la ville et au XIX^e siècle, dans les faubourgs et notamment près de la plaine de Nimy, au faubourg Saint-Lazare, des maisons étaient encore couvertes de chaume. Cf. A.V.M., Autorisations de bâtir (XIX^e siècle) et les dessins de Pierre Moutrieux (Musée des Beaux-Arts de Mons et diverses collections privées).

(7) L'Hôtel de Peissant, rue des Clercs, 31, lui est attribué.
 (8) Oda VAN DE CASTYN, *L'architecture privée en Belgique dans les centres urbains aux XVI^e et XVII^e siècles*, Mém. Acad., 1934, Bruxelles, p. 260. Cet auteur croit à l'ascendant direct de quelque maître malinois pour expliquer la parenté Mons-Malines.

(9) Outre à Malines, ce même type de construction se rencontre à Beaumont (L. CLOQUET, *Les maisons anciennes de Belgique*, Gand 1907, p. 45); à Ypres (A. HEINS, *Contribution à l'histoire de l'architecture privée en Belgique*, Gand, 1908, t. I), ailleurs encore.

(10) P. PARENT, *L'architecture des Pays-Bas méridionaux aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Bruxelles, 1926, p. 33, 48.

(11) Les maisons d'Ypres, de Furnes par exemple sont en briques, celles de Gand en pierre. Cf. VAN YSENDYCK, *La Belgique monumentale*, La Haye, 1915.

(12) Ch. PIÉRARD, *Comptes cit.*, t. I, p. 424, 444.

(13) Le prix des matériaux de construction a été relevé dans les comptes de la massarderie pendant un siècle, de 1325 à 1425: ils seront publiés dans un article consacré aux prix et salaires au moyen âge à Mons.

(14) La chaux était aussi produite à partir de fours alimentés au bois et les cendres étaient vendues comme celles de la briqueterie. Le charbon apparaît comme combustible dès le xv^e siècle.

(15) Ch. PIÉRARD, *Comptes cit.*, t. I, p. 358, 362, 443, 449.

(16) Les salaires variaient suivant la spécialité. Voir n. (13).

(17) Carte géologique de Belgique au 1/500.000^e, planche 8 de l'*Atlas de Belgique*; au 1/25.000^e: R. MARLIÈRE, feuille 140 (Jurbise-Obourg) et 151 (Mons-Givry), levé de 1964 à 1966, I.G.M., Bruxelles. - M. DRAPIEZ, *Constitution géologique de la province de Hainaut*, Mém. Acad. Bruxelles, 1823, p. 88; C. LE HARY DE BEAULIEU, *Guide minéralogique et paléontologique dans le Hainaut et l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Liège, 1861, p. 140. - On acquit des pierres aussi à Frameries et Cuesmes (où le comte de Hainaut jouit d'un tiers des produits grâce à la mense abbatiale; il remet parfois ces revenus à la ville à titre d'*assennes*), à Obourg (après accord avec le mayeur, l'exploitation est faite par Mons pendant la durée d'un bail déterminé): A.V.M., comptes de la massarderie: Ex. Ch. PIÉRARD, *Comptes cit.*, t. I, p. 270, 375, 379, 394, 443.

(18) A.V.M., C. 178 (1350), *Parties*: un exemple parmi d'autres: *513 blancquez pieres de jonkement qui vinrent de Chipty parmi 65 s. don cent - A Piérart Lefendeur pour une navée de pierre de la quariere de Ghelin 12 s. 6 d.* - Tuffeau tertiaire (montien et landénien) et craie mésozoïque (maestrichtien).

(19) Rappelons que le grès est bouchardé très finement et de Ville et à Sainte-Waudru. Intéressantes marques de tâcherons.

(20) L'usage de la brique est en honneur dès 1347 dans la construction de l'enceinte et, à la tour de Saint-Nicolas en

1416-1436: celui de la pierre bleue dès le milieu du xiv^e siècle au moins: C. 175 (1349), f^o 7^{vo}: *Item pour l'amenage de la noire pierre d'Escaussines c'on accata à Jehan Des Masis et à Gerart Mainnet pour le seuwière de Bertaimont 32 lb.*

(21) Dinantien. Cf. n. (17).

(22) Emmanuel-Henri FONSON (1729-1789) qui fut directeur des Ponts et Chaussées du Hainaut, édifia l'Hôtel de la Couronne en 1766 (Cf. *supra*) et fit un projet de transformation en style nouveau de la façade de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel des Etats (Cf. *supra*, p. 205). Si cette opération esthétique avait eu lieu, nous serions privé de la grâce et du charme du xv^e et du xvi^e siècles et la Place serait homogène du xviii^e siècle.

(23) Claude DE BETTIGNIES (1675-1740) est particulièrement connu pour la construction de chapelles (Ursulines, Visitandines, campanile de Sainte-Elisabeth), du collège communal dit de Houdain et pour la coupole (unique à Mons) du baptistère de Saint-Germain (détruite au xix^e siècle). Rien n'est connu de lui sur la Grand-Place. Son fils Pierre-François (1700-1765) fut maître des ouvrages de la ville dès 1740.

(24) Ph. Joseph CAFFIAUX (mort en 1753), avant tout sculpteur, réalisa la campanile de l'Hôtel de Ville en 1716-1718.

(25) Nicolas DE BRISSY travaille surtout pour l'abbaye de Saint-Ghislain, dont à Mons il édifia le dernier refuge. La Grand-Place ne lui doit apparemment rien. Son fils Jacques-Joseph (1747-1819) fut architecte communal. On a de lui des plans, des relevés et des ensembles réalisés hors de la Grand-Place, notamment la place Saint-Germain.

(26) François-Jacques DESAUBLEAUX fut maître des ouvrages de la ville de 1781 à 1794; il s'occupa surtout d'hydraulique et de canaux mais nous lui devons un plan des paroisses de Mons en 1786 fort utile pour la localisation de certains immeubles, rues et puits.

(27) C.F. OUVERTUS (1759-1820) qui fit surtout des travaux de géomètre arpenteur dont certains sont conservés à la Bibliothèque Albert I^{er}, au Cabinet des Estampes. On lui doit le puits Saint-Pierre et celui de la Place du Chapitre.

(28) Des grandes constructions furent cependant entreprises à Mons à partir de 1815 et jusque 1830: dernières fortifications, casernes. Seules les casernes de la place Nervienne sont conçues avec le sens du rythme et de l'ampleur.

(29) Hors de la Grand-Place, le xix^e siècle a toutefois conçu et réalisé quelques ensembles valables, homogènes et bien ordonnés (place Léopold, rue Léopold et rue Rogier, rue de l'Athénée), dans les quartiers nouvellement tracés après 1864. Fig. 14.

(30) Rue des Clercs, n^o 1, Grand-Place, n^o 30 et 33 et bientôt n^o 35 (du xvi^e siècle). Il est à déplorer que toutes les restaurations n'ont pas été aussi heureuses: le Drugstore a été gâché par un manque d'imagination de l'architecte et une obstination à ne pas écouter les avis de la Commission des Monuments et des Sites. (Fig. 15).

ANNEXE

Destination actuelle (1973) des maisons de la Grand-Place suivant les numéros attribués par l'Administration Communale (voir plan) et dans certains cas précis, nom ancien du bâtiment.

N° Raison sociale

- | | |
|---|---|
| 1. Charcuterie Félix. | 19. \ Théâtre. |
| 2. Pharmacie. | 20. / |
| 3. Café Léon. | 21. Café « A no maison ». |
| 4. Garage et café français. Le Bistrot; anc. Aigle d'or; anc. Ane Royet. | 22. (— Bureaux de l'Adm. Comm.; anc. Saint-Christophe. |
| 5. Café « La Terrasse ». |) — <i>idem</i> ; anc. Toison d'Or. |
| 6. Tabac « A la Civette ». |) — Hôtel de Ville. |
| 7. Café de la Paix. |) — Chapelle Saint-Georges. |
| 8. Café Novada. | 23. (— Cour d'Appel et Cour du Travail; anc. Faculté |
| 9. Café Floréal (Le Colombophile jusqu'en 1955); abandonné depuis plusieurs années. | 24.) Universitaire Catholique de Mons; anc. Couronne |
| 10. Café Royal. | (Impériale. |
| 11. Café des Princes. | 25. Café Terminus. |
| 12. Pâtisserie Saey (café Rubens jusqu'en 1955). | 26. Café-restaurant « A l'Albert ». |
| 13. Cinéma Alhambra | 27. Drugstore; anc. Brasserie de Bruxelles. |
| 13 bis. Taverne « Aux Chevaliers » | 28. Friture Concordia. |
| (anc. Impératrice; anc. Caves de Munich (vers 1900). | 29. Café Excelsior. |
| 14. Café « Au Ropieur ». | 30. Société d'Assurances « La Royale Belge ». |
| 15. Charcuterie. | 31. Commerce « Roussel ». |
| 16. Café « Au Greffier ». | 32. La Boutique. |
| 17. Café « Le Beaulieu ». | 33. Société Générale de Banque. |
| 18. Café Central. | 34. Café, Le Doudou. |
| | (+ le Crédit Communal |
| |) 1, rue des Clercs |
| |) = maisons du début du |
| | (XVIII ^e s., de même fa- |
| |) çade. |
| | 35. La Ménagère; anc. Blanc Lévrier. |
| | 36. Café « Mouton Blanc ». |
| | 37. Café « La Cigogne ». |
| | 38. Café « Au comte de Flandre ». |
| | 39. Café « Maison des Corporations ». |
| | 40. Hôtel Roi des Belges. Le Kléber. |
| | (emplacement de |
| |) la Grande Bou- |
| |) cherie. |
| | 41. Fleuriste Hortense. |

LE CHATEAU DE FRANC-WARET

Norbert BASTIN

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

1. INTRODUCTION

A. historique

B. sources

2. ANALYSE MONUMENTALE DU CHATEAU

A. Franc-Warêt à la fin du xvi^e et au xvii^e siècle

B. Franc-Warêt au xviii^e siècle

1. 1^{re} moitié du xviii^e siècle

2. 2^e moitié du xviii^e siècle

a) Analyse des transformations

b) Architecte et corps de métiers.

3. ETUDE DES JARDINS

4. CONCLUSIONS

AVANT-PROPOS

Notre étonnement était grand de voir le peu d'intérêt que nos contemporains, pourtant avides de beauté, accordaient à l'architecture du XVIII^e siècle tellement humaine, raffinée et équilibrée. Les châteaux féodaux tels Lavaux-Sainte-Anne ou Spontin recueillent davantage leur suffrage. Cet état de choses repose en partie sur le fait que les monuments civils du XVIII^e siècle ont été peu étudiés jusqu'à nos jours.

La beauté remarquable du château de Franc-Warêt situé dans un vallon harmonieusement boisé nous séduisit. Les reflets de cette demeure dans les eaux calmes des douves, les étangs, les arbres rares du jardin anglais et la symétrie des jardins français, tout concourait à doter d'un charme indéfinissable ce que nous considérons comme un des plus beaux exemples de classicisme influencé par le style Louis XV de la province de Namur.

Comme il n'existait aucune étude architecturale (1) sur le château de Franc-Warêt, nous avons entrepris

de faire une monographie archéologique de celui-ci qui est le point de départ d'études sur d'autres châteaux et hôtels des XVII^e et XVIII^e siècles (-).

Nous sommes conscient que ce travail n'aurait pu être mené à bien sans les conseils éclairés de M. le Professeur Brigode qui a dirigé nos recherches, sans la riche documentation fournie avec une très grande amabilité par le Comte Amédée d'Andigné qui a mis à notre disposition à la fois les archives de sa famille et qui nous a permis de faire un relevé approfondi de son château.

Nos remerciements s'adressent également aux conservateurs des Archives de l'Etat à Namur, Monsieur Bovesse et Madame Douxchamps, au conservateur des Musées de Namur, Monsieur Dasnoy et à Mademoiselle Ladrier, archiviste, qui dirige le classement du fonds d'archives du château de Franc-Warêt.

Décembre 1970

1. INTRODUCTION

A) Aperçu géographique et historique

A. APERÇU GEOGRAPHIQUE

La commune de Franc-Warêt est située à onze kilomètres et demi de Namur, au nord-ouest de la route Namur-Hannut.

Par son aspect général, par son relief accidenté et varié, par ses assises de calcaire mosan, la contrée se présente comme une portion détachée du Condroz par le profond sillon de la Meuse. Elle se différencie ainsi nettement du plateau de la Hesbaye, à laquelle elle confine vers le nord et le nord-est.

Le village, l'église et le château sont blottis le long d'un ruisseau appelé le Ry de Franc-Warêt, affluent de la Gelbresséc. Une allée de hêtres d'une centaine de mètres aboutit dans un parc anglais d'où l'on peut admirer le château entouré d'eau, derrière lequel des jardins à la française, adossés à la colline, se relèvent en terrasses.

Le château en forme de A majuscule, vaste quadrilatère avec deux avancées vers le sud, comprend la demeure seigneuriale proprement dite au sud et de nombreux communs, dont un bâtiment situé à l'ouest à l'extérieur des douves, qui servit d'orangerie au XVIII^e siècle et d'écurie au XIX^e siècle.

Au sud-est à quelques dizaines de mètres, l'église sépare le village du château, tandis qu'une grange du XVIII^e siècle a été construite à proximité sur une ligne parallèle à l'aile est.

B. APERÇU HISTORIQUE

Warêt qui vient de guéret, *jachère*, semble avoir désigné dans les temps anciens tout le plateau qu'étagait la falaise rocheuse de Marche-les-Dames.

On trouve d'ailleurs dans les environs plusieurs localités du même nom : au nord, Warêt-la-Chaussée, au sud, Ville-en-Warêt, à l'est, Petit-Warêt et Warêt l'Evêque.

Le qualificatif Franc indiquerait qu'il y eut à cet endroit dans le lointain moyen âge une terre franche, une sorte d'alleu ne relevant d'aucun suzerain ⁽³⁾.

La seigneurie de Franc-Warêt faisait partie du comté de Namur. Les premiers documents relatifs à cette terre datent de la fin du XIII^e siècle ⁽⁴⁾.

C'est grâce au mariage, en 1591, d'Hélène d'Yve *dame très foncière de Franc-Warêt* ⁽⁵⁾, fille d'Henri d'Yve, lieutenant gouverneur de Namur, avec Jean

baron de Groesbeeck que la terre de Franc-Warêt passa dans cette dernière famille. Dans leur testament du 29 décembre 1622, ils lèguent à leur fils *la dite seigneurie de Franc-Warêt avec le chasteau, maison, grange, establieries, bergeries, terriers, preitz, bois, hayes, prairies, paischy, cens, rentes, revenus, appendices et appartenances par eulx acquis, constant leur mariage* ⁽⁶⁾. Jean-Paul, baron de Groesbeeck archidiacre du Condroz, chanoine tréfoncier de Saint-Lambert devint grand Prévost de la cathédrale de Liège le 22 février 1653, il avait relevé Franc-Warêt le 19 juin 1640. La seigneurie hautaine, qui lui avait déjà été engagée par le comte de Namur, au prix de deux mille six cents florins, lui fut vendue le 13 novembre 1664 pour un supplément de deux mille quatre cents florins. C'est lui qui transforma l'ancienne chapelle et édifia la première cure.

D'après M. de Radiguès, Paul Jean baron de Groesbeeck fait relief de la seigneurie le 17 juillet 1673 ⁽⁷⁾.

Il existe encore dans le *Fonds de Franc-Warêt un Registre aux biens, terres, ptrez, bois, maisons, cens, rentes, appartenants à Messire Paul Jean Baron de Groesbeeck, Grand Prévost et Archidiacre de Liège, Prévost de St Denys, seigneur de Franc-Warêt et Jemeppe-sur-Sambre* dans lequel on peut lire : *En quoi consiste Franc-Warêt, ses droits et autorités.*

Il y a une bonne maison et château, basse-cour de pierre et brique, environnée d'un bon fossé plein d'eau vive. Fran-Waret est seigneurie tréfoncière avec moyenne et basse juridiction ⁽⁸⁾.

Jean Paul de Groesbeeck était le neveu du cardinal de Groesbeeck, prince-évêque de Liège de 1563 à 1580.

A la mort du Grand-Prévost de Liège, son neveu Gérard de Groesbeeck, chanoine de Saint-Lambert, hérite *du château de Franc-Warêt avec tous les biens adjacents, à savoir 80 bonniers de terre arable chaque année, 80 ou environ bonniers de bois, prés, jardins, pacages collation de pastorat* ⁽⁹⁾.

Les dispositions testamentaires de Paul Jean de Groesbeeck interdisaient à son héritier de vendre, d'aliéner, d'hypothéquer cette terre en tout ou en partie et la soumettait à fideicommiss jusqu'à la cinquième génération.

L'héritage est d'ailleurs important, il comprend le château et le village de Franc-Warêt, la cense de Murchy, le Trieu, le Sart-Helman, les terres et biens de la Haute-Fontaine et quelques bonniers de terre dépendant du village de Ville-en-Warêt ⁽¹⁰⁾.

Gérard-Jean de Groesbeeck, ancien major d'un régiment de cuirassiers, puis chanoine, fut relevé de son caractère sacré par dispenses du 30 avril 1667 et

épousa Begge de Severy d'Eve en 1679, fille d'Eve-rard-Florent, seigneur de Saint-Amand, gouverneur et capitaine du Château de Namur et d'Anne-Marie d'Argenteau. Il mourut sans enfants en 1685 (1¹).

Son petit neveu Jacques-François, né le 14 octobre 1670, fils de Jacques de Groesbeeck et de Claire Albertine d'Anneux, hérita de Franc-Warêt en vertu du fideicommiss du Grand Prévost; il reçut en plus de son oncle Gérard-Jean de Grosbeeck la terre de Gelbressée et de sa tante Begge de Severy d'Eve, la seigneurie de Purnode.

Le 19 juin 1690, il épousa Marie-Anne d'Harscamp, fille aînée du Baron d'Harscamp, seigneur de la Marlière, Fernelmont, Ville-le-Bois, Bierwart et d'autres grands biens. Ils eurent douze enfants (1²).

A leur fils Antoine Lamoral, qui devait hériter de la terre et de la seigneurie foncière et hautaine de Franc-Warêt, ils donnent à titre de fideicommiss la seigneurie de Jerbaise, la cense de Graux, de la Baronnie de Groesbeeck, le moulin et les étangs et enfin la belle et grande terre de Roly.

Antoine mourut en 1728, son frère cadet Alexandre-François hérita en 1744 à la mort de son père.

Alexandre-François, comte de Groesbeeck, de Wemeling, du Saint-Empire, vicomte d'Aublain, seigneur de Franc-Warêt, Gelbressée, Purnode, etc., avait épousé le 7 septembre 1727 Elisabeth Catherine Baronne de Schuren, Hagoort et du Saint-Empire, dame héritière de Dussen dont il eut quatre enfants (1³).

Les deux fils moururent jeunes, le premier, Jean Jacques-François à l'âge de 15 mois, le second, Jacques-François, le 7 septembre 1757 à vingt-quatre ans. Ce fils, sur lequel Alexandre-François avait placé tous ses espoirs, était capitaine d'infanterie au régiment de Ligne, il trouva la mort à la bataille de Gorkitz en Lusace. Il restait deux filles, Marie-Anne-Françoise qui épousa en 1750 (1⁴) le comte de Croix dont elle eut trois enfants et Elisabeth Catherine-Françoise qui resta célibataire et fut enterrée à Gelbressée en 1782.

Alexandre-François fut un grand bâtisseur. Pendant sa longue vie, qui dura quatre-vingt-douze ans, il ne cessa d'améliorer et d'agrandir ses propriétés. Il construisit, comme nous le verrons plus loin, l'Hôtel de la rue Saint-Aubain à Namur, le château de Franc-Warêt et fit de nombreux travaux à ses fermes.

Sa vie cependant fut remplie de deuils, il vit mourir ses fils, sa femme et ses filles. La Marquise de Croix sa fille laissait trois enfants, lorsqu'elle succomba en 1762 d'une fluxion de poitrine.

Par un testament du 5 décembre 1785 (1⁵), le dernier des Groesbeeck avantage son petit-fils Charles-Lidwine de Croix. Il lui lègue en fideicommiss les seigneuries d'Aublain, Roly, Sart-en-Fagne.

Voulant, écrit-il, que mes biens ne soient démembrés et les fruits de toutes les peines que je me suis donné pour leur amélioration, par ses dépenses considérables tant en acquisition qu'en réparation, édification d'importants bâtiments et particulièrement en remboursement de gros capitaux dont ils étaient affectés ... se trouvaient perdus et n'exposât mes dits descendants à des discussions et difficultés...

Aux seigneuries précitées s'ajoutent les terres de Franc-Warêt, Gelbressée et l'Hôtel de Namur. En compensation Charles-Lidwine devra payer certaines sommes à ses sœurs.

Le Comte de Groesbeeck mourut en 1789 à la veille de la révolution française. Son héritier, né le 16 octobre 1760, était à cette époque major en second au Régiment de Provence; il fut élu député de l'Artois aux Etats Généraux réunis à Versailles.

Il remplit ensuite les fonctions de secrétaire de la Constituante du 28 février au 15 mars 1790.

Charles-Lidwine vécut les périodes troublées de la révolution, il dut s'enfuir en Angleterre après avoir été dénoncé par Marat de s'être trouvé aux Tuileries pendant la nuit du 10 août, le 27 floréal an 4 (27 mai 1796), il est inscrit sur la liste des émigrés et ses biens sont confisqués. Ce n'est que le 31 octobre 1801 (1⁶), après la chute du Directoire, qu'il rentrera en leur possession. Jouissant alors d'un peu de calme, il s'occupe de ses propriétés, il restaure Franc-Warêt et y fait de nombreuses transformations et agrandissements. Il aménage dans les jardins à proximité du château un parc anglais et fait construire une nouvelle orangerie.

Ses biens ne seront plus jamais menacés : sous l'empire, il recevra en 1812 le titre de comte et l'année suivante, sur la présentation du département de Sambre-et-Meuse, il deviendra sénateur; sous la Restauration, Louis XVIII le nommera pair de France (1⁷).

Charles-Lidwine et ses biens passèrent, sans trop d'encombres, à travers ces périodes troublées. Franc-Warêt, grâce à la vigilance du fidèle notaire Masset, n'eut pas trop à souffrir de la confiscation.

Le 22 novembre 1802 avait été célébré le mariage du comte de Croix avec Augustine-Eugénie-Victoire de Vassé, fille d'Alexis-Etienne marquis de Vassé, dernier Vidame du Mans et Lieutenant-Général des armées du roi (1⁸). De ce maraige naquirent trois enfants, une fille morte jeune et deux garçons, Ernest et Charles.

Peu après la mort de son père survenue en 1832, Ernest de Croix épousa Blanche de Pieffort. Il entreprit également des travaux au château. Il fit construire la nouvelle salle à manger et aménager pour sa mère le premier étage au-dessus des écuries. Quelques années plus tard, il fit décorer la nouvelle salle à manger et travailler du côté de la basse-cour dans les communs.

Ernest de Croix, après avoir perdu un fils en 1861, laissait deux filles : Marguerite épousa le Marquis de Caulaincourt qui la laissa veuve sans enfants et Blanche qui eut quatre filles et un fils de son mariage avec le comte Amédée d'Andigné.

Le Marquis de Croix considérant comme un devoir ce qui avait été fait par le comte de Groesbeek en faveur de Charles-Lidwine de Croix, légua à son petit-fils Jean d'Andigné la terre de Franc-Warêt (19).

Ce dernier la conserva jusqu'en 1938. Actuellement, c'est son fils le Comte Amédée d'Andigné qui continue la tradition.

B) Sources

Nos sources comprennent principalement le château tel qu'il est encore aujourd'hui, le *Fonds d'archives du Château de Franc-Warêt*, déposé en septembre 1965 et en juillet 1966 aux Archives de l'Etat à Namur, dont le classement a été entrepris par Mademoiselle Ladrier, une douzaine de plans, découverts dans la suite que le comte nous permit d'utiliser avant de les déposer aux Archives.

Le *Fonds du château de Franc-Warêt*, dont le classement n'est pas terminé, se révéla bientôt comme le plus important des dépôts privés de la province de Namur. Il comprend principalement des contrats, des actes, de la correspondance et les comptes de 1747 à 1900.

Nos sources monumentales sont constituées par le château de Franc-Warêt tel qu'il est aujourd'hui dont nous avons fait le relevé complet avec plans terriers, coupes, élévations et profils de certains détails.

Quant aux sources iconographiques, elles sont fort nombreuses; en plus des plans découverts en 1966, qui font partie du *Fonds du Château de Franc-Warêt* dont nous avons parlé plus haut, nous devons citer l'ouvrage commandé en 1604 par le prince Charles duc de Croy et d'Aerschot et illustré par Adrien de Montigny qui comprend une miniature du château de Franc-Warêt et des environs immédiats. Ce document est assez intéressant, bien qu'on ne puisse, en ce qui concerne certains détails, lui accorder un crédit total.

Nous avons également utilisé deux lithographies du XIX^e siècle, celle de L. Ghémar publiée en 1846 qui représente la façade principale avec sa cour d'honneur garnie de grillages à laquelle on accède par un pont situé dans l'axe de l'allée centrale, et celle de Vasseur extraite de l'ouvrage de Damseaux, sur *la Belgique pittoresque*, que l'on peut situer entre les années 1872 et 1878 sur laquelle deux ponts donnent accès à la cour d'honneur. Elles se révélèrent d'ailleurs d'une importance secondaire, étant donné que la façade principale à l'exception des ponts ne fut guère transformée au cours du XIX^e siècle, et que d'ailleurs ces modifications sont renseignées dans les comptes.

Nous avons évidemment consulté les relevés du cadastre qui datent des années 1812, 1920 et 1932.

Seul le premier retint toute notre attention, puisqu'il se situe après les transformations faites par l'architecte Dukers, mais avant la construction de la nouvelle salle à manger en 1834 et avant les travaux dirigés par l'architecte Gonthier vers les années 1850.

Les relevés de 1920 et 1932 montrent le château tel qu'il est aujourd'hui. Celui de 1932 plus complet est dessiné à plus grande échelle.

La carte de Ferraris qu'il faut situer vers les années 1770 est le premier relevé, quoique schématique, des transformations faites au château en 1750.

Quant aux sources littéraires assez nombreuses, elles ne furent d'aucun intérêt à l'exception de la description du château de Franc-Warêt faite par Saumery dans *Les Délices du Pays de Liège* en 1744, quelques années avant les grandes transformations du milieu du XVIII^e siècle.

2. ANALYSE MONUMENTALE A LA LUMIERE DES DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES ET DES SOURCES D'ARCHIVES

A) Franc-Warêt à la fin du XVI^e et au XVII^e siècle

Le plus ancien document qui reproduise le château de Franc-Warêt est une vue peinte à la gouache, faite en 1604 par Adrien de Montigny à la demande du Prince Charles, duc de Croy et d'Aerschot (20). Elle fait partie d'un recueil de deux cent soixante-neuf vues du comté de Namur, réalisées sur parchemin en 1604 et 1605.



Fig. 1. Adrien de Montigny. Château de Franc-Warêt, gouache sur papier.

Cet album reproduit les monuments de Namur, les abbayes et monastères, les villes, villages et hameaux du comté avec leurs châteaux et leurs églises encadrés d'une large bordure enluminée dont le décor varie. Sur chaque miniature, un cartel garni de cordons terminé par des glands porte le nom de l'endroit représenté (21).

A l'intérieur d'un cartouche rectangulaire apparaît le village de Franc-Warêt composé, à l'avant-plan droit, de l'église paroissiale, d'une douzaine de maisons à toits de chaume éparpillées dans ce vallon et enfin dans le fond à gauche du château de Franc-Warêt.

Quelle est la valeur de ce témoignage ? On sait que Montigny a peint les paysages *selon le naturelle*, comme il l'a écrit dans le recueil. M. Courtoy met en doute ces paroles en disant qu'il a cédé souvent à la fantaisie (22).

Les comptes de la ville de Namur prouvent que Montigny a parcouru le comté et est passé à Namur le 9 mai 1605 où il toucha de la ville quinze florins pour subvenir aux dépenses de son voyage.

Nous croyons également que pas plus que d'autres, la vue de Franc-Warêt n'a pas été peinte avec un souci rigoureux d'exactitude.

Si l'orientation de l'église n'est pas exacte, (en effet nous devrions voir le chevet et la nef sud et non pas l'entrée avec la tour) par contre le site vallonné a été respecté. Le château dessiné par Adrien de Montigny est composé d'une aile à pignon dentelé comportant deux étages, flanquée au nord-est d'une tour carrée et au sud-est d'une tour circulaire. Sur le pignon sud est greffée une annexe d'un seul étage.

Etant donné l'angle choisi par l'artiste, la grange, les étables et l'entrée n'apparaissent pas sur le dessin.

Si nous sommes certains de l'existence de la tour carrée, bien que cependant légèrement déplacée vers l'est, des doutes sérieux apparaissent à notre esprit concernant l'emplacement de la tour ronde qui, à notre avis, se trouvait en plein midi comme le confirment les plans du XVIII^e siècle (23). Si Montigny s'est permis de déplacer les tours, il n'est pas impossible qu'il en ait fait autant pour le corps de logis, c'est ce que nous verrons plus loin.

Le nombre et la disposition des fenêtres nous paraissent fantaisistes; en effet la tour carrée en possède deux par niveau sur chaque face, or les fenêtres de cette époque existent encore, on en compte une seule par niveau, située au centre de chaque face. En ce qui concerne les ouvertures pratiquées dans le corps de logis, nous manquons d'éléments pour nous prononcer, mais nous n'osons faire crédit à Adrien de Montigny.

D'après ce document, on peut écrire que l'aspect du château de Franc-Warêt au début du XVII^e siècle était comparable à celui de la plupart des châteaux-fermes de nos régions (24).

Le plus ancien texte connu, qui fasse allusion au château de Franc-Warêt, est le testament de Jean de Groesbeeck et de dame Hélène d'Yve qui date du 29 décembre 1622. Ils lèguent à leurs fils Paul *la dite seigneurie de Franc-Warêt avec le chasteau maison, grange, estableries, bergeries, terres, preitz, bois...* (25) ? Ce texte, quoique très bref, distingue la partie militaire de la maison d'habitation et de la partie réservée à l'exploitation agricole.

Cette énumération ne diffère guère de celle faite en 1672 dans le *Registre aux biens, terres, prets, bois,*

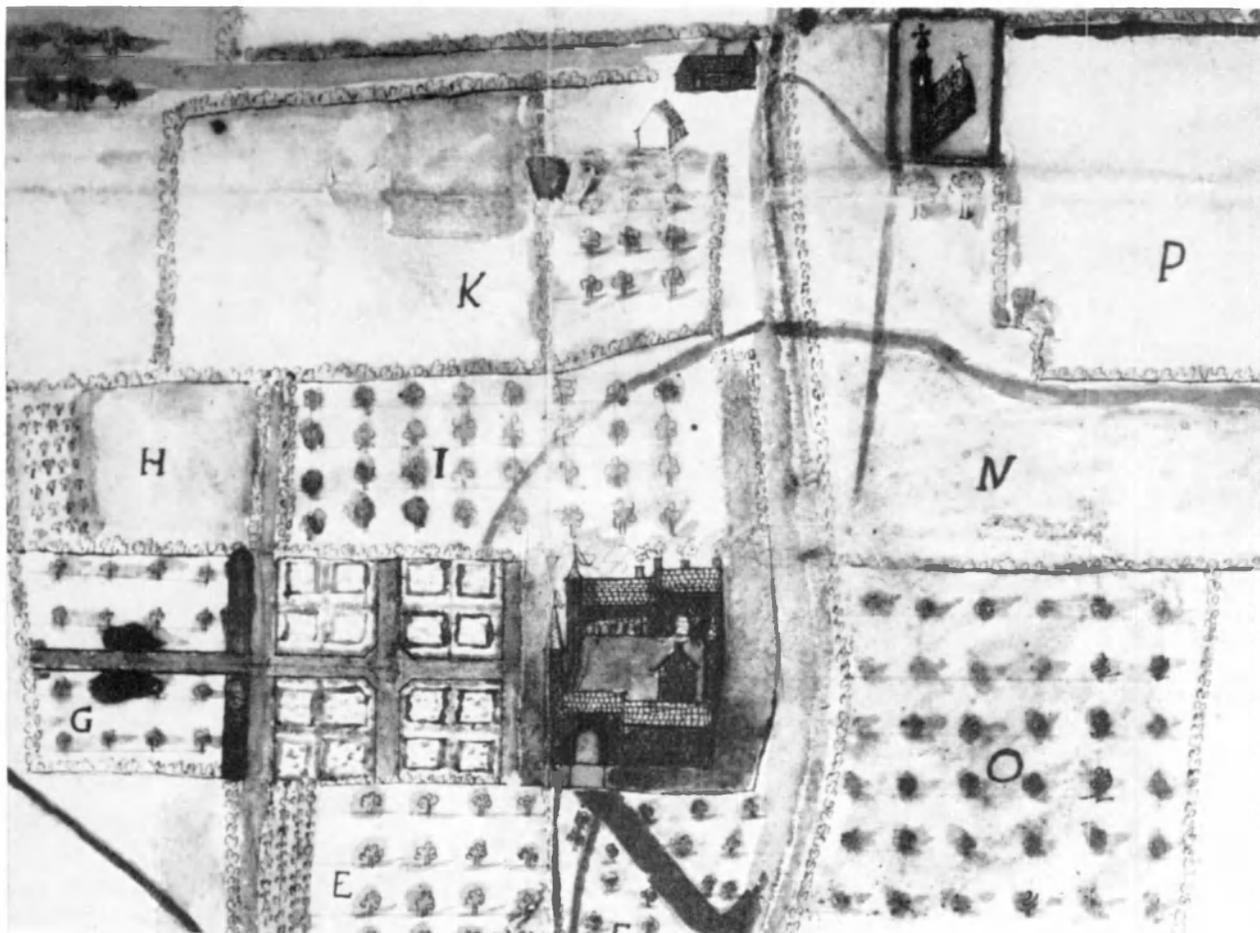


Fig. 2. Anonyme. Dessin colorié du village et du château de Franc-Warêt, début XVIII^e siècle.

maisons, cens, rentes appartenant à Paul Jean de Groesbeeck. En ce sens qu'il y a un château et des communs. On y lit : *En quoi consiste Franc-Warêt, ses droits et autorités. Il y a une bonne maison et château, basse-cour de pierre et brique, environnée d'un bon fossé plein d'eau vive* (-⁶).

B) Le château de Franc-Warêt au XVIII^e siècle

1. LA 1^{re} MOITIE DU XVIII^e SIECLE

Les deux textes du XVII^e siècle concordent avec une vue cavalière des constructions datant du début du XVIII^e siècle (-⁷).

Celui-ci intitulé *Figuratif Des Principales Chemins et precentes qui aboutissent au village de francwarêt comme aussi des pachis, et plantes qui sonts proche du chasteau qui appartient aussi bien que la seigneurie à Noble Seigneur de Groesbeeck* et dessiné sur une feuille de papier carrée de quatre-vingt-seize centimètres de côté, colorié en jaune, vert, rouge et brun, représente le domaine de Franc-Warêt avec le château, l'église, la cure, une maison face à l'église et enfin au sud-ouest, situé le long du ry, un moulin alimenté par trois étangs.

La fidélité du dessin n'est pas entachée par la maladresse du dessinateur qui a éprouvé de grandes difficultés à rendre la perspective des bâtiments. La vue plongeante du château est prise de l'ouest.

Le château-ferme, entouré d'eau, est formé de deux ailes parallèles, l'une à l'ouest, l'autre à l'est, reliées par deux murs qui ferment ainsi le carré.

L'aile ouest comprend une tour ronde à l'angle nord, une entrée cochère avec arc en plein cintre et pont jeté sur les douves et un bâtiment assez vaste qui devait servir de grange.

Dans la partie sud de la cour, perpendiculairement à l'aile ouest, se dresse le pignon d'une construction assez importante, isolée et munie d'une cheminée.

L'aile est est composée à l'angle nord d'une tour carrée plus basse que l'actuelle, accolée à un bâtiment surmonté d'une cheminée et percé de quatre ouvertures dont trois en plein cintre. La partie sud de l'aile nord comporte une construction plus haute garnie de trois cheminées et munie d'une porte cochère. C'est sans doute à cet endroit que se trouvait le corps de logis. Quant au mur sud, il est défendu en son milieu par une tour ronde. Il n'existe encore aucun passage pratiqué dans l'enceinte nord pour conduire directement dans les jardins français qui pourtant sont dessinés sur le plan. Ils sont composés de deux quadrilatères aux dimensions presque identiques à celle des douves, le premier est divisé en seize carrés égaux comme sur le plan n° 2 (-⁸) dont nous parlerons plus loin. Tandis qu'une charmille centrale, à laquelle Saumery fera allusion en 1744 dans *Les Délices du pays de Liège* (-⁹), décore le second.

Ce dessin a dû être exécuté dans le premier quart du XVIII^e siècle. Il ne peut en aucun cas être antérieur à 1686, date à laquelle Jacques-François de Groesbeeck, âgé de seize ans, hérita du domaine. En effet il y est fait mention de *l'héritage* du moulin, des étangs, et du pachtis du Sr Antoine (-¹⁰). Or Jacques-François et son épouse dans leur testament lèguent à leur fils aîné Antoine Lamoral, en plus de la seigneurie de Franc-Warêt, *le moulin construit par eux et les étangs faits...* Ce croquis ne peut non plus être postérieur à la mort d'Antoine qui eut lieu en 1728 (-¹¹).

Le plan ainsi que les deux textes cités plus haut nous permettent d'écrire que dès le début du XVII^e siècle, le château tout en ne comportant que deux ailes, englobait déjà l'actuel carré. L'implantation n'a pas varié au cours des temps.

La comparaison avec la miniature de l'album du duc de Croy montre que Montigny n'a tenu compte que des éléments les plus remarquables du château, le corps de logis à deux étages, la tour ronde et la tour carrée, plus larges que les autres, et qu'il les a groupés suivant sa fantaisie. En effet ou bien il a supprimé la partie basse de l'aile est, ou bien nous

devons la retrouver dans le petit bâtiment sans étage placé à l'extrémité sud.

Après avoir augmenté considérablement sa fortune et amélioré par divers travaux et implantations ses propriétés, Jacques-François de Groesbeeck (1670-1744) voulut transformer son château. C'est probablement lui qui commanda dans le premier tiers du XVIII^e siècle ce plan qui ne fut que partiellement réalisé (-¹²). Celui-ci dessiné en pieds de France à l'encre sur un papier d'une longueur totale d'un mètre trente-six sur trente-sept centimètres est formé de trois feuilles collées l'une à l'autre. L'architecte a voulu réaliser un projet conforme à l'esprit classique français en inscrivant le château dans un ensemble de jardins dont les lignes géométriques s'harmonisent parfaitement avec les bâtiments. Ceux-ci forment un quadrilatère à côtés presque égaux et angles droits avec une tour à chaque angle, rondes à l'ouest et carrées à l'est. Une allée centrale conduit à la façade sud du château. L'entrée nord qui se trouve dans l'axe de la première s'ouvre sur des jardins français en terrasses, composés de deux quadrilatères aux dimensions identiques à celui des bâtiments et divisés en quatre allées principales. Les jardins actuels, dans l'ensemble, sont conformes à ce plan.

La façade sud est composée de deux bâtiments rectangulaires entre lesquels on a aménagé un accès à la cour intérieure. La façade nord de ces deux bâtiments est entourée d'un fossé plein d'eau, enjambé par un pont. Un hall avec grand escalier et deux pièces forment l'aile située à l'est. Quant aux cheminées, elles concordent toujours avec la réalité actuelle; le second bâtiment situé à l'ouest est composé d'une salle largement ouverte sur l'avant-cour, probablement une remise pour voitures et d'une écurie de douze stalles.

Les bâtiments de l'aile ouest ont été reculés vers l'est afin de former une cour à angles droits. La grange a été déplacée vers le sud et son entrée se trouve sur la face nord à l'intérieur de la cour. En surcharge quelques traits au crayon noir reculent vers le nord d'environ trois mètres cinquante la façade principale pour former un carré parfait. Nous constatons également la présence dans l'aile est de deux escaliers, le premier, le plus grand, vis-à-vis d'une double porte (-¹³) qui donne dans l'angle sud-est de l'avant-cour, le second, plus petit, dans la quatrième pièce en partant de la tour nord-est.

Jacques-François de Groesbeeck s'intéressa surtout aux jardins et à l'aile nord où il construisit la suite de bâtiments renseignés sur le plan que nous venons de décrire. Il fit percer au milieu de cette aile un passage donnant accès aux jardins. Il remplaça encore

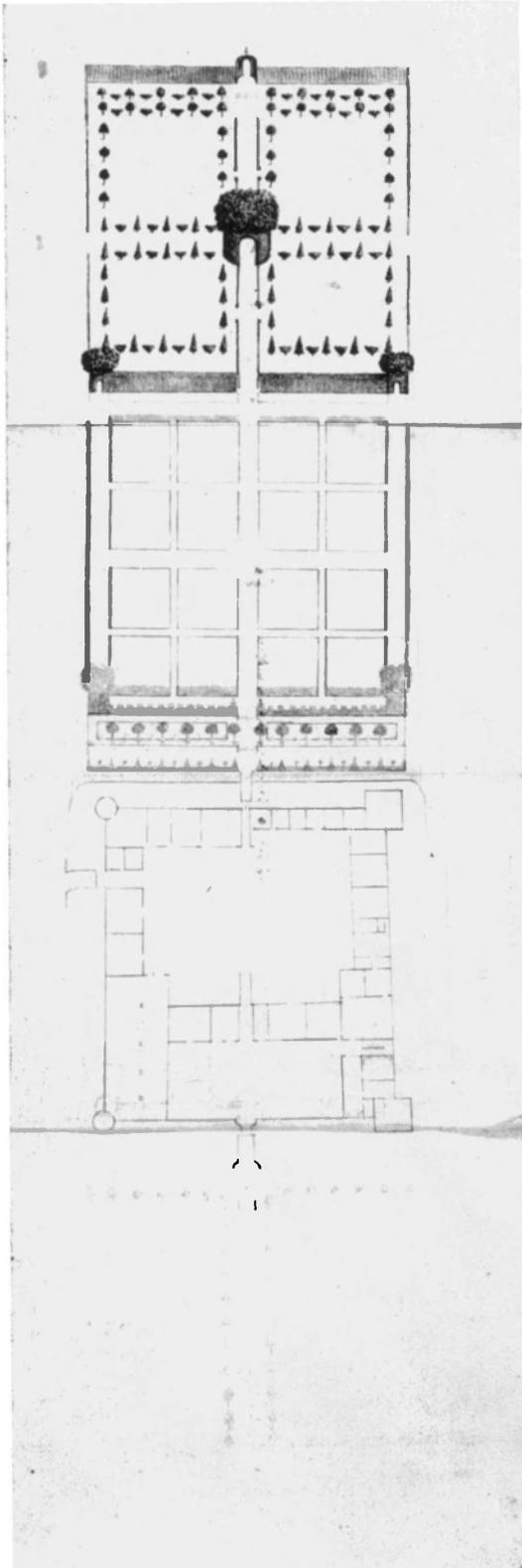


Fig. 3. Anonyme. Dessin à l'encre du château et des jardins de Franc-Warêt, 1 1/3 du XVIII^e siècle.

l'entrée cochère accolée à la tour nord-ouest par un pont-levis situé plus au sud, comme l'indique le plan.

A l'est, il rehaussa la tour sud-est carrée⁽³⁴⁾. Pour des motifs que nous ignorons, l'aile sud resta inachevée. Seule la moitié est de cette aile, composée de deux pièces et d'un escalier, fut mise en œuvre. La partie ouest demeura telle quelle.

Malheureusement dans l'important *fonds du château* de Franc-Warêt, les comptes ne sont bien tenus qu'à partir des années 1744; ils nous ont d'ailleurs permis de faire des découvertes très intéressantes sur la reconstruction du château. Avant cette date, nous n'avons jusqu'à présent rien trouvé de valable à l'exception de quelques testaments et contrats de mariage. Rien ne concerne le château de Franc-Warêt proprement dit sauf des comptes de ménage.

En 1744, Saumery, dans *Les Délices du pays de Liège*, le décrit comme un *château de bel apparence*.

Son enceinte extérieure, écrit-il, est flanquée de deux tours, dont l'une est au milieu de la face du midi, l'autre placée sur l'angle du Nord-West, sert de défense au Pont-levis qui regarde l'Occident. Le donjon placé au fond de la Cour a pour plan quelques bâtiments autour d'une petite cour carrée défendue par quelques tours. Le Jardin, placé hors du fossé du côté Nord, est relevé en terrasses et bien entretenu. Le plus agréable de ses ornements est une Etoile de charmille taillée avec soin⁽³⁵⁾.

Cette description du château et des jardins confirme les transformations réalisées par Jacques-François de Groesbeeck décédé en 1744. Malheureusement l'imprécision de l'auteur nous empêche d'en dire davantage.

2. LA 2^e MOITIE DU XVIII^e SIECLE

Alexandre-François, comte de Groesbeeck, hérita en 1744 du château de Franc-Warêt. C'est avec lui que commence pour Franc-Warêt une période brillante : le comte va transformer le château fortifié en une demeure élégante et confortable.

Alexandre-François de Groesbeeck voyait grand, il transforma la même année à Namur l'ancien refuge de l'abbaye de Villers en un hôtel somptueux. L'importance de ses revenus en terres, bois, rentes et obligations lui permit de mener à bien sans difficulté ces deux constructions⁽³⁶⁾.

Nous avons découvert dans les archives du château de Franc-Warêt quatre autres plans du XVIII^e siècle.

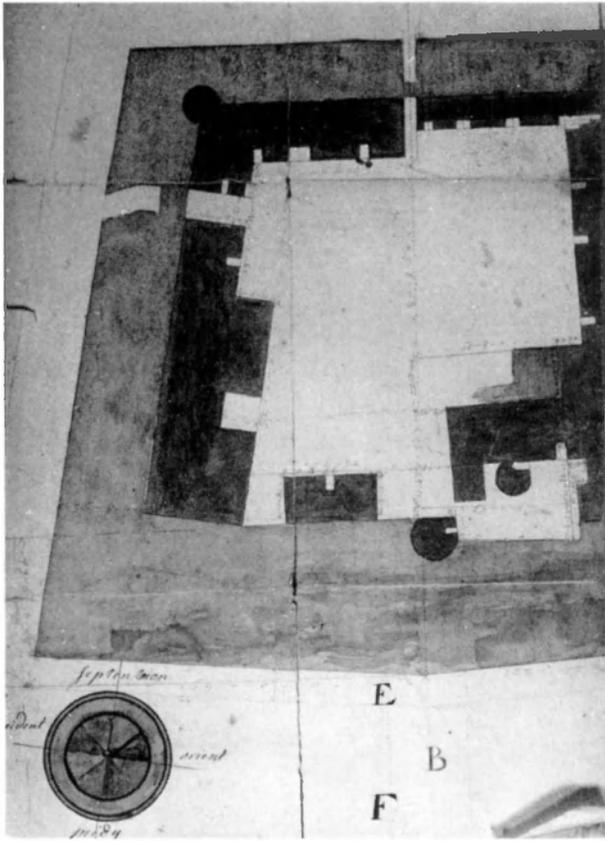


Fig. 4. Chermans. Dessin du château de Franc-Warêt (état des lieux avant les travaux de 1750).

Le premier colorié en vert et rouge d'environ 38×38 centimètres vraisemblablement en pieds de Saint-Hubert⁽³⁷⁾, semble correspondre à l'état réel du château avant les transformations⁽³⁸⁾. Les bâtiments entourés d'eau sont disposés autour d'une vaste cour centrale à laquelle on accède par une entrée principale avec pont-levis, situé sur la face ouest. Une seconde entrée de moindre importance, percée au milieu de l'aile nord, sépare deux bâtiments de profondeurs différentes, reliés chacun à une tour d'angle, circulaire à l'ouest et carrée à l'est.

Les façades est et ouest sont formées chacune d'une suite ininterrompue de bâtiments de profondeurs variées. Quant à la face du midi, elle offre beaucoup moins d'unité : au centre une tour circulaire et massive s'avance sur les douves, à l'ouest de celle-ci se trouve un bâtiment rectangulaire isolé tandis qu'à l'est de la tour on remarque un bâtiment attenant à l'aile est, flanqué d'une tour circulaire et d'une avancée vers le sud. Dans le coin intérieur gauche de

ce plan, une rose des vents, coloriée en rose et vert portant les inscriptions, *orient, midy, occident, septentrion*, oriente le château.

L'état actuel du château et la description faite par Saumery, que nous avons reprise plus haut, prouvent qu'il s'agit bien là du château de Franc-Warêt tel qu'il se présentait avant les transformations de 1750.

En effet l'implantation du vaste quadrilatère est la même; les murs extérieurs des ailes nord et est n'ont pas été modifiés, ceux de l'aile ouest sont percés actuellement tout contre la tour d'angle, déplaçant ainsi le pont-levis de quatre mètres vers le nord.

Seule la façade sud ne possède aucun élément commun avec l'état actuel du château, mais concorde partiellement avec la description de Saumery et le plan n° 2. Les tours, placées l'une au centre de l'aile sud, l'autre à l'angle nord-ouest sont identiques à celles décrites par l'auteur des *Délices du pays de Liège*. L'imprécision de celui-ci en ce qui concerne le donjon nous laisse penser qu'il se situait dans le groupe de bâtiments placés au sud-est, probablement à l'endroit où se trouve une porte d'assez grande dimension défendue par une tour ronde. Il s'agirait donc d'un relevé fait par l'architecte Chermans avant de dessiner les plans des nouveaux bâtiments.

Ce plan tient compte des transformations réalisées par Jacques-François de Groesbeeck (1670-1744).

L'avancée vers le sud, greffée sur la façade principale, et la tour circulaire attenante à ce bâtiment, bien que n'existant pas sur le plan n° 2, sont vraisemblablement l'œuvre de ce dernier.

Les trois autres plans du XVIII^e siècle, d'ailleurs en très mauvais état, sont des projets de transformations. Il s'agit de trois feuilles d'environ trente-six centimètres sur cinquante-deux sur lesquelles on peut encore distinguer différentes coupes, élévations et plans terriers⁽³⁹⁾.

Au recto de l'une d'entre elles⁽⁴⁰⁾ figurent l'élévation de l'aile ouest qui donne sur la cour intérieure ainsi que les coupes de la grange, de l'aile sud et de l'avancée sud-est.

Nous constatons que ce plan est celui qui a été le plus fidèlement suivi lors des travaux de 1750. En effet à l'exception de quelques éléments secondaires⁽⁴¹⁾, l'aile ouest actuelle est identique au plan.

En ce qui concerne les coupes, elles sont identiques à l'état actuel des lieux, à l'exception de celle de l'aile sud qui compte un niveau de grenier en plus.

La deuxième feuille⁽⁴²⁾ présente une variante de l'aile ouest, avec une coupe de l'aile sud et au verso

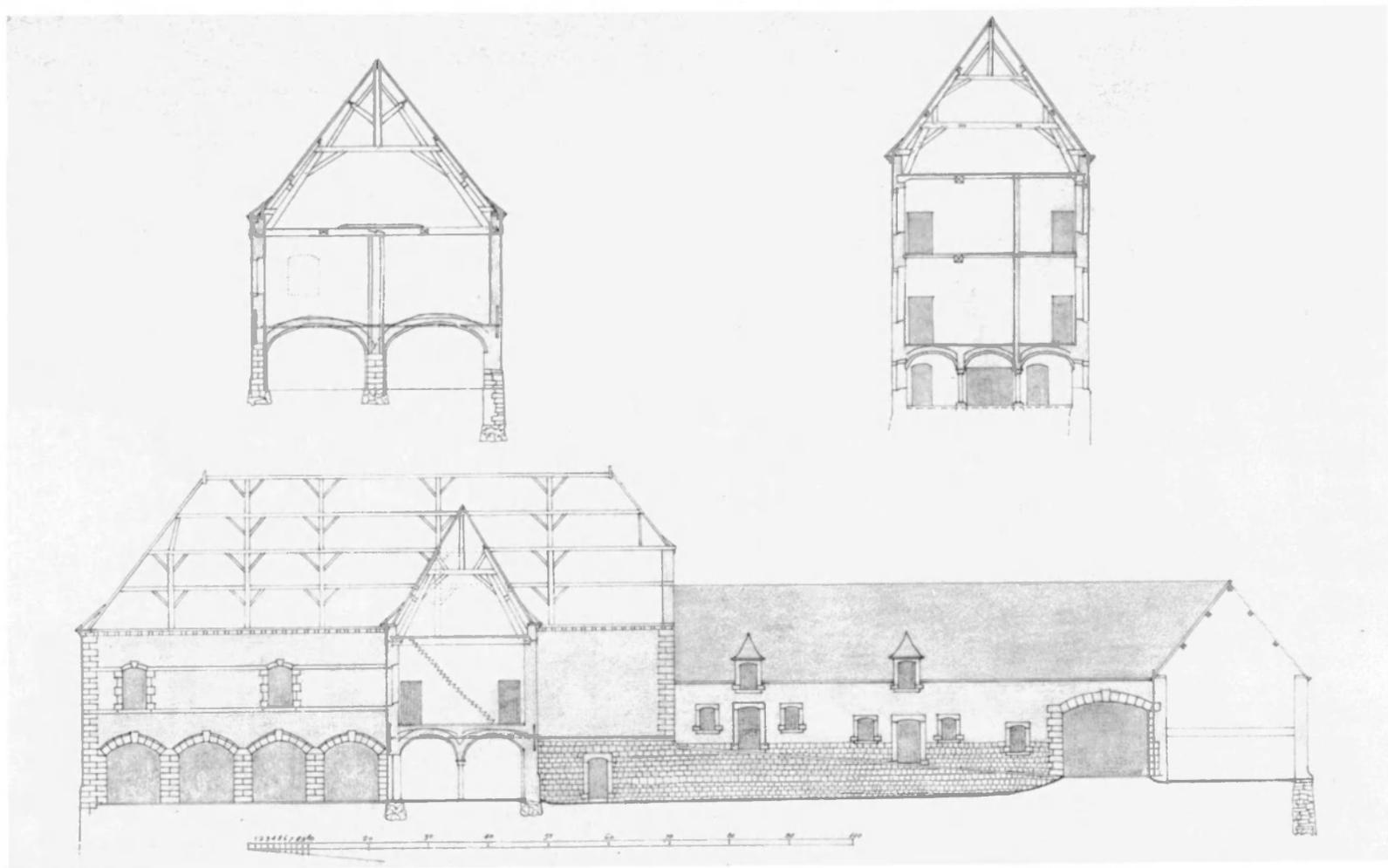


Fig. 5. Chermans. Plan fidèlement calqué de l'aile ouest qui donne sur la cour intérieure et coupes de la grange, de l'aile est et de l'avancée sud-est.

Fig. 6. Chermame. Variante de l'aile ouest et coupe de l'aile sud.

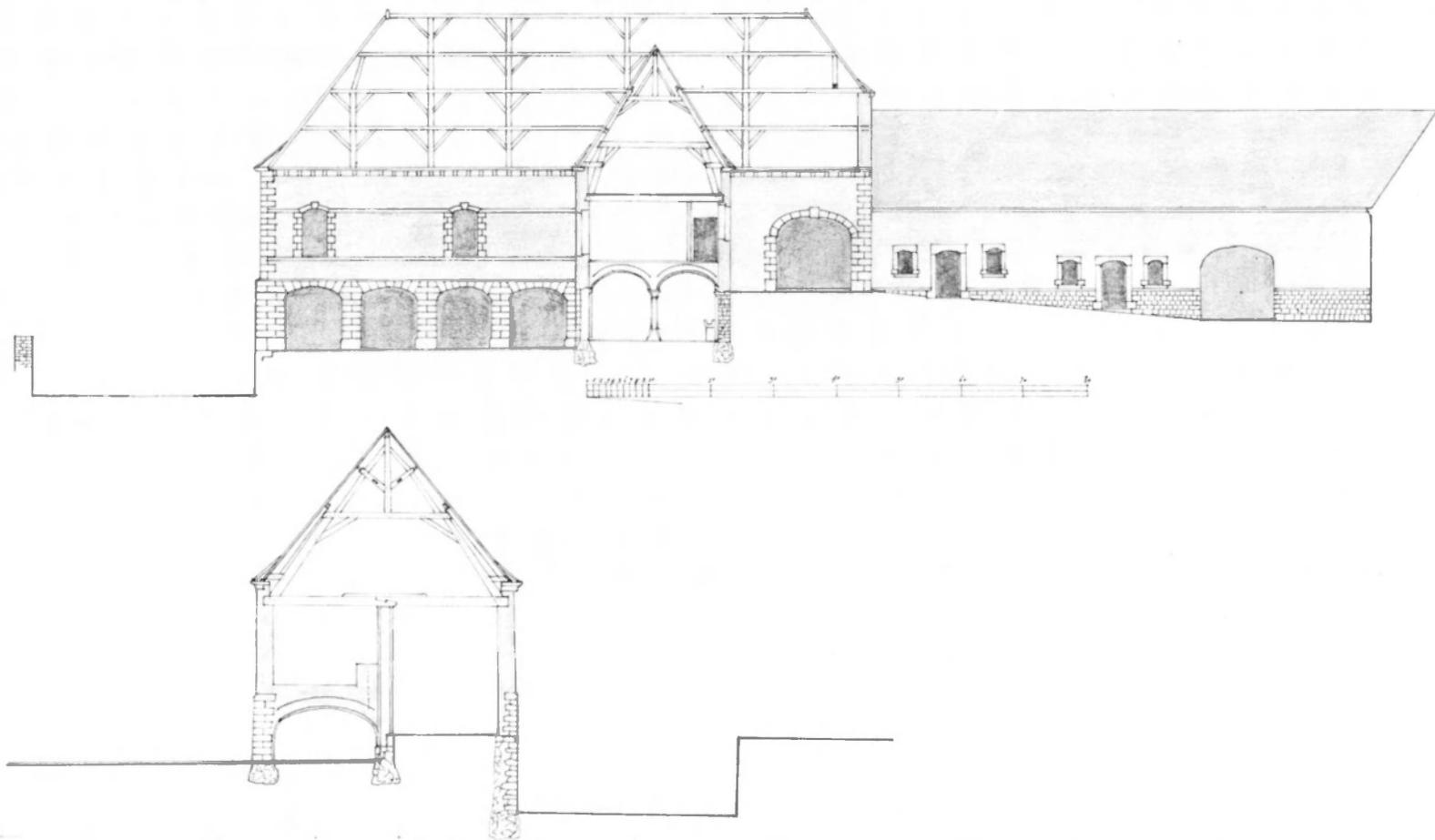


Fig. 7. Chermane. Plan terrier du deuxième étage de l'avancée sud-est.

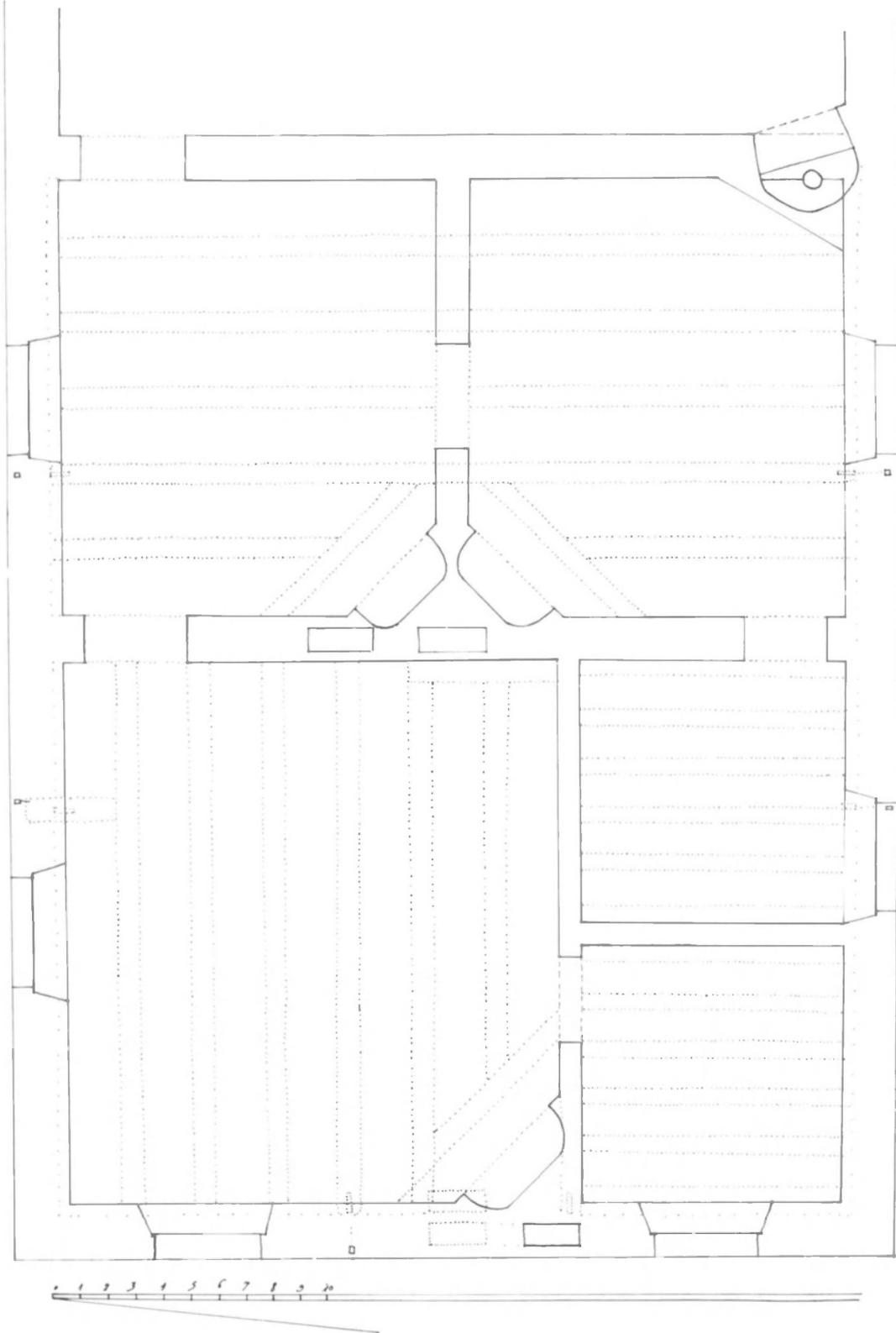
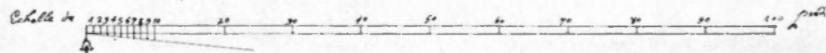
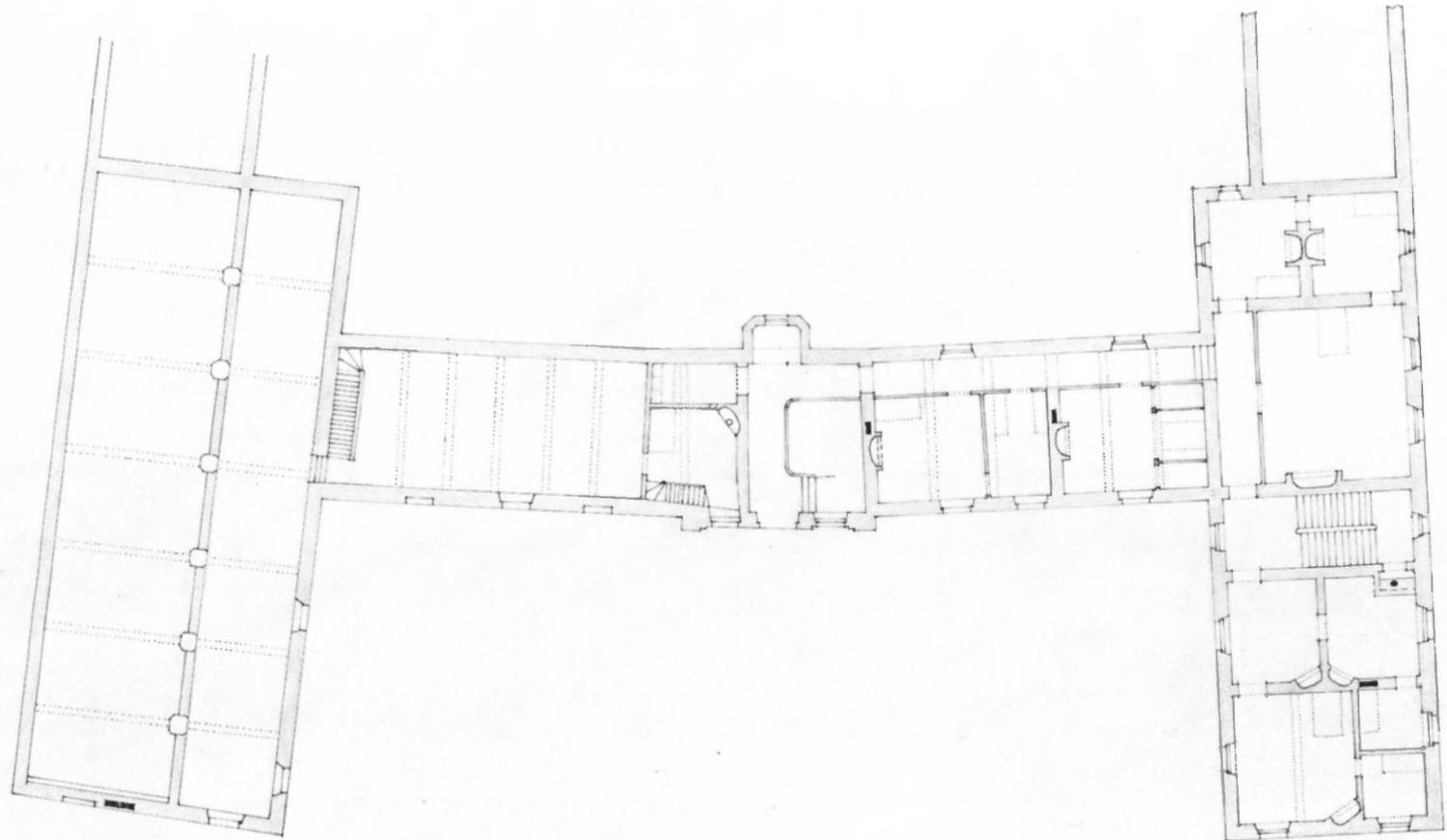
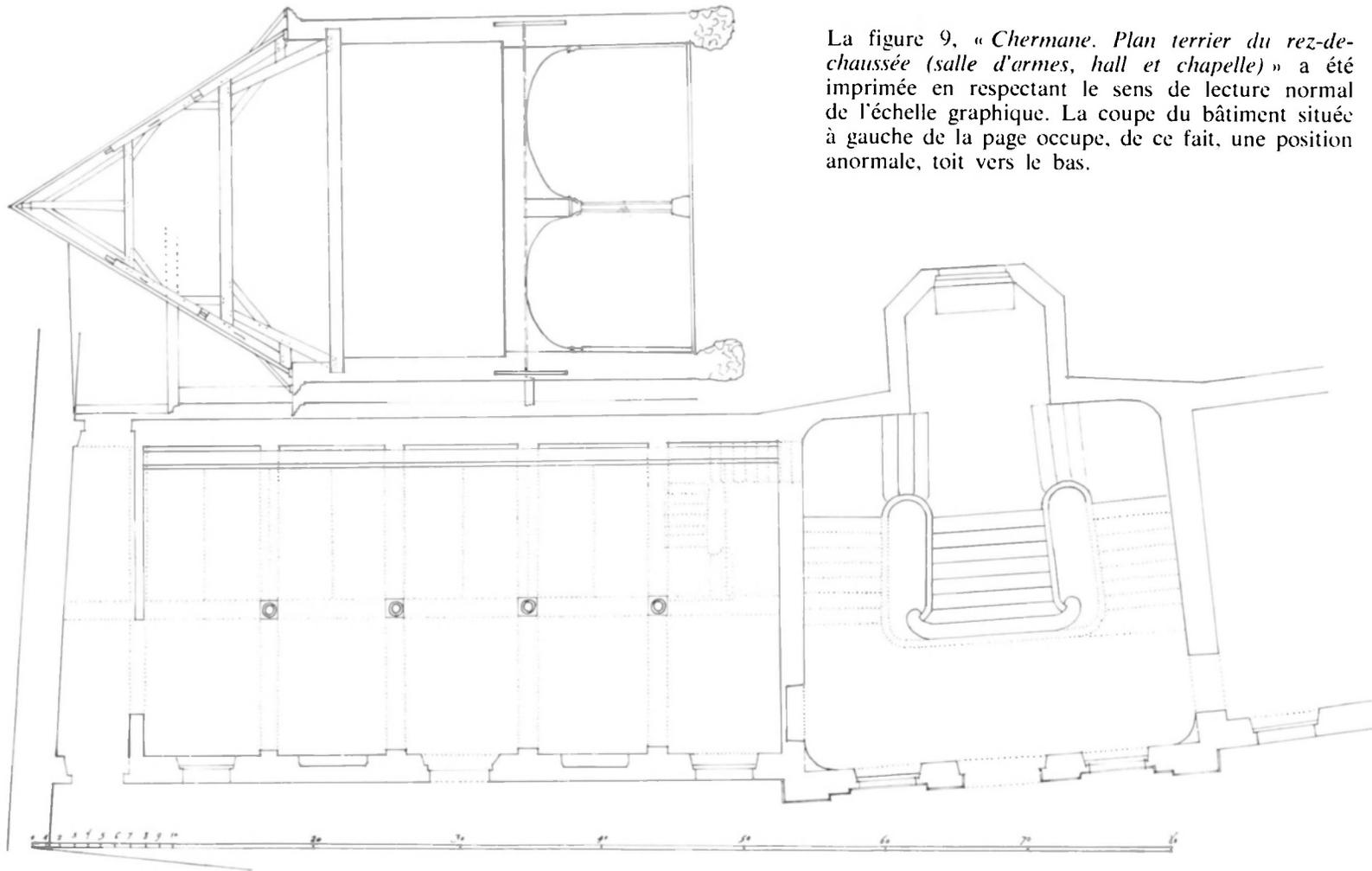


Fig. 8. Chermane. Plan terrier du deuxième étage y compris des deux avancées.





La figure 9, « *Chermans. Plan terrier du rez-de-chaussée (salle d'armes, hall et chapelle)* » a été imprimée en respectant le sens de lecture normal de l'échelle graphique. La coupe du bâtiment situé à gauche de la page occupe, de ce fait, une position anormale, toit vers le bas.

Fig. 9. Chermans. Plan terrier du rez-de-chaussée (salle d'armes, hall et chapelle).

un plan terrier du deuxième étage de l'avancée sud-est (43). On ne remarque qu'un seul élément qui soit à la fois différent du plan précédent et conforme à l'état actuel : l'existence, dans l'aile sud, d'un niveau de grenier en plus.

La troisième feuille (44) comporte le plan terrier du deuxième étage de l'aile sud et des deux avancées de la façade principale; au verso à une plus grande échelle est dessiné le plan détaillé de la salle d'armes, du hall d'entrée et de la chapelle ainsi que la coupe de cette même aile sud faite à hauteur de la salle d'armes (45).

Le grand hall d'entrée, la chapelle et la coupe correspondent tout à fait à l'état actuel du château. Seule la salle d'armes située à côté du grand escalier, tout en gardant les mêmes dimensions et les mêmes voûtes présente quelques divergences avec l'état actuel des lieux (46).

a) *Aile sud* (47)

A cette époque on a donc construit en entier l'aile sud y compris les deux avancées; les bâtiments qui se trouvaient à cet endroit ont été rasés à l'exception de quelques murs. Cette aile où dominaient auparavant les préoccupations militaires et agricoles, puisqu'elle possédait plusieurs tours, une grange, deux autres bâtiments, se transforme en une seule construction réservée à l'habitation où l'harmonie et le souci d'esthétique primaient. Elle fut construite à partir de 1750 telle qu'elle est encore aujourd'hui à l'exception de quelques détails.

Le rez-de-chaussée de la partie centrale date manifestement des années 1750 sauf trois murs anciens plus épais (48) allant jusqu'au premier étage qui formaient la limite d'un bâtiment mentionné sur les plans n^{os} 3 et 4 (49). Le premier mur sépare la bibliothèque actuelle et la salle à manger d'une partie ajoutée en 1834, les deux autres à angle droit par rapport au premier, séparant l'un, la salle à manger de l'aile est, l'autre, le hall de la bibliothèque. Le premier de ces trois murs possède un soubassement chanfreiné semblable à celui que l'on peut encore voir sur les anciens murs extérieurs de l'aile est (50). Ceci prouve qu'il s'agissait bien d'un mur extérieur.

La façade principale actuelle est identique à celle de 1750 à l'exception d'une avancée à 3 pans située dans l'angle sud-est qui date de 1834 (51) et de petites modifications à la porte et aux fenêtres de l'ancienne écurie en 1801 (52).

Quant au mur nord donnant sur la basse-cour, il n'était percé dans la partie ouest que d'une fenêtre de petites dimensions au niveau du premier étage (53) et au rez-de-chaussée, dans l'angle nord-ouest, d'une

porte qui donnait accès aux écuries du château par un corridor communiquant avec la cour d'honneur (54).

Les grandes fenêtres ouvertes sur la cour intérieure au rez-de-chaussée ont été placées en 1801 (55). Quant à celles du premier étage, elles datent très probablement des années 1834, lorsqu'on aménagea les greniers et les deux petites chambres qui s'y trouvaient (56) en un appartement habité par la marquise de Croix (57). La dernière fenêtre du premier étage située à l'extrémité ouest paraît postérieure aux trois autres, probablement date-t-elle de l'aménagement de la salle de bain qui fut faite dans la deuxième partie du XIX^e siècle (58). D'après *l'inventaire mortuaire*, le second étage était composé d'une chambre et de quatre greniers (59). De nouvelles cloisons y ont été placées au XIX^e siècle.

La partie centrale est restée intacte (60). A la partie est fut accolé au XIX^e siècle le bâtiment de la nouvelle salle à manger (61). Le premier et le second étage, les greniers et la toiture sont manifestement du XVIII^e siècle.

Comment faut-il expliquer la présence d'un mur de pierres du côté de la cour intérieure, alors que tous les autres sont construits en briques ? Nous connaissons plusieurs exemples de châteaux construits en pierres et en briques comme ici (62). On pourrait ajouter à cela qu'il y avait dans les environs immédiats du château plusieurs carrières et que des tailleurs de pierre étaient attachés aux permanences du château (63).

b) *Aile ouest*

Bien que l'implantation de l'aile ouest soit conforme aux plans n^{os} 2 et 3, donc antérieurs aux années 1600, à l'exception de l'avancée qui a été prolongée d'environ onze mètres vers le sud, seules trois caves, situées sous la grange et une partie du mur de celle-ci sont réellement de la fin du XVI^e siècle. Le soubassement de toute l'aile a été refait en 1750 car il est semblable par l'assise régulière des pierres à celui de l'avancée sud (64).

- *La grange*

Les comptes de 1751 font allusion à la construction d'une grange à neuf et d'écuries pour le fermier (65).

Nous possédons d'ailleurs deux élévations de la façade est de cette aile jusqu'au pont-levis. Ces plans dessinés par l'architecte Chermane (66) datent des années 1750. Une des deux (67) élévations est pratiquement identique à celle d'aujourd'hui (68). Les murs sud et ouest de la grange ainsi que le plan terrier de celle-ci datent de la même époque (69).



- fin XVI^e s.
- 1^{er} tiers XVIII^e s.
- 1750
- 1804-1839
- 1850
- après 1860

Fig. 10. N. Bastin. Plan du rez-de-chaussée du château de Franc-Warêt.

Fig. 11. N. Bastin. Plan du premier étage du château de Franc-Warêt.

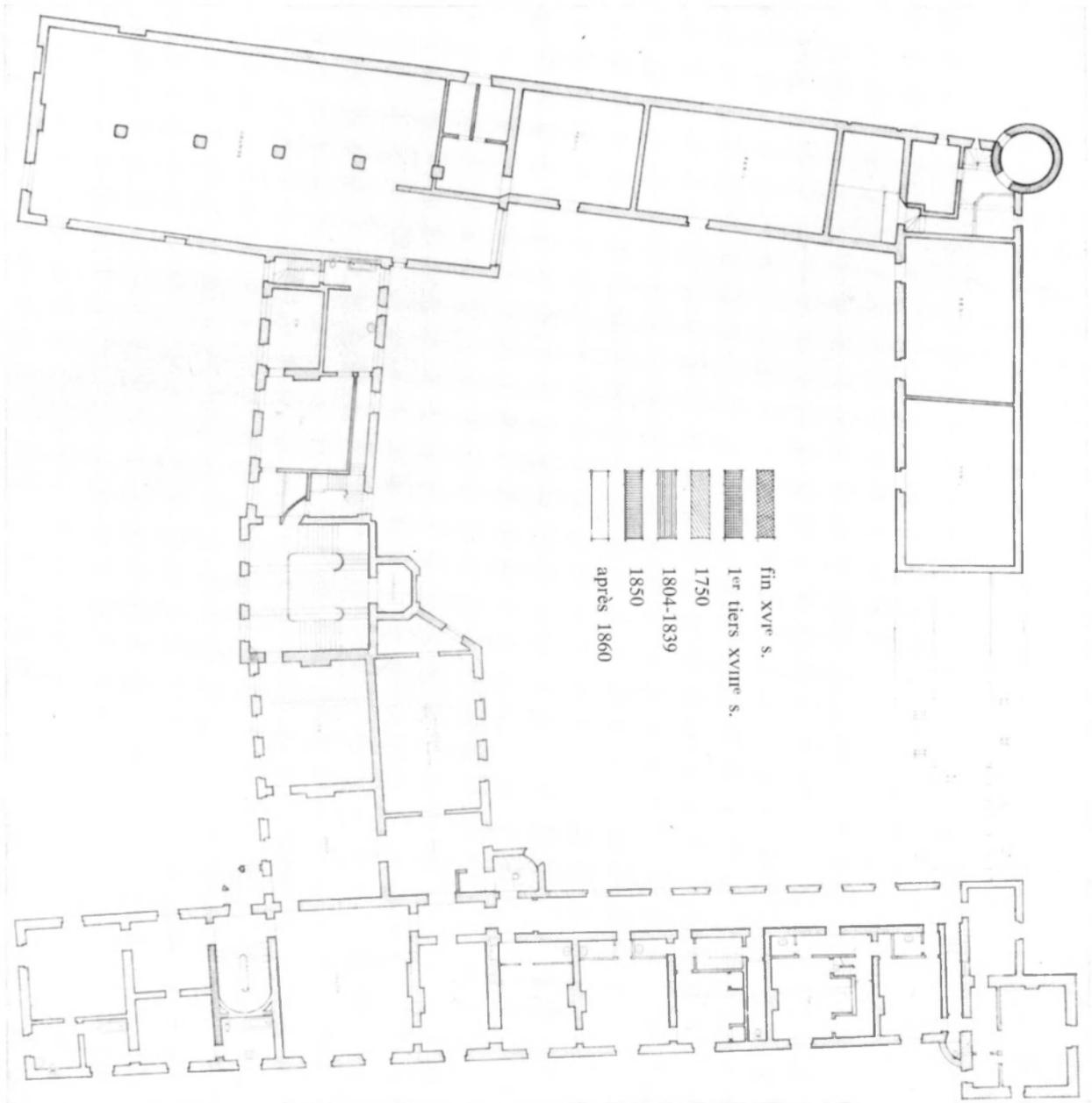
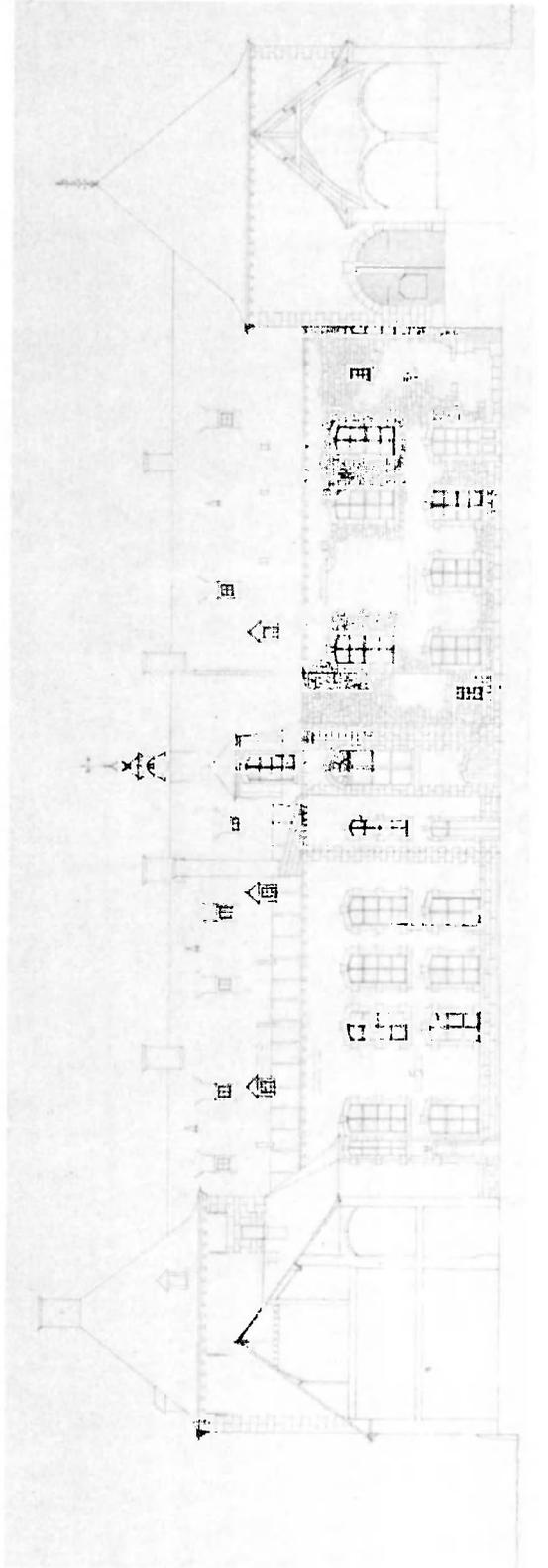
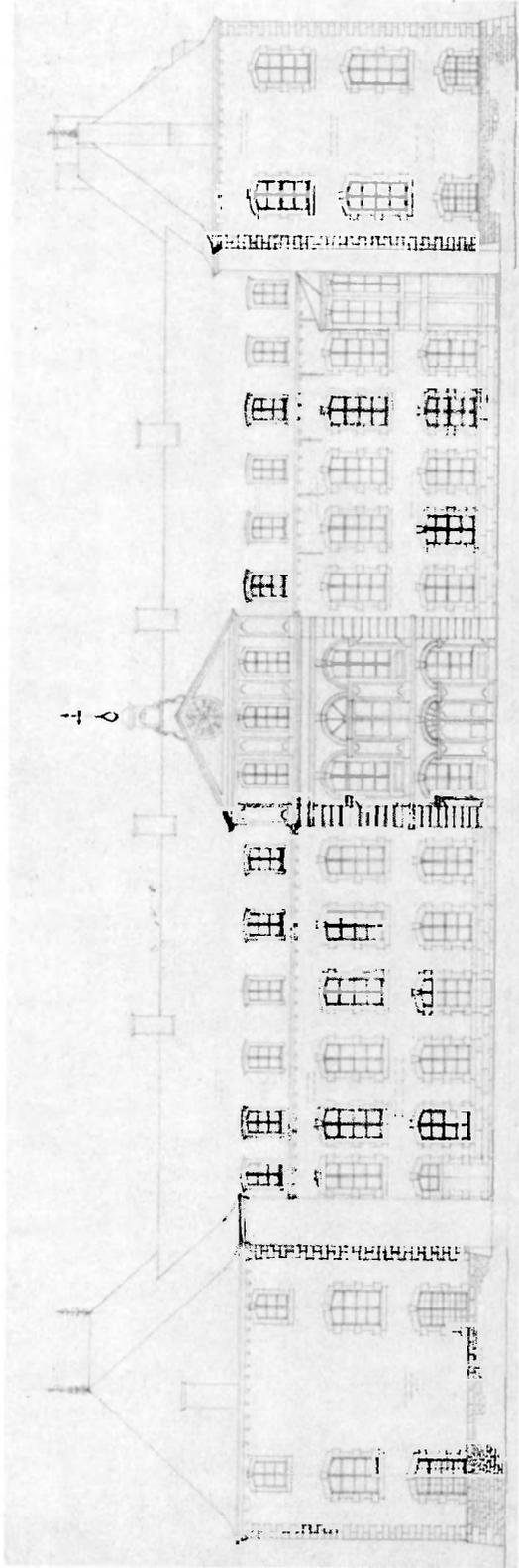


Fig. 12. N. Bastin. Plan du deuxième étage du château de Franc-Warét.



Fig. 13. N. B-stin. Elévation de l'aile sud (façades sud et nord).



- L'entrée

L'entrée actuelle du château située à l'ouest a subi plusieurs remaniements. Primitivement la porte cochère avec arc en plein cintre était accolée à la tour ronde (71). Vers 1720, lors de la construction des bâtiments de l'aile nord, Jacques-François de Groesbeeck, le propriétaire, le remplaça par un pont-levis avec porte en anse de panier, situé à huit mètres de la tour (72).

Le témoignage de Saumery confirme encore l'existence en 1744, date de l'année de la mort de Jacques-François de Groesbeeck, d'un vrai *pont-levis défendu par la tour ronde* (73).

Cette porte à laquelle on a accès maintenant par un pont fixe fut reconstruite pierre par pierre en 1750, trois mètres plus au nord (74).

- La tour ronde

Quant à la tour ronde qui fut construite, comme nous venons de l'écrire, en même temps que l'entrée cochère à la fin du XVI^e siècle, elle possède encore du côté nord une partie de son soubassement primitif, le reste a été remanié en 1750. Au nord les assises des pierres sont irrégulières et disposées sans ordre tandis qu'à l'ouest, elles sont alignées et régulières.

Les deux fenêtres du côté de l'ouest, percées en 1804 par l'architecte Duckers, ont probablement remplacé deux meurtrières ou canonnières qui servaient de défense au pont-levis, semblables aux six autres meurtrières bouchées actuellement.

La tour ronde a certainement été abaissée : deux meurtrières situées sous la corniche, la hauteur du pont-levis et les modillons carrés assez rustiques sans cavet que l'on ne rencontre nulle part ailleurs au château le prouveraient. Ce remaniement aurait été exécuté après 1750. L'impossibilité d'accéder à la charpente nous empêche d'affirmer davantage.

c) Aile nord (75)

- Partie ouest

La partie ouest de l'aile nord remonte également à 1750 bien qu'elle s'appuie sur un noyau plus ancien.

Elle comprend plusieurs étables de même style que l'écurie du fermier avec des portes, des fenêtres, des voûtes, des colonnes (76), des modillons et des charpentes identiques, construite à l'emplacement exact de bâtiments antérieurs à 1750 renseignés sur les plans n^{os} 2 et 3. Du côté de la basse-cour, trois nouvelles portes alternant avec les autres ont été ouvertes au XIX^e siècle, probablement par l'architecte Gonthier qui aménagea la partie est de l'aile nord en 1850 (77). Quant aux six fenêtres percées dans le

mur nord, elles datent de 1804 (78). Les trois meurtrières juste au-dessus du soubassement rappellent l'existence de l'enceinte primitive de la fin du XVI^e siècle. Ce mur haut d'environ deux mètres soixante-quinze au-dessus du niveau de l'eau, dont le soubassement est identique à celui du côté nord de la tour ronde fut utilisée par Jacques-François de Groesbeeck dans le premier tiers du XVIII^e siècle pour la construction d'une suite de bâtiments dont il reste seulement aujourd'hui le pignon (79).

- Partie est

En 1750 aucune transformation ne fut faite à la partie est de l'aile nord, ni à la tour carrée (80).

Elle était composée de la tour carrée à laquelle fut accolée dans le premier tiers du XVIII^e siècle une suite de bâtiments de quatre mètres de large sur vingt et un mètres de long (81), interrompue par un passage avec pont qui donnait accès aux jardins (82). Primitivement comme le montre le plan n^o 2, un mur qui existe encore sur une hauteur de deux mètres reliait la tour ronde à la tour carrée (83).

Cet accès ne peut dater de l'époque de la construction du pont-levis, car il eut été imprudent de jeter un pont et d'ouvrir le mur d'enceinte là où le château se trouvait en contre-bas par rapport à la colline et où les douves étaient les moins larges (84).

Ce passage n'a pu être ouvert que pendant une période de paix, probablement entre 1715 et 1744, et au moment de l'aménagement des jardins dont parle Saumery (85), puisqu'il y donnait un accès direct.

Le mur et toutes les ouvertures donnant sur la basse-cour datent de 1850, sauf les traces de chaînage de l'ancien passage (86). Ils sont l'œuvre de l'architecte Gonthier de même que l'élargissement des ouvertures du mur nord et que les deux fenêtres situées côté de la tour carrée au niveau du premier étage et du grenier lorsqu'il aligna la partie est de l'aile nord sur la partie ouest de cette même aile.

Le toit peu incliné, l'absence de corniche et de modillons laisseraient supposer que cette partie de l'aile nord a été abaissée en 1850, pour que, des fenêtres de la nouvelle salle à manger, l'on puisse voir les jardins.

d) Aile est (87)

L'aile est comprend trois parties : la tour carrée, les communs et un corps de logis.

- La tour

Comme la partie est de l'aile nord, la tour carrée ne subira, en 1750, aucune transformation. Elle est certainement l'élément le plus ancien du château de Franc-Warêt et pourrait remonter à la fin du XVI^e siècle.

Fig. 14. N. Bastin. *Élévation de l'aile ouest (façades est et ouest).*

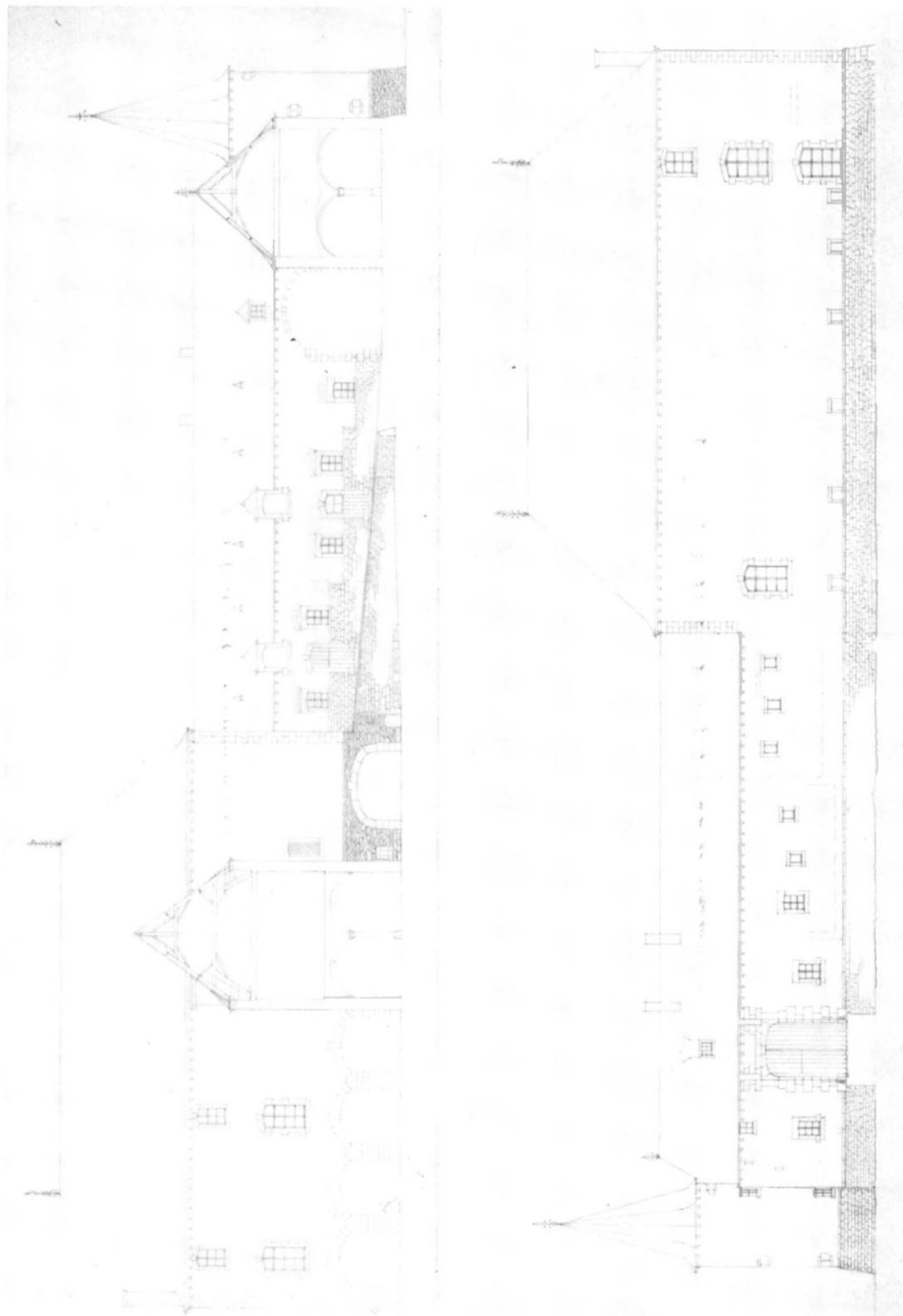
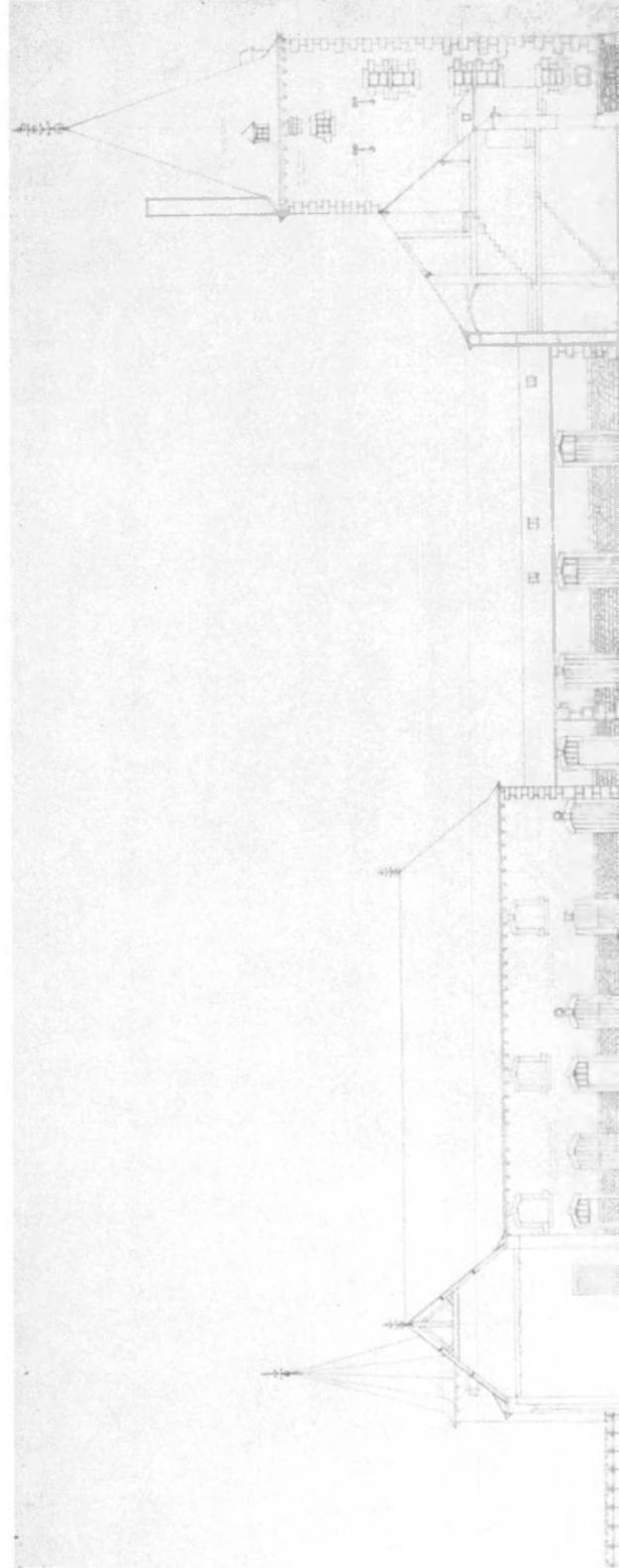


Fig. 15. N. Bastin. Elévation de l'aile nord (façades nord et sud).



En plus du témoignage de Montigny, certains éléments architecturaux le confirment. L'assise est construite d'une façon grossière, les pierres calcaires du soubassement et du chaînage d'angle sont fort irrégulières et ne sont pas alignées. Chaque face est percée à la base par une meurtrière.

L'étude architecturale de la tour nous a permis de dégager deux grandes périodes de construction l'une jusqu'à une hauteur d'environ huit mètres antérieure à 1600 comportant les caves et les deux premiers niveaux, l'autre du premier tiers du XVIII^e siècle.

La moitié supérieure de la tour bâtie en briques roses dont le chaînage d'angle formé de pierres de taille plus foncées est régulier, daterait du début du XVIII^e siècle époque pendant laquelle Jacques-François de Groesbeeck construisit l'aile nord.

Il est impossible que la moitié supérieure de la tour, c'est-à-dire environ sept mètres jusqu'à la corniche, ait été bâtie en 1750. L'architecte Chermanc ne construisait pas dans ce style. En effet, à l'exception de deux fenêtres du XIX^e siècle⁽⁸⁸⁾ sur la face nord, toutes les autres ouvertures sont identiques à celles des étages inférieurs des faces est et sud⁽⁸⁹⁾.

Il s'agirait d'une période antérieure à 1750, mais postérieure à l'incendie probable du château, c'est-à-dire au début du XVIII^e siècle à l'époque de la construction des bâtiments de l'aile nord par Jacques-François de Groesbeeck. Les caves du rez-de-chaussée de la tour sont identiques à celles de l'aile nord tandis que les voûtes du niveau le plus bas sont semblables à celles des caves situées sous la grange et sous l'ancien corps de logis⁽⁹⁰⁾. Ces dernières dateraient du XVI^e siècle.

Après l'incendie, on aurait probablement consolidé et renforcé la tour qu'on voulait rehausser en construisant de nouvelles voûtes au rez-de-chaussée comme le confirment le plan n° 1 et la gouache de Montigny sur lesquels la tour est à peine plus haute que le corps de logis. Quant aux deux ouvertures de quarante-cinq centimètres sur cinquante-cinq pratiquées dans le mur est de la tour au niveau du soubassement, de part et d'autre de la meurtrière, elles sont identiques à celles de la grange qui datent de 1750. Etant donné leur emplacement et leurs dimensions, elles ne peuvent d'ailleurs avoir été percées que dans des temps de paix⁽⁹¹⁾.

- Les communs

A la tour carrée, étaient accolés des communs sans étage, d'environ vingt-sept mètres cinquante de long sur sept mètres de large. D'après l'inventaire mortuaire de 1789, ils comprenaient un fournil, un garde-manger et deux remises⁽⁹²⁾. Les deux murs extérieurs possédaient un soubassement chanfreiné encore visible⁽⁹³⁾.

La similitude du soubassement avec celui de la tour, la disposition des fenêtres et de la meurtrière de cette dernière⁽⁹⁴⁾ prouveraient que dès le début il existait un bâtiment à cet endroit, comme il est d'ailleurs renseigné sur le plan n° 2⁽⁹⁵⁾. Il faudrait donc remonter à la fin du XVI^e siècle.

D'après les plans n° 2, 3 et 4 antérieurs à 1750⁽⁹⁶⁾, le mur ouest de cette aile était percé de quatre portes qui donnaient accès aux pièces citées plus haut. Trois portes acutelles, donnant sur le nouveau corridor, semblent coïncider avec l'emplacement des anciennes ouvertures. Il reste encore dans le mur ouest à vingt et un mètres de la tour les traces d'une fenêtre à croisillons de meneaux qui pourrait dater de la construction du bâtiment⁽⁹⁷⁾.

Cette aile sera fortement transformée et élargie à deux reprises, d'abord en 1804⁽⁹⁸⁾ par l'architecte Duckers, ensuite en 1850⁽⁹⁹⁾ par l'architecte Gonthier. Le premier étage sera alors habité par le propriétaire, le rez-de-chaussée par le personnel.

Les douze fenêtres percées dans le mur est datent de 1804, tandis que l'échauguette est l'œuvre de l'architecte Gonthier. Quant aux deux fenêtres de plus petites dimensions, elles furent bien construites par l'architecte Duckers, comme le révèlent son plan⁽¹⁰⁰⁾ et la disposition des pièces.

Si nous observons l'ancien mur ouest, nous constatons que les trois fenêtres de petites dimensions, donnant actuellement dans la partie nord du corridor, remontent également à 1804. Elles éclairaient le couloir construit à l'intérieur des anciens murs⁽¹⁰¹⁾ par l'architecte Dukers. A l'exception de la partie sud du nouveau corridor en saillie construit en 1804 et qui comprend quatre fenêtres, deux au rez-de-chaussée et deux au premier étage⁽¹⁰²⁾, tout le reste, y compris la rotonde est l'œuvre de l'architecte Gonthier⁽¹⁰³⁾.

- Le corps de logis

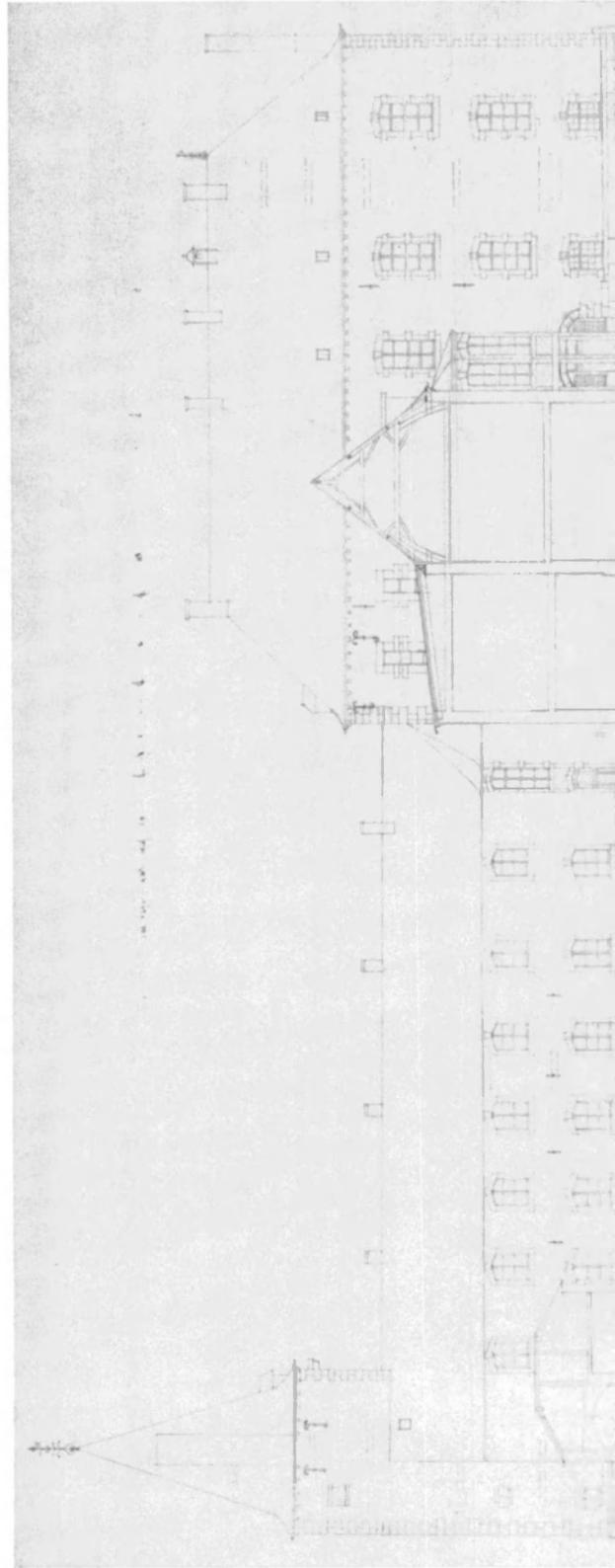
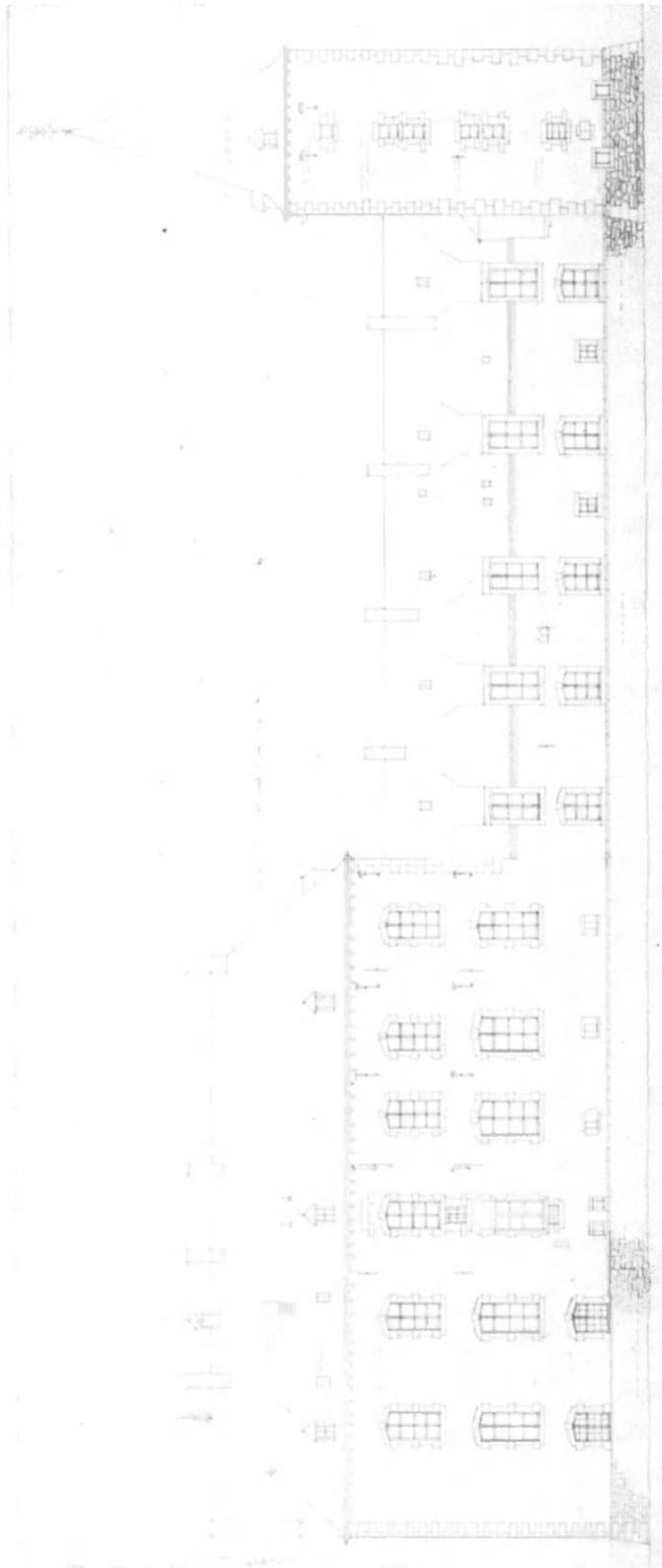
Le reste de l'aile est comporte un bâtiment de vingt-neuf mètres de long sur environ dix mètres de large qui paraît à première vue former un bloc homogène.

En réalité, il est composé de deux parties d'époques différentes.

L'extrémité sud, sur une longueur d'un peu plus de dix mètres depuis ses fondations jusqu'au toit, fut construite par l'architecte Chermanc et date des années 1750. Il nous reste les plans du premier et du second étage⁽¹⁰⁴⁾. Chaque face de ce bâtiment est percée de six fenêtres de même style que celles qui donnent sur la cour d'honneur, deux par niveau.

Le chaînage⁽¹⁰⁵⁾, l'épaisseur des murs⁽¹⁰⁶⁾, les modillons, les corniches⁽¹⁰⁷⁾, la couleur des briques⁽¹⁰⁸⁾ révèlent la facture de l'architecte Chermanc.

Fig. 16. N. Bastin. Elévation de l'aile est (façades est et ouest).



L'autre partie du bâtiment tout en étant percée à l'est de huit fenêtres (109) du même style, et datant de 1750, porte les traces de plusieurs remaniements.

De nombreux éléments révèlent une exécution beaucoup plus ancienne. Le soubassement très différent de celui de l'extrémité sud, est identique à celui de toute l'aile est, tour carrée comprise; il est d'ailleurs plus haut d'environ vingt centimètres que celui de 1750. Cette rupture dans le soubassement ainsi que les traces de raccord des briques, visible sur toute la hauteur du bâtiment, coïncident tant à l'est qu'à l'ouest (110).

Tandis que sous les trois fenêtres situées le plus au nord, trois meurtrières correspondent avec les trois caves voûtées identiques à celles de la grange (111) et du sous-sol de la tour carrée (112), le mur de briques dans lequel est percée la quatrième fenêtre possède encore des pierres de taille (113), vestiges évidents d'ouvertures semblables à celles de la tour carrée.

Elles auraient été disposées de la façon suivante : à partir d'un mètre quatre-vingt du soubassement une fenêtre double surmontée d'une seconde ouverture identique, elle-même dominée par une fenêtre simple. Quant aux deux ouvertures de trente centimètres sur quarante-cinq percées juste au-dessus du soubassement, elles dateraient de 1750. Elles sont très proches de celles de la grange.

Les traces très nettes de remaniement du mur de briques, entourant les six fenêtres Louis XV situées le plus au nord, trois à chaque étage, confirmeraient la présence là aussi avant 1750, de six fenêtres doubles semblables à celles de la tour carrée, mais décalées de vingt centimètres vers le haut par rapport à celles dont il reste des vestiges dans le mur. Il est curieux de constater que cette différence de niveau de quatre-vingt centimètres est identique à celle qui existe entre la tour carrée et le bâtiment de l'aile qui y est accolé. On en viendrait à se demander si la partie sud sur une largeur d'environ six mètres, jadis plus haute que le reste (114), ne serait pas un ancien donjon. Le mot a d'ailleurs déjà été employé dans *Les Délices du pays de Liège : Le donjon*, écrit Saumery, *placé au fond de la Cour a pour plan quelques bâtiments placés autour d'une petite cour carrée défendue par quelques tours* (115). Il ne semble pas que l'auteur ait utilisé le terme d'une façon abusive, en effet si nous comparons sa description avec les bâtiments renseignés sur le plan n° 3, le donjon ne peut en aucune façon se trouver à l'angle nord-est, puisqu'il existe au sud-est une petite cour carrée défendue par au moins deux tours rondes (116).

L'hypothétique donjon était percé sur le plan n° 1 d'une porte charretière en plein cintre d'environ trois mètres de large, semblable à celle de l'entrée ouest.

Dans le premier tiers du XVIII^e siècle, Jacques-François de Groesbeeck transforma ces deux arcs en plein cintre en arcs surbaissés. L'ancienne entrée du donjon existe encore sous le passage polygonal. Le cintre est fort proche de celui du pont-levis (117), la taille et la couleur des pierres sont identiques (118).

Quoi qu'il en soit les corniches et les modillons de ce bâtiment ancien, tout en étant différents de ceux de l'extrémité de l'avancée sud et de toutes les parties qui datent de 1750, sont cependant identiques à ceux de la tour carrée (119). Ces éléments seraient contemporains de la partie supérieure de la tour carrée, que nous situons dans le premier tiers du XVIII^e siècle.

Quant aux chaînages des deux angles nord, ils sont tout à fait différents des angles est et ouest de l'avancée sud, mais fort proches de ceux de la partie supérieure de la tour carrée (120).

Le type de charpente est partout le même, à l'exception de l'extrémité sud, construite par Chermane, qui possède un niveau de plus reposant sur le second chevalet et servant ainsi de plancher à un nouveau grenier et de plafond aux chambres aménagées pour le personnel (121).

Il reste encore à signaler à l'étage la présence de trois fenêtres d'environ deux mètres de haut sur cinquante-cinq centimètres de large, une dans le mur nord, les deux autres dans le mur ouest, construites dans le même style que celles de la tour carrée et étant donné leur emplacement (122) et l'état des matériaux (123) contemporains du remaniement fait dans le premier tiers du XVIII^e siècle.

Dans cette partie, on retrouve donc les trois étapes importantes de la construction du château, la fin du XVI^e siècle, pour le rez-de-chaussée et une partie du premier étage, le premier tiers du XVIII^e siècle, de la deuxième partie du premier étage aux combles et enfin en 1750, le placement de nouvelles fenêtres.

Les remaniements faits dans le premier tiers du XVIII^e siècle et en 1750 sont confirmés par la présence d'ancres servant à empêcher l'écartement des murs. Les unes à volutes, qui datent de 1700, se rencontrent nombreuses dans la partie supérieure de la tour et dans les murs de l'ancien corps de logis (124). D'autres formées d'une simple tige de fer furent placées par l'architecte Chermane également dans l'ancien corps de logis et dans la partie est de la façade principale donnant sur la cour d'honneur pour relier les nouveaux murs aux anciens (125).

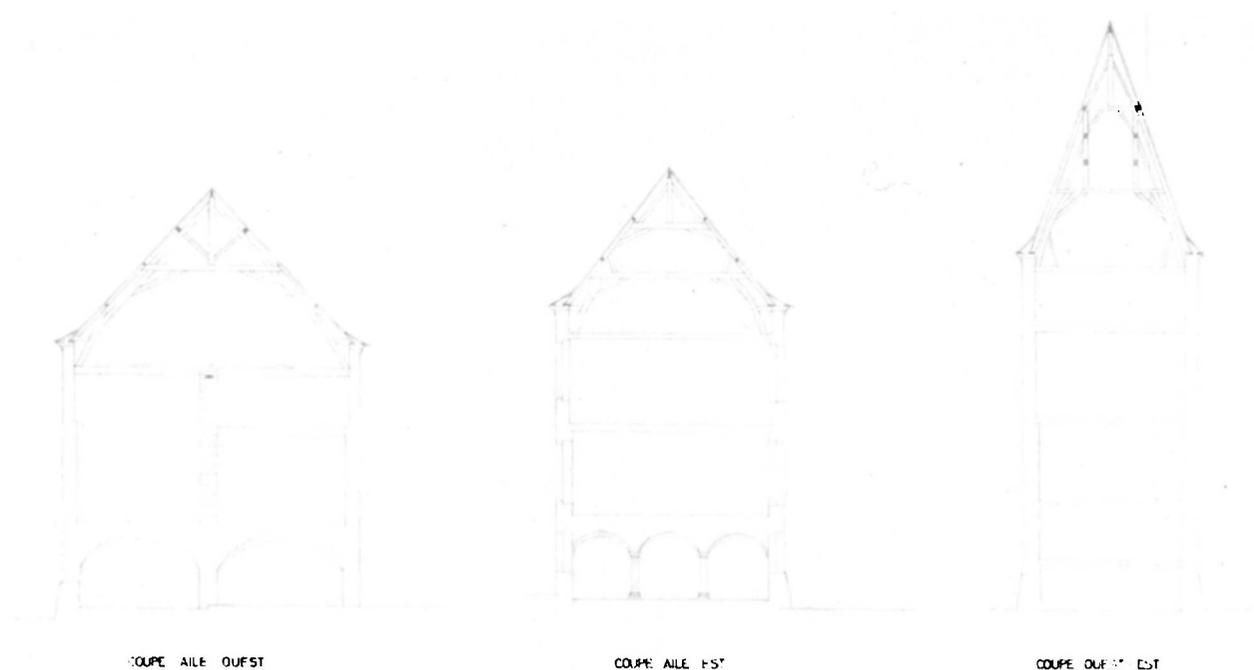


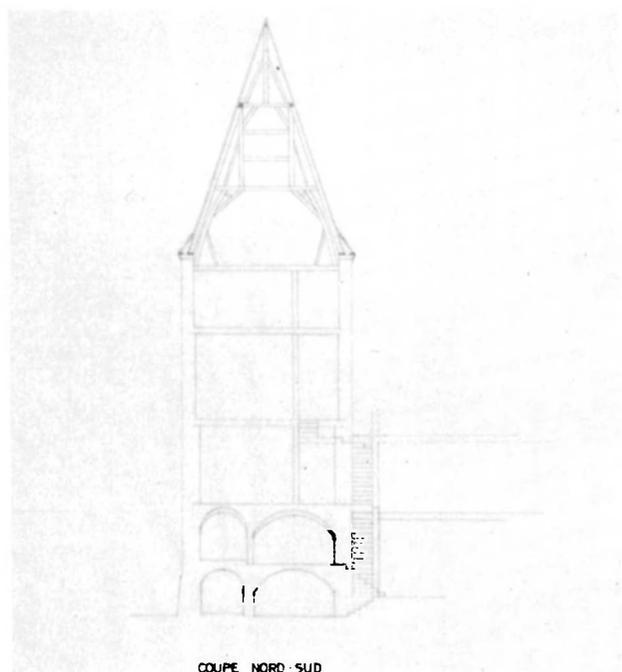
Fig. 17. N. Bastin. Détails : coupes des ailes ouest, est et de la tour nord-est, colonnes de la salle d'armes, cuisine et écurie, modillons de 1700 et 1750.

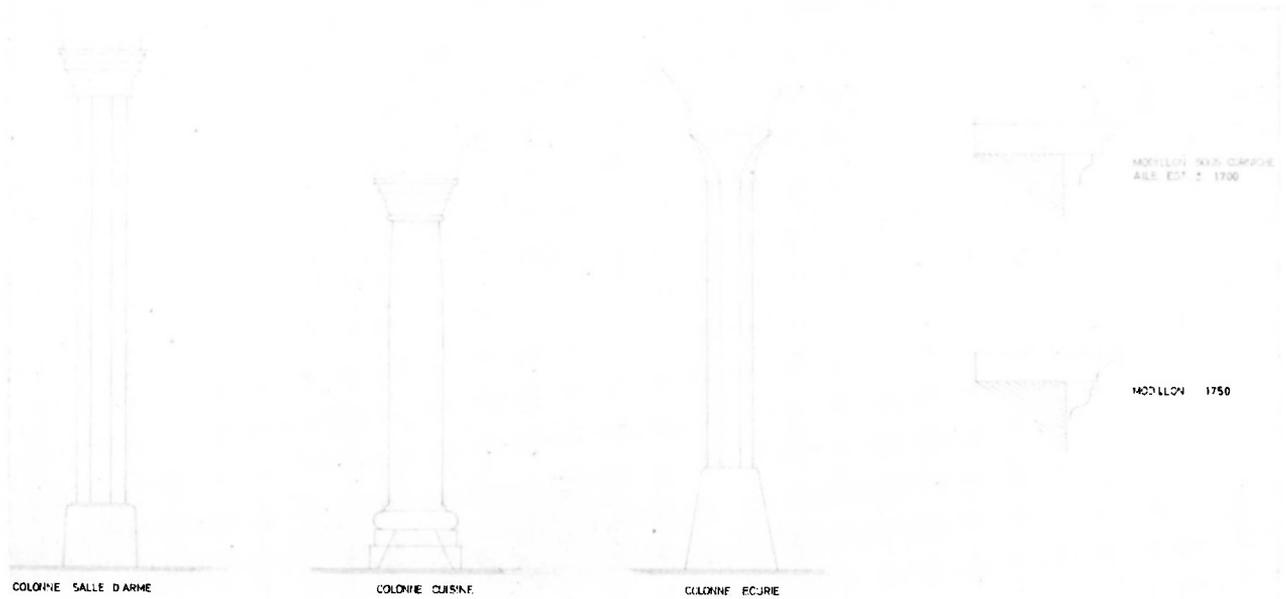
Les comptes donnent de précieux renseignements sur la date de construction, sur la durée des travaux ainsi que sur l'architecte et les corps de métier qui y ont travaillé.

Dans le registre principal de Namur concernant les revenus et déboursés des terres d'Aublain, Roly, Sart en Fagne, Purnode, Franc-Warêt et autres appartenant à Messire Alexandre, François Comte de Groesbeeck, Berger le régisseur renseigne que le 11 mars 1750 il a payé le sieur Chermene (¹²⁶) architecte en suite de sa quittance du 12 janvier 1749 100 florins pour ses vacations et plans de Franc-Warêt. D'après ce texte qui est d'une importance capitale, les plans auront donc été dessinés par Chermene au plus tard pendant l'année 1748, puisque la quittance de l'architecte date du 12 janvier 1749.

Les travaux ont été commencés en février 1749 par la démolition « d'un petit bâtiment qui était contre le grand quartier » (¹²⁷) accolé au corps de logis seigneurial, c'est-à-dire situé au sud. Les travaux de maçonnerie débutèrent le 22 avril 1749 par la transformation de ce quartier, c'est-à-dire la partie est de l'aile sud. La grange et l'écurie du fermier (aile ouest) furent construites au cours de la campagne de 1750.

Quand les travaux se sont-ils terminés ? Le gros œuvre était terminé en 1753 (¹²⁸) mais le parachèvement se prolongea jusqu'en décembre 1755. En effet la clôture du compte de l'architecte qui figure à la





date du 28 mars 1756 précise que celui-ci travailla jusqu'au 26 mai 1755 et ses ouvriers depuis le 17 mai 1751 jusqu'au 24 décembre 1755 (129).

Si le château est terminé complètement, les travaux continuent cependant pour le comte de Groesbeeck; il fait construire l'orangerie (130), il achève l'organisation du jardin (131). La transformation du château de Franc-Warêt qui avait été précédée de la construction en 1748 de la ferme de Graux (132) est suivie de l'agrandissement de la ferme de Gelbressée.

Les comptes tenus par Berger sont d'une extraordinaire précision : tous les corps de métiers sont cités depuis les charpentiers, menuisiers, cloutiers, ardoisiers, etc., jusqu'aux plafonneurs et sculpteurs.

Le charpentier Detry est payé pour le placement des poutres des étages et des toitures (133) « Stienne » Gustin pour les sciages (134) tandis qu'Antoine Dubois livre les bois des charpentes (135). Laloux et Bonhiver couvriront la toiture d'ardoises (136) et la veuve Lepage fournira les clous (137). Les fers sont vendus par la veuve Bertrand (138), les vitres par le vitrier Mortiau (139). Une facture est payée également à Mademoiselle Lebeque de Châtelet pour des carreaux qu'elle a livrés pour les deux chambres en bas c'est-à-dire les deux pièces situées à l'est du grand escalier (140).

Enfin Nicolas Binamé, maître fondeur en cuivre, fournira les pommeaux, poulies et robinets pour les

châssis de fenêtres ainsi que la cloche de l'horloge et des accessoires pour le grand bassin (141). Les plafonnages sont l'œuvre de Joseph Hustin (142) tandis que les fournitures de peinture proviennent de la veuve Hanouille (143).

A l'exception des châssis et portes pavés en 1750 au menuisier Henin (144), les travaux de menuiserie sont principalement exécutés par les ouvriers de l'architecte Chermant qui travaillèrent à Franc-Warêt du 17 mai 1751 au 24 décembre 1755 (145). C'est à eux que l'on doit entre autres le grand escalier (146). Les travaux de qualité comme les deux consoles de cet escalier et toute la décoration de la chapelle, le devant d'autel, les deux anges, le tabernacle et le Christ furent réservés au sculpteur Vandebase (147).

Neuf cheminées de marbre sont achetées au sieur Bougneau de Rance (148).

Nous constatons que la plupart du temps les fournisseurs, ouvriers, et artisans sont les mêmes que ceux de l'hôtel de Groesbeeck-de Croix à Namur qui a été, comme nous l'avons écrit plus haut, construit simultanément par le même architecte pour le compte du même propriétaire de 1751-1752.

Le menuisier Henin qui avait fait les boiseries de l'hôtel de Namur se contenta de fournir les châssis et les portes du château de Franc-Warêt; le reste fut réalisé par les ouvriers menuisiers de l'architecte.



Fig. 18. Ferraris. Vue en plan terrier du château de Franc-Warêt.

Seul le stucateur Jonquoy, auteur des stucs à Namur, ne travailla pas à Franc-Warêt.

Que devint le château depuis son importante transformation terminée en 1755 ? La carte des Payx-Bas autrichiens, dessinée par Ferraris une vingtaine d'années plus tard (149), constitue un important témoignage sur l'état du domaine de Franc-Warêt. Le village avec le château et les dépendances y sont représentés d'une façon précise quoique schématisée, en effet les saillies des tours et de la chapelle n'apparaissent pas. Le château se présente tel qu'il a été construit en 1750, vaste quadrilatère avec deux avancées vers le sud.

L'entrée d'honneur se trouve au centre de la façade principale; on y est amené par une longue allée.

Sa face nord est percée d'un passage qui donne accès aux jardins français, agrandis par l'architecte Chermane. Si nous comparons le plan de Ferraris avec le relevé du cadastre de 1810 (150) et l'état actuel, nous relevons quelques négligences (151) en ce qui concerne les bâtiments environnant le château.

Fig. 19. Plan de François Dukers (rez-de-chaussée de l'aile est).

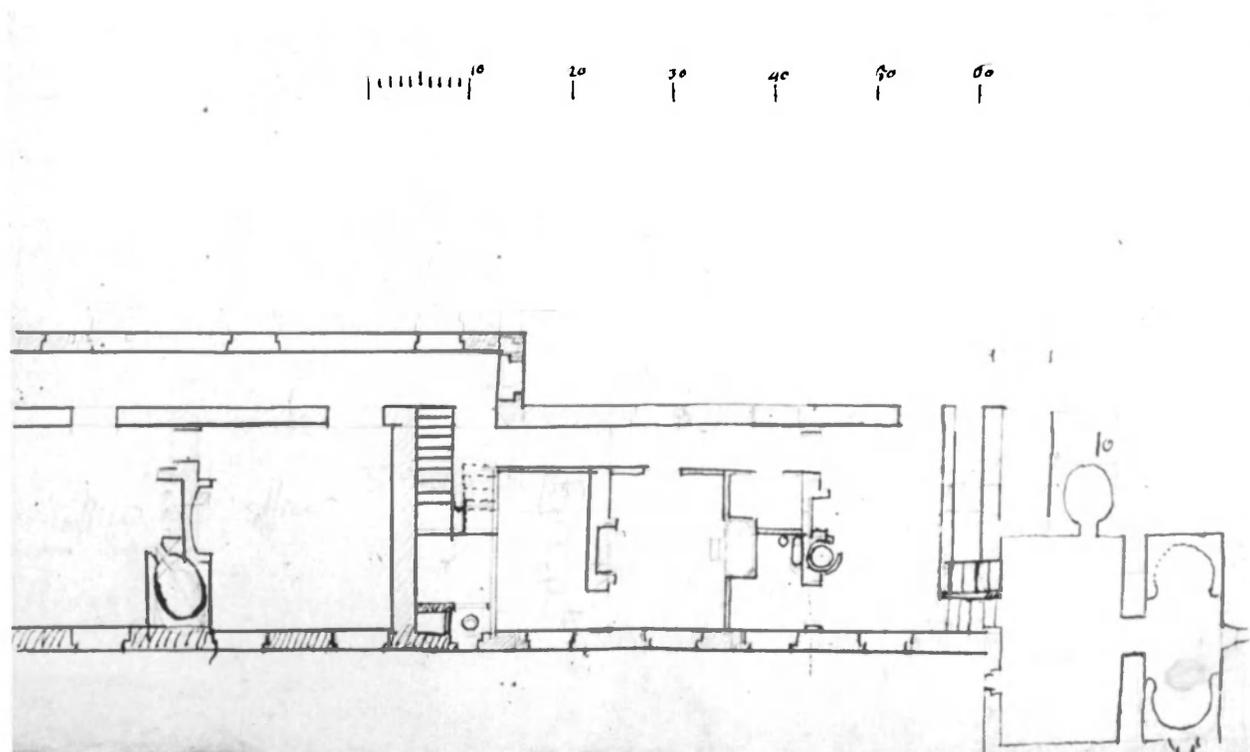


Fig. 20. Escalier d'honneur du château de Franc-Warêt. (Photo G. Carot.)





Fig. 21. Détail du départ d'escalier de Vandebase.
(Photo G. Carot.)

En ce qui concerne les documents du XVIII^e siècle, il nous reste encore à faire allusion au texte de Galliot (152) publié en 1788. Il décrit le château de Franc-Warêt tel qu'il était avant les grandes transformations en 1750. L'auteur s'est contenté de copier textuellement la description faite par Saumery dans *Les Délices du pays de Liège* (153), qui date de 1744 et d'ajouter quelques renseignements historiques sur les propriétaires du domaine. Ce document ne présente donc pour nous aucun intérêt.

La décoration

Les dimensions du château de Franc-Warêt, son avant-corps ouvragé, ses jardins bien ornés appelaient une décoration intérieure particulièrement soignée, or il n'en est rien à l'exception de la cage d'escalier dont nous parlerons plus loin. La raison de cet état de choses fut très probablement le découragement du Comte à la mort prématurée de son fils

en 1757. Les stucs et les lambris sont d'une grande sobriété. Seules font exception les belles cheminées de marbre (154) et le bel escalier à doubles volées (155) dont les départs sont du sculpteur Vandebasse, œuvres exécutées avant 1755, et dont les dimensions auraient appelé un hall plus vaste. Le mobilier et les tableaux par contre sont de bonnes qualités.

3. LES JARDINS

L'étude du château de Franc-Warêt ne pourrait être complète si nous omettions celle des jardins.

Adrien de Montigny, dans sa gouache de 1604-1605 sur Franc-Warêt, ne représente pas de jardin autour du château de Franc-Warêt et aucun texte du XVII^e siècle n'y fait allusion (156).

Les jardins dans la 1^{re} moitié du XVIII^e siècle.

Par contre dans le plan « *Figuratif des principales chemins et precentes qui aboutissent au village de francwarret comme aussi les pachis et plantes qui sont proches du Chasteau qui appartient aussi bien que la seigneurie à Nolle Seigneur Comte de Groesbeeck* » plan que nous situons au début du XVIII^e siècle (157), les jardins sont déjà représentés dans l'axe au nord du château entouré de vergers sous forme de deux quadrilatères dont le premier est partagé en quatre parties égales, elles-mêmes divisées en quatre et formant ainsi seize petits carrés.

Un deuxième grand quadrilatère au nord du premier, séparé en deux par une allée dans l'axe du château, est planté de seize arbres, orné d'une gloriette au centre et bordé au sud par une haie (158).

Un plan détaillé du premier tiers du XVIII^e siècle nous livre une version embellie de ce jardin français aménagé par Jacques-François de Groesbeeck (159).

En plus de la présence d'un pont construit dans l'axe du château, il offre quelques variantes avec le premier plan : le premier quadrilatère est notamment décoré de deux buissons parallèles à l'aile nord du château, l'un orné de pyramides et de boules, l'autre crénelé avec bouquets d'arbres aux extrémités, tandis que le passage central est borné de piliers de verdure décorés d'anneaux et de boules.

Dans le second quadrilatère, des buissons plus hauts forment portique aux extrémités et gloriette à la croisée centrale tandis qu'au fond une tonnelle clôture le jardin. Les arbustes, qui créent les dessins géométriques, sont taillés en forme de cônes effilés ou trapus alternant horizontalement avec d'autres en forme de vasques.

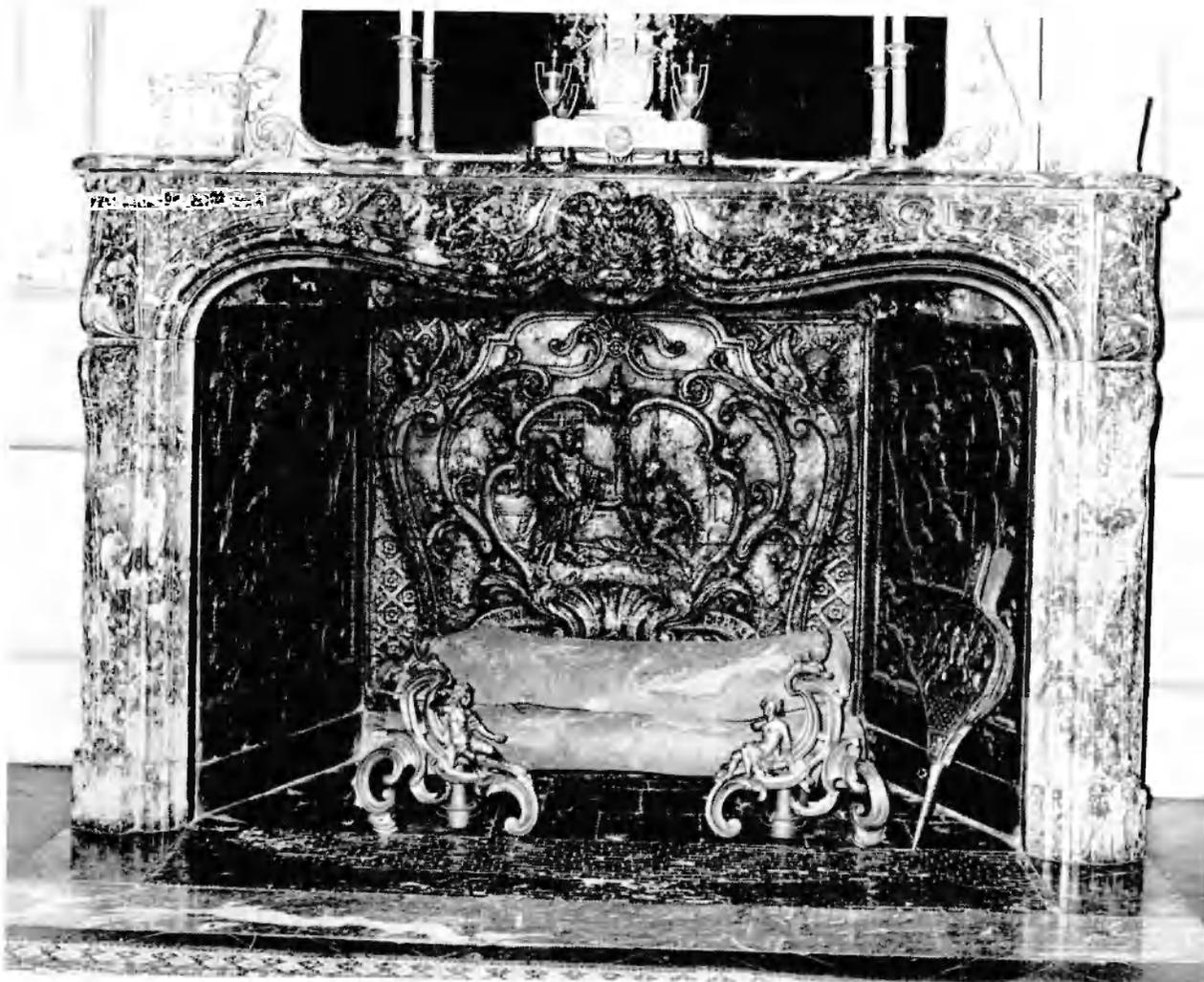


Fig. 22. Cheminée de Bougneau de Rance.
(Photo G. Carot.)

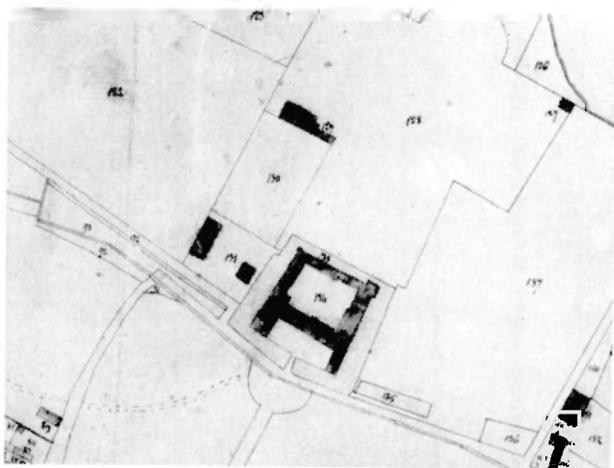


Fig. 23. Cadastre 1812 (château de Franc-Warêt).

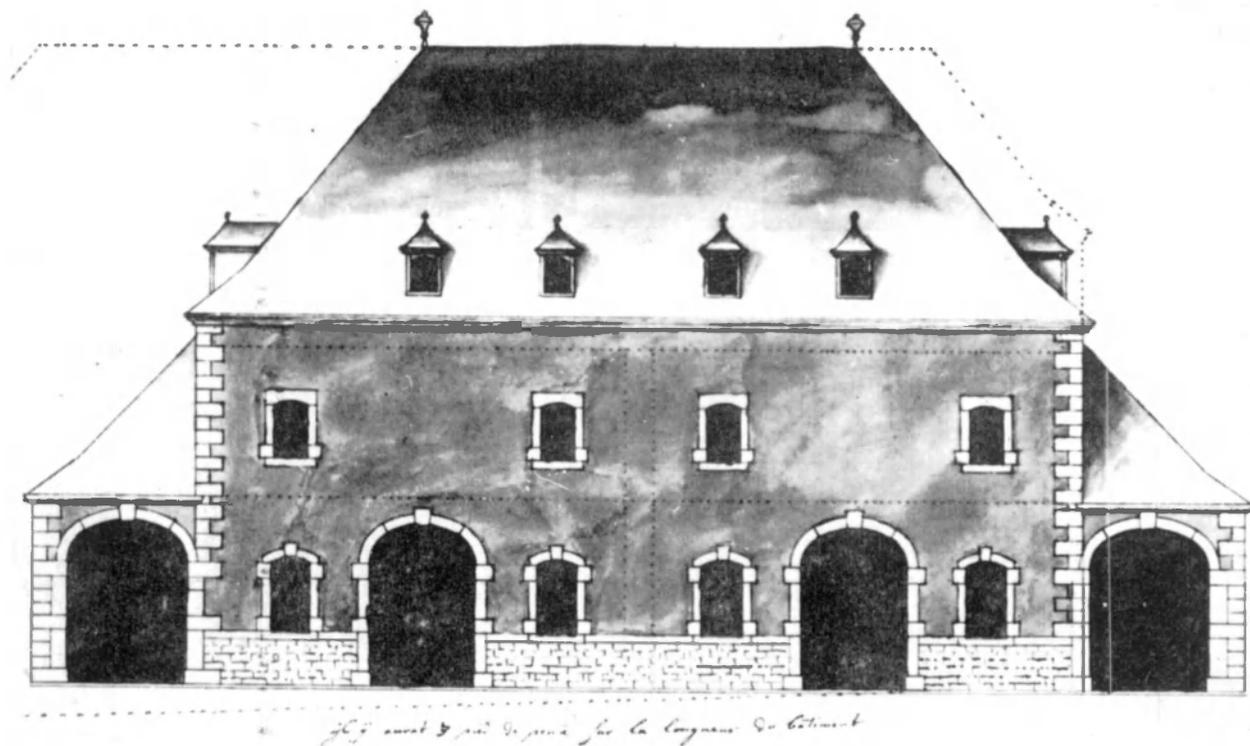


Fig. 24. Plan de Chermans (élévation de l'orangerie).

Le témoignage de Saumery en 1744 ⁽¹⁶⁰⁾ très laconique signale simplement que « le jardin placé hors du fossé du côté Nord, est relevé en terrasses et bien entretenu. Le plus agréable de ses ornements est une Etoile de charmille taillée avec soin ». Il ne fait ainsi que résumer la description que nous connaissons.

Les jardins dans la seconde moitié du XVIII^e siècle

A partir de 1753, le Comte Alexandre-François de Groesbeeck, ayant terminé le gros œuvre de son château, construit une orangerie parallèlement à l'aile ouest et transforme ses jardins qu'il orne de piliers, de grilles et de pavillons.

- Orangerie

L'édification de l'orangerie d'après les plans de l'architecte Chermans ⁽¹⁶¹⁾, commencée en 1753, dura deux ans ⁽¹⁶²⁾.

Le projet primitif comprenait un bâtiment rectangulaire à deux niveaux, flanqué de part et d'autre de deux annexes sans étage. L'orangerie était éclairée

à chaque niveau par quatre fenêtres et on y accédait par deux portes cochères.

Une variante, en pointillé, proposée par l'architecte fut adoptée : aux deux annexes sans étage on préféra l'allongement du bâtiment vers le sud dans lequel on ouvrit une fenêtre, une porte cochère au rez-de-chaussée et deux fenêtres au premier étage.

Il faut rappeler ici que cette orangerie fut transformée en écurie par Charles-Lidwine de Croix en 1801 et qu'il fit construire en 1810 plus au nord dans le jardin un nouveau bâtiment qui devait servir à cet usage sous la direction de l'architecte François Durers.

Les deux annexes attenantes à l'ancienne orangerie furent construites un siècle plus tard (1855).

- Les jardins

Le Comte de Groesbeeck dès 1753 ajoute au nord-est et au nord-ouest des anciens jardins deux quadrilatères ainsi qu'un demi-cercle reliant ceux-ci pour former une croix ⁽¹⁶³⁾. Au-delà de celle-ci il crée un chemin bordé d'arbustes, peut-être une charmille,

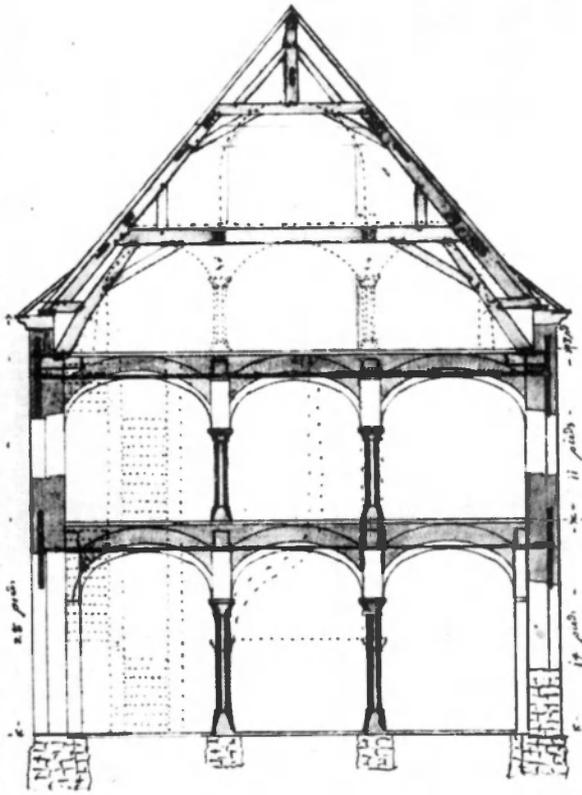
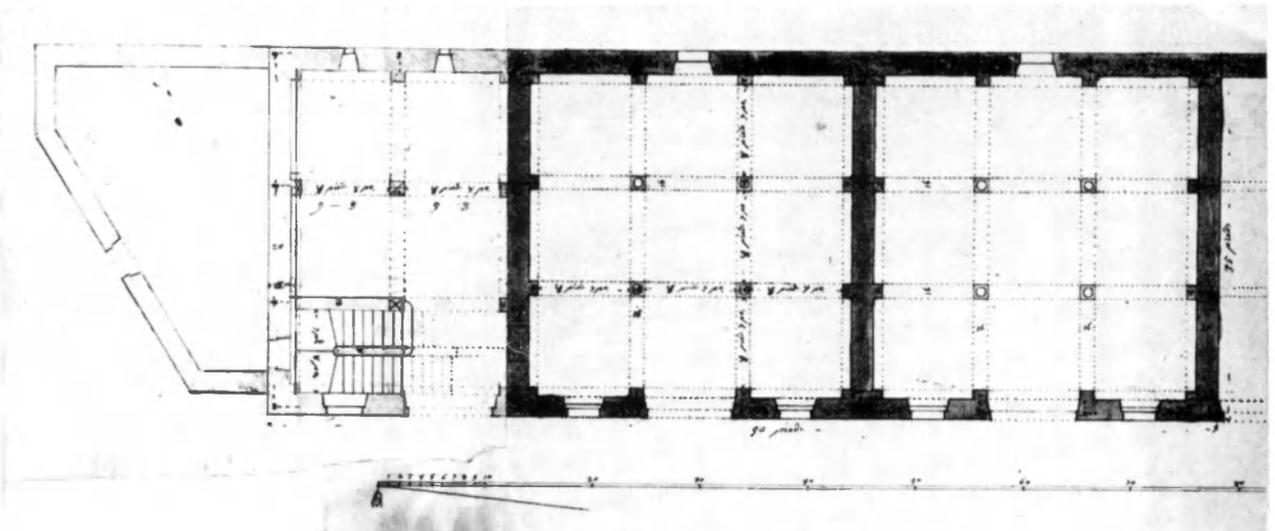


Fig. 25. Plan de Chermans (coupe de l'orangerie).

Fig. 26. Plan de Chermans (plan terrier de l'orangerie).



se rétrécissant vers le nord pour accentuer la perspective. Au sud du château, le propriétaire planta une longue allée de hêtres verts et pourpres dans l'axe de l'avant-corps du château (164) sur une longueur de 1.200 mètres, conservée partiellement aujourd'hui.

Il créa ainsi une perspective en pente douce de près de deux kilomètres que l'on peut admirer quand on se trouve sur une des crêtes de la vallée de la Gelbressée. L'œil d'ailleurs est guidé dans cette recherche par le clocheton qui domine l'avant-corps central du château.

Les jardins français agrandis et décorés selon toute vraisemblance sur les dessins de l'architecte Chermans (165) n'ont pas subi de modification jusqu'à ce jour. A notre avis, ils sont un des rares jardins français du milieu du XVIII^e siècle qui soit resté à peu près intact depuis plus de deux siècles, tant dans son implantation que dans sa décoration.

On accède dans les allées latérales des jardins français par des grilles ornées de doubles pilastres à refend sommés de pommes de pin au sud et de pots à feu au nord. L'accès au chemin central, qui ne se fait malheureusement plus dans l'axe de l'avant-corps et de la chapelle (166), a conservé à l'entrée de la première terrasse un bel escalier formé de courbes et de contrecourbes dont les rampes sont ornées de pilastres décorés de vases de pierre godronnés et à couvercle (167). On peut admirer à l'extrémité nord du jardin une ébauche de portique (168) constituée par de hauts soubassements surmontés de colonnes jumelées à cha-

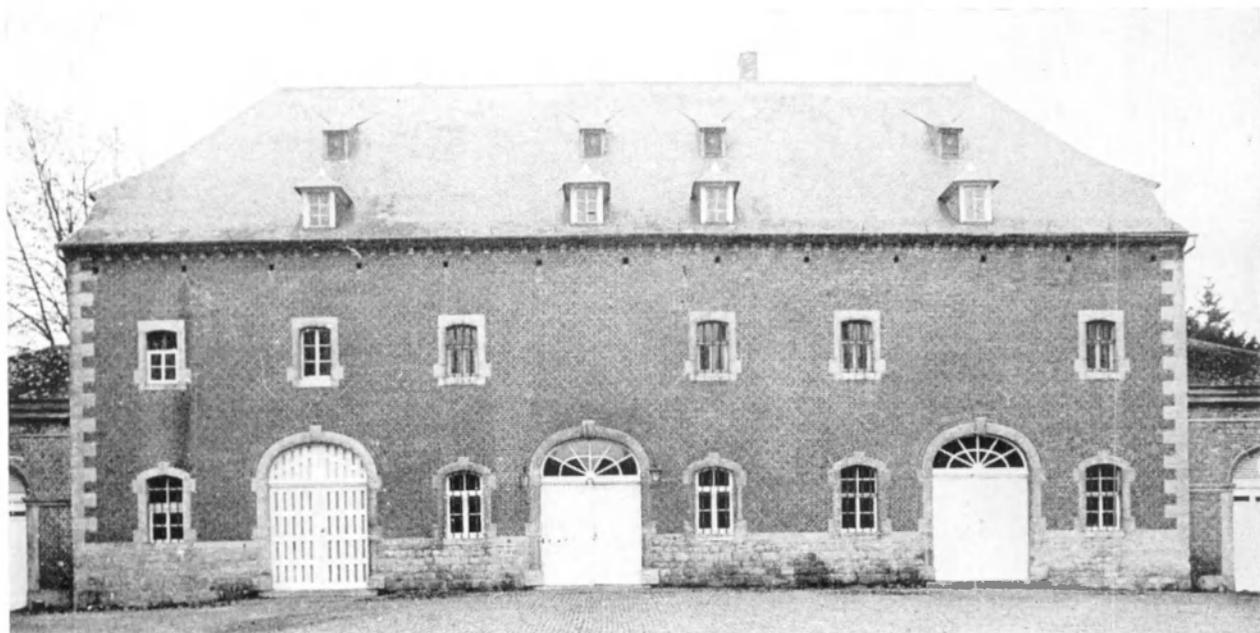


Fig. 27. Photographie de cette orangerie. (Photo de l'auteur.)

Fig. 28. Chermans, Plan de l'extrémité du jardin de Franc-Warêt.

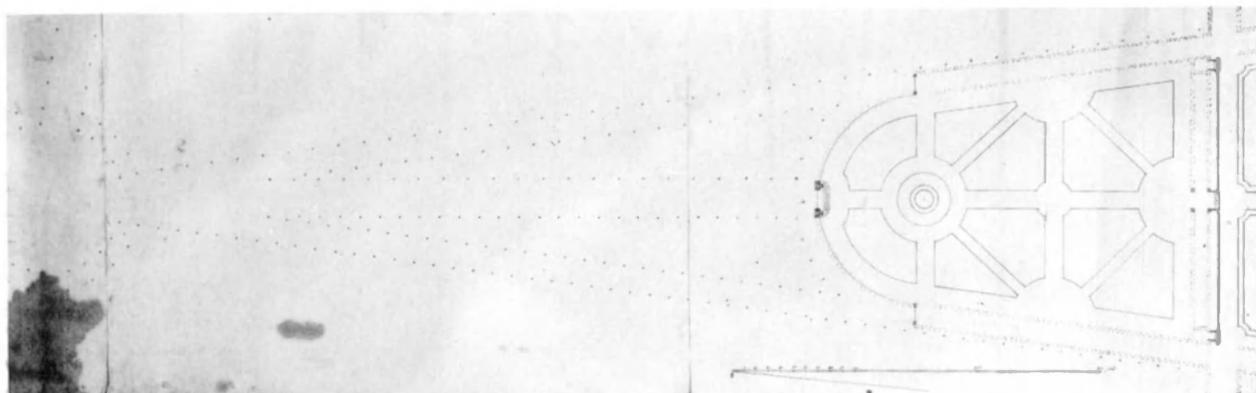




Fig. 29. Chermane. Jardin.



Fig. 30. Chermane. Jardin portique.

piteaux ioniques et couronnés d'architraves moulurées. L'architecte Chermane en 1755 supprima également la gloriette du second quadrilatère et la remplace par un bassin, fit placer dans les ailes latérales des jardins au pied des escaliers de la seconde terrasse sur des socles, des bas reliefs en fonte datés de 1765, œuvre d'Evrard (169) de Liège représentant des amours et quatre vases à couvercle ornés de pommes de pin du même auteur dont la décoration représente un Neptune avec des putti appuyées contre un mur de verdure (170). On peut encore voir notamment toujours des années 1755 au nord-est des jardins, un pavillon quadrangulaire de la même époque muni d'une porte moulurée qui à l'origine servait de logement au jardinier et au nord-ouest un pavillon formant portique, appelé perspectif au XVIII^e siècle, ainsi qu'un socle de cadran solaire (171).

Le plan de Ferraris exécuté de 1771 à 1775 (172) nous montre le château et les jardins une douzaine d'années après leur exécution. Nous y remarquons la belle perspective que nous signalions plus haut et,

chose intéressante, les carrières qui ont servi à la construction du château.

Le jardin à l'origine était décoré de bassins munis de jets d'eau; la facture payée à Nicolas Binamé le 14 janvier 1759 (173) et celle réglée à Bauchau le 16 février 1759 pour plombs et soudures (174) le prouvent. Il n'existe malheureusement plus de jets d'eau. Un des bassins du jardin a été rapporté tardivement dans la cour sud contre l'aile est. Son fronton incurvé orné de volutes est de fabrication récente; par contre le dauphin de plomb semble ancien (175).

Si nous comparons le plan de Ferraris à celui du cadastre de 1812 (176), nous constatons que l'implantation des jardins n'a pas été changée. Seul un bâtiment au sud-ouest de la croix du jardin a été construit depuis lors. La nouvelle orangerie fut élevée par l'architecte Dukers en 1810 pour remplacer l'ancienne, transformée en écurie pour pouvoir loger les chevaux de selle de Charles-Lidwine de Croix (177) comme nous l'avons écrit plus haut.



Fig. 31. Photo de putti d'Evrard de Liège.

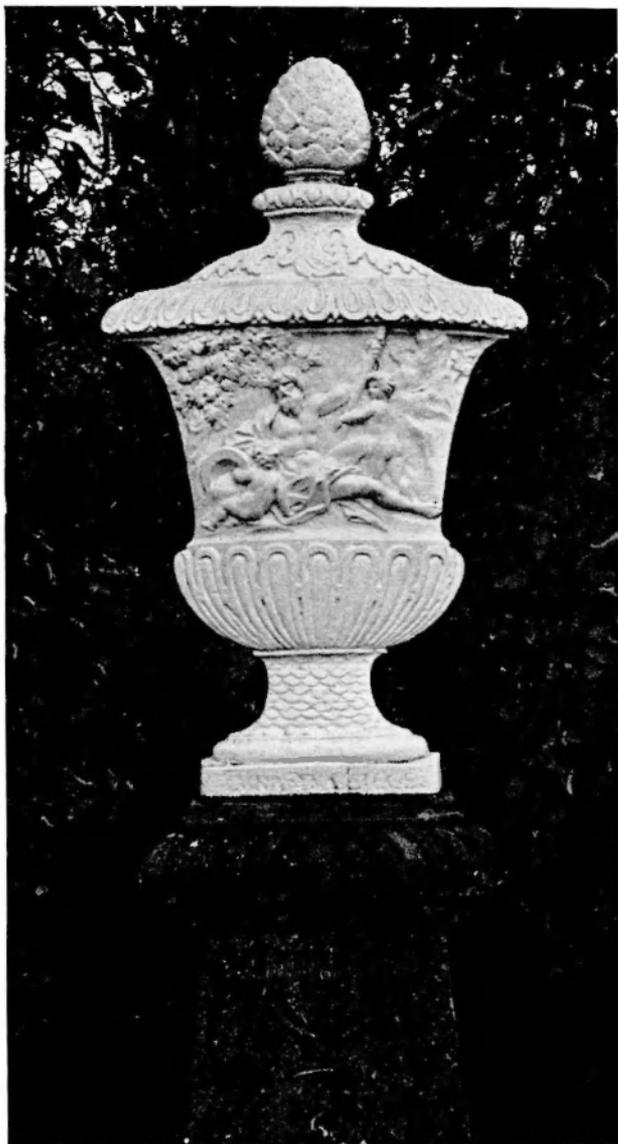


Fig. 32. Photo de Neptune d'Evrard de Liège.

C'est peu après cette époque que le propriétaire transforme en parc à l'anglaise la partie située devant la façade sud du château; il supprima l'allée centrale sur plus de la moitié de sa longueur et y fit planter devant la demeure, des arbres rares qui donnent encore aujourd'hui beaucoup de charme à la propriété.

4. CONCLUSIONS

L'étude du château de Franc-Warêt, faite à la lumière des sources monumentales, iconographiques et des archives, nous a permis d'analyser les constructions, reconstructions et transformations du château depuis la fin du xv^e siècle jusqu'au début du xx^e siècle.

A l'origine, Franc-Warêt, comme la plupart des châteaux de nos régions, formait un vaste quadrilatère entouré d'eau. Ce château-ferme était composé de deux ailes parallèles, reliées par des murs et défendues par plusieurs tours. On pouvait y voir, en plus de la partie défensive, une maison seigneuriale et des bâtiments réservés à l'exploitation agricole : communs, granges, étables et bergeries.

Dans le premier tiers du xviii^e siècle, le château, tout en gardant l'implantation initiale, prit de l'extension : les murs d'enceinte nord et sud furent remplacés par des bâtiments agricoles au nord et seigneuriaux au sud.

Le château fortifié, n'ayant plus de raison d'être dans une période de calme et de paix, fut transformé, au milieu du xviii^e siècle, en une demeure élégante et confortable. On sacrifia au goût du temps; l'accent fut mis sur l'aile sud, percée de fenêtres de style classique influencé par le Louis XV, qui devint la façade principale sur laquelle on greffa deux avancées. Plus de la moitié du château fut reconstruite; les ailes sud, ouest et la moitié ouest de l'aile nord.

Cette reconstruction fut déterminante Franc-Warêt, en dépit des transformations ultérieures, garde toujours jalousement ce caractère. Seule la cour intérieure subit des remaniements importants au xix^e siècle.

Dans une étude ultérieure, nous montrerons comment le château de Franc-Warêt transformé et reconstruit par l'architecte Chermane influença l'architecture du village et celle des villages voisins. Nous n'en voulons pour preuve de Franc-Warêt que la cure datée de 1770 construite dans le même style, sa grange aux dîmes vis-à-vis, les escaliers ornés de piliers devant l'église, quelques maisons. Chermane construisit aussi à Franc-Warêt la ferme de Graux.



Fig. 33. Photo de la façade sud du château. (Photo G. Carot.)

NOTES

(1) Le comte Amédée d'ANDIGNÉ, en s'appuyant sur les archives, avait publié dans « Le Guetteur wallon », en 1962, une brochure intitulée : *Franc-Warêt et ses seigneurs du XVIII^e siècle à nos jours*, dans laquelle il retraçait la vie des différents propriétaires et de leur famille proche.

(2) Une monographie de ce genre sur l'Hôtel de Groesbeeck de Croix à Namur a paru dans *ASAN*, tome LV, pp. 263 à 282, 1970.

(3) A. CARNOY, *Origines des noms des communes de Belgique*, t. 1, p. 227.

E. TONET, *Du clocher natal à l'histoire de mon pays*, p. 58.

(4) M. de RADIGUES, *Les seigneuries et terres féodales du Comté de Namur*, Ann., t. XXII, 1895, pp. 584, 585.

(5) Cfr A. d'ANDIGNÉ, *op. cit.*, p. 1.

(6) AEN, *CFW*, n° 353.

(7) M. de RADIGUES, *op. cit.*, pp. 584 et 585.

(8) AEN, *CFW*, n° 154.

(9) AEN, *CFW*, nos 1212, 354.

(10) Cercle ménage de la seigneurie de Franc-Warêt. *Souverain Baillage*, n° 1255.

(11) A. d'ANDIGNÉ, *op. cit.*, p. 9.

(12) AEN, *CFW*, n° 1962 et n° 365.

(13) AEN, *CFW*, n° 250.

(14) AEN, *CFW*, n° 1085.

(15) AEN, *CFW* et *Souverain Balliage de Namur*, Liasse 196.

(16) AEN, *Domaines*, Liasse 367.

(17) Cfr A. d'ANDIGNÉ, *op. cit.*, p. 21.

(18) AEN, *CFW*, n° 2229.

(19) A. d'ANDIGNÉ, *op. cit.*, p. 29.

(20) *Icy suivant, est contenu toute la Province de la Contée de Namur, pain et tirée selon le naturelle et le tout pauses selon l'ordre. Faict par ordonnance de très hault et Puissant Prince, Messire Charles Duc de Croy et d'Aerschot. Faict lan 1604 par Adrien de Montigny*. Bib. nat. Vg 76. Res Fol. à Paris fol. 87 v° et cfr photo n° 1.

(21) M. Courtoy retrouva à la Bibliothèque nationale de Paris en 1923 ce recueil qui avait appartenu après la mort du duc, d'abord à sa femme Dorothee qui devait le laisser après son décès à son neveu Alexandre d'Arenberg. Toute la collection du duc, qui comprenait vingt-trois albums illustrés, fut

dispersée en 1614 lors de la vente des biens. Alexandre d'Arenberg racheta une grande partie dont très probablement, comme l'écrit Don Misonne, l'album de Namur, car dans l'inventaire des livres qu'Alexandre d'Arenberg laissait après sa mort, il est fait mention de *huit grands livres illuminés sur parchemin, représentant les villes, chastellenies et villages d'Haynault et d'autres provinces*.

L'album de Namur passa probablement dans la bibliothèque de Richelieu, ensuite, dans celle de Robert de Gaignières ainsi que l'indique une notice du XVIII^e siècle placée sur la feuille de garde du manuscrit, de là, dans celle du Roi et enfin à la Bibliothèque nationale de Paris.

D. MISONNE, *Les albums du Duc de Croy*, in *BSAC*, 1958, p. 55 et suivantes.

(22) F. COURTOY, *L'album namurois de Charles de Croy*, 1604, 1605 dans *Namurcum*, 1957, p. 59.

(23) AEN, *CFW*, plans 1 et 3.

(24) F. ROUSSEAU, *Tours domaniales et tours de chevaliers églises et cimetières fortifiés dans le namurois* in *ASAN*, t. 46, 1951-1952, pp. 233 à 268.

(25) AEN, *CFW*, n° 33.

(26) AEN, *CFW*, n° 154.

(27) AEN, *CFW*, plan n° 1, fig. 2.

(28) AEN, *CFW*, plan n° 2, fig. 3.

(29) SAUMERY, *Les Délices du pays de Liège*, p. 17.

(30) AEN, *CFW*, plan n° 1 et fig. 2.

(31) A. d'ANDIGNÉ, *op. cit.*, p. 10.

(32) AEN, *CFW*, plan n° 2 et fig. 3.

(33) Cette porte existe sur les plans n°s 1, 2, 3 et 4 c. L'escalier se retrouve aussi sur les plans n°s 2 et 4 c.

(34) Cette affirmation ne repose pas sur les plans, mais sur l'étude des sources monumentales.

(35) P. L. de SAUMERY, *Les Délices du pays de Liège*, t. IV, p. 300, 1744.

(36) AEN, *CFW*, comptes du XVIII^e siècle.

(37) AEN, *CFW*, fig. 4.

(38) Les portes sont dessinées en élévation.

(39) AEN, *CFW*, Plans n°s 4 a, b, c et plans calqués fidèlement n°s 5, 6, 7, 8, 9.

(40) AEN, *CFW*, Plan n° 4 a et plans calqués n° 5.

(41) Ces éléments sont les suivants : la grange actuelle possède un niveau de plus, sont restés sur le plan les deux cordons de pierre qui reliaient les linteaux et les seuils des fenêtres de la grange soulignant ainsi l'horizontalité et les dés de pierre placés aux angles inférieurs des jambages des fenêtres de l'écurie ; d'autre part la porte voisine de l'entrée cochère est devenue fenêtre. Quant à la lucarne percée au-dessus de la porte cochère, elle ne figure pas sur le plan bien qu'elle semble dater du XVIII^e siècle.

(42) AEN, *CFW*, plans n° 4 b et plan calqué n° 6.

Ce plan de l'aile ouest diffère du premier par les éléments suivants : l'entrée cochère a été déplacée d'environ quatre mètres vers le sud, supprimant ainsi la petite porte, les fenêtres qui surmontaient les deux portes des écuries n'existent pas, les dés des jambages des fenêtres de l'avancée sud-ouest sont au nombre de quatre au lieu de trois, quant à la galerie située au rez-de-chaussée de cette même aile, elle est surmontée d'arcs surbaissés dont la partie supérieure est faite d'une maçonnerie horizontale de pierres. Cette formule est d'ailleurs moins élégante que celle qui a été adoptée. Nous terminerons par l'entrée de la grange qui se trouve au même niveau que les écuries, mais a été déplacée et orientée vers le centre de la cour et non vers le nord, comme dans la réalité actuelle. Il existe cependant encore de nos jours et sur les plans n° 4 et n° 3 une entrée des caves situées au-dessus de la grange, orientée vers l'est, elle est de dimensions plus modestes.

(43) AEN, *CFW*, plans n° 4 b et plan calqué n° 7.

(44) AEN, *CFW*, plan n° 4 c et plan calqué n° 8.

(45) AEN, *CFW*, plan n° 4 c et plan calqué n° 9.

(46) En effet, sur le plan, il n'existe aucune ouverture pratiquée vers la cour intérieure, le mur sud est percé de deux fenêtres aveugles alors qu'actuellement l'on remarque une seule porte et cinq fenêtres semblables. De plus cette pièce ne possède aucune communication directe avec le hall, puisque le plan ne mentionne qu'une fausse porte. Tous ces éléments, les voûtes, l'absence de communication avec le hall, celle des fenêtres, et surtout la présence d'auges contre le mur nord ainsi que les piliers rustiques de pierre (cfr plan n° 17) nous permettent d'affirmer qu'à cet endroit se trouvaient les écuries du château.

(47) Cfr plan n° 13.

(48) Cfr plans n°s 10, 11, 12.

(49) Au pied duquel il y avait de l'eau d'après les plans n°s 2 et 3.

(50) Sur le plan n° 9 du XVIII^e siècle le mur est du grand hall est plus épais que les autres, l'architecte n'ayant aucune raison de construire un mur intérieur plus épais que les autres, confirme le fait que ce mur ancien n'a pas été abattu lors des travaux de 1750.

(51) AEN, *CFW*, n° 61.

(52) AEN, *CFW*, n° 139.

(53) Cette fenêtre éclairait soit la chambre du cocher, soit celle qui se trouvait au-dessus de l'escalier comme le révèle l'inventaire mortuaire de 1789, AEN, *CFW*, n° 394.

(54) Cette porte et ce corridor existent également sur le plan du XVIII^e siècle, AEN, *CFW*, plan n° 4 c et plan n° 9.

(55) AEN, *CFW*, n° 139.

(56) AEN, *CFW*, Inventaire mortuaire de Franc-Warêt 1789, n° 394.

(57) AEN, *CFW*, Notes sur les travaux, n° 624.

(58) AEN, *CFW*, n° 2033.

(59) AEN, *CFW*, n° 394.

(60) La petite fenêtre du rez-de-chaussée à moitié bouchée aujourd'hui n'occupe pas la place qui lui est assignée sur le plan du XVIII^e siècle n° 4 c, elle devrait se trouver à l'est de la porte alors qu'elle est percée à l'ouest.

(61) AEN, *CFW*, Notes sur les travaux, n° 624.

(62) Château de Loyers, de Spy.

(63) AEN, *CFW*, comptes du XVIII^e siècle.

(64) Cfr plan n° 14.

(65) Cfr p. 273, note 133.

(66) Cfr plans n°s 5 et 6.

(67) AEN, *CFW*, plan n° 4 et fig. 5.

(68) Le mur ouest de l'écurie du fermier fut percé en 1750 de deux groupes de trois fenêtres de cinquante sur soixante centimètres. Les deux petites pièces adjacentes, ainsi que celle qui se trouvait entre la tour ronde et le pont-levis, étaient éclairées chacune par une fenêtre d'un mètre dix sur soixante-dix centimètres, garnie d'un dé de pierre à l'extrémité de chaque jambage, semblables aux fenêtres du premier étage de l'orangerie construite en face quelques années plus tard. (AEN, *CFW*, comptes du XVIII^e siècle, 1810, n° 140). Les ouvertures actuelles de ce mur ouest sont identiques à celles pratiquées en 1750, avec la différence que la fenêtre de l'écurie située la plus au nord a été élargie au XX^e siècle puisque l'encadrement est en ciment au lieu d'être en pierres de taille, et qu'on a percé en 1804 une nouvelle fenêtre au premier étage à côté de la tour ronde, quand on y aménagea des chambres pour le personnel.

(69) L'ancienne grange de même largeur que la nouvelle, se trouvait décalée d'environ huit mètres cinquante vers le nord (AEN, *CFW*, plan n° 4). Son mur est jusqu'à une hauteur de trois mètres, qui date de la fin du XVI^e siècle, a été conservé, il sert de pignon à la partie centrale de l'aile sud. (Cette partie du mur va en s'élargissant vers le sud. Il faut considérer qu'en 1750, on a essayé, tout en respectant l'emplacement des murs, de corriger, par souci de symétrie avec

l'aile est, l'implantation de l'aile ouest, cfr plans n° 4 c, photo n° 6 c et cfr *relevé fait en 1966.*) On y a percé, comme l'atteste le plan de Chermane, au milieu du XVIII^e siècle une porte voûtée avec arc surbaissé de deux mètres vingt de haut sur trois mètres cinquante de large donnant accès aux caves. Il est probable que les murs de l'ancienne grange servent de fondations à la rampe accès de la nouvelle. De toute façon la partie visible de la rampe date de 1750, sa technique le prouve, elle est identique à celle de l'assise de l'avancée sud-est.

La grange ancienne qui avait vingt-sept mètres de long commençait à environ quatre mètres cinquante de la face sud et allait jusqu'à la hauteur de la troisième fenêtre de l'écurie non comprise. Toujours d'après le plan n° 3, la porte charretière se trouvait à l'emplacement de la porte voûtée qui donne accès aux caves. Or il est impossible qu'une entrée aussi large ait pu servir d'accès aux caves ou ait été surmontée de l'entrée charretière. On devait donc y accéder soit par l'intérieur de la grange soit par une porte percée à un autre endroit, ce qui est fort peu probable, car le plan n° 3, pourtant assez fidèle n'en mentionne aucune. On a retrouvé en août 1972 dans une des caves une pierre sculptée aux armes des Groesbeeck portant la date de 1650. Elle avait été remployée en 1750 pour murer un passage existant entre la cave la plus au nord et l'ancienne supprimée en 1750 pour faire place à une rampe d'accès à la nouvelle grange. Cette pierre armoriée aurait pu surmonter à l'origine l'ancien pont-levis qui donnait accès à la basse-cour.

La disposition des trois caves, de la fin du XVI^e siècle, nous amène à construire cette hypothèse. La première cave située en face de l'entrée, voûtée en berceau transversal, devait supporter le passage de charrettes. Son mur sud était renforcé par la présence de deux caves voûtées en berceaux longitudinaux; il serait logique de penser qu'il en était de même pour le mur nord. La trace d'une porte d'environ soixante-quinze centimètres sur un mètre cinquante située dans l'angle nord-ouest de la première cave le confirmerait ainsi que les dimensions qu'auraient eues ces caves. Elles auraient été abattues pour permettre la construction de la nouvelle rampe d'accès.

Etant donné le fait que l'ancienne grange débordait de quatre mètres cinquante sur la partie centrale de l'aile sud, on serait tenté de croire que là aussi existait avant 1750 une cave identique à la première cave située en face de l'entrée. Elle aurait d'ailleurs eu les mêmes dimensions que cette dernière et aurait probablement été abattue en 1750 pour permettre la transformation du sous-sol de la nouvelle grange en remise pour voitures. L'inclinaison du sol de l'actuelle grange pourrait justifier l'existence de cette cave située à l'emplacement de la première travée des remises du XVIII^e siècle. En effet, le niveau du sol dans la partie située au-dessus des remises est un mètre plus haut qu'à l'entrée. La hauteur maximum des trois caves anciennes est de trois mètres et de trois mètres trente à la clef de voûte.

Cette grange ancienne que nous venons de décrire grâce aux plans n° 1 et 3 et aux vestiges est celle qui est citée dans le testament de 1622⁽⁷⁰⁾. Etant donné la ressemblance de ces caves avec celles de l'aile est, il semble que l'on puisse les faire remonter à la fin du XVI^e siècle.

(70) Cfr p. 3.

(71) AEN, *CFW*, plans n° 1 et fig. 2.

(72) AEN, *CFW*, plans n° 2 et 3 et fig. 3 et 4.

(73) de SAUMERY, *op. cit.*, p. 300.

(74) AEN, *CFW*, plans n° 4 a, b et fig. 5 et 6.

(75) Cfr plan n° 15.

(76) Cfr plan n° 17.

(77) AEN, *CFW*, n° 146.

(78) AEN, *CFW*, n° 139.

(79) AEN, *CFW*, plans n° 1, 2, 3.

(80) En effet, les plans n° 3 et 4, antérieurs à cette date, concordent entièrement avec celui de l'architecte Gonthier fait en 1850 (AEN, *CFW*, plan n° 6) qui prévoyait l'élargissement de cette partie de l'aile nord.

(81) Dont il reste deux caves semblables à celles du rez-de-chaussée de la tour carrée dont nous parlerons plus loin.

(82) AEN, *CFW*, plans n° 3 et 4.

(83) AEN, *CFW*, plan n° 1 et fig. 2.

(84) Elles avaient à cet endroit six mètres cinquante alors qu'elles mesuraient environ neuf mètres cinquante du côté de l'ouest, quinze à seize mètres cinquante du côté sud et probablement dix mètres cinquante à douze mètres cinquante du côté de l'est.

Malheureusement pour l'aile est une partie du plan n° 3 manque. La largeur que nous donnons correspond à l'état actuel. Il est d'ailleurs peu probable que l'on ait élargi les douves depuis 1750. De plus l'éloignement des deux tours d'angle qui se trouvaient chacune à une distance de vingt et un mètres du pont rendaient la défense inefficace.

Il est impossible de ne pas attribuer à une erreur d'implantation la largeur du passage réduite sur le plan n° 2 à moins d'un mètre cinquante. La distance entre les tours est inexacte d'un mètre cinquante. Tandis que les bâtiments de l'aile concordent tout à fait. Le passage a donc toujours eu environ trois mètres de large comme le confirme le plan de l'architecte Gonthier, notre relevé et les traces de chaînage. (AEN, *CFW*, plans n° 15.)

(85) de SAUMERY, *op. cit.*, p. 300.

(86) Comme on peut le voir sur les plans n° 3 et 4, le pignon de la moitié est de l'aile était prolongé de quatre mètres vers le sud pour servir d'appui au cintre de la porte qui reposait également sur la moitié ouest de l'aile nord. Ce chaînage est fait de pierres irrégulières et date donc du premier tiers du XVIII^e siècle. Cfr plan n° 15.

(87) Cfr plans n° 10, 11, 12 et n° 16.

(88) Cfr plans n° 15 et 16.

(89) Cfr et *relevé fait en 1966.*

(90) Cfr plan n° 17 (tour), AEN, *CFW*, plans n° 10, 11 et 12.

(91) Cfr plan n° 16.

(92) AEN, *CFW*, *Inventaire de la mortuaire*, n° 394.

(93) Cfr plan n° 10.

(94) Cfr *relevé fait en 1966.*

(95) AEN, *CFW*, plan n° 1.

(96) AEN, *CFW*, plans n° 1, 2 et 3.

(97) Cfr plan n° 16.

(98) AEN, *CFW*, n° 139.

(99) AEN, *CFW*, n° 837.

(100) AEN, *CFW*, plans n° 19 et 20.

(101) Cfr plans n° 10 et 11. AEN, *CFW*, plans n° 19 et 4.

(102) *Idem.*

(103) Cfr plans n° 10 et 11, AEN, *CFW*, plans n° 19 et 20.

(104) AEN, *CFW*, plans n° 7, 8, 9.

(105) Cfr plans n° 16, 10, 11, 12.

(106) Cfr plans n° 16, 10, 11, 12.

(107) Cfr plan n° 17 (détail des corniches).

(108) Cfr fig. 16.

(109) Les deux fenêtres centrales du premier étage sont plus larges de trente centimètres que les autres. Cette différence résulte de la nécessité d'éclairer une pièce qui a la profondeur du bâtiment et qui ne possède aucune autre ouverture.

(110) Cfr fig. 16.

(111) Cfr p. 247.

(112) Cfr p. 252.

(113) Cfr fig. 16.

(114) Entre autres à l'occasion de la construction d'un pont en bois en 1807.

(115) Comme le prouve la disposition des fenêtres.

(116) AEN, *CFW*, plans n° 3 et n° 4.

(117) Cfr plans nos 14 et 16.

(118) Cfr fig. 16.

(119) Cfr plan n° 17 (détail de corniche).

(120) Cfr fig. 16.

(121) Cfr plan n° 17 (coupe aile sud-est).

(122) Voisines d'un chaînage, surmontées d'une corniche et de modillons, percées dans un mur de briques qui datent du premier tiers du XVIII^e siècle.

(123) La taille des pierres est identique à celle des chaînages voisins, à la porte du pont-levis et à la porte charretière du corps de logis.

(124) Cfr plan n° 16.

(125) Cfr plans nos 16, 13.

(126) Jean-Baptiste Chermane naquit à Hanzinelle le 8 avril 1704 et décéda à Thuin le 14 juin 1770. Il était « bourgeois de Thuin » et en 1753 il fut bourgmestre régent de cette ville. Sa première œuvre fut comme entrepreneur la reconstruction de l'église de son village natal (église à présent disparue et remplacée au début du siècle par un édifice néo-gothique). En 1740, il construisit en qualité d'architecte l'église de Laneffe. Il eut la chance de devenir à partir de 1747 l'architecte et l'entrepreneur du Comte de Groesbeek. En 1751, le chapitre de Namur le chargea de diriger les travaux de la construction de la cathédrale Saint-Aubain suivant les plans de l'architecte italien Pizzoni. En 1755, il construisit également à Namur l'église des Carmélites déchaussées aujourd'hui démolie. La même année, il restaure et couronne la tour de la collégiale, appelée le Beffroi de Thuin, qui porte le monogramme « reaeDlflCor l bapltsto CherMane soLertla ».

Nous préparons une étude approfondie sur cet architecte qui joua un rôle important dans l'architecture de la wallonie.

(127) La même année 1749 en février, mars on a commencé à démolir au château, savoir un petit bâtiment qui était contre le grand quartier, les maçons ont commencé ce quartier le 23 avril 1749. L'an 1750 la grange et autres ouvrages, AEN, CFW, n° 3121.

(128) Idem.

(129) Du 28 mars 1576 : payé au sieur Chermane l'état des journées, tant de ses ouvriers menuisiers pour Franc-Warêt que celles du dit sieur en qualité d'architecte savoir ses ouvriers depuis le 17 mai 1751 jusqu'au 24 décembre 1755 et lui depuis le 8 avril 1750 jusqu'au 26 mai 1755. Lequel était porte compris 40 écus pour le plan du bâtiment de Namur la somme de 2778.4 3/4 (2).

Ibidem n° 1106.

(130) Le 15 janvier 1755 item livrées et employées un autre état d'ardoises et journées employées pour l'orangerie depuis le 18 octobre 1753 y compris quelques journées employées à Franc-Warêt pour souder les gouttières 98.2.0.

Le 10 octobre 1755. Payé à Joseph Hustin plafonneur un mémoire des journées pour avoir plafonné l'orangerie, livré les poils, latteaux 24.16.2. AEN, CFW, n° 1106.

(131) Le 30 décembre 1756. Payé à la veuve J. B. Massart pour le compte de Madelle Bouverie de Rieudotte un mémoire pour les 15 piliers de fer qu'elle a livrés cette année pour Franc-Warêt destinés pour la muraille de la cour lequel mémoire 79 florins 11 sols 3/4.

Le 10 janvier 1757. Payé au maréchal de Franc-Warêt un état pour les façons des portes de la cour du jardin près du petit étang et les deux treillages portant ici 75.10.2 ibidem.

(132) A Franc-Warêt.

(133) Le 1^{er} février 1750. J'ai payé au charpentier Detry tous ses ouvrages employés à Franc-Warêt jusque ce jour en suite de son état 245.3.0. Ibidem.

Le 13 janvier 1751. Je mets ici d'avoir payé au charpentier Detry son état d'ouvrages et journées employées à Franc-Warêt pour la grange et écurie du fermier 385.11.3.

Le 2 octobre 1751. J'ai payé au charpentier Detry un état des ouvrages et journées jusqu'à ce jour tant pour Namur que pour Franc-Warêt portant en tout 1.087.2.3. Ibidem.

(134) Le 17 juin 1751. J'ai payé à Stienne Gustin de Franc-Warêt un état des sciages et journées jusqu'à ce jour 203.5.0. Ibidem.

(135) Le 27 novembre 1751. J'ai payé à Antoine Dubois tous les bois de charpentes et sciés qu'il a livrés pour Namur et Franc-Warêt 581.5.0. Ibidem.

Le 7 mai 1752. J'ai payé à Antoine Dubois un mémoire de bois livré jusqu'à ce jour pour le bâtiment d'ici et Franc-Warêt savoir therousses, chevrons, viennes pour les caves 227.7.9. Ibidem.

(136) Le 21 novembre 1751. J'ai payé à Guillaume Laloux un mémoire d'ardoises qu'il a livré pour Franc-Warêt et Namur à 7 f 1/2 le mille, entassages, portages gabelle portant en tout 207.6. Ibidem.

Le 20 mars 1751. J'ai payé à Paul Bonhiver un état de ses journées qu'il a employé avec ses ouvriers pendant la campagne 1750 217.5.3. Ibidem.

Le 14 novembre 1753. J'ai payé à Paul Bonhiver un mémoire de journées de luy et ses employés cet année au château de Franc-Warêt tant pour faire des neufs toits d'ardoises que raccomoder d'autres ici 164.15.6.

Le 15 janvier 1755. Payé à Guillaume Laloux couvreur d'ardoises un état d'ardoises qu'il a livré depuis le 14 avril 1753 jusqu'au 1^{er} septembre 1753 tant pour Franc-Warêt que Gelbressée portant en tout pour 43.000 portage, entassage, gabelle ici 356.12.0. Ibidem.

(137) Le 18 juillet 1750. J'ai payé à la veuve Lepage deux états de clous livrés pour Franc-Warêt et Namur 34.8.0. Ibidem.

Le 31 octobre 1750. J'ai payé à la veuve Lepage deux états de clous livrés pour Franc-Warêt et Namur 47.0.0. Ibidem.

Le 13 mars 1751. J'ai payé à la veuve Lepage un état des clous livrés pour Franc-Warêt 11.0.9.

Le 1^{er} août 1751. J'ai payé à la veuve Lepage un état des clous livrés pour Franc-Warêt 8.14.0.

Le 22 novembre 1751. J'ai payé à la veuve Lepage un état des clous qu'elle a livré pour Franc-Warêt jusque ce jour 138.18.6. Ibidem.

Le 27 mai 1751. J'ai payé à la veuve Lepage deux états de clous livrés pour Namur et Franc-Warêt 56.18.0.

AEN, CFW, in Registre double des comptes n° 1106.

(138) Le 25 janvier 1751. Je mets ici d'avoir payé chez Bertrand les fers qu'il a livrés jusqu'à ce jour pour Franc-Warêt 441.0.9.

Le 5 août 1751. J'ai payé à la femme Henry Bertrand les fers qu'elle a livré pour Namur et Franc-Warêt depuis le 27 janvier jusqu'au 14 juillet dernier 309.7.3. AEN, CFW, n° 1106.

(139) Le 10 janvier 1751. J'ai payé à Mortiaux vitrier de la maison un état pour les vitres du château de Franc-Warêt.

Le 25 février 1751. J'ai payé chez Devraux un état des platines, verges de vitres portant 59.19.0.

(140) Le 14 janvier 1757. Payé à Monsieur Renette pour compte de Mlle Lebeque de Châtelet un mémoire de 16 cents carreaux à 6 pans qu'elle a livré pour les deux chambres en bas à Franc-Warêt en mars 1756 c'est-à-dire pour achever 15.1.0. Ibidem.

(141) Le 13 mars 1751. J'ai payé à Nicolas Binamé maître fondeur un mémoire de ponnaux, poulies, robinets pour les châssis de fenêtres tant pour Namur que pour Franc-Warêt 27.16.0. Ibidem.

Le 19 décembre 1753. J'ai payé à Nicolas Binamé un mémoire pour avoir livré la cloche de l'horloge de Franc-Warêt pesant 43 livres à 1 florin la livre, un robinet, une petite buse pour le grand bassin et deux petites pour la neuve cloche de l'église le tout portant ici 66.0. Ibidem.

poulies. Nous pensons qu'il faut entendre par là les pommeaux surmontant les espagnolettes.

(142) Le 9 juillet 1752. J'ai payé à Joseph Hustin plafonneur un mémoire de ses ouvrages, 22 journées employées à Franc-Warêt. Ibidem n° 1106.

(143) Le 24 avril 1756. Payé à la veuve Hanouille un état des marchandises qu'elle a livré depuis le 17 mars 1753 jusqu'au 22 octobre 1755 savoir liturges, blancs de séruses, huiles de lin, colles et autres ingrédients pour les couleurs 116.16.0. Ibidem.

(144) Le 7 décembre 1750. J'ai payé au menuisier Henin un état des châssis portes pour le neuf bâtiment de Franc-Warêt et journées pour Namur à voir le dit état 284.70. Ibidem.

(145) Le 28 mars 1756. Payé au sieur Chermane l'état des journées de ses ouvriers menuisiers pour Franc-Warêt depuis le 17 mai 1751 jusqu'au 24 décembre 1755. Ibidem.

(146) Le 16 juillet 1752. Je mets ici d'avoir tenu compte 26 siers d'épautre à 14 sols aux ouvriers du sieur Chermane qui ont travaillé l'année passée à l'escalier de Franc-Warêt appelé Lambiotte, Baré et François Naple. 18.4.0. Ibidem.

(147) Le 10 décembre 1755. Payé au sculpteur Vandebase un mémoire pour avoir travaillé les deux consoles du grand escalier à l'avant-corps de Franc-Warêt 4 couronnes 22 écus pour le devant d'autel les deux anges, le tabernacle, le Christ faisant ici un ensemble. 74.13.0. Ibidem. Vandebase est également l'auteur du départ d'escalier de l'hôtel de Groesbeeck de Croix à Namur. Cfr fig. 20 et 21.

(148) Le 6 février 1756. Je mets ici d'avoir payé au sieur Bougneau de Rance 864 livres de France pour paiement de 9 cheminées de marbre qu'il a livré en août 1753 pour Franc-Warêt. Ibidem.

Cfr fig. 22.

(149) Ce travail fut commencé en 1771. Les opérations géodésiques et topographiques furent terminées vers la fin de 1774 sauf quelques levés spéciaux en 1775 et une revision générale des limites en 1777. Ainsi qu'il résulte d'un acte du 3 mars 1774, tout le travail devait être fini en 1777. HENNEQUIN. *Etude historique sur l'exécution de la carte de Ferraris et l'évolution de la cartographie topographique en Belgique*, p. 24. La carte est faite au 11.520^e, Bruxelles, 1891. Cfr fig. 18.

(150) Echelle 1/2.500, AEN, *Cadastre Franc-Warêt*, 1812, portefeuille n° 14, section B et fig. 23.

(151) Dans la cour extérieure à la façade ouest, Ferraris place un seul bâtiment en forme de L, contrairement au cadastre qui y voit un bâtiment rectangulaire situé à l'extrémité ouest et une petite construction carrée sise au centre de la cour. Or les plans du XVIII^e siècle sont conformes, en ce qui concerne le bâtiment rectangulaire, au relevé du cadastre et à la réalité actuelle. D'autre part la cure de Franc-Warêt agrandie en 1775 et qui existe encore de nos jours n'apparaît pas sur le plan de Ferraris. Quant à la ferme de Graux, transformée un peu avant 1750, elle est représentée d'une façon inexacte.

Les très nombreux paiements effectués pendant les années 1748 et 1749 prouvent que cette ferme a pratiquement été réédifiée avant le commencement des travaux au château, cfr AEN, CFW n°s 981 et 1106. Cette ferme existe encore aujourd'hui.

(152) GAILLIOT, *Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur par M. Galliot, avocat au conseil provincial de Namur et conseiller au Souverain Bailiage du même Pays et Comté*, t. III, pp. 371-372, Liège, 1788.

(153) P.-L. de SAUMERY, *op. cit.*, p. 300.

(154) Cfr fig. 22.

(155) Cfr fig. 21.

(156) Nous pouvons donc supposer qu'il n'y en avait pas et qu'il existait seulement des vergers.

(157) Cfr fig. n° 2.

(158) Signalons ici que la maison de pierre bleue à noyau de la première moitié du XVII^e siècle située à l'est du château et au nord de l'église, indiquée sur le plan, subsiste actuellement et qu'elle n'a subi que quelques modifications aux ouvertures datant surtout du milieu du XVIII^e siècle.

(159) Cfr fig. n° 3.

(160) P.-L. de SAUMERY, *Les Délices du pays de Liège*, t. IV, p. 300.

(161) Cfr plans n°s 30, 31, 32 et fig. 24, 25, 26, 27.

(162) Le 15 janvier 1755 payé à Guillaume Laloux couvreur d'ardoises un autre état d'ardoises et journées employées pour l'orangerie depuis le 18 octobre 1753... 98.2.0. AEN, CFW, n° 981.

(163) Les deux petits quadrilatères adossés à l'ouest de la croix n'étaient pas des jardins français mais plus probablement un potager car nous n'y avons découvert aucun élément décoratif.

(164) Le pont également dans l'axe fut remplacé par les deux qui existent encore aujourd'hui en 1848.

(165) Un plan dessiné au crayon en pieds de St-Lambert du XVIII^e siècle, seul vestige de ceux aujourd'hui disparus nous montre l'extrémité nord du jardin avec son effet de perspective. Fig. n° 28.

(166) Le pont a été démolé.

(167) Cfr fig. 29.

(168) Cfr fig. 30.

(169) Evrard, sculpteur liégeois, auteur du mausolée du Prince-évêque Georges-Louis de Berghes. Cfr Biographie nationale, t. VI, 1878, p. 774, et fig. n° 31.

(170) Cfr fig. 32.

(171) Le cadran solaire a été volé il y a quelques années.

(172) Cfr p. 260.

(173) Payé à Nicolas Binamé un mémoire pour la buze de cuivre du grand bassin de Franc-Warêt la sonnette 15.12.0. in AEN, CFW, 1106.

(174) Payé au sieur Bauchau son état de plombs et soudures qu'il a livré l'an dernier pour Franc-Warêt jusqu'à ce jour. 112.5.3.

Ibidem.

(175) Volé depuis.

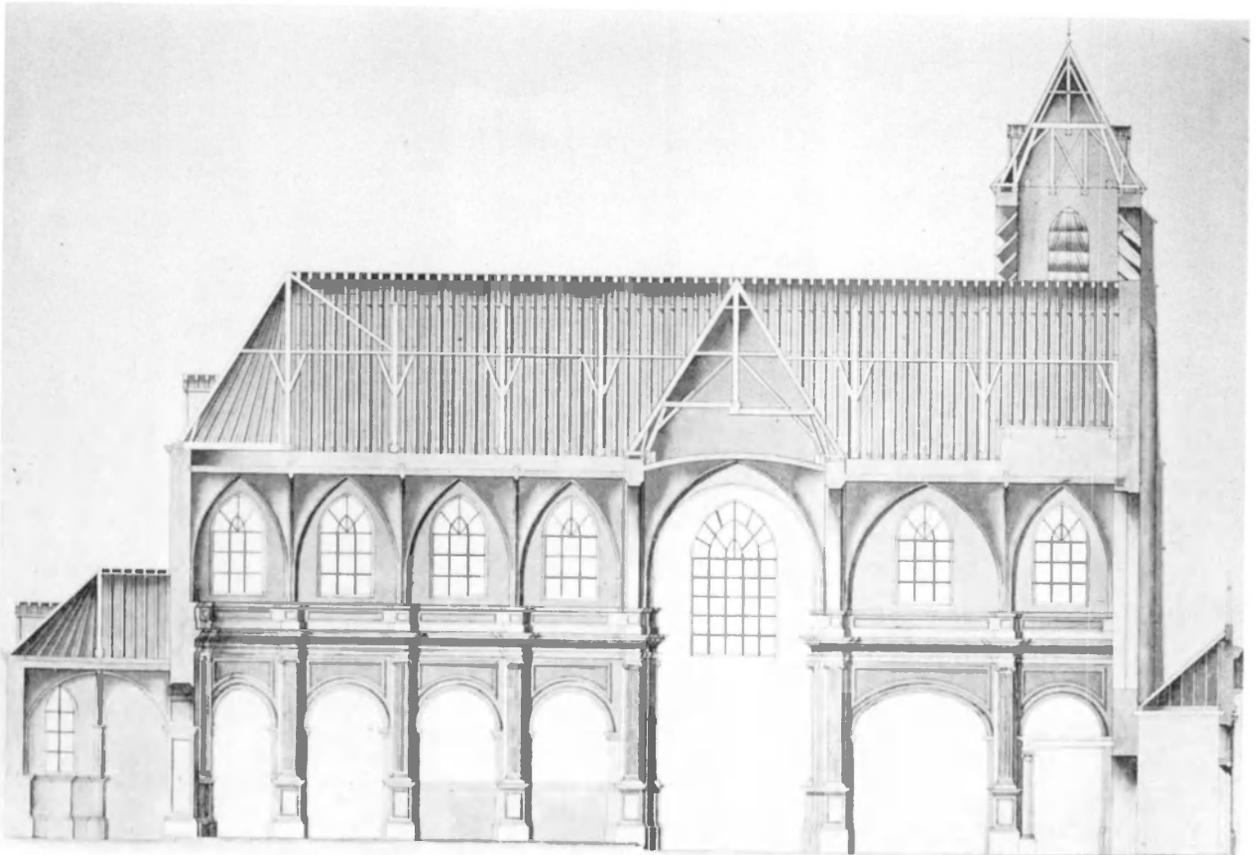
(176) Echelle 1/2.500, AEN, *Cadastre Franc-Warêt*, 1812, portefeuille n° 14, section B.

(177) AEN, CFW, *Note des Maisons de Monsieur le comte de Croix*, n° 223, et lettres de Dukers au comte de Croix du 24 mai 1810, plans et travaux divers du XIX^e siècle, n° 623.

ARTISTES TOURNAISIENS DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE COURTRAI

Luc DEVLIEGHER

Fig. 1. Coupe longitudinale, par Marc Lefebvre, 3^e quart du 18^e siècle (Archives de l'église).



Au cours du XVIII^e siècle plusieurs travaux d'embellissement ont été faits dans l'église gothique Notre-Dame à Courtrai. On avait l'intention de revêtir tout l'intérieur de marbre, mais seuls le chœur et une partie du transept ont été achevés. En même temps, le mobilier a été renouvelé : autels, stalles, grilles, jubé et orgue. Le chanoine Charles de Meulenaere (1708-1777), secrétaire du chapitre de la collégiale dès 1733, était le grand promoteur de ces travaux et au besoin les payait de ses propres deniers.

Dans notre inventaire de l'église, paru en 1973, nous en avons décrit l'histoire et le patrimoine artistique (1). Ici nous voulons simplement indiquer le rôle important qu'ont joué des artistes tournaisiens dans ces travaux du XVIII^e siècle.

En 1733 le chapitre entre en contact avec Jacques Lefebvre (1691-1765) membre d'une famille renommée d'artistes de Tournai. Sa première mission concerne le maître-autel dont il dessine le projet en 1734 et pour lequel Hubert Boreux de Dinant fournit et travaille le marbre de Rochefort (1734-1735). Il réalise lui-même une partie des ornements en argent en en cuivre, ainsi que le relief en argent « La déploration du Christ » qui porte son poinçon. D'autres ornements, en cuivre, ceux de la tombe, sont d'Antoine Gilis (1735).

Un neveu de Jacques, Marc Lefebvre (1718-1797), par lequel il se fait assister depuis 1744, dessine les

projets suivants et prend part à l'exécution du tabernacle commencé en 1742. « L'agneau mystique » sur la porte arrière du tambour est cependant encore au poinçon de l'oncle. Un escalier double en marbre (1756) donne accès à ce tabernacle dont la balustrade (commencée, mais pas achevée, par Marc Lefebvre) n'est placée qu'en 1806 par son fils Jacques Lefebvre Caters, après de longues discussions avec la nouvelle fabrique d'église concernant le prix.

D'après le plan de Marc Lefebvre trois chapelles du déambulatoire étaient pourvues d'un revêtement de marbre dans lequel se trouvaient trois autels, deux monuments funéraires et quatre plaques commémoratives. L'autel de la Sainte-Croix, qu'on connaît seulement par un dessin non daté et non signé, est mis en place en 1761, mais remplacé une vingtaine d'années plus tard par un autel Louis XVI, orné d'un relief « La mise au tombeau » par P. van Reable de Courtrai datant de 1783. Les autels de sainte Marie-Madeleine et de saint Roch sont livrés en 1772.

H. Boreux les exécute et M. Lefebvre fait lui-même les crucifix en cuivre, les ornements et les encadrements des reliefs. Nicolas Lecreux de Tournai sculpte ces derniers en marbre de Carrare : « Marie-Madeleine soutenue par deux anges » et « l'Apparition de saint Roch à cinq pestiférés » (refaite après sa destruction en 1944) ainsi que les statues en bois de Marie-Madeleine et d'un ange qui se trouvent sous les tables d'autel (1774).

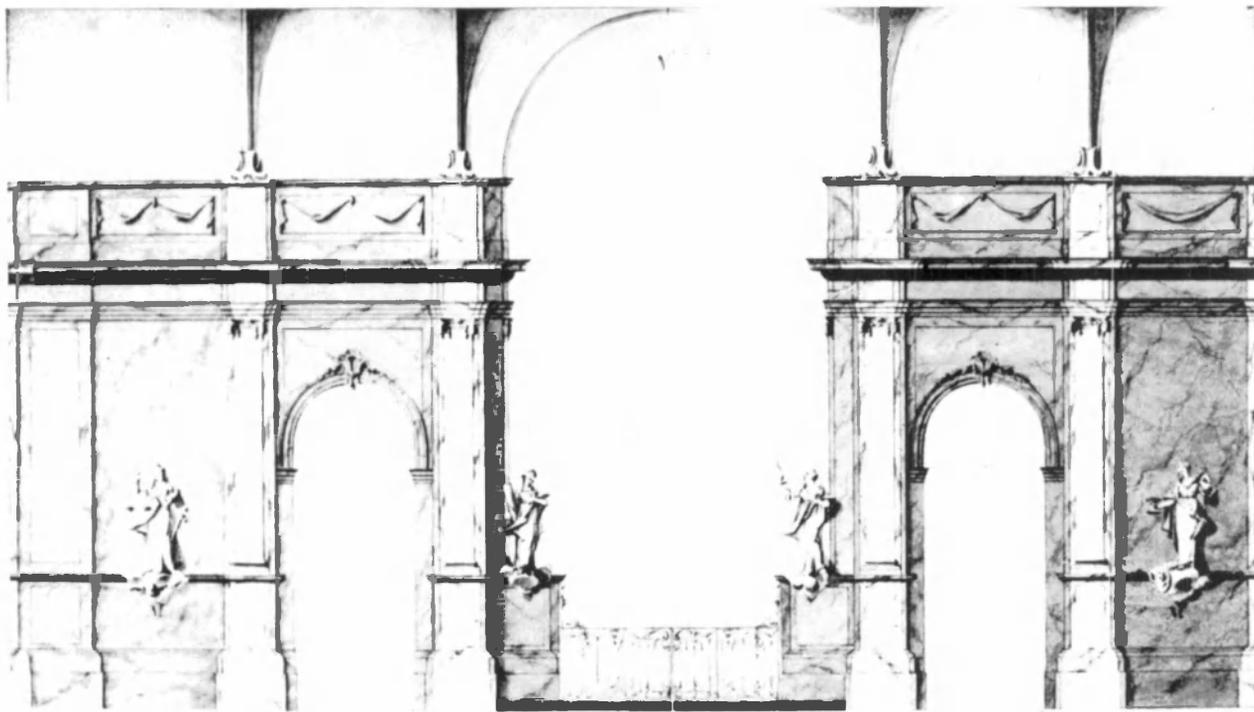


Fig. 2. Projet pour le revêtement du transept, signé « Marc Lefebvre f. », avant 1766 (Archives de l'église).

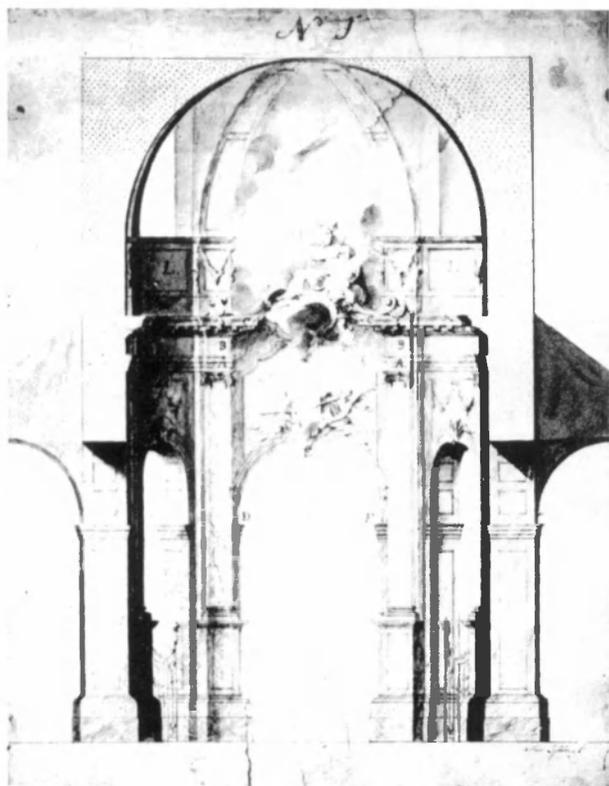


Fig. 3. Dessin pour le chœur, signé « Marc Lefebvre f. », 1766 (Archives de l'église).

En 1761 on place les quatre plaques en marbre, dont trois avec des noms de chanoines. Les monuments funéraires des chanoines R. Braye († 1632) et Pierre de Meulenaere († 1716), oncle du chanoine Charles de Meulenaere, renferment leurs bustes en relief et des statues allégoriques en bois du Temps et de la Mort, ainsi que celles de six anges, toutes sculptées par N. Lecreux. En 1762 Hazard peint les statues en blanc.

Pendant qu'on travaille encore dans le déambulatoire, on commence dans d'autres endroits de l'église. En 1762 le triforium est maçonné; en 1764 on revêt de marbre l'arc et les deux piliers gothiques derrière le maître-autel. Le 16 août 1766, le chanoine de Meulenaere présente au chapitre le « prototypum decorationum columnarum et altariorum tam in choro quam in navi ecclesiae perficiendarum quod ipsemet R.

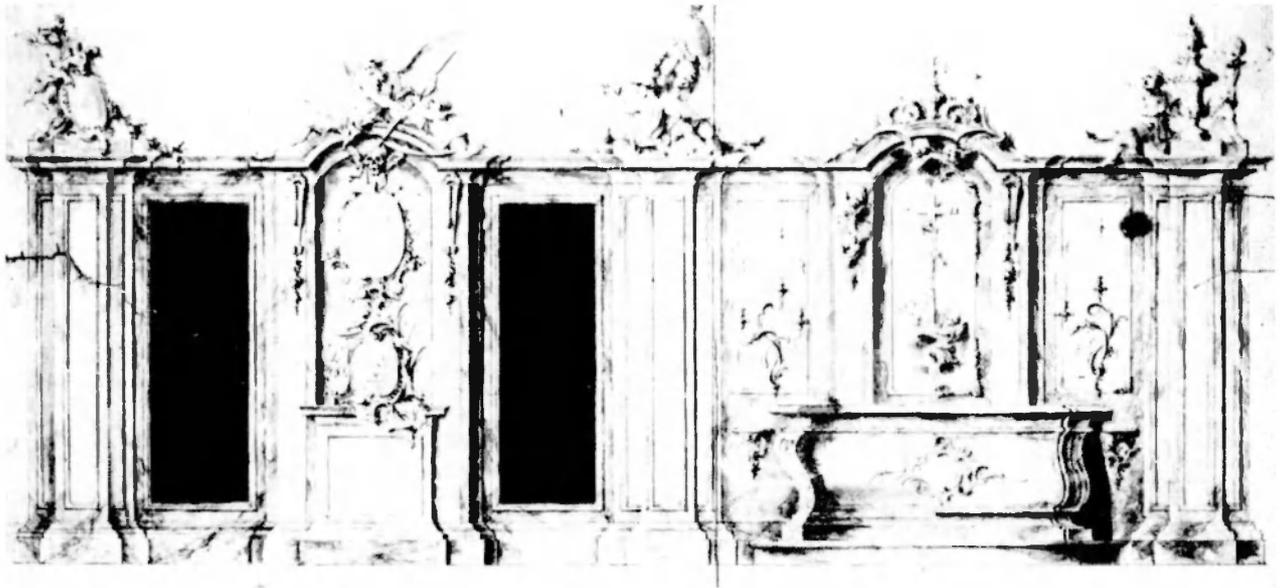


Fig. 4. Projet pour le revêtement de la chapelle axiale, par Marc Lefebvre, ca. 1761 (Archives de l'église).

Dominus per Magistrum Lefebvre aurifabrum Tornacensem confici curaverat ». Une note de l'orfèvre, datant du 5 septembre 1766, explique les changements qu'il veut apporter à ses plans pour l'achèvement du chœur (Annexe 1). Ces projets n'ont toutefois pas été réalisés. En 1768 on achète à la cathédrale de Tournai des restants de blocs en marbre blanc pour en faire des bases et des chapiteaux pour les pilastres.

Les travaux se poursuivent régulièrement et en 1773 le chœur et le mur est du transept sont revêtus de marbre jusqu'aux chapiteaux des pilastres. Un dessin de Marc Lefebvre donnant une coupe longitudinale de l'église, laisse voir tout l'intérieur ainsi traité.

Dans d'autres endroits de l'église on travaille avec ferveur. En 1770 on place les autels Notre-Dame, Saint-Blaise et Sainte-Catherine, également selon les plans de Marc Lefebvre. Ces autels n'existent plus; l'autel de Sainte Catherine a été vendu au Petit Séminaire de Roulers, où il a été détruit pendant la première guerre mondiale (photo dans *De Leiegouw*, 11, 1962, p. 130).

Marc Lefebvre dessine en 1770 un projet avec variantes pour le jubé et le buffet d'orgue. En 1770-1771 H. Boreux place les colonnes en marbre, le revêtement et la corniche. Les sculptures du buffet d'orgue

sont de N. Lecreux; les anges du projet sont devenus des figures d'atlantes. Le bois d'acajou pour les stalles du chœur est acheté à Dunkerque en 1772. François Mangain de Tournai est payé en 1773 pour en faire le modèle. P. van Reable les exécute et elles sont placées en 1776. Plus de la moitié est enlevée en 1900 lors du dépouillement partiel des marbres du chœur.

Au moment du décès du chanoine de Meulnaere en 1777, le revêtement de marbre dans le chœur et contre la paroi est de la croisée n'est pas encore achevé: l'entablement et l'attique manquent encore. Le chapitre décide en 1783 de les faire exécuter en bois peint. En 1789 on les veut en stuc, toutefois selon le projet de Marc Lefebvre (annexe 4). Aucun des deux n'a été réalisé.

Peu de temps après la mort du chanoine de Meulnaere, et encore en 1789 (deux fois!), le chapitre envoie une délégation à M. Lefebvre pour l'interdire « même juridiquement s'il le faut, tous ouvrages de son art, regardants notre Eglise, et de les retirer dans l'état où ils se trouvent; au surplus d'intimer, comme il a déjà été fait, au dit S^r Marc Lefebvre, juridiquement aussi s'il en est besoin, que nous n'entendons et ne voulons aucunement entrer dans les frais des ouvrages, cidevant ordonnés par feu M^r le



Fig. 5. Buffet d'orgues, anges par Nicolas Lecreux (Photo Platteeuw).

Fig. 6. Pyside, par Jacques Lefebvre, fin 1^{re} moitié du 18^e siècle (Photo A.C.L.).



chanoine Meulenaere, soit achevés ou à finir, non plus que dans ceux qui sont ou pourroient être ordonnés par les Executeurs de son Testament ». Marc Lefebvre donc envoie le décompte pour tous les dessins qu'il a fait depuis environ 1744 (annexe 3) de même que pour les travaux inachevés en métal : balustrade pour les gradins de l'autel, ornements en bronze pour les stalles, trois paires de chandeliers en cuivre pour les chapelles du déambulatoire, un calice en or, un plateau en argent avec burettes, quatre bases et chapiteaux en bronze. Ses fils J. Lefebvre Caters et P. Lefebvre Boucher reçoivent à Courtrai le 31 août 1789 la somme due.

C'est la fin un peu triste d'un travail artistique qui a changé tout l'intérieur de l'église et y a introduit le xviii^e siècle. Même sans les soucis pécuniaires du chapitre, le travail des Lefebvre n'aurait probablement pas trouvé son achèvement. En effet, en 1794, le chapitre est supprimé et en 1803 la collégiale devient paroissiale. Bien qu'on ait d'autres soucis, vers 1814 on met une maçonnerie en briques autour des piliers de la nef pour le revêtement de marbre projeté. L'argent continue à manquer et en 1841 on enlève la maçonnerie.

En 1895, la fabrique d'église veut faire disparaître tout le revêtement de marbre. Après des années de discussions on l'enlève au transept et aux deux travées occidentales du chœur (1900-1901); le reste de celui-ci est conservé parce qu'il sert de cadre au maître-autel. On n'est pas encore satisfait et le 12 février 1903 la Commission Royale des Monuments écrit au Gouverneur de la province de la Flandre Occidentale e.a. : « M. le Curé, MM. les délégués de la fabrique d'église et de l'administration communale, présents à l'inspection [18 décembre 1902] ont tous exprimé le vif désir de voir continuer l'enlèvement complet de ce hors-d'œuvre disparate dans cette église si belle et si intéressante au point de vue de notre architecture du xiii^e siècle. Nous ne pouvons, Monsieur le Gouverneur, qu'appuyer fortement la demande des administrations intéressées. Nous verrons avec bonheur la restauration complète du chœur de l'église de Notre-Dame ». Heureusement le ministre J. Van den Heuvel mieux inspiré n'autorise pas la démolition du revêtement.

Gravement endommagée par le bombardement du 21 juillet 1944, l'église restaurée depuis, nous montre de nouveau — tout au moins en partie — le travail des Lefebvre dans toute sa splendeur.

Pour terminer, il faut ajouter que de nombreuses pièces d'orfèvrerie sont conservées dans l'église, dont l'origine tournaisienne est attestée par les poinçons ou par d'autres sources : calice, 1756, Tournai; calice,



Maître-autel, commencé en 1733.



Fig. 7. Poinçons sur le pyxide : marques de Tournai (tour et T), lettre de décanat (B) et poinçons de l'orfèvre Jacques Lefebvre (ILF) (Photo Platteeuw).

17.8 (1758 ?), Tournai; calice, 1762, M. Lefebvre; calice, 1766, M. Lefebvre; ostensor avec support, 1760, Lefebvre; pixide, fin première moitié XVIII^e siècle, J. Lefebvre; plateau et burettes, 17.2, M. Lefebvre; fermoirs d'une couverture de missel, XVIII^e siècle; croix d'autel, 1758, Lefebvre; croix-reliquaire, environ 1750, Tournai; petit support pour le reliquaire des S. Cheveux, 2^e quart du XVIII^e siècle, J. Lefebvre; support pour reliquaire, 2^e quart du XVIII^e siècle, J. Lefebvre; reliquaire de Saint-Roch, 2^e quart du XVIII^e siècle, J. Lefebvre; reliquaire de la Sainte-Epine, 2^e quart du XVIII^e siècle, Lefebvre; reliquaire de Saint-Hyacinthe, 1750, Tournai; reliquaire de Saint-Vincent de Paul, 2^e quart du XVIII^e siècle, Tournai; six chandeliers, 1758, Lefebvre. En 1765, le chapitre de Courtrai a acheté à l'église Saint-Piat de Tournai six chandeliers du XIV^e siècle, dits bourdons, beaux spécimens de l'industrie médiévale de laiton à Tournai.

NOTE

(1) L. DEVLIEGHER, *De Onze-Lieve-Vrouwekerk te Kortrijk (Kunstpatrimonium van West-Vlaanderen, t. 6)*. Lannoo, Tielt-Utrecht, 1973. Voir aussi J. DE CUYPER, *Barok en klassicisme in de Kortrijkse Lievevrouwekerk*, dans *De Leiegouw*, 11 (1969), p. 99-157.



Fig. 8. Chandelier, dit bourdon, 14^e siècle (Photo Platteeuw).

ANNEXE 1

Rapport dressé par Marc Lefebvre concernant les changements à ses plans pour la décoration du chœur (5 septembre 1766).

« Mémoire au sujet de décorations intérieures de l'église collégiale de Courtrai.

Aient murement réfléchi sur les plans et dessins que j'ai donnés, sans cependant ne rien vouloir changer à l'ordre de l'architecture, mais désirant autant que mes connaissances le permettent, porter le tout à un certain point de perfection, j'estime que dans l'exécution il faut observer ce qui suit scavoit

1. Il faut que tout ce qui fait partie de l'autel, soit orné richement et que tout le reste soit d'une noble simplicité. En conséquence de ce principe on peut suivre le dessin donné pour l'autel.

2. Dieu le Père de même que toute la gloire doit être fait en carton au autre matière légère contrefaisant le marbre blanc pour plusieurs raisons.

3. Il convient de supprimer les consoles de cuivre doré qui soutiennent le Père Éternel, et il n'est point nécessaire de faire roigner la corniche dans tout le fond de l'autel dont une partie se trouverait cachée sous les nuages mais bien d'un retour sur les côtés et il faut que les nuages soient fait comme s'il y avait une corniche dessous. Il convient que sur les têtes de corniche des pilastres du fond à la place de rouleaux des consoles il y aurait deux seraphins qui feroit partie de la gloire.

4. L'arche d'alliance sur le panneau de marbre blanc au dessus de l'arcade du front doit être exécuté en cuivre doré conformément au dessin et les deux autres arcades faisant aussi partie de l'autel devant être richement orné à la place des têtes d'anges on pourroit mettre l'Assomption de la Vierge du côté de l'évangile et de l'autre un autre sujet telle que St Jean pour symétriser l'un et l'autre aussi en cuivre doré.

5. Les chapiteaux, base et attique de cette partie de l'autel doivent être de cuivre doré et ornée suivant l'ordre de l'architecture et on pourroit mettre quelques petits ornements de cuivre doré dans les cannelures et au tiers des quatre pilastres.

6. Les modillons étant les ornements qui conviennent le mieux dans les corniches Ioniques, ceux de l'autel doivent être dorés et pour s'assurer de réussir le rest, lors que la corniche de l'autel sera faite et posée, il faut placer quelques modillons de bois peint en blanc et d'autre couleur de marbre de St Remy et pour lors s'en tenir à ce qui sera le mieux. S'y l'on se décide pour le blanc et que la dépense soit grande on pourroit les faire en plomb blanchie ou autre matière contrefaisant la marbre.

7. Je persiste et suis d'avis qu'il faut des groupes d'enfants à la place des figures droites à l'entrée du cœur et pour la symétrie intérieure du cœur ses groupes doivent porter des médailles de même que ceux qui couronnent les autres formes et comme il est à presumer que l'ordre d'architecture sera suivie par la suite dans toute le croisé soit en marbre ou autre matière, la symétrie sera telle que les quatre vertus seront vis à vis l'un de l'autre et la figure de l'autel dans le milieu de façon que l'on verra trois figures dans chaque fond de croisé.

8. Quand aux médailles que les groupes tiennent, des sujets de l'Ancien Testament sont préférables à toute autre chose. 1^o Le grand prêtre Melchisedec offrant du pain et du vin au Seigneur, 2^o L'agneau pascal, 3^o La Manne, 4^o L'ange veillant Elie, 5^o Le buisson ardent, 6^o Le serpent d'airain ou autre sujet semblable sont très convenable moyennant d'être placé suivant l'ordre. Dans ce cas il ne faut point mettre des festons de fleur pour ornements comme il se trouve au dessin mais en feuille de chêne et il faut que les enfants et figures tiennent des attributs allégoriques à chaque bas-relief.

9. Les formes doivent être d'une menuiserie fort simple mais d'un contour gracieux et d'un beau bois de chêne vernis.

10. La grille de l'entrée du cœur de même que ceux des arcades doivent être de toute nécessité à la hauteur des acouvoirs des formes pour la bonne symétrie. Il importe peu que l'on mette un petit bussement de marbre aux arcades du fond moyennant que la hauteur des grilles soit sur la même ligne.

11. On pourroit supprimer les ornements des attiques qui ne font point partie de l'autel et ne laisser que les têtes d'anges qui servent de clef, aux arcades et qui doivent être faite d'une matière contrefaisant le marbre blanc sans ornements sur les archivoltes toujours en vue de ne rien faire qui puisse diminuer la richesse de l'autel, et comme toutes les décorations sont de l'ancienne architecture il ne faut mettre dans les grilles formes et autres parties qu'un ornement qui eut rapport au goût Baroque.

12. Des marches carrés. Comme ils sont sur le plan des autels de la croisée feront mieux que toute autre contour. Cependant s'y l'on craint de se blâmer on peut arrondir les coins sans autre contour.

13. Il semble que les premiers ouvrages que l'on devroit faire, ce seroit l'autel pour avoir une partie d'ouvrage terminé. Cependant comme le tabernacle est grand et riche, il seroit aussi de propos de commencer par l'entrée du cœur jusque la corniche des pieds d'estaux et continuer pour avoir le cœur. renfermer à la hauteur du dessus des formes, ensuite achever l'autel par préférence à toute autre chose.

Tournay, le 7 bre 1766. »

Marc LEFEBVRE.

(Courtrai, Archives de l'Etat, Eglise Notre-Dame.)

ANNEXE 2

Déclaration du chapitre concernant les œuvres d'art dans l'église (9 décembre 1771).

« ...

Laissant aux amateurs qui s'intéressent aux beaux arts, à faire l'éloge des tableaux, on pourroit dire au sujet des ouvrages en marbre, bronze doré et argent, qu'outre les précieux tableaux qui se trouvent dans notre collégiale, il y a, à l'autel du chœur une urne et un beau tabernacle isolé en marbre de St Remy, et blanc, magnifiquement orné en bronze doré et médaillons d'argent, dont l'ordonnance et la délicatesse de l'ouvrage fait l'admiration des connoisseurs.

Les desseins et une partie des ornemens sont de feu sr Jacques Lefebvre de Tournay, et les marbres travaillées par sr Hubert Boreux de Dinant. Cette église quoique très antique, sera revetue jusques à la naissance des voutes du plus beau marbre de St Remy et de Gênes. Les ouvrages déjà fort avancés, sont d'une noble simplicité, et font connoître que l'on a observé les proportions de l'architecture qui est ionique, autant grande et majestueuse que l'église a pu le permettre. Les pilastres, bases et chapiteaux du cheur et de la croisée sont en marbre blanc.

Le maistre autel composé dans le bon gout ne laisse rien à désirer : il sera riche sans confusion, les bases, les chapiteaux, ornemens, et une partie des figures étant en bronze doré.

Les autels des chapelles et leur revetissemens en marbre, sont dans le même gout, et les formes en bois d'acajou seront ornées des figures de marbre blanc. Les desseins et les plans de la décoration intérieure de cette église sont du sr Marc Lefebvre aussi de Tournay, sous les yeux duquel direction cet ouvrage s'exécute. Une partie des ornemens du tabernacle sont aussi de lui; et les desseins des ouvrages en bronze qu'il exécute avec son fils Jacques qui a eut [?] le premier prix du model dans l'academie de Paris, font expérer quelque chose d'une beauté tout a fait supérieure. Les marbres travaillées avec un soin particulier par sr Hubert Boreux de Dinant ont mérité à juste titre l'éloge du publicq. Si un sculpteur habil travaille heureusement les figures en marbre on pourra dire avec vérité que nostre église contiendra des vrais chef d'œuvres de l'art en different genre. »

(Courtrai, Archives de l'Etat. Eglise Notre-Dame, Acta Capituli, 1759-1792, f^o 265-266.)

ANNEXE 3

Rapport dressé par Marc Lefebvre à la demande du chapitre de l'église Notre-Dame de Courtrai (1789).

« Mémoire des plans, desseins, coupes, profils et élévations, fait pour messieurs du vénérable chapitre de l'église collégiale de Courtrai, par Marc Lefebvre, artiste à Tournay.

Les plans et desseins sont,

1^e ceux de la chapelle derrière le ceur, exécuté en marbre de St Remi et blanc, et en différentes sculptures et bronze doré, telle qu'elle se trouve présentement.

2^e Dans les plans et desseins de l'escalier, en marbre de St Remi et blanc faite pour monter au tabernacle de la dite église, lequel escalier aiant rencontré beaucoup de difficultés, par raport à l'emplacement, j'en ait fait les plans, coupes et profils en grand, et conduit l'ouvrage pour m'assurer de la réussite.

3^e Dans les plans et desseins du maître autel, dans les coupes geometrales du ceur, qui donne la vue de l'emplacement des formes; dans celle de la croisée qui donne l'entré du dit ceur des colatéraux, et de l'emplacement des groupes et figures.

4^e Dans les desseins des autels de la croisée, de la chapelle de Ste Cathérine, de celle du fond de l'église à l'extrémité des bas côtés, et de la chapelle de l'asomption de la Vierge, l'un et l'autre exécuté en toute ou en partie.

5^e Dans les plans et desseins des orgues, du jubé et de tous ce qu'il y a raport, dans cette partie d'ouvrage, j'ai entré non seulement dans tous ce qui concerne la décoration extérieur, mais aussi dans tous ce qui étoit nécessaire pour faciliter l'accélération de l'ouvrage interieur, et pour que le facteur n'eut point à se plaindre d'aucune chose, pour l'emplacement de ses ouvrages.

6^e J'ai donné les desseins de la décoration du dessous du jubé, consistant en trois portes servant de perspective au maître autel, et à ceux des côtés.

7^e J'ai donné les plans et desseins des formes et des stals de messieurs les doien et premier dignitaire; les plans et desseins sont exécutés en bois d'acajou; et comme l'on étoit extrêmement borné pour leur emplacement, j'ai du faire plusieurs desseins, et même faire faire une forme en bois blanc, pour ne point être exposé à gatter du bois de prix, et m'assurer des justes proportions.

8^e Dans les desseins des balustres, des lutrains, exécuté en marbre blanc et de St Remi.

Enfin dans tous les plans, desseins, profils en grand etc. etc. de tous les ouvrages de décoration interieure de l'église, et fraix de voiajes depuis l'année 1744 environ, jusqu'à ce jour; pourquoi il revient au dit Marc Lefebvre deux cents Louis, faisant argent courant de Brabant flo. 2613.6.8. »

(Courtrai, Archives de l'Etat. Eglise Notre-Dame.)

ANNEXE 4

Conditions pour l'exécution en stuc de l'entablement et de l'attique.

« Conditions de la part de Messieurs le doien et chanoines de la Colégiale de Courtrai pour les ouvrages à faire en stucq dans la dite église selon les plans et profils qui seront indiqués.

Le stucateur ou entrepreneur du dit ouvrage sera obligé d'assister à faire l'ouvrage et fournir ses planches. Cependant ses messieurs lui fourniront à leurs depend deux ouvriers charpentiers pour l'assister à construire la dite ouvrage de même ils lui fourniront tout le bois et maind'œuvre de toute la charpente nécessaire à faire exécuter les dites ouvrages de même que les lattes et cloux nécessaires.

L'entrepreneur sera obligé de fournir toute la chaux de Tournay, la chaux de Mafe et platre, ainsi que le sable et toute les couleurs nécessaire à finir les dites ouvrages. Le tous à ses frais et dépenses. L'entrepreneur sera obligé de clouer toutes les lattes, ensuite mettre la première couche de mortier qui sera composé d'un tiers du chaux de Tournay coulez, un tiers de platre, un tiers de sable et poil nécessaire, et la laisser bien sesser avant dy mettre la seconde couche qui sera composée en moitié de platre et en moitié du chaux de Mafi. Y sera tenu d'exécuter toutes les profils et moulures selon les plans qu'il sera indiqué par l'architecte, lequel fournira tote les moules et desseins en grand pour que l'exécution de toutes les ouvrages soit parfaitement acompli.

Sur la dite couche il donnera toutes les veines avec bon couleur de la meilleure espèce qu'il convient à rendre l'ouvrage dans la dernière de perfection, de même de donner le polis et imiter toute le marbre à l'apaisement de ses messieurs et au dies d'expair si ses messieurs l'exigent.

Observation faite sur l'entablement que l'on veut exécuter en stuc dans la Colégiale à Courtray.

Il faudra de deux pieds en deux pieds poser de montant en bon bois de chaine pour y ensembler de patins formant le resseau et saïay de cornisse selon les profils marquée en grandeur tels que l'ouvrage doit être exécuter. Sur dits patins le stucateur clouera ses lattes pour former le première couche en bon chimen. La ditte couche devra être très secq avant d'apliquer la seconde pour empêcher que l'ouvrage ne se fend ou sereez susceptible à quelques crevages. Le quan-

titée des pieds qu'il se trouvent dans toute l'ouvrage soit architraves, la frise, la cornisse et l'atique au dessus de la cornisse selon le plan fait par monsieur Lefebvre sur toute la longueur du cœur et les deux retour de la croissade montant à trois mille sept cent et vingt deux pieds y compris tout les resseaux et retour.

Fait à Courtray le 14 avril 1789. »
(Courtrai, Archives de l'Etat. Eglise Notre-Dame.)

J. B. CASAER.

